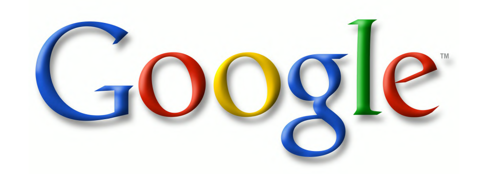


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



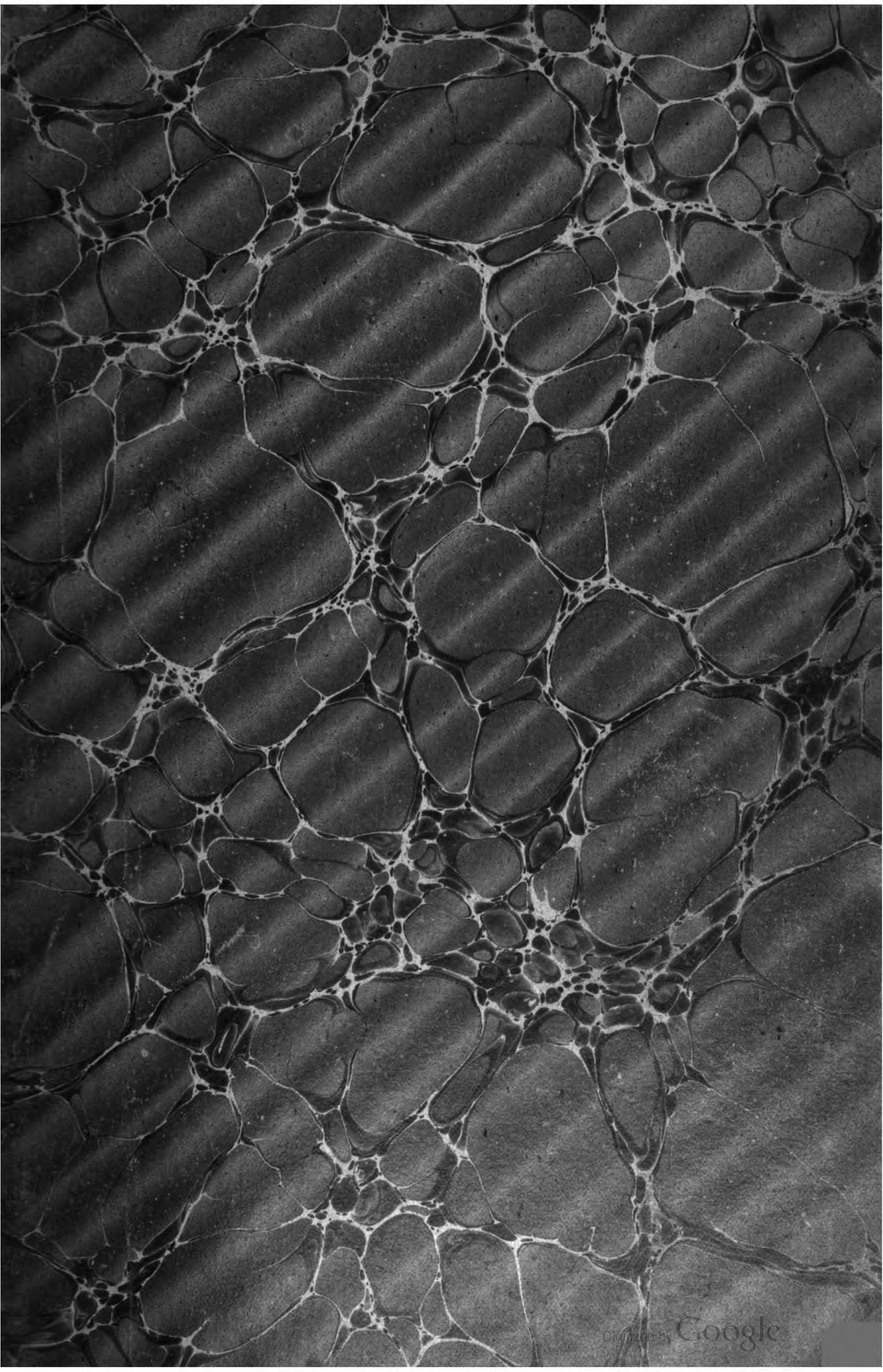
Revue savoisienne

Académie florimontane, Annecy, Académie florimontane (Annecy, France)

Digitized by Google



Fr 45.9
VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900
Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

1901 — 42me ANNÉE



Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(De Officiis, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
SAVOISIENNE

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

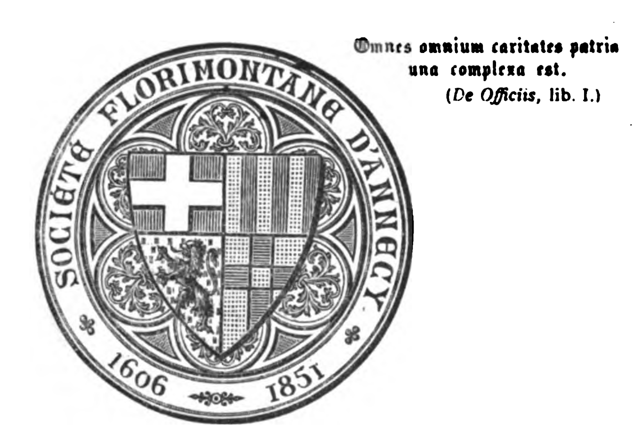
(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1901 — 42ME ANNÉE

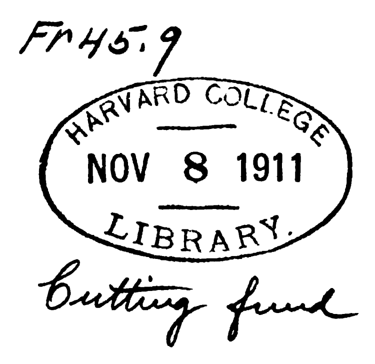
Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)



ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1901

Digitized by Google



La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ✻ ✠ ✿ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur Thonion ✿ I, ancien député et M. C. Marteaux ✿ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc Le Roux ✿ A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max Bruchet ✿ A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean Ritz O ✠ ✿ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Le Roux, Marteaux, Bruchet et Gonthier.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Balliard Charles, à New-York.

Barthélemy (Anatole de) ✻ ✿ I, membre de l'Institut.

Chantre Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

S. A. I. Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

Du Bois-Melly, homme de lettres, à Genève.

Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

Fouquet (Dr) ✿ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.

Hollande ✿ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

Manno Antonio (le baron), membre de l'Académie des sciences à Turin.

Papier ✻ ✿ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

Revil, géologue, à Chambéry.

Revon Michel ✻, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.

Theuriet André O ✻, membre de l'Académie française.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
BALLEYDIER ✿ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
BAC-SISLEY, publiciste à Lyon.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ✲ ✿ A, conseiller général, maire d'Annecy.
BOIRET ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRUCHET Max ✿ A, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François ✲ ★, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CORCELLE ✿ A, professeur agrégé au Lycée, à Chambéry.
CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
CROSET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, juge d'instruction, à Thonon.
DUMONT ✿ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✲ ✠ ✿ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN ✿ A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ✲ ✿ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL ✿ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FENOUILLET ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
FOLLIET André ✠ ✿ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FOREST-DIVONNE (comte de la) O ✲, chef de bataillon en retraite, à Laon (Aisne).
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.
GUERBY ✿ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNIÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUINIER ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.

Digitized by Google

Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
Laeuffer Emile ✠, à Paris.
Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
Le Marant de Kerdaniel, juge à Saint-Jean de Maurienne.
Le Roux Marc ✿ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Levet Eugène ✱, commandant chef du génie, à Gap (Hautes-Alpes).
Marteaux Charles ✿ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mathieu, capitaine à la légion étrangère, à Sidi-Bel-Abbès.
Mayan, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
Meyer ✿ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
Millet ✿ A ★, ingénieur, à Bonneville.
Miquet François ✿ A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
Monnet (Mme), à Annecy.
Mugnier François ✱ O ✠ ✠ ✿ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche Isidore ✿ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
Ogier (l'abbé), à Annecy.
Philippe Charles ✿ A, principal au collège de Dreux (Eure-et-Loir).
Piccard Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
Pissard Charles-Eugène ✿ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Raillon, architecte départemental, à Annecy.
Richard Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
Ritz Jean O ✠ ✿ I, compositeur de musique, à Annecy.
Robert Victor, conseiller municipal, à Annecy.
Rollier Joseph, notaire, à Annecy.
Romand Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) ✱ O ✠, à Thorens.
Saint-Bon (de), à Marseille.
Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
Sautier-Thyrion, à Lyon.
Schitz, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Milhau (Aveyron).
Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
Thonion ✿ I, médecin, ancien député, à Annecy.
Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
Tissot Ernest, avocat, à Annecy.
Vernaz O ★ ✿ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire.
Perrin ✿ ✠, archéologue, à Chambéry.
Plezance, à Paris.
Vuarnet, à Messery.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

—

FRANCE.

Agen. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelle de l'Yonne.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Limoges. Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
—. Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universelle).
— Revue du Lyonnais.
Macon. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val d'Isère.
Nancy. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Journal des savants (don du Ministère).

Digitized by Google

Paris. — Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique (bureau de l'enseignement et des Manufactures nationales).
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). Société agricole et scientifique.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
Saint-Jean de Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.
Toulon. Académie du Var.
Toulouse. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
Valence. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ÉTRANGER.

Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. — Société des sciences naturelles.
Saint-Louis. The Missouri botanical garden.
Stuttgart. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
Turin. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
Urbana. Illinois state laboratory of natur. history.
Washington. Smithsonian Institution.
Wisconsin. Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

Digitized by Google

OUVRAGES DE FONDS

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in-8° de 300 à 400 pages). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

☛ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1900 inclusivement, composée de 41 volumes brochés, 160 francs; collection précédente moins l'année 1870, 130 fr. et moins les années 1870 et 1893, 110 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. Marteaux et Max Bruchet. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. Marteaux et J. Serand. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. Marteaux et Marc Le Roux. Un vol. gr. in 8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc Le Roux et Ch. Marteaux. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue sommaire du Musée d'Annecy, par M. Marc Le Roux. Br. in-8°, 1 fr.; *franco,* 1 fr. 25.

Voie romaine de Boutae à Aquae *(Section d'Annecy à Cusy),* par MM. Ch. Marteaux et Le Roux. 1 br. 8° avec carte et gravures, 2 fr., *franco,* 2 fr. 25.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 8 janvier 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société procède au vote pour le renouvellement du Bureau et le **Président** proclame le résultat du scrutin : tous les membres sortants sont réélus.

Le Bibliothécaire annonce que l'échange de nos publications avec la *Revue du Lyonnais* est accepté.

Diverses candidatures sont proposées sur lesquelles il sera statué à la prochaine séance : M. Jean Bach-Sisley présenté par **M. Désormaux**, M. Jacques Ogier présenté par **M. Fontaine**.

M. Serand propose à la Société Florimontane de prendre l'initiative d'une enquête sur les coutumes et traditions de la Haute-Savoie. Dans ce but on rédigerait un questionnaire qui serait imprimé et adressé à nos membres correspondants ainsi qu'à tous ceux qui seraient susceptibles d'apporter quelque contribution à cette étude si intéressante au point de vue ethnique et philologique. La Société prie M. Serand de bien vouloir se charger de l'élaboration de ce questionnaire qui sera discuté dans l'une des prochaines réunions.

Sur la proposition de **M. Désormaux**, il est décidé que l'on verra avec plaisir présenter pour le concours d'histoire et de philologie ouvert cette année encore par la Société, des recherches concernant les patois locaux et le folklore. Les manuscrits devront être adressés au Secrétaire avant le 1er octobre 1901. Comme l'année précédente, le jury décernera en récompense aux meilleurs mémoires, qui seront d'ailleurs analysés et s'il y a lieu, publiés, quelques volumes de la *Revue savoisienne* qui peuvent toujours être utiles aux travailleurs en raison des nombreux mémoires sur la Savoie qu'ils contiennent.

M. Marteaux présente de la part de M. Fenouillet, membre correspondant, la copie prise par lui d'une inscription romaine qui semble inédite, provenant d'une localité des environs de

Digitized by Google

Seyssel. La pierre étant incomplète et les dernières lettres étant d'une lecture difficile, il est d'avis, avant de la publier, d'attendre l'estampage qu'il prendra au moment de la belle saison. On peut voir toutefois qu'il s'agit de la dédicace au *Dieu Auguste*..... d'un autel, probablement, offert par un chevalier romain *C. Marius /// duumvir aerarii, præfectus fabrum*, etc.

Le même offre une hache en calcaire longue de 0m08 trouvée aux environs de Reignier par un ancien élève du lycée Berthollet, M. François Vaillant, qui se fait un plaisir de l'offrir au Musée.

Le Président soumet aux membres de l'assemblée la question du congrès des Sociétés savantes et demande la nomination d'un secrétaire en remplacement d'Aimé Constantin. Il y a lieu également de désigner un membre de la Florimontane qui sera chargé de l'organisation du Congrès à Annecy. Sont élus : secrétaire, M. l'abbé GONTHIER ; secrétaire-adjoint, M. DÉSORMAUX ; délégué pour l'organisation, M. NANCHE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 6 février 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. F. LAEUFFER, administrateur délégué de la manufacture d'Annecy et Pont, commandeur de la Couronne d'Italie et officier des SS. Maurice et Lazare, décédé à Annecy le 29 janvier, dans sa 79e année. La Société, qui perd en lui un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, s'associe vivement au deuil qui frappe notre respectable et bien sympathique président M. C. Dunant dont le défunt était beau-frère.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau deux brochures, dons de M. Norbert DUNOYER :

DE CANDOLLE : *Notice sur le Jardin botanique de Genève.*
Journal des Connaissances utiles, Bulletin n° 16, 1830.

Au sujet de la réunion du Congrès des Sociétés savantes de

Digitized by Google

la Savoie à Annecy en 1901, le **Président** propose que l'on demande à l'Académie Salésienne d'Annecy, de bien vouloir s'associer à la Florimontane en vue de la réception des membres du Congrès. — Il est décidé que le secrétaire écrira dans ce sens au président de l'Académie Salésienne.

La Société discute ensuite certains points de détail relatifs à la publication des travaux du Congrès. Les résolutions à prendre seront fixées à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Bach-Sisley et Ogier sont proclamés membres de la Société Florimontane.

M. Sallaz présente la candidature de M. Ernest Tissot et **M. Bruchet** celle de M. Léon Laydernier.

M. Bruchet donne lecture d'une lettre de M. Vuarnet mentionnant la découverte d'une pierre à écuelles à Anthy :

« A part les stations lacustres et quelques tombes situées à proximité du lac, peu de choses nous sont parvenues de l'époque celtique dans notre région.

« Les pierres à écuelles sont très rares, d'abord par suite de la nature argileuse du terrain, et par suite de la destruction des blocs erratiques qui gènent la culture, et de leur emploi dans la construction des maisons.

« C'est M. B. Reber qui, dans ses *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien Evêché de Genève* (Genève 1892), signala la première, employée comme couverture d'une tombe antique, trouvée dans un jardin de Douvaine.

« La seconde est *un granit à écuelles* signalé dans la séance de l'Académie Chablaisienne du 10 décembre 1900, par M. Quiblier, architecte à Thonon, secrétaire de ladite Société.

« Cette pierre se trouve sur la commune de Larringes.

« Enfin la troisième a été découverte l'été dernier par moi-même dans une promenade à Anthy.

« Cette pierre de forme rectangulaire, peut avoir environ trois à quatre mètres de long sur 1^{m}50 de large, elle dépasse le sol de 40 à 50 centimètres, elle est recouverte d'une dizaine d'écuelles.

« Ce bloc est situé à dix mètres au nord-est, c'est-à-dire sur la droite d'un chemin neuf qui va du cimetière d'Anthy au lac et à peu de distance du lac. Le lieu est un terrain communal appelé les *Communs de la Tour*. De l'autre côté du chemin neuf, les champs s'appellent *le Carro* (?)

Digitized by Google

« D'après les personnes que j'ai consultées, la Tour était le nom d'une ancienne ferme du village dont dépendaient ces champs autrefois. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 mars 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

Catalogue de la bibliothèque du cercle Berthollet.
Bulletin mensuel du Syndicat départemental et des sociétés d'agriculture de la Haute-Savoie pour 1900.
Revue de l'Industrie laitière, année 1900. (Dons de M. Boirbt.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Académie Salésienne aux termes de laquelle cette Société a décidé, dans sa séance du 6 mars, de participer à la réception des membres du congrès des sociétés savantes de la Savoie à Annecy.

La Société Florimontane adresse ses remerciements à l'Académie Salésienne et le Président soumet à l'assemblée plusieurs projets relatifs à ce Congrès.

Après discussion des articles qui sont soumis au vote, il est décidé que :

1° Le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie se tiendra à Annecy au commencement d'août prochain ;

2° La souscription à ce congrès est fixée à 5 francs ;

3° Les adhérents à cette souscription auront droit au banquet et à un exemplaire du Compte-rendu résumé des communications faites au Congrès, qui sera publié dans la *Revue Savoisienne*.

4° Les adhésions devront être parvenues au Secrétaire général du Congrès, M. l'abbé Gonthier, aumônier de l'hôpital avant le 15 juillet, dernier délai. La liste et le titre des communications qui seront faites devront également être adressées pour cette date au secrétaire général.

Digitized by Google

M. Désormaux communique aux membres de la Société un exemplaire de la 1re feuille du *Dictionnaire Savoyard* (**A** à **Amo**), actuellement en cours d'impression. La méthode suivie est nouvelle et rigoureusement scientifique; elle répond aux exigences de la linguistique contemporaine. L'ouvrage impatiemment attendu ne tardera pas à paraître. Ajoutons qu'il sera tout à l'honneur des habiles typographes de l'imprimerie Abry.

M. Désormaux donne quelques détails sur une nouvelle série de manuscrits que Madame Constantin lui a récemment transmis. Il mentionne un assez grand nombre de textes modernes, qui ont été soigneusement colligés (à signaler particulièrement de nombreuses chansons en patois d'Annecy, de Thônes, etc.). Il y a aussi des copies de textes patois devenus rares et dont les originaux sont à la *Nationale* ou au *British Museum*. Quelques documents ont été recueillis par A. Vaschy. La correspondance de notre savant et regretté collègue offre des renseignements intéressants sur les publications savoyardes qui figurent dans les collections du *British Museum* (J. Philippe, Replat, Revon, etc.), ainsi que sur les vieux textes en patois savoyard conservés à Londres.

A. Constantin avait aussi copié, en vue d'une prochaine édition, un manuscrit qui appartenait à Eloi Serand, manuscrit contenant quatre *Noëls* en patois savoyard du xviie siècle. Le texte est précédé d'une courte notice. Il devait être accompagné d'une traduction et suivi d'un commentaire dont il reste seulement quelques lignes. Nous publierons prochainement le texte tel que A. Constantin l'avait préparé (en corrigeant quelques fautes de lecture). Il diffère sensiblement de la transcription faite par M. l'abbé Ducis. Nous ajouterons une traduction littérale.

M. Bruchet fait observer à ce sujet que nos voisins de la Suisse romande viennent de témoigner officiellement l'intérêt que présentent ces recherches en obtenant des pouvoirs publics d'importants crédits pour la préparation d'un Dictionnaire des Patois de cette région dont MM. Muret, professeur à l'Université de Genève et M. Gauchat, professeur à celle de Zurich, s'occupent avec une grande compétence.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. E. Tissot et L. Laydernier sont proclamés membres de la Société.

Digitized by Google

MM. Désormaux et **Le Roux** présentent la candidature de M. Ferrero et **M. Serand** celle de M. Frey.

Il sera statué sur ces admissions lors de la prochaine réunion.

M. Ritz donne lecture du Compte-rendu de la situation financière au 1er janvier 1901 :

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1900	1,477 10
Cotisations des membres effectifs	960 »
Abonnements à la *Revue savoisienne*	384 35
Vente de numéros de la *Revue*	172 40
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan	400 »
Intérêts des fonds placés	51 »
Total	3,444 85

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue savoisienne* et imprimés	1,118 05	
Clichés de gravures pour la *Revue*	138 95	
Abonnement à trois revues	47 50	
Participation au congrès préhistorique	15 »	
Frais de bibliothèque : reliures, réparations...	58 40	
Frais de recouvrements	18 25	
Frais de bureau et de correspondance	58 10	
Achat de volumes	32 »	
Prix de peinture du concours Andrevetan...	400 »	
Total	1,886 25	
En caisse au 31 décembre 1900	1,558 60	
Totaux égaux	3,444 85	3,444 85

Le Président donne acte de cet excellent résultat et transmet à notre dévoué trésorier les félicitations et les remerciements de la Société Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE
SUR LE
CHATEAU D'ANNECY
(Suite et fin.)

L... pro tacheria faciendi 30 copulas [1] bochetorum lapidis ruppis copertas et munitas suis archetis et coperturis in summitate dicte turris de Pomo in 3 partibus superioribus ejusdem turris.

L. pro complemento cujusdam bornelli cujusdam charforii existentis infra murum dicte turris pomi in camera retractus domini comitis Gebennarum.

L. pro operagiis... in domo porterii ipsius castri... et reperierunt in ipsa domo porterii, juxta magnam portam infra dictum castrum... 3 teysias... muri novi et 2 fenestras de lapidibus molacie necnon et bornellum charforii alciatum fuisse extra tectum...

L. pro factura cujusdam muri existentis ante plateam dicti castri non completi sed duntaxat fondati et modicum super terram existentis, videlicet ab angullo magne aule in quo angulo erat facta quedam crux usque ad murum existentem a parte solis ortus...

L. pro constructione 93 teysiarum muri facti extra castrum existentis inter villam et castrum qui murus factus fuit pro faciendo unum parvum gerdile [2]...

L. pro factura panceriarum factarum de super bochetis foresiarum turrium de Pomo et de Speculo, per ipsum Guillelmum fieri ordinatarum de carronis [3]... que quidem pancerie... fuerunt recepta tanquam bene facte licet carroni de quibus fuerunt facte dicte pancerie non fuerunt bene cocti... valente quolibet milliaro [carronorum] in tyolleria absque portu 30 sol.

Allocantur sibi pro factura 8 fenestragiorum seu merlos et pro modico muri de subtus dictis fenestragiis seu merlos factis tam de tuphiis quam molacia de super galleriis in viridario domini...

L. pro precio 3300 losarum implicatarum tam in coperturis magne aule quam supra paramenti cameram et logias seu ales ac supra puteum et in omnibus aliis locis copertis de losis [4]...

L. pro precio 1300 laterum seu tyolles plates [pro copertura domus porterii].

L. pro precio 7020 laterum seu tyolles plates implicatarum coperiendo turrim speculi...; pro precio 150 laterum seu tyolles copes implicatarum in dicta copertura tecti turris predicte speculi, videlicet coperiendo les cornyes [5] qui non potuerunt coperiri de tyolles plates...

Item, pro precio 700 laterum seu tyoles copes [6] implicatarum coperiendo allorium protendens a garda roba usque ad capellam...

1. *Copula bochetorum*, assemblage de corbeaux formant machicoulis.
2. *Gerdile*, jardin.
3 *Carronus*, carreau de brique; en patois de Savoie *carron* est pris dans ce sens.
4. *Losa, lose*, pierre schisteuse plate encore employée pour couvrir les toits des chalets de Maurienne, de Tarentaise et de la vallée de Suse.
5. *Cornye*, cornier, coin.
6. *Tyoles copes*, tuiles coupées : plus loin, 1428, *tegula copata*.

Digitized by Google

Pro precio 1000 laterum seu tyolles platas, implicatarum coperiendo turrim de pomo quam decoperiri opportuit pro eo quia eamdem levare dictus Guillermus fecit de 8 pedibus...

L... in empcione certorum carronorum... pro carronando cameram domini comitis, que fuit carronata, et eciam magnam aulam, sed proposito mutato, fuit ordinatum quod ipsa camera non carronaretur, propter frigiditatem, et... fuit decarronata... quos carronos emit a tyolleria de Annessiaco...

L... in ferratura 14 fenestrarum ferratarum... ; in 10 duodenis crochiarum... fabricatarum de ferro... implicatarum in 20 someriis... videlicet in 13 existentibus in magna aula et in 7 existentibus in maysonamento tecti ipsius magne aule... :

L. pro precio 60 parvarum barrarum ferri... videlicet ad sustinendum les machicoux crenellorum foresiarum turrium de Pomo et de Speculo, necnon parvarum turrium existentium in muris parvi gerdilis existentis extra castrum.

L. pro factura aste in qua erat speculus positus de super turri existenti ex parte lacus propter quod appellatur ipsa turris *turris speculi*, necnon omnium sparrarum tenencium ipsam astam antequam disrupta esse ipsa asta que disrupta fuit propter impettum ventorum... ; pro pretio 1 libre follie stagneate empte a S. Mistraleti pro dealbando ipsam astam banderie speculi :...

L. pro 244 gonzonis seu engons [1] implicatis tam in... hostiis... quam fenestris...

Item, pro precio 4 grossarum barrarum ferri positarum in 4 charfious videlicet in magna aula 3, et alia in camera domini comitis, in quibusquidem charfious fuerunt posite dicte barre videlicet in quolibet una magna barra ferri pro tenendo simul lapides et landas et quas barras taxaverunt... ponderare una juvante aliam 80 libr. ferri...

Item, pro 25 sparris existentibus tam in rota putei quam in corona muri ipsius... ; pro 2 toralionis [2] grossis existentibus in arbore ipsius rote et pro 2 annellis ferri ligantibus 2 angullos ipsius arboris ; item et pro una grossa chivillia sustinente catellas ipsius putei de super ipso puteo existentes ; item et pro 6 crochiis ibidem in dicto puteo implicatis... ; pro 6 libris plombi implicatis in dicto puteo pro tenando sparras tenentes et ligantes coronam ipsius putei...

Pro precio 30.000 tabium... implicatorum tam in litillando magnam aulam, cameram domini comitis, gallerias... quam eciam in clavellando lattas coperturarum ibidem factarum de losis eciam ipsas losas clavellando, necnon et hostia fenestrarum et hostiorum et les challies [3] eciam clavellando...

Pro precio 935 tolarum albarum implicatarum in copertura magni vireti... pro precio 4000 parvarum tabium nigrarum... implicatarum clavellando ipsas tolas...

L... pro tachia faciendi... in penu seu celario dicti castri unam trabaturam bonam et bene compositam de subtus magnam aulam et in ipsa

1. *Gonzonus seu engon*, gond.

2. *Toralionus*, tourillon.

3. *Challie, châlit*, bois de lit : Dans un compte de la châtellenie d'Annecy de 1398 on lit cette dépense « pro 12 postibus pro faciendo unum chauliet et tria stagna (bancs) in camera domini comitis, 6 solidos ».

Digitized by Google

implicari tenerentur 104 trabes quercus, et ibidem ponere pillaria necessaria, somiers quercus bonos et sufficientes et 3 rains filleriarum de super ipsis pillariis et someriis et ipsam trabaturam de bonis postibus planatis postare : item construendi... trabaturam ipsius magne aule [1] de super dicto celario et in eadem implicare ipsi carpentatores tenerentur 12 trabes armatos, 7 fillerias et super ipsis filleriis trabes neccessarios de longitudine des tirans, et illas trabes et fillerias tenerentur garnire bene et condecenter de parafolliis et de glitellis operatis ad modum camere domini nostri predicti de Thononio, et ipsam aulam munire de stagnis circumcirca ; item, faciendi supra coquinam unam... trabaturam :... item, faciendi ante dictam coquinam et ante magnum viretum unes aloes in quibus implicare deberent 12 trabes planatas, bordonatas, glitellatas [2] et exclusellatas : item unum tectum de super dictis allees de bonis postibus plenatis, glitellatis garnitis de penseriis;... item, construendi coperturam seu tectum de et super dictis coquina et aula bene et honorifice ad dictum operariorum ad 3 pagnos [3] tecti ;... item implicandi 3 tirans fuste in copertura dicte aule, 14 somerios armatos et de super dictis tirans garnite de solles et de collones bene paratis et de pannes cum lattis fretees ad dost pro coperiendo de tegulla copata... et eciam de bono morterio bene imbochiare tegulas... ; et deinde coperturam seu tectum dicte aule, que seu quod secundum formam dicti tachii coperiri debebat de tegullis copatis coperiri de novo ordinavit de losis...

Pro precio 3 someriorum armatorum implicatorum in logia basa seu en les alées juxta magnum viretum supra puteum castri tendendo ad cameram paramenti.

Pro precio 2 someriorum armatorum et garnitorum implicatorum in dicto castro videlicet ad sustinendum tectum ipsarum logiarum... : pro precio 14 chivronorum... implicatorum in tecto dictarum logiarum seu allées... :

Pro precio 9 trabium sapini implicatorum in trabatura de sommitate turris thesauri...

Pro precio 2 someriorum armatorum et garnitorum implicatorum in capella, super quibus someriis sunt posite vote ipsius capelle... ; pro precio 21 chivronorum implicatorum in dicta capella, videlicet in solano seu foramento (*sic*) ipsius capelle super quo itur et fuerunt positi postes solamenti... ; pro precio 26 chivronorum implicatorum in dicta capella videlicet in faciendo les rays dicte capelle... ; in tribus portis dicte capelle... :

Pro precio 9 peciarum implicatarum in turri pomi videlicet in trabatia superiori... longitudinis qualibet ipsarum 18 pedum pro precio 10 trabium in dicta turri de pomo, implicatarum videlicet in secunda trabatura...; pro precio 7 trabium et 2 pannarum in tercia trabatura ipsius turris implicatarum... ; pro precio 1 alterius trabis implicate in frustibus in alario ante dictam turrim...

Pro precio 4 trabium implicatarum in retracto furni... : pro precio 6 trabium... implicatarum in solano larderii... :

1. C'est certainement le plafond dont nous avons donné le profil dans l'article relatif à la grande salle.
2. *Glitellata*, lire *listellata*.
3. *Pagnus*, pan.

Digitized by Google

Pro precio unius charrate postium... implicatarum in dicto castro in aventu domine duchisse Mediolani...

Pro decoperiendo perrerias videlicet illam juxta magnam turrim ac eciam in parvo gerdili quandam aliam perreriam... decoperiri ordinatas... et eciam pro terris in dicto gerdili apportatis et a dicto castro extractis et ibidem repositis in parvo gerdili...; pro tachia... applanandi terram in dicto parvo gerdili.

Pro tachia... terrandi trabaturam dicte magne aule de super habita consideracione quod dicti Bessanczon et Girardus de Villa fecerunt pontes ad portandum dictam terram de super trabatura ipsius magne aule, quia viretum adhuc non erat factum...; pro terrando cameram vocatam camere domini comitis...; item, pro terrando unam aliam trabaturam turris speculi.

L. Joh. Martini, lathomo, pro tachia... faciendi 14 pillaria in magno soturno de lapidibus ruppis bene cissis ad substinendum 7 filerias trabature dicti soturni...

L... Joh. Loyselli, verrerio, burgensi Gebennensi, pro verreriis in capella domini Annessiaci per eum factis in 7 fenestris ibidem existentibus; et primo pro 56 pedibus verreriarum... ad ymagines factarum precio cujuslibet pedis 9 d...: pro precio 16 pedum verreriarum ibidem in 7 finestris implicatarum,... que non fuerunt facte cum ymaginibus sed duntaxat ad brouduram, pintas et armeatas precio cujuslibet pedis... 6 d. g.;... pro portu dictarum verreriarum a Gebennis apud Annessiacum apportatarum, 4 d. gros...

Pro precio 60 culinorum seu cleys [1] palee pro coperiendo muros in yme,... prout attestatus fuit Petrus Prins, lathomus, qui asseruit ipsos culinos super ipsis muris implicari fecisse pro conservacione ipsorum...:

Pro precio corde putei...:

Libravit magistro Humberto Brouderio, pro factura banderie posite supra viretum in qua fuerunt depicte arma domini, 6 d. gross.

L. pro precio unius arboris nucis pro faciendo popritum seu le letriez [2] pro cantoribus capelle domini...

L. 6 hominibus qui mundaverunt plateam, cameras et omnia alia loca ipsius castri pro adventu domine comitisse Gebennarum...: pro aliis 6 hominibus qui apportaverunt et cisserunt folia pro folliando in dicto castro pro dicto adventu...:

L. magistro Aymoneto Corvyaux, magistro operum ducalium, pro expensis ipsius 10 dierum quibus vacavit tam eundo, stando quam reddeundo a Lausanna usque Annessiacum pro tacheriis ipsius castri... tradendis operariis suprascriptis tam lathomis quam carpentatoribus... ut constat quadam littera de recepta... die 23 junii 1432... 3 fl. 6 d. gros.

L... pro expensis providorum virorum Joh. Vicardi, magistri computorum ducalium... Petri Lando carpentatoris,... Petri Pitiz, lathomi... Petri Galvens carpentatoris, habitatoris Gebennarum,... Petri Prins et dicti Mygnon, lathomorum et Joh. de Jutignigio, vicebaillivi comitatus Gebennarum... factis apud Annessiacum diebus jovis sero 28, veneris 29 et sabbati penultima mensis dec. tota die A. D. 1431 [1430 n. st.] visitando operagia facta... in castro Annessiaci...

1. *Culinus seu cley*. En patois *gluis* désigne des longues pailles de seigle servant à faire des couvertures de chaume et par extension des claies de paille.

2. Pupitre, lutrin.

Digitized by Google

L... Joh. Loysel, pictori, habitatori Gebennarum, tam in empcione ferri pro faciendo banderiam positam de super turri vocate de speculo quam fassone et pictura ipsius banderie ut per litteram de... recepta... datam die 6 mensis junii a. d. 1429...

L... tam pro fassone speculi positi de super turri predicta vocata propter hoc turris speculi, tolis albis, tabis, lunetis (?) virolis, clavis fuste quam portu ejusdem portati de Gebennis apud Annessiacum...

L... pro expensis Reynaudi Botonerii, quibus vacavit tam eundo, stando, negociando quam redeundo a Anessiaco usque Morgiam ad dominum nostrum pro sciendo qualia arma idem dominus noster dux volebat poni in banderia de super turri pomi posita, ac eciam pro certis rebus per ipsum apud Gebennas pro dicta banneria facienda emptis...

L... ad expensas... tam eundo apud S. Jullianum in Moriana quam alibi negociando et a dicto loco reddeundo pro emendo losas in dicto castro Annessiaci necessarias..., inclusis... uno ducato Joh. Becherii clerico et 6 sol. datis Joh. Raiat, familliari curie S. julliani, qui debuerunt ipsas losas a loseriis recipere et eligere...

L... pro eorumdem expensis... eundo... apud S. Jullianum pro portando peccunias operariis qui dictas losas fecerunt...

N° 8.

Contrat passé par Pierre Chapuis pour la construction de la Tour et du logis Perrière.

(Turin, Archives Camérales. Extrait du Compte de Jean de Chavane dit Jacquemar, maître des œuvres du château d'Annecy depuis le 22 mars 1445 jusqu'au 31 mai 1447.)

S'ensuyt l'ordennance fayte de fere le maysonamans et ediffices ou chastel d'Annessie, ou but (*lire* au bout) de la place jostes les murs de la partie devers le jardin en tendans ver la tour commancée au but dudit chastel et aussy de complir la dicte tour, laquelle ordonnance fut faicte du commandement de feu mon très redoubtée seigneur mons. de Geneve par maistre Nycoud Feste et Jehan des Chavanes, maistres de comptes de Genevoys... et furent donnés... en tache à pry fait à Piere Chapuys maczon comme s'ensuyt... : et premierement, fut ordonné que ladicte tour soit perfaite de gros et de lez qu'elle est commencé, et soit massonés... de 7 piez et 1/2 de gros jusques à la premiere traveyson, et de la 1re traveyson en sus elle sera massonée jusque à ses foreses de gros de 6 pyes, et seront les chantonées faytes de grosses pierres de roche et ayans riere chantons bien tailliés à pointe de martel et à nettes arete, en laquelle tour seront fayte une crotte[1] de toux, en dessoubz laquelle crotte se prendra sur neysance[2] (*sic*) de rouche bien taillié, et il sera fet une bonne fenestre de pierres de roche per devers la place de necessaires[3] pour illuminer ladicte crotte,

1. *Crotte*, de crypta, salle basse dans laquelle on plaçait les archives d'où son sens de chartrier : « libravit de mandato domini... 1412... de mandato eundi Anessiacum ad crotam thesauri castri domini dicti loci et omnes computos, litteras ac scripturas... in eadem existentes capiendi apportandique... ad crotam thesauri castri domini Chamberiaci ». (Max Bruchet : *Inventaire partiel du trésor des Chartes de Chambéry*, p. 7.)

2. *Neysance*, la naissance de la roche.

3. *Necessaires*, lieux d'aisance.

Digitized by Google

laquelle sera ferrée. Et de dessus ladicte crotte auraz 3 traveysons jusque à ses foreyses, et en chescune de dictes traveysons soient faytes 2 fenestres de pieres de roche l'une croysié et l'autre franczoyse, à deux sieches [1] bien taillées honnestement, et aussy seront fais ung degré par dedans le mur de la partie devers le lac pour descendre desdites 2 premieres traveysons auz neccessaires qui seront dessus les neccessaires communes; et il seront faictez les oysseries [2] neccessaires tant pour intré aut membre [3] qui sera fait joste ladicte tour de la partie devers le vent; et dedans la chantonée par devers la dicte place jouste lesdits membre sera faitez une viorbe [4] de piere de roche pour servir les entrées de ladicte tour et dudit membre... : et de la partie devers la grand place, seront faites en chasconne traveysion 2 fenestres croysiés, bien nettement tailliés comme selles qui sont en la grand sale par devers ladicte place. Et en l'aultre membre jouste ladicte tour, seraz faite en chascune traveyson une fenestra croysié... Et il seront faytes les oysseries neccessaires pour intré de l'ung membre en l'autre, et aussy sera faite une viorbe de lon de 3 pies et 1/2... ; et seront fais les charfoux neccessaires en chascune traveyson et membre. Esquieulx membre est ordonné de fere au premier devers la place dessus la premiere traveyson ung tinel [5] qui serat grans et larges et en l'autre membre qui est jouste la tour sera fait une chambre de parement qui sera belle et grande, et en ladicte tour dessus la premiere traveyson sera la chambre de retrait et au dessus desdites traveyssons seront faites sus chescon desdites deux membres 2 belles chambres a charfoux ; et au dessubz de la chambre de parement de costé la tour aura une crotte de toux comme en ladicte tour. Et dessus lesdicte crottez, fust ordonné de fere la maistrie et la recepverie des Comptes...[6] .

N° 9.

1528. — Extrait du compte de la fabrique du château d'Annecy.

(Turin, Archives camérales.)

Les livrées faites par Nicod Dupuys au chateaux d'Annecy de l'année 1528, du commandement de mon très redoubté seigneur monseigneur le conte.

Premierement, pour fere à chene les chambres dessus la sale... à rayson de 3 gros pour jornée. (*Les travaux, commencés le 23 janvier, furent interrompus le 15 mai:* l'on cessa l'ovre causant la peste, de laquelle nous garde Dieu omnipotent. *Les travaux furent repris le 30 juin.*)

1. Lire « siège ».
2. *Oysseries*, huisseries, portes.
3. *Membre*, corps de logis.
4. *Viorbe*, escalier en forme de vis.
5. *Tinel*, salle à manger des officiers de la suite du prince.
6. Il doit y avoir là une erreur. Le copiste a mis dessus la dite crotte au lieu de jouxte la dite crotte. La pièce étant au-dessus de la crotte était désignée, comme on l'a vu, par le nom de Chambre de Parement.

Digitized by Google

N° 10.

1562-1564. — Travaux exécutés dans le logis Nemours.

(Turin, Archives de Cour, province de Genevois, Annecy, paquet 3.)

Roolle des livrées par moy Martin Longi, commis à la fabrique du chasteau d'Annessy aux manouvriers qui ont osté la terre et pierres des membres bas du nouveau ediffice dudit chateau entre la grande porte et le puys, laquelle terre fut portée partie à la platte-forme près l'autre nouveau ediffice, partie pour combler le fossel du boulevard, partie au grand jardin et partie au petit jardin...

Role des parties fournies [en 1563]... aux perriers de la mollasse tant pour les six [1] que contrecueurs des cheminées du logis neuf près l'entrée dudit chasteau...; aux perriers, pour perrier le roch de la sale basse du nouveau bastiment près le puys...

Pour quartiers de pierre tant pour la tornelle sur le portal que jeu de paume...

Le priffaict donné par Mons. de Granyer le 24 janvier 1562 portoit acte par Longi de fere et parfaire à l'ediffice neuf du costé de la porte dudit chasteau premierement, les murailles separant la sale d'avec la chambre et celle d'entre ladite chambre et l'arriere chambre de l'espesseur que portoit le commencement jusque à la premiere traleyson, et dès la premiere traleyson diminuant de demy pied, et dès la seconde traleyson en sus diminuant d'aultre demy pied; item, de faire aultre muraille tirant dès l'entrée du costé du puys tout le long de ladite sale et de la chambre de mylieu de l'aultre des aultres, et de l'espesseur dès le fond jusque à la seconde trabeyson de deux pieds et demy, et dès la 2° traleyson en sus de deux pieds. Item, de fere les portes necessaires de pierre de molasse; item, 5 cheminées de pierre de roche, sçavoir trois aux cours des sales et deux au cours suyvant, les jambes carrées avec les landes, pieds et chappiteaulx le tout à moulures, et sur les landes les cornices, sauf celle de la salle basse que sera faicte à arc avec ses jambes et pieds comme sus... pour le prix quand à la muraille de 8 florins chascune toyse portant 8 pieds et pour chascune cheminée de 45 florins...

Ouvrages extraordinayres faicts par... Casuaz desquels Monseigneur luy doibt satisfaction : premierement, la porte entrant de la chambre sur le puys à la sale du nouveau logis : l'esbrasement de la croysée de ladite sale regardant sur le petit jardin et sur la ville quant à la sale de corps de mylieu; les contrecueurs et les sciz des 3 cheminees des chambres du nouveau bastiment près la porte; ledit Casuaz demande avoir esgard à ce qu'il remua la cheminée de la sale basse, les portes estant au poille et celles qui entrent aux deux cabinets bas, parce qu'il les avoit posé au nyveau des fenestres et l'on les rabaissa.

Registre des noms et surnoms jour par jour des journées faictes au chasteau de Nostre Seigneur Annessy tant au noveau edifice d'entre la grand sale et tour du trésor sur la Perriere que dans l'edifice neuf près la grand porte dudit chasteau dès le jour 7 de mars 1565 par moy Jean Joseph Bontemps.

1. Six.

Digitized by Google

N° 11.

1562, 13 avril. — Contrat passé avec maître Casuaz pour la construction du logis neuf.

(Turin, Archives de la Cour, Genevois-Annecy.)

L'aultre priffaict donné par Monseigneur audit Casuaz de l'aultre corps de logis près la grande sale : une antichambre de 4 thoyses et demy, mesure d'Annessy de toutte carrure hors ovre ;... contiguement une aultre chambre de 4 toyses de toutte carrure et derriere icelle chambre, une garde roubbe de 2 thoyses et demy de carrure. Faire toutes les portes planes de molasse et les cheminées aussi icelles cheminées quand aux 2 grands chambres de 6 à 7 pieds de longueur et celle de la garde robbe de 4 pieds, a forme de chouffepanse avec ses jambes et landes sans y comprendre les canons ; et quant à la muraille du costé de la grand cour la continuer de l'espesseur qu'elle estoit à l'endroit de la chapelle... : plus de fere le nombre des fenestres croysées que Monseigneur vouldra chascune de la largeur de vuyde en dehors de 6 pieds et demy, compris le pilier et de l'aulteur qu'il playroit à mondit seigneur, et s'il estoit de besoing à double croysée, le tout de pierre de roche blanche tailliée au marteau talliant et fere de mesme aux membres dessus ; Item, de fere une petite vis entre l'autre chambre et la garde roubbe, les pas de molasse, les fenestres de roche aussi les portes sortants hors et quant aux portes entrant aux membres, seront de molasse. Aura chascune pas 3 pieds entre betton et la muraille et demy pied d'aulteur ; Item, de fere une crotte de 5 à 6 pieds de largeur, tirant dès le membre dessous l'antichambre à la prison avec les muraillies de l'espesseur des prochaynes, et sy besoin estoit, y fere une fenestre de roche de grandeur requise ; item, une crotte de la cave, près ledit cours... :

N° 12.

1571-1572. — Extrait de Comptes relatifs aux travaux du château d'Annecy.

(Turin. Archives camérales.)

Despence fournye par Anthoine Lect, receveur general au duché de Genevois pour plusieurs reparations faictes au chasteau d'Annessy...

Pour achet de 2 douzaines de post achetées le 19 juing 1551... pour faire un toict à la court du chasteau à jouer à la paulme...

A Pierre Galliard, fondeur... pour la fasson du chappeau de la cheminée de la chambre joignante à la 2ᵉ chambre... ; à Jehan de Semeur, grieur [1], lequel a travaillé à hausser lesdites cheminées...

Pour 2 grandes esparres, 2 gros angons, 6 appes de fer pour mettre à la porte de la chambre du logis bas que feue madame a faict bastir, auquel lieu on a mis le secrétaire Dugué.

... Autre despence faicte pour l'achet du boys necessaire pour le basti-

1. *Grieur*, ouvrier crépisseur, de *grea*, mortier. Voir plus loin : 1571, « à Jehan Semeur grieur, pour le blanchissement des murailles ».

Digitized by Google

ment des 4 membres neufs joignans à la grande salle... aoust 1571 à juillet 1572... 750 florins 6 deniers...

Autre despence faicte pour le pris faict des planchiers du bastiment neuf joignant la grand salle, donné à maitre Anthoine de Lespine et Guigne Chappuys, maistres charpentiers le 9 aoust 1571 pour le prix de 1060 florins, acte receu par Mᵉ Longi.

... Autre despence de ce dont n'a esté donné aucun pris fait... : pour 176 croches... pour employer aux sommiers des 4 membres du bastiment neuf pour les armer... ; pour journées... employé pour couvrir 160 coppes de chaux que l'on a fuzé au chasteau près la tour appelée le Sicle, que faire 3 portes doubles pour serrer ung membre bas joignant à la forreri, que pour faire ung tour pour lever les pierres pour faire la massonnerie du troysiesme estage du bastiment neuf... ; pour acoustrer le plancher [1] de la forreri :... pour 97 charrettes de pierre de molasse et 6 sitz de foyer qu'ils ont fourny pour les cheminées et portes des 4 membres du bastiment neuf... : pour 2 milliers de carrons plats de pavement pour paver les deux membres bas joignant à la grand salle;... pour 64 livres de fer que pesent les chevres qui soustiennent les chenets de fer blanc mis au bastiment neuf...; pour 2000 carrons pour les cheminées des membres du bastiment neuf... pour faire les tuyaulx du bastiment neuf tout autour près le toict affin que lesdits tuyaulx gettent l'eau hors les fenestres...; pour 18 cens bracotz employez par Jehan Tonnellier, painctre, pour servir aux vytres des fenestres du bastiment neuf joignant à la grand salle... :

Autre despence faicte pour la menuiserie des deux membres bas du bastiment neuf donnée à pris faict à Mᵉˢ Jehan Chiron et Martin Lestardy le 2 mars an present 1572... : audit Chiron pour le parachevement du prix faict de la menuiserie des 2 membres dessus du bastiment neuf, que sont 8 fenestres à croisée et 7 placcards de porte... :

Autre despence faicte pour le blanchissement des murailles du bastiment neuf joignant à la salle, donnée en tache à Jehan Semeur, grieur, le 2 mars 1572...; pour le tache du blanchissement en roche en dehors, donné audit Semeur le 2 juing 1572...

Autre despence faicte pour la massonnerie faicte au bastiment neuf joignant à la grand salle du chasteau d'Annessy tant pour des pierres de molasse, charreage d'icelles pour faire les fourneaux que les portes des 4 membres dudit bastiment que pour hausser la muraille du milieu depuis le second plancher jusques en hault du couvert que terrer les planchers...

A George Fenolliet, sergent, pour son sallaire d'avoir esté adjourner les sousnommez [charrotons] pour conduire et amener pierre de molasse du pont de Brongnie au chasteau d'Annessy... : Manouvriers pour terrer les planchers dessus et dessoubz des 2 membres en hault... :

Autre despence faicte pour les vistres des fenestres dudit bastiment donnée à prix faict à Jehan Thonellier, painctre le 2 may 1572... 256 flor.

1. *Acoustrer*, réparer.

Digitized by Google

N° 13.

1575. — Inventaire de l'artillerie du château d'Annecy.

(Turin, Archives de Cour. Prov. de Genevois, Annecy, paquet 2.)

Inventaire des meubles et artillaiges du chasteau d'Annessy, remis par noble homme Dominique d'Aussens, seigneur de Bouchie, capistaine dudit chasteau à noble homme Philibert de Minjod, par commandement de Monseigneur, attendu le vieil aage dudit seigneur d'Aussens, par lequel il ne peut resider audict chasteau et pour l'asseurance d'iceluy, le 1er jour de juillet 1575, en presence de maitre Bastian Barrallion, portier dudict chasteau, maitres Pierre Bonhomme, Gouin Ramus, clercz, et maitre Pierre Delavy, du Petit Bornand, Charles Dumont, de Bonne, et Pompé Burnet, de Peron, en la terre de Gex.

Et premierement, au membre bas soub la chambre du portier appellé l'artilliery, dix faroux [1]. — Item, sept mallars ou bien culaces d'artillieries de fer. — Item, quattre fouconeaulx [2] de fer et ung de bronse. — Item, deux arquebux à croct [3] de bronse, petit. — Item, deux geroettes avec leurs astes. — Plus, une cheyne de fer grande. — Item, trois cheynes de fer avec leurs quarquant pour servir aux piedz des prisonniers. — Item, deux vieillies corroies de cuyer pour servir en litiere. — Item, ung aultre quarquant de fer sans cheine. — Item, plusieurs ferremandes du molin jadis estant audict chasteau tant bocles, croches, anneaulx, lanternes, chivillie de fer que aultres, ung marteau de fer pour la Perriere et une aultre geroette sans haste. *En marge.* Par commandement de Monsieur de Bonnechose, maitre d'hostel, ledit sieur cappitaine a livré grande partye desdits ferremandes pour servir à la Perriere du Marquisat, le reste est en son lieu. — Ung bec d'ane [4] pour la Perriere avec sa bocle et unze parmelles [5]. — Une roe de charret à corbes [6] de fer, huict aultres roes de charret non ferrées. — Plus plusieurs bolleis d'artillierie de pierre. — Une grande corde vieille et cassée pour servir au tour. — Item, quattre molles à fere bolleis pour ledit foconeaulx. — Plus, ung gros verroux. — Item, deux aultres petittes geroettes avec leurs astes. — Item, deux crochets de fer serrés ensemble pour tirer le seau du puis. — Item, deux aneaux et la chene pour le seau du puis. *En marge*: Est tombé dans le puys avec le seau. — Plus, une croche. — Item, une barrillie et certaine bales et moches de fer pour les foconeaulx. — Item, plusieurs pièces de bois qui ne peuvent servir sinon pour le feu. — Item, ung but de cheine pour serrer la barre de la porte du pont. *En marge* : Est posée à ladicte barre. — Plus, ung aultre molle à fere

1. *Farou* désigne en patois un verrou. D'après M. Charles Buttin, qui a fait la plus grande partie du commentaire des inventaires que nous publions, il s'agirait peut-être ici de la pièce en forme de verrou qui fermait la culasse des canons appellés veuglaires.

2. *Le fauconneau* était une pièce d'artillerie pesant de 300 à 500 livres, lançant un boulet de 14 onces. (L. Bonaparte : *Etudes sur l'Artillerie*.)

3. D'après le même auteur, *l'arquebuse à croc* était une arme intermédiaire entre les armes à feu portatives et la plus petite pièce d'artillerie proprement dite qui était le fauconneau.

4. *Bec d'ane*, grand vase de cuivre ou d'étain, à bec et à anse.

5. *Paumelle*, penture de porte. En voici un autre exemple de 1384 : « Libravit in empcione 8 parmellarum ferri fretysses dupliciarum et pro vettibus et loquetis ferri in dictis finestris implicatarum ». (Compte de la châtellenie de Chambéry.)

6. *Courbe* ou cercle de fer de la roue.

Digitized by Google

bales pour foconeaulx. — Item, à la chambre du capitaine, ung buffet de noier avec ses portes, esparres et deux serrures. — Une table de noier avec deux tiroirs l'ung avec sa serrure et l'aultre sans serrure. — Item, un grand bahu ou garde robbe couvert de peau vieulx. — Ung chalict de noier avec son fond. — Item, une aultre chalict de sappin avec son fond. — Item, ung charriot sous icelluy de boes de noier. — Item, treze foconeaulx de fer. — Item, une chiere couverte de cuyr en laquelle sont les armoieries de Monseigneur. — Item, trente six testes de cerf. — Item, sept arcz dabourt [1] faictz à la turquesque.

A la chambre haulte de ladicte tour.

Premierement, sept musquets de fer avec leurs molles et visieres dorées [2]. — Deux aultres arquebux longues à bouttefeu [3]. — Item, 125 morrions gravés. — Item, 177 morrions plains, non gravés. — Item, 262 arquebux assortis de leurs flasques [4], molles et preverins [5]. *En marge* : S'en defallient cinq, lesquelles fault demander au Baron, armurier auquel feu Monseigneur les fit bailler. — Item, douze canons d'arquebux non montés. *En marge* : Les douze canons cy dessus ont esté faict monter en harquebouzes par le seigneur de Mingod comme il dit. — Item, quattre petits canons d'arquebux de bronse. — En deux barrilz de pouldre d'arquebux, chascun barril à moitié plain. *En marge* : ladicte pouldre est encores; le reste, ledit sieur capitaine l'a despendue à la venue de messeigneurs nos princes. — Plus, au gallatas de ladicte tour, dix barrilz de pouldre d'arquebux tous plains. — Item, ung grand monceau d'armes vieillies et rompues tant corsellets, brassards, sallades, selles, arnois, estriers mordz de bride que aultres vieulx arnois de cheval vieulx. *En marge.* Les dictes hardes sont à la chambre haulte de la tour Perriere. — Plus, cinq paires d'estriers. — Plus, deux vieulx couffres à bahu, avec leurs serrures, sans clez dans l'ung desquelz il y a plusieurs pieces de maillies. — Plus deux faroux. — Item, plusieurs cordes vieilles servant à la grand chasse, le tout estant dans la chambre au dessus de la grand tour de la Perriere. — Outre ce que dessus, ont estés trouvés en la place dudit chasteau trois mortiers de fer, une vieillie collovrine de fer; au jardin soubs le chasteau, quattre grandes pieces d'artillerie de fer desquelles il n'y en a que une que puisse servir, et les aultres sont gastées. *En marge* : Monseigneur en a donné une au Baron, armurier. — Item, dans le sellier dudit chasteau, seize toneaux de boes de chesne.

... Faict et passé audict chasteau d'Annessy, en la chambre du portier, en presence des susnommés...

1. Il faut lire sans doute arcs de bouc faits à la turquesque. On appelait ainsi, ou plus souvent *turquois* un arc fait de telle façon que, détendu, il prenait une courbe accentuée en sens inverse de celle qu'il avait étant tendu ; il était fait le plus souvent avec des cornes d'animaux.

2. *Molle* paraît s'entendre ici dans le sens italien de *molla*, ressort : il s'agit de mousquets dont les parties les plus exposées à l'oxydation sont dorées. Dans le reste de l'inventaire *molle* signifie moule à balles. Les *visières* sont des crans de visière de mousquets.

3. *Bouttefeu*, Lance ou bâton muni à son extrémité d'une pince à ressort pour tenir la mèche allumée avec laquelle on mettait le feu à l'amorce des canons et des arquebuses à croc.

4. *Flasque*, poire à poudre.

5. *Pulvérin*, petite poire pour la poudre fine de l'amorce.

Digitized by Google

N° 14.

1588, août. — Inventaire des meubles du château d'Annecy.

(Turin, de Arch. Cour. Prov. Genevois, Annecy, paquet 2.)

Du 18e jour du mois d'aoust 1588.

Inventayre a esté faict des meubles treuvés au chasteau de la presente ville d'Annessy par monsieur maitre Loys Busillet, president au magnifique conseil de Genevois et monsieur maitre Jaques Pelard, seigneur du Noeret, des maistres en la Chambre des Comptes dudit Genevoys, et en presence du seigneur procureur fiscal à ce appelé par lesdits seigneur, maistre Augustin Debon, moderne concierge dudit chasteau et semblablement la vefve de feu Pierre Bonjour, en son vivant aussy par cy devant concierge dudit chasteau :

Et premierement sont intrées en la premiere chambre de grand court neufve, montant par les degrés près la grand porte dudit chasteau, appellée la *chambre de feue madame*, dans laquelle chambre a esté monstrée et exhibé par ladite vefve ce que s'ensuit : Sçavoyr ung chalit de noyer à quattres pilliers ronds, avec son but de lict faict à pieces [1] de boys traversieres, serré ledit lict avec vis de fert. — Item, une chiere double [2] de vellours avec ses frenges de soye incarnat, à brancail. — Item, deux chenet appelez landy [3] de lotton au dessus desquels a de figures d'homme et femme. — Item, neuf pièces de tappisseries servant à ladite chambre de diverses colleurs, tant grandes que petites à portraict de chasse, composée de divers animaulx.

Au cabinet, près ladicte chambre, du costé de ladicte grande porte, ny a aulcune chose synon une petite table avec des treteaux de boys de noyer.

En aultre cabinet regardant sus la ville, appelé le *cabinet de madame*, joignant à ladicte chambre, il y a ung lict de boys de noyer à petit pomeaulx avec son but serré à vis de fert ayant au dessus, de chasque costé, deux landes de fer pour tenir les rideaulx. Au dessus duquel lict il y a quattre mattrat et ung cussin doublés de foutaine le dessus, deux tant de costé dessus que dessoub, les aultres deux doublés de thoille le dessoub et de futayne le dessus, le cussin de triege [4]. — Item, audit cabinet il y a six tappisseries tant petites que grandes de cuyr argentées, ne faisant toutes lesdictes tappisseries que le circuyt dudit cabinet. — Item, ung tableau de la poltraythure du Roy François le grand, attaché du costé droict intrant audit cabinet, au dessoub dequel il y a ung aultre tableau faict en drolleries. — Aultre tableau faict en poltrayciure de femme tenant une clé en la main, appellé *Charité*. — Aultre aupres d'icelluy. — Aultre fix sus la porte faict à trois personnaiges, appellé la figure de *Lucresse*, doré. — Aultre

1. Un des plus anciens exemples de lit dont les pièces sont assemblées avec des vis en métal.
2. *Chiere double à brancail*. large siège à bras.
3. *Landier*.
4. *Triege*, sorte d'étoffe dont le tissage forme un dessin en faisant croiser par chaque fil de trame un nombre inégal de fils de chaîne.

Digitized by Google

de Cupido. — Aultre tableau de verdure, avec aultre dessus la fenestre de semblable verdure. — Aultre petit tableau faict à quattres personnaiges de diverses figures monstrueuses.

L'aultre cabinet joignant au susmentionné, n'y a esté treuvé synon une petite croix de noyer servant à tenir escrain.

Aultre petit cabinet y joignant, il y a une table de sappin avec ses treteaulx de mesme boys. — Une petite selle persée double de drapt vert, ladicte selle faicte de deux montants de bois de sappin.

En l'antichambre près ladicte première chambre ont estés treuvés les meubles cy après spécifflés. Scavoyr : ung lict de boys de sappin à pomeau carrés, serrant à vis de fert, ayant son fond, au dessus duquel il y a sept landes de fert servant à tenir les rideaulx, sur lequel lict il y a une palliasse doublé de grosse thoille. — Au dessoub de la cheminé, il y a deux gros landy de lotton. — Item, un petit buffet de salle, de boys de noyer. — Item, une table de noyer avec ses treteaux. — Item, neuf grand tappisseries dans lesquelles est poltraicté à grand personnages l'ystoire de Sallamon, faictes de layne de diverses colleurs, servant pour la garniture de ladicte chambre. — Item, ung lict de vellour noyr, faict en broderie d'argent, garny de frenges d'argent, avec ses rideaulx de damas noyr, faict en semblable broderie d'argent, l'ung desquels est rompu en deux endroits, que ladicte vetve a dict l'ung des chiens de feu Monseigneur auroit deschiré avec le garniement des quattres bastons ou pilliers de vellour noyr, garni de la mesme broderie [1]. — Item, deux subassements faicts de vellour noyr garnys de semblable broderie que dessus. — Item, une couverte de vellour noyre servant audit lict, garny de semblable broderie que dessus avec des petites frenges d'argent aux deux but. — Item, ung tappis de table de vellour noyer avec passemant et petites frenges d'argent au pardessus de soye nœre. — Item, ung tappis de buffet de velour noir avec quattres grands passements larges d'argent. — Item, ung dest de vellour noier faict en semblable broderie d'argent et frenges que le susdict lict, avec ses attaches de soye noere et de mesme parure.

En la salle joignant à la susdite, ont estés treuvés les meubles suyvant : Premierement, ung grand chandellier de lotton, attaché à la tralleyson, faict à douzes parties, pour tenir chandoelles avec une grosse pome ronde au dessoub. — Item, une chiere double de vellour vert. — Item, sept tappisseries de leyne faictes en plusieurs et diverses façons à la moresque. — Item, ung dest de vellour rouge avec toille d'argent damassé de vert et rouge, au but duquel deffault une petite partie des frenges tant d'argent que de soye verde, duquel il est garny. — Item, ung attochet ou triteau rompu en troys parties.

En une chambre près ladicte salle appellé l'entrée, il y a une lanterne attaché à la tralleyson, faict à la façon d'Allemagnie. — Item, ung petit buffet boys de sappin. — Item, une table boys de noyer avec ses treteaulx. — Item, trois grandes pièces de tappisseries vielles faictes à diverses colleurs et façon de chasse, avec une aultre partie de tappisserie faicte de colleur verde, jaulne ou roge.

Au cabinet des armes. Du lendemain 19 aoust, an susdit, audit cabinet des armes avons trouvé ce que cy après : Premierement, ung cors de cuyrasse, des filletz d'or avec sa sallade, brassarts, gantellets, tassettes de mes-

1. Lit de deuil remarquable ; se rencontre rarement dans les inventaires.

Digitized by Google

me fasson. — Plus, ung aultre cors de cuyrasse avec sa sallade, brassettes [1] et gantellets, tout doré, ensemble la visière. — Ung cours de cuyrasse gravé blanc doré par les butz et bourds avec ses gantellets, tassettes tout de mesme. — Ung aultre cors de cuyrasse painct [2] de bendes blanches, de cœur rouge et larmes roges, avec ses brassarts de mesme et la sallade argentée. — Ung petit cors de cuyrasse tout blanc avec sa sallade, brassart, tassettes, gantellets de mesme bordée d'ung bourd de vellour rouge et passement d'or. — Ung arnoys à l'antiqe, blanc avec sa sallade, brassarts, tassettes, doré par bendes [3]. — Ung aultre cors de cuyrasse, avec sa sallade, brassart. tassettes et gantellets, tout blanc, gravé et doré d'une petite bande par les bourd. — Ung aultre cors de cuyrasse avec sa sallade, brassart, tassettes et gantellets, tout blanc et uny. — Ung aultre corps de cuyrasse à l'antique, garny, sallade, brassart, tassette et bazettes [4], doré par bendes de la largeur d'ung doibt. — Ung aultre cors de cuyrasse noier avec son haussecol et tassettes, ses greves et brassart, doré en fillet par bandes. — Ung aultre cors de cuyrasse noier avec sa sallade, brassart, haulsecol, gantellet et tassettes gravés et dorés par les bourd de troys doibt de largeur. — Ung aultre cors de cuyrasse tout noier avec sa sallade, brassart et gantellet, tassettes noiers et des petits filets dorés. — Ung vieulx arnoys à l'antique, fort enrollié, avec sa sallade et brassart seullement et gantellets. — Ung aultre arnoys, le cors tout noier, avec ses brassart, sallade, tassettes, gantellets, gravés et dorés par les bords avec chiffre [5]. — Ung aultre cors de cuyrasse, blanc, avec sa sallade, gantellets, tassettes, greves, blanc et dorés par bandes de largeur de trous avec des rozettes aux espaulles. — Ung viel arnoys avec sa viziere, les brassarts damasquiné, qui ne se rapporte audit arnoys, avec une vertugalle [6] de fert, tassettes et grevieres tout en blanc fors les brassarts. — Ung aultre cors avec sa sallade, brassart, tassettes et gantellets, garnis, par bendes dorés. — Ung aultre cors de cuyrasse avec sa sallade blanche, gantellets, fanettes, tassettes avec les bendes dorés de la largeur d'un doigt. — Ung aultre cors de cuyrasse furny comme dessus, dorés par bandes. — Deux corsellets blanc, gravés, pour gents de pied à bandes, avec leurs bourgoigniottes, brassart, tassettes, gantellets à ung desdits corsellets. — Unze corsellets tous blanc, avec leurs bourgoigniottes, brassarts et tassettes, à l'ung desquels a une bourgoignotte gravé et une sallade à ung aultre, au plus petit des unzes. — Trente troys corsellets à la raistre, tout noiers, avec leurs bourgoigniottes seulement, y comprenant trois corsellets qui ont les bendes en blanc. — Une pistolle avec son pomeau et pugnie garnie d'argent avec son forreau de vellour vert avec son ruet damasquiné et sa clé doré. — Vingt sept boyttes de fert blanc à l'haulteur de trois pieds. — Ung pair de bardes de cheval, de fert blanc, toutes gravés. — Deux aultres pairs de bardes de cheval, de cuyr bollis, pinctez. — Deux armes d'ast à trois

1. *Brasette* pour brassards; les gantelets ajoutés ensuite ne peuvent guère laisser de doute.

2. Les armures peintes du genre de celle-ci étaient destinées exclusivement aux tournois.

3. Suit un dessin représentant deux losanges superposés.

4. *Bazettes*. Il s'agit probablement des jambières, le rédacteur peu versé dans les termes technique a dû faire bazettes de bas, comme plus haut brassettes de bas, pourtant plus loin il se sert du mot propre, « grèves ».

5. Ce chiffre représente deux petits cercles tangents dont les centres seraient sur une ligne horizontale, chacun de ces cercles était traversé par une sorte d'I majuscule.

6. *Vertugalle*. Il s'agit d'une armure à tonne ou à jupe, sorte d'armure destinée exclusivement à combattre à pied.

Digitized by Google

lames de fert chescung. — Une lame de cutellas dans ung forreau de boys. — Neuf avant pieces de cors de cuyrasse à l'antique et à la moderne, pour rompre en lice. — Un hault de chausse à escallies noier [1], avec sa braye doublé de futaine. — Quattre paires de genoillieres. — Quattorzes sallades pour combattre à la barriere. — Unze paires de greves. — Une espée à l'allemande avec son forreau de sattin roge. — Deux espées rabbattues. — Neuf espées noeres, sans dagues. — Une espée argenté à ognion [2] rabatteu pour combattre à la barriere. — Ung bracquemart argenté. — Cinq espées à deux mains blanches et ung estoc blanc à deux mains. — Une espée à deux mains rabattue. — Une espée faicte en arme d'ast [3]. — Cinq vieulx arquebuts de fonte, bien curt : il y a ung enchassé en bois, qui est crevé. — Soixante sezes rondelles petites. — Trente six arbalestes. — Dix arcs à tirer. — Deux aches d'armes. — Quattres fronteaulx de cheval. — Cinq gorgerins de mallie. — Ung payre d'esperons dorés et gravés. — Ung fert de gebassier de chasse. — Six vielles ensegnes de gents de pied. — Une cornette grize de cheval legier. — Plus une grande quantité de pieces de fert servant diversement en cors de cuyrasse, brassars, tassettes et aultres armes de guerre. — Une grande arqueboze marquetté, de cinq pied et demy de longueur de canon, doré de damasquiné, canon et ruet et le butefeu [4] de mesme au ruet. — Une aultre grande arqueboze de cinq pied de canon, à grand ressort. — Une aultre arqueboze à gros qualibre, toutes à ruet. — Une aultre aussy marquetté, de quatre pied et demy de canon. — Une aultre à ruet à grand ressort, de quattre pied et demy pied et demy l'obrie [5], filletté et marquetté au long. — Une vieillie arqueboze marquetté à carreau, de la longueur de deux pied et demy. — Une grande arqueboze de cinq pied et demy de canon, de boys, marquetté, à ruet, la culasse torne à S. — Une aultre grand arqueboze de cinq pied et demy de canon, aussy à ruet noyre, marquetté à feuliage. — Dix viellies arquebozes curtes, toutes de deux pied de canon, l'une comportant l'aultre, tant à ruet qu'à meche. — Plus sept arquebozes à meche à la moderne [6]. — Trois arqueboses à croc. — Plus une piece en fonte d'ung pied et demy, aux armoiries de Monseigneur. — Ung baston de fert dans lequel il y a une espée dedans [7]. — Deux longues arquebozes dont il y a une damasquiné en argent de cinq pied de canon et l'aultre plaine, enchassé dans ung haultrier noier sans ruet. — Ung aultre de trois pied aussy sans rouet. — Une picque ou bien Jagaye.

Du 26e aoust an susdit, audit cabinet, ont estez treuvez les choses suyvantes : Et premierement, un arnois de cheval de cuyr roge, avec sa testiere, cropiere et petral [8] ayant les bocles dorés. — Item, ung aultre arnoys de cheval de cuyr noyr, avec ses bocles dorés et deuement garny. — Item,

1. *Haut de chausse à ecailles.* Les mentions de haut de chausse du système des brigandines sont fort rares.

2. Une *épée à ognion*, etc. Il s'agit probablement d'une épée à pointe mouchetée comme nos fleurets modernes.

3. Cette épée faite en *arme d'host* est probablement l'arme appelée couteau de brèche.

4. *Boutefeu.* Il s'agit ici non du boutefeu des canons ou arquebuses à croc que l'on a vu plus haut, mais simplement du chien de l'arquebuse.

5. L'*obrie*, le fut ou arbrier de l'arbalète.

6. En 1588 les arquebuses à mèche qualifiées « à la moderne » étaient munies d'un ressort actionnant le chien et commandé par la détente.

7. Il s'agit non d'une canne à épée mais d'un brindestoc, arme analogue à la « canne à dard » moderne.

8. *Petral*, partie de l'armure du cheval défendant le poitrail.

Digitized by Google

aultre arnoys de cheval de cuyr noier, garny, à blocles, dorez comme dessus. — Item, ung aultre arnoys de cheval de vellour viollet, avec bizettes d'argent avec ung petit passement d'argent ayant troys uppes argentée à la testiere. — Une cropiere et ung petral de cuyr faict à la turcquesque. — Deux testieres de cuyr noyer avec ses bocles dorés. — Une petite cheyne de fert de longueur de deux pieds, doré. — Ung payr de renges de cuyr noyer. — Troys payres d'esperons à l'antique. — Une payre d'estriers dorés. — Troys payres et demy à l'antique. — Troys sarbattanes [1] avec deux lances au dessus. — Quattres palliemars, deux garny de vellours vert à broderie d'argent, les aultres deux de vellours rouge avec de passemant d'argent. — Une senture à l'antique avec des bottons d'or et une uppe au but. — Une senture de vellour orenge avec les fers dorets et de bizette d'argent. — Deux pairs de pendant de vellours noier, les fers d'iceulx dorés, ayant de bizettes d'argent. — Deux pairs de strins dorées. — Ung paire d'esperons dorés et gravés. — Ung petit boclier à l'antique, faict à façon d'estoille, couvert de vellours roge. — Ung estoc de troys carres [2] avec son forreau. — Une jagaye avec ses uppes de soye viollette, à filletz d'argent par dessus, ayant son panier de fert. — Une jagaye de feu Monseigneur. — Une petite arqueboze de deux pied et demy, le canon dorée et gravé avec son ruet aussy dorée. — Deux grandes pistollets gravées et dorès avec leurs pommeau aussy doré, avec leurs ruet aussy dorée. — Une pistolle à double canon et ruet, tout de fert dorée à damasquiné. — Plus une aultre pistolle doré et damasquiné. — Plus douze pistollets avec leurs haulbris ossalliés et leurs ruets. — Troys douzaynes de pistolles avec leurs forreau complectes entierement. — Plus ung petit poytrinal [3] tout garny de longueur d'une pistolle. — Plus deux pistolles garnies. — Plus une payre de pistolles ossalliés qui sont entre les mains de Monsieur d'Entremont qu'il retirera. — Plus une aultre pistolle rompue par le milieu du canon avec son ruet et forreau. — Item, quinzes aultres pistolles ayant leurs forreau ausquelles deffault les ruet. — Item, huict forreaux de pistolles ausquieux n'i a esté treuvé aulcune chose. — Item, troys vieulx coffres dans lesquieux n'y a rien que vallie. — Item, ung caparesson de cheval avec ses bandes de vellours viollet, bizettes et passements d'argent, uppes d'argent et soye. — Ung cussinet de poste de vellour jaulne, en broderie d'argent, avec ses estriers et couverture. — Item, ung cussinet pour porter femme en croppe. — Item, ung tambour avec ses deux bastons. — Item, ung tambour à timballe. — Item, ung petit patron de galleyre faict de boys. — Item, une grande table avec ses triteaulx, couverte d'ung tappis en figure de beste aultrusse [4]. — Une espée doré servant à la barriere, rabbattue, avec son forreau de vellour noyr, le bas doré. — Deux espées blanches. — Ung estoc avec son forreau. — Ung thollache [5] d'acier à personnaige de releve dorée avec son casquet de mesme parure. — Ung aultre doublé de vellours rouge et ses frenges doré et damasquiné. — Ung aultre tholasse d'acier doublé de vellour noier sans frenges, une

1. Ces *sarbacanes* à baïonnette étaient probablement des armes exotiques. On en trouve encore de semblable en usage actuellement dans l'Océanie et l'Amérique du Sud et l'archipel de la mer de Chine. Le musée d'artillerie en possède une semblable de cette dernière provenance (K 1022).

2. De trois carres, à lame triangulaire.

3. *Poitrinal* ou pétrinal, arme intermédiaire entre le pistolet et l'arquebuse.

4. Autruche.

5. *Tollache*, sorte de bouclier.

Digitized by Google

brodure à l'entour et au milieu doré avec sa devise : *Virtus fortunam vincit.* — Item, ung aultre grand thollasse blanc avec ung bord à l'entour doré et damasquiné, doublé de vellour noier avec ses frenges de soye. — Item, une targue [1] à la turcquesque. — Item, deux espées rabattues avec leurs gardes. — Item, une grapelle pour la cavallerie. — Quattres jacques de mallie. — Ung espye avec son baton de boys noier [2]. — Trois cuyrasses noyrs avec leurs gorgerins à l'esprouve de l'arqueboze. — Seizes espyu dont il y en a heu rompu l'ung et ung aultre auquel manque le manche. — Plus, une rondache de vellour gris, avec ses frenges de soye et repines de fil d'argent.

Du dernier jour d'aoust : au petit cabinet des espées ont estés treuvés les choses suyvantes : Premierement, trente cinq cornets de chasse garnis, excepté ung. — Une flasque noyre chassé d'yvoyre blanc. — Vingt six colliers de chien tant de vellour sattin que cuyer, garnis trestous de leurs ferrements, que bon qu'aultres. — Trezes ferremants de colliers de chiens que grands que petits. — Troys copples de laisse de fert. — Deux laisses. — Deux mehuroles [3] de cuyr noier. — Une senture de bufle avec ses pendants et ferremants à l'antique, pour mettre sus des armes. — Troys payres de pendants de vellours noyer garnys de leurs fers. — Deux lict l'ung grand, l'aultre petit, rompus. — Une petite quaisse de boys de sappin dans laquelle il y a le poultrait de la maison de Verneul. — Ung poultray du roy Henry, de bronse. — Ung aultre poultray de bronse d'Aristot. — Deux figures de boys d'homme et femme, l'une grande l'autre petite. — Sept fers de colliers dorés. — Sept chapperons de faulcons et tiercelet, en broderie d'or et d'argent. — Deux aultres chapperons d'espervier, de cuyr illuminé. — Ung petit bonnet d'enfant faict en broderie d'or sus thoille d'argent. — Une gebassiere de vellour noyr en broderie d'or, avec son fert doré et argenté. — Plus ung estuy d'yvoerre garny de deux pignes d'yvoierre, ung myroir avec leurs ferrements. — Ung estuy dans lequel a une callamite [4] de cuyvre doré, ledit estuy de cuyr roge. — Six quarquoys, deux de cuyr, ung en broderie sus vellour roge et trois aultres de boys : dans tous il y a des fleches. — Une turcquesque appellé arc jaulne [5]. — Deux aultres vieux arc turquesque. — Douzes haulboys tant grands que petits. — Une guiterne [6]. — Ung grand livre couvert de parchemin blanc intitulé le premier volume : *Les plus excellents bastiments de France.* — Ung aultre grand livre de poultraits, de medaillons et aultres. — Ung aultre petit livre couvert de parchemin blanc avec les armoiries de Monseigneur intitulé : *Institution du Prince.* — Aultre livre couvert de parchemin blanc doré, intitulé : *Les amours de Cupido.* — Ung poultraict de feu Son Altesse. — Quattorze poultraict vieulx d'hommes et femme. — Une viellie musique à divers personnaiges. — Une vuyvre. — Item, une aultre et toutes deux naturelles. — Une pierre à montre [7]. — Une pierre de marbre longue à broyer les colleurs,

1. Targue pour targe, sorte de bouclier.
2. Il s'agit cette fois d'une canne à épée.
3. Peut-être *muserole*, partie du harnachement du cheval qui se place sur le nez, pris aussi dans le sens de musetière de chien. Les laisses que l'on vient d'inventorier font croire à ce dernier sens.
4. *Callamite*, boussole, de l'italien *calamita*, aiguille aimantée de la boussole.
5. Une *turquesque*. Il s'agit d'un arc à la turquesque appelé parfois simplement turquesque, qui, fait de corne, avait souvent une teinte jaune.
6. *Guiterne*, sorte de guitare qui avait en 1588 sept cordes et le fond voûté comme celui de la mandoline.
7. Cadran solaire.

Digitized by Google

avec son pillier de marbre. — Six batons pour jouer à la pillotte avec la croix blanche. — Huict fers pour jouer à la pillote. — Cent quarente deux medalle de plomb tant petites que grandes, rondes que carrées, que plattes, que levées en bosses. — Cinq medalles carrées de bronse. — Une esthuve [1] ronde d'herain, en façon de pomme. — Troys mains de gloyre [2], deux femelles et ung masle, avec leur quaisses. — Cinq medalles d'allebastre, rompues, avec plusieurs aultres de grye. — Ung mortier de bronse avec son pilon en forme de cloche. — Neuf seniterres avec leurs forreaux. — Ung bracquemard large au but avec son forreau. — Ung aultre bracquemard plus grand et plus large avec son forreau. — Ung grand cottellas ayant la garde avec un arret, doré, sizellé quant au pomeau. — Ung cotteau turcquaisque damasquiné, le manche d'yvoire, le dos du cotteau gravé et vuyde jusques au but, la gayne de peau de poyscon. — Une senture turquesque de soye verde, avec ses fers de cuyvre. — Ung estoc à trois carres avec sa garde à deux branches et le pomeau doré, et doré dessus la lame envyron deux doigts ou trois. — Ung aultre estoc plat à l'aultre arrest jusques au but damasquiné, avec sa garde de cuyvre doré. — Neuf espées gravées, dorées, toutes complectes. avec leurs dagues, sans cotteau ny poenson [3]. — Une aultre espée dorée, gravé et damasquinée d'ung grand demy pied sus la lame qui est à dos, et la pointe rompue, sans poignie (*variante* pugnie) et sa dague entiere. — Une aultre espée noyre avec des trenches de fil d'or avec sa dague. — Une aultre espée doré à grains à grand branches avec son poigniard auquel y manque la poygne de ladite espée. — Une aultre espée

1. *Estuve*, vase pour faire chauffer un liquide.

2. *Main de gloire* ou *mandragore*. Plante à laquelle on a attribué, depuis la plus haute antiquité et sur toutes les régions du globe, des propriétés magiques, à cause de la forme particulière de sa racine, épaisse et charnue. se bifurquant souvent de manière à figurer le tronc et les jambes d'un homme; des radicelles représentaient les cheveux d'un petit être humain auquel on prêta la vie ainsi qu'en témoignent les noms de cette plante chez divers peuples orientaux. « On croyait qu'un démon familier habitait la racine de mandragore et que ce diable pouvait se montrer à la requête des sorciers qui désiraient le consulter. Le démon de la mandragore était représenté sous la figure d'un petit homme sans barbe, les cheveux longs et épars. Dès lors on appela mandragores tous les fétiches, toutes les poupées, figurines ou marionnettes dont on faisait usage dans la sorcellerie... Les mandragores devinrent les génies domestiques... elles portaient bonheur à ceux qui les possédaient, elles écartaient les dangers et préservaient de toutes les maladies... On les revêtait de fines étoffes et on les couchait mollement dans de petits coffrets, placés mystérieusement dans un recoin du foyer. Toutes les semaines, on les sortait de leur cachette, on les baignait dans du vin mélangé d'eau et à chaque repas on mettait leur part de côté. »

On remarquera que les « main de gloire » inventoriées au château d'Annecy en 1588, appelées en 1614 « mandragore », étaient de sexe différent. Depuis Dioscoride, on en distinguait en effet deux espèces, le mâle et la femelle, de sorte qu'il convenait d'avoir toutes les deux pour être complètement heureux.

Le Dr Ladame, auquel nous empruntons ces renseignements (*Les Mandragores ou Diables familiers* à Genève au XVIe et au XVIIe siècle, dans le tome III de la nouvelle série des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*), publie les interrogatoires d'habitants de Magland en Faucigny qui furent arrêtés en 1682 à Genève pour avoir voulu se procurer chez un orfèvre de cette ville des *rares esprits* parce qu'ils avaient « entendu dire qu'il y avait un homme dans leur paroisse qui en avait et qui profitait beaucoup avec ».

3. Le fourreau de l'épée et surtout de la dague était souvent chargé d'une petite trousse contenant un couteau et un poinçon à chas. Il est intéressant de remarquer que cette disposition était alors si usuelle que le rédacteur de l'inventaire croit devoir noter les armes dépourvues de cette adjonction. Voir d'ailleurs la suite de l'inventaire. Les épées formaient avec les dagues de même travail une paire d'armes, et l'auteur croit devoir noter aussi les épées non accompagnées de leur dague.

Digitized by Google

dorée, gravée, à renges de grains, à grand branches, avec son poigniard auquel y manque la poigne. — Une aultre espée dorée, playne, avec sa dague, sans avoir aulcune poignie. — Plus une espée sans poigniard, gravé et dorée, à personnaige, sans coteau ny poenson. — Une aultre dorée, argenté avec figures releves aux branches de la garde, sans dague, coteau ny poenson. — Une aultre sans poigniard, dorée et gravé. — Une aultre espée dorée, le pomeau canellé, sans poigniard, coteau ny poenson. — Une aultre espée doré et argenté, à grand branches, moytié playne, moytié à grains, sans coteau ny poenson. — Une aultre dorée, plaine, sans puynée, poenson ny coteau, les branches droictes. — Plus. une aultre espée doré playne, les branches à S. — Deux espées argentées à branches droictes dont de chescune espée a une branche rompue, avec leur dague, sans cotteau ny poenson. — Plus une aultre espée à grand branches, argentée à grains sans dague, sans cotteau ny poenson. — Une espée avec son poigniard sans cotteau ny poenson, les gardes de l'une et de l'aultre semée à grains d'argent. — Six espées argentées, plaines, dont il y en a deux qu'ont chascune leur pugniard, l'une ayant une branche de la garde rompue. — Plus une espée toute playne de laquelle le pomeau se demonte à vis [1], avec les poigne (*variante* la pugnie) à fil d'argent. — Deux espées noyre, l'une à grand branches sans dague, sans coteau ny poenson. — Troys poigniard dorés et gravés, y deffalliant la poignée à ung. — Ung aultre poigniard doré et damasquiné. — Deux aultres dorés et argentés y deffalliant les deux pomeaux et poignie. — Ung aultre canellé et doré, sans poigne. — Ung aultre playne (*variante* plain) qu'a esté argenté avec sa poignie. — Une espée noyre toute simple. — Douzes estoc tant dorés, argentés que noyr. — Une lame de cutellas. — Une ymaige de la Suzanne. — Ung cotteau et deux poensons dorés. — Une garde avec son pomeau doré, playne. Deux aultres gardes de forests avec leurs pomeaux. — Ung toyaul de fert blanc. — Une tenture de vellour blanc, les fers dorés avec des bizettes d'or. — Une grande senture de soye canellé avec deux grands bottons d'or et soye au but. — Un aultre pendant de vellour noyr avec des passemants d'or et d'argent, de peu de valleur. — Huict croyset [2] de letton en fonte avec leur boytte de fert blanc. — Un mortier de cuyvre en molle, tout garny. — Deux bocard de Majolica, a paincture. — Deux pommes de verre painctes. — Deux chandelliers de verre. — Ung grand plat de verre pour mettre de fruict. — Ung aultre petit plat de verre. — Deux aultres plats de verre, petits. — Cinq assietes de verre. — Deux beneitiers de verre dont le grand est doré et figuré et l'aultre plain. — Deux grands flasquons de verre doré avec une rose de chasque coté dorée et peincte. — Deux vazes glasses avec leurs couvercles. — Une trompe de cuyr pour la chasse. — Deux aultres vazes glasses avec leur couvercle. — Une esguyre glasse. — Deux verres avec leurs couvercle, l'ung à grosse glasse, l'aultre playne. — Deux grandes grosses tasses à metre confitures dont la pome du pied est à jour. — Une aultre tasse paincte et à fillet blanc. — Troys aultres tasses grandes et haultes. — Ung ampollin de verre. — Une brande de verre [3]. — Une otte de verre à mettre fruict. — Une fontaine de verre. —

1. Ce mode de monture, *très rare* au XVI[e] siècle a été repris sous Charles-Albert pour l'épée d'ordonnance piémontaise, et en 1900 en France, pour l'épée des médecins militaires.
2. C'est le *croésu* savoyard, lampe creuse en cuivre fondu.
3. *Brande de verre*, bonbonne. La brande simple est en bois : c'est une hotte.

Digitized by Google

Des regalles complectes avec leurs soffleis [1]. — Ung poys de plomb tenant ausdictes regalles. — Ung petral a ququillie à la turcquaisque.

Au cabinet appelée le Cabinet des Masques y avons trouvé divers masques rompus, plusieurs testieres qui ne sont complectes, croperies et renges servant à chevaulx, boys de raclette de peu de valleur, plusieurs fleches dans l'estuy de peu de valleur, une lanterne à l'allemande, une roue à escuyrin pour fere torner divers utys. — Deux grands tirasses de filets de chasse. – Trezes escallies pour jouer à la pillote. — Ung vieulx coffre. — Troys moles de buys pour fere chapperons d'oyseau et plusieurs aultres meubles de petite valleur...

Et appres avoir visité par toutes les aultres lieux dudict chasteau, sont estez trouvés les meubles et choses cy appres mentionnés. Et premierement : Boys de lict. — Huict boys de lict à pillier rond avec leurs fonds à sengles, le doussy de sappin se serrant à vis de fert. — Ung lict boys de noyer à petit paneaux avec son but serré à vis de fert. — Trois boys de lict de noyer à grand pillier canellés avec leurs chapiteau au dessus, fonds et doussy de sapin. — Deux boys de lict de noyer sans fond, l'ung faict à mode de charriot. — Ung bois de lict de noyer avec son fond à sengles. — Deux boys de lict vernisé de blanc, avec son fond à sengles. — Ung boys de lict de noyer qui se plie, pour porter en malle avec son fond de toille, tout complet...

Mathelas. — Ung mathelas de sattin vert de Burges et de futayne au dessoubs. — Plus sept mathelas tant couverts de futayne comme de thoile, six de futayne d'ung costé et de l'aultre de thoille, ung aultre tout de thoile.

Licts de plumes. — Troys coultres plumes de trige rayé à barres blues. — Une coultre plumes. — Deux aultres avec leurs forrures de trige rompues.

Palliasses. — Sezes palliasses de toille, usés.

Traversins. — Quinze traversins de plumes dont il y en a treize couverts de trige, les aultres deux de viellie toille. — Six traversins de layne, couverts de futayne...

Cathelognies. — Cinq cathelognies blanches bonnes. — Quattres cathelognies blanches viellies. — Une cathelognie thaneyse assez usé. cinq moyennement usés et persés en plusieurs endroicts, dont il y en a deux à la grand forme. — Quattres blanches à la petite forme, moyennement usés. — Six aultres cathelognies tant roges que blanches.

Couvertes. — Une vieillie couverte de damas verd doublé de sarge viollete, le tout vieulx. — Une viellie, de taffetas blanc, doublé de sarge blanche. — Une viellie couverture de taffetas vert, doublé de sarge verde, piqué. — Six couvertes de taffetas roge picqué, dont il y en a troys viellies. — Une couverte de Beauvoix en forme de tapisseries. — Une couverte de thoille blanche picqué. — Une couverte verde, picqué, fort usé.

Pavillions. — Deux pavillions pour servir à de chieges persées l'ung de vieulx taffetas roge, l'aultre de taffetas incarnat et vert, avec ses frenges de soye incarnat, blanc et vert. — Ung pavillion de taffetas vert, avec son

1. On trouve rarement mention de cet instrument de musique. Furetière dit que « la régale est un des plus considérables jeux de l'orgue, qu'on appelle autrement voix humaine, parce qu'il imite en quelque façon la voix de l'homme. Il est accordé à l'unisson de la trompette et a la longueur d'un demi-pied, avec une bœste qui se soude au bout, longue de deux pouces. On fait aussi des espinettes organisées qui ne consistent qu'en un jeu de régales ».

Digitized by Google

pomeau dorée, ses frenges au dessous du chapiteau de soye verde de la largeur de troys doigts, ung cordon de fil lozelle. — Ung pavillion de sarge noyre et jaulne, avec son chapiteau de mesme parure, ses frenges de layne noyre et jaulne, avec son pomeau de bois doré, attaché avec une corde. — Ung pavillion de taffetas changeant, incarnat et jaulne, avec sa couverture de parade et son chapiteau garny d'une frenge jaulne et incarnat, avec les pilliers de lict couvert de mesme taffetas, avec son cordon de soye pour fere les landes et aultres gros cordon de fil lozelle, avec son pomeau de boys painct de jaulne et de roge et quattre coings du lict. — Ung pavillion de taffetas blanc, ja cassé et rompu, sans frenge, avec son chapiteau de mesme, avec des frenges de soye rouge. — Ung pavillion de cotton blanc, rompu en deux pieces. — Ung pavillion de damas vert desja usé, avec ses frenges de soye verde au dessus, qui sert de chapiteau et tout au long au devant, avec son pomeau doré, cordon de soye blanche et verde. — Ung pavillion de sarge bleue et noiere. — Ung pavillion de sarge verte. — Ung pavillion de toille blanche. — Ung pavillion de sarge jaulne avec son chapiteau, ses frenges de soye noés autour. — Ung aultre pavillion d'estamey jaulne pallie, avec son chapiteau frengé de soye noyre autour. — Troys pavillions de sarge verde. — Deux pavillions de sarge rouge. — Ung aultre pavillion de sarge roge et verde. — Deux pavillions de sarge verde et noyre avec leurs frenges de layne. — Ung aultre de sarge noyre et rouge avec ses frenges incarnat et rouges. — Ung aultre pavillion avec son chapiteau de sarges noyre et orenge. — Quattres pavillions de diverses colleurs de sarge. — Ung ciel de tappisserie de leyne avec ses frenges verdes et roges, ung doussy de sattin vieulx, blanc et noyr, déchiré.

Licts garnis. — Ung lict garny de vellour gris à passement d'or, larges de deux doigts, avec son doussy de vellour gris à deux passement d'or, doublé de damas avec le ciel et rideau de damas gris et frenges de soye grize et deux subassements de vellours gris, avec leurs passemants d'or comme dessus, de frenges de soye grize doblé de toille. — Une garniture de lict à bendes en broderie de fil d'or sus sattin vert avec des carreaux faict à l'aiguille de soye de diverses colleurs avec son doussy de mesme parure, le ciel de mesme hormis qu'il est de layne, troys rideaux de taffetas blus, deux subassemants de layne faictz à l'aiguillie avec des frenges de soye verde. — Ung lict de vellours carmoysy, faict à broderie de fil d'or avec crepines d'or et frenges de soye au dessoub incarnat et noere, son doussy de mesme parure de damas figuré incarnat, doublé de thoille rouge avec deux subassements de mesme et trois rideaux de damas carmoysy garny d'ung passemant d'or sus la costure où il se manque quattres passements sus le bord des rideaux compris les trois (*sic*). — Ung aultre lict de damas gris, faict en broderie de toille d'argent à l'imperiale, avec des frenges de soye grize, le chapiteau de mesme parure garny de trois rideaux et deux aultres petits de mesme parure et broderie, et la couverture de mesme, qui sert de subassement, par tout garnye de sa frenge de soye. — Ung lict d'estamey carmoysi incarnat, à l'imperiale, avec des passemant de soye jaulne et noiere, les frenges noeres longues avec les crepines de soye jaulne, troys rideaulx garny d'ung passemant de soye jaulne et noere sus les bords. — Ung lict de damas jaulne et verd changeant à doubles pantes, garny de doubles frenges vertes et doubles crepines jeaulnes, ses subassements tout d'une piece, sa frange de soye verde et crepines de soye jaulne, trois grands

Digitized by Google

rideaulx et le petit avec leurs frenges de soye jaulne et verde quattre quenolles de taffetas changeant rapportant à la colleur, avec ung tappis de damas jaulne et vert, doublé de sarge verde avec ses moyennes franges de soye jaulne et verde. — Ung lict de vellour vert figuré à doubles pantes avec ses frenges de soye verde, son doussy tout attaché doublé de thoille verde, deux subassemants de mesme parure, les quattres quenollies de damas verd, troys rideaux de damas vert avec des petites frenges au but. — Ung tour de lict d'estamey incarnadin vieulx. — Une pante de damas noer avec ses frenges de soye noere.

Tapisseries. — Sept pieces de tapisseries à petits personnaiges et feuliages au carres de chescune escript : Bellorophon. — Treizes pieces de tapisseries des Neuf Preux. — Cinq pieces de tapisseries à façon de bocage de parquet. — Huict pieces de tapisseries verdes à grands feuliages. — Neuf pieces de tapisseries de diverses colleurs, tant grandes que petites à poltraict de chasse, composé de divers animaux.

En la chambre dessus celle de Monseigneur sont : Douzes pieces de tapisseries à la rustique. — Ung monceau de mesme parure. — Cinq pieces de tapisseries de Bergamont (variante : Bergame). — Une garniture de lict de tapisserie à petits bestions. — Ung doussy de mesme parure. — Ung monceau de tapisserie des Neuf Preux, rompus, oultre quatre petites et certaines aultres. — Ung aultre monceau qui sert de doussy. — Une piece qui sert dessus une cheminé, de mesme parure. — Douzes pieces de tapisserie de cuyr argenté et doré. — Troys petites pieces qui en vallent une grosse. — Troys petites aultres pieces. — Six pieces de tapisseries de cuir argent.

Tappis. — Ung tappis de drapt verd. — Ung aultre de mesme drap de deux aulnes de longueur. — Deux aultres de mesme drapt de deux aulnes piece. — Troys tappis de drapt verd, bien usés. — Deux tappis de Turquie, ung plus grand que l'aultre. — Ung tappis de charge (variante : sarge) carmoisy de troys aulnes de longueur. — Ung aultre de drapt verd avec ses lizieres jaulnes tout à l'entour. — Ung tappis antique semé de fleurs. — Ung tappis de drapt vert.

Tables. — ... Une grande table servant à billiard avec ses treteaulx qui se plient, l'ung desquels est rompu au dessoub. — Une aultre table qui se plie avec ses tréteaux. — Une table boys de sapin avec ses treteaux. — Huict treteaux de noyer. — Deux aultres servants à lict. — Quattres de sappin avec leurs treteaux. — Plus une estroicte de mesme bois. — Item, ung attochet rompu en troys parties.

Buffets. — Troys buffets de noyer. — Ung buffet marquetté de blanc et une croix blanche au dessus. — Ung vieulx buffet. — Ung petit buffet boys de sappin. — Deux buffets de noyer aux armories de Monseigneur. — Deux buffets à quattres pilliers rond servant à salle. — Ung aultre buffet à six pilliers servant aussy à salle. — Aultre buffet de noyer. — Une garderobbe de noier qui est à la nourrisse.

Sieges. — Deux sieges de fert, les pomeaulx de letton, couvertes de vieulx drapt roge et blus. — Une siege boys de noyer couvert de vieulx drap noyr. — Une aultre boys de noyer couvert de cuyr qui n'a que trois jambes. — Une petite de mesme boys, couverte de cuyr blanc de peu de valleur. — Une siege de noyer faicte à tornet couverte de cuyr roge. — Une aultre siege couverte de cuyr roge laquelle se plie. — Quattres sieges persés cou-

Digitized by Google

vertes de drapt verd au dessus. — Une de boys de noyer couvert de cuyr noir servant à brancard. — Une viellie siege haulte couverte de peau roge, perse (variante : persée) servant à brancard. — Une à baston, couverte de cuyr noyr persé. — Une couverte de peau noyre à catelles. — Une couverte de cuyr des Levant vert, servant à porter à brancard avec les clos de lotton doré. — Une vieillie siege rompue. — Une aultre couverte de cuyr noyr, attaches à clos blanc pur porter à brancard. — Une siege de noyer à pilliers rond couverte de cuyr roge, pour porter à brancard. — Une grande siege de mesme boys de noyer couverte de cuyr roge servant à dormir.

Sieges de vellours. — Cinq sieges boys de noyer garnies de vellours noier, troys avec les frenges de soye noere, les aultres deux l'une à de petites frenges l'aultre point. — Une siege double de vellours servant à brancard avec ses frenges de soye incarnat. — Une siege double de vellour vert à brancard avec ses clos argentés, une aultre de vellour roge rompu d'ung costé. — Une siege de vellour roge garnye de petites frenges. — Une aultre siege de boys de noier couverte de vellour gris et blanc figuré. Une siege couverte de vellour noir à brancart à petite frange. — Une siege couverte de vellour vert figuré avec ses frenges de soye verde. — Une siege couverte de velours rouge rompue. — Demy poil (*sic*) d'estain de chambre.

Chenets. — Huict chenets de letton en l'ung desquels n'y a poinct de pomeau. — Deux chenets de letton au dessus desquels a des figures d'homme et de femme. — Cinq chenets de fert. — Deux aultres de fert, rompus. — Deux aultres chenets de fert. — Deux gros chenets de letton. — Deux aultres chenets de mesme parure.

Chandelliers [1]. — Deux grands chandelliers de salle de letton, à six branches dessus et six petites dessoub, tout complect, avec son cordon vert et blanc de layne. — Six chandeliers de boys marquetté de rouge avec leur poly et cordes. — Ung aultre boys de sappin, rompu. — Quattres grands chandelliers à menuzerie à quattres branches chescung. — Dix huict chandelliers servant à la grande salle, paints à barres blanches et oranges.

Escabelles. — Six escabelles à ouvalle, dont il y en az deux rompues. — Huict escabelles à l'antique. — Une aultre viellie rompue. — Deux à bastons rond, rompues.

Taborets. — Deux taborets à carré. — Neuf taborets carrés à pilliers ronds. — Troys vieulx taborets tous rompus,

Couffres. — Deux coffres à bahu, couverts de cuyr roge, barroyés de fert blanc, avec leurs serrures, dans l'ung desquels sont estez treuvés trente une payres d'escarpins de diverses colleurs, de vellours picqués de soye. — Quattres payres d'escarpins de cuyr de levant de diverses colleurs, troys payres d'escarpins de sattin. — Ung petit hault de chausses de soye jaulne, faict à l'aiguillie. — Ung aultre faict à l'aiguille de soye carmoysie, une petite mandillie de toille de peu de valleur. — Ung aultre coffre à bahu, de cuyr noyr vieulx et rompu, ayant sa serrure et clé. — Ung aultre vieulx coffre à bahu. - Ung vieulx coffre plat de peu de valeur couvert de cuyr. — Une quaisse de sappin servant à selle. — Ung escrain de sappin. — Une petite croix de noyer servant à tenir escrain. — Ung grand coffre plat carré doublé de toille. — Troys viellies malles de cuyr pour porter boys de lict. — Ung cussinet à porter malles avec deux barres de boys. — Deux garde

1. Le mot *chandelier* désignait alors une sorte de lustre à suspension qui n'avait aucun rapport avec le chandelier moderne.

Digitized by Google

robbes de sappin avec leurs esparres de fert. — Ung cussinet de cuyr complet pour porter femme à croppe, avec sa planchette. — Diverses cornes de cerf. — Deux pieces de peau de mouthon painctes en roge et diverses aultres brolieries estant dans une quaisse boys de sappin. — Une espinette avec sa cle de cuyvre faicte en marteau les touches d'yvoyre. — Cinq selles de femme avec leurs usses de trippes de vellour noier et les frenges à l'entour, les unes avec leurs sengles et petral, et deux estriers. — Ung vieulx robbon de vellours descoppé à jour, doublé de sattin de Burges blanc. — Ung collet de buffle. — Ung pare soleil de taffetas verd, avec son furniment de boys de noyer et de frenges de soye verde autour. — Ung escriptoyre de vellour carmoysie avec ung passemant d'or tout complet, doublé de sattin. — Deux fallots de toille blanche rompus, avec leurs manches de boys. — Ung tableau qui servit à l'entrée de Madame au dessus du portal du chasteau. — Une lanterne à l'allemande.

Carreaulx. — Quatfres carreaulx de taffetas roge. — Deux forrures de carreaux de mesme taffetas. — Six de tappisseries à personnaiges, chasque carreau doublé de toille. — Meubles trouvées tant en la grand cuysine que chambres basses. — Unzes douzaines d'assietes et neuf d'estaing. Vingt assietes de fert blanc. — Un grand lechefroid. — Deux chauldieres de cuyvre en ouvalle, estagnié, avec leurs anses de fert, l'une plus grande que l'aultre. — Cinq casollettes de cuyvre avec leurs pieds. — Une pesle à frire. — Deux grands landiers de fert. — Deux grands landiers attachés à la murallie de la grande cuysine. — Une chauldiere ronde de cuyvre estagnié avec sa anse de fert. — Deux grand landieres de fert attachées à la murallie de la viellie cuysine. — Deux contratires de fert. — Une viellie pesle à queue. — Deux petits barrils avec leurs sercles et bocles de fert. — Ung aultre de mesme. — Ung petit tonneau cerclé de boys que sert à tenir le vinaigre. — Troys grandes broches. — Deux treppiers de fert. — Deux grandes et grosses tables à la grand cuysine. — Une grande table à troys pieces de boys accroches de fert en la vielle cuysine. — Dix farots de fert. — Cinq ferts à banderolles tant grands que petits. — Plusieurs ferremandes servants pour de prisonniers. — Ung asne de fert pour tirer pieces. — Quarente deux landes de fert tant grandes que petites pour tenir rideaulx de lict. — Une charrette à deux grand roues ferrées. — Deux eschelles l'une grande l'aultre petite laquelle est ferrée au but. — Deux vieulx tonneaux de sappin. — Troys grands pierres cruses avec leurs ferrures et couvercles de sappin, fors à l'une...

Dans le cabinet des armes, sçavoir des arquebozes et mourions, ont estés trouvés 266 arquebozes à mesche, sur quoy fault comprendre six arquebozes qui ne sont poinct monté. — 248 furniments couverts de peau noyre. — 294 mourions tant gravés que plans, ausquels à plusieurs y deffault les oreillies. — Six grands arquebozes à luyserne [1]. — Ung barry et demy de pouldre. — Deux aultres barril qu'il n'y a rien dedans. — Cinq lyasses de corde à arqueboze. — Une petite boytte de boys couverte de cuyr noier dans laquelle sont plusieurs molles d'arqueboze, luysernes et aultres ferremandes desquelles ladite boytte est toute playne. — Plus une grande arqueboze à croc. — Plus une luyserne rompue. — Une table en deux pieces avec ses treteaux boys de sappin de peu de valleur. — Une eschelle pour la visitation des armes.

1. *Luyserne*, peut être visière percée d'un trou.

Digitized by Google

Du 10 septembre 1588. — *A la curtine du chasteau et pres la grand porte de l'entrée d'icelluy* ont estéz treuvéz troys pieces de canon de fert, l'une plus grande que les aultres, faicte toute d'une piece, les aultres deux moiendres, avec leurs masles [1]. — Deux petards de fert faict tout d'une (*sic*). — Une aultre petard à bandes de fert, gasté et ouvert. — Six mailes de fert tant bons que maulvais. — Ung charriot pour poser quattres musquets, deux barres de fert à travers et deux petites roues. — Au dessus de la grande tour (*variante* de la grand tourt de la Perriere) ont estéz treuvéz quinzes musquets tant petits que grands. Ung aultre petit musquet de fonte éventé [2] par le troz de l'amorse. — Un musquet à grand queue longue estans au cors de garde.

N° 15.

1614-1618. — Inventaire du château d'Annecy [3].

(Turin, Archives de Cour.)

Du 14 novembre 1614. — La Chambre, assemblé au chasteau de la presente ville, par commandement de Monseigneur, pour proceder à l'inventayre des meubles dudict chasteau, et c'est en presence du sieur procureur fiscal, auquel chasteau estant et *dans la salle où Monseigneur mange*, près la chambre, ont esté exhibées par M[e] Nycollas de La Chavannaz, consierge dudit chasteau, les pieces de tappisseries suyvantes :

Et premierement, dans ladicte salle, huict pieces de tappisseries de layne semés de feulliages, avec des testes à playsir et aultres oyseaux (*sic*), furnissant la chambre, bonnes, la pluspart garnie de toille. — Plus, en la mesme salle, ung dest de vellour noyre bendé de bendes en broderies d'argent au dessus de la cheminé avec ses cordons de fil noir et sans aulcunes frenges au dessoubs, bien au dessus doublé de trillier noir. — Plus, ung grand tappis de Turquie, semé de feulliages viollet, jaune et rouge. — Plus, ung chandillier de lotton, à dix branches, pour servir aux chandoilles avec son cordon pour l'attacher. — Plus, deux grands landiers de lotton avec leur traversiers de fert. — Plus, une table boys de noier avec ses tretteaulx. — Plus, ung cherain boys de noier. — Plus, une autre table de noyer avec ses tritteaulx de peu de valleur.

Dans la chambre où loge Monseigneur : Ung boys de lict de noyer avec

1. Ces canons qui ne sont pas tout d'une pièce et qui ont un « mâle » sont des veuglaires, canons déjà fort demandés à l'époque de l'inventaire, qui se chargeaient par la culasse fermée par une sorte de verrou désigné ici sous le nom de *masle* (alias *farrou*).

2. C'est-à-dire mis hors d'usage par l'agrandissement du trou de l'amorce.

3. Cet inventaire ainsi que les précédents sont inédits et complètent ceux que nous avons déjà fait connaître datés de 1393 (inséré dans le tome LII, pages 360 à 381, du *Bulletin archéologique* publié par le ministère de l'Instruction publique, année 1898), de 1549 et de 1585, insérés dans les *Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* (Chambéry, 1899) et tirés à part dans notre brochure intitulée : *Trois Inventaires du Château d'Annecy*. (Chambéry, 1899, 111 pages in-8°). L'inventaire de 1393 a été dressé un an après la mort de Pierre II, comte de Genevois; celui de 1549, après le décès de Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois-Nemours, et celui de 1585, après le trépas de la « fleur de toute chevalerie », le célèbre Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours.

Précédemment, M. Eloi Serand avait retrouvé deux inventaires, intéressants surtout pour l'étude des armes, rédigés en 1616 et en 1696. On les trouvera dans le tome XXVIII des *Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire*.

Digitized by Google

son fond de sappin et son dausil de noyer [1]. — Plus, deux petites tables de noyer avec leurs tritteaux. — Plus, ung tappis qui sert de marche pied au devant le lict de Mondit seigneur. — Plus, deux landiers de lotton à personnage d'hommes et femmes avec leur traversier de fert. — Plus, ung sil de lict à pante simple de vellour taney [2] avec des passements d'ort avec ses riddeaux de damas incarnadin, avec son subbassement de mesme, avec leur passements d'ort avec aussy sa couverte de taffetas rouge, contrepoincte.

Au gabinet goignant : Deux pieces de viellies tappisseries et ung morseau d'aultre viellie de layne, semés de bestes sauvages. — Plus, une garde robbe, bois de noyer, toulte neufve, avec ses fonds en dedans de bois de sappin, à quattres ytage et deux tiroir, avec leurs serrures et clefs. — Plus, ung vieulx tappis de damas vert. — Plus, ung vieulx buffet de noyer. — Plus, une viellie table de noyer avec deux atochet [3] laquelle se brize par le milieu.

Dans l'antichambre de Monseigneur : Ung dest de damas changeant, de colleur bleue et jaulne, doublé de trilliet jaulne, avec ses frenges de mesme. — Une table boys de noyer neufve, avec ses tritteaulx. — Troys tableaux, l'ung de feu Monseigneur Jaques, et l'aultre de feue Madame et de feu Charles [4], avec leurs couvertures de taffetas vert. — Plus, deux landiers de lotton eslevés avec leur traversier de fert. — Plus, deux portieres, aux armes de Monseigneur, de drapt vert, semés de fleur rouge et blanc.

Dans le cabinet de Monseigneur : Cinq pieces de tappisseries de Flandres, semées de plusieurs figures de layne. — Plus, deux chieres à bras, garnies de vellours vert. — Plus, deux aultres deux petites chieres qui se plie, garnies de vellour vert. — Plus, une aultre chaiere à bras, garnie de vellour incarnat. — Plus, ung tappis de vellour vert, avec ses frenges verte, doublé de toille verte, avec ung taffetas dessus pour le conserver. — Plus, ung escristoyre couvert de vellour orenge, garny de ferrures d'argent, gallonné de gallons d'argent tout autour. — Plus, ung grand miroir, encnassé dans de noyer noir. — Plus, ung *Ecce homo* d'argent, enchassé dans une boytte d'ivoyre noir, au pied duquel est escript : *et fui flagellatus toto die*, couvert d'une belle glasse de cristal de voire ou aultre, le chassis d'icelluy est de boys de foug. — Plus, ung tableau de Lucresse sus du boys doré à feulliage, tout à l'entour, avec son rideau de taffetas vert, avec ses frenges. — Plus, ung aultre tableau de Saincte Anne avec son boys de noyer tout autour avec son rideau de taffetas vert avec ses frenges. — Plus, deux testes de femmes espagnioles ayant barbe au menthon. Plus, une Nostre Dame enchessé de boys de noyer, avec son rideau de taffetas bleu, avec ses frenges. Plus, ung petitz tableaulx enchassé de noyer avec deux popons. — Plus, tableau de Nostre Dame de Lorette enchassé de boys de noyer, avec son rideau de taffetas vert avec ses frenges. — Plus, une teste de S. Jehan Caluactz (?) avec son chassis de noyer. — Plus, ung tableau où il y a ung bastiment. — Plus, deux aultres petits tableaux avec certaynes fantasies

1. *Dausil* ou *douciel* : dossier ou tête de lit, nom venant de la tenture qui servait encore au XVI[e] siècle à isoler le chevet du lit de la muraille.

2. *Tanné*, couleur fauve semblable à celle du tan.

3. *Atochet*, tréteau. On a remarqué dans l'Inventaire de 1588 la glose « attochet soit treteau ».

4. Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, mort en 1585, sa femme Anne d'Este, morte en 1607 et leur fils Charles-Emmanuel, mort en 1595.

Digitized by Google

enchassés de boys de noyer. — Plus, deux landiers de lotton avec leurs pommeaulx ronds dessus, avec leurs traversiers de fert. — Plus, une viellie table de noyer, avec des vieulx tritteaulx rompus.

Dans la Gallerie neufve : Quattre tappisseries de layne, à grand personnage, de l'istoyre de Jehan de Paris et une autre demy tapisserie pour mettre dessus les cheminés ou portes. — Plus, troys chieres à bras, garnies de vache, de rossiez rouge, avec deux petites garnies de mesmes. — Plus, une aultre viellie chiere à bras, garnie de vellours figuré, vert, avec ses frenges vieulx et rompus. — Plus, une grande table de noyer, avec trettieaulx qui se tire, les deux bancs de mesme boys, servant à icelle.

Dans la chambre de Madame : Sept pieces de tappisseries de layne, à personnage, de l'istoyre des mores. — Plus, une petite table de noyer, avec ses tritteaulx. — Plus, ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin et troys landes de fert. — Plus, ung pavillion de taffetas changeant, avec son chappiteau et cordon pour l'attacher, avec frenges tout autour dudict pavillion.

Dans la garde robbe de la chambre de Madame : Ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin.

Dans la grande salle [1] *:* Neant.

Au pied de la Grand salle : Six pieces de tappisseries de layne à grand personnage de l'estoyre de Jehan de Paris. — Plus, ung sil de lict à double pante [2] de damas figurée avec des frenges orenges et vertes, crepines. — Ung boys de lict de noyer, avec son fond de sapin, avec quattre matellats de layne, sans traversier. — Item, deux tables de noyer carrés avec leurs tritteaulx et atochet. — Plus, une petite chiere de peau rouge. — Plus, une chiere à bras de noyer, couverte de vellour noyr vieulx. — Plus, tableau d'une femme, enchassé de boys de noyer, portant une clef. — Plus, deux aultres vieulx tableaulx laxif. — Plus, une garde robbe boys de noyer avec sa serrure et clef, avec son chappiteau au dessus.

A l'ariere chambre : Deux vielles tapisseries de layne, touttes rompues. — Plus, une viellie chiere de boys de noyer, de nulle valleur, sans aulcune garniture.

A la chambre près la Grand salle : Deux chandelliers de boys de sappin, attachés à la tralleyson avec leur cordes. — Plus, ung buffet de boys de noyer.

En la chambre au dessus de salle de Monseigneur : Ung buffet de noyer.

En la chambre au dessus celle de Monseigneur : En premier, ung boys de lict vieulx, avec son fond de sappin, avec troys mattelas, deux bons et ung vieulx et deux traversiers. — Plus, une table de noyer avec ses atochet et ung vieulx tappis vert. — Plus, une couverte de taffetas vert contrepoincté. Plus, une garde robbe le devant de noyer et le dernier bois de sappin, avec deulx tiroirs. — Plus, ung vieulx tableau au dessus la cheminé à plusieurs personnaiges.

Dans la chambre au dessus de l'antichambre de Monseigneur : Ung boys de lict de noyer, avec son fond de sappin. — Plus, ung matellas. —

1. L'Inventaire inédit du château d'Annecy dressé le 8 fevrier 1591 mentionne dans la grande salle « une grand table, servant à billiard, couvert de drap verd, avec deux triteaulx, boys de noyer, aussy ladicte table de noyer; dix huict chandelliers pendus à la tralleyson, marquetté de blanc et roge ; ung lict à pilliers de noyer, avec son fond non tendu ».

2. *Ciel de lit à double pente.* La pente était une bande horizontale ornant le ciel de lit.

Digitized by Google

Plus, ung vieulx sil de vellour incarnat vieulx à broderie de fillet d'ort, à simple pante, avec ses frenges de soex noyres et rouges. — Plus, troys riddeaux vieulx de damas rouge. — Plus, ung tappis de layne figuré de roses, rouges et vertes. — Plus, ung buffet de noyer à pilliers ronds.

Dans la chambre dessus le puys : Une piece de tappisserie de layne semblable à celles de cabinet de Monseigneur. — Plus, troys aultres viellies pieces de tappisseries à personnages et à figure de plusieurs bestes. — Plus, une table par terre, sans aulcungs tritteaulx. — Plus, ung vieulx buffet de boys de noyer, à menuzerie. — Plus, ung petit tappis de peau rouge de peu de valleur.

A la chambre dessus le gabinet de Madame ; Premierement, ung sil de damas gris, garny de passementz d'or et les pantes de vellour gris. — Plus, ung boys de lict de noyer, avec son fond de boys de sappin avec troys landes de fert. — Plus, une coytre [1] avec son traversy, couverte de trige avec des bendes blues. — Plus, une couverte de damas vieulx, figuré, avec des broderies d'argent viellie. — Plus, troys riddeaux de damas gris de mesme que la couverte et une petite piece de mesme que les rideaulx. — Plus, une petite chiere de boys de noyer qui se plie couverte de marrequin rouge.

A la chambre des fillies de Madame où sont de present les meubles : Et premierement, huict pieces de tapisserie de layne à grand personnages. — Deux petiz subassements de damas vert changeant avec leur frenges et crepines vert et la crepine geaulne doublé de trillie geaune, servant ès deux lictz dessus inventorizé. — Plus, deux aultres soubbassement de vellour rouge semés de fillets d'ort avec les frenges rouges et noyres avec la moytié de ses crepines servant aussy à ung lict cy dessus inventarizé. — Plus, deux soubassements de vellour gris avec des passements d'ort et ses frenges servant à ung lict dessus inventorizé. — Plus, ung sil de lict de vellour noyer avec son dolsil, le sil doublé de trillier noyer avec ses pantes doublés et frenges de soex noyre, crepines d'argent avec des grandes bandes en broderie d'argent. — Plus, quattre forreaulx servantz au pilliers du boys de lict, fort usés, de mesme parement que le lict. — Plus, troys riddeaulx de damas noyer servant audict lict et de mesme parure. — Plus, deux subassements de mesme velleur noyer de mesme parure que ledict lict. — Plus, la couverte servant audict lict de mesme estouffe et parure que ledict lict, sans aulcune doublure. — Plus, ung tappis de table de velleur noyer, avec ses passementz d'argent, avec ses frenges et crepines de mesme parure. — Plus, ung tappis de buffet de vellour noyr avec troys passements d'argent à travers et ung au dessus sans frenges. — Plus, troys forreaulx servant au pilliers du lict où est le pavillion de taffetas changeant. — Plus, ung lict d'imperiale [2] de damas gris, avec des bandes faictes en broderie d'argent de peu de valleur. — Plus, deux tappis de drapt vert de peu de valleur. — Plus, une chiere de noyer garnie de velleur incarnat avec ses frenges de soex à l'entour. — Plus, douze pieces de vielles tapisseries fort petites et de peu de valleur. de plusieurs colleurs. — Plus, troys catelognies [3] blanches presque touttes neufves. — Plus, aultres troys rouges, presque touttes neufves. — Aultres troys vertes presque neufves et une bleue aussy

1. *Coytre* ou *coite* de lit ; de *culcitra*, matelas de plumes.

2. *Lit à l'impériale*, d'origine italienne, ainsi nommé parce que le ciel, en dôme, rappelait la forme de la couronne impériale.

3. *Catalogne*, mot encore en usage en Savoie désignant une couverture de laine blanche.

Digitized by Google

presque neufve. — Plus, huict catelognies blanches fort usés et gastés de peu de valleur. — Plus, quattre catelognies rouges, viellies et gastées et de peu de valleur. — Plus, cinq forrures de cussin de tappisserie, le dessoub de trillier noyr. — Plus, une viellie couverte contrepoincte [1] de taffetas incarnat doublé de sarge rouge, fort gasté. — Plus, deux petites pieces de tappisserie de vellour rouge, figuré, servants à la chapelle, doublé de velleur jaulne. — Plus, ung devant d'hostel de damas rouge avec des feulliages d'or en broderie. — Plus, une chasible de velleur rouge avec des passament d'ort de son long, avec ses estaules et manipolles de mesme. — Plus, quattre carreaulx de velleur rouge de mesme parure, servant à ladite chappelle de peu de valleur. — Plus, deux pieces d'estamey [2] incarnat servants à l'entour de lict, vieulx. — Plus, quattres traversin de lict dont il y en a troys grands et ung petit couverts de trige. — Plus, ung pavillion de sarge verte avec une piece d'aultre, fort usée et de peu de valleur. — Plus, troys pieces de pavillions de sarge noyre jaulne, bleue et verte, ne pouvant servir en fasson que çe soit pour estre de nulle valleur. — Plus, deux tables boys de noyer, une grande l'aultre petite avec leurs attochet. — Plus, ung buffet de noyer à pilliers ronds.

Dans la chambre de la tour entrant audit chasteau : Premierement, deux boys de lict de noyer, vieulx, l'ung à pillier et l'aultre non, avec leur fond de sappin. — Plus, ung gros landier de fert, sans pillier, appellé chieure. — Plus, troys mattelatz couverts de triege. — Plus, ung vieulx buffet de noyer aux armes de Monseigneur. — Plus, ung petit taboret de noyer. — Plus, une grande garderobbe de boys de sappin fort viellie, sans fond. — Plus, ung charriot de peu de valleur, sans fond, boys de noyer. — Plus, une petite table de noyer qui se plie par le milieu avec ses atochet.

Dans la chambre du portier : Ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin.

Dans la chambre où loge le concierge : Cinq pieces de tapisseries de Bargamoz viellies caducques et frippés. — Ung morcheau de tapisserie de layne servant sus la cheminé de peu de valleur. — Plus, ung pavillon de sarge verde sans chappiteau de peu de valleur. — Plus, ung buffet de noyer à pilliers rond. — Plus, ung baheu couvert de rouge, bandé de fert blanc. — Plus, ung tappis de drapt vert de buffet, de peu de valleur avec ses frenges jeaulnes. — Plus, une coytre couverte de trige. — Plus, une viellie chière de boys de foug [3], sans auculne garniture.

Dans la chambre près de la salle du commung : Ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin. — Plus, une coytre couverte de trige. — Plus, ung pavillon de sarge jaulne vieulx et fort usé. — Plus, deux viellies tapisserie de Bergame de peu de valleur. — Plus, ung vieulx coffre à baheu sans serrure à bande de fert blanc. — Plus, deux vieulx atochet de noyer sans table.

Dans la salle de commung : Deux viellies table de sappin avec leurs banc et atochets de mesme. — Plus, ung vieulx buffet de noyer fassonné à pilliers plat.

Dans le logis du cappitaine : Une gros landier de lotton, avec son tra-

1. *Courtepointe* ou *contrepointe*, *culcitra puncta*, couverture de lit piquée. Au XIVe siècle désigne une couverture de parade placée sur le lit.
2. *Estamet*, tissu de laine.
3. *Foug*, hêtre.

Digitized by Google

versier de fert, sans aulcung botton au dessus. — Plus, ung buffet de boys de noyer. — Plus, ung petit boys de lict sans pillier dessus de boys de noier. — Plus, deux chieres de noyer à rebras avec des barres de fer au dernier.

Meubles apportés de Piedmont par Olivier Burdat, valet de chambre de Monseigneur, dont ladicte Chambre en a chargé ledict consierge comme des aultres :

Et premierement, une garniture de lict de velleur noir faict à impériale en broderie d'or et d'argent doublé de taffetas noir à double pantes, tant dheors que dedans, sçavoir ceulx de dehors doublés de taffetas et ceulx dedans simples, sans aulcune doblure, avec son dousil de mesme parure, doublé de taffetas noir. — Plus, son chappiteau de mesme parure et doblure, la garniture des quattre pilliers de mesme parure, simples, sans aulcune doblure. — Plus, troys rideaulx servant audict lict, de mesme parure, doublé de taffetas noir, avec la contenance dudict lict de mesme parure, doublé de taffetas noir. — Plus, une couverte servant audict lict de mesme parure et doublure. — Plus, ung tappis de table de mesme parure que ledict lict. avec les uppes en nombre de trente une, doublé de taffetas. — Plus, ung tappis de buffect de mesme parure que le dict lict en broderie, avec ses frenges de soex et les crepines d'or et d'argent, y manque envyron une aulne et demy de frenges noyres, y manque aussy deux pieces de velleur et broderie au coinct dudict tappis, doublé de triller taney. — Plus, ung day de vellour vert, de broderies de toille d'or avec ces chiffres A et Y [1] ladicte chiffre est entorné de lacs de Savoye et coronne ducale au-dessus avec ses frenges de soex et doubles crepines d'or avec deux cordons de soex blanc et vert une partie doublé de trillier et l'aultre non. — Plus, quinzes pieces de tapisseries, tant grandes que petites, de velleur vert, en broderies de bande de velleur rouge au dessus et de toille d'or avec leur chiffre A et Y, lesdits chiffres envyronnés de lac de Savoye avec la coronne ducale au dessus, touttes doublés de toille rosses. — Plus, sept pieces de tapisseries de velleur noir, avec des bendes en broderie d'or et d'argent, doublés de toille commune. — Plus, ung day de velleur noir, de mesme parure que lesdictes sept tapisseries, doublé de trillier noir, avec cent cinquante cinq huppes de soex garnies d'or au dessus d'icelles. — Plus, douze pieces de tapisseries de toille d'ort avec des roses en broderie d'or et d'argent sur velleur rouge et une qui servoit de portiere au dessus avec ses frenges de soex rouges, ses crepines d'or et deux cordons de soex rouge, laquelle portiere a esté deffaicte pour reacommoder les aultres sept pieces qu'avoient esté gastés, de laquelle portiere est demeuré envyron une aulne et deux roses. — Plus cinq pieces de taffetas jaulne avec des roses comme dessus, doublés de toille jaulne, servants pour de paravents de fenestres. — Plus, ung tappis de table de Turquie de soex de plusieurs et diverses colleur de la longueur d'envyron troys aulnes avec ses frenges de soex roges et crepines au dessus d'or et d'argent, doublé de trillier noyr. — Plus, deux carreaulx de velleur rouge, avec des passements rouges, tout autour et quattre huppes à chescung de soex rouge. — Plus la garniture de huict chieres de velleur incarnat, avec des passements d'ort et d'argent, leur frenges de soex incarnat et crepines d'ort au dessus et deux garnitures à bras de deux chieres, avec leurs passements

1. Initiales d'Amédée IX, duc de Savoie et d'Yolande de France, sa femme qui fit, comme on l'a vu dans l'introduction, plusieurs séjours au château d'Annecy.

Digitized by Google

frenges et crepines comme dessus. — Plus la garniture d'ung lict à double pante dedans et dehors, de velleur incarnat, avec des passements d'or et d'argent, ses frenges de soex incarnat et crepines d'or avec des bostons d'ort et d'argent, avec quattre riddeaulx de damas et deux contenance (*sic*) de mesme parure avec des passements d'or et d'argent, frengés de soex incarnat, et crepines d'or et d'argent. — Plus, quattre forreaulx de collonnes de lit de velleur incarnadin avec les passements semblables audit lit. — Plus, un day de velleur incarnadin avec ses franges de soex incarnade et crepine d'ort et passements comme dessus, doublé de trillier incarnat, avec la cue de mesme parure. — Plus, huict chieres de boys de noyer, deux à rebras [1] et six aultres communes. — Plus, neuf pieces de tappisseries de leyne de plusieurs colleurs à grands personnage, representant l'istroyre de Jacob. — Plus, une portiere de mesme fasson et parure.

A la chambre dessus le gabinet de Monseigneur : Quattre pieces de viellies tapisseries de layne à grand personnaige. — Plus, ung bois de lict de noyer avec son fond de sappin. — Plus, une coytre de plumes couverte de trige barré de bleu. — Plus, deux matellas, ung vieulx et l'aultre assez bon. — Plus, ung buffect de noyer vieulx. — Plus, une table de noyer avec ses tritteaux. — Plus, ung vieulx tappis de drapt vert. — Plus, une vieillie chiere à bras couvérte de velleur rouge totte deschirée. — Plus, une petite chiere qui se plie, couverte de marrequin rouge. — Plus, ung vieulx pavillion de damas vert avec une frenge dessus avec son pommeau doré et son cordon de soex. — Plus, deux catelognies de layne, l'une verte, et l'aultre blanche, assez bonnes. — Plus, ung traversier couvert de trige, bendé de bleu.

En l'une des chambres sus la grande sale : Ung boys de lict blanc, sans fond, avec ses pilliers ronds et liteaulx dessus. — Plus, une viellie table rompue au but avec ses atochets le tout de peu de valleur.

Au cabinet des espées : Vingt huict cornets de chasse tant grands que petits avec leurs bandollieres. — Plus, seze vieulx colliers de chien tant petits que grands. — Plus, huict tableaux à teste tant d'hommes que femmes. — Plus, certaynes testes de fantasie chantant en musique. — Plus, cent vingt deux medallies tant grandes que petites de plomb et bronze où sont painctes plusieurs roys et nons de princes. — Plus, deux testes de bronse l'une d'Aristote l'aultre est incognue. — Plus, une petite sphere avec son estuy et cordon incarnat et blanc. — Plus, ung estuy de pigne d'ivoyre avec ung pigne dedans de mesme d'ivoyre et ung miroir. — Plus, ung petit amollon [2] de voyre et des petites brosses au dedans. — Plus, six chapperons d'oyseaulx. — Plus, sept bocles de collier de chiens de bronse dorés. — Plus, une escarselle de velleur noir en broderie doré. — Plus, une petite callotte de toile d'or en broderie au dessus. — Plus, une petite boytte de noyer là où il y a plusieurs petitz personnage de sire de la commedie d'Arlequin. — Plus, une pomme d'erain. — Plus, sept petits croysollets [3] d'erain. — Plus, troys petits bassin de voyre dont il y en a ung filleté de blanc. — Plus, cinq assiettes de voyre et deux petits dont il y en a une assiete rompue. — Plus, deux esguieres de terre, marquettez de diverses colleurs, dont il y en a une qu'a le pied rompu. — Plus, deux flascon de voyre quelque

1. *Rebras*, bras, accotoirs.
2. *Amollon*, pour ampollon, fiole.
3. *Croysollets*, diminutif du mot savoyard *croseu*, petite lampe.

peu figurées. — Plus, neuf vases de voyre fassonnés avec leurs couverts. — Plus, ung autre petit vase de voyre avec ung lambic [1] dedans. — Plus, ung autre voyre faict en pomme avec son pied doré. — Deux chandelliers de veyre. — Deux grandes tasses de voyre. — Plus, deux petitz beneytiers de voyre et ung autre dont son manche est rompu. — Ung pagniz de voyre à tenir fruict. — Une hotte de voyre. — Treze pieces tant flutres [2] que haulboys. — Six carquoix tant grands que petits garnis de fleches avec deux arcz faicts à la turquesque. — Plus, ung jeu de regalles avec leur souflet. — Deux figures d'homme et femme de boys qui se manie par mouvement, l'une desquelles n'a que la moytié d'ung bras. — Ung crocodil. — Une cuirasse petite avec le devant et dernier, deux aulsecol. — Deux boytes de boys dans lesquelles sont deux mandragores. — Plus, plusieurs pieces de terre de griez de peu de valleur de la marchandise de S. Claude. — Quarante six tant estoc [3] que espées avec leurs gardes dorées et argentées, dont il y en a deux sans gardes. — Dix semyterres [4] dont il y en a deux sans garde. — Pugnials dix sept. — Plus, plusieurs forreaux servant tant ausdites espées, semiterres que pugnials. — Sept fert faict à degré [5]. — Neuf fert de collier de chien. — Plus, ung tableau de Susanne. — Plus, ung escriptoyre, le dedans bleu et le dessus noir, jaulne et blanc.

En une chambre au dsessus la tour de la Perriere ; Deux viellies garde robbe de sappin avec leur fond de mesme boys. — Deux viellies chieres de boys de noier à bras, dont l'une est toute rompue. — Plusieurs pieces de tappisserie de cuier de peu de valleur. — Quattre selles de cheval pour femmes. — Plusieurs escarpin de vellour de plusieurs colleurs. — Huit payres de cornes de serf. — Ung vieulx boys de lict de cam qui se plie. — Ung chandellier de boys sans aulcune garniture colleuré de blanc et incarnat.

En la chambre de Monsieur le cappitaine : Ung grand tableau de toile de fantasie. — Quarente sept assietes d'estain tant grandes que petties marqués à la croix blanche.

Meubles apportés de Thurin ce 4 mars 1615 remis au chasteau de ceste ville [d'Annecy].

Et premierement ung traversin de lict de plumes couvert de trige blanc, barré de bleu, dans la premiere bale qu'a esté deffaicte. — Plus, une tanture contenant cinq pieces de tappisserie de sattin jaulne d'ors et le dais de mesme en broderie de cordellieres d'argent et semé de fleurs de soye avec les armes de Monseigneur, dont à l'une premiere piece manque les armes de mondict seigneur ès deux but d'icelle que depuis se sont trouvés détachés. — La chappelle de vellours carmoisy de haulte colleur contenant la chaseble, l'estole et le fanon et le parement d'autel et soubassement enrechi de figures en broderie d'or et d'argent, le drapt de pied, les deux carreaulx y dessus inventarizé aussy de vellours carmoisy aux armes de Monseigneur. — Dix neuf pieces de canaval de tappisserie faicte avec soex et layne à lesguille, faictes tant par feu Madame que damoyselles des fillies, tant grandes que petites, dont il y en a cinq sans aulcune soex ny layne,

1. *Lambic*, pour alambic.
2. Lire *flutes*.
3. *Estoc*, épée propre à frapper seulement de pointe.
4. Le cimeterre fut très à la mode au XVIe siècle.
5. Il s'agit peut-être là d'une mesure de fer munie d'une *graduation*.

Digitized by Google

ains seulement painctes. — Une piece de vellour canellé avec ung pillier de toille d'or brodé de plusieurs colleurs de feulliages de soex. — Ung lit de toille d'or contenant six pantes avec troys subbassements, fond et dausil de mesme en broderie dessus, la cordelliere d'argent et semée de fleurs de soex reaussés d'or et d'argent, la couverture à l'ytalienne, les pantes aussy de toille d'or garnies de soex jaulne en cordellieres d'argent par dessus, et les pantes au dedans du lict sans aulcune frenges. — Deux bonnes graces [1] de damas orenge. — Deux forreaux de pillier de lict de mesme damas orange en broderie. — Les riddeaux de mesme broderie que le lict. — Ung tappis de buffet de vellour jaulne en broderie de mesme que dessus. — La garniture d'une carrosse entiere et comperte sauf les roes, ensemble huict petit riedeaux de damas sangeant jaulne, bleu, collombin et blanc, avec leurs frenges de mesme. — Deux cussins de mesme servant à ladicte carrosse. — Trente six pieces de ferrure tant dorés que aultres servantz à ladicte carrosse.

Du 17 febvrier 1618.

Inventayre du linge de table que la vefve de feu Concierge de la Chavana nous a prié de faire pour les descharger et en charger Ollivier Bordat, concierge moderne.

Et premierement, nous a reprezenté quattorzes moyennes nappes servant à la table de Monseigneur quant il mange seul. — Plus, vingt troys grandes nappes à la grande et petite Venise, servant à la table de Monseigneur quant il mange en compagnie. — Troys grandes nappes damassées. — Plus huict autres nappes servantes au commung. — Plus, vingt quattres serviettes damassées, en une à la petite Venise dans laquelle elles sont envellopées. — Item, quattre dozaine et dix de serviettes servant au commung. — Plus, deux douzaines de costeaulx dedans leur fourreaulx avec leur forchettes. — Plus, dix assiettes de fert blanc. — Item, deux costeaux pour servir aux gentilshommes servang. — Ung aultre costeau à chappler le pain [2]. — Plus, ung grand miroir garnis de benne (*sic*) noyre. — Deux chandelliers d'ivoyre à façon de gobellet, garny de fleur à l'entour estant dedans leur fourreaulx de fresne. — Plus, deux petites quegnoylles d'ivoyre avec leur fourreaulx de boys. — Plus, une monstre d'ardoyse [3] enchassée dans du boys de noyer. — Plus, ung tappis de vellours verd, doublé de trellier verd, avec petites frenges à l'entour d'icelluy.

Inventayre de la batterie de cuisine estant treuvés dans le garde mangé près la grande cuisine : Et premierement, deux contractieurs [4], troys broches, quattres mermittes avec leur covegles [5], deux poyles à frire, une grande leschefrie et deux petites, une grande chaudiere tenant environ quattres sellies, deux escumoirs et deux culliers de cuyvre, ung poylon à cue d'erain, une tortiere avec son couvegle, deux bassins à laver la chair de cuivre, l'ung grand et l'aultre petit, item, troys costeaux et sa forchette avec leur gaine. Faict le 17 febvrier 1618...

Ce 24 febvrier 1618, la vefve de feu consierge de la Chavane a représenté cinq viellies pieces de tappisserie de layne de plusieurs et diverses colleurs

1. Les tapissiers désignent sous le nom de « bonnes grâces d'un lit » les étoffes attachées vers le chevet et vers le bas du lit pour accompagner les grands rideaux.
2. Mot qui s'emploie encore aujourd'hui en Savoie dans le sens de couper en morceaux.
3. Peut-être table à jouer : on en voit deux très beaux exemples au musée d'Annecy.
4. Contre-cœur.
5. Couvercle.

Digitized by Google

de chasse, tant à oiseaulx que aultres bestes sauvages. — Plus, quattorze casacques de velleur vert avec la croix blanche devant et dernier. — Plus, une toille d'ort de la longueur d'une aulne avec deux roses sus velleur rouge en broderie d'or, envyronnés de blanc autour d'icelles, avec certaine broderie d'or au milieu. — Plus, une table de noyer avec ses tretteaulx aussy bois de noier. — Plus, aultre grande table boys de sappin avec ses attochets bois de sappin. — Plus, deux tritteau bois de noier à pilliers rond. — Plus, ung vieulx buffet bois de noyer aux armes de Monseigneur à la croix blanche, manquant une porte, en l'aultre y a une serrure.

Plus, *en la sommellerie*, deux tables, l'une bois de noier avec ses attochets et l'aultre bois de sappin avec ses attochets.

Plus, *en la fruicterie* une table bois de noier avec ses tretteaulx. — Plus, une table bois de sappin sans attochet. — Plus, vieulx coffre bois de sappin à tenir pain. — Plus, deux banc de bois de sappin. — Plus, soixantes picques toutte neufves. — Plus, deux pieces de fert servant à la cuysine dessoub le logis du cappitaine. — Plus, six palliasses touttes neufves. — Plus, quattre traversy de trige barré de bleu.

Le tout remis au sieur Olivier ce 24 feb. 1618. *Signé :* Ollivier Bordat.

Dans le gabinet des armes, sçavoir des arquebozes et morions : et premierement ont estés trouvés dans ledict gabinet cent quattre arquebozes à mesche avec leurs serpentins [1] montés à pied de mouton. — Plus, dix sept canons sans monture. — Plus, deux cents quattre vingt et huict mourions. — Plus, cent trente ung furniments couvert de cuyer noir avec des petits pour tenir l'amorse. — Plus, ung pettard de bronze. — Plus, sept gros musquets tous biens montés avec leurs serpentins. — Plus, six bois de musquets à croc sans canons. — Plus, sept vingt et six moelles à fere basles [2]. — Plus, cinquante troys liasses de mesche. — Plus, quattre vingt dix livres de plomb. — Plus, neuf livres et demy de basles de plomb, tent de musquets que arquebozes. — Et finalement deux barrilz de pouldre pesant cent soixante sept livres.

Je soubsigné, consierge moderne du chasteau de la presente ville, confesse havoir les arquebuses, morions et furniments, mesches et aultres choses contenus en l'inventaire dessus escript, en foy de quoy j'ay signé le present — Annecy, ce 24 febvrier 1618. Ollivier Bordat.

N° 16.

1631. — Procès-verbal des dégâts survenus dans le château à la suite de l'occupation française.

(Turin, Archives de Cour.)

Sur le dos : **1631, 14 juin. Procédure faicte au chasteau d'Annessy le XIIII° juin 1631 que les soldats du Roy de France en sont sortis.**

Fault veoir le lougis de Monseigneur et de Madame. — La chambre devant la chapelle et dernier ladicte chapelle. La forge. — A la fruicterie

1. *Serpentin*, chien de l'arquebuse à mèche. L'expression *monté à pied de mouton* désigne une forme particulière de crosse connue plus ordinairement sous le nom de *pied de biche*.
2. Moule.

Digitized by Google

ont bruslés tables et athochet une partie du grand buffet et fons de lict. — L'enseigne, le sergent et deux caporaulx ont bruslé les barrieres du revelin tant en chenes, louges que au corps de garde. — Plus, lesusdit enseigne et sergent ont pris et bruslé tout l'atelage du canon, me disant ledit sergent que Monseigneur n'avoit rien à comander ceans. — Plus, lesdits caporaulx Lacroix et Lebrun ont pris la porte de la forge et aultre boes qu'il y avoit dedens. — Plus, deux soldats avec le tambour entrarent par la force dans la chambre devant la chapelle et bruslarent tables, plancher et aultre boes par comandement dudit enseigne et sergent. — Plus, lesdits soldats et tambour sont entré dans la chambre dernier la chapelle, ont bruslé tables, atochet et portes. — Plus, ont bruslé le plancher du cabinet sus les grand escalier. — — Plus, le ratelier des eschelles.

En la panaterie ont bruslé des tables et gasté le coffre du pen. Ledit enseigne en fict ung auge à son cheval.

En la chambre où souloit louger mestre Lourent, une fenestre, un challict de noier avec d'aultre boes.

En la chambre de la grosse tour où soulait estre la munision et armes.

Signé : FALQUET, *concierge.*

Le 14 juin 1631, le roolle sus escript a esté exibé au sieur Degranges, enseigne commandant pour le Roy en l'absence du seigneur de Persy dans le château d'Annessy et au sieur Duchesne, sergent majour audit chasteau et ville dudict Annessy, lesquels ont faict responce que le concierge dudit chasteau ne pourra dire que tel degat aye esté faict du temps que ledit sieur Degranges a commandé dans ledit chasteau et qu'il fust appelé par devant eulx, lequel concierge honorable Pierre Falquet ayant esté appellé a declairé que les degats sus escripts ont esté faicts du temps du nommé sieur Decollombieres, lors enseigne dudit sieur de Persil et commandant audit chasteau, dont les parties ont requis acte, chescun en tant que le concerne audit chasteau, en présence de noble et spectable Jacques de Chavanes, conseillier de Monseigneur et premier des maitres auditeurs en sa Chambre des Comptes de Genevois, maitre François Comte, commis du greffier criminel du conseil dudit Genevois et maître Monet Burquier, audit Annessy, tesmoinz.

Signé : DESGRANGES, BURQUIER, COMTE, DU CHAVANE.

LE CARDINAL DE BROGNY

Son Origine. — Sa Famille. — Ses Alliances.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Extrait de l'acte de mariage entre Elzear Alberti, seigneur de Boulbon et du Thor et Peironnette de Trembley.

7 juin 1392.

In nomine Domini. Amen. Anno a Navitate ejusdem millesimo trecentesimo nonagesimo secundo, et die mensis junii septima, ...

Digitized by Google

Ex veri hujus publici presentis instrumenti serie, universis et singulis tam presentibus quam futuris clarius elucescat, liquidum referetur quod cum diu, Deo, cunctorum bonorum operum auctore, medio, tractatum et proloqutum extiterit de matrimonio feliciter contrahendo inter virum nobilem et prudentem Alziarium Alberti, dominum de Bulbone, Avinionensis et de Thoro, Cavallicensis diocesum, ex una parte, et nobilem et honestam domicellam Peyronetam, filiam providi viri Mermeti de Trembleyo, nepotemque reverendissimi in Christo patris et domini Johannis, tituli Sanctae Anastasie presbiteri et sancte romane ecclesie cardinalis Vivariensis nuncupati, parte ex altera.....

Hinc est quod de hujusmodi matrimonio.....

Idcirco in nostrum notariorum et testium jam dictorum et subscriptorum presentia, personaliter constitutus et existens venerabilis et circumspectus vir dominus Petrus Nutricis, licentiatus in decretis, prefati reverendissimi patris domini cardinalis camerarius, procuratorque et nomine procuratoris, ut asseruit, sapientis et providi viri Mermeti Fraczos, de Borginaco, ipsius domini cardinalis genitoris, avique materni prefate nobilis domicelle, per quem quidem Mermetum de rato habendo et ratificari faciendo omnia et singula in instrumento presenti contenta.....

...gratis et sponte, omnibusque vi, dolo, metu, machinatione et circumventione cessantibus, constituit et assignavit ac dare, tradere et solvere promisit dicto nobili Alziario ibidem presenti, stipulanti solemniter et recipienti, in dotem et pro dote, et nomine et ex causa dotis ipsius nobilis Peyronete, videlicet quinque milia florenorum auri, valoris quemlibet viginti quatuor solidorum, monete Avinione currentis, solvenda et tradenda eidem nobili Alziario, sponso dicte Peyronete, futuro per solutiones et terminos hos et has : scilicet confestim matrimonio hujusmodi celebrato et sollemnizato, est promissum, in sancte matris ecclesie facie, duo milia florenorum auri et, in fine anni, a die celebracionis et solemnizationis ipsius matrimonii in antea computandum mille florenos auri et sic, per consequens, annis singulis, in simile termino, anno revoluto, mille florenos auri predicti valoris, donec et quousque fuerit eidem nobili Alziario dicte Peyronete sponso futuro, de dictis quinque millibus florenis auri plenarie et integre satisfactum et persolutum.....

Item fuit actum et expresse conventum,.. videlicet quod si contingat dictum nobilem Alziarium dicta Peyroneta premori, quod illo tunc, infra annum sui decessus, restituantur et restitui debeant dicte nobili Peyronete vel suis aut cui vel quibus jus dederit reddendum de dicta dote, duo millia florenorum auri et annis singulis inde subsequentibus sexcenti floreni auri donec et quousque per integrum dicta dos, cum augmento, fuerit eidem Peyronete... restituta. Casu vero quo dicta nobilis Peyroneta premoriretur dicto nobili Alziario quod eo tunc,

Digitized by Google

infra annum obitus sui, dictus nobilis Alziarius et sui teneantur realiter et cum effectu restituere heredibus dicte Peyronete seu dicto Mermeto avo ejusdem Peyronete.....

De quibus omnibus et singulis supradictis dicte partes et quelibet earum petierunt.....

Acta fuerunt hec Avenione, in camera paramenti reverendissimi in Christo patris et domini domini Amedei, Sancte Marie Nove diaconi et sancte romane ecclesie cardinalis de Saluciis vulgariter nuncupati. Testes presentes interfuerunt reverendissimi in Christo patres et domini domini Guido, Prenestrinus episcopus, sancte romane ecclesie cardinalis Pictaviensis vulgariter nuncupatus, Guillelmus tituli sancti Stephani in Celiomente, de Agrifolio vulgariter nuucupatus presbyter cardinalis, Hugo, sancte Marie in Porticu, de Sancto Martiale vulgariter nuncupatus et Amedeus de Saluciis predictus, diaconus et sancte romane ecclesie cardinalis, Franciscus, archiepiscopus Narbonensis, domini nostri papae camerarius, Bertrandus de Malomonte sedis apostolice notarius, Johannes, archiepiscopus Arelatensis, Guillelmus, episcopus Vivariensis, Petrus, episcopus Auraycensis, Guido Vasionensis, episcopus, nobiles et potentes viri domini Johannes de Rupe Cavardi, Guido de Sancto Marciali, Raimundus de Lauduno, milites, nobilis et egregius vir dominus Raymundus Bernardus Flamingi, miles et legum doctor, venerabiles et egregii viri domini Petrus Polini etiam legum doctor, Guillelmus Benedicti utriusque juris doctor ad hec vocati spectaliter et rogati.

(Original : Parchemin. Archiv. de Vaucluse E. Fonds de Caderousse.)

II. — Extraits de quittances de 5000 florins d'or passées par Elzear Alberti à Pierre Nutricis, procureur de Mermet Fraczos en paiement de la dot de Peironette de Trembley.

27 juillet 1392. — 24 novembre 1394.

In nomine domini. Amen. Anno a Nativitate ejusdem millesimo trescentesimo nonagesimo secundo, indictione quinta decima et die vicesima septima mensis julii.....

Noverint universi et singuli hoc presens publicum instrumentum visuri et lecturi quod cum fuit tractatum de matrimonio contrahendo et celebrando, in facie sancte matris ecclesie, ut est moris fidelium, inter nobilem virum Alziarium Alberti, dominum locorum de Bulbone, Avinionensis diocesis et de Thoro, Cavallicensis diocesis, ex una parte et nobilem domicellam Peyronetam, filiam providi viri Mermeti de Trembleyo, neptemque reverendissimi in Christo patris et domini domini Johannis, miseratione divina, tituli sancte Anastasie sancte romane ecclesie presbyteri, cardinalis Vivariensis vulgariter nuncupati, ex altera.....

Prefatus nobilis Alziarius Alberti..... palam et publice recognovit habuisse et realiter recepisse a supradicto Petro Nutrice, procuratore et procuratorio nomine dicti Mermeti Fraczos,

Digitized by Google

avi materni dicte Peyronete solvente vice et nomine Mermeti Fraczos, videlicet duo millia florenos auri boni ponderis, valoris cujuslibet viginti quatuor solidorum monete currentis in Avenione, in diversis monetis et cugnis auri, pro primo termino solutionis dicte dotis, in deductione ipsius dotis, quos duo millia florenos auri prefatus nobilis Alziarius a dicto domino Petro Nutrici, procuratorio nomine ipsius Mermeti Fraczos, realiter habuit et numerando recepit, presentibus me notario et testibus infrascriptis.....

Demum, anno a Nativitate domini millesimo trescentesimo nonagesimo quarto, indictione secunda et die vicesima quarta mensis novembris ;..... Noverint universi.... personaliter constitutus prefatus nobilis dominus Alziarius Alberti, nunc milles, dominus dictorum locorum de Thoro et de Bulbone, gratis et ex ejus certa scientia et spontanea voluntate, ac dolo et fraude cessantibus quibuscumque, per se et suos heredes et in posterum successores quoscumque confessus fuit et in veritate, palam et publice recognovit habuisse totaliter et recepisse a prefato domino Petro Nutrici, camerario prefati reverendissimi patris domini cardinalis Vivariensis, procuratoreque et nomine procuratorio preffati Mermeti Fraczos, avi materni dicte nobilis Peyronete, uxoris ejusdem nobilis domini Alziarii ibidem presente, solvente, stipulante solemniter et recipiente, nomine procuratorio quo supra, videlicet mille septuaginta septem florenos auri currentis in Avinione, restantes duntaxat ad solvendum ipsi domino Alziario, ut ipse dominus Alziarius sponte confitebatur et pro finali resto dicte dotis eidem domino Alziario, nomine Peyronete constitute, sic et taliter quod ipse nobilis dominus Alziarius de ipsis mille septuaginta septem florenis auri restantibus, necnon de tota dote predicta sibi, ut premittitur constituta..... fuit omnino contentus.

(Origine : Archiv. départ. de Vaucluse. E. Fonds de Caderousse.)

III. — Donation par le cardinal de Brogny à Jeannette, veuve de Guillaume de Novel, de l'héritage paternel.

17 mars 1422.

In nomine domini, Amen.

Universis et singulis presentibus et futuris hujus publici instrumenti seriem visuris, lecturis seu etiam audituris patefiat quod, anno a Nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo vigesimo secundo, indictione quinta decima, die vero decima septima mensis Martii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri domini Martini, divina providentia papæ quinti, anno quinto, in mei notarii publici et testium infrascriptorum ad hec specialiter vocatorum et rogatorum presentia, personaliter constitutus Reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Johannes, miseratione divina, episcopus Ostiensis, Sancte Romanæ Ecclesiæ Cardinalis et Vicecancellarius, provide considerans ferventum zelum

Digitized by Google

sinceri amoris quo nobilis mulier Johanneta, relicta quondam Guillermi de Novellis, domicelli, Gebennensis diocesis, ipsius domini cardinalis neptis eum continuo singulariter dilexit, necnon generis propinquitatem quo invicem sunt conjuncti, quodque ipsa Johanneta etiam in parte debet in hereditate paterna dicti domini Cardinalis succedere eis melioribus via, causa, jure, modo et forma quibus melius, tutius et efficacius potuit et debuit ac dici, intelligi et interpretari potest seu poterit a quolibet in jure sapiente, bona fide, sine dolo, fraude, deceptione vel errore, per se et suos heredes ac in posterum successores quoscumque dedit, donavit, cessit, remisit, transtulit ac penitus et perpetuo desemparavit seu quasi, prefatæ Johannetæ tanquam benemeritæ absenti, me notario infrascripto, ut publica persona, vice et nomine dictæ Johannetæ ac omnium et singulorum aliorum quorum interest vel intererit presente, recipiente et solemniter stipulante et hoc, donatione, cessione ac remissione facta et quæ fit seu fieri dicitur inter vivos et ob causa vim cujuslibet insinuationis judici habente ac perpetuo valitura, nullo casu seu tempore revocanda eam, tenore hujus publici instrumenti insinuando cuicumque judici seu pretori ipsique supplicando ut sui officii auctoritate hujusmodi donationem insinuare, approbare et ratificare velit illamque nichilo minus suo proprio prestito juramento validando et confirmando, videlicet : omnia universa et singula dicti domini Cardinalis *bona immobilia tam urbana quam rustica ubicumque sita sive sint domus alte et basse, grangie, molendina, prata. vineae, terræ cultæ et incultæ, pascua, nemora, arbores et alia quocumque nomine censeantur quæ eidem domino Cardinali, ex hereditate suorum patris et matris* duntaxat successerunt et evenerunt ac succedere et evenire possunt et debent quecumque quotcumque et qualiacumque fuerint, necnon jura, res, rationes et actiones reales et personales mixtas, civiles, pretoria, anormalas, reique et fori prosecutorum et quascumque alias quæ dicto domino Cardinali in bonis immobilibus supradictis quacumque occasione seu causa competunt aut competere possint quoquo modo sub et cum expressionibus, stipulationibus sequentibus videlicet, quod ipsa Johanneta de dictis bonis sic donatis, cessis, remissis et desamparatis nequeat vivente prefato domino Cardinali, quoquo modo, disponere vel etiam ordinare aut ea vendere, donare, legare, remittere seu alicui cedere. Ipso vero vita functo, dicta Johanneta tunc superstes possit omnia et singula bona supradicta ad pias causas seu in pios usus et non aliter nec alio modo ubicumque tamen et cuicunque seu quibuscunque voluerit libere convertere, donare, cedere, remittere, legare, disponere et plenarie ordinare de eisdem. Facta autem aliter donatio, cessio, remissio, legatio vel quavis alia dispositio ipsius Johannetæ nullius penitus extat roboris vel momenti. Et si contingat quod absit, defuncto domino Cardinali, eadem Johanneta ab intestato decedere, omnia et singula bona necnon donatio,

Digitized by Google

cessio et remissio hujusmodi *totaliter transferantur ad perpetuam utilitatem et commodum cujusdam perpetuæ cappeltaniæ, in parrochiali ecclesia Anessiaci veteris, dictae diocesis, olim per patrem et matrem dicti domini Cardinalis, ubi eorum corpora sunt sepulta fundatæ et dotatæ ac etiam ad utilitatem capellani ejusdem capellaniæ existentis.*

. . . .

Acta fuerunt hæc Romæ, in domo habitationis domini Cardinalis memorati.

(Origine : Bibliothèq. Nationale, Fonds latin, n° 1461, folio 85-86.)

IV. — Extraits du testament de Peronnette de Trembley, nièce du cardinal de Brogny.

21 mars 1436.

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Amen. Anno a Nativitate ejusdem domini millesimo quadringentesimo trigesimo sexto, indictione quatuor decima, cum eodem anno sumpta die vicesima prima martii..... per nobilem mulierem dominam Perronetam de Trembleyo, relictam nobilis et potentis viri domini Johannis de Pontevitreo, militis, domini de Espagniaco et condomini Pontevitrei quondam, ipsa siquidem domina Perronetta sana mens.....

Corpus vero ejusdem testatricis, cum anima ab ipso exita fuerit, vult et precepit et ordinat poni seu intumulari infra capellam Beate Marie Virginis contiguam ecclesie Gebennensi, fundatam per felicis recordationis dominum Johannem, Dei et apostolice sedis gracia, episcopum Ostiensem, sancte romane ecclesie cardinalem et vicecancellarium, ejusdem testatricis avunculum, in monumento in quo corpora prefati domini cardinalis et bone memorie domini Johannis de Trembleyo, prothonotarii apostolici, ejusdem testatricis fratris requiescunt.....

(Suivent des donations aux Frères Prêcheurs d'Annecy, à l'église paroissiale Saint-Laurent d'Annecy, à l'église collégiale de Notre-Dame d'Annecy, à l'église paroissiale de Saint-Maurice d'Annecy, etc.....)

Item Johannetam de Trembleyo, sororem carissimam ejusdem testatricis eadem domina Peroneta testatrix sibi heredem instituit in omnibus et singulis juribus, actionibus et rationibus quibuscumque eidem domine Peronete testatrici spectantibus et pertinentibus spectareque et pertinere debentibus jure hereditario.....

Item dat et legat eadem domina Peroneta testatrix predicte Johannete de Trembleyo, sorori sue carissime quingentos florenos auri boni et ponderis, quolibet floreno valente duodecim scutos gebennenses solvendos dicte Johannete per heredes universales infrascriptos ejusdem testatricis infra sex menses immediate sequentes post decessum ejusdem testatricis. Et si contingeret, aliquo casu, quod predicti ejusdem testatricis heredes universales defficerent in toto vel in parte, in solutione

Digitized by Google

dictorum quingentorum florenorum, termino supradicto, tunc et in ipso casu, eadem testatrix, ex nunc prout ex tunc et ex tunc prout ex nunc, dat et legat dicte Johannete sorori sue carissime, omnia et singula debita, omnesque pecuniarum summas in quibus eidem domine Peronete testatrici tenentur et sunt obligati, ex quibuscumque causis, illustris et magnificus vir dominus princeps Aurasicensis et ejus fidejussores, necnon heredes et causam habentes seu bona possidentes nobilium militum dominorum Alziarii Alberti, domini de Thoro et domini Reymundi de Lauduno, domini Ruppis-fortis quondam, ut heredes domine comitisse de Avellino.....

..... Ordinavit dicta testatrix sibi heredes universales instituit, facit et ordinat, ore suo, venerabiles viros dominos archipresbiterum, capellanos et servitores supradicte capelle Beate Marie Virginis contiguae ecclesie Gebennensi, fundate per felicis recordationis reverendissimum in Christo patrem et dominum Johannem, miseratione divina, episcopum Ostiensem, sancte romane ecclesie cardinalem et vicecancellarium....

Acta fuerunt hec Brogniaco, parrochie Annesciensis Veteris, *in domo alta que quondam fuit honorabilis viri Mermeti Fraczo, avi materni ejusdem testatricis*, in camera posteriori dicte domus, ubi interfuerunt providus vir dominus Johannes Reinece, de Flenovoney, presbyter, Mermetus et Guigo de Vatillions de Brogniaco, fratres, Henricus de Vatillions de eodem loco, Johannes de Vatillions de Fronchonay, Jaquemetus Maginon de Brogniaco et Franciscus Caremetrandus de Brogniaco, Gebennensis diocesis, testes ad premissa per dictam dominam Peronetam, testatricem vocati specialiter et rogati. Et ego, Johannes Rengnesii de Gleriis, Gebennensis diocesis clericus, auctoritate imperiali notarius publicus, in premissis omnibus et singulis, dum, sic ut premittitur, agerentur et fierent unacum prenominatis testibus interfui et hoc presens publicum instrumentum recepi.

(Original parchemin. Archiv. de Vaucluse E. Fonds de Caderousse.)

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le *Bulletin de la Société la Murithienne* (Société valaisanne des sciences naturelles), fascicule XXVII et XXVIII, an 1898 et 1899, renferme un travail d'un haut intérêt : *Les Colonies végétales xérothermiques des Alpes lémaniennes*, par M. John Briquet.

Voici le résumé de cet intéressant mémoire :

Les Alpes lémaniennes sont comprises entre le Rhône valaisan et l'Arve d'une part, entre la zone granitique et la plaine du Léman d'autre part.

On y trouve des colonies où la flore est caractérisée par la présence de certaines espèces méridionales; ces colonies se groupent en *lisières* xérothermiques et forment en outre quelques *taches* isolées.

Cinq de ces lisières qui sont les *lisières normales*, occupent les versants exposés au sud-ouest d'autant de vallées dirigées du nord-est au sud-ouest.

Ce sont les lisières 1° de *l'Arve*; 2° du *Giffre* (qui comprend les vallées du Giffre et de la Menoge; 3° de *Bellevaux*; 4° de *Bioge* (dans le vallon de Bioge et son prolongement dans la vallée d'Aulps); 5° *d'Abondance*.

Il y a une sixième lisière, la lisière du *Lac* qui est *anormale*. Cette lisière est disposée en un arc de cercle dont le milieu fait face au nord. Elle se prolonge

Digitized by Google

dans la vallée du Rhône jusqu'à Saint-Maurice et dans cette section elle fait face au nord-est.

Enfin il existe dans toute cette région des *taches xérothermiques* isolées, disséminées sans ordre apparent et d'ailleurs rares et restreintes comme étendue.

Les lisières normales offrent un contraste frappant avec les versants qui leur font face. D'un côté c'est la florule au caractère méridional sur des rochers grillés du soleil, dominés quand le terrain et l'altitude s'y prêtent, par une bande de hêtres au-dessus de laquelle viennent des épicéas. De l'autre côté les forêts de conifères descendent parfois jusque dans le thalweg et les espèces méridionales sont rares ou nulles.

La lisière du Lac, *anormale* à cause de son exposition au nord ou au nord-est doit sa flore à caractère méridional à l'influence de la grande nappe d'eau du lac Léman fonctionnant comme régulateur de la température.

L'analyse des éléments méridionaux de la flore des Alpes lémaniennes donne 106 espèces toutes existantes dans la vallée du Rhône où elles sont diversement distribuées, mais où elles sont généralement abondantes à un petit nombre d'exceptions près [1] ces espèces appartiennent à la flore de l'Europe méridionale et bien souvent aussi aux flores de l'Asie-Mineure, de la Perse, de l'Algérie, du Maroc, etc.

« Ces espèces sont en grande majorité xérophiles : on ne peut guère citer que « le *Mentha rotondifolia* parmi les hygrophiles. Les types végétant en sous-bois « (*Limodorum arbortivum, Lithospermum purpureo-cœruleum, Cyclamen eu*- « *ropæum, C. neapolitanum, Trochiscanthes nodiflorus*) forment une infime « minorité comparés aux types végétant à découvert ou franchement rupicoles. « Enfin la presque totalité de ces espèces est *calcicole*. Beaucoup sont des cal- « cicoles chimiques, quelques-unes des calcicoles thermiques comme l'apprend « l'étude des terrains dans les Alpes méridionales. Très peu nombreuses sont « les calcifuges : parmi celles-ci surtout : *Geranium nodosum, Potentilla rupes*- « *tris, Castanea sativa.* »

Quelle est l'origine des éléments méridionaux des Alpes lémaniennes ? Comment ces éléments se sont-ils propagés de façon à venir occuper les colonies xérothermiques de cette région ?

Il résulte d'observations précises sur la végétation des corps faisant obstacle aux vents : clochers, murs, toitures, troncs d'arbres, que le transport des graines par le vent ne se produit qu'à d'assez courtes distances. D'ailleurs à part les *Asplenium fontanum* et *A. adianthum nigrum* dont les spores peuvent être entraînées comme des poussières, il n'y a dans les 104 autres espèces méridionales que fort peu de plantes dont les semences soient relativement légères et transportables par le vent à de grandes distances.

En somme, « *le transport à petite distance est la règle ; la migration à* « *grande distance ne s'opère que par courtes étapes successives* ».

Mais la distribution de la majorité de nos éléments méridionaux est en contradiction complète avec le mode normal d'immigration par étapes.

En montagne, en effet, les obstacles naturels multipliés, et la présence de chaînes de montagnes qui dépassent 3,000 mètres d'altitude, rendent encore plus difficile que dans les plaines les transports à de grandes distances. Or, les aires d'habitation des 106 espèces méridionales, comprennent des stations séparées par espaces souvent considérables qui renferment soit des montagnes infranchissables, soit des régions climatériques défavorables.

C'est ainsi que plusieurs espèces sautent sans intermédiaires aux *lisières lémaniennes* de points fort éloignés qui paraissent être les stations terminus de ces espèces, par exemple du Jura méridional, du lac du Bourget, du Val-de-Fier, de la Tarentaise ou du sud du département de l'Isère.

L'étude des terrains quaternaires a mis à jour l'existence de trois périodes successives :

1° *La période glaciaire* correspondant à une grande extension des *tundras* ;

2° *La période xérothermique* correspondant à une grande extension des steppes ;

3° *La période sylvatique* correspondant à une grande extension des forêts.

L'existence de la période glaciaire, paraît avoir été établie ou plutôt caractérisée d'après une faune d'une composition toute spéciale, comprenant notamment les lemmings (*Myodes lemnus* Pall et *Myodes torquatus* Pall).

A l'époque actuelle les *tundras* arctiques, — à la présence desquelles les lemmings sont liés — recouvrent encore les bas fonds : les parties accidentées sont occupées par une végétation plus xérophile mais à caractère subalpin, et enfin, ces tundras sont çà et là coupées par des territoires plus ou moins couverts d'arbrisseaux ou même franchement boisés. A la fin de l'époque glaciaire, le long des cours d'eau, il existait des forêts de conifères et même d'arbres à feuilles caduques.

1. L'*Arabis stricta* Huds se trouve seulement du Dauphiné aux Pyrénées. Le *Hieracium lanatellum* Arv. Touv. paraît propre au Dauphiné.

Digitized by Google

La *période xérothermique* a été caractérisée par un climat continental sec et chaud en été et plus ou moins froid en hiver suivant la latitude. Les *tundras* se sont transformées en steppes, tandis que les parties boisées prenaient graduellement un caractère plus méridional.

La *période sylvatique* est caractérisée par un climat humide et par l'envahissement de la forêt. « Le changement de climat a dû amener la disparition gra-
« duelle de la végétation steppique. Celle-ci a dû se maintenir seulement sur des
« points spécialement favorisés par un climat local plus continental, une exposi-
« tion abritée, des pentes calcaires soumises à une forte insolation, etc. *Les*
« *restes de cette flore ne sont donc autre chose que nos colonies végétales*
« *xérothermiques actuelles que l'on peut qualifier de fossiles vivants* »...

« *La composition et la distribution des colonies végétales xérothermiques*
« *cadrent entièrement avec la composition et la distribution des dépôts pa-*
« *léozoologiques* ».

Après la période glaciaire, le climat de la région lémanienne a pris un caractère suffisamment continental pour permettre à la flore méditerranéenne de remonter le bassin du Rhône.

« Les éléments méridionaux qui sont venus coloniser nos vallées proviennent
« tous du midi de la France et ont suivi la même voie d'immigration, soit la
« vallée du Rhône. »

La nature des obstacles (massif du Mont-Blanc) a opposé une barrière infranchissable à l'introduction de la flore *pontique*. La seule voie d'accès, a été la vallée du Rhône et la distribution des colonies xérothermiques le long du bassin témoigne de ce fait.

Cependant, il y a des exceptions : le *Cyclamen europæum* manque dans les parties les plus méridionales du bassin et les stations de cette plante diminuent en nombre du nord au sud dans ce bassin. Le cyclamen serait venu de l'est, en suivant la base des Alpes. Quelques autres espèces (*Astrogalus monspensulanus, Ononis rotondifolia, Artemisia absinthium, Ruta muraria*...) ont des stations qui peuvent être considérées comme des ramifications occidentales de leur aire valaisanne.

En résumé, les colonies xérothermiques sont donc *des lambeaux d'aires anciennes, réduites par l'action de la détérioration du climat et par la lutte pour l'existence avec la végétation envahissante du climat silvatique.*

*
* *

J'ai tâché de résumer aussi fidèlement que possible l'exposé des idées de l'auteur, en faisant de nombreux emprunts à son texte même. Voici les observations critiques que m'a suggérées ce mémoire dû à la plume autorisée d'un des savants les plus remarquables qui se soient occupés de la flore Suisse. Ce travail a le mérite d'attirer l'attention des botanistes sur une région peut-être encore imparfaitement connue.

La flore des cinq lisières *normales* n'est en somme autre chose que la flore *xérophile* [1] caractéristique des terrains *dysgéogènes* de Thurmann (*Essai de Phytostatique de la chaîne du Jura,* Berne, 1849).

Cette distribution est toute naturelle, puisque ces lisières sont assises sur des terrains calcaires, dont les formations sont généralement dures et peu décomposables. L'exposition au sud-ouest de ces terrains, accentue le caractère xérophile de la végétation.

L'étude de la liste des 106 plantes méridionales, si l'on consulte non seulement, dans le mémoire, la 2e colonne du tableau

1. Cette flore correspond à peu près à la flore des terrains calcaires de la plupart des botanistes.

Digitized by Google

de leur distribution géographique, mais encore si l'on vérifie leurs stations dans diverses flores françaises détaillées, cette étude, dis-je, montre que ces plantes ne sont qu'en très petit nombre vraiment méditerranéennes ; que la plupart sont très abondantes il est vrai dans la partie inférieure du bassin du Rhône jusqu'aux départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, mais sont en outre disséminées dans toute la France et qu'en général, leur aire d'habitation s'étend au Jura, à la Bourgogne et jusqu'à la Lorraine. Un certain nombre de ces plantes toutefois paraissent être dans les Alpes lémaniennes presqu'aux limites de leur aire d'habitation et en dehors du Jura méridional, on les trouve en colonies de plus en plus disséminées à mesure qu'on s'éloigne de cette région.

Du reste, ainsi qu'on peut le supposer, dans les Alpes lémaniennes comme ailleurs, ces espèces se trouvent groupées suivant la nature du terrain et le climat local, et ce groupement est d'autant plus étroit ici que le climat général de la contrée est assez froid, mais surtout humide.

C'est ce climat qui exclue des Alpes lémaniennes plusieurs espèces vraiment méditerranéennes qui remontent jusqu'à Grenoble, Chambéry et Vienne, par exemple, le *Pistaccia terebinthus* et le *Rhamnus alaternus*. L'humidité semble aussi exclure une essence méridionale, il est vrai, mais qui s'étend dans le Jura méridional, dans le bassin de l'Isère (Tarentaise, Maurienne), et jusque dans la vallée de la Loire, l'*Acer monspessulanum* (ou *Acer trilobatum* Lam). Cette essence se trouve encore à l'ouest d'Annecy jusqu'au mont Vuache[1]. On en rencontre cependant quelques pieds disséminés sur la route de Faverges à Montmin.

Mais combien les stations xérothermiques de l'Isère et de la Savoie, sont plus riches en espèces exclusivement méridionales ! Ainsi à la Bastille et au mont Rachet, au-dessus de Grenoble on trouve en dehors des trois espèces que je viens de citer : *Osyris alba, Argyrolobium linnœanum, Cytisus sessilifolius, Catananche cœrulea, Plantago cynops*, etc.

Sur les rochers de l'Echaillon en face de Saint-Jean de Maurienne, au Pas-du-Roc près de Saint-Michel en Maurienne, on trouve des colonies de plantes méridionales telles que *Xeranthemum inapertum, Stipa capillata, Plantago cynops*, etc.

Les changements qu'éprouve la végétation dans la région du Jura en marchant du nord-est au sud-ouest, sont caractérisés

1. Dans la zone n° 6 de Thurmann, *vide infra*.

Digitized by Google

avec précision dans l'ouvrage de Thurmann (t. I, p. 189 s.). La planche II annexée à ce volume, donne par des teintes, la représentation des principales différences de climat. Thurmann distingue les climats suivants :

1° Climat boréal (*Epicéa*) ;

2° Climat froid (*Sapin*) ;

3° Climat moyen (*Maïs et Vigne*) ;

4° Climat chaud (*Cytisus laburnum, Acer opulifolium,* etc.);

5° Climat austral (*Pistaccia terebinthus, Rhamnus alaternus,* etc.).

La zone du climat austral forme un double anneau comprenant le premier la vallée du Rhône jusqu'à Lyon, la vallée de l'Isère, celle de l'Ain ; cet anneau est fermé. Le deuxième anneau qui lui est accolé, comprend un versant de la vallée du Rhône jusqu'à Seyssel, la vallée du Grésivaudan, la vallée ouverte entre Chambéry et Annecy, jusqu'au pied du Salève. Ce deuxième anneau est ouvert au pied du mont Vuache et aussi au col des Marches qui fait communiquer Chambéry avec la vallée de l'Isère.

Mais ce climat *austral*, où sont disséminées des plantes franchement méridionales, ne s'étend pas plus haut que Seyssel et le pied du Salève. Ainsi l'on retrouve l'*Osyris alba* au rocher de Mandallaz près d'Annecy, l'*Antirrhinum latifolium* sur les vieux murs dans les environs du château à Annecy [1]. D'après le croquis de Thurmann, les bords du lac Léman appartiennent à la zone n° 4 (climat *chaud*) et les Alpes lémaniennes (mal figurées du reste sur le croquis qui s'arrête justement à cette région) seraient réparties dans les autres zones.

L'hypothèse d'une période xérothermique pendant laquelle la végétation méridionale aurait couvert toute la contrée est assez solidement établie et d'ailleurs admise généralement. Mais les arguments que fait valoir l'auteur contre une hypothèse d'une immigration par étapes dans les conditions de climat actuelles ne sont pas toutes concluantes. « *Le Cotinus* « *coggygria* » *(Rhus cotinus)* « *s'arrête au Val de Fier dans* « *le Jura savoisien ; il reprendrait subitement à la lisière de* « *Bioge et manque dans les lisières intermédiaires.....* « *L'Hyssopus officinalis saute du Jura méridional au fond de* « *la lisière de l'Arve.* »

1. Il existe dans le parc du château de Trésun, au-dessus d'Annecy, un pied en bon état de végétation de Pin pinier ou Pin Pignon (*Pinus pinea* Lin.), essence exclusivement méditerranéenne. (Il va sans dire que ce sujet unique a été planté.)

Digitized by Google

L'auteur cite d'autres exemples semblables. Or, il se peut qu'on retrouve ces espèces dans des stations intermédiaires par suite d'investigations plus minutieuses ou quelquefois par le fait du hasard ; c'est ainsi que j'ai retrouvé le *Rhus cotinus* au-dessus d'Argonnex, près d'Annecy, représenté par un buisson seulement. *L'Hyssopus officinalis* existe à Meythet, près d'Annecy, sur un vieux mur.

Je reviens à la composition de la flore xérothermique de chaque lisière pour en noter, d'après l'auteur, quelques particularités.

La lisière de l'Arve est la plus riche en espèces méridionales. On y constate que sur les parties siliceuses et peu élevées (au-dessus de Marcellaz) rien ne trahit le voisinage des colonies méridionales.

Espèces à noter : *Thymus serpyllum* var. *lemanianus*, très velu, *Helleborus viridis*, *Isopyrum thalictroides*, *Lilium croceum*.

Sur la *lisière du Giffre*, près du hameau de Quincy, on trouve le rarissime *Erythronium dens canis* mêlé au *Cyclamen europæum*. — Je saisis cette occasion de signaler une station de l'*Erythronium* qui ne paraît pas connue, au Val de Fier, sur les deux versants, où cette plante est extrêmement abondante.

La *lisière de Bellevaux* renferme le *Juniperus sabina*, arbrisseau assez rare, qui paraît cantonné dans les Basses-Alpes, le Dauphiné et la Savoie.

Sur la *lisière de Bioge* on trouve le *Castanea vesca* et le *Buxus sempervirens* « ces deux plantes, souvent à proximité immédiate l'une de l'autre ! »

Pareil mélange se trouve au-dessus d'Annecy, à la Puya. On peut le constater en d'autres stations encore. Ce fait est anormal en apparence car ces deux espèces caractérisent respectivement les terrains dysgéogènes et eugéogènes, mais il s'explique par le recouvrement des calcaires dysgéogènes sur lesquels s'étend une couche mince de débris siliceux d'origine diverse (décalcification par désagrégation du calcaire ou dépôts glaciaires).

Le *Cotinus coggygria* absent sur le restant des Alpes lémaniennes est abondant ici.

Enfin l'auteur signale le mélange à la flore méridionale de divers types alpins xérophiles, tels que : *Daphné alpina*, *Teucrium montanum*, ou même hygrophiles *Saxifraga aizoïdes*, *Pinguicula vulgaris*, *Linaria alpina*. Ce mélange n'a rien de

Digitized by Google

surprenant si ces espèces très hygrophiles se trouvent sur des terrains saturés d'humidité.

La lisière d'Abondance offre le *Juniperus sabina* et en outre une espèce n'existant « nulle part ailleurs sur le versant septentrional de la chaîne des Alpes », le *Scabiosa graminifolia*.

L'auteur signale dans les taillis le *Rhamnus Mercieri* « cet hybride extraordinaire du *Rhamnus alpina* et *cathartica* ».

Le Mont-Chauffé, (2100 m.) est, dit l'auteur, le point de richesse culminant de la lisière d'Abondance. Le brigadier forestier Mercier y a trouvé les *Rhododendron hirsutum* [1] et *intermedium* nouveaux pour la France et retrouvés par le même observateur sur quelques autres points de la vallée d'Abondance. D'autres types alpins y croissent en mélange avec les espèces méridionales, fait assez fréquent dans les colonies des plantes méridionales.

Le *Leontopodium alpinum* y est abondant.

La *lisière anormale du Lac* présente sur toute sa longueur le *Castanea vesca*, rare sur les autres lisières presque exclusivement calcaires. Ici on constate « la molasse et les nombreux amoncellements erratiques fournissent partout à cet arbre un terrain suffisamment siliceux ».

Comment se fait-il, avec une pareille composition du terrain (qui rend la lisière du Lac une seconde fois *anormale*), que l'auteur ne signale presque aucune plante *hygrophile* propre aux terrains *eugéogènes* (Thurmann) autrement dit silicoles ou calcifuges et que, d'après la liste qu'il donne des plantes, on puisse croire que la végétation est encore complètement *xérophile* ?

Sur la lisière du Lac on trouve (aux Evouettes) le *Cyclamen neapolitanum*, espèce fort remarquable en ce qu'elle est localisée dans les départements les plus méridionaux, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, qu'elle réapparaît seulement dans une colonie xérothermique très restreinte à la montagne d'*Allonzier* (Haute-Savoie), à Roche dans la lisière des Alpes vaudoises. Ces colonies égarées du *C. neapolitanum* confirment l'hypothèse d'une occupation ancienne dont elles seraient les restes.

Enfin le *Ruta graveolens*, qui n'existe pas sur les autres lisières, se montre en certains points de la lisière du lac.

1. Le *Rhododendron hirsutum* a été indiqué par Villars, au fond de la vallée du Valgaudemar (Hautes-Alpes). Il n'a pu y être retrouvé malgré les recherches les plus consciencieuses.

Digitized by Google

L'examen de la végétation des *taches xérothermiques*, donne à l'auteur l'occasion de rappeler ce fait déjà établi par MM. Perrier et Songeon, que les éléments méridionaux de la flore des Alpes présentent une particularité remarquable : *elles sont situées à une altitude supérieure au niveau habituel de leur habitat dans les contrées méridionales*.

Ainsi l'*Aphyllantes monspessiliensis*, au col du Frêne (massif de la Chartreuse), 1164 m. *Clypeola Jonthlaspi*, au Parmelan, 1800 mètres. On pourrait, je crois, étendre largement ces exemples, surtout dans les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne.

Ces plantes s'accommodent de minima hivernaux très bas et elles trouvent sur les hauteurs une insolation intense qui leur paraît surtout nécessaire. L'augmentation de lumière et de calorique absorbés, avec la plus grande sécheresse, compensent les inconvénients de l'altitude.

Le Mémoire de M. Briquet se termine par la conclusion suivante :

«..... La découverte de la période steppique post-glaciaire a « une haute importance pour beaucoup de branches de la « science. Elle a eu certainement sur la composition actuelle « des formations végétales en Europe, une influence aussi « grande que la ou les périodes glaciaires. Et comme dans « l'état actuel de nos connaissances la phytogéographie est à « peu près la seule méthode capable de faire progresser nos « connaissances botaniques sur cette période, il y a là un « puissant encouragement à poursuivre avec zèle l'analyse « phytogéographique de détail du continent européen. »

Portant moins haut nos visées, nous, habitants d'Annecy, après avoir lu le remarquable mémoire que j'ai cherché de mon mieux à analyser, nous serons frappés de l'intérêt qu'il y aurait à explorer avec les plus grands détails la zone de climat *austral* (d'après la dénomination de Thurmann), dont la ville d'Annecy est limitrophe et qui forme une lisière xérothermique des plus utiles à étudier.

E. Guinier.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

6316. — Annecy. Imprimerie Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 2 avril 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président exprime les profonds regrets de la Société Florimontane qui vient de perdre l'un de ses plus anciens membres correspondants, le Dr Hippolyte Gosse, conservateur du Musée archéologique de Genève.

Il rappelle en quelques mots l'œuvre du savant dont le nom est associé à celui d'Eloi Serand dans l'histoire de la découverte des premières palafittes du lac d'Annecy et qui s'est occupé activement de questions archéologiques variées, entre autres des cimetières burgondes des environs de Genève et de la Haute-Savoie.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Frey et Ferrero sont proclamés membres de la Société.

M. Désormaux offre aux Archives de la Société, au nom de Mme Constantin, un jugement du Tribunal correctionnel du Mont-Blanc condamnant à mort Louis Revet, de Thônes, « convaincu d'avoir pris part à la révolte et aux émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté dans la vallée de Thônes et aux environs, les premiers jours du mois de mai 1793, à l'occasion du recrutement, et d'avoir été un des chefs et instigateurs des révoltés ».

M. Gonthier, dépouillant une liasse de parchemins que M. Victor Portier du Belair lui avait communiqués, en remarqua un certain nombre qui intéressaient particulièrement la ville d'Annecy. — M. du Belair a bien voulu les céder à la Société Florimontane qui lui transmet ses plus vifs remerciements.

Le premier de ces documents, dont le sceau manque, est un acte par lequel le duc de Savoie, Philibert II, admet au nombre de ses secrétaires, Mc Jean Fenouillet, d'Annecy. Ces

Digitized by Google

patentes, données à Chambéry, le 12 octobre 1498, sont signées de tous les membres du Conseil ducal, savoir : Regnier, bâtard de Savoie, lieutenant-général ; George, baron de Menthon ; Antoine de Gingins, président ; Guillaume de Gelière ; Jean de Challes, grand-maître d'hôtel ; P. Gorrat, collatéral du Conseil résidant à Chambéry ; Robert Conod, juge de la baronnie de Gex, et Benoît Fortallet, maître des requêtes.

Le deuxième acte est la vente faite par Pierre ff. H. Fenouillet, d'Annecy, à Nicoline de Cohendiers, femme d'égrège Antoine Mignion, du tiers d'un chenevier avec place de grange « *in suburbio bovis Annessiaci juxta chenaveriam et grangiam nobilis Antonii Richardi ex vento, chenaveriam et grangiam Antonii mignionis ex borea, et carreriam anterius ex occidente* », plus d'une terre aux Fins de Novel, indivise avec Gaspard et Claude Fenouillet, frères (3 janvier 1512).

Viennent ensuite des patentes de Louis XIII, roi de France (Paris, décembre 1610), autorisant Michel Fenouillet, écuyer, seigneur de Barraux, natif d'Annecy en Savoye, et demoiselle Suzanne Greffy, sa femme, du même pays, à demeurer en France avec leurs enfants, à y posséder, acquérir et même à transmettre à leurs héritiers, à condition que ceux-ci soient *régnicoles*.

Ce Ne Michel Fenouillet était très probablement neveu de Pierre Fenouillet, nommé trois ans auparavant à l'évêché de Montpellier, et il avait suivi son oncle dans le midi de la France. Il avait cependant conservé des intérêts en Savoie, comme le prouve un procès qu'il y avait en 1656 avec un Jacques Exertier.

Le cinquième document, ce sont des patentes de bourgeois d'Annecy délivrées, le 13 juillet 1628, à Me Jean feu Claude Francillon, de Bourg-en-Bresse, par les syndics Jacob Garin, J. Mermilliod, docteurs en droit, Antoine Delatour et Jacques Langlois. — Ce Jean Francillion avait épousé une Chappaz et possédait des biens tant à Groisy qu'à Rumilly-sous-Cornillon.

Un de leurs enfants, J.-F. Francillon épousa une Gabrielle Goddet : il est question d'eux dans les documents 6 et 7.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

Séance du 8 mai 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de notre nouveau confrère BACH-SISLEY qui remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres actifs.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau une brochure, don de l'auteur.

J. REVIL : *Note sur la structure de la vallée d'Entremont et du plateau de Montagnole près Chambéry.*

Le Secrétaire fait part des demandes d'échange formulées.

La Société des Sciences et Arts du Beaujolais recevra la *Revue savoisienne* pendant l'année 1901.

M. Marteaux rend brièvement compte du séjour qu'il a fait à Nancy où il est allé représenter la Société Florimontane au Congrès national des sociétés savantes. Il serait heureux de voir s'établir des rapports plus étroits entre elle et la Société d'Archéologie lorraine dont les membres ont fait d'intéressantes communications. C'est ainsi qu'il appelle l'attention sur l'étude des plaques de foyer ou taques, dont s'est spécialement occupé M. L. Germain de Maidy et dont la collection au Musée lorrain est remarquable. Il croit nécessaire de sauver de l'oubli et de la destruction ces curieux spécimens de ferronnerie conservés encore dans certaines vieilles maisons de Savoie. Il signale, entr'autres, la disparition regrettable d'une belle taque armoriée, datée du XVII[e] siècle, et provenant du couvent du Saint-Sépulcre ; elle pesait plus de cent kilogs et fut vendue comme vieille fonte à un serrurier d'Annecy.

M. Gonthier fait part des adhésions qu'il a déjà reçues en qualité de secrétaire général du prochain Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Digitized by Google

Séance du 5 juin 1901.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau la collection complète des *Atti della Società di archeologia e belle arti* de Turin (1875-1900) qu'il avait demandée, lors de son dernier voyage à Turin, à M. Ermanno Ferrero, président de cette Société. La Florimontane adresse ses remerciements à M. Ferrero pour sa bienveillance et vote, en témoignage de reconnaissance, l'envoi des volumes de la *Revue savoisienne* disponibles, en le priant de les transmettre à la Bibliothèque de la *Società di archeologia*.

Le même attire l'attention sur le dernier volume reçu de la *Biblioteca storica italiana* intitulé : *Illustrazioni della Spedizione in Oriente di Amedeo VI*, Turin, 1900, in-4°. Cette belle publication du baron Bollati di S.-Pierre complète heureusement les travaux de Datta : les notes, les documents et l'index l'accompagnant présentent le plus haut intérêt pour le règne du Comte Vert (1366-1368) et la biographie de nombreux personnages savoyards de son entourage.

Le même donne l'énumération des ouvrages donnés à la Société par les auteurs :

BACH-SISLEY Jean : *Evolution de la Chanson*, précédée d'un portrait en vers par Ernest Chebroux, Paris, 1898, in-12.

ID. : *Artistes et Poètes* ; préface d'Armand Sylvestre, Paris, 1898, in-8°.

ID. : *Le Mage*, poème couronné par l'Académie Florimontane, suivi d'une étude sur cette Académie.

BRUCHET Max : *L'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XVIII° siècle*, Paris, 1896, in-8° (ext. du *Bulletin historique et philologique*).

ID. : *Etude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours*, suivie de son Instruction et discours sur le faict du gouvernement, Annecy, 1898, in-8° (ext. de la *Rev. sav.*).

ID. : *Un Inventaire du Château d'Annecy en 1393*, Paris, in-8° (ext. du *Bulletin archéologique* publié par le Comité des Travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique).

ID. : *Trois Inventaires du Château d'Annecy (1393, 1549, 1585)*, Chambéry, 1899, in-8° (ext. du t. XXXVIII des *Mém. de la Soc. sav.*).

ID. : *Inventaire partiel du Trésor des Chartes de Chambéry à l'époque*

Digitized by Google

d'Amédée VIII, 273 pages in-8° (ext. du t. XXXIX des *Mém. de la Soc. savoisienne d'histoire*).

Id. : *La Chambre des Comptes de Savoie et ses Archives*, communication faite au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry en 1899, Chambéry, 1900, in-8°.

Id. : *Etude archéologique sur le Château d'Annecy*, suivie des Comptes de la construction et d'inventaires inédits, Annecy, 1901, in-8° (ext. de la *Rev. sav.*)

Id. : *Les Instructions de Victor-Amédée II sur le Gouvernement de son Duché de Savoie en 1721*, Paris, 1901, in-8° (ext. du *Bulletin historique et philologique*, 1900).

A. Perrin : Table des 15 volumes de Mémoires publiées de 1878 à 1900 par les Sociétés savantes de la Savoie.

J. Corcelle : *La Limnologie* (extrait de la *Revue de Géographie*, 1901).

Id. : *Gabriel Vicaire, le peintre de la Bresse*.

Le même dépose sur le bureau les ouvrages récemment acquis :

Rilliet Albert : *Histoire de la Restauration de la République de Genève*, Genève, 1849, in-8°.

Ritter Eug. : *Glossaires et Lexicographes genevois*, Genève, 1893, in-8°.

Mallet G. : *La Restauration de Genève en 1814*, Genève, 1854, in-12.

Leschevin P.-C. : *Voyage à Genève et dans la vallée de Chamouni en Savoie*, Paris, 1812, in-12.

Pictet de Rochemont : *De la Neutralité de la Suisse dans l'intérêt de l'Europe*, nouvelle édition, Paris, 1860, in-8°.

[Bordier André-César] : *Voyage pittoresque aux Glacières de Savoye fait en 1772*, par M. B. Genève, 1773, in-12.

Roget Amédée : *Les Suisses et Genève ou l'émancipation de la communauté genevoise au XVIe siècle*, Genève, 1864, 2 vol. in-8°.

Martin Nicolas : *Les Noelz et Chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que savoysien, dict patois par Nicolas Martin, musicien en la cité de S. Jean de Morienne en Savoie, 1555*, avec la musique, d'après l'exemplaire unique conservé à la Bibliothèque Mazarine, Paris, 1883, in-12.

M. Gonthier, secrétaire du Congrès des Sociétés savantes de Savoie, donne connaissance de plusieurs lettres émanant des Sociétés de Maurienne et de la Val d'Isère, ainsi que de plusieurs personnes décidées à prendre part au Congrès, qui expriment le vœu de voir apporter certaines modifications au règlement élaboré dans notre séance du 6 mars dernier, notamment de reporter au 5 août la date de l'ouverture du Congrès en maintenant la cotisation de dix francs, avec faculté pour les auteurs d'obtenir l'impression de leurs lectures dans un volume spécial, sans toutefois dépasser le maximum de deux feuilles pour chaque travail.

Pour satisfaire au désir exprimé par ces Sociétés savantes et

Digitized by Google

par les personnes qui désirent prendre part au Congrès, l'assemblée accepte à l'unanimité les conditions exposées ci-dessus.

M. Serand transmet une proposition de M. Gardet, libraire, qui désire céder 200 exemplaires du *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, par REPLAT.

La Société décide d'acheter tout le stock de cet ouvrage et de l'inscrire au nombre de ses livres de fonds en vente au prix de 0 fr. 50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

NOTES
SUR LES
ARMURES A L'ÉPREUVE

AVANT-PROPOS.

Aucun des ouvrages écrits sur les armes ne traite la question de l'épreuve des armures, dont la plupart ne font même pas mention.

Elle est pourtant des plus intéressantes pour les archéologues, et son histoire se lie intimément à celle de l'armure, dont l'épreuve a amené la transformation d'abord, puis la disparition progressive, en attendant que peut-être elle la ramène, au moins partiellement. Elle a aussi plus d'un rapport avec le perfectionnement des armes à feu amené par la recherche des moyens de vaincre les armures éprouvées.

Les notes qui suivent pourront peut-être aider à combler cette lacune, à défaut de l'ouvrage auquel je souhaite qu'elles ouvrent la voie.

Ne voulant rien avancer sans preuves, je me suis efforcé d'étayer chaque assertion sur des documents contemporains de l'époque étudiée ; et, persuadé que les travailleurs trouveront plus de profit dans l'étude de ces documents que dans les conclusions que j'en tire, j'ai le plus souvent possible inséré les passages cités dans le texte, ne rejetant en note que les références.

Pour les documents en langue romane ou étrangère, j'ai cru devoir n'insérer que la traduction, mais j'ai toujours donné le texte exact en note avec les références.

Digitized by Google

Je remercie M. Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy, et M. Pilinski, de Paris, qui ont bien voulu, à ma prière, reproduire quelques armes et quelques gravures contemporaines des faits cités.

En attendant une étude plus complète par un archéologue plus érudit, ces Notes sur les Armures a l'épreuve *attireront du moins sur ce point l'attention de ceux qu'intéresse la science des armes anciennes.*

I. — Ce qu'il faut entendre par armures à l'épreuve.

Il est souvent fait mention dans les anciens ouvrages, d'armures *à l'épreuve*, parfois même à l'épreuve de ceci ou de cela, à l'épreuve de l'arbalète, de l'arquebuse, du mousquet, du pistolet ; la plupart des lecteurs croient que l'auteur entendait par là une armure dont la solidité *paraissait* devoir défier les coups de l'arme indiquée.

Il faut voir dans cette expression plus et mieux ; l'armure dite *à l'épreuve* était celle qui avait été soumise réellement à l'épreuve des coups de l'arme à laquelle elle était appelée à résister et qui était sortie indemne de l'expérience.

On comprend facilement que l'armure n'eut été qu'un fardeau encombrant si celui qui la portait n'eut pas cru être à l'abri derrière elle, et que le plus sûr moyen de juger de sa solidité était de lui faire subir, avant de la mettre en usage, l'épreuve des coups qu'elle était destinée à supporter.

L'épreuve cependant ne paraît pas être aussi ancienne que l'armure qui avait déjà atteint un certain perfectionnement aux temps homériques. On se fiait alors sur la solidité apparente, et nous verrons l'épreuve, exceptionnelle dans l'antiquité, n'apparaître de façon suivie qu'à partir du xive siècle.

Longtemps les armures dites à l'épreuve furent toutes essayées séparément, et parfois, comme on le verra plus loin, éprouvées dans toutes leurs pièces. Rare au début, l'usage de l'épreuve devint ensuite si courant, que nous verrons dire *une épreuve* pour une armure à l'épreuve. Plus tard, lorsque les batteurs de plates furent appelés à livrer des harnois par quantités considérables, il est possible qu'ils aient forgé d'abord un type d'épaisseur et de qualité, et, une fois ce type soigneusement éprouvé, qu'ils se soient contentés de forger le surplus aussi conforme que possible au modèle, sans essayer

Digitized by Google

la solidité de chaque armure par une nouvelle épreuve. Il paraît même probable que c'est ainsi que procédaient les fabricants d'armures au XVIIe siècle, sauf bien entendu pour les armures exceptionnelles, et les cuirasses livrées par eux dans ces conditions continuaient cependant à être dites *à l'épreuve*.

Mais, jusqu'à la fin du XVIe siècle, on peut considérer l'expression d'armure à l'épreuve comme désignant celle qui avait réellement été éprouvée. Jusqu'à la fin du XVe siècle spécialement, le fait de l'épreuve se constatant par l'apposition d'un poinçon spécial, le terme d'armure à l'épreuve ne pouvait s'appliquer qu'à celles revêtues de ce poinçon.

Nous allons essayer de suivre l'épreuve depuis son apparition jusqu'à l'abandon de l'armure.

II. — L'épreuve dans les temps anciens.

S'il faut en croire Plutarque, l'épreuve était déjà connue et pratiquée dans l'antiquité :

« Au cours de cette guerre, nous dit-il (le siège de Rhodes « par Démétrius Poliorcète), on lui apporta de Chypre deux « cuirasses de fer pesant chacune quarante mines (environ « 17 kilogs).

« Pour montrer quelle était leur dureté et leur solidité, « Zoïle, l'artisan qui les avait forgées, fit tirer sur elles un trait « lancé par une catapulte à la distance de vingt pas. Le fer « ne céda pas sous ce choc et n'en reçut qu'une marque peu « apparente, comme celle qu'eut faite un style.

« L'une de ces cuirasses fut endossée par Démétrius, l'autre « par Alcime d'Epire [1]. »

C'est là l'épreuve dans le sens propre du mot; il semble cependant qu'elle est restée dans l'antiquité à l'état d'exception extrêmement rare. Les auteurs anciens qui ont décrit les combats avec le plus grand luxe de détails, les poètes même, ne mentionnent pas l'épreuve ainsi entendue. Rarement les armures défensives dont ils revêtent leurs héros résistent aux coups portés par une main vigoureuse. Elles paraissent plutôt

1. Προς δὲ τοῦτον τὸν πόλεμον αὐτῷ καὶ θωρακες ἐκομίσθησαν ἐκ Κύπρου δύο σιδηροῖ, μνῶν ὁλκῆς ἑκάτερος τεσσαράκοντα. Δυσπάθειαν δὲ καὶ ῥώμην αὐτῶν επιδεικνύμενος ὁ τεχνίτης Ζωιλος ἐκέλευσεν εξ εἴκοσι βημάτων ἀφεῖναι καταπελτικὸν βέλος, οὗ προσπεσόντος ἀρραγὴς διέμεινεν ὁ σίδηρος, ἀμυχὴν δὲ μόλις ἔσχεν ἀμβλεῖαν, οἷον ἀπὸ γραφείου. Τοῦτον αὐτὸς ἐφόρει· τον δ' ἕτερον Ἄλκιμος ὁ Ἠπειρώτης...
(PLUTARQUE : *Démétrius*, § XXI in fine.)

Digitized by Google

destinées à préserver ceux qui les portent des atteintes des flèches, mais devant l'épée ou la lance elles n'arrivent plus qu'à amortir quelque peu le choc sans le rendre inoffensif.

L'art de ce Zoïle dont parle Plutarque paraît s'être perdu de suite. Au reste, l'étude de l'armure dans l'antiquité ne rentre pas dans le cadre de ces notes ; ceux que cette face de l'archéologie intéresse trouveront tous les documents qu'ils peuvent désirer dans l'ouvrage du P. Hermann Hugo sur la chevalerie [1]. Il serait facile de feindre une érudition profonde sur cette époque grâce à cet ouvrage peu connu, car le P. Hugo a dépouillé un très grand nombre d'auteurs latins de tous leurs passages relatifs à l'armement. Aucun d'eux ne fait mention de l'épreuve dont il n'est pas question dans l'ouvrage.

Si de l'antiquité on passe au moyen âge et que l'on consulte les chansons de geste si fertiles en détails sur l'armure, on voit que, suffisante contre les flèches, elle reste impuissante contre les coups des armes blanches et des armes de choc. La *Chanson de Roland*, pour ne citer que le plus connu de ces poëmes, célèbre d'un bout à l'autre le triomphe des armes offensives sur les armes défensives. Si les archers de Marsile criblent Roland de dards et de flèches, il s'en tire sans blessure [2]. Mais si le Comte dégaine sa terrible Durandal il pourfend les païens dans leur casque et dans leur armure de telle façon que son épée arrive à la selle du cheval [3]. Le moins qu'il puisse faire c'est de fendre la tête et le casque jusqu'au nasal [4]. Les coups assénés par ses compagnons Olivier, Turpin et les autres Pairs n'ont pas un moindre effet.

Est-ce à dire que les héros auxquels Turolde donne ses préférences aient seuls dans son poëme le privilège de porter de pareils coups ? Non certes, et leurs adversaires, même quand ils s'attaquent aux plus célèbres des Pairs, à ceux qui devaient avoir les meilleures armures parviennent à les blesser. Charlemagne lui-même voit son heaume d'acier bruni fendu et brisé par le redoutable Baligant et sa tête est entamée par le coup [5].

1. Hermann Hugo : *De Militia eqvestri antiqva et nova, ad regem Philippum IV Libri quinque*, Antverpiæ, ex officinâ plantinianâ Balthazaris Moreti, MDCXXX. Cf. notamment lib. II, cap. III et IV, et lib. III, cap. IV.

2. « Mais enz el cors ne l'unt mie adeset ». (*Chanson de Roland*, vers 2519.)

3. « Trenchet la teste e la brunie e le cors
« La bone sele ki est gemmée ad or. »
(*Op. cit.*, vers 1543. Cf. également vers 1326 et suivants, où semblable coup est raconté avec plus de détails.)

4. « Tres qu'al l'nasel tut le helme li ent. » (*Op. cit.*, vers 1602.)

5. « Li Amiralz est mult de grant vertut
« Fiert Carlemagne sur l'helme d'acier brun
« Desur la teste li ad frait e fendut..., etc. »
(*Op. cit.*, vers 3602 et suivants.)

Digitized by Google

Sans doute il n'est pas question dans tout cela de l'épreuve des armures, mais on peut facilement conclure, du peu de résistance qu'elles offraient aux coups, que l'usage de l'épreuve n'existait pas encore.

Nous arrivons au XIVe siècle, et Froissart va nous apprendre que, malgré l'introduction des plates les armes défensives font des progrès bien lents.

L'armure est généralement suffisante contre les flèches :

1364 « Les François étoient si fort armés et pavoisés contre « le trait que oncques ils n'en furent grevés, si petit non [1]. »

Mais l'arbalète a reçu déjà d'importants perfectionnements, et parfois la flèche elle-même traverse, témoin ce Pierre Taillepié qui en :

1388 « fut féru d'un glaive tout outre la cuisse et *d'une* « *flèche parmi le bassinet* jusque dans la tête [2]. »

La pierre lancée par un habile frondeur paraît non moins efficace :

1367 « Ces Espaignols et Castellains avoient fondes dont « ils jetoient pierres et effondroient heaumes et bassinets, de « quoi ils meshaignèrent maint homme [3]. »

Si des armes de jet, nous passons aux armes blanches ou aux armes d'hast, nous constatons une supériorité plus grande encore sur les armes défensives. La lance notamment, ce terrible « glaive » du XIVe siècle se joue de cottes de mailles :

1381 « et véez cy Pietre du Bois tout devant, et ces Fla- « mands venir qui furent recueillis de ces longs glaives aux « fers tranchans affilés de Bordeaux dont ils se veoient em- « palés *que les mailles de leurs cottes ne leur duroient néant* « plus que toile doublée en trois doubles, mais les passoient « tout outre, etc [4]. »

Les plates ne paraissent pas offrir à la lance une résistance bien plus sérieuse; Albrecht de Cologne joutant contre le sire de Potelles :

1340 « le consuivit par telle manière de son glaive roide et « enfumé qui oncques ne brisa ni ploya, mais perça la targe, « *les plates* et l'auqueton, et lui entra dedans le corps et le « poignit au cœur, etc [5]. »

1. FROISSART : *Chroniques*, liv. I, part. II, chap. CLXXVI ; cf. également liv. I, part. II, chap. CXCIII et passim.
2. *Ibid.*, liv. III, chap. CXIII.
3. *Ibid.*, liv. I, part. II, chap. CCXXXVI.
4. *Ibid.*, liv. II, chap. CLXXXIV.
5. *Ibid.*, liv. I, part. II, chap. CXIII.

Digitized by Google

De nombreux chapitres du chroniqueur relatent semblable fait [1] et nous montrent cette lance dont le bois était, comme on le voit dans le passage qui vient d'être cité, durci au feu pour présenter une plus grande solidité, traversant les armures les mieux trempées.

Le casque lui-même, cette pièce essentielle de l'armure, que nous avons déjà vu céder parfois aux flèches et aux pierres des frondes, est à la merci des marteaux d'armes et des haches :

1381 « avoient et portoient maillets de fer et d'acier, péril-
« leux bâtons pour *effondrer heaulmes et bassinets* [2]. »

1382 « avoient les aucuns haches bien acérées dont ils
« *rompoient bassinets* et decerveloient testes [3]. »

Et si parfois, — bien rarement, — l'armure résiste, Froissart s'empresse de nous apprendre que cela tient à la défectuosité des armes de l'assaillant :

1396 « Ils étoient si fort armés que les Frisons ne les pou-
« voient endommager ni autre mal ne leur faisoient que ruer
« par terre..... Ce sont (les Frisons) forts hommes, grands et
« gros, *mais ils étoient très mal armés* [4]. »

Froissart ne parle pas de l'épreuve, mais on peut conclure de l'étude de ses chroniques qu'elle était alors bien exceptionnelle. Elle existait cependant et nous allons en trouver quelques traces à partir du XIVe siècle.

III. — Les commencements de l'épreuve.

L'épreuve a dû s'établir avec les perfectionnements apportés à l'armure par l'adoption des premières pièces de plates. Elle était certainement, sinon très répandue, du moins connue en France dès la première partie du XIVe siècle, car en 1340 nous voyons délivrer à Guillaume Hardi, maître de la nef « Le Saint-Georges de Leuse » : « 20 plates *de parve et de demi parve,* 10 bachinès, 10 escus, 10 pavois, etc. [5] ».

Nous verrons au chapitre suivant l'explication de ces termes, « plates d'*épreuve* et de *demi-épreuve* » ; retenons seulement de leur emploi que l'épreuve était déjà soumise en 1340 à des règlements d'usage que nous verrons codifier plus d'un siècle plus

1. Cf. liv. I, part. I, chap. XCIX ; part. II, chap. CXIII et CCXXVIII ; liv. II, chap. XLVII et LXXX, etc.
2. *Ibid.*, liv. II, chap CLI.
3. *Ibid.*, liv. II, chap. CXCVII.
4. *Ibid.*, liv. IV, chap. L.
5. BEAUREPAIRE : *Le Clos des Galées de Rouen*, p. 254 ; ap. GAY : *Gloss.*, p. 69.

Digitized by Google

tard avec la même division d'*épreuve* et de *demi-épreuve*, ce qui semble prouver que la coutume de l'épreuve existait depuis quelque temps déjà.

L'Italie, qui fut toujours en avance dans tout ce qui touche aux arts, et même aux arts industriels, ne pouvait se laisser distancer sur la question de l'épreuve, et nous en relevons des traces à peu près à la même époque.

En 1341, les lois maritimes de Gênes exigeaient qu'il y eut sur chaque galère 160 cuirasses dont 110 de *demi-épreuve* [1]; si cette galère était frêtée pour l'Orient, « la Roumanie et la Syrie », l'armement exigé était plus complet encore; le capitaine devait avoir cuirasse et cervelière *à l'épreuve*; le scribe (celui qui tenait le livre de bord) mêmes armes que le capitaine; les matelots se contentaient d'armures ordinaires, mais les arbalétriers devaient avoir une cuirasse et une cervelière de *demi-épreuve* [2].

Dès la seconde moitié du XIVe siècle, les Comptes des Trésoriers généraux de Savoie révèlent aussi l'existence de l'épreuve pratiquée par les armuriers savoisiens et mentionnent des armures à l'épreuve. Les termes qui désignent l'épreuve dans ces comptes sont d'ailleurs assez étranges pour mériter qu'on s'y arrête; on y trouve relatées des armes *de toute botte*, d'autres *de botte cassée*.

Voyons d'abord quelques passages relatifs à la première de ces expressions:

1390. « Baillia contans du comandament monseigneur et per « sa lettre, à Simond Brulafer armeur de mons..... per le pris « de un *auberjon d'acier de toute botte* porté à mons. en Ri- « paille le 2 jour du moys de juillet l'an dessus, et lequel Mon- « seigneur a donné à Jehan de Dinant, 32 frans p.p. ad « 15 d. [3]. »

Disons en passant que ce Symond dit Brulafer, dit aussi de Vercellot [4], probablement du lieu de sa naissance, était l'armurier attitré du Comte Rouge et de son fils Amédée VIII. C'est un des batteurs d'armures les plus fréquemment cités dans les comptes

1. « Sint et esse debeant in dictis galeis arma... quæ ponantur in unâ capsiâ... Quæ « arma sunt hœc; corratiæ 160 inter quas sint 110 *de mediâ probâ*, collaria 160, cervele- « riae 180, pavexii 170, etc. ». (Pardessus : *Lois maritimes*, t. IV, ch. XXVIII, p. 489.)

2. « ... Comitus idoneus *cum coiratia de proba*, collario de ferro, *cerveleria de proba*... « scriba bonus et sufficiens cum armis suis *ut de comito dictum est*. Nauclerii vero pro singulo « habeant... cervelleriam unam bonam... Balistrerii debeant habere balistras duas de strena « (alias, streva) bonas et sufficientes pro singulo... pro quolibet balistrerio coiratiam unam « *de media proba*, collarium de ferro, etc. » (Pardessus : *Op. cit.*, p. 488.)

3. Archives Camérales de Turin, Compte Trés. gén. de Savoie, n° 38, f° 62 v°.

4. Vercellod, hameau de la commune d'Aimaville (Val d'Aoste).

Digitized by Google

à cette époque et celui dont on semble faire le plus de cas. Nous aurons d'ailleurs occasion de le retrouver plus loin.

1393. « Item, baillié et délivré contans de la dicte finance « par la main et du comandement que dessus » (mons. Loys de Savoie, prince d'Achaïe et mess. Odde de Villars) « à Do- « meynne Ben, marchiand, pour le pris de un *auberjon* « *d'acier de toute botte* achetté de luy por tant et donné à « Robert Torombert exuier de nostre sainct père le pape, ly « queulx a amené à Monseigneur (Amédée VIII) une aquinée « donné à mons. par ledit nostre saint père le pape le jour et « an que dessus (30 juillet) 30 fl. p. p. [1] ».

On voit que ces haubergeons d'acier « *de toute botte* » étaient assez prisés pour être offerts en présent à l'envoyé de la plus haute puissance du monde à cette époque. Quoi qu'il en soit, et sans multiplier les exemples, l'explication de ce premier terme « *armes de toute botte* » que nous retrouverons encore dans d'autres documents, est assez facile. Le mot « botte » est pris ici dans le sens de coup, qu'il ne conserve aujourd'hui que dans le langage de l'escrime ; l'armure de « de toute botte » c'est l'armure apte à résister à tout coup, l'armure à toute épreuve. En Italie d'ailleurs l'expression « a tutta botta » employée dans ce sens est fréquente dans les ouvrages militaires des XVIe et XVIIe siècles et s'emploie concurremment avec les mots « a prova » (à épreuve). On disait même une armure « a botta d'archibugio » pour « à l'épreuve de l'arquebuse [2] ». Les commentateurs qui ont glosé sur ce térme sont d'accord là-dessus [3].

Mais il est beaucoup moins commode de savoir ce qu'il faut entendre par un haubergeon « *de botte cassée* ». Cette locution bizarre me fut révélée pour la première fois par le passage suivant tiré de l'étude de MM. Dufour et Rabut sur les armuriers en Savoie :

« Simon Brulafer, qualifié armurier du Comte de Savoie en « 1392, fabriquait des hauberts, des cottes de mailles, des armu- « res *de toute botte et de botte cassée*. Il avait surtout fait un « haubert, œuvre admirable *de botte cassée duquel toutes les* « *mailles sont signées du signet* du maître bailli [4]. »

1. Arch. Cam. de Turin, Compte Trés. gén. de Savoie, n° 40, f° 77 v°.

2. « Armato com'era (monsign. Domenico Grimaldi) d'un corsaletto e celata *a botta* « *d'archibugio* gravissimo, gli sfuggirono i piedi ». (B. Sereno : *Comm. guerr. cipr.* ; ap. Angelucci : *Catalogo dell. Armeria reale*, p. 129, note.)

3. Cf. Vocab. della Crusca v° botta ; J.-B. Giraud : *Les Epées de Bordeaux*, p. 98, note 1 ; Angelucci : *Catal.*, p. 129, et *Doc. inéd.*, p. 30, note 84 et 204, note 12.

4. Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p. 120. (*Mémoires de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*, t. XXI.)

Digitized by Google

La lecture de ces lignes me plongea dans un étonnement profond. Un bailli dont la fonction consistait à poinçonner des armures ! un bailli, et un maître bailli (?) poinçonnant une à une les trente mille mailles d'une cotte, ce qui, à raison de deux par minute supposait plus d'un mois d'un travail de huit heures par jour !! Et certes, c'était le cas de réclamer la journée de huit heures. Et puis qu'était ce haubert *de botte cassée ?* Il y avait dans tout cela un mystère que je ne parvenais pas à éclaircir.

La référence très incomplète donnée par MM. Dufour et Rabut indiquait qu'ils avaient tiré ce passage, non d'un texte original, mais du *Specchio cronologico* de L. Cibrario. Le savant historien est certes de ceux sur qui on peut faire fonds, et supposant que peut-être la traduction d'un mot douteux avait induit en erreur MM. Dufour et Rabut, je cherchai aussitôt le passage dont ils ne mentionnaient d'ailleurs pas la page.

Je n'eus pas de peine à le trouver dans l'ouvrage cité, et ma stupéfaction s'accrut ; il n'y avait pas d'erreur de traduction possible ; les mots qui m'intriguaient étaient *en français* dans le texte de Cibrario [1], et tels que, sans doute, il les avait lus ou avait cru les lire dans le manuscrit rédigé en français du Compte du Trésorier général de Savoie.

Voulant en avoir le cœur net, je me résolus au seul parti à prendre en pareil cas, recourir à l'original, et je me rendis aux Archives Camérales de Turin où M. le baron Bollati de Saint-Pierre, surintendant général des Archives d'Etat, M. le chevalier Saletta, directeur des Archives Camérales, et M. Combetti, le très obligeant archiviste de ce dernier dépôt, voulurent bien m'autoriser à faire toutes recherches. Je dois ici des remerciements à MM. Jules Camus, professeur à Turin, et Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, que leurs savantes études dans les Archives de Turin ont familiarisés avec cet amas énorme de documents précieux et qui ont bien voulu me prêter le secours de leur expérience. M. Bruchet particulièrement m'a aidé à trouver la plupart des textes extraits des Archives Camérales cités dans ces notes.

Cibrario ne donnait d'autre référence aux comptes que l'année ; je pus néanmoins découvrir le passage relatif au

1. « Simone Brulafer armaiuolo del Conte di Savoia aveva usberghi, camagli ed altre « armature *de toute botte et de botte cassée* ; ed aveva anche un usbergho perfettissimo *de* « *botte cassée duquel toutes les mailles sont signées du seignet du maître bailli* ». (Cibrario : *Op. cit.*, vol. II, page 207 de la 1re édition et 165 de la 2e.)

Digitized by Google

haubert poinçonné par le bailli. Le voici, relevé exactement sur le manuscrit des archives :

« Primerement baillié et délivré contans du comande-
« ment de mes Dames à Loys de Vissac pour le pris de
« .I. bacigniet et de .I. camail d'acier de toute botte. une piece
« d'acier. un arnes de brach tout entier. uns gantelles et
« un arnes de chambes tout entier. Achettez de Symond
« Brulafer, armeur, per la main Ayme d'Aspremont le x[e] jour
« de may, l'an MCCC $^{XX}_{IIII}$ XIJ . . . . XXXIIIJ frans
« item p. le pris de .I. auberion d'acier de botte cassé duquel
« toutes les mailles sunt seigniez du seigniet du maistre. bailli
« ou dit Loys le dit jour. . . . . XL frans [1] ».

Le bailli disparaissait ; c'est le prix d'un haubert — 40 francs d'or (726 francs 90 cent. de notre monnaie [2]) — qui avait été « baillié » en remboursement d'avances au seigneur de Vissac. Un *é* oublié par le Trésorier, un point mal lu, avaient suffi pour donner naissance à une légende qui menaçait d'être recopiée indéfiniment.

Restait cet « *auberion de botte cassée* » dont toutes les mailles étaient « *seigniez du seigniet du maistre* », c'est-à-dire du poinçon de l'armurier, Symond Brulafer.

Comment pouvait-on s'expliquer ce poinçonnage, et d'abord que voulaient dire ces mots « auberion de botte cassée » ?

Observons au préalable :

1° Qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'orthographe du mot cassé écrit dans cette locution tantôt cassé, tantôt cassée, comme nous le verrons plus loin et qui doit bien se rapporter à botte.

2° Que ce terme, d'ailleurs employé rarement, se rencontre toujours en français. Du reste, j'ai pu remarquer que les Comptes des Trésoriers généraux de Savoie, rédigés ordinairement en latin à l'époque qui nous occupe, adoptent presque toujours le français dès qu'il s'agit d'inscrire un compte d'armes un peu détaillé, peut-être à cause de la difficulté de traduire en latin les termes inscrits sur le mémoire de l'armurier.

3° Enfin que l'*auberion de botte cassée* ne se rencontre que dans le « computus Martini de Calcibus » ; du moins j'ai vainement cherché à le trouver ailleurs. Qu'était ce Martin Deleschaux, ou de Leschaux? je n'ai pu le savoir encore. Peut-être la découverte de son pays d'origine pourrait-elle donner quel-

1. Arch. Cam. de Turin. Compte des Trés. gén. de Savoie, vol. 39, f° 163.
2. CIBRARIO : *Econom. polit.*, tav. V, p. 584.

Digitized by Google

que éclaircissement sur le sens des termes qu'il emploie car il a dans toute sa rédaction un langage spécial : aux philologues d'éclaircir ce point obscur.

Toute exceptionnelle que soit cette locution, la botte cassée a eu déjà le don d'exercer la sagacité de plusieurs chercheurs, toujours d'après le texte de Cibrario.

M. J.-B. Giraud, le savant auteur des *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge*, a rencontré cette expression dans le passage cité plus haut de MM. Dufour et Rabut et s'est demandé le sens de ces mots sans pouvoir résoudre la question [1]. Le vocabulaire Della Crusca qu'il a consulté et auquel il a emprunté une excellente explication avec de bons textes à l'appui du terme « armure à toute botte », est muet sur l'expression « armure de botte cassée ».

L. Cibrario qui, on l'a vu, a relevé ces deux locutions dans les Comptes des Trésoriers généraux, croit que la première désignait les armures de plates et la seconde les armures de mailles. Ce n'est d'ailleurs qu'une hypothèse, il l'avoue lui-même tout d'abord [2]; mais dans les observations des précieuses tables documentaires placées à la fin de son *Economie politique*, il devient plus affirmatif. Le haubert *de toute botte* était suivant lui tout d'une pièce (?) ou composé d'écailles d'acier; celui *de botte cassée* était de mailles [3].

Le savant archéologue, sans nous dire sur quoi il base son opinion, suppose que c'étaient là des appellations génériques désignant chacune une classe spéciale d'armures. Pour se convaincre de la fausseté de cette hypothèse, il suffit de jeter un coup d'œil sur ses tables documentaires dont nous venons de parler, qui relatent à la même époque d'autres hauberts ou haubergeons d'acier, sans les accompagner des mots « de toute botte » ou « de botte cassée ». D'ailleurs, j'ai relevé dans les manuscrits des comptes la mention d'un grand nombre d'armures ou de pièces d'armures et je n'en ai trouvé qu'un petit nombre auquel le trésorier ait cru devoir appliquer l'une ou l'autre de ces qualifications.

Il faut donc voir là une qualité spéciale que quelques armures seulement possédaient, et non des classes d'armures. L'ex-

1. J.-B. GIRAUD : *Les Epées de Bordeaux*, p. 98, note 1.

2. « Ne' conti dei tesorieri generali di Savoia, del secolo XIV, trovo memoria d'usberghi « *à toute botte* e d'usberghi *à botte cassée* vale a dire di squama di ferro, e di maglia; « *almeno così credo.* » (CIBRARIO : *Economia politica*, p. 112, note 2.)

3. « L'usbergho *de toute botte* era di un pezzo, ovvero a squame d'acciaio. Quello di *botte* « *cassée* era a maglia ». (CIBRARIO : *Op. cit.*, tav. V, p. 584.)

Digitized by Google

plication connue du premier terme sur lequel aucun doute ne subsiste, ne permet pas d'ailleurs d'accepter la solution de Cibrario.

Le major Angelucci n'a rencontré ces deux locutions que dans les ouvrages de Cibrario et ne paraît pas avoir dépouillé les Comptes des Trésoriers généraux de Savoie, qu'il ne mentionne pas dans ses documents inédits. Comme il avait parfaite connaissance du sens du terme « de toute botte » appliqué aux armures, il a vu de suite le défaut de l'explication de l'historien italien. Après avoir relaté la phrase de ce dernier, il émet la supposition que certaines armures étaient dites *de botte cassée* par opposition à celles *de toute botte* et n'étaient à l'épreuve que de quelques armes seulement, ce qui correspondrait à notre demi-épreuve, tandis que celles de toute botte étaient *à toute épreuve* [1].

Quelque ingénieuse que soit cette hypothèse, elle ne semble pas satisfaisante. D'abord, il faut toujours que le sens que l'on donne à une phrase, puisse résulter des termes employés. Or, de quelque façon que l'on interprète les mots *botte cassée*, je ne vois guère la possibilité d'en faire sortir la demi-épreuve. Ensuite, s'il en eut été ainsi, les armures de botte cassée eussent été toujours d'un prix moindre que celles de *toute botte*; or elles sont souvent d'un prix supérieur. Nous avons vu précédemment deux hauberts *de toute botte* payés l'un 32 francs d'or en 1390, l'autre moins encore, 30 florins en 1393 (le florin était d'une valeur sensiblement inférieure à celle du franc d'or [2]) ; le haubert *de toute botte* payé à Simon Brulafer en 1392 tout complet qu'il fut, coûtait 34 francs d'or.

Or l'armure *de botte cassée* qui fait partie de la même livraison coûtait 40 francs d'or, et ce prix semble être la valeur habituelle des hauberts de botte cassée, car le compte du même trésorier Martin Deleschaux accuse quelque temps auparavant la dépense suivante :

1390 « pour le pris de .I. auberion *de botte cassée*
« d'acier . . . . XL frans
« pour doner a un capitain de rotes [3] ».

Voilà donc deux hauberts de botte cassée payés 40 francs chacun, alors que trois hauberts de toute botte coûtent respectivement 30 florins, 32 francs et 34 francs. Comment croire

1. ANGELUCCI : *Documents inédits*, p. 32, note 85.
2. Cf. CIBRARIO : *Economie politique*, p. 487 et suivantes.
3. Archives Camérales de Turin, Comptes de Trésoriers gén. de Savoie, n° 38, f° 68 verso.

Digitized by Google

que les seconds étant à toute épreuve, les premiers ne sont qu'à demi-épreuve, c'est-à-dire très inférieurs ?

L'acquisition, relevée dans les mêmes comptes en 1384 d'un « auberion de toute botte » payé 45 francs d'or ne vient pas infirmer cette thèse ; ce haubergeon, en effet, était destiné au comte de Savoie Amédée VII, et probablement d'un travail plus riche que les hauberts ordinaires, toute question d'épreuve mise à part.

Il semble qu'il faut chercher ailleurs l'explication de ce terme obscur. A la fin du XIVe siècle, les plaques de métal, tendaient de jour en jour davantage à se substituer à la maille dans l'armement défensif. Aux armures ainsi forgées de grandes plaques, — à celles bien entendu qui avaient été dûment éprouvées, et non à toutes — devait s'appliquer la qualification d'armures *de toute botte*. Non seulement, elles ne se laissaient pas traverser, mais elles mettaient leur porteur complètement à l'abri des coups.

Les armures souples au contraire, qu'elles fussent composées d'anneaux, ou d'écailles soit rivées ou cousues à une étoffe ou un cuir comme les brigantines, soit rivées entre elles comme la jaque de la collection d'Erbach reproduite dans Demmin [1], ne pouvaient, même quand elles étaient à l'épreuve, qu'amortir le coup, que « casser la botte » ; elles devaient laisser supporter par celui qui les endossait, malgré le *gamboison* matelassé que l'on portait sous cette sorte d'armure, de terribles meurtrissures sous les coups des lances, des haches ou des masses qui n'avaient pu réussir à entamer leur contexture d'acier.

Les armures d'écailles que Cibrario range dans les armures de toute botte devraient par conséquent être classées, — et seulement celles ayant été éprouvées — dans les armures de botte cassée.

Leur souplesse néanmoins les faisait préférer, ainsi que les hauberts d'anneaux, par ceux qui tenaient avant tout à avoir les mouvements libres, et leur fabrication plus longue et plus compliquée en élevait souvent le prix au-dessus de celui d'une armure forgée de grandes plaques.

Le passage suivant tiré de Froissart et à peu près contemporain de ces « auberions de botte cassée » éclaire d'un jour singulier cette expression obscure :

1340. « Le sire de Montmorency feroit à tas de son épée sur

1. Demmin : *Guide des Amateurs d'Armes*, p. 338, fig. 22 et 23.

Digitized by Google

« le bassinet et sur le dos du seigneur de Sconnevort » (qui avait pris la bride de son cheval et s'efforçait de le faire prisonnier, ce à quoi il réussit), « mais le sire de Sconnevort qui bien « etoit armé et monté *brisoit les coups* à la fois et les recevoit « moult vassalment [1] ».

Cette armure qui « brise les coups » me paraît proche parente des armures *de botte cassée* des Comptes des Trésoriers généraux de Savoie.

Aussi, nous le répétons, de même que nous avons cru devoir attribuer le titre d'armure de toute botte aux armures de plaques d'acier *ayant subi l'épreuve*, de même il nous semble que les mots « auberion de botte cassée » devaient désigner une armure souple, composée soit d'écailles soit d'anneaux, armure *ayant subi l'épreuve* mais ne pouvant à cause de sa souplesse même que *casser la botte*.

Il ne paraît pas qu'il y ait lieu de tirer une déduction de l'emploi dans les documents que nous venons d'étudier du mot haubergeon et du mot camail qui, aujourd'hui, dans le langage un peu conventionnel des archéologues ès-armes s'appliquent exclusivement à des armures et parties d'armures à tissu d'anneaux. Au moment de l'introduction des plates, les rédacteurs des comptes avaient l'habitude de se servir du mot haubergeon pour désigner l'armement défensif. Ils ont dû continuer longtemps à employer le même vocable malgré le changement apporté dans la contexture de l'armure, et alors même qu'il ne s'agissait pas d'un tissu de mailles annelées. Sans chercher d'autre exemple, le passage suivant va nous montrer qu'au XIVe siècle le mot haubergeon s'appliquait à toute espèce d'armure :

1332. « Ils (les Turcs) ont aussi aucuns haubergons fais « de cuir qu'on pourroit appeler plus proprement cuyraces « que haubergons [2]. »

Et d'ailleurs à une époque de transition comme le XIVe siècle, on ne pouvait songer, pour chaque modification apportée à l'armure, à changer les termes qui la désignaient.

Quant au camail de toute botte forgé par Brulafer, il existait au XIVe siècle des camails formés de plaques d'acier imbriquées et rivées les unes sur les autres, moins souples par conséquent que les brigantines, et qui, en raison du point d'appui pris sur

1. FROISSART : *Chroniques*, liv. I, part., chap. CXL.
2. BROCHART-LALLEMAND : *Passage d'Outremer*, ms f° 72 v°, ap. GAY : *Glossaire archéol.*, p. 519, col. 1.

Digitized by Google

le bacinet, pouvaient, lorsqu'ils étaient à l'épreuve, être dits *de toute botte*. On peut en voir un exemple absolument contemporain du camail de Brulafer dans une vignette illustrant un manuscrit de 1395 environ de la Bibliothèque Richelieu [1], et d'autres exemples plus connus prouvent que ce genre de camail a été en usage pendant tout le xiv[e] siècle concurremment avec celui composé de mailles annelées. La pierre tombale de Thibaut de Pomollain (1325) dans l'église de Coulommiers (Seine-et-Marne) en offre un type remarquable [2] et les personnes qui ont visité l'exposition de Genève, en 1896, ont pu, dans la partie de cette exposition consacrée à l'art ancien, étudier tout un groupe de chevaliers munis de semblables camails dans un panneau de tenture en toile écrue imprimée, du commencement du xiv[e] siècle, exposé par la famille d'Odet, de Saint-Maurice, panneau qui jouit d'ailleurs d'une juste célébrité auprès des archéologues [3].

J'arrive au poinçonnage du haubergeon de botte cassée forgé par Simon Brulafer, dont toutes les mailles étaient « seigniez du seigniet du maistre ». Cibrario a vu dans cette phrase une preuve que les armures de botte cassée étaient toujours composées de *mailles* dans le sens attaché aujourd'hui à ce mot, soit d'anneaux de fer. Peut-être faut-il, dans ce document et dans beaucoup d'autres de la même époque, donner au mot *maille* un autre sens, celui d'écaille ou petite plaque de métal (d'acier dans l'espèce, les Comptes des Trésoriers le disent), mot qui serait dérivé d'un bas latin fictif *metalia* [4] ; sens conservé longtemps à de petites pièces de monnaie et usité encore aujourd'hui dans l'expression « n'avoir ni sou ni *maille* ».

Le haubergeon de Brulafer ne serait en ce cas qu'une des variétés de ces cuirasses à écailles cousues, rivées ou jointes par un ou deux rangs d'anneaux, auxquelles on donna d'abord le nom de *plates* qui devait plus tard désigner les armures forgées de grandes pièces [5]. Il est peu probable en effet que Brulafer ait poinçonné tous les anneaux d'une cotte ; non que la chose soit impossible en soi, car la jaque de mailles orientale n° G.728 du Musée d'artillerie de Paris a chacun de ses an-

1. Tite-Live français, Bib. Rich., n° 30, f° 421 ; GAY : *Glossaire*, p. 390.
2. AUFAURE et PICHOT *Mon. de Seine-et-Marne*, et GAY : *Gloss. arch.*, p. 788, col. 2.
3. *Catalogue de l'Art ancien*, Genève, 1896, p. 365, n° 3914 ; *Album*, pl. XIV ; cf. également F. KELLER : *Die Tapete von Setten (Mittheilunhen des Antiq. Gesellschaft in Zürich*, t. XI, p. 137 et suiv. avec planches) ; et DEMMIN : *Guide des Amat. d'Armes*, p. 199 et 200.
4. DU CANGE : *Glossaire*, V[is] Macula, Mallia et Medala.
5. ANGELUCCI : *Catalogo*, p. 556, note 1.

Digitized by Google

neaux étampé d'un verset du Coran [1] ; il en est de même de la cotte de mailles dite de Bajazet conservée à la Tour de Londres; et enfin un haubert également oriental qui fait partie de la collection de M. W. Burges a aussi chacun de ses anneaux étampé d'une inscription arabe, toujours la même, dans laquelle l'artisan a su grouper les noms de Allah, Mahomet, Ali, Fatima, Hussein et Hassan [2]. Mais pour mener à bien semblable travail, il faut la patience orientale doublée d'une croyance fanatique au pouvoir mystérieux des versets du Coran.

D'ailleurs ces inscriptions n'ont de commun avec le poinçonnage qui nous occupe que la difficulté du travail. Elles devaient nécessairement être étampées sur chaque anneau avant sa réunion à d'autres anneaux et sa rivure, tandis que la signature du maître indiquant l'épreuve *de botte cassée* n'aurait eu raison d'être qu'à condition d'être apposée après l'achèvement du travail et l'essai de sa solidité. A ce moment la frappe du poinçon ne pouvait plus se faire d'un seul coup sur tout le pourtour de l'anneau et aurait dû s'effectuer sur un point de la circonférence.

Or, l'étampage des cottes orientales dont nous venons de parler, fait tout autour des anneaux, comprime le fer d'une façon homogène et n'en altère pas la solidité. Il n'en serait pas de même du poinçonnage d'un anneau sur un point de sa circonférence; ce serait sûrement une amorce de rupture, et Brulafer n'aurait pas employé pour attester la solidité de l'étoffe formée par les anneaux d'un haubergeon, un procédé de nature à nuire à cette solidité.

D'autres raisons encore nous font voir l'impossibilité de semblable poinçonnage; tous les sigles d'armuriers sont d'une assez grande dimension; certains atteignent plusieurs centimètres carrés; les plus petits ont environ un demi-centimètre carré soit cinquante millimètres carrés. Et cela se comprend ; pour qu'une signature serve à quelque chose, il faut qu'on la voie; et puis, le grain de l'acier ne se prête pas comme celui de l'or ou de l'argent à s'estamper de poinçons microscopiques. Or le poinçon qui eut pu signer les anneaux d'une cotte aurait dû avoir des dimensions de poinçon d'orfévrerie. Combien peu d'anneaux d'acier eut-il pu poinçonner avant d'être

1. Col. Robert : *Catalogue du Musée d'Artillerie*, vol. II, p. 154.

2. Baron de Cosson : *Ancient Helmets and examples of Mail*, p. 127, n° 24 et planche XIII, n° 197.

Digitized by Google

mis hors de service par la dureté du métal, et combien de poinçons eut-il fallu pour signer tous les anneaux d'un haubergeon ?

Et d'ailleurs, emblème ou lettres, une signature aussi fine que celle résultant de cet étampage, étant données les dimensions obligées du poinçon, se fut effacée dès les premiers fourbissages. On nettoyait les cottes de mailles en les roulant dans un tonneau avec du sable ; on comprend que tout autre mode de fourbissage est impossible pour une étoffe de mailles, et s'il est nécessaire d'en donner une preuve, j'emprunte, parmi vingt textes du même genre, à un inventaire à peu près contemporain de nos haubergeons de botte cassée, la mention en **1364** « d'un baril à fourbir la maille [1] ».

Le sable n'eut certes pas respecté le « seigniet du maistre » qui n'eut bientôt plus présenté qu'une empreinte fruste.

Si au contraire on donne au mot maille le sens que nous avons supposé, et que l'on croie le haubergeon de Brulafer composé d'écailles d'acier, non seulement toutes ces difficultés disparaissent, mais on se trouve en présence de la mention d'une coutume que nous verrons au chapitre suivant être usuelle, le poinçonnage des brigandines à l'épreuve.

Les inventaires et les comptes du XIVe siècle prennent d'ailleurs la peine de distinguer de la maille ronde, qui est certainement la maille annelée, une autre maille appelée tantôt maille plate, tantôt jazeran.

En 1375, le trésorier Pierre Gerbais inscrit l'achat « de deux « haubergeons pour le comte de Savoie, l'un de *maille plate*, « l'autre de *maille ronde* [2] ». Eut-il fait cette distinction s'il ne s'était agi que d'une différence dans la section du fil employé à la forge des anneaux ? Et d'ailleurs, même les anneaux de fil rond sont aplatis au moins du côté de la rivure.

L'inventaire des armures de Louis X, fait au commencement du XIVe siècle est plus explicite encore :

1316. « ... uns bras d'acier, 1 de jazeran d'acier, 1 de ron- « des mailles de haute cloueure...

« ... 3 colerettes pizaines de jazeran d'acier...

« ... 1 couverture à cheval... de jaseran de fer, 1 de mailles « rondes demy clouées...

« ... 1 jazeran d'acier...

1. « 1 barillum ad forbiendum malliam ». (Ap. Gay : *Gloss. arch.*, p. 62, col. 2.)

2. « Precio duorum auberjonorum seu panceronorum pro domino, unius videlicet de « maillia plata, et alterius rotonda. » (Arch. Cam. de Turin : Compte du Trés. gén. de Savoie, n° 33 (rouleau de parchemin), cursus 18.)

Digitized by Google

« ... 1 pans d'acier, 1 de jazeran d'acier, 1 de rondes mailles de haute cloueure, etc. [1]. »

Qu'était ce jazeran si soigneusement distingué soit des mailles rondes « de haute cloueure », soit des mailles rondes demi-clouées? Il avait probablement la même contexture que celle désignée par Pierre Gerbais, le trésorier de 1375, sous le nom de « maille plate ». Etait-ce un tissu d'écailles d'acier? Angelucci ne le croit pas; il admet bien que le terme de maille plate comme celui de jazeran désignent une même chose, mais soutient que les deux s'appliquent à la maille annelée faite avec un fil de fer aplati [2]. Aucun d'ailleurs des documents qu'il cite n'apporte un argument pour ou contre.

M. Wendelin Boeheim dont la mort vient de creuser dans les rangs des archéologues un vide irréparable partage cette opinion, également sans donner aucune raison [3]. Il faut dire d'ailleurs que son ouvrage surtout didactique ne comporte guère de documents à l'appui des assertions, et qu'il est probable que ce consciencieux érudit n'avait pris parti qu'après une étude approfondie de la question.

Et cependant, malgré l'autorité de ces deux éminents spécialistes, il semble qu'il existe des arguments puissants contre leur manière de voir.

Et d'abord, si le haubert de mailles plates ou le jazeran eussent été composés d'anneaux de fil plat, ces anneaux eussent été rivés comme les anneaux de fil rond; les spécimens donnés comme exemples par Angelucci et Boeheim sont bien composés d'anneaux *rivés*. Alors pourquoi les différencier des mailles de « haute cloueure » ou des mailles demi-clouées? La distinction, semble-t-il, n'eut pas été faite en ces termes.

Ensuite, le jazeran que mentionne déjà la *Chanson de Roland* [4] et dont parlent fréquemment les auteurs du XIIIe et du XIVe siècle, n'est jamais accompagné, comme le haubert ordinaire l'est souvent, d'une de ces épithètes qui indiquent une contexture d'anneaux, comme « haubert roulé » par allusion au mode de fourbissage dont nous avons parlé, ou « haubert menu maillé », à mailles fines.

Enfin, comme nous l'avons déjà fait observer, la distinction qui résulterait de la différence de section du fil est peu appréciable, et ne peut frapper qu'un observateur attentif; elle ne

1. Bibl. Richelieu, ms. fr. 7855; ap. GAY : *Gloss. arch.*, p. 61 et 62.
2. ANGELUCCI : *Catal. dell' Armeria reale*, p. 53, note 7.
3. W. BOEHEIM : *Waffenkunde*, p. 104, 143, 144, 145.
4. *Chanson de Roland*, vers 1604.

Digitized by Google

suffirait pas à justifier le départ toujours soigneusement établi par les rédacteurs de comptes et d'inventaires, en général peu connaisseurs en armes.

Il semble donc qu'il faut chercher ailleurs le jazeran et la maille plate.

Les monuments figurés — dalles funéraires, sculptures, miniatures de manuscrits, tapisseries, etc., — attestent l'existence au XIIIe et au XIVe siècle de nombreuses armures composées d'écailles de métal dont quelques spécimens d'ailleurs sont conservés dans divers musées. Ces écailles n'étaient généralement pas disposées en doublure *intérieure* d'une étoffe, comme dans les brigandines de la fin du XIVe et du XVe siècle, mais au contraire servaient de revêtement *extérieur* à une doublure d'étoffe ou de cuir sur laquelle elles étaient cousues ou rivées.

Parfois aussi elles se passaient de cette doublure, et les écailles étaient soit rivées les unes aux autres, soit réunies par des anneaux de métal rivés. Ce dernier mode, dont dérivent les armures persanes à miroirs et les armures de janissaires, a de tout temps été très usité chez les Orientaux. Les harnois arabes B.12, B.50, B.51 et B.52 de l'Armeria de Turin [1] et les armures sarrasines G.717 à G.723 du Musée d'artillerie de Paris [2] peuvent en donner une idée. L'armure de cheval du nº G.717 particulièrement réalise exactement ce type, de même que le jazeran arabe de la fin du XIVe siècle conservé en Angleterre au Musée d'artillerie de Woolwich [3] et le jaque de la collection d'Erbach dont nous avons déjà parlé.

Or, d'après Littré et d'autres étymologistes [4], jazeran vient de l'espagnol *Jazarino*, algérien ; ce mot a dû être appliqué d'abord à ce type d'armure, importé peut-être par les croisés, et ensuite être étendu parfois à toutes les armures d'écailles imbriquées.

Sans doute, plus tard, le jazeran a été confondu avec le haubert annelé, et les orfèvres en ont tiré leur mot *jaseron* pour désigner une sorte de chaîne. Mais la première mention de ce terme d'orfèvrerie citée dans Laborde remonte à 1530 [5] et on sait combien le XVIe siècle ignorait le XIVe. J'ai inutilement cherché sur quoi s'était basé M. Léon Gautier pour dire « jazeranc signifie : qui est fait de mailles » [6].

1. Angelucci : *Catalogo*, p. 70, 107 et 107.
2. Col. Robert : *Catalogue*, p. 152 et 153.
3. Baron de Cosson : *Ancient Helmets and examples of Mail*, p. 129.
4. Cf. Littré : vº Jaseran.
5. De Laborde : *Emaux du Louvre*, IIe partie, p. 350.
6. Léon Gautier : *Chanson de Roland, Eclaircissement II*, p. 338.

Digitized by Google

Cette interprétation du mot jazeran comme désignant une armure composée de petites plaques est admise par les archéologues anglais. Le baron de Cosson, dont le nom fait aurité en matière d'armes anciennes, s'y rattache nettement dans sa savante introduction au catalogue de l'exposition de casques et d'armures qui eut lieu à Londres en 1880 [1], et toutes les armures à écailles extérieures exposées alors furent classées sous le nom de jazeran [2].

Demmin admet sans discussion cette manière de voir [3] ; il est vrai qu'il s'est surtout inspiré dans son ouvrage des travaux du Dr Meyrick, et qu'il se range par là même à la suite des archéologues anglais.

M. le commandeur Gelli, qui donne cependant son manuel comme inspiré par des notes laissées par Angelucci, adopte lui aussi ce système [4] ; mais il cite Demmin comme autorité et n'a peut-être pas remarqué la contradiction de Demmin avec les théories du major Angelucci.

Toutes ces armures d'écailles qui furent le commencement des armures de plates [5], ont d'ailleurs, de même que l'armure forgée de grandes plaques, été désignées également sous les noms de haubert, haubergeon, cotte, donnés précédemment à l'armure de mailles annelées. Bien des documents du XIVe siècle seraient, comme celui relatif à Brulafer, absolument incompréhensibles si l'on se refusait à admettre cela.

Les armuriers avaient alors de fréquentes relations avec les tailleurs qui faisaient les costumes d'étoffe sur lesquels l'armurier ajustait les plates ou les écailles ; en voici quelques exemples :

1400. « Item, a livré cellui meisme jour à Symon de Ver-
« cellot dit Brulafer, de Chamberi, armour, pour la reparacion
« de l'arnes de Mons. (Amédée VIII) baillies à Janin son tail-
« lieur . . . . xviii den. gross. [6] .»

1406. « ... a livré audit Jehan Eschaquet ledit jour (21 8bre ;
« Eschaquet était un drapier d'Annecy) pour le pris d'une
« *cotte d'autebotte* donnée pour mondit seigneur audit Con-
« vers son page . . . . 18 fl. p.p. 7. »

Ces cottes ne devaient pas être faites de mailles annelées, car

1. Baron de Cosson : *op. cit.*, p. 116.
2. *Ibid.*, p. 129 et suiv.
3. Demmin : *Guide des Amateurs d'Armures*, p. 333, n° 5.
4. Comm. Jacopo Gelli : *Guida del Raccoglitore d'Armi*, Milano, 1900, p. 203.
5. Cf. Angelucci : *Catal.*, p. 556, note 1.
6. Archives Camérales de Turin : Comptes du Trésorier gén. de Savoie, n° 46, f° 111.
7. Ibid., n° 63, f° 157.

Digitized by Google

on les remettait à un fourbisseur pour être non roulées, mais fourbies, office dont les gens du comte de Savoie se seraient probablement chargés sans avoir recours à un ouvrier spécialiste, s'il ne s'était agi que du travail purement mécanique nécessité par le *roulage* d'une cotte de mailles :

1406. « ... a livré celli jour (28 octobre) à Arnaud le « furbisseur d'Anissie (Annecy) pour furbir la cotte de « Mons. . . . . 5 d. gross. [1]. »

Et ce qui est plus catégorique encore, on les vernissait, ce qui ne se comprendrait guère avec des anneaux :

1408. « ... a livré au fiz Jehan de Saisseau le 22 jour de « mars, por *vernicier* une cotte d'aciel por Mons, fait marchié « avec ly présent Brullafer . . . . 1 fl. [2]. »

Quoi qu'il en soit la question ne semble guère douteuse pour les documents relatifs aux armures de toute botte et de botte cassée forgées par Simon Brulafer. Ce devait bien être, les premières, des armures de grandes plaques, et les autres des armures soit de mailles annelées, soit d'écailles ; pour celle poinçonnée par Brulafer, elle était très probablement composée d'écailles.

Sans doute possible, les termes « de toute botte » et « de botte cassée » se rapportent à l'épreuve et ne s'appliquaient qu'à des armures éprouvées. On voit que la Savoie, dont la production en armes et armures était si riche au moyen âge [3], n'était pas en retard sur cette question de l'épreuve, et que les armuriers la connaissaient et la pratiquaient alors que l'épreuve n'existait encore qu'à l'état d'exception.

IV. — L'épreuve par l'arbalète.

Les armes blanches, comme l'épée, les armes d'hast, comme la lance, et les armes de coup, comme la masse, fournirent longtemps les chocs les plus rudes que l'armure eut à subir ; la fronde et l'arc leur étaient inférieurs comme effet, et les machines de guerre étaient trop rares et trop peu mobiles pour qu'il y eut lieu d'en tenir compte. Mais lorsque l'arbalète tendue par un engin — pied de chèvre, cranequin ou tour — plus puissant que la main ou le croc primitif vint lancer ses viretons autrement redoutables que les flèches de l'arc, on se pré-

1. Arch. Cam. de Turin, Compte du Trés. gén. de Savoie, n° 63, f° 157.
2. Ibid., n° 55, f° 434.
3. Cf. J.-B. Giraud : *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge*, p. 77 à 107

Digitized by Google

occupa de donner aux armures une force suffisante pour leur permettre de résister à ces nouveaux projectiles, et c'est à l'arbalète que fut réservée la mission d'éprouver les harnois.

Quelques mots sur l'arbalète sont peut-être ici nécessaires pour faciliter aux personnes peu familiarisées avec l'étude des armes anciennes l'intelligence des citations qui vont suivre au sujet de l'épreuve des armures par cette arme.

L'arbalète n'avait été dans le principe qu'un arc ordinaire monté à l'extrémité d'un arbrier pour donner plus de justesse au tir. Pour pouvoir bander son arc avec les deux mains, l'arbalétrier appuyait à terre l'extrémité de l'arbrier et maintenait l'arc avec le pied ; puis on munit l'arbalète d'un étrier placé à l'extrémité de l'arbrier. On augmenta la puissance de l'arc, et il fallut élargir parfois cet étrier pour y placer les deux pieds, nécessaires pour balancer l'effort des deux bras employés à tendre la corde. De là les noms d'arbalètes *à étrier, à 1 pied, à 2 pieds,* souvent relevés dans les inventaires [1].

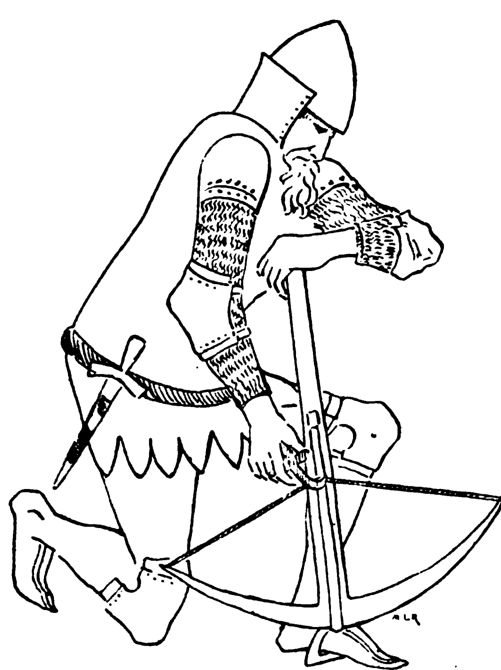


Fig A. — Arbalétrier tendant une arbalète a croc.

Puis on munit l'arbalétrier d'un croc qui lui permettait d'employer toute sa force à la tension de l'arc sans se blesser les mains à la corde ; on eut ainsi l'*arbalète à croc* dont la figure ci-contre, d'après une miniature d'un manuscrit de la fin du XIV[e] siècle, fait comprendre le mécanisme.

Enfin on eut idée de munir l'arbalète d'un treuil analogue à celui usité depuis longtemps pour tendre l'arc de certaines ma-

1. Cf. Demay : *Collection Clérambault*, vol. II, p. 362 et 363, sceaux 6921, 7174, 8941, 9056, etc.; nombreux documents distinguant les arbalètes à haussepied (étrier), à 1 pied, à 2 pieds, à tour, à tour sur main (portative), etc. — Angelucci : *Doc. inéd.*, p. 13, note 42 et p. 239, note 9, et passim nombreux documents italiens du même genre ; aussi le même : *Catalogo dell Armeria reale*, p. 384 et suivantes ; nombreux documents.

Digitized by Google

chines de guerre ; on obtint de la sorte l'*arbalète à tour*, du nom donné alors au treuil qui le garde encore dans plusieurs provinces. C'était à l'origine une arme lourde et de grandes dimensions [1] ; pour la rendre plus portative, on usa d'un dispositif, employé quelquefois aussi pour cette grande arbalète à tour, qui permit de diminuer les dimensions du treuil : on lui adjoignit deux moufles, l'une à chape fixe, adhérente au treuil qui s'emboîtait lui-même sur la crosse de l'arbalète, l'autre à chape mobile portant deux crochets qui saisissaient la corde de l'arc et l'amenaient jusque dans l'arrêt appelé noix. Cette nouvelle forme [2] prit aussi le nom d'*arbalète à tour*.

Presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'arbalète confondent la grande arbalète à tour avec cette arbalète à moufle. La première n'a guère été portative ; c'était une arme lourde et de grandes dimensions, parfois même montée sur roues. La seconde, au contraire, était essentiellement portative et plutôt légère malgré la force énorme de son arc, et son appareil de tension est toujours muni d'un crochet de ceinture qui établit sa qualité d'arme portative.

Angelucci lui-même, qui a relevé [3] l'erreur amusante de Demmin faisant dériver le nom de l'arbalète à tour d'une prétendue ressemblance de l'emboîtage qui fixe le treuil à l'arbrier avec une tour crénelée [4] et l'erreur plus amusante encore des commentateurs d'une chronique italienne qui ont pris l'expression « balestra a torno » (arbalète à tour) mal lue par eux pour « balestra attorno » (arbalète ... autour) [5], a confondu lui-même maintes fois la grande arbalète à tour avec l'arbalète à moufle dite à tour et a appliqué à l'une les textes qui désignaient l'autre [6].

Au xve siècle, l'arbalète à moufle subsistait à peu près seule sous le nom d'arbalète à tour ; la grande arbalète à treuil, avantageusement remplacée par l'artillerie, était devenue très rare ; mais il est certain qu'à l'origine les deux avaient existé

1. 1378, 24 juin. « ... Item, *duas grossas balistas a tort*, item 4 balistas *ad duos pedes*, « item duas parvas balistas, item duos arcus balistarum, ... item unum *tornum ad tendendum balistas*. » — *Archives de Genève*, Portefeuille historique, 315 ; Inventaire des meubles « castrorum de Jussier et de Thez, ad mensam episcopalem gebennensem spectantium ». (Communiqué par M. Bruchet.)

2. Cf. *Miscellanea di Storia patria*, tome XXXII, invent. de 1497-98, n°s 1545 et 1582.

3. Angelucci : *Docum. inédits*, part. II. p. 513, note 31.

4. Demmin : *Guide des amateurs d'armes*, p. 416.

5. Angelucci, *Dino Compagni militare*, p. 3, 8, etc.

6 *Ibid.*, p. 3 et 8, et *Catalogo*, p. 389, note 1, et toutes les fois qu'il parle de l'arbalète à tour.

Digitized by Google

simultanément et elles sont nettement différenciées dans les anciens textes qui en font mention [1].

Chaque moufle était à 2 ou 4 poulies suivant que l'arbalétrier était plus ou moins vigoureux ; un plus grand nombre de poulies demandait moins de force, mais rendait la tension plus lente :

1468 « ... seront leurs arbalestes de 18 carreaux ou environ, et banderont à 4 poulies, ou à 2 s'ils « sont bons bandeux [2]. »

Le tour était actionné par deux manivelles contrariées qui exigeaient l'emploi des deux mains ; aussi l'arbalète à tour était encore munie de l'étrier. Le pied, cette fois ne servait pas à résister à la tension comme dans l'arbalète à croc, car la moufle prenait son point d'appui sur l'arbrier ; mais il était nécessaire pour maintenir l'arbalète droite pendant que les crochets actionnés par le tour et les poulies ramenaient la corde de l'arc jusqu'à la noix.

L'arbalète à tour étant la plus employée pour l'épreuve nous a paru mériter une description plus étendue ; au reste, mieux que toute explication l'arbalète ci-contre fera comprendre le jeu du treuil et des poulies. C'est une arbalète française (son treuil porte l'inscription : VIVE LE ROY DE FRANCE) de la fin du xve siècle, contemporaine de l'épreuve par l'arbalète que nous allons étudier.

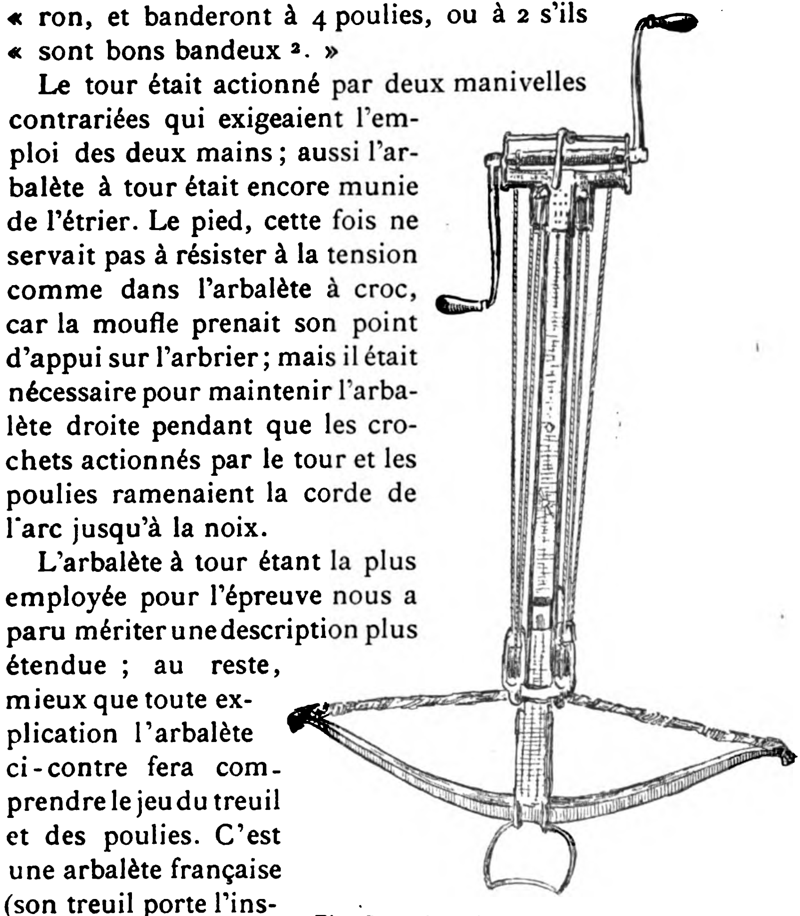


Fig. B. — ARBALÈTE A TOUR (coll. de l'auteur).

1. Cf. PARDESSUS : *Lois maritimes*, tome IV, chapitres XXI, XXII, XXIII, XXIV et XXV, et notamment p. 485 et 486, doc. de 1341, où l'arbalète à tour (*balystra a turno*) est toujours distinguée de l'arbalète à moufle (*balystra a zirella*). Les projectiles de ces deux armes sont également distincts. Voir aussi au chap. XXII et suiv. les arbalètes dont étaient munis les navires armés en course pour lesquelles même distinction est faite.

2. *Réglement pour les francs archers en 1468* ; ap. GAY : *Gloss.*, p. 44.

Digitized by Google

Toutes ces arbalètes exigeaient l'emploi simultané du pied et des deux mains ; cela en rendait l'usage impossible dans la cavalerie. Pour remédier à cet inconvénient on imagina de tendre l'arbalète avec le pied de biche ou pied de chèvre, sorte de levier articulé. La main gauche tenait l'arbalète et la droite manœuvrait le pied de chèvre. Cette arme était plus puissante que l'arbalète à croc, mais très inférieure à l'arbalète à tour.

Enfin on imagina le cranequin, sorte de cric à noix qui permit de tendre avec le seul emploi des mains, — la gauche tenant l'arbrier et la droite tournant la manivelle du cranequin, — une arbalète aussi puissante que l'arbalète à tour.

Comme l'arbalète à pied de chèvre, l'arbalète à cranequin pouvait s'employer à cheval ; de là le nom de cranequiniers donné aux arbalétriers à cheval.

Mentionnons encore pour mémoire l'arbalète à rouet d'engrenage à clef représenté par Demmin sans doute d'après l'exemplaire conservé dans la collection d'Ambras [1] ; l'arbalète à baguette encore usitée dans les tirs de foire ; l'arbalète jumelle, suffisamment désignée par son nom ; le diminutif de l'arbalète, le balestrin [2] ; et enfin l'arbalète à jalet usitée surtout à la chasse, qui lançait des galets ronds ou des balles de plomb, et dont, au dire de Brantôme, Catherine de Médicis faisait un fréquent usage :

« Elle aymoit aussi fort à tirer de l'harbaleste à jalet et en « tiroit fort bien : et tousjours, quand elle s'alloit pourmener, « faisoit porter son harbaleste ; et quand elle voyoit quelque « beau coup, elle tiroit [3]. »

La magnifique arbalète dont elle se servait est conservée au Musée d'artillerie sous le n° L. 115 [4] et le passage de Brantôme mériterait d'être reproduit sur le cartouche qui désigne cette arme.

De toutes ces arbalètes, les seules utilisées pour l'épreuve étaient celles dont nous avons donné la figure, soit l'arbalète *à croc* employée pour essayer les armures dites à demi-épreuve, et l'arbalète *à tour* ou à moufle, connue aussi au XVe siècle sous les noms d'arbalète *à tilloles* ou *à coursel*, et en italien sous le nom de *balestro da cidello*, à laquelle était réservé l'essai des armures à toute épreuve.

1. DEMMIN : *op. cit.*, p. 503, D. Une figure explicative de cette arbalète se trouve dans le ms. 535 de la Bibliothèque de Besançon. Cf. GAY : *Gloss.*, p. 488.

2. Cf. Ch. BUTTIN : *Les Armes prohibées en Savoie*, p. 5. (*Revue savois.*, 1896, p. 115.)

3. BRANTÔME : *Recueil des Dames*, discours II, Catherine de Médicis, édit. elz., vol X, p. 46.

4. Colonel ROBERT : *Catal.*, vol. III, p. 392.

Digitized by Google

Chaque seigneur voulait avoir un harnois de cette dernière sorte, et l'usage de l'épreuve dont nous trouverons désormais des traces nombreuses va prendre une extension favorisée par le perfectionnement toujours croissant de l'art du batteur d'armures.

Nul soin d'ailleurs n'était négligé par ceux qui devaient revêtir ces armures pour s'assurer qu'elles avaient réellement subi les épreuves voulues. Ainsi nous voyons dans les archives des Gonzague que François de Gonzague ayant commandé un harnois à Zoano, célèbre armurier vénitien, poussa la précaution jusqu'à envoyer, le 14 octobre 1401, à la personne chargée par lui de surveiller l'épreuve, des viretons choisis parmi les meilleurs pour faire éprouver sa cuirasse « avec une bonne arbalète à tour [1]. »

Malgré l'habileté de main que devait exiger la forge de ces armures à l'épreuve, elles n'étaient pas hors de prix, les plus communes du moins, car les mêmes archives de Gonzague nous conservent le souvenir d'un armurier de Milan qui s'engageait en 1406 à faire des cuirasses à l'épreuve du trait d'arbalète au prix de douze ducats l'une [2].

Les armures éprouvées par l'arbalète à tour étaient dites *à toute épreuve* ou simplement *à épreuve*; celles éprouvées par les flèches de l'arc ou de l'arbalète à croc, ou par le dard lancé à la main, dites *à demi épreuve*; et l'épreuve était constatée alors, non seulement par les traces qu'elle pouvait laisser sur les pièces d'armes qui lui étaient soumises, mais par la frappe du poinçon de l'armurier, « le seignet du maistre » comme nous l'avons vu précédemment pour les haubergeons livrés par Simon Brulafer, poinçon apposé une fois sur les armures à demi-épreuve, et deux fois sur les armures à toute épreuve. Cet usage généralisé chez les plus célèbres batteurs d'armures ne tarda pas à être réglementé par les bans et ordonnances, et, dès 1451, les statuts des armuriers de Paris portaient :

« Seront tenus... de faire... lesd. armuriers et brigandiniers

1. « Quando nui fussemo a Venesia se acordasemo como M[ro] Zoano corazaro il qual sta a « San Marcho che ne fesse vna *coraza da proua*... voremo che tu ne scriui del certo a que « tempo lauera compita... et si te manderemo doi veretoni di nostri saldi, como i quali tu « farai aprouare la dita coraza como vno bono balestro da cidello. — Dat. Mantue XI ottob. « 1401. » (*Arch° Gonz.*, Copialett. T. II, c. 65. — Ap. ANGELUCCI : *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 129.)

2. « Reperitur unus magister qui facere vult coracias *ad probam veretonorum* et vult XII « ducatos de qualibet... » (F.-D. LA MOLZA : *Lett.* (Mediol. XV Junij MCCCCVI), arch° Gonz. Æ XLIX n° 3. — Ap. ANGELUCCI, *loc. cit.*, p. 129.)

Digitized by Google

« harnoys blancs et brigandines d'espreuves d'arbalestes à « tilloles, ou demi espreuve à tout le moins d'arbalète à croc « ou dard, et sera l'ouvrage d'espreuve marqué de deux « marques, et celui de la demi espreuve d'une marque [1]. »

L'exemple donné par la capitale ne devait pas tarder à être suivi dans les provinces; en 1467, l'*Ordonnance sur les mestiers des armeuriers du royaume de France* reproduit les statuts des armuriers de Paris en termes à peu près identiques [2].

Enfin quelques années plus tard, en 1488, les *Statuts des armuriers fourbisseurs d'Angers* codifient les mêmes règles en termes non moins explicites :

« Lesquels maistres... feront harnois blancs pour hommes « d'armes, de *toute espreuve* qui est à dire d'arbalestes à tillo- « les et à coursel, à tout le moins *demie espreuve* qui est à « entendre d'arbaleste à crocq et traict d'archiers, et pour tant « que touche les brigandiniers, ils seront tenus pareillement « faire brigandines, c'est assavoir les plus pesantes de 26 à 27 « livres poix de marc tout au plus, tenant espreuve d'arbaleste « à tilloles et marquées de deux marques, et les moindres de « 18 à 20 livres tel poix que dessus et d'espreuve d'arbaleste à « crocq et traict d'archier, marquées d'une marque [3]. »

C'est désormais chose faite ; des bancs d'épreuve analogues à ceux qui existent aujourd'hui pour l'essai des armes à feu sont créés, et vont naturellement substituer, à la répétition du poinçon du maître — qui ne sera plus qu'une signature — un poinçon officiel, frappé à côté de celui de l'armurier, une fois pour attester « la demie espreuve » d'arbalète à croc, et deux fois pour l'épreuve complète par la puissante arbalète à moufle ou tour.

Ce poinçon spécial portait parfois un emblême connu, comme la célèbre pomme de pin d'Augsbourg, parfois aussi les armes de la ville; ainsi, en 1471, Jean Haranc, orfèvre de Tours, reçoit paiement pour « avoir gravé *les armes de la ville* « en deux poinssons de fer pour *marquer les harnois et bri-* « *gandines* vendues en lad. ville [4] ».

Et les pièces d'armures soumises à l'épreuve et par suite à ce poinçonnage étaient assez nombreuses pour mettre souvent les

1. *Statuts des Armuriers de Paris*, Rec des ordonnances, t. XVI, p. 679 ; ap. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 43, col. 1.

2. Arch. Y-7, reg. des bannières, f° 89, v° ; ap. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 220, col. 1.

3. *Ordonnances des Rois*, tome XX, p. 156, art. 2 ; ap. Gay : *Gloss.*, p. 71, col. 2.

4. *Archives de Tours*, Grandmaison, *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 269 ; ap. J.-B. Giraud : *Les Armuriers français et étrangers en Touraine*, p. 187, et Gay : *Gloss. archéol.*, p. 220, col. 2.

Digitized by Google

poinçons hors d'usage, car, sans sortir de Tours, nous voyons l'année précédente, en 1470, Pierre Lambert, autre orfèvre tourangeau, payé pour « avoir fait et gravé 6 poinsons de fer « acérez pour *marquer les harnois blancs et brigandines* qui « seroient faiz et delivrez en lad. ville *de la façon que le Roy « l'avoit ordonné* » (il s'agit de l'ordonnance de 1467 relatée précédemment) « et pour avoir retaillé et ressué 2 desd. poin- « sons qui estoient fenduz en *marquant les harnois* [1] ».

Les pièces d'armures sur lesquelles ces poinçons d'épreuve ont été notés sont fort rares, soit qu'elles aient été marquées à l'envers et que les empreintes aient échappé ainsi à l'attention des archéologues, soit qu'elles aient été cachées sous des étoffes comme les écailles des brigandines à l'épreuve, soit enfin, ce qui a dû arriver le plus souvent, que l'estampage du poinçon d'épreuve ait été pris simplement pour un sigle d'armurier à la répétition duquel on n'a pas attaché d'importance.

Mais une révision attentive des marques relevées dans les collections publiques ou particulières ferait découvrir un grand nombre d'armures dont le poinçonnage atteste l'épreuve de l'arbalète à tour. En voici quelques-unes à titre d'indication :

Le Musée d'artillerie de Paris possède plusieurs pièces d'armes du xve siècle, revêtues du poinçon de la double épreuve ; citons notamment une paire de cuissards catalogués avec d'autres pièces sous le n° G.2, qui portent le double poinçon de Missaglia Petrajolode Milan, et l'armure G.3 dont les spallières et les brassards portent la marque deux fois estampée du même armurier [2] ; les fragments de brigantine G.206 également frappés du poinçon deux fois répété d'un armurier probablement italien [3].

Tous ces poinçons n'ont été relevés que comme marques d'armuriers.

L'Armeria reale de Turin conserve sous le n° E.132 une mentonnière qui porte le poinçon deux fois estampé d'Antonio Missaglia, indiquant que l'armure à laquelle elle appartenait avait subi l'épreuve de l'arbalète à tour. Angelucci qui connaissait pourtant la question de l'épreuve, comme nous l'avons vu déjà, ne paraît pas avoir eu connaissance de la signification du redoublement du poinçon et n'a relevé la marque qu'au point de vue de l'atelier de fabrication, ce qui lui a fourni d'ailleurs

1. *Arch. de Tours*, Grandmaison, *loc. cit.*, p. 268 ; ap. J.-B. Giraud, *op. cit.*, p. 186, et Gay : *Gloss. archéol.*, p. 220, col. 2.
2. Colonel Robert : *Catalogue*, vol. III, planche 1, R 10.
3. Colonel Bernadac : *Appendice au Catalogue*, planche 2, R 52.

Digitized by Google

l'occasion d'une notice des plus intéressantes sur les Missaglia [1].

La célèbre collection Spitzer, dont l'archéologie ne peut que regretter la dispersion, comptait entre autres pièces remarquables une armure du xve siècle dont presque toutes les parties portaient le double poinçon d'un maître inconnu, probablement allemand et peut-être de Nuremberg, à en juger par le style de l'armure, poinçon dont la répétition indiquait que cette pièce avait subi l'épreuve de l'arbalète à tour. Ce harnois qui provenait de la collection Carrand a été adjugé le mardi 11 juin 1895 pour le prix de 41,000 francs, et aucun des catalogues dans lesquels il a figuré jusqu'ici n'a relevé la signification de la répétition de la marque [2].

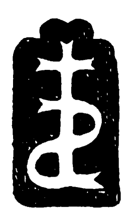
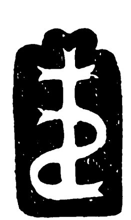



Fig. C. — Poinçon de double épreuve (collection Spitzer).

Ce poinçon ne se trouvant dans aucun des ouvrages qui ont publié des reproductions de sigles d'armuriers, nous croyons devoir le donner ici.

Parfois, sur certaines parties de l'armure, particulièrement pour les casques, les deux poinçons étaient apposés non pas l'un à côté de l'autre, mais un de chaque côté de la pièce, sans doute pour raison de symétrie ; en sorte qu'il faut chercher tout autour du casque que l'on étudie pour s'apercevoir que son poinçonnage atteste la double épreuve. Il en est ainsi pour la salade H.29 du Musée d'Artillerie (xve siècle) qui porte de chaque côté le poinçon de Missaglia Petrajolo [3] et pour la belle barbute d'une armure gothique de provenance tyrolienne qui fait partie de la magnifique collection de sir Noël Paton, en Angleterre [4].

Mais, nous le répétons, ces poinçons n'ont été relevés que comme marques d'armuriers, et leur rapport avec l'épreuve n'a jamais été signalé.

Le comte de Belleval lui-même, dont pourtant l'érudition en matières d'armes anciennes fait loi, décrivant une brigandine conservée au Musée du Grand-Duc, à Darmstadt, qu'il a, dit-il

1. Angelucci : *Catalogo*, p. 194.
2. Cf. notamment *Catalogue de la vente Spitzer*, n° 2 de l'atlas, p. 8 du texte.
3. Colonel Robert : *Catalogue*, vol. III, pl. 1, R 10.
4. « The head piece is a strong bassinet of the type styled barbute by Viollet le Duc... « and bears *on either side* the armourer's mark. » (J. Starkie Gardner : *Foreign Armour in England*, London, 1898, p. 28.

Digitized by Google

« vue, maniée et étudiée à loisir », se contente d'ajouter après la description : « Chacune des écailles portant pour estampille « *une* fleur de lys, on en a conclu que cette brigandine était « de fabrique française [1] ».

Or, chacune de ces écailles est estampillée non d'*une*, mais de *deux* fleurs de lys ; c'est, à n'en pas douter, la marque de l'épreuve de l'arbalète à tour à laquelle cette brigandine a dû être soumise.

Demmin qui donne un dessin de la même brigandine et en reproduit une « écaille trilobée, presque en grandeur naturelle » observe simplement, lui aussi, que ces écailles sont « marquées de fleurs de lys [2] » sans tirer conséquence de la répétition du poinçon.

Mais le comte de Valencia, le savant conservateur de la *Real Armeria* de Madrid, ne s'y est pas trompé et il a su discerner la marque de la double épreuve dans les poinçons estampés sur les écailles d'une brigandine espagnole de cette célèbre collection, cataloguée G.10. Cette pièce remarquable, qui date de la fin du xve siècle, a conservé son revêtement de velours rouge, et les rivets qui fixent la doublure d'écailles d'acier ont la tête dorée. C'est en l'étudiant à l'intérieur que le comte de Valencia a découvert les doubles poinçons de l'épreuve d'arbalète à moufle sur le revers des écailles [3].

Le Musée d'armes de Genève (Arsenal) possède également plusieurs brigandines dont quelques-unes ont leurs écailles marquées, soit du double poinçon de l'épreuve complète, soit du poinçon simple de la demi-épreuve. Malheureusement le catalogue de cette intéressante collection n'est pas publié et ces brigandines, enfermées dans le fond obscur d'une vitrine, n'offrent pas aux visiteurs un sujet d'étude facile à observer. La récente nomination aux fonctions de conservateur de l'Arsenal, de M. Bron-Dupin, amateur genevois distingué, mieux que personne à même de mener à bien le difficile travail d'un catalogue raisonné,



Fig. D.
POINÇON D'ÉPREUVE
(Genève).



Fig. E.
POINÇON
DE DEMI-
ÉPREUVE
(Genève).

1. René DE BELLEVAL : *Du Costume militaire des Français en 1446*, p. 65 ; la planche I fig. 11 de l'ouvrage, donne d'ailleurs le dessin de cette brigandine et d'une des écailles avec *les deux* poinçons, sans observations.

2. DEMMIN : *Guide des Amateurs d'Armes*, p. 336.

2. « La marca estampada *dos veces* en algunas de estas (launas) se consideraba como prueba « entera de resistencia empleándose ballesta de torno, y la marca sencilla como media prueba « empleándose ballesta de gafa ó gaucho. » (CONDE DE VALENCIA : *Catalogo de la Real Armeria*, p. 129.)

Digitized by Google

permet d'espérer un changement prochain dans cet état de choses.

Nous reproduisons, en attendant, deux de ces poinçons, un d'épreuve et un de demi-épreuve qui n'ont, croyons-nous, jamais été relevés même comme marque d'armuriers.

Parfois, surtout pour les armures milanaises du xv[e] siècle, le double poinçon constatant l'épreuve est accompagné d'un troisième poinçon différent des deux autres et placé au dessus d'eux, et destiné selon toute apparence à désigner plus particulièrement l'auteur du harnois ou sa qualité d'armurier ducal. Pour mieux faire comprendre cette disposition qui se rencontre dans la plupart des signatures des Missaglia ou des armuriers milanais de la même époque, nous reproduisons ci-contre les marques relevées sur deux plastrons du xv[e] siècle qui paraissent tous deux sortir du célèbre atelier des Missaglia.

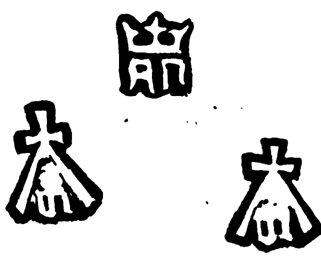


Fig. F. — Poinçon de double épreuve (Musée d'Annecy).



Fig. G. — Poinçon de double épreuve (coll. de l'auteur).

Parmi les pièces d'armes de cette époque dont les marques présentent la même disposition et dont l'énumération serait fastidieuse [1], nous nous contenterons de citer le « barbotto » E.132 de l'Armeria de Turin, dont il a été question prédemment, et la salade D.18 de l'Armeria de Madrid [2].

Jusqu'à la fin du xv[e] siècle, l'épreuve de l'arbalète à tour parut suffisante aux plus exigeants. Les plus grands seigneurs avaient d'ailleurs de tout temps pratiqué l'arbalète dont ils pouvaient par conséquent bien connaître la puissance et savaient quelle était la valeur de cette épreuve. Sans sortir des princes de Savoie, les documents conservés aux archives de Turin nous montrent le Comte Vert tirant fréquemment à l'arbalète et en faisant acheter plusieurs pour son usage personnel [3] et Philibert le Chasseur, en 1479, faisant également

1. Cf. notamment Angelucci : *Catalogo*, p. 194 ; Boeheim : *Waffenkunde*, p. 664 ; comm. Gelli : *Guida dell Raccoglitore... d'Armi antiche*, tav. XII ; Maindron : *Les Armes*, p. 341 ; colonel Robert : *Catalogue*, vol. III, pl. 1, R 10 ; colonel Bernadac : *Appendice au Catalogue*, pl. 2, R 51, etc.

2. Comte de Valencia : *Catalogo*, p. 144.

3. Baron Bollati de S[t]-Pierre : *Spedizione in Oriente di Amedeo VI (Computus Antho-*

Digitized by Google

acheter pour lui et ses frères, des arbalètes [1] avec lesquelles il tirait parfois des flèches dorées [2].

L'arbalète qui ne devait être définitivement supprimée dans les armées françaises que par lettres patentes de Charles IX, en 1566 [3], était certainement préférée à l'arquebuse, même à la fin du xve siècle, par bien des gens de guerre ; Louis XI, dans une de ses lettres rapportée par Brantôme, ayant besoin de trente ou quarante gentilshommes « bien surs », ne les demande armés ni du mousquet, ni de l'arquebuse, mais veut que « chascun aye une bonne arbaleste [4] » et le même Brantôme, qui toutefois s'en étonne, nous dit que, même sous Louis XII, nos soldats « ne se pouvoient encor bien accomoder « à ces harquebuz et avoient toujours en singulière recom- « mandation les arballestes et en rendoient de bons combatz [5] ».

Louis XII lui-même possédait une magnifique arbalète dont l'arc d'acier était damasquiné d'or, arbalète que M. Bœheim reproduit et dont il étudie le système dans son ouvrage sur la science des armes [6], et Langey, dans sa *Discipline militaire* écrite vers 1537 affirme encore la supériorité de l'arbalète sur les armes à feu, sinon pour la puissance, du moins pour la rapidité et la justesse de tir [7].

Aussi, en 1503, Nicolao da Azano, célèbre armurier de Brescia, regardait encore l'épreuve de l'arbalète comme la plus sérieuse que put subir une armure. Dans une lettre au marquis de Mantoue, du 15 août 1503, il s'excuse de ne pouvoir se rendre auprès de lui parce que deux envoyés du duc de Ferrare, Messer Pontigino et Messer Alexandro, le pressaient de terminer les armures qu'il devait livrer au duc Alphonse, et, disait-il, « ils sont toujours à mes côtés, parce qu'ils les veulent « de toute finesse et à toute épreuve, même des arbalètes très puissantes [8]. »

En résumé, lorsqu'une pièce de harnois antérieure à la fin

nii Barberii du 12 juin 1366 au 22 janvier 1368), Turin, 1900, n°s 217, 369, 370, 412, 497, etc.

1. Ménabréa : *Compte d'Alexandre Richardon* (1er octobre 1479 au 1er octobre 1480) : *Documents de l'Académie de Savoie*, 1859, p 201.

2. *Ibid.*, p. 204.

3. Jubinal : *Armeria real de Madrid*, supplément, p. 41.

4. Brantôme : *Le Roy Louys XI*, lettre XV, édition elzévir, vol. III, p. 67.

5. Id. : *Couronnels françois*, édition elzévir, vol. VII, p. 18.

6. Boeheim : *Waffenkunde*, p. 404.

7. Langey (Guillaume du Bellay, seigneur de) : *Discipline militaire*, p. 21 v°.

8. « Et me stano ogni zorno da canto, perche uoleno de tuta fineza et li uoleno de tuto « approuare si de balestre molto galiarde ». (Bertolotti, *Artisti in Relazione con i Gonzaga*, ecc., p. 103 ; Angelucci : *Le Arme del caval. Raoul Richards*, p. 21 ; le même : *L'Arte nelle Armi*, p. 31.)

Digitized by Google

du xve siècle porte une double marque, on peut en conclure de façon à peu près certaine qu'on est en présence d'une de ces armures dites à toute épreuve parce qu'elles avaient subi l'essai de l'arbalète à moufle. De plus, si le double poinçon est simplement la marque de l'armurier, il est probable, pour les pièces de fabrication française, que l'armure est antérieure aux ordonnances de 1451 et 1467; si au contraire le poinçon est aux armes d'une ville ou d'un pays, comme la brigandine du musée de Darmstadt, sa date, toujours pour les pièces françaises, est probablement postérieure à 1467.

Nous verrons plus loin que pour les harnois du xvie et du xviie siècle l'épreuve change de nature et se reconnaît généralement à d'autres indices.

(A suivre.) Ch. Buttin.

DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES INÉDITES

I.

Me promenant un jeudi 9 mai à Duin, à 13 kilomètres sud d'Annecy, j'eus l'idée d'examiner les démolitions provenant de l'église de ce village, à peine vieille de cent ans et que l'on reconstruit sur un plan nouveau, vu le peu de solidité des fondations. Mon attention fut attirée par un bloc en calcaire jaunâtre, à demi enfoui dans les herbes et dans la poussière du chemin le long duquel il avait été déposé. Ayant reconnu des caractères romains, je l'essuyai, le lavai avec soin et pus prendre une copie de l'inscription que je donne ci-dessous et qui fut encore vérifiée par moi le samedi suivant. Ayant consulté M. l'abbé Mermillod, curé de Duin, sur l'origine de cette pierre, il m'apprit qu'elle avait été retirée d'un des murs de l'église, mais qu'elle devait provenir des débris de l'ancienne chapelle seigneuriale sise, non loin de là, près du cimetière, en face de la motte rocheuse où s'élève la tour hexagonale, maintenant en ruine, du château.

La pierre est longue de $0^{m}91$, large de $0^{m}39$, épaisse de $0^{m}31$; elle est simplement piquée aux deux extrémités, l'inscription occupant la partie intermédiaire, polie et lisse, longue de $0^{m}65$. La base est entaillée d'une cavité circulaire assez profonde où s'emboîtait la corniche d'appui [1]; le plan supérieur est aussi

1. La pierre de l'inscription du n° 182 du recueil d'Allmer et de Terrebasse offrait, au dire de Delorme, la même particularité.

Digitized by Google

creusé au centre de deux trous carrés et sur le pourtour de cinq petites cavités, quatre en avant, une en arrière, qui font supposer que le bloc servait de socle à une statue protégée par une grille.

L'inscription est en neuf lignes avec des lettres de hauteur inégale et des négligences dues, semble-t-il, à l'inexpérience du lapicide. *Ligne 1* : haut. du C : 0m06 débordant sur l'A ; les autres lettres, 0m045 ; VG liés ; *l. 2* : point triangulaire ; haut. de l'A : 0m25 ; *l. 4* : point en feuille de lierre entre EX et STIPE ; *l. 5* : haut. 0m03 ; *l. 6* : haut. 0m025 ; *l. 7* : haut. 0m02 ; l'*o* de CoS minuscule ; *l. 9* : haut. 0m04. Une cassure a enlevé à droite les premières lettres des lignes 5, 6, 7, 8 et un éclat, une partie des lettres RD de la 8e.

CASTORIAVG
C· CAPRILIVS
SPARVS
EX STIPE
//NNI MANIAGI
///ABRIONIS M
///LPITRAIANICoS
///VOSACEI/)OS
FVIT

Castori Augusto C. Caprilius Sparus, ex stipe anni Mani Acilii Glabrionis M. Ulpi Traiani consulum, quo sacerdos fuit. A Castor Auguste, C. Caprilius Sparus (a fait don de cette statue) à la suite d'une quête de l'année des consuls Manius Acilius Glabrio et M. Ulpius Trajanus (époque) à laquelle il fut prêtre.

Le dieu Castor est également mentionné sur une inscription du musée lapidaire d'Annecy, mais associé à Pollux et ils paraissent tous deux avoir joui, comme le dieu indigène Vintius avec lequel le deuxième s'identifie, d'une certaine vogue à Vienne et dans la région qui correspond à l'ancien *pagus Dia*... C. Caprilius, revêtu d'un sacerdoce peut-être renouvelable chaque année, porte un nom pareillement connu à Annecy et aussi à Chavanod. Le surnom Sparus, qui paraît nouveau, est peu distingué, puisque, nom commun, il désigne une sorte de dard, du genre de celui dont fut blessé Epaminondas.

L'inscription date de l'an 91, c'est-à-dire du règne de Domitien. A noter que l'*o* à peine visible dans CoS, disparaît complètement dans le milliaire de Chanas (ALLMER : *ouv. cit.*, I, n° 14) et que dans les inscriptions 182 et 183 du même ouvrage le temps se marque plus correctement par l'ablatif *anno*.

Digitized by Google

II.

La deuxième inscription m'avait été signalée dès le mois de décembre 1900, par une lettre de M. Fenouillet, instituteur en retraite à Entreverne, en ces termes : « Je puis vous signaler une inscription trouvée par moi l'année dernière au village de Curty, commune de Seyssel-Savoie, dont jamais personne n'a parlé, que je sache. Elle est encastrée dans la façade de la maison du sieur Ballet Joseph, cultivateur, à environ trois mètres de hauteur. La voici telle que je la trouve relevée sur mon carnet de poche. ».

Cette copie, dont j'ai mentionné la teneur en janvier dernier, à la séance de la Société Florimontane, m'ayant paru nécessiter une lecture plus attentive, je me suis transporté à Curty, situé en bas de Droisy, soit à 37 kilomètres d'Annecy par le plateau de Clermont. Le propriétaire m'apprit que, le mur menaçant ruine, il avait été obligé de le reconstruire, et c'est en défaisant les fondations qu'on en a sorti, en 1890, le débris actuel qui fut replacé dans la façade, et dont il ignore l'origine. Quoiqu'il en soit, le lieu de la trouvaille ne doit pas être bien éloigné et sa connaissance pourrait servir à préciser le tracé de la voie romaine de Condate à Genava.

AVGVST//
C· MARIVS·D///
IIVIRVM·I ///
FABRVM III///
/ↃCOR·PVI ///
///RIVS·D/////

Ce qui nous reste est le coin gauche supérieur d'une pierre à double moulure en calcaire, long de $0^{m}21$, haut de $0^{m}23$. Nous n'avons donc que la première moitié des six premières lignes. La hauteur des lettres ne varie guère : *1re ligne :* $0^{m}035$; *2e et 3e l. :* $0^{m}03$; *4e et 5e :* $0^{m}025$; la facture en est soignée et indique le premier siècle. On peut restituer cette inscription ainsi : *August(o deo sacrum) C. Marius D(ecimi filius Voltinia) II vir j(ure dicundo, praefectus) fabrum III (vir l) ocor(um) pub(licorum persequendorum) (... Ma)rius D(ecimi filius)...*

Au dieu Auguste ont élevé cet autel C. Marius, fils de Decimus, de la tribu Voltinia... duumvir juge, préfet des ouvriers, triumvir pour la recherche des domaines publics, (et son frère) ... Marius, etc...

Les inscriptions mentionnant une offrande au dieu Auguste sont rares. Le dédicant et celui que nous supposons son frère, augmentent d'un nom illustre la liste connue des grands ma-

Digitized by Google

gistrats de Vienne. Le premier avait rempli la série des fonctions municipales et s'était élevé par le triumvirat *loc. public. pers.* au duovirat judiciaire et de là à la préfecture des ouvriers qui lui ouvrait la carrière équestre. Seulement on se demande pourquoi cette dernière fonction occupe la place intermédiaire et par quelle erreur le graveur a mis le titre de duumvir à l'accusatif, s'il ne l'a pas mis à un génitif difficilement explicable.

Charles MARTEAUX.

APERÇU
DE LA
FLORE DE FAVERGES
ET DE QUELQUES LOCALITÉS VOISINES

PREMIÈRE PARTIE.

DICOTYLÉDONÉES

Classe I. — THALAMILIFLORES.

FAMILLE I. — RANUNCULACÉES.

Tribu I. — RANUNCULÉES.

1. Ranunculus aconitifolius L. — Marais de Doussard, cascade de Saint-Ferréol, chalet de l'Eau-froide; mai 1871.

R. Thora L. — Sambuy, dent de Cons; 1873.

R. flammula L., var. *reptans* L. — Marais de Doussard, ruisseau du bout du lac d'Annecy.

R. acris L. — Prés, bois, très commune.

R. bulbosus L. — Prés, champs.

R. repens L. — Champs partout.

2. Ficaria ranunculoïdes D. — Prés humides.

Tribu II. — ANÉMONÉES.

3. Clematis vitalba L. — Très communes dans les haies et les bois. Quelquefois elle grimpe, dans les bois de sapin, jusqu'au sommet des arbres en forme de liane.

4. Thalictrum aquilegifolium L. — Dent de Cons, Sambuy; 1873.

5. Anémone alpine L. — Cette belle plante aux feuilles dé-

Digitized by Google

coupées et couvertes d'un léger duvet, aux fleurs très grandes et d'un beau blanc, fleurit au mois de mai au mont Velon et se recouvre en automne d'un panache de fruits. C'est une des plus belles espèces auxquelles nos Alpes aient donné leur nom. On la trouve sur toutes nos montagnes, à la Sambuy, à la Tournette, à la dent de Cons, etc.

A. narcissiflora L. — Tournette, août 1872, en fruit; prairie du chalet du Lard.

A. ranunculoïdes L. — Chemin de Cons-Ste-Colombe, sentier de Favergette par la fontaine, Tamié; printemps.

A. nemerosa L. — Je n'ai vu cette plante que près du chalet de l'Eau-Froide, en mai 1871.

6. **Hepatica triloba** D. — Bois de Seythenex près de la cascade; variétés à fleurs bleues et à fleurs roses.

Tribu III. — HELLÉBORÉES.

7. **Caltha palustris** L. — Marais, ruisseaux, partout.

8. **Trollius europeus** L. — Très commun dans les prés humides à Saint-Ferréol, à Giez, à Cons ; mai.

9. **Helleborus fœtidus** L. — Partout, bord des routes, broussailles.

10. **Isopyrum thalictroides** L. — Le long des haies sur la route de Cons ; mars-avril.

11. **Aconitum anthora** L. — Sambuy, Arclosan ; août 1871.

A. lycoctonum L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, Dent de Cons.

12. **Aquilegia vulgaris** L. — Très commune dans presque tous les prés des environs ; avril-mai.

FAMILLE 2. — ACTÉACÉES.

13. **Actœa spicata** L. — Bois de la Motte, Nambelet, dent de Cons, Sambuy.

FAMILLE 3. — BERBÉRIACÉES.

14. **Berberis vulgaris** L. — Broussailles de l'Eau-Morte.

FAMILLE 4. — NYMPHÉACÉES.

15. **Nymphœa alba** L. — Lac d'Annecy, près de Doussard.

16. **Nuphar buteum** Sm. — Lac d'Annecy et dans quelques ruisseaux du marais du bout du lac.

FAMILLE 5. — PAPAVÉRACÉES.

17. **Papaver rhœas** L. — Champs cultivés, moissons.

18. **Chelidonium majus** L. — Vieux murs, décombres.

Digitized by Google

Famille 6. — FUMARIACÉES.

19. Corydalis solida G. — Chemin de Cons au printemps le long des haies, en compagnie de l'Isopyre et de la Scille à deux feuilles.

C. cava G. — Route de Frontenex, Tamié, Villaret derrière la croix près du pont. Variétés à fleurs blanches.

C. lutea D. — Annecy, sur les murs du grand-séminaire.

20. Fumaria officinalis L. — Terres cultivées, vignes.

Famille 7. — CRUCIFÈRES.

I. SILIQUEUSES.

Tribu I. — RAPHANÉES.

21. Rhaphanistrum arvense G. et M. — Terres cultivées, champs de raves ; été, automne.

Tribu II. — BRASSICÉES.

22. Sinapis arvensis L. — Terres cultivées, très communes ; été.

Tribu III. — CHEIRANTÉES.

23. Hesperis matronalis L. — Montmin, route de Serraval.

24. Sisymbrium alliaria G. — Chemin de Cons, le long des haies ; printemps.

25. *S. officinale* D. — Bords des routes, lieux incultes.

S. sophia L. — Printemps ; Giez. Les individus que j'y ai cueillis n'ont que 15 à 30 centimètres (racine comprise) et ne sont pas rameux.

26. Nasturtium officinale G. — Frontenex (Savoie) dans un ruisseau, la Balmette.

27. Arabis alpina L. — Motte, Tournette, Arclosan ; lieux ombragés.

A. turrita L. — Balmettes, cascades de Seythenex (dans le ravin au-dessus).

A. thaliana L. — Broussailles de la Glière, Favergettes, etc.

A. hirsuta Scap. — Dans presque tous les prés des environs ; Viuz.

28. Cardamine pratensis L. — Commune dans les prés humides, au printemps.

C. amara L. — Villaret.

C. hirsuta L. — Champs, lieux incultes ; au printemps.

29. Dentaria digitata Lm.

D. primata Lm.

Ces deux espèces se trouvent ordinairement mêlées. Cascade

Digitized by Google

de Seythenex, bois en bas de l'Eau-Froide au-dessus de Rovagny.

II. SILICULEUSES.

Tribu I. — RAPISTRÉES.

30. Rapistrum rugosum D. — Champs en friche ; Bourbouillon, Marlens.

Tribu II. — ALYSSÉES.

31. Alyssum calycinum L. — Rochettes, routes d'Annecy et d'Albertville.

32. Kernera sexatilis G. — Balmettes, près du roc de Viuz, Tournette.

33. Draba verna L. — Coteaux rocailleux, Rochettes, Lachat.

D. aizoides L. — Charvin, Sambuy, Tournette au pied du fauteuil.

34. Neslia paniculata G. — Champs cultivés, Giez, Saint-Ferréol, Favergettes ; été, automne.

Tribu III. — IBERIDÉES.

35. Iberis prinnata D. — Dans un champ à Viuz.

36. Iberidella rotundifolia G. et M. — Tournette où je l'ai récoltée en fruit au mois d'août, Sambuy.

37. Hutchinsia alpina G. — Tournette, Sambuy.

38. Lepidium sativum L. — Viuz près d'un jardin.

L. campestre G. — Routes de Favergettes et d'Annecy ; avril, mai.

39. Thlaspi arvense L. — Routes de Favergettes, de Tamié, champs ; automne.

T. perfoliatum L. — Verchères, château, champs cultivés.

40. Œthionema sexatile B. B. — Roc de Viuz, au-dessus des Balmettes et du Noyerey.

41. Capsella bursa pastoris Mch. — Partout.

42. Biscutella lævigata L. — Charvin 1868, 1872, Tournette.

FAMILLE 9. — CISTACÉES.

43. Helianthemum vulgare K. — Espèce très commune sur toutes les collines, rochers et lieux secs.

H. grandiflorum D. — Charvin, Tournette, Sambuy, Arclosan.

H. Fumana D. — Roc de Viuz près de la grotte.

H. alpestre Dun. — Roc de Viuz près de la grotte, Tournette.

Digitized by Google

Famille 10. — VIOLACÉES.

44. Viola adorata L.

V. alba G.

Ces deux espèces sont très communes dans les bois et dans les haies.

V. hirta L. — Champs cultivés, très commune.

V. sylvatica F. — Bois des environs, Motte ; commune.

V. biflora L. — Tournette, Sambuy, lieux rocailleux et humides des montagnes.

V. tricolar L. *arvensis* Muss. — Champs cultivés.

Le *Viola calcarata* L. est commun au mont Grenier près de Chambéry.

Famille 11. — RÉSÉDACÉES.

45. Réséda lutea L. — Lieux incultes, bords des routes, champs en friche.

Famille 12. — DROSERACÉES.

46. Drosera rotundifolia L. — Roc de Chère, 1873.

D. Longifolia L. — Marais des Villars, de Seythenex, 1872-73.

47. Parnassia polustris L. — Dans tous les marais et prés humides depuis les marais du bout du lac, jusqu'aux prés humides de la Tournette et du Charvin.

Famille 13. — PYROLACÉES.

48. Pyrola minor L. — Sambuy, Arclosan, 1874.

P. Secunda L. — Bois de sapins de la Sambuy, Charvin, 1872, dent de Cons, roc de Chère, 1874.

P. rotundifolia L. — Motte au-dessus de Lachat, au milieu des bruyères, broussailles et bois ; printemps. Sambuy, 1874.

Famille 14. — EMPÉTRACÉES.

49. Empetrum nigrum L. — Sambuy, près du chalet de l'Eau de Seythenex à droite en arrivant, dent de Cons, 1873.

Famille 16. — DIANTHACÉES.

50. Silene inflata D. — Prés, partout.

S. acaulis L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.

S. nutans L. — Montmin, Lachat, lieux rocailleux et bois exposés au soleil ; Chambellon.

S. rupestris L. — Route de Flumet, 1870.

51. Lychnis sylvestris D. — Dent de Cons, Sapey, au-dessus de Giez, Sambuy.

L. flos cuculi L. — Marais du bout du lac, 1871.

Digitized by Google

52. Agrastemma githago L. — Moissons, champs cultivés, Faverges.

53. Dianthus prolifer L. — Rochettes de Viuz où il est très commun ; été, automne.

D. carthusianorum L. — Rochettes de Viuz, Champbellon, collines arides, rocailleuses et calcaires.

D. saxifragus L. — Très commun dans le lit de l'Eau-morte, Chambellon, rochettes de Viuz.

D. saxicola Jord. — Rochettes de Viuz, roc de Viuz, montagnes, etc.

54. Gypsophila repens L. — Broussailles et lit de l'Eau-Morte, Sambuy, dent de Cons.

55. Saponaria officinalis L. — Le long des routes, lieux pierreux, Faverges, commun.

S. ocymoides L. — A la Fontaine près du pont, Motte.

Famille 17. — ALSINACÉES.

56. Spergula arvensis L. — Roc de Chère, dans les terres cultivées, automne 1871.

57. Sagina procumberes L. — Roc de Chère, automne 1874.

58. Spergella nodosa R. — Roc de Chère, automne 1874.

59. Alsine tennifolia G. — Route de Serraval, 1873.

A. verna G. — Tournette, Sambuy, Charvin, août, septembre, 1872.

60. Mœhringia muscosa L. — Lieux rocailleux et humides, Motte au-dessus de Glaise, de Lachat, etc., commun, été, automne.

61. Arenaria serpyllifolia L. — Murs, rochers, commun.

A. trinervia L. — Routes de Montmin, de Tamié, etc.

A. ciliata L. — Tournette, 29 août 1871 ; Sambuy, Charvin.

62. Stellaria média V. — Jardins, terres cultivées, bords des routes.

S. graminea L. — Sambuy, prés au-dessus du Villaret ; pépinière de l'Administration des forêts, au-dessus de Verchère.

63. Cerastium vulgatum L. — Terres cultivées, bords des routes.

C. latifolium L. — Charvin, moraine de pierre au-dessus du chalet de l'Eau de Marlens, 1872.

C. arvense L. ; variété *strictum* L. — Tournette et autres montagnes.

64. Malachium aquaticum Fr. — Lieux humides, Villaret.

Digitized by Google

Famille 19. — LINACÉES.

65. Linum catharticum L. — Prairies, Englannaz, Giez, commun.

L. tennifolium L. — Rochers au-dessus du Nogarey, roc de Chère, 1874.

L. alpinum L. — Arclosan, 13 août 1871 ; dent de Cons, septembre 1873.

Famille 21. — MALVACÉES.

66. Malva alcea L. — Près du pont de Frontenex sur la route de Tamié, août 1871 ; Englannaz dans un pré.

M. rotondifolia L. — Faverges à la fontaine, décombres bords des routes.

M. sylvestris L. — Faverges, décombres, lieux incultes, bords des routes.

67. Althœa officinalis L. — Echappée de jardins, route de la fruitière à Faverges.

Famille 22. — GÉRANIACÉES.

68. Géranium rotundifolium L. — Faverges, commun partout.

G. robertianum L. — Vieux murs, décombres en toutes saisons.

G. sylvaticum Ls. — Tamié, août 1871.

G. nodosum L. — Giez, Montmin, Glaise, Villaret, Nambelet, bois ; mai, été, automne.

G. molle L. — Faverges, à la Fontaine, commun ; Seythenex.

G. pusillum L. — Faverges, à la Fontaine, commun.

G. pyrenaïcum L. — Faverges, bords des routes, partout ; Seythenex.

G. sanguineum L. — Cascade de Saint-Ferréol, Nambelet, route de Serraval, Vesonne.

G. dissectum L. — Le long des routes à la Fontaine.

G. columbinum L. — Faverges, bords des routes, à la Fontaine, champs cultivés ; Seythenex.

69. Erodium cicutarium D. — Faverges, commun, routes et champs cultivés.

Famille 23. — HYPÉRICACÉES.

70. Hypericum hirsutum L. — Bois et lieux humides, Verchère, Grange-Neuve, Sambuy.

H. quadrangulum L. — Sambuy, 1873 ; Arclosan, 1874.

Digitized by Google

H. tatrapterum Fr. — Marais des Villars, de Cons, pont de Frontenex sur la route de Tamié.

H. perforatum L. — Faverges, le long des chemins; terres cultivées.

H. augustifolium Gaud. — Faverges, le long de la route d'Annecy.

H. microphillum Jard. — Route de Talloires, 1874.

H. fimbriatum Lm. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.

H. montanum L. — Montmin, rochers de Talloires, route de Flumet.

Famille 25. — ACÉRACÉES.

71. Acer campestre L.

A. platanoides L.

Communs dans les bois.

Famille 29. — BALSAMINACÉES.

72. Impatiens noli tangere L. — Route de Flumet après Ugine ; Tamié près de l'auberge du Petit-Bon-Dieu.

Famille 30. — OXALIACÉES.

73. Oxalis acetosella L. — Très commune dans les bois frais surtout à l'exposition nord ; bois de la Motte, route de Tamié après Frontenex.

O. stricta L. — Lieux cultivés, en été, commune.

Famille 33. — MONOTROPACÉES.

74. Monotropa hypopittys L. — Bois de hêtres de Chambellon, bois de sapin à la Sambuy, bois de Bluffy près de Talloires, 1874.

Classe II. — CALICIFLORES.

Famille 34. — ÉVONYMACÉES.

75. Evonymus europœus L. — Bois et haies, commun.

E. latifolius D. — J'ai remarqué cette espèce, en fruit au mois d'août, dans une haie près du col à Tamié.

Famille 36. — ILÉACÉES.

76. Ilex aquifolium L. — Bois de la Motte, de Montmin, etc.

Famille 37. — RHAMNACÉES.

77. Rhamnus pumilus L. — Fente des rochers aux Rochettes de Viuz ; roc de Balmettes, Nambelet, Dent de Cons.

Digitized by Google

78. Frangula vulgaris R. — Bois de la Motte au-dessus de Glaise et de Villaret.

FAMILLE 39. — PAPILIONACÉES.

Tribu I. — GENISTÉES.

79. Genista sagittalis L. — Bois de châtaigniers au-dessus de Favergettes et à Lachat, mai-juin ; Nambelet.

G. tinctoria L. — Crêt à Pâris, roc de Chère.

80. Ononis natrix L. — Chambellon, au-dessus du village.

O. spinosa L. — Broussailles de l'Eau-Morte, lieux incultes.

O. repens L. — Nambelet, septembre 1873, près de la Mine.

81. Anthyllis montana L. — Arclosan, montagne du Charbon au-dessus de Saint-Ruph, cascade de Saint-Ferréol, grotte et roc des Balmettes, dent de Cons.

A. vulneraria L. — Coteaux secs, route de Serraval, Montmin, Motte, commun.

Tribu II. — TRIFOLIÉES.

82. Lotus carniculatus L. — Broussailles de l'Eau-Morte, un peu partout.

L. alpinus Mutel. — Dent de Cons, en fruit 22 septembre 1873 ; Arclosan, 1874.

83. Tetragonolobus siliquosus Rth. — Prairies humides entre Englannaz et Giez, marais, Doussard.

84. Medicago lupulina L. — Faverges, bords des routes.

M. sativa. L. — Cultivée.

85. Trifolium badium D. — Prés secs du Charvin, de la Sambuy, de la Tournette, automne 1872.

T. agrarium L. — Lachat, Villaret. Verchère.

T. fragiferum L. — Bords des routes, St-Ferréol, Faverges.

T. repens L. — Bords des routes, Viuz, etc.

T. pallescens G. — Sambuy, 1874.

T. satinum Mill. — Cultivé.

T. pratense L. — Route de Serraval.

T. pratense, var. *sylvaticum* Mutel. — Bois de Bluffy.

T. rubens L. — Roc de Chère, Nambelet.

T. ochroleucum L. — Route de Serraval, 1871.

T. montanum L. — Bois et prairies élevées ; route de Serraval, Rochettes.

T. arvense L. — Champs au-dessus du Villaret, prés secs.

86. Melilotus alba Lm. — Le long de la route d'Annecy, chemin de Giez.

M. officinalis L. — Broussailles de l'Eau-Morte.

Digitized by Google

Tribu III. — GALEGÉES.

87. Galega officinalis L. — Echappée de jardin, à la Fontaine.

88. Robinia pseudo-acacia L. — Cultivé.

89. Colutea arborescens L. — Bois rocailleux et calcaires, Nambelet, Balmettes.

Tribu IV. — ASTRAGALÉES.

90. Astragalus aristatus D. — Charvin, 1er septembre 1868 ; Arclosan, 1874.

A. Monspesullanus L. — Roc de Viuz au-dessus des Balmettes, mai.

A. glycyphyllos L. — Ravin de la cascade de Seythenex, route de Serraval, 1873.

91. Oxytropis montana D. — Arclosan, 13 août 1871 ; Tournette, Sambuy.

O. campestris D. — Dent de Cons, 29 août 1869, septembre 1873.

Tribu V. — HEDYSARÉES.

92. Hedysarum obscurum L. — Récolté en fruit au Charvin le 12 septembre 1872 ; dent de Cons, 22 septembre 1873.

93. Onobrychis montana D. — Sambuy, 1872 ; dent de Cons, 1873 ; Arclosan, 1874.

94. Coronilla varia L. — Coteaux secs, route de Serraval, Lachat, Montmin.

C. emerus L. — Coteaux secs et boisés, route de Serraval ; bois de Nambelet, de Giez, de la Motte au-dessus de Glaise, Montmin.

C. minima L. — Broussailles de l'Eau-Morte au-dessus du pont de Favergettes.

Tribu VI. — VICIÉES.

95. Lathyrus aphaca L. — Moissons, Verchère.

L. tuberosus L. — Route de Serraval, Viuz.

L. pratensis L. — Montmin, Rochettes, Verchère.

L. ensifolius M. — Ugine, route de Flumet.

96. Orobus tuberosus L. — Bois de châtaigniers au-dessus de Favergettes, du Villaret, etc., ordinairement en compagnie de l'espèce suivante.

O. vernus L. — Mêmes localités.

97. Vicia sepium L. — Haies et broussailles, commune.

V. dumetorum L. — Tournette, dent de Cons, Arclosan, 1874.

V. cracca L. — Broussailles de l'Eau-Morte.

Digitized by Google

V. hirsuta K. — Champs cultivés, Verchère, Faverges.

98. Lens esculenta G. — Cultivé, route de Cons par le Thouvet.

FAMILLE 41. — AMYGDALACÉES.

99. Prunus spinosa L. — Broussailles de l'Eau-Morte, haies.

FAMILLE 42.

Tribu I. — SPIRÉES.

100. Spirœa salicifolia L. — Grange-Neuve près des tuileries, le long du ruisseau, probablement échappée de jardins.

S. aruncus L. — Grange-Neuve, un peu plus loin que la précédente, etc.

S. ulmaria L. — Commune le long des ruisseaux, dans les marais et prés humides, Sainte-Colombe, Doussard ; en toute saison, au printemps et jusqu'en novembre.

Tribu II. — POTENTILLÉES.

101. Dryas octopetala L. — Arclosan, Tournette, Sambuy, Motte au pré Rondeau, Charvin, dent de Cons. On l'appelle quelquefois Thé de montagne.

102. Geum rivale L. — Chalet de la Servaz, en compagnie du *G. montanum* et de l'*Homogine alpina* ; 21 mai 1871.

G. urbanum L. — Commune le long des haies, des murs, dans les endroits incultes.

G. montanum L. — Chalet de la Servaz, 21 mai 1871.

103. Tormentilla erecta L. — Prés, bois, broussailles et marais.

104. Potentilla reptans L. — Le long des routes, terres cultivées.

P. argentea L. — Sambuy, août 1873.

P. fragraria D. — Lachat.

P. caulescens L. — Roc de Viuz, dans et autour de la grotte; Motte, chemin du Club-Alpin à la Combaz au Charbon.

P. verna L. — Lieux secs et rocailleux, Rochettes, Chambellon, route de Tamié, près du pont de Frontenex.

P. anserina L. — Bords des routes, pré d'Enfer, Faverges.

105. Fragaria vesca L. — Bois, partout.

106. Rubus saxatilis L. — Sambuy, août 1873.

R. fruticonus L. — Haies, partout, Villaret.

Tribu III. — ROSÉES.

107. Rosa alpina L. — Dent de Cons, 22 septembre 1873 ; Arclosan, 1874.

Digitized by Google

Tribu IV. — AGRIMONIÉES.

108. Agrimonia eupatoria D. — Commune le long des chemins.

FAMILLE 43. — POMACÉES.

109. Cotoneaster vulgaris Lindl. — Dent de Cons, septembre 1873; Arclosan, 1874.

C. tomentosa Lindl. — Nambelet, près de la mine, septembre 1873, en fruit.

110. Cratœgus oxyacantha L. — Giez et les environs, haies, bois et broussailles.

111. Amelanchier vulgaris Mch. — Montmin, Motte, Saint-Ferréol (Léchaux), Nambelet, dent de Cons.

A. chamœmespilus M. — Arclosan, 1874.

112. Sorbus aria Cr. — Bois de Giez, de Montmin, de la Motte.

S. aucuparia L. — Bois de Montmin le long de la nouvelle route.

FAMILLE 46. — CUCURBITACÉES.

113. Bryonia divica L. — Très commun dans les haies et broussailles.

FAMILLE 47. — ISNARDIACÉES.

114. Isnardia palustris. — Vallée de l'Isère près du pont de Grésy, dans un fossé sur la rive gauche.

FAMILLE 48.

115. Circœa lutetiana L. — Haies, Verchère, route de Tamié, etc.

FAMILLE 49. — MYRIOPHYLLACÉES.

116. Myriophyllum spicatum L. — Ruisseaux du bord du lac, mare près de l'embarcadère des bateaux à vapeur, lieux peu profonds du bord du lac.

FAMILLE 51. — ŒNOTHÉRACÉES.

117. Œnothera biennis L. — Route de Flumet près d'Ugine.

118. Epilobium spicatum Lm. — Tournette, dent de Cons, Sambuy.

E. rosmarinifolium Jq. — Terrains pierreux et couverts de broussailles de l'Eau-Morte.

E. alpinum L. — Sambuy, rocailles près du sommet, août 1872.

E. palustre L. — Roc de Chère, automne 1874.

Digitized by Google

E. hirsutum L. — Pré d'Enfer sur la route d'Albertville.

E. molle Lm. — Partout, bords des ruisseaux, lieux humides.

Famille 52.

119. Hippuris vulgaris L. — Pont de l'Eau-Morte, bords du lac, ruisseaux du marais de Verthier.

Famille 55. — LYTHRACÉES.

120. Lythrum salicaria L. — Marais de Cons, de Doussard, commune, Seytroux.

Famille 57. — PORTULACÉES.

121. Portulaca auleracea E. — Bords de la route d'Albertville, jardins.

Famille 58. — PARONYCHIÉES.

122. Seleranthus annuus L. — Roc de Chère, 1872.

Famille 60. — CRASSULACÉES.

123. Sedum maximum P. — Roc de Viuz, Rochettes.

S. acre L. — Faverges, rochers et murailles.

S. rupestre L. — Arclosan, 1874.

S. atratum L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, Charvin.

S. album L. — Murs et rochers.

124. Sempervivum arachnoideum L. — Charvin, sur la crête, 1872.

S. tectorum L. — Roc de Viuz, etc.

S. montanum L. — Sambuy, près du puits de l'ancienne mine, Charvin, dent de Cons.

Famille 63. — SAXIFRAGACÉES.

125. Saxifraga cuneifolia L. — Route de Flumet, 1874.

S. rotundifolia L. — Motte, Seythenex, cascade de Saint-Ferréol.

S. oppositifolia L. — Tournette où je n'en ai vu qu'un seul échantillon le 29 août 1871 ; Sambuy, Charvin.

S. tridactylites L. — Vieux murs, rochers.

S. aizoides L. — Rochers à la Fontaine sur la rive gauche de l'Eau-Morte, Sambuy, dent de Cons.

S. muscoides D. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.

S. androsacea L. — Tournette, août 1869, 1871.

S. aizoon Jq. — Rovagny (Giez), Motte au-dessus du Villaret, Sambuy, Charvin, dent de Cons.

Digitized by Google

126. Chrysosplenium alternifolium L. — Mur du biez à la Fontaine, chalet de l'Eau-Froide au mont Velan.

Famille 65. — OMBELLIFÈRES.

I. — O. PARFAITES.

Tribu II. — CAUCALINÉES.

127. Torilis anthriscus Haf. — Bords des haies, Viuz, Verchère, Glière.

Tribu IV. — LASERPITIÉES.

128. Laserpitium latifolium L. — Tournette, prairie du Lard, Sambuy, dent de Cons, Arclosan.

L. siler L. — Sambuy, dent de Cons, Nambelet, roc de Chambellon.

Tribu V. — ANGÉLICÉES.

129. Angelica sylvestris L. — Prairies, Thouvet, Favergettes.

Tribu VI. — PEUCÉDANÉES.

130. Peucedanum cervaria Lp. — Roc de Chère, Vesonne (route de Montmin), rocher au-dessus du Noyarey.

131. Pastinaca sativa L. — Faverges, prairies.

132. Heracleum sphondylium L. — Prairies humides.

Tribu VII. — SESELINÉES.

133. Silaus pratensis G. — Marais de Cons et des Balmettes.

134. Athamantha cretensis L. — Sambuy, Charvin, 1872.

135. Œthusa cynapium L. — Terres cultivées, après la moisson.

136. Fœniculum officinale Al. — Route de Montmin.

Tribu VIII. — AMMINÉES.

137. Buplevrum rotundifolium L. — Verchère, 1874.

B. Falcatum L. — Coteaux secs, Rochettes, Chambellon, Villaret.

138. Pimpinella magna L. — Prairies, Thouvet.

P. magna L. var. *rosea*. — Tournette, prairie du Lard.

P. saxifraga L. — Coteaux secs, Chambellon, Rochettes.

139. Carum carvi L. — Sambuy, broussailles de l'Eau-Morte.

140. Ammi majus L. — J'en ai trouvé un échantillon dans une prairie à Faverges en 1871 et depuis lors je ne l'ai plus rencontré.

141. Trinia vulgaris G. — Roc de Viuz, aux Balmettes, etc.

Digitized by Google

Tribu IX. — SCANDICINÉES.

142. Scandix pecten veneris L. — Moissons au Noyarey.

143. Anthriscus sylvestris Hof. — Prairies ombragées et humides.

Chœrophyllum temulum L. — Haies, Verchère, Villaret.

C. hirsutum L. — Sambuy, 1872.

II. — OMBELLIFÈRES IMPARFAITES.

145. Astrantia majus L. — Prairies de Cons, de Seythenex, Saint-Ferréol, Montmin, Arclosan, Tournette, Sambuy.

A. minar. — Charvin, Tournette, Arclosan, Sambuy.

146. Eryngium campestre L. — Lieux incultes, Broussailles de l'Eau-Morte.

E. alpinum L. — Arclosan, en descendant sur Montmin, 13 août 1871.

147. Sanicula europœa L. — Bois de la Motte, de Nambelet.

FAMILLE 66. — HÉDÉRACÉES.

148. Hedera helix L. — Bois, haie.

FAMILLE 67. — CORNUACÉES.

149. Cornus mas L. — Bois de la Motte.

C. sanguinea L. — Haies et broussailles.

FAMILLE 68. — VISCACÉES.

150. Viscum album L. — Sur les arbres dans les vergers et les haies. J'en ai même trouvé sur des sapins.

FAMILLE 69. — LONICÉRACÉES.

151. Lonicera caprifolium L. — Bois de la Motte.

L. xylosteum L. — Bois de la Motte, de Montmin, de Giez.

L. alpigena L. — Motte, 21 mai 1871.

FAMILLE 70. — SAMBUCACÉES.

152. Adoxa moschatellina L. — Bois, lieux frais et ombragés, haies, chemin de Cons, Lachat, route de Tamié.

153. Viburnum opulus L. — Giez, broussailles de l'Eau-Morte à droite du pont d'Englannaz.

V. Lantona L. — Mêmes localités, Motte, Montmin.

154. Sambucus racemosa L. — Sambuy, dent de Cons, 1873.

S. ebulus L. — Seythenex, Tamié.

S. nigra L. — Haies et bois.

Digitized by Google

Famille 71. — RUBIACÉES.

155. Rubia peregrina L. — Prabornon, bois au-dessus des vignes, Montmin, 1873 ; Rosay, au-dessus des vignes.

156. Galium cruciatum Sc. — Route de Cons au Thouvet, etc., commune.

G. boreale L. — Dent de Cons, 1873.

G. aparine L. — Terres cultivées, partout.

G. uliginosum L. — Roc de Chère, 1874.

G. palustre L. — Marais des Villars, roc de Chère.

G. verum L. — Giez, prairies, commun.

G. sylvaticum L. — Roc de Chère, la Forclaz de Montmin, 1872.

G. anissophylon V. — Tournette au pied du Fauteuil, Charvin.

G. erectum Huds. — Montmin.

G. pusillum L. — Sambuy, Arclosan, délaissés de l'Eau-Morte.

157. Sherardia arvensis L. — Moissons, terres cultivées, après la récolte.

158. Asperula cynauchica L. — Villaret, à la Fontaine, Rochettes, Seythenex.

A. odorata L. — Dans presque tous les bois des environs, avril et mai, Giez, Doussard, Montmin, Motte, Nambelet.

Famille 72. — VALERIANACÉES.

159. Valeriana officinalis L. — Montmin, Cons, lieux humides.

V. tripteris L. — Thouvet au-dessus des carrières, Montmin, Motte, etc.

V. dioica L. — Marais de Doussard, de Giez, de Mercier.

V. montana L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.

160. Valerianella olitoria D. — Jardins, champs cultivés.

V. auricula D. — Verchère, champs cultivés.

Famille 73. — DIPSACÉES.

161. Dipsacus pilosus L. — Près du château de Faverges, Mercier, près des vignes.

D. sylvestris D. — Bords des routes.

162. Scabiosa succisa L. — Marais des Villars, de Cons, lieux humides, Bourbouillon. J'en ai trouvé une variété à fleurs blanches en montant à Nambelet.

Digitized by Google

S. alpina L. — Sambuy en descendant sur Tamié après le chalet du Plan du Tour, 1873 ; col des Annes, forêt des Faux au Charbon, Doussard.

S. lucida V. — Sambuy, 1874.

S. columbaria L. — Rochettes, Lachat, etc., commune.

S. arvensis. — Prairies, commune, partout, Montmin.

S. sylvatica L. — Prairies, bois, Bourbouillon, Cons.

FAMILLE 74. — COMPOSÉES.

S.-F. 1. — TUBULIFLORES-CYNAROCÉPHALES.

SECTION 1re.

Tribu III. — CARDUCÉES.

163. Onopordon acanthium L. — Verthier, sur la route de Talloires, au bord du lac.

164. Carduus nutans L. — Route d'Annecy, près du pont, Rochettes, Saint-Ferréol.

C. defloratus L. — Sambuy, Tournette, Charvin, 1872 ; Dent de Cons, 1873 ; Arclosan, 1874.

165. Cirsium arvense Sc. — Faverges, champs cultivés, commun.

C. eriophorum Sc. — Sambuy, août 1874.

C. palustre Sc. — Marais des Villars, de Giez, route de Tamié.

C. spinassimum Sc. — Tournette, Sambuy, Charvin, Arclosan, 1874.

C. oleraceum Sc. — Marais des Villars et du bout du lac, Seythenex.

C. acaule Al. — Nambelet, Motte, Prairies et collines du pied des montagnes.

C. pallescens D. — Montmin, un seul échantillon, automne 1874.

Tribu IV. — CENTAURÉES.

166. Centaurea solstitialis L. — Je n'en ai trouvé qu'un seul échantillon dans une luzernière au Genevois.

C. jacea L. — Prairies partout.

C. nervosa Sc. — Tournette, Arclosan, Sambuy.

C. montana L. — Montmin, prairies, Sambuy, Grand-Bornand.

C. cyanus L. — Maisons, terres cultivées.

C. scabiosa L. — Prairies, Favergettes, Rochettes, roc de Viuz.

Digitized by Google

167. Serratula tinctoria L. — Nambelet, au-dessus du Rosay, 1872.

S. alpina G. — Sambuy, 1873.

SECTION 2e.

Tribu I. — CARLINÉES.

168. Lappa minor D. — Viuz, Serraval, Faverges.

L. major D. — Sambuy,, 1873.

169. Carlina acaulis L. — Prairies sèches et lieux arides des montagnes, Tournette, Arclosan, Charvin, Montmin, Motte, Nambelet, Tamié, dent de Cons.

C. caulescens Lam. — Sambuy, Arclosan, 1874 ; au-dessus de Cons.

C. vulgaris L. — Lieux incultes, broussailles de l'Eau-Morte à Favergettes.

S.-F. 2. — TUBULIFLORES CORYMBIFÈRES.

SECTION 1re.

Tribu II. — CARPÉSIÉES.

170. Carpesium cernuum L. — Vesonne, Viuz, sur la route de Saint-Ferréol, Verthier, Englannaz.

Tribu III. — INULÉES.

171. Inula conysa D. — Seythenex, Tamié, Rochettes, route de Serraval, etc.

I. salicina L. — Englannaz, pré au-dessous du Montet, marais de Grange-Neuve.

172. Pulicaria dysenterica G. — Bords des ruisseaux, marais, lieux humides, Cons, Seythenex.

Tribu IV. — GNAPHALIÉES.

173. Gnaphalium sylvaticum L. — Tournette, Arclosan, Motte, Sambuy, Charvin.

174. Antennaria dioica G. — Arclosan, Sambuy, Charvin.

175. Léontopodium alpinum Cs. — Tournette, sentier ou cheminée au-dessous du chalet du Lard.

176. Filago minima G. — Roc de Chère, 1874.

SECTION 2e.

Tribu I. — HÉLIANTHÉES.

177. Bidens tripartita L. — Terres cultivées, près du pont d'Englannaz, etc.

Tribu II. — CHAMOMILLÉES.

178. Anthemis arvensis L. — Terres cultivées près du pont d'Englannaz, etc.

Digitized by Google

179. Achillea ptarmica L. — Route de Cons, Englannaz, le long du Montet.

A. macrophylla L. — Arclosan, 13 août 1871.

A. millefolium L. — Prairies, Rochettes, Tamié, commune.

A. lanuginosa Gaud. — Dent de Cons, 22 septembre 1873.

Tribu III. — CHRYSANTHÉMÉES.

180. Leucanthemum vulgare Lm. — Prés et champs, partout.

L. maximum G. — Tournette, Sambuy, dent de Cons.

L. parthenium G. — Chalet du plan du Tour, 1873; commune aussi dans la plaine.

181. Matricaria chamomilla L. — Prés et champs, commun.

M. inodora L. — Route de Flumet, 1874.

Tribu IV. — ARTÉMISIÉES.

182. Artemisia mutellina V. — Charvin.

A. absinthium L. — Dans une propriété au-dessous de la Fontaine.

A. vulgaris L. — Aiguebelle (Savoie), 1871.

A. campestris L. — Viuz, etc.

183. Tanacetum vulgare L. — Talloires, sur un mur, 1874.

Tribu V. — SÉNÉCIONÉES.

184. Senecio viscosus L. — Bois de Seythenex en allant à la Sambuy, Montmin, route de Flumet.

S. vulgaris L. — Champs, jardins et vignes.

S. jacobœa L. — Bords des routes, lieux incultes, champs, Frontenex.

S. doronicum L. — Arclosan, Tournette, Sambuy, Charvin, dent de Cons.

S. saracenicus L. — Bois de Seythenex en allant à la Sambuy.

185. Arnica montana L. — Arclosan, Sambuy.

186. Doronicum pardalianches L. — Prairies de la plaine, fin de mai.

187. Aronicum scorpioides G. — Arclosan, Tournette au pied du fauteuil.

Tribu VI. — ASTÉRINÉES.

188. Solidago virga aurea L. — Faverges.

S. alpestris W. et K. — Prairie du Lard.

S. minuta V. — Sambuy, 1873.

Digitized by Google

189. Erigeron canadensis L. — Bords des chemins, lieux incultes.

E. acris L. — Lieux incultes, délaissés de l'Eau-Morte, Villars, à la Fontaine.

E. alpinus L. — Charvin, Tournette, Sambuy, dent de Cons, Arclosan.

190. Aster alpinus L. — Mêmes localités que la plante précédente.

A. amellus L. — Montmin, Nambelet, rochers au-dessus du Noyarey.

191. Bellidiastrum michelii Cs. — Bois de Montmin, Saint-Ferréol, de la Motte, mai.

192. Bellis perennis L. — Bois et prairies.

Tribu VII. — TUSSILAGINÉES.

193. Tussilago farfara L. — Lieux humides et argileux, Seythenex.

194. Petasites officinalis Mch. — Route d'Albertville le long du biez.

195. Homogyne alpina Cs. — Tournette, Arclosan, Mont-Velan, 21 mai 1871 ; Sambuy, Charvin.

Tribu VIII. — EUPATORIÉES.

196. Eupatorium cannabinum L. — A la Fontaine, Frontenex, etc.

197. Cacalia alpina D. — Tournette, dent de Cons, Arclosan, Sambuy.

C. albifrons L. — Sambuy, Arclosan.

S.-F. 3. — LIGULIFLORES.

Tribu II. — HYOSÉRIDÉES.

198. Cichorium intybus L. — Faverges, bords des routes.

199. Lampsana communis L. — Terres cultivées et en friche, commune.

Tribu IV. — SCORZONÉRÉES.

200. Leontodon autumnalis L. — Marais des Villars au bord de la grande route.

L. hastile L. — Prairies, partout.

201. Picris hieracioides L. — Délaissés de l'Eau-Morte, sentier du Villaret à la Fontaine, Grange-Neuve, Seythenex.

202. Tragopogon pratensis L. — Englannaz, Cons, Giez, etc., prairies.

Digitized by Google

Tribu V. — CRÉPOIDÉES.

203. Taraxacum dens Leonis Df. — Faverges, bords des routes, terres cultivées.

204. Lactuca muralis G. — Bois, murailles, lieux incultes.

L. perennis L. — Colline qui domine Vesonne.

205. Prenanthes purpurea L. — Bois des montagnes, Motte, Doussard, Tamié, dent de Cons, Sambuy, Chambellon.

206. Sonchus arvensis L. — Champs cultivés, partout, Seythenex.

S. oleraceus L. — Faverges, champs cultivés, partout.

207. Barkhausia fœtida D. — Route de Talloires, au bord du lac.

B. taraxacifolia D. — Faverges, sentier du Villaret à la Fontaine dans les vignes.

208. Crepis aurea Cs. — Prairies du Charvin, de la Tournette, de l'Arclosan, de la Sambuy.

C. biennis L. — Lachat, bords des champs, prairies, Seythenex.

C. blattarioides V. — Tournette, Sambuy, Arclosan, dent de Cons.

209. Chlorocrepis staticifolia R. — Digue de l'Eau-Morte, broussailles de l'Eau-Morte, Favergettes, Mercier.

210. Hieracium pilosella L. — Broussailles de l'Eau-Morte, coteaux secs, pré Rondeau.

H. auricula L. — Champs du Villaret, automne.

H. florentinum Al. — Bords de la route de Flumet.

H. fallax D. — Faverges, Talloires, terres cultivées, prairies, automne.

H. amplexicaule L. — Nambelet, près de la mine, montagnes.

H. pulmonarioides V. — Murs de Faverges.

H. jacquini V. — Dent de Cons, 1873.

H. kochkiancim Jard. — Nambelet, près de la mine, rochers au-dessus du Noyarey, roc de Viuz.

H. glanduliferum G. — Charvin, 1872.

H. murorum L. — Faverges, bois.

H. glaucum All. — Arclosan, 1874.

H. dentatum Hoppe. — Tournette, 1872.

H. villosum L. — Tournette, Arclosan, dent de Cons.

H. glabratum D. — Tournette, Arclosan, 1871.

H. umbellatum L. — Bois de la Motte.

Digitized by Google

Famille 77. — CAMPANULACÉES.

211. Jasione montana L. — Roc de Chère, 1873.

212. Phyteuma spicatum L. — Prairies, partout, plaine et montagnes.

P. orbiculare L. — Tournette, 1869; Charvin, Sambuy.

213. Specularia speculum G. — Maisons, terres cultivées.

214. Campanula barbata L. — Sambuy, près du chalet de l'Eau de Seythenex.

C. thyrsoidea L. — Arclosan, Tournette, dent de Cons.

C. glomerata L. — Seythenex, Tamié, Favergettes, prairies.

C. persicifolia L. — Rovagny, Montel (Giez).

C. rapunculoides L. — Balmettes, Tamié.

C. trachelium L. — Lieux boisés, Chambellon.

C. rhomboidalis L. — Prés, terres cultivées, route de Tamié.

C. pusilla G. — Tournette, Sambuy, Arclosan, à la Fontaine, sur la digue.

Famille 78. — VACCINIACÉES.

215. Vaccinium vitis idœa L. — Sambuy, 1873, en fruit.

V. uliginosum L. — Sambuy, dent de Cons.

V. myrtillus L. — Châtaigneraies à la Motte; à la Sambuy, etc., commune.

Famille 79. — ÉRICACÉES.

216. Colluna erica D. — Châtaigneraies, commune.

Famille 80.

217. Arbutus alpina L. — Sambuy, dent de Cons.

A. uva ursi L. — Bois de la Motte, rencontré dans les délaissés de l'Eau-Morte.

Famille 81. — AZÉALACÉES.

218. Rhododendron ferrugineum L. — Sambuy, Tournette, dent de Cons, et jusque sur le sommet de la Motte et sur le roc de Chère.

(A suivre). M. Chatelain.


Digitized by Google

GLANURES SALÉSIENNES

I.

La belle édition des Œuvres de saint François de Sales, entreprise par les religieuses de la Visitation d'Annecy, se poursuit et progresse avec une marche assurée et régulière qui fait plaisir à tous les amis des bonnes lettres. Dom Mackey la dirige avec un soin admirable : ce bénédictin d'aujourd'hui est le digne successeur de ceux des siècles passés. — Cela dit, je puis soumettre au lecteur les menues observations qui suivent.

En rouvrant l'*Introduction à la Vie dévote*, j'ai noté dans cette édition trois passages qui m'ont arrêté :

Page 26 : « Saint Paul tout en un moment fut purgé d'une purgation parfaitte, comme fut aussi sainte Catherine de Gennes, sainte Magdeleine, sainte Pélagie et quelques autres... »

Il y a plusieurs saintes du nom de Pélagie, entre autres sainte Pélagie d'Antioche, honorée le 9 juin ; et sainte Pélagie la pénitente, honorée le 8 octobre. Le Martyrologe romain dit de la première : *Apud Antiochiam, sanctae Pelagiae virginis et martyris, quam sancti Ambrosius et Joannes Chrysostomus magnis efferunt laudibus ;* — et de la seconde : *Jerosolymis, sanctae Pelagiae cognomento Poenitentis.*

De laquelle s'agit-il ? Ne fallait-il pas le dire ? Une note à ce sujet n'eût pas été de trop.

Page 97, à propos de saint Anselme de Cantorbéry, dom Mackey met en note : « Les anciennes éditions écrivent *Cantorbie,* faute qui existait primitivement dans le manuscrit, où cette bévue du copiste est corrigée de la main du saint. »

C'est être trop sévère que de qualifier *faute* et *bévue* la forme *Cantorbie,* qui était autrefois d'usage courant. Je la retrouve, par exemple, dans un calendrier qui accompagne le *Psautier de David, torné en prose mesurée, ou vers libres,* par Blaise de Vigenère ; Paris, 1588. A la date du 29 décembre, on voit indiquée la fête de S. Thomas, é[vesque] de Cantorbie, m[artyr].

Page 127. A propos de deux vers cités par saint François de Sales :

En son beau vestement de drap d'or recamé,
Et d'ouvrages divers à l'esguille semé...

Digitized by Google

dom Mackey dit fort bien, en marge, que c'est un verset du psaume 44[e] — le 14[e] plutôt que le 10[e] ; il eût fallu ajouter que ces vers sont de Desportes. On les trouve en effet dans *Les C. L. Pseaumes de David, mis en vers françois, par Philippes Desportes, abbé de Thiron.*

Racan, dans sa Vie de Malherbe, a parlé du mépris de celui-ci pour les psaumes de Desportes. Il est intéressant de remarquer que saint François de Sales les a vus d'un œil plus indulgent.

II.

Extraits du registre du Conseil de Genève.

Lundi 2 septembre 1594 (vieux style). — Sp[ectable] Pierre Poncet. Sur la plainte céans faite, de ce que le dit Poncet a composé un livre avec beaucoup de fautes, et dédie iceluy au duc de Savoye, duquel il se dit subject et serviteur; lequel livre a esté imprimé en ceste ville, et porté à vendre à Francfort : a esté arresté que tant le dit Poncet que l'imprimeur en respondent en prison ; et qu'on envoye à Francfort qu'on n'ayt à débiter les dits livres.

Mecredy 4 septembre. — M[e] Pierre Poncet, avocat, détenu pour avoir faict imprimer le livre *De Jure municipali*, sans congé de la Seigneurie, s'excusant qu'il n'avoit pensé mal faire. A esté arresté qu'on luy défende l'habitation de la ville, et qu'il se retire avec sa femme, et que les livres soient consignés suyvant l'arrest précédent.

Lundi 14 octobre. — Sp. Pierre Poncet a présenté requeste, tendante à luy permettre l'habitation en la ville : ce qui luy a esté refusé.

Mardy 19 novembre 1594. M[e] Pierre Poncet, docteur aux Droicts, a faict présenter requeste, tendante à luy permettre l'habitation en la ville, nonobstant qu'on luy heust commandé de se retirer, pour la faute par luy faicte d'imprimer ung livre de droit, et adresser l'épistre dédicatoire au duc de Savoye. A été arresté qu'on le luy permet, en prestant serment de fidélité.

* * *

L'avocat Pierre Poncet, qui habitait Thonon au printemps de 1595, et qui fut converti à la foi catholique par saint François de Sales, doit-il être identifié avec l'auteur du traité *De Jure municipali?* — Je soumets cette question au lecteur.

Digitized by Google

Dans l'*Histoire littéraire de Genève* (II, 110), Senebier cite plus au long le titre de ce traité, et en indique le format : *De Jure municipali libellus*, 8°, 1594. Il semble donc que Senebier en ait tenu en mains un exemplaire : il a été plus heureux que moi.

III.

M. Tamizey de Larroque a publié en 1883 les *Lettres de Chapelain* dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, in-4°. Une de ces lettres, du 29 mars 1663, est adressée à Godeau, évêque de Vence. Chapelain l'y remercie « du livre que vous avez fait, lui dit-il, pour la bienheureuse mémoire de M. de Sales, évêque de Genève [1].

« Je l'ai eu la veille de Pâques, continue-t-il, et il m'a servi durant les fêtes, d'un entretien le plus pieux et de la plus grande édification du monde.

« J'ai ouy prescher dans ma jeunesse cet excellent prélat dans l'église de Saint-Paul, à Paris; et il me souvient encore d'une de ses façons de parler, qui montroit bien qu'il estoit Savoyard, et qu'il se sentoit du voisinage d'Italie. Cette phrase estoit : *et si bien telle chose*, qui est le *e bene* des Toscans, pour *encore que*. Son air dans la chaire n'estoit pas véhément; mais il respiroit partout la piété, et la persuadoit autant par son visage que par ses paroles ».

*
* *

Thomas Corneille a publié en 1687 une édition des *Remarques sur la langue française*, de Vaugelas, en y ajoutant des notes. A propos de la remarque de Vaugelas sur la locution *si bien*, Th. Corneille met en note :

« Entre ceux qui ont usé de *si bien*, pour *encore que*, M. Chapelain dit que M. de Sales, évêque de Genève, s'en servoit toujours, soit en parlant, soit en escrivant, et qu'il avoit contracté ce vice avec les Italiens, ses voisins. Les Espagnols se servent aussi de cette façon de parler, mais elle n'est plus en usage parmi nous ».

Eugène RITTER.

1. *Eloge de saint François de Sales*, Paris, 1663, in-12.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA VIE PRIVÉE

1548, 10 décembre. Contrat passé entre des habitants d'Annecy et deux musiciens jouant l'un du *rebec,* c'est-à-dire d'une sorte de violon à trois cordes accordé de quinte en quinte, l'autre du *tabourin.* D'après le Dictionnaire de Trévoux, on menait autrefois les épousées à l'église avec le rebec et le tabourin. Il n'y avait guère de noces, dans l'ancien temps, sans ces joyeux musiciens, aussi disait-on proverbialement d'un homme arrivant à propos qu'il venait comme *tabourin à noces.* On disait encore d'un homme ayant fait de copieuses libations qu'il avait bu comme *tabourin à noces.*

M. B.

Claude Thonex, rebec, de Bonvillar et Claude Cusin, de l'Hospital de Conflens, tabourin, d'une part et nobles et egreges personnes nobles Christofle Dupuys, le secretayre François de Lalée, le chastellain Claude Garin, le secretayre Pernet Girod, le secretayre Anthoenne *Gigniosi,* le secretayre Andrée Charvet, le secretayre et procureur Mauris Chardon, le secretayre Jehan de La Croix et le secretayre Mathieu Constantin, tous habitans d'Annessy, d'aultre... ont faict et font entre eulx les pasches et astrictions suyvantes : et premierement, lesdits Thonex et Cusin soyt abstraignent et obligent de servir loyaullement les prenommés nobles Dupuy, Lalée, Garin, Girod, Gigniosi, Charvet, Chardon, Delacroys et Constantin icy present et au nom de eulx et de leurs compagnions stipulant et recepvant dempuys aujourdhuys jusques à la dimanche des Bordes inclusivement et c'est pour iceulx servir toutes les dimenches et festes jusques à ladicte dimenche et aussi tous les jours dans la quinziesme devant ladicte dimenche des Bordes les nuycts ès dansses ès lieux que par eulx serat establys et ordonnéz, et mener et jouyr de leurs art suyvant la coustume observé en ceste ville d'Annessy ; item, que lesdits susnommés, au nom de eulx et de leursdits compagnions, ont promis et promettant baillier, payer et expedier esdits Thonex et Cusin presents et stipulant pour eulx pour leurs peyne et labeur par eulx à supporter la somme de 8 escus d'or soleil cuing de Roys et deux part de chaulses raysonnables lesquelles sommes lesdits prenommés au nom de eulx et de leurs compagnions et ung chascun de eulx seul principal et par le tout ont promis et promettent payer èsdits Taborins et Rebec par leurs serment... ès termes suyvants, sçavoir est lesdictes chaulses d'icy huyct jours prochains : item, 4 escus soleil à la requeste desdits Taborin et Rebec, laquelle ils font de present et soyt par le terme de present, item, estre escheu et passé ladicte dimenche des Bordes les aultres quattre escus restants desdits

Digitized by Google

huyct escus, avec despens, etc., et en oultre toutes les qualités, reserves et abstrictions suyvantes : sçavoir est que lesdits Thonex et Cusin ont reservé et reservent tous avantages que durant ledit temps il porront avoir en ceste dicte ville d'Annessy des nobses, aubages et baptiement des enfans ; item, que lesdits Thonex et Cusin soyent entenu comme à ce soyt abstraignent se trover à les semblées que leurs seront notiffiés les jours que lesdictes semblées se feront chascuns jours à six heures de nuyct ; item, toutesfois et quantes que lesdits Thonex et Cusin soront demandés aller esdites nobses, seront tenus dire et desclayré ès espoux s'il es jour de feste : *Monsieur l'espoux, il vous convient que apresté la sale de nuyct pour la semblée ou bien vous trover las où les semblée se troveraz cart aultrement après six heures de nuyct nous ne vous porrions servir parce que sommes abstrainct avec les compagnions de la ville.* Et de ce que sera accordé, advertir les prenommés ou l'ung de eulx ; item, que toutesfoys les prenommés ès jours des festes vouldroient dansser pourveu que lesdits tabourins ne soyent occupés esdites nobses en faysant la dispense de mijaille lesdits tabourins, seront tenus iceulx tabourins les prenommés compaignons ou l'un d'eulx servir loyaulment lesdits jours ; item, que lesdits tabourins ne doigent sortir hors de la ville sans le consentement desdits prenommés compagnions... Faict et passé Annessy, en la mayson de maitre Jaques Galliard, notaire, en laquelle habite Claude Voultier, ès presences desdits Claude Voultier, noble Amed Monod, chambrié de Madame et maitre Nycolas Ponnet, des secretayre de l'officialerie de Genevois.

(Archives de la Haute-Savoie, E 437.)

NOTES DE PHILOLOGIE

Nous sommes heureux de donner aux lecteurs de la *Revue* la primeur de quelques articles du *Dictionnaire Savoyard*, de MM. A. Constantin et J. Désormaux, actuellement en cours d'impression.

Alouĭă, sf. (4A'g) : friandise, telle que noix, noisettes, dragées, caramels. *Balĭĕ mĕ n'alouĭă* [donne-moi une friandise]. A Gruffy, il s'emploie dans le sens de friandises, de bonbons en général, tandis que, dans les communes mentionnées ci-dessous, la phrase précitée signifie : donne-moi une des friandises que tu es parvenu à attraper dans la distribution des *alouĭĕ*. A 4A,Ab, Al,Ag ; 3T ; 5A et G (*alouille*), on entend sous ce nom les friandises que les gens mariés depuis une année et qui n'ont pas encore de rejetons doivent lancer aux enfants qui s'assemblent devant leur porte le 1er dimanche du carême, en chantant : *E-z alouĭĕ ! la fĕn' é groussă !* *Dê can* [depuis quand ?] *Dê carmê-*

Digitized by Google

tran [depuis le mardi gras] (4A,Ab, Al). Cet usage et ce mot ne sont connus qu'autour de Genève, dans les arrond. d'Annecy et de S'-Julien, dans les cantons d'Albens et d'Aix-les-Bains. Il faut en excepter quelques communes et la vallée de Thônes, où ils sont inconnus. Quelques-uns ont cru voir dans ce mot un dérivé de *alleluia*, étymologie erronée sans doute. Il est plus vraisemblable de rapprocher *alouĭĕ* et *aloniĕ*.

La dmêjhĕ dé-z alouĭĕ (4A, Ab; 5A) [le dimanche des Brandons].

Azi, sm. (4T) : présure faite avec du petit lait et du vinaigre, pour fabriquer une sorte de fromage bleu nommé sérac; *ézi* (4Al); *àizi* (7Jr). Synonyme : *érbe* (3S').

F. Brachet (*Dict. du Patois d'Albertville*) définit *azi* : « Liquide composé avec du vinaigre, poivre, etc., pour faire cailler le petit lait (*làtă*) et en fabriquer un fromage maigre qu'on appelle *cérai.* »

Ce mot est inconnu au patois lyonnais. Il n'est donné ni par Onofrio, ni par Puitspelu. Les parlers bressans, bugistes et dauphinois paraissent aussi l'ignorer. Gilliéron ne l'indique pas (*Patois de Vionnaz*). *Azi* ne figure pas non plus dans les *Glossaires Génevois* de Gaudy-Le Fort et de Humbert. On pourrait donc croire ce mot spécial à quelques cantons savoyards. Cependant nous le trouvons dans le *Glossaire du Patois de la Suisse romande* (de Bridel et Favrat), avec cette explication : *Azi, aisi, ézi* « présure, l'acide dont on se sert pour faire cailler le lait dans la chaudière. L. *acidus* ». *Azi* ne peut venir de *ăcidum* (où l'ĭ est bref), mais de *acētum* (vinaigre). Pour le traitement de *e* long, tonique, libre et précédé d'une gutturale, cf. *placēre* = plaisir.

Baçhé, sm. (4T,R,A,A'g; 3S') : grand bassin de pierre ou de bois servant à contenir l'eau, abreuvoir, fontaine. Près des habitations, ce bassin est généralement surmonté d'une chèvre d'où l'eau tombe. —, (1Ep) : auget (d'une cage). *Bachot*, nom qui s'applique actuellement à un petit bateau, s'employait anciennement pour désigner une auge. Il est fait mention du *baçhé* actuel, sous la forme *bachex*, dans un document de 1621 (Annecy) : « une pierre de rouche (roche) servant pour ung *bachex* pour ladicte forge. »

On a proposé l'all. *bach*, ruisseau, pour l'origine de ce mot. Littré rattache les mots fr. *bac, baquet, bassin, bassinoire*, etc., à un radical celtique: *bac*, creux, cavité. On peut admettre que les mots *baçhé, bacheu* (profondeur), *basté*, etc., ont plutôt une origine germanique. Darmesteter et Hatzfeld dérivent *bac, baquet*, etc., du néerl. *bak*, auge. Il en est de même de Scheler (*Dict. d'Etymol. fr.*). Cf., pour la signification et la forme primitives des mots se rapportant à la même famille, P. Regnaud : *Eléments de Gramm. comparée du grec et du latin*, I, §§ 186-187.

Boullă, sf. A. Constantin n'a pas relevé ce mot, et je ne sais à quelle localité l'attribuer. Onofrio (au mot *boilla*) mentionne *bouille* comme savoyard ; il cite deux vers de la *Joyeuse Farce d'un Curia* (curial) qui trompa par finesse la femme d'un laboureur (1596), où *bouille* a le sens de jeune fille. *Y zia de bouille en ceta vella,* | *Mai de trey* [il y a des jeunes filles en cette ville, plus de trois].

Les formes similaires des patois lyonnais, bressan, mâconnais, ont la même signification. Onofrio dit en terminant : « Je ne trouve dans les autres patois aucun analogue à ce mot, dont le radical ne m'est pas connu et dont l'usage paraît limité aux provinces qui avoisinent le Lyonnais. »

Puitspelu cite (au mot *bollĭ*) le

Digitized by Google

lyonnais et le foréz. *bôye* (*bô-ye*), le br. *bolia*, l'orl. *boéle* et le sav. *bouille*. Il discute trois étymologies, dont aucune ne le satisfait entièrement. L'étym. *bocula* semble la plus vraisemblable. *Boulĭă* ne serait autre alors que *bouĭă* pris au fig., mot qui à 6A signifie jeune génisse. *Boulĭă* n'a pas d'équivalent dans les *Glossaires* de Bridel, de Gaudy, de Humbert, de Brachet et de Gilliéron. Faut-il voir dans ce mot une variante de *bolyĕ* ou *bolĭĕ* ?

Coralĭon, sm. (4T,A ;3S') ; † *coraillon*, *couraillon* (G) : cœur d'un fruit, d'un légume ; trognon. *On coralĭon de chu* (4T) [un trognon de chou] ; *l' coralĭon dé pomĕ* [le trognon des pommes]. *Êntrĕ lou Rê é la sin Francê, l' coralĭon d' la frê* (4T) [le cœur du froid (de l'hiver) est entre les Rois et la saint François (6-29 janvier)].

Crĭvă, sf. (4T) : maladie grave. *Êl a mé atrapâ na crĭvă*(4T)[il a de nouveau une grave maladie]. Du v. *crĕvâ*. Frl. *crève* : attraper *la crève*.

Croçhon, sm. (4T,A,R) : croûte du pain ; croûton ; grignon. † Dans le frl. *crochon*. Se rattache au lat. *crusta*.

Le mot † *crochon* s'emploie dans un certain nombre de locutions fort usuelles. « Passer le *crochon* à quelqu'un », c'est l'inviter à suivre son exemple, ou lui rappeler que son tour est venu de faire telle ou telle chose.

Dans un dîner de noces, au dessert, les nouveaux mariés « passent le *crochon* » aux demoiselles et aux garçons d'honneur, en leur offrant le plus beau morceau (*crochon*) d'un gâteau de Savoie, ou la petite poupée en sucre de la pièce montée : c'est leur souhaiter une prochaine union.

Le dimanche précédant le jour du tirage au sort, les jeunes gens de la classe qui doit tirer l'année suivante se réunissent à leurs aînés pour « prendre le *crochon* » ; la cérémonie se termine généralement par une retraite aux flambeaux.

Se dit aussi d'un morceau de pain bénit qu'on envoie à une personne pour la prier d'offrir le pain bénit à l'église.

LA TOMBE

D. M.
ARRIAE P. FIL. GRATAE
C. IVLIVS VITALIS
CON. CAR.

C'était un crêt désert au flanc nu d'une combe
Endormie au refrain morose d'un torrent.
Du sol muet un jour l'outil indifférent
Exhuma des débris noirs comme d'une tombe :

Cendres, ferraille, tuile, immondes détritus
Et noyée à demi la stèle funéraire.
« Aux mânes d'Arria, fille de Publius,
Julius Vitalis à son épouse chère. »

Et je les vis au fond de l'antique décor ;
Elle assise au pliant de bronze incrusté d'or
Et lui, souriant à son âme enchanteresse.

Eux aussi se liaient par d'éternels serments...
Et du sol qui livrait leurs maigres ossements
Semblait s'évaporer un parfum de tendresse.

Charles Marteaux.

Digitized by Google

Chemins d'autrefois

Où sont vos beautés de jadis
Chemins de la première enfance,
Dans lesquels, au travers des lys,
Nous riait la fraîche espérance ?

Vous n'aviez pas les durs cailloux
De ceux qui vont à nos demeures ;
Vos pierres comme des bijoux
Etincelaient au feu des heures.
Qu'il était bleu le ciel d'avril
Vous couvrant de son dais de soie !
Les oiseaux prêtaient leur babil ;
Les champs leurs fleurs à votre joie.

Vous meniez à des paradis
Dont le temps a fermé les portes ;
Des rêves les essaims exquis
Suivaient nos joyeuses cohortes.
Il ne passait de malheureux
Que juste assez pour qu'on leur donne,
Pour qu'un instant penché vers eux
On ait le bonheur de l'aumône.

Parfois à nos débiles pieds,
Comme à notre ardeur ingénue,
Vous sembliez longs, ô verts sentiers
Où la boue était inconnue ;
Hélas, vous étiez bien trop courts !
Sous le fardeau noir des années
On voudrait vous suivre toujours
Chères traces abandonnées !

Quand nous essayons, pauvres fous,
De retrouver votre mirage,
L'âme étrangère parmi vous
Ne voit que ruine en ce voyage ;
Elle ne vous reconnaît pas,
Routes de l'ivresse passée,
Où rien ne reste de nos pas
Que la poussière déplacée.

Où sont vos beautés de jadis,
Chemins de la première enfance,
Dans lesquels au travers des lys,
Nous riait la fraiche espérance ?

Pourtant vous avez des échos
Nous rendant un peu les voix chères,
Qui vous charmaient de leurs propos,
Vous savez les chants des grand'mères,
Et pour sourire au voyageur
Les vieilles maisons familières
Sous leur masque hautain de pierre,
Gardent le souvenir vengeur.

Jean BACH-SISLEY.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Origines de la Maison de Savoie.

Le nombre des systèmes échafaudés depuis le xv[e] siècle, pour déterminer l'origine de la Maison de Savoie, prouve la difficulté du problème. Les solutions proposées peuvent se grouper en trois séries selon que l'on rattache le plus ancien personnage de cette famille connu avec certitude, Humbert aux Blanches-Mains, à la dynastie des Otton, à celle des marquis d'Ivrée ou aux Bosonides.

Les premiers historiographes de Savoie ont fait de vains efforts pour prouver qu'Humbert serait descendu des empereurs Otton par l'intermédiaire des ducs de Saxe : on a renoncé depuis longtemps au légendaire Bérold de Saxe, dont maître Cabaret raconte les exploits avec tant de complaisance dans sa chronique écrite en 1419 [1], qui est la plus ancienne source narrative de nos régions après la Chronique latine d'Hautecombe.

L'hypothèse défendue déjà au xvii[e] siècle par Louis della Chiesa pour rattacher le Blanchemain à la famille des marquis d'Ivrée, rois d'Italie, rencontra, surtout au moment où ses descendants Charles-Albert et Victor-Emmanuel II chassèrent de la péninsule les princes étrangers, des partisans doublés de patriotes heureux de penser que le nouveau roi d'Italie remontait sur le trône de ses aïeux.

Cette thèse, dont l'un des défenseurs les plus attitrés, fut Louis Cibrario, a été réfutée par le baron Carutti [2] qui la considérait comme moins vraisemblable que la descendance des Bosonides ayant rencontré de nombreux champions dont le plus documenté fut le baron de Gingins-la-Sarra ; d'après cette troisième hypothèse Humbert aux Blanches-Mains pouvait être l'arrière petit-fils de Louis l'Aveugle, roi de Bourgogne.

Tout en plaçant aussi dans ce royaume l'origine de la Maison de Savoie, M. Carutti ne croit pas cependant qu'il convienne de la rattacher à Charles-Constantin, comte de Viennois : frappé par la répétition des noms que portaient, dans le courant

1. Cette date a pu être fixée avec certitude grâce à une mention que nous avons publiée dans notre *Inventaire du Trésor des Chartes de Chambéry*, p. 13.

2. Carutti : *Il Comte Umberto (Biancamanno) e il Re Ardoino*, 2ª ediz., Roma, 1884, in-8°, et son *Regesta comitum Sabaudie marchionum in Italia ab ultima stirpis origine ad annum 1253*, Torino, 1889, in-4°.

Digitized by Google

du xe siècle, certains personnages vivant à la Cour des rois de Bourgogne, noms qui seront adoptés par les successeurs du Blanchemain, l'éminent historien piémontais a conjecturé que ces personnages pouvaient être les ancêtres probables de ce prince ; le plus ancien apparaîtrait en 926, sous le nom d'Amédée et appartiendrait à une famille burgonde qui aurait pu s'illustrer en Maurienne et en Dauphiné au xe siècle, dans la lutte contre les Sarrazins : et cette hypothèse permet au baron Carutti de donner aux récits fabuleux du chroniqueur Cabaret, une certaine valeur historique.

« Dans les contes, dit-il, modelés d'après les romans de chevalerie de la *Chronique de Savoie*, mais déroulant toujours les vicissitudes du pays, il nous semble apercevoir une noble famille chassée de ses domaines, qui combat avec ses rois en défendant leurs personnes et leur trône. Un de ceux-ci mérite les bonnes grâces d'Otton, empereur. — Une de leurs filles épouse Conrad le Pacifique. La dynastie Humbertine commence à prendre le premier rang dans le royaume. Cette famille, nous semble-t-il, a souffert avec sa nation tous les malheurs causés par l'invasion sarrasine. Hongrois et Sarrasins sont vaincus en 952. Une portion des terres qu'ils occupaient (dont quelques-unes avaient peut-être appartenu à la race éteinte de Charles-Constantin, prince de Vienne) sont données aux parents de la reine. Toutes ces données s'accordent chronologiquement avec *Humbert* (943) et aux deux comtes *Humbert* et *Amédée* (977 et 980). On peut même croire qu'ils avaient perdu leurs domaines patrimoniaux pendant l'invasion, et qu'ils en ont repris possession après l'expulsion des Arabes.

« Entre 972 et 975 ont lieu les dernières guerres qui débusquent les Sarrasins de Provence, de Suze, du Briançonnais et de la Maurienne. Il faut attribuer à un des Humbertins, en général, les actions attribuées par la chronique à Bérold quand elle parle de ses guerres avec les comtes de Piémont, les marquis de Suze, de Saluce, etc. Cet *Humbert*, commandant l'armée royale, aura fait en Bourgogne ce que Guillaume fit en Provence. Il aura poursuivi les Sarrasins, l'épée aux reins, de Maurienne et Aoste, en longeant la Tarentaise, le Chablais et le Vallais. *Le lieutenant et capitaine général du roi* de la *Chronique* est, à notre avis, le vrai père d'*Humbert aux Blanches-Mains*, investi de pouvoirs militaires extraordinaires et peut-être de la charge de connétable qui, nous le savons, fut occupée par son fils.

Digitized by Google

« Les *Chroniques de Savoie* et les fables de Bérold, ainsi interprétées, rentrent dans le domaine de l'histoire. Elles mettent les événements de deux ou trois générations à l'actif d'un seul personnage, suivant la coutume populaire [1]. »

M. de Manteyer, ancien élève de l'Ecole des Chartes et élève de l'Ecole française de Rome, vient de proposer une solution inattendue de cet irritant problème des Origines de la Maison de Savoie [2].

Les princes de ce nom ont possédé peu à peu, depuis la fin du xe siècle ou le commencement du xie, les comtés de Belley, de Savoie, de la Val d'Aoste, l'évêché de Maurienne et le marquisat en Italie. L'examen topographique [3] des documents les concernant permet de dégager cette conclusion qui a servi de base aux conjectures de l'auteur : la Maison de Savoie avait à Vienne et dans le Viennois proprement dit des biens plus nombreux qu'ailleurs, la tenure de certains de ses domaines, concédés en précaires par l'église métropolitaine Saint-Maurice et par l'abbaye Saint-André-le-Bas, prouve les attaches anciennes et puissantes qu'elle avait dans ce pays : c'est donc là qu'il convient de rechercher son origine.

La pensée la plus naturelle est de songer au comte de Viennois Charles-Constantin, mort après 962, qui eut un fils nommé Humbert. M. de Manteyer estime que l'on doit renoncer, jusqu'à plus ample informé, à identifier ce personnage avec Humbert aux Blanches-Mains parce que le comté de Viennois, à la mort de Charles-Constantin, fit retour au roi de Bourgogne et que l'on ne comprend point, étant donné la haute situation des comtes de Savoie à la cour de Rodolphe et d'Hermengarde, que cette princesse ait donné le comté de Viennois en 1023 à l'église de Vienne au lieu de le laisser au descendant favori de Charles-Constantin.

L'étude critique du pontificat des archevêques de Vienne Sobon (16 décembre 927 † 24 février 949), saint Thibaud (... 22 août 957 † 21 mai 1001) et Brochard ou Bouchard

1. Nous empruntons cette citation à la traduction faite en 1885, par le comte de Foras d'une partie de l'ouvrage du baron Carutti sur le comte Humbert Ier.

2. G. de Manteyer : *Les Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne (910-1060)*, Rome, Cuggiani, 1899, 284 p. in-8° avec 2 planches. (Extr. du tome XIX des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome.)

3. M. de Manteyer a rectifié d'assez nombreuses erreurs d'identifications ayant échappé à ses devanciers. Nous lui signalons au sujet de la forme *Marsasiacum* de la charte 1032 qu'il pense être Marseau près Doussard, l'identification plus rationnelle au point de vue philologique de *Mercier*, entre Viuz et Vesonne, qui a été judicieusement proposée par M. Marteaux dans la *Revue savoisienne*, 1894, p. 269 (*Les Noms de lieux en -acus en Haute-Savoie*).

Digitized by Google

(... 1001 † 19 août 1031), en permettant de déterminer les familles auxquelles ces prélats appartenaient, a amené l'auteur à supposer qu'Humbert aux Blanches-Mains était le neveu de l'archevêque Thibaud.

Des fragments d'un cartulaire de Montieramey, exhumés depuis peu par M. Giry, ont servi à M. de Manteyer pour déterminer ainsi qu'il suit l'ascendance d'Humbert aux blanches mains.

GARNIER.
Né vers 870-880 (?), vicomte de Sens, comte de Troyes,
vassal du duc de Bourgogne.
Mort à Chaumont en Bassigny le 6 décembre 925.

HUGUES.
Né vers 900-905. Est à Vienne le 25 décembre 920 (vers 925, comte de Savoie ?) Possède des biens particuliers dans le Troiesin.
Reçoit le domaine d'Octavion en Viennois en 936.
Mort avant septembre 948. Epouse Wille avant 927.

SAINT THIBAUD.
Archevêque de Vienne, vers 950.
Mort le 21 mai 1001.

HUMBERT Ier.
Né vers 930-935. Comte (de Savoie ?).
Souscrit à un acte
passé dans le Viennois en 976.
Mort avant le 23 octobre 993 (?).

HUMBERT II aux Blanches-Mains.

Garnier, comte de Troyes et vicomte de Sens, mort en 925, serait donc, d'après ces nouvelles recherches, le premier ascendant mâle de la Maison de Savoie : voici les intéressantes conclusions de l'auteur sur la manière dont elle aurait fondé sa fortune.

« La situation des prédécesseurs du comte Humbert « aux Blanches-Mains » est toute différente, suivant qu'on l'envisage dans le duché de Bourgogne au début, ou dans le royaume de Bourgogne à la fin du xe siècle.

« Deux hommes gouvernaient la Bourgogne au début du xe siècle : c'étaient dans le duché le duc Richard et dans le royaume le duc Hugues, marquis de Provence.

« Richard ayant réussi, malgré les évêques et grâce à son vassal Manassès, comte de Chaunois, à mettre la main sur Langres, Troyes et Sens, c'est Garnier compatriote de Manassès qui profite de cette extension : il est établi vicomte de Sens et comte de Troyes par le duc de Bourgogne. En même temps,

Digitized by Google

Garnier va épouser à Vienne Thiberge, sœur de Hugues : il assurait ainsi sa situation personnelle éventuellement dans le royaume comme elle l'était dans le duché. En fait, c'est ce mariage qui a permis à la Maison de Savoie de se fonder ; car, une trentaine d'années plus tard, l'influence française de nouveau prépondérante fit perdre aux fils de Garnier leur comté de Troyes et leur vicomté de Sens : comme ils ne conservaient dans le duché que leurs biens particuliers, c'était l'obscurité qui les attendait avec la déchéance. Par un hasard heureux, Thiberge devenue veuve était rentrée à Vienne où elle s'était remariée avec un membre de la famille vicomtale, frère de l'archevêque Sobon. Le fils de Garnier et de Thiberge, Hugues, quittant le duché vint se fixer auprès d'elle ; il reçut de Hugues devenu roi de Lombardie, non seulement des biens particuliers en Viennois mais probablement aussi la Savoie, démembrée du Graisivaudan et érigée en comté. Ce refuge assuré devint le berceau de la grandeur réservée à ses descendants.

« C'est à partir du moment où Hugues abandonne le duché pour le royaume de Bourgogne que le mode d'établissement de la fortune de sa maison change tout à fait. Jusqu'alors la génération de son père et la sienne avaient reçu et tenu d'un roi ou d'un duc un comté et une vicomté, c'est-à-dire des offices et des biens laïques dépendant du souverain. La perte de ces offices dans le duché est heureusement compensée par la concession d'un autre comté dans le royaume de Bourgogne ; mais l'appui momentané que peuvent offrir un duc, un roi même ne vaut pas, au xe siècle, la sécurité qui réside dans la protection continue et dans la force prépondérante de l'Eglise. Garnier et ses fils avaient éprouvé la fréquence des alternatives de faveur et de défaveur auxquelles était sujet le pouvoir venant de l'autorité royale et ducale : qu'elles l'aient compris ou non, les générations qui suivirent, sans négliger de se ménager toujours des alliances avec la race royale, préparèrent la grandeur de la Maison de Savoie en se joignant à l'Eglise. Cette famille comtale, sur le point de disparaître, ne survivait médiocrement que grâce à sa parenté avec Hugues de Provence : elle devint alors pendant cent cinquante ans, une véritable pépinière d'évêques. Sur vingt ou vingt et un membres de cette famille connus, en effet, dans les six générations qui se sont succédé depuis le début du xe siècle jusqu'à la fin du xi^c, de Granier à Amédée II, on en compte le tiers, soit 7 ou 8 qui furent archevêques et évêques.

Digitized by Google

« Déjà le fils cadet de Garnier était archevêque d'Arles, par la grâce du marquis de Provence Hugues ; puis le fils présumé de Richard occupait le siège de Bourges. Mais ces sièges très importants se trouvaient trop éloignés du Viennois qui devenait, à vrai dire, le centre de la famille pour que leur occupation momentanée, due à la faveur royale, pût influer définitivement sur le développement de la Maison.

« Il en fut autrement quand mourut l'archevêque de Vienne, Sobon : les fils de Garnier n'avaient plus à compter sur l'influence du roi Hugues, mais leur mère, une fois veuve, était devenue la belle-sœur du prélat défunt. Ce fut évidemment cette alliance avec la famille vicomtale, puissante dans Vienne, qui fit choisir Thibaud comme successeur de Sobon. Cette élection, venant après la disparition du roi Hugues, assura la continuité de la prépondérance des comtes de Savoie dans le Viennois, pendant la deuxième moitié du xe siècle. De là les concessions de biens en précaires émanées des églises de Vienne, soit de l'église métropolitaine elle-même, soit de l'abbaye Saint-André-le-Bas.

« Avant la mort de Thibaud et probablement d'une manière analogue à ce qui s'était passé à Vienne pour lui, le comte de Savoie réussit à faire occuper le siège de Belley par son frère Odon, puis il se rapprocha de la famille régnante en épousant la fille du comte de Nyon et de l'ancienne concubine du roi Gondrand. Ces actes témoignent d'une politique avisée : c'était précisément l'époque où le souverain prenait l'habitude de placer lui-même ses proches dans les évêchés voisins de sa résidence et de leur concéder le comté de leur cité ; les évêques, ne pouvant administrer eux-mêmes le comté, le rétrocédaient en fief. L'évêque de Belley dut, comme les autres parents ou alliés du roi, bénéficier de cette concession et en faire profiter son frère déjà comte de Savoie. La chose était d'importance, car la Maison de Savoie, qui ne pouvait se maintenir longtemps à Vienne après la mort de l'archevêque Thibaud, réussissait ainsi à doubler au moins l'étendue compacte de ses possessions, en s'installant dans un pays contigu à la Savoie : après la mort d'Odon, un petit-neveu se trouva pour le remplacer sur le siège de Belley.

« Les avantages de ce procédé qui consistait à occuper un siège épiscopal et à profiter ensuite de la médiatisation ecclésiastique du comté, devaient forcément en amener la répétition ailleurs, autant que les circonstances pouvaient le permettre : ainsi An-

Digitized by Google

selme, évêque d'Aoste et beau-frère du comte de Savoie ayant reçu du roi le comté du Val d'Aoste, le comte fit donner la succession d'Anselme à l'un de ses fils Bouchard et celui-ci inféoda à son père le comté du Val d'Aoste. L'évêché de Sion ayant reçu de même le comté du Valais, le comte de Savoie parvint à y faire élire, comme évêque, Aimon, un autre de ses fils.

« La vieille et riche abbaye de Saint-Maurice, précédemment possédée par les rois de Bourgogne, et la prévôté qui en dépendait entrèrent aussi par alliance dans la Maison de Savoie. Quant à l'évêché de Maurienne, ne pouvant l'occuper, elle arriva à le dominer.

« En résumé, on le voit, sauf le modeste et primitif comté de Savoie, tous les nouveaux états de la Maison étaient des biens d'église et cette extension considérable s'opéra en une cinquantaine d'années ; les faveurs d'une race royale qui allait s'éteindre arrivaient par l'intermédiaire stable de l'Eglise aux laïcs qui devaient en bénéficier.

« Grâce à cette progression sûre, le mariage d'Odon avec Adélaïde lui offrit enfin l'occasion de prendre pied en Italie.

« La domination bourguignonne, qui avait remplacé à la fin du IXe siècle, en Lombardie la domination française des carolingiens, avait à son tour disparu en 964, après une résistance tenace, devant la nouvelle domination saxonne ; puis, le royaume de Bourgogne lui-même était devenu en 1032 la propriété de la dynastie germanique.

« Aussitôt le comte bourguignon Humbert « aux Blanches-Mains » prit le parti de reconnaître cette suzeraineté étrangère, pendant que son fils Bouchard essayait, dans Lyon, de tenir contre elle. Les mariages avec Thiberge et avec Ancilie avaient déjà allié sa race avec les maisons royales qui s'étaient succédé en Bourgogne ; de même, trente ans ne s'étaient pas écoulés depuis le dernier changement de dynastie que deux filles d'Odon épousèrent l'une l'empereur Henri IV, l'autre son compétiteur Rodolphe. Ainsi, l'influence habile de la Maison de Savoie, de plus en plus puissante, était appréciée par les rois ; mais, également, il faut reconnaître que dans les circonstances difficiles, l'occasion favorable tendait à mettre tous les atouts dans son jeu. »

On pourrait, non sans faire de prudentes réserves, (car l'on est obligé de recourir à des vies de saints du VIIIe et du IXe siècles assez contestées), arriver à soutenir que le roi d'Ita-

Digitized by Google

lie Victor Emmanuel III est, par les femmes, un arrière petit-neveu d'un empereur romain. En effet, on remarque que Thiberge, femme de Garnier, comte de Troyes, premier ascendant mâle déterminé par ces récentes recherches, descendait à la 5e génération de Charlemagne, lequel était issu du préfet du prétoire des Gaules Tonantius Ferreolus, beau-frère de Marcus Maecilius Avitus, acclamé empereur au Sénat le 1er janvier 456 et dépouillé de la pourpre cette même année.

En résumé, actuellement aucun texte authentique ne fait connaître le nom du père d'Humbert aux Blanches-Mains, comte de Savoie, mort vers le milieu du XIe siècle, dont l'identité est certaine depuis longtemps. On en est donc toujours réduit aux conjectures pour déterminer son ascendance. La solution proposée par M. de Manteyer est basée sur des probabilités déduites ingénieusement. Son hypothèse nouvelle est développée avec critique dans un travail présentant le plus haut intérêt pour l'étude, non seulement des ascendants problématiques du Blanchemain, mais aussi du règne de ce personnage et de son fils Odon.

Pendant que notre confrère français se livrait à ces recherches, deux érudits italiens cherchaient de leur côté une nouvelle solution de ce problème, MM. Alagna et Labruzzi [1]. Nous croyons savoir que, bientôt, un érudit Piémontais se propose de mettre au jour une hypothèse inattendue. Souhaitons qu'il soit assez heureux pour découvrir le texte décisif si laborieusement cherché par ses devanciers.

Max Bruchet.

*
* *

F. Mugnier : *Antoine Govéan*, professeur de droit ; sa famille, son biographe Etienne Catini (Paris, Champion, 1901) [2].

Voici une nouvelle et intéressante contribution à l'étude de l'Humanisme au XVIe siècle. Hier, c'étaient Buttet, Boyssonné, Delexi et leurs amis de Savoie, dont M. Mugnier retraçait la vie et appréciait les ouvrages. Aujourd'hui, il ressuscite l'un de ces savants professeurs dont le nom presque oublié de nos jours était célèbre autrefois.

La plupart des humanistes de la Renaissance furent accusés

1. Alagna G.-A. : *Dell' Origine di Casa Savoia, ossia la rettifica di un punto storico del secolo XI*, Messina, 1900, 214 p. in-8°. — Labruzzi F. : *La Monarchia di Savoia, delle origini all' anno 1103*, Roma, 1900.

2. Extrait du tome XI des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*.

Digitized by Google

de pédantisme. Cependant, si l'on en croit Ronsard, dont l'historien de Thou nous rapporte le témoignage, trois savants maîtres « n'eurent jamais du pédant que la robe et le bonnet ». C'est, avec Turnèbe et Buchanan, Antoine de Govéan ou Gouvéa, sur qui les recherches de M. Mugnier appellent notre attention. Suivant de Thou, Govéan est même « le seul à qui les doctes aient accordé la gloire si rare d'avoir été à la fois un grand philosophe, un grand jurisconsulte et un grand poète ». Les critiques du XIX[e] siècle n'ont pas infirmé ce jugement. Voici en quels termes l'érudit historien de *Sainte-Barbe*, J. Quicherat, s'exprimait à son tour :

« Antoine de Gouvéa, le plus jeune de la famille, a effacé la réputation de ses aînés. C'est l'un de ces rares esprits qui feront l'éternel ornement de la Renaissance. Il ne fut envoyé à Paris qu'après ses autres frères, ayant été gardé longtemps par son grand-père, qui aurait voulu voir continuer par lui la gloire militaire de sa maison. Il a dit lui-même que, dès que son oncle Jacques de Gouvéa l'eut fait boire à la coupe des Muses, il se sentit né pour un autre genre de chevalerie. Il fut en effet le chevalier errant de l'éloquence et de l'érudition. Sa vie se passa en voyages pour aller proposer le combat aux professeurs en renom. Il resta vainqueur de tous ceux qui essayèrent de se mesurer avec lui. Bordeaux, Toulouse, Paris, Cahors, Valence, peuvent attester ses triomphes. Il n'attachait de prix qu'aux applaudissements des Français (les Govéan sont d'origine portugaise), mettant notre pays au-dessus de tous les autres, et convaincu qu'il devait à l'air qu'on y respire de s'être élevé au-dessus de ses compatriotes. Il ne se consola jamais d'avoir été contraint de le déserter dans les derniers temps de sa vie [1]. »

M. Mugnier n'a pas voulu nous donner une biographie complète du célèbre professeur. Son œuvre, nous dit-il, est une simple contribution à l'histoire de l'instruction publique dans notre pays. Il s'est donc borné à relater « les circonstances du passage de Govéan en Dauphiné et en Savoie, de son séjour et de sa mort en Piémont ». Il y ajoute des recherches nouvelles sur la destinée de ses fils et sur les rapports qu'il eut avec nom-

1. J. QUICHERAT : *Histoire de Sainte-Barbe*, collège, communauté, institution ; tome I, p. 131. M. Mugnier n'a pas eu l'occasion de mentionner cette étude, déjà quelque peu ancienne, mais très documentée. On y trouvera des renseignements intéressants sur la dynastie des Gouvéa, sur le duel philosophique d'Antoine de Gouvéa et de Ramus, sur la fameuse correction de *la selle* qui devait être infligée à Ignace de Loyola, sur la vie de collège et la condition des professeurs au XVI[e] s., etc.

Digitized by Google

bre de Savoisiens. Tout cela était peu ou mal connu. Aussi le livre de M. Mugnier mérite-t-il d'être bien accueilli, comme l'ont été les études si nombreuses et si variées qui l'ont précédé.

Toujours infatigable, toujours heureux dans ses recherches, le savant président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie est l'un de ceux qui contribuent avec le plus de succès à éclaircir l'histoire et l'histoire littéraire de la Savoie. C'est un plaisir pour nous de l'en féliciter de nouveau, comme nous l'avons fait en rendant compte au lecteur lyonnais des *Nouvelles Lettres de Madame de Warens* [1]. Ajoutons que ces publications n'intéressent pas exclusivement les curieux de l'histoire locale. A pénétrer dans l'intimité de Madame de Warens, on risque de mieux connaître l'âme même de Jean-Jacques dont elle fut la première éducatrice. A suivre dans nos régions les pérégrinations d'un Govéan, on se fait une idée plus exacte de la condition des professeurs au XVIe siècle, de leur influence sur le développement de l'Humanisme, et par suite de la Renaissance.

J. D.

GLANES

Voici un document qui permet de fixer un point mystérieux de la vie de Verdi, le célèbre compositeur de musique qui vient de mourir. C'est l'acte de son second mariage, avec Joséphine Strepponi, fille d'un compositeur de musique, célébré secrètement à la cure de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie), par les soins de M. l'abbé Mermillod, le futur cardinal de ce nom, alors curé d'une des paroisses de Genève.

L'an mil huit cent cinquante-neuf et le vingt-neuf du mois d'août, en la paroisse de Saint-Martin, commune de Collonges, par-devant moi soussigné, délégué par qui de droit, l'abbé Mermillod, recteur de Notre-Dame de Genève, avec dispense de toutes les publications, a été célébré mariage suivant les lois de l'église :

Entre Joseph Verdi, âgé de quarante-cinq ans, natif de Torcole di Bussetto, fils de Charles Verdi et de feue Louise Vetini,

Et Joséphine Strepponi, âgée de quarante-trois ans, native de Lodi, demeurant à Bussetto, fille de défunt Félicien Strepponi et de Rose Cornalba, demeurant à Locate.

Présents à la célébration : Meroudon Louis, âgé de quarante-cinq ans, demeurant à Genève, et Jean-Pierre Gros, de cinquante-quatre ans, demeurant à Collonges, et avec le consentement des parents des deux époux, au témoignage de M. le curé de Notre-Dame de Genève.

Signature des époux : J. VERDI, JOSÉPHINE STREPPONI.
Témoins : L. MEROUDON, GROS, l'abbé G. MERMILLOD.
MAISTRE, curé de Collonges.

1. Cf. *Revue du Siècle*, avril 1900.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

6588. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 3 juillet 1901.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Annecy informant le Président que, par délibération en date du 17 juin le Conseil municipal a alloué une subvention de 300 francs à la Société Florimontane pour l'aider à recevoir les Sociétés savantes de la Savoie qui doivent prendre part au Congrès projeté pour les 5, 6 et 7 août.

La Société Florimontane adresse ses plus vifs remerciements au Conseil municipal pour la gracieuse décision qu'il a bien voulu prendre en sa faveur.

La Société est appelée à voter sur une demande de souscription, émanant du Comité d'initiative du monument Gabriel de Mortillet. Elle est heureuse de s'associer à cette œuvre pour la somme de cinquante francs, en témoignage d'admiration pour les travaux de l'illustre savant qui fut jadis conservateur du Musée d'Annecy.

L'ordre du jour portant la discussion sur les mesures à prendre en vue de la réception des membres et de la tenue des séances du Congrès, la Société examine diverses propositions qui sont soumises par les membres présents. Le Secrétaire général du Congrès rédige le programme des séances, l'ordre dans lequel seront faites les diverses communications et se charge d'adresser aux congressistes les cartes d'invitation qui doivent leur permettre d'obtenir sur le réseau P.-L.-M. la réduction habituellement consentie par la Compagnie.

La Société s'ajourne au lundi 5 août, date de la réunion du Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Digitized by Google

XVIe CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE

Annecy avait été désigné par le dernier Congrès tenu à Chambéry, comme le rendez-vous des Sociétés savantes de la Savoie en 1901. Notre ville peut s'enorgueillir de l'empressement mis à se rendre à l'invitation de l'Académie salésienne et de la Société Florimontane.

Ainsi que le faisait observer M. Camille Dunant, président de la Florimontane, qui a souhaité aux congressistes la bienvenue au nom de la municipalité, non seulement les provinces les plus éloignées de la Savoie, comme la Maurienne et la Tarentaise, se sont fait un point d'honneur d'envoyer de nombreux érudits, mais aussi des Sociétés amies de Suisse et de Piémont ont répondu à notre appel en se faisant représenter par leurs membres les plus autorisés.

Le coup d'œil de la salle des fêtes de la Mairie, siège du Congrès, élégamment décorée par les soins de MM. J. Serand et Frûauff, était des plus curieux. A côté de personnages occupant ou ayant occupé de hautes fonctions dans la magistrature, dans l'armée ou dans le clergé, on voyait des protestants engageant de courtoises discussions avec des prêtres distingués par leurs travaux; des érudits du pays de Vaud venaient, en se joignant à des savants du canton de Genève, témoigner leur sympathie pour la France ; un officier général, grand-croix de la Légion d'honneur, se plaisait à évoquer avec un chanoine de la cathédrale d'Aoste le souvenir d'une région dont il avait étudié il y a une cinquantaine d'années la topographie, et ce spectacle, qui nous faisait entrevoir toutes les énergies convergeant vers un but commun, le culte du pays, semblait la mise en action de la belle devise de la Florimontane : *Omnes omnium caritates patria una complexa est*. Le passé était rattaché au présent par la vue des bustes et des portraits de quelques-unes de nos gloires : Clément VII, le cardinal de Brogny, Guillaume Fichet, saint François de Sales, Berthollet, Sommeiller. L'ancien conservateur du Musée qui fut aussi le secrétaire de la Florimontane, Louis Revon, semblait prendre part à notre fête grâce à une attention délicate qui avait fait placer au-dessus de l'une des portes son portrait, comme l'ex-

Digitized by Google

pression du souvenir reconnaissant que la Savoie garde à ceux qui sont devenus siens par leur labeur et leur désintéressement.

Après avoir appelé au fauteuil présidentiel l'infatigable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, M. Mugnier, président honoraire de la Cour de Chambéry, à la vice-présidence M. le général Borson, ancien président de l'Académie de Savoie et M. Truchet, président de la Société d'histoire de Saint-Jean de Maurienne, les congressistes ont acclamé comme présidents d'honneur deux savants étrangers, M. Ritter, professeur à l'Université de Genève, ancien président de la Société d'archéologie de cette ville, et M. le ch. Frutaz, membre de la *Regia deputazione di storia patria*. de Turin.

On commença ensuite la lecture du compte-rendu des travaux des diverses Sociétés savantes de la Savoie, puis l'on se rendit à l'aimable invitation de M. Barut, administrateur de la Compagnie du tramway de Thônes, qui avait mis gracieusement à la disposition du Congrès un spacieux wagon de luxe : les congressistes ont été heureux d'exprimer à M. Crolard, directeur de la Compagnie, de quadruples remerciements pour leur avoir fait admirer la belle vallée du Fier, pour leur avoir facilité le pèlerinage classique de tout archéologue savoyard au vieux chemin que Tincius Paculus rendit praticable de ses deniers, pour leur avoir fait évoquer le meilleur souvenir de jeunesse de Rousseau, en leur montrant le gué que l'immortel auteur des *Confessions* traversa le jour des cerises, lors de sa promenade imprévue avec Mlles Gallay et Graffenried et enfin pour avoir donné à des érudits appartenant à des régions si diverses, l'occasion de lier connaissance dès le premier jour de leurs travaux.

*
* *

Le mardi a été consacré à l'audition des communications dont voici la liste :

Chan. ALBERT : *La Famille de Varax.*

Abbé BRASIER : *La Dîme.*

Général BORSON : *La Guerre de l'Indépendance italienne en 1859.*

Chan. BOUCHAGE : *La Chaire de Beaufort.*

Chan. CHEVALLIER : *La Famille de Thoire de Faucigny.*

Albert CROLARD : *Causerie sur l'Industrie du Papier.*

A. DUPLAN : *Lettres-Patentes de Charles-Emmanuel III.*

Abbé FEIGE : *Un Episode de l'histoire de Mélan, 1848.*

Digitized by Google

Abbé GONTHIER : *Les Bois de Bret ou Evian et Meillerie.*

Abbé GROS : *Lettres inédites de Mgr Rey.*

Chan. LAVOREL : *Livre de Raison de la famille Quisard.*

F. MUGNIER : *L'Évêque Thomas Pobel.*

ID. *« La Mort non Meure »,* de Pierre de Quœx.

PASCALEIN : *Des Noms de lieu d'origine burgonde.*

E. RITTER : *La Parenté de J.-J. Rousseau. Une Sorcière, sa grand'tante à la mode de Bretagne ; Judith Chouan, sa trisaïeule.*

Chan. TRUCHET : *Mémoire sur les Représentations théâtrales en Maurienne, de 1584 à 1630.*

La journée s'est terminée par une visite à la Florimontane dont le bibliothécaire a été heureux de faire connaître quelques-unes des ressources du beau fonds d'ouvrages savoyards dû en grande partie à la générosité de quelques amis de la Société, les Despine, les Chaumontet, les Glover, etc. Enfin la visite des salles du Musée s'est faite sous la direction du conservateur-adjoint, M. Joseph Serand, qui accomplissait pour ainsi dire un devoir filial en faisant connaître des collections dont le développement fut en partie l'œuvre de son père.

*
* *

Mercredi matin, nos hôtes, conduits les uns par M. Fontaine, architecte de la Commission des Monuments historiques, les autres par M. Bruchet, correspondant de cette Commission, ont pu parcourir, avec la bienveillante autorisation de M. le général Brunet, les méandres du château des comtes de Genevois, non sans l'appréhension de se laisser enfermer dans quelque « retrait ». Pour s'aguerrir contre cette impression fâcheuse, les congressistes ont eu encore le courage de visiter les Vieilles-Prisons.

L'excellente impression emportée par nos nouveaux amis de leur trop court séjour à Annecy s'est cordialement manifestée dans les toasts portés à la fin du banquet servi dans l'ancien réfectoire des moines de Talloires dont la vieille devise *Silentium* semblait une douce ironie.

Transportés par un bateau spécial, une cinquantaine de congressistes ont emporté de leur excursion favorisée par un temps splendide un souvenir qu'ils ont aimablement dit inoubliable.

Le président du Congrès, M. Mugnier, après avoir lu un

Digitized by Google

télégramme de M. Albert de Montet, membre de la Société d'histoire de la Suisse romande, s'excusant de n'avoir pu assister à nos réunions, a pris le premier la parole pour remercier la Municipalité d'Annecy de sa généreuse hospitalité dans la plus belle salle de son Hôtel-de-Ville et de la subvention par elle votée pour permettre la publication des travaux de la session.

M. Ritter, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, s'est associé avec tous les congressistes aux paroles du président et a porté au nom des savants étrangers un toast cordial à la Municipalité d'Annecy et à celles qui suivraient son exemple.

M. le chanoine Frutaz, représentant les érudits du Piémont, a exprimé les sentiments de vive sympathie que l'on a conservés dans le Val d'Aoste pour la Savoie dont la langue, les anciennes institutions ont toujours si heureusement resserré les liens d'étroite amitié.

Après une allocution très applaudie de M. le chanoine Chevalier, président de l'Académie salésienne, M. Marteaux, au nom de la Société Florimontane, a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le Président,

« Messieurs les Membres du Congrès,

« Je regrette vivement qu'une fatigue imprévue due à un long âge et au fardeau d'une vie bien remplie, ait empêché notre très dévoué et très sympathique président, M. Camille Dunant, d'assister à notre dernière réunion. Hier matin encore, nous pensions qu'après avoir assuré pendant trente ans la tâche ingrate de présider nos séances mensuelles, il ne manquerait pas à la plus agréable de toutes, celle où confraternellement réunis par l'amour de la science et de ce beau pays de Savoie, nous entendrions au pied de ces montagnes qu'il aime et qui sont un peu les siennes, sa parole discrète et fine, pleine de bonne humeur et de saillies imprévues. Nous aurions aussi aimé que M. Thonion, notre vice-président, vînt prendre sa place au milieu de nous ; c'est à lui, c'est à ses démarches inlassables que nous devons d'avoir été en 1896 reconnus société d'utilité publique et nul que lui ne pouvait mieux encore nous représenter en ce jour de fête. Et voilà comment ma jeunesse a l'honneur très grand de parler au nom d'une société qui compte déjà cinquante années d'existence, sans rappeler celles qu'elle a passées, petite, mais déjà

Digitized by Google

illustre, autour du sacerdotal manteau de saint François de Sales.

« Il y a vingt-deux ans, ici même, un joyeux banquet réunissait la plupart des membres et adhérents du deuxième congrès et plusieurs d'entre vous peuvent revivre en eux-mêmes la cordiale et franche gaîté, toute pétillante d'esprit, qui ébranla les murs du réfectoire des vieux moines. Aussi je ne puis me défendre d'un sentiment de mélancolie en pensant que tant de ceux qui étaient si pleins d'enthousiasme et de confiance dans l'avenir nous ont quittés, quelques-uns si prématurément. Laissez-moi évoquer les noms de MM. Bonnefoy, Brand, Chaumontel, Constantin, Ducis, Mangé, Mercier, Mottard, Jules Philippe, Louis Pillet, Revon, Eloi Serand, E. Tissot, Trepier, Jules Vuy et d'autres encore dont vous garderez un souvenir religieusement ému et reconnaissant.

« Mais si la disparition d'hommes de cette valeur nous cause quelque tristesse, du moins nous ressentons un singulier réconfort en pensant qu'ils ne sont pas morts tout entiers et que la tâche pour laquelle ils se sont dévoués a trouvé en vous d'ardents et laborieux successeurs.

« L'œuvre, fondée en 1878 par le comte Greffyé de Bellecombe et L. Pillet, continue à produire ses fruits. Non seulement elle resserre entre les travailleurs d'une région qui se prolonge au delà des frontières politiques, des liens qui se changent souvent en de sérieuses amitiés, mais elle donne encore une vive impulsion aux études variées dont le but est de faire connaître le passé d'une glorieuse province et, en la faisant aimer, d'intéresser tous les bons Français et leurs amis à son développement économique, intellectuel et moral. Faisons des vœux sincères pour que ce courageux essai de décentralisation scientifique se poursuive et s'affirme, malgré le scepticisme des sourires et l'indifférence coupable de tant d'esprits qui ne comprennent pas que se dévouer à la Savoie et y consacrer un peu de son existence, c'est faire de l'excellent travail pour la France. Rien du reste qui doive nous diviser ne s'oppose à notre marche vers la lumière ; car la vérité, seul but de nos efforts, est une et le devoir de tout savant honnête homme est de s'effacer devant elle.

« Notre Congrès ne brillera pas sans doute dans vos annales d'un éclat comparable à celui qui illustra les Congrès de Rumilly, de Thonon et d'Evian. Plus d'un manque ici qui, par son éloquence spontanée et sa parole vibrante de patriotisme,

Digitized by Google

sut tant de fois remuer les cœurs et mouiller les yeux. Mais notre seizième congrès n'en aura pas moins fait d'utile besogne, grâce à la présence de savants et d'érudits qui comptent parmi les meilleurs et qui, inaltérables dans leur fidélité à vos réunions, ont voulu marquer ainsi leur attachement pour Annecy et pour sa Société Florimontane.

« Elle vous en remercie vivement, Messieurs, et n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pu faire davantage. Mais, si elle vous a accueillis avec simplicité, elle l'a fait du moins du meilleur cœur. Les paroles aimables prononcées tout à l'heure par M. le Président du Congrès, lui seront d'un grand encouragement pour l'avenir et l'aideront à continuer sa tâche sans bruit, sans défaillance.

« Au nom de la Société Florimontane, au nom de son Président, je porte avec reconnaissance votre santé, Monsieur le Président du Congrès, la vôtre, Messieurs nos hôtes étrangers, qui, représentant deux nations sœurs, avez bien voulu honorer nos séances de votre présence, et vous, Messieurs, celle de vos sociétés respectives. »

M. le général Borson, dans une chaude improvisation, a exprimé ses sentiments de fierté d'appartenir à un pays qui avait été heureux de se donner à la France avec la richesse de toutes ses gloires. Il a exprimé l'espoir que les jeunes générations, bien françaises de cœur, sauraient rester aussi fidèles au passé en revendiquant, au sein de la grande patrie, la vieille nationalité savoyarde. Charmé de rencontrer dans ce Congrès, parmi les visages nouveaux, ceux de quelques travailleurs de la Florimontane, l'orateur a voulu attirer l'attention sur leurs efforts constamment soutenus depuis 50 ans avec méthode et esprit de suite ; connaissant déjà ses nombreuses publications, il a été heureux d'apprécier les autres parties de son œuvre, sa Bibliothèque d'ouvrages et de manuscrits sur l'histoire de Savoie, sa belle série de publications des sociétés savantes et ses nombreuses collections déposées par elle dans le Musée ; après avoir rappelé le souvenir de son ami Louis Revon, qui fut si longtemps l'âme de la Florimontane et du Musée, et celui d'Eloi Serand, le général Borson a porté la santé des laborieux, qui, séduits par l'intérêt de notre Savoie, devenaient ses enfants par leurs travaux, bien différents de ceux qui, oublieux de leurs traditions « foulent inconsciemment le sol de leur patrie ».

Digitized by Google

M. le chanoine Truchet, dans une allocution des plus spirituelles, a porté un toast à l'organisateur du banquet M. Nanche qui, non content de corser le menu par un don discret du meilleur Crépy, a élaboré un programme des plus savants, dont voici la teneur, imprimée sur le verso d'une carte postale illustrée de nos sites annéciens :

SÉANCE DE CLÔTURE, DU 7 AOUT.

MISCELLANÉES (CLUPEA ENCRASICHOLUS, OLIVARUM, BEURRE, ETC.).
CROUSTADE MONGLAS.
SALMO UMBLA (MAYONNAISE).
FILET SAVOYARDE.
SORBETS.
PHASEOLUS BRITANNICA.
ANATES TORTAE. — LACTUCA.
GATEAU DE SAVOIE, SAMBAYON.
BROUTILLES (TOMMES, REBLOCHONS, FRUITS).
CAFÉ. — MARC DE L'ABBAYE.
CRUS SAVOYARDS.

Après diverses allocutions de MM. Borrel, Pillet, Mackey, d'Arcollières, Désormaux, Denarié, qui a lu une poésie sur la Savoie au nom de M. l'abbé Despois, M. Max Bruchet a remercié le général Borson des paroles si sympathiques adressées à ceux qui viennent prendre racine sur la terre hospitalière de Savoie et, sans doute pour rappeler que l'on n'assistait pas seulement à un banquet, mais, selon le mot humoristique du menu, à une « séance de clôture », a prié le Congrès d'émettre un vœu pour provoquer le classement et la restauration du château d'Annecy, proposition qui a été aussitôt signée par les membres du Bureau.

M. Muret, professeur de philologie à l'Université de Genève, a dit le grand plaisir qu'il a éprouvé en voyant la petite ville d'Annecy avec son Musée-Bibliothèque largement subventionné par la ville, ses sociétés savantes, les aimables relations entretenues avec les autres académies, être le siège d'une vie provinciale très active, bel exemple de décentralisation intellectuelle qui lui rappelait cette autonomie cantonale qui fait la force de la Confédération suisse. Il a été particulièrement intéressé en sa qualité de romaniste par la préparation du Glossaire savoyard d'Aimé Constantin confié par la Florimontane à M. Désormaux, publication qui sera accueillie avec le plus haut intérêt par les savants de la Suisse romande qui rassemblent en ce moment, tous les éléments d'un travail analogue pour leur région.

Digitized by Google

Enfin, M. l'abbé Gonthier a exprimé, en sa qualité de secrétaire général du Congrès, des remerciements aux nombreuses personnes qui ont facilité sa tâche.

En attendant la publication du volume du Congrès confié aux soins des secrétaires, M. l'abbé Gonthier et M. Désormaux, nos invités se sont séparés à cinq heures du soir, en se donnant rendez-vous à la prochaine session qui doit se tenir à Aix-les-Bains. Quelques-uns, séduits par le *Guide du Syndicat d'initiative*, qui avait été obligeamment distribué à chacun des membres, sont allés goûter quelques jours de repos bien gagné en faisant l'école buissonnière et en passant par les Aravis pour revenir qui en Tarentaise, qui en Maurienne.

Nos hôtes emporteront un souvenir durable de leur séjour à Annecy et la municipalité en favorisant le Congrès aura la satisfaction de s'être fait de nouveaux amis parmi les étrangers de distinction qui sont venus se rendre à l'appel du Comité. La Société Florimontane, reconnaissante du concours que lui a prêté la municipalité en cette circonstance, est heureuse de lui exprimer ses sentiments de gratitude.

***

Vœu pour le classement du château d'Annecy.

On sait que le Conseil municipal d'Annecy, dans ses délibérations du 22 mai 1886 et du 27 février 1899, a exprimé le désir de faire classer le château des Genevois-Nemours parmi les monuments historiques.

Le Congrès des Sociétés savantes s'est fait à son tour l'interprète de l'opinion publique en émettant à ce sujet le vœu suivant :

Le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenant à Annecy sa seizième session, frappé par l'importance des diverses constructions du château de cette ville ;

Remarquant avec une attention particulière le haut intérêt de la salle des fêtes des comtes de Genevois ;

Considérant la rareté des monuments de l'architecture militaire de la Savoie dont le château d'Annecy est l'un des types les plus complets ;

Persuadé en outre que cet édifice présente un intérêt spécial pour l'histoire de l'art, grâce aux nombreux documents qui permettent de fixer avec précision la date de sa construction ;

Et gardant le vif souvenir des soins témoignés par le gouvernement du canton de Vaud dans la conservation d'une forteresse présentant avec les monuments de notre région, d'in-

Digitized by Google

téressantes analogies, celle de Chillon, visitée à l'occasion de l'avant dernier Congrès;

Exprime le vœu que le château d'Annecy, selon le désir formulé à diverses reprises par la municipalité, soit classé parmi les monuments historiques et que le projet de restauration de la salle des fêtes, élaboré par la direction des Beaux-Arts, puisse être promptement exécuté, afin d'assurer la conservation de l'un des plus beaux morceaux de l'architecture féodale de la Savoie.

Abbaye de Talloires, 7 août 1901.

Pour les Membres du Congrès :

Les Présidents d'Honneur :

Eugène Ritter,
Professeur à l'Université de Genève.

F.-G. Fruttaz,
Membre de l'Office régional des Monuments historiques du Piémont.

Le Président :

F. Mugnier,
Président de la Société d'histoire et d'Archéologie de Chambéry.

Les Vice-Présidents :

Général Borson,
Ancien Président de l'Académie de Savoie.

Truchet,
Président de la Société d'histoire de St-Jean de Maurienne.

Les Secrétaires :

J.-F. Gonthier,
Secrétaire de l'Académie Salésienne.

Désormaux,
Membre de la Société Florimontane.



Rapport sur les travaux de la Société Florimontane pendant les années 1899-1901,

par J. Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, secrétaire-adjoint du Congrès.

Messieurs,

La Société Florimontane a déjà ses historiens. Ils ont montré ce que peut faire une petite élite d'honnêtes gens qui ont comme vous le culte désintéressé de la science et de la vérité. Ces historiens, dont le dernier en date est aussi un poète délicat devenu

Digitized by Google

récemment notre collègue, nous dispenseront de faire longuement, devant nos hôtes, l'éloge d'une Société qu'on ne saurait accuser d'être une confrérie d'admiration mutuelle. Elles sont nombreuses, particulièrement en Savoie, ces utiles compagnies, où lettrés, historiens, savants, unis par un commun amour du beau, du vrai et de leur pays, se plaisent à exposer les résultats de leurs patientes recherches. Ici, sous la présidence d'un véritable homme de bien, à qui nous sommes heureux de rendre un public hommage, on aime à s'entretenir d'archéologie, de philologie, d'histoire, de science, parfois aussi de littérature et de poésie, toujours sans ostentation comme sans pédantisme : point de querelles stériles, point de ces discussions politiques qui trop souvent ne servent qu'à dissimuler des rivalités ou des inimitiés personnelles : heureuse Société où l'on ignore les *trublions !*

Pareilles réunions ne sauraient plaire à tous. Ce fut une mode jadis, peut-être cette mode a-t-elle survécu, de railler les *Académistes* et les Académies. Les modestes savants « ruraux » ne devaient pas être épargnés. Sur ce thème facile on aime toujours à broder. On a dépensé beaucoup d'esprit et dit plus encore de sottises, depuis Saint-Evremond, en passant par celui qui ne fut rien, pas même académicien, jusqu'à tels de nos contemporains qui ne sauraient se consoler d'être si peu de chose. Ne lisions-nous pas récemment, dans un article publié par un ancien doyen de Faculté, esprit d'ailleurs fort distingué et noble caractère, cette manière d'épigramme : « il est ridicule de faire partie d'une académie de province ». Protester contre cette boutade, voilà certes qui serait ridicule. Il est trop facile et trop banal de montrer combien nos sociétés savantes sont utiles à la petite patrie, « *au pays natal* », et à la France. Pourrions-nous oublier que l'Académie de Bordeaux, par exemple, encouragea les premiers essais de Montesquieu, que celle de Dijon couronna Rousseau ? Combien d'autres ont contribué et contribuent encore puissamment à la décentralisation artistique et littéraire ?

* * *

Depuis le Congrès de Chambéry, nos collègues de la Société Florimontane ont continué de publier chaque trimestre, dans la *Revue savoisienne*, de nombreuses études sur des sujets fort variés. Nous en donnerons plus loin une classification méthodique. Plusieurs ont été particulièrement bien accueillies par le

Digitized by Google

monde savant. Telle est la monographie du *Château d'Annecy*, par M. Max Bruchet.

Vous avez apprécié depuis longtemps comme elles le méritent les importantes recherches du très érudit archiviste de la Haute-Savoie. Si le château, que nous allons bientôt visiter ensemble, est classé parmi les monuments historiques, suivant le vœu plusieurs fois exprimé par le Conseil municipal d'Annecy, M. Bruchet ne pourra-t-il pas être fier à bon droit de cette heureuse décision ?

M. Le Roux ne s'est pas contenté d'embellir en le transformant le Musée de notre ville déjà si remarquable et qui doit tant à la Société Florimontane. L'aimable directeur de la *Revue savoisienne* a rendu plus facile la tâche du visiteur curieux de s'instruire en établissant un catalogue clair et méthodique.

La description de la *Voie Romaine de Boutae à Aquae* est l'œuvre de M. Marteaux, avec la collaboration de M. Le Roux. C'est le premier chapitre d'un travail de longue haleine, qui complètera et rectifiera heureusement sur certains points la monographie de M. l'abbé Ducis. M. Marteaux s'efforce en outre d'établir sur des bases scientifiques l'onomastique de nos régions. Il réussit à proscrire ces fantaisies bizarres qui faisaient honneur à l'imagination, sinon à la science de leurs auteurs.

M. le sénateur Folliet, par sa publication des *Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France*, a jeté une plus vive lumière sur l'une des périodes les plus intéressantes de notre histoire.

Les fervents admirateurs de Rousseau savent gré à M. J. Serand, notre très dévoué et très sympathique archiviste, comme à M. Mugnier, comme à M. Ritter, de ses heureuses découvertes.

Rappelons aussi l'étude de M. Duhamel sur le Cardinal de Brogny et sa famille, ainsi que les contributions historiques de MM. de Foras, de la Forest-Divonne, Gonthier, Brun, Pascalein. Dans le fascicule actuellement sous presse, vous lirez avec plaisir la première partie d'un important travail relatif à l'épreuve des armures : en pareille matière, M. Buttin, vous le savez, fait autorité.

Les sciences naturelles ne sont point négligées. M. Le Roux s'est attaché à décrire la faune et la flore lacustres. La géologie est représentée par M. Germain, la botanique par M. Chatelain et par M. Guinier, qui a su créer et développer avec succès le jardin alpin du Crêt-du-Maure.

Digitized by Google

Les poètes sont parmi nous en petit nombre. Ils se plaisent, dit-on, bien rarement dans les sentiers où cheminent archéologues et naturalistes. Ceux-ci ne laissent pas cependant de leur faire bon accueil. Tel même se délasse des fatigues professionnelles et des recherches de linguistique, en ciselant, comme l'un de nos vice-présidents, ces petites pièces dont vous avez pu louer la facture et l'originalité.

Chaque année la Société Florimontane est heureuse d'encourager « ceux qui sentent du ciel l'influence secrète », comme on disait jadis. Elle a couronné, lors de ses derniers concours, un certain nombre de poésies estimables. Parmi ses lauréats, nous remarquions anciennement Achille Millien, Albert Samain. A côté d'eux figurent quelques-uns des poètes les plus distingués de la pléiade lyonnaise contemporaine. Tels sont Jean Appleton et plus récemment Antonia Bossu, Jean Bach-Sisley et le Dr Sabatier. Nous remercions vivement le charmant auteur des *Chansons pour tout le monde*, Camille Roy, qui a bien voulu attirer de nouveau sur ces concours l'attention du public lyonnais, dont la sympathie est acquise depuis longtemps à la Savoie et aux Savoyards.

Grâce à la générosité du Dr Andrevetan, notre Société favorise aussi les artistes, à qui les sites merveilleux des régions alpestres peuvent inspirer tant de tableaux ravissants. Enfin elle a récemment créé des concours de philologie : ils nous ont déjà valu un curieux vocabulaire mourmé-français, œuvre de M. Buffet.

* * *

La Société Florimontane, vous le voyez, reste fidèle à ses glorieuses traditions. Comme l'écrivait récemment l'un de ses historiens, faire de plus en plus connaître ce pays enchanté et enchanteur qu'on appelle la Savoie, et justifier par l'encouragement donné aux savants et aux poètes sa jolie devise : *Fleurs et Fruits*, telle a été, telle est encore l'œuvre de cette Société. Par les publications de ses membres, par ses concours, par ses dons au Musée, elle contribue toujours au bon renom de la cité qui, la première de France, si l'on met à part le cénacle de Baïf, eut une académie.

Jadis on disait d'Annecy, avec un peu d'emphase sans doute, qu'elle était une « petite Athènes ». Il y avait dans ses murs une foule d'« honnêtes gens, bien versés en lettres humaines. » Ces honnêtes gens étaient aussi des philanthropes. Quand saint François de Sales et le président Favre fondèrent la Société

Digitized by Google

Florimontane, ils ne se bornèrent pas à imiter les nombreuses académies italiennes. Ils organisèrent des cours publics, des conférences populaires. Ils ne croyaient pas faire œuvre mauvaise en développant l'instruction des plus humbles. A la même pensée généreuse obéissent, vers 1851, quelques hommes de cœur dont les Annéciens n'ont pas perdu le souvenir. Aujourd'hui Annecy n'est pas seulement un agréable séjour, où se plaisent, où se plairont de plus en plus, les touristes épris des beautés de la nature. On y trouve deux sociétés savantes, une société d'instruction populaire, une université populaire. De nouvelles bibliothèques se fondent, et la Société Florimontane contribue par ses dons à ces créations. A Annecy paraît une nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales : de l'avis de tous les critiques compétents, elle fait le plus grand honneur à son auteur, le R. P. Mackey, qui a bien mérité non seulement de la Savoie, mais encore des lettres françaises. L'un de nos collègues enfin, le Dr Geley, vient d'écrire un important ouvrage intitulé *Les Preuves du Transformisme*, « qui met à la portée de tous des faits et des idées restés jusqu'à nos jours le privilège de quelques-uns ».

Vous m'excuserez d'insister un peu sur les titres les plus récents de la cité qui a l'honneur d'accueillir cette année les membres des Sociétés savantes de la Savoie. Quelle ville de treize mille âmes pourrait se flatter d'être mieux partagée, d'avoir une plus grande activité intellectuelle ?

*
* *

Il nous reste, Messieurs, à énumérer les principaux articles publiés dans la *Revue savoisienne* depuis le dernier Congrès, en suivant la classification adoptée par M. Bruchet dans son rapport lu à Chambéry, en 1899.

(Suit l'énumération de tous les mémoires parus dans la Revue savoisienne, *depuis le Congrès tenu à Chambéry en 1899 jusqu'à ce jour.)*

. . . .

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de ne point oublier ceux dont nous avons récemment déploré la perte. L'un d'eux avait eu l'honneur de présider vos précédentes séances ; il devait être le secrétaire général du Congrès actuel. A tous ceux qui nous ont quittés, et particulièrement au regretté Aimé Constantin, nous adressons un dernier hommage et un affectueux souvenir.

J. DÉSORMAUX.

Digitized by Google

Poésie

Les Bien Aimés.

Les bons, les bien aimés dont les yeux inlassés
Ont fêté notre joie et pleuré nos tristesses,
Par nos yeux à leur tour ne furent délaissés
Et quelque part en nous, les pauvres trépassés,
Sont endormis leurs traits embaumés de tendresse.

Sur l'estrade de fer se démènent nos jours
Tordus en gestes fous, masques et vaines poses.
L'oubli scelle les morts en leurs tombes moroses.
Mais le rideau baissé, le silence est moins lourd
Si leur image brille en nos âmes enclose.

Ils veillent. Spectateurs inquiets de nos jeux,
Attentifs si nos pas trébuchent sur la scène,
Ils pansent l'insuccès des actes malheureux .
Et quand le doute croît en nos cœurs oublieux,
Ils murmurent tout bas le mot qui clôt nos peines.

Quand le drame épuisant et lugubre est fini,
A l'heure exsangue et froide où halète l'attente
D'une porte s'ouvrant brusque sur l'infini,
Consolant du départ notre âme chancelante,
Les bien aimés sont là, souriants et bénis.

Ils sont là tels qu'on les aima, le grave père,
La mère avec son calme aux souffrances pâli,
L'enfant qu'on entrevit suave dans sa bière
Et leurs yeux, exauçant la muette prière,
Vont au regard qui meurt et tremble sur le lit.

Oh ! quand apparaîtra l'urne libératrice
D'où sortira pour moi l'irrévocable appel,
Puissé-je vous revoir au jour du sacrifice
Et quittant sans regret mon putride cilice,
Vous confier mon âme au gai chemin du ciel.

Charles Marteaux.

Digitized by Google

Impuissance

Je connais deux yeux noirs profonds comme la mer
Où l'âme qui se mire incertaine se perd.
Elle parfois sur eux curieuse se penche ;
Mais l'abîme est si grand et les yeux sont si noirs
Et tel est le lointain qui fuit en leurs miroirs
Qu'un frisson d'y sombrer l'écarte toute blanche.

Une énigme ironique étincelle en ces yeux
Et l'âme, vainement attirée à leurs feux,
Voudrait en les fixant résoudre le problème.
Comme une double étoile au front pur de la nuit
Sous un flocon de bistre errant s'évanouit,
Ils se dérobent tant qu'elle devient blême.

Oh ! ne pouvoir saisir en son écrin de jais
D'une caresse du pauvre regard que j'ai,
Un reflet passager de l'ironique flamme ;

Ne pouvoir contempler, ne fût-ce qu'un instant,
Par delà l'infini du cristal inconstant,
Un sourire, ô ma muse, aux lèvres de votre âme.

Charles Marteaux.

NOTES
SUR LES
ARMURES A L'ÉPREUVE

(Suite et fin).

V. — L'épreuve par les armes à feu.

A partir du XVIe siècle, les armes à feu qui se perfectionnaient tous les jours et dont l'usage se généralisait de plus en plus, amenèrent une révolution dans la tactique militaire et exercèrent aussi une influence profonde sur les modifications de l'armement défensif. Au début on désespéra de pouvoir résister à cette force mystérieuse qui semblait, suivant l'expression poétique de l'Arioste, emprunter à la foudre son bruit terrifiant, sa clarté fulgurante, et ses effets destructeurs [1].

L'armure, n'avait plus qu'à disparaître ; l'arquebuse était

1. 1517. « Onde vien con tal suon la palla esclusa
« Che si può dir che tuona e che balena ;
« Ne men che soglia il fulmine ove passa,
« Cio che tocca arde, abatte, apre, e fracassa. »
(Ariosto : *Orlando furioso*, canto IX, stanza 29.)

Digitized by Google

l'arme à laquelle nulle cuirasse ne peut résister [1], et l'Arioste conseille aux guerriers de rendre à la forge leur armure et leur épée, et de prendre le mousquet ou l'arquebuse [2].

Il y a lieu sans doute de faire la part de l'exagération du poète; il est vrai de dire cependant, que l'armure sembla quelque temps devoir rester impuissante contre les balles. Certains parlaient même de l'abandonner; mais les armes blanches contre lesquelles elle avait acquis une efficacité reconnue jouaient encore un trop grand rôle; les bons esprits militaires résistèrent, tout en reconnaissant que la cuirasse n'avait quelques chances de préserver des atteintes des armes à feu que dans les cas où elles étaient tirées dans de mauvaises conditions:

1537. « ... qui le demanderoit à quelque soldat de iugement, il respondroit que ceux qui ne veulent porter le Harnois sont mal conseillez. et que combien que les Harnois soient trop foibles pour résister à l'Artillerie ou à l'Escopeterie, néantmoins ils defendent la personne des coups de Pique, de Hallebarde, d'Epée, du Trait, des Pierres, des Arbalestes, et des Arcs, et de toute autre offensive qui peut proceder de la main des ennemis. Et par fois vne Harquebuze sera si mal chargee, ou si fort eschauffee, ou pourra tirer de si loin, que le Harnois pour peu qu'il soit bon sauuera la vie d'vn homme [3] ».

Le harnois d'ailleurs ne resta pas longtemps dans cet état d'infériorité vis-à-vis des nouvelles armes offensives; si les armes à feu étaient en progrès, le forgeron d'armures était lui en pleine possession de son art, et ne devait pas abandonner la lutte sans combat. Bientôt, des ateliers réputés, on vit sortir des armures en état de résister aux balles et dont on avait essayé le degré de résistance en les soumettant non plus à l'épreuve de l'arbalète, mais à l'épreuve des armes à feu elles-mêmes; c'est de l'épreuve des armes à feu seulement que nous allons trouver désormais de fréquentes mentions.

Cette épreuve fournissait d'ailleurs par elle-même un certificat d'exécution qui pouvait dispenser de l'apposition de tout

1. « ... quell' armi, a cui par che non possa
« Star piastra incontra... »
(Ariosto : *Orlando furioso*, canto IX, stanza 55.)

2. « Rendi, miser soldato, alla fucina
« Pur tutte l'arme c'hai, fin alla spada;
« E in spalla un scoppio e un arcobugio prendi. »
(*Ibid.*, canto XI, stanza 25.)

3. Langey : *Discipline militaire*, livre I, chap. xxii, p. 79 et 80.

Digitized by Google

poinçon : l'empreinte laissée par les balles sur les pièces d'armes, empreinte que l'on se gardait bien de débosseler. Que les dépressions ainsi marquées provinssent de balles d'épreuve ou de balles reçues au feu, on pouvait toujours en conclure que le harnois sur lequel on les voyait était à l'épreuve. La demi-armure du Balafré reproduite ci-contre et dont le plastron porte la trace de trois balles fait comprendre qu'il n'était pas besoin d'une autre attestation.

Fig. H. — Demi-armure du duc de Guise, portant la trace de 3 balles (Musée d'artillerie).

On ne trouve donc plus sur les armures du XVI[e] siècle le double poinçon exigé par les ordonnances ; il est cependant probable qu'un examen attentif ferait trouver l'estampage de ce double poinçon sur quelques pièces de l'époque de transition, concurremment avec des traces de balles.

Comme nous l'avons vu pour l'arbalète, il y avait plusieurs degrés d'épreuve suivant la puissance de l'arme à laquelle on voulait que l'armure fut en état de résister, mousquet, arquebuse ou pistolet. Quelques exemples entre mille :

1568. Remy Farant, marchand armurier à Tours, s'engage à livrer « ung corps de curasse lequel sera à l'esprouve de la « harquebouze [1]. »

1569 « 612 corps de cuyrace.. garnis de haulzecou,... « desquelz le devant sera à l'espreuve d'arquebuse et le derrière « de pistolle » coûtent dix écus chacun [2].

1. *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, tome XX, p. 338 ; Gay : *Gloss.*, p. 67, col. 1.
2. Verger : *Arch. cur. de Nantes*, tome I, col. 305 ; Gay : *Gloss.*, p. 519, col. 1.

Digitized by Google

1588. L'inventaire des meubles du château d'Annecy mentionne « Trois cuyrasses noirs avec leurs gorgerins à l'esprouve « de l'arqueboze [1]. »

1591. Dans la vente du seigneur de Beaujeu figure « ung corps « de cuirasse complet... à l'espreuve de la harquebuze [2]. »

1602. Les gens d'armes portaient « la curasse à l'épreuve du « coup d'arquebuse par devant et par derrière [3]. »

1603, le 19 mai, Marc Antoine Georgis, armurier du Duc de Savoie, reçoit 100 ducatons pour prix de « 25 cuirasses à « l'épreuve du mousquet [4]. »

1613. Horace Calin (Orazio Calino), autre armurier du Duc de Savoie, livre au chevalier Avogadro, adjudant de chambre « neuf cuirasses à l'épreuve du mousquet [5].

1617. César Rocha, armurier à Saluces, livre au marquis Pallavicino, pour le service du Prince de Piémont « 52 cui- « rasses à l'épreuve de l'arquebuze [6].

1734. L'inventaire des armes du château de la Rocca d'Arona mentionne « trois plastrons et trois dossières à l'épreuve du « mousquet [7]. »

L'épreuve de l'arquebuse, ou du mousquet dont le tir était plus puissant encore, correspondait à l'épreuve de l'arbalète à tour ; l'épreuve du pistolet était l'équivalent de la demi-épreuve de l'arbalète à croc ; relativement bien entendu, car les cuirasses à l'épreuve de l'arbalète n'auraient pu supporter le tir des armes à feu.

En dehors de ces deux épreuves, il se fabriquait encore des armures et surtout des parties d'armures destinées simplement à résister aux armes blanches. Elles étaient dites *à la légère* par opposition à celles dites à l'épreuve.

On a vu, par les citations précédentes, que le harnois des *gens d'armes,* — on dirait aujourd'hui la grosse cavalerie — était éprouvé non seulement pour le plastron, mais encore pour la dossière. Il n'en était pas ainsi des cuirasses destinées à la cavalerie légère.

1. Max Bruchet : *Etude archéologique sur le Château d'Annecy*, Pièces justificatives p 101 (imprimerie Abry, Annecy, 1901).
2. *Archives du Cher*, ap. Gay : *Gloss.*, p. 519.
3. Montgommery : *Mil. franc.*, part. II, p. 187.
4. Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p. 159 (*Mém. de la Soc. savois. d'hist. et d'arch.*, tome XXII).
5. Ibid. : *Op. cit.*, p. 160 et 161.
6. Ibid. : *Op. cit.*, p. 169.
7. « Sei pezzi, tre petti e tre schiene fra di loro compagni, tutti a botta di moschetto. » (Angelucci : *Docum. ined.*, part. I, p. 204.) On voit ici une nouvelle preuve de ce que nous avons dit au chapitre III sur l'expression « a botta » employée en Italie pour dire à l'épreuve.

Digitized by Google

Pour celle-ci, on commença d'abord par faire *à la légère* toutes les pièces qui ne protégeaient pas le torse :

1602. « Les chevau-légers estoient armez d'armes complètes « d'une cuirasse *à l'épreuve*. Le reste estoit *à la légère*... [1] »

1611. Les capitaines d'arquebusiers devaient avoir le plastron et la dossière à l'épreuve de l'arquebuse, et un morion *léger* et bas... [2].

Plus tard, le devant ou plastron seul fut à l'épreuve et quelquefois même pas à l'épreuve de l'arquebuse ou du mousquet, mais seulement du pistolet ou au plus de la carabine.

1611. Les cuirassiers étaient armées de plastron et dossière à l'épreuve du pistolet [3].

1624. Jacques Feisselle, armurier à Moûtiers, s'engage à livrer au duc de Savoie « des cuirasses communes pour les « chevaulx-légiers, scauoir le deuant à l'espreuue du pistolet, « le dernier légier [4] ».

1627. André Cronier armurier à Chambéry s'engage également à fournir à Charles-Emmanuel Ier « des armes de cava- « lerie scauuoir le deuant à la preuve du pistolet et le reste « légier... »

« ... plus pour des armes de carabins scauoir le deuant à « preuve decarabine et le dernier légier, auec le chaspeau et la « barre deuant, ensemble les moignons [5] ».

1629. L'inventaire de l'armerie des ducs de Lorraine, mentionne sous l'article 2 « Dix vielles curasses à la rheistre... « le devant à l'espreuve et le derrier non [6] ».

Les capitaines les plus estimés paraissent d'ailleurs avoir toujours donné la préférence au système du devant seul à l'épreuve, l'armure éprouvée dans son entier étant trop lourde; Jean de Saulx-Tavannes nous dit à ce sujet :

1610 « la cavalerie ne doit estre chargée d'armes, le devant « du casque, trois lames des tassettes, moignons et devant de « cuirace à l'espreuve, et *non par derrier*, pour n'estre com- « battus de ces armes [7] ».

1. Montgommery : *Mil. franc.*, part. II, p. 187.

2. « I capitani (d'archibugieri a cavallo) sogliono armarsi di petto, e schiena a pruoua « d'archibugio, e d'un morione *leggiero*, e basso... » (Fr. Lodovico Melzo : *Regole militare*, etc., libro II, cap. I, p. 39 (in Anversa, M.DC.XI.)

3. « Deuono i soldati di corazze andar' armati di petto, e schiena, *a pruova di pistola* .. » (Melzo : *Op. cit.*, lib. II, cap. III, p. 50.)

4. Dufour et Rabut : *Op. cit.*, p. 174.

5. Ibid., p. 191 et 192.

6. J.-B. Giraud : *Armerie des Ducs de Lorraine en 1629*, p. 76 (Lyon, 1899).

7. Jean de Saulx-Tavannes : *Vie de Gaspard de Saulx-Tavannes*, p. 123, col. 2 du vol. VIII des *Mém. rel. à l'hist. de France* (Paris, Didier, 1866).

Digitized by Google

Comme on le voit, les pièces qui protégeaient le torse n'étaient pas les seules auxquelles on faisait subir l'épreuve. Le casque protégeant une partie vitale devait naturellement partager ce privilège, malgré l'inconvénient de faire supporter par la tête un poids aussi lourd.

1617. César Rocha, armurier à Saluces, dont il a déjà été question, vend au prince de Piémont « un casque à l'épreuve « du mousquet et un autre à l'épreuve de l'arquebuse [1] ».

Les plus petites parties de l'armure étaient dans certains centres de fabrication soumises à l'épreuve. Les statuts des armuriers de Brescia que l'on peut prendre comme type, car cette ville était alors une des premières du monde pour la production des armures [2], voulaient en 1605 que la braguette elle-même, « cette ridicule pièce de la chaussure (des chausses) de « nos pères », comme l'appelle Montaigne qui s'en moque spirituellement [3], subît elle aussi l'épreuve [4]. C'est à croire vraiment que les rédacteurs de ces statuts avaient lu Rabelais, et pris au sérieux les conseils de « haulte gresse » du joyeux conteur [5].

Parfois toutes les principales pièces du harnois sont mentionnées séparément comme devant être à l'épreuve; ainsi l'armurier Tourangeau Remy Farant, déjà cité, vendait à noble Olivier de la Noue :

1568, 30 septembre « ung corps de cuirasse lequel sera à « l'esprouve de la pistolle, ung habillement de teste à l'esprouve « de la pistolle, brassartz... à l'esprouve de la pistolle, tassettes « courtes à l'esprouve de la pistolle [6]. »

L'inventaire de l'Armerie des Ducs de Lorraine en 1629, auquel nous avons déjà emprunté une citation, comptait plusieurs armures de ce genre inscrites sous les n°s 2, 3, 4 et 7 et données comme étant à l'épreuve dans leur entier [7].

Enfin le bouclier était souvent, lui aussi, soumis à l'épreuve.

1. Dufour et Rabut : *Op. cit.*, p. 170.
2. **1583.** « Ma che diremo noi di Brescia ? Nella quale si lauora di simil armi (Arme... di « piastra d'ogni sorte) piu che in qualunque altro luogo..., etc. » (Giovan Mattheo Cicogna : *Trattato militare*, lib. I, cap. LXX, p. 61 verso (in Venetia, M D L XXX III.)
3. Montaigne : *Essais*, liv. III, chap. v.
4. **1605.** « Il petto sia a botta d'archibugio ordinario da guerra, ...il quale habbi la *lama « postizza a botta alla braghetta*, con chiodi da voltar per leuarla et rimetterla. » (*Partito Armat. da Cavallo* (1605), arch° Gov. Brescia, Privil. R° 7, V, p. 10; ap. Angelucci : *Catalogo*, p. 73, note 2.)
5. Cf. Rabelais : *Pantagruel*, liv. III, chap. viii : « Comment la braguette est première « pièce de harnoys entre gens de guerre. »
6. J.-B. Giraud : *Les Armuriers français et étrangers en Touraine*, p. 191 et 192 (Lyon, 1898).
7. Id. : *Armerie des Ducs de Lorraine*, p. 72, 73, 74.

Digitized by Google

Brantôme qui s'y connaissait en armes lègue dans son testament (décès du 15 juillet 1614) :

« Une rondelle couverte de velours noir *à épreuve,* que feu « Monsieur le Prince de Condé me donna au siège de la Ro-« chelle, au moins après ne s'en servant plus, et me pria de la « garder pour l'amour de luy, et porter en guerre ce que j'ai « fait... [1]. »

Quelques années plus tard, l'armurier César Rocha que nous connaissons déjà comprend dans sa livraison d'armes au Prince de Piémont :

1617 « quinze rondaches à l'épreuve du mousquet [2]. »

En voilà plus qu'il n'en faut pour établir l'usage constant de l'épreuve des armures par les armes à feu. Cette épreuve ne se terminait d'ailleurs pas toujours à l'avantage de l'armure et parfois la balle d'essai perforait l'acier, comme on le voit à la Real Armeria de Madrid pour la cuirasse A 354 du roi Philippe III dont la dossière a été percée par une des trois balles qui l'ont éprouvée [3].

Il est vrai que parfois les acquéreurs d'une armure ne s'en rapportaient pas à l'épreuve faite par l'armurier, et tenaient à essayer eux-mêmes la solidité du harnois qu'ils voulaient revêtir. Ils employaient alors parfois des charges telles qu'ils n'était cuirasse qui put leur résister, et qu'ils arrivaient à crever les meilleures armures, comme ce seigneur dont parlait Colombo, armurier de Brescia, dans sa lettre du 15 juillet 1594 au comte Gambara, qui avait abimé et défoncé la pansière de son armure en l'essayant avec des charges exagérées [4].

L'épreuve des armes à feu fut loin d'exercer sur l'art du forgeron d'armures une influence aussi favorable que l'épreuve de l'arbalète. Cette dernière avait été le plus puissant stimulant pour le perfectionnement de l'armure ; elle l'avait amenée au plus haut degré de résistance qu'il était raisonnable, étant donné l'acier dont on disposait alors, de demander à un costume de guerre, et ce, sans lui faire atteindre un poids excessif. Des courbes savamment calculées pour faire glisser les coups en dehors, des cannelures adroitement ménagées pour renforcer

1. *Mémoires relatifs à l'Histoire de France,* tome LXIII, p. 75.
2. Dufour et Rabut : *Op. cit.*, p. 169.
3. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 106.
4. **1594.** « Qual dal uostro petto.., colui e tanto sdegniato perche l'auete cosi sbusato con « tirarli drento tante botte et con carghe superflue, etc. » (Pietro Gambara : *Lett.*, arch° Gonz. E xlv, n° 3.; ap. Angelucci : *Catal.*, p. 129, et l'*Arte nelle armi*, p. 32.)

Digitized by Google

sans alourdir, avaient laissé au harnois une grande élégance de formes tout en assurant sa solidité.

L'armure s'était complétée peu à peu au point d'arriver à couvrir toutes les parties du corps mises ainsi hors d'atteinte du trait d'arbalète et des armes blanches, et ce résultat remarquable avait pu être obtenu sans nuire à la souplesse des articulations. Les ateliers en renom des plattners allemands, ou des maîtres réputés de Brescia et de Milan, de ces célèbres Negroli [1] surtout, successeurs des Missaglia dont nous avons déjà parlé, arrivèrent même à forger des armures pour combattre à pied qui enveloppaient entièrement le corps, et où le jeu des articulations était ménagé par un système de lames si ingénieusement disposées que tous les mouvements étaient possibles sans amener aucune solution de continuité dans la défense de l'armure.

On peut admirer notamment deux harnois ainsi faits, signés du poinçon d'un Negroli, conservés au musée d'artillerie sous les nos G. 178 et G. 179. Ce dernier surtout, daté de 1515, peut passer pour le chef-d'œuvre du genre et marque l'apogée de l'art de l'armurier. Aussi a-t-il été souvent matière à discussion, au sujet de l'artiste qui l'a forgé et du possesseur qui l'a porté [2].

Il en fut tout autrement de l'épreuve des armes à feu ; avec elle s'ouvrit la période de décadence de l'armure. Aussi nuisible que l'autre avait été utile, elle fut cause d'un alourdissement exagéré dont les inconvénients multiples seront signalés plus loin. Puis, les forces humaines étant limitées, cet alourdissement amena à déclore l'armure, et à désarmer les membres pour permettre de supporter le poids énorme donné aux pièces du harnois qui protégeaient les parties vitales. Enfin l'armure ainsi alourdie par les nécessités de l'épreuve finit par être abandonnée, et nous verrons bientôt que son poids fut, quoi qu'on en ait dit, une des principales causes de son abandon.

Cependant, malgré ses inconvénients, l'épreuve par les armes à feu se généralisa partout ; avant d'en étudier les avantages et les inconvénients, nous allons essayer de distinguer l'empreinte laissée par les balles d'épreuve de la trace des balles reçues au feu.

1. Cf. P. MORIGI : *La Nobiltà di Milano,*, p. 493 (in Milano, ap. Gio Battista Bidelli, 1619).

2. Cf. PENGUILLY L'HARIDON : *Catalogue du Musée d'Artillerie*, p. 218, n° G.117 ; DEMMIN : *Guide des Amateurs d'Armes*, etc., p. 219 ; col. ROBERT : *Catalogue*, vol. II, p. 86, n° G.179 ; M. MAINDRON : *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1894, p. 264 ; LE MÊME : *Monde moderne*, février 1896, p. 185 et 186 ; col. BERNADAC : *Appendice au Catalogue*, p. 39, G.179, etc.

Digitized by Google

VI. — Balles d'épreuve et balles de guerre.

Comme on peut le supposer d'après les nombreuses mentions d'armures à l'épreuve des armes à feu que nous venons de passer en revue, les harnois qui portent des empreintes de balles se rencontrent fréquemment dans les collections publiques ou particulières. Il y a lieu bien entendu de faire la part des balles qui peuvent avoir été reçues au feu, et il est souvent difficile d'affirmer en présence de traces de balles, qu'elles ont été laissées par des balles d'épreuve.

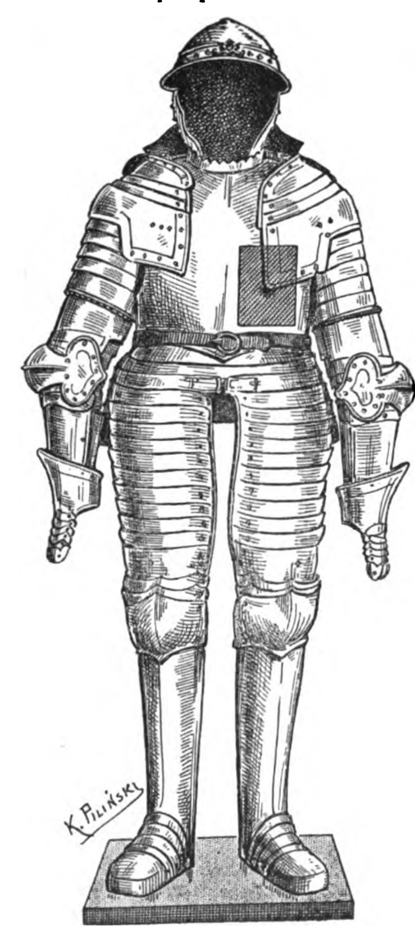


Fig. I. — ARMURE DE LOUIS XIV PORTANT LA TRACE DE DEUX BALLES D'ÉPREUVE. (Musée d'Artillerie.)

Il est cependant des cas où il ne peut y avoir doute, et où l'empreinte de la balle d'épreuve porte avec elle son certificat d'origine. La magnifique armure offerte à Louis XIV par la République de Venise, après la conquête des Flandres, et qui fait partie du Musée d'artillerie (G. 125), nous en offre un exemple remarquable.

Ce harnois *(fig. I)*, œuvre de l'armurier Garbagnaus de Brescia [1] qui l'a signé et daté de 1668, a été éprouvé, avant d'être décoré des merveilleuses gravures qui le couvrent, de deux coups de mousquet qui ont imprimé dans les plaques d'acier de profondes dépressions. Or, le graveur a fait d'une des empreintes, à demi cachée par le bas de l'épaulière gauche très développée, le centre d'une rosace de la décoration de l'armure.

La figure J de la page ci-contre reproduit avec la plus minutieuse exactitude la trace de la balle et les gravures qui l'entourent ; (la partie reproduite, est celle indiquée par des hachures

1. V. pour Brescia la note 2 de la page 155.

Digitized by Google

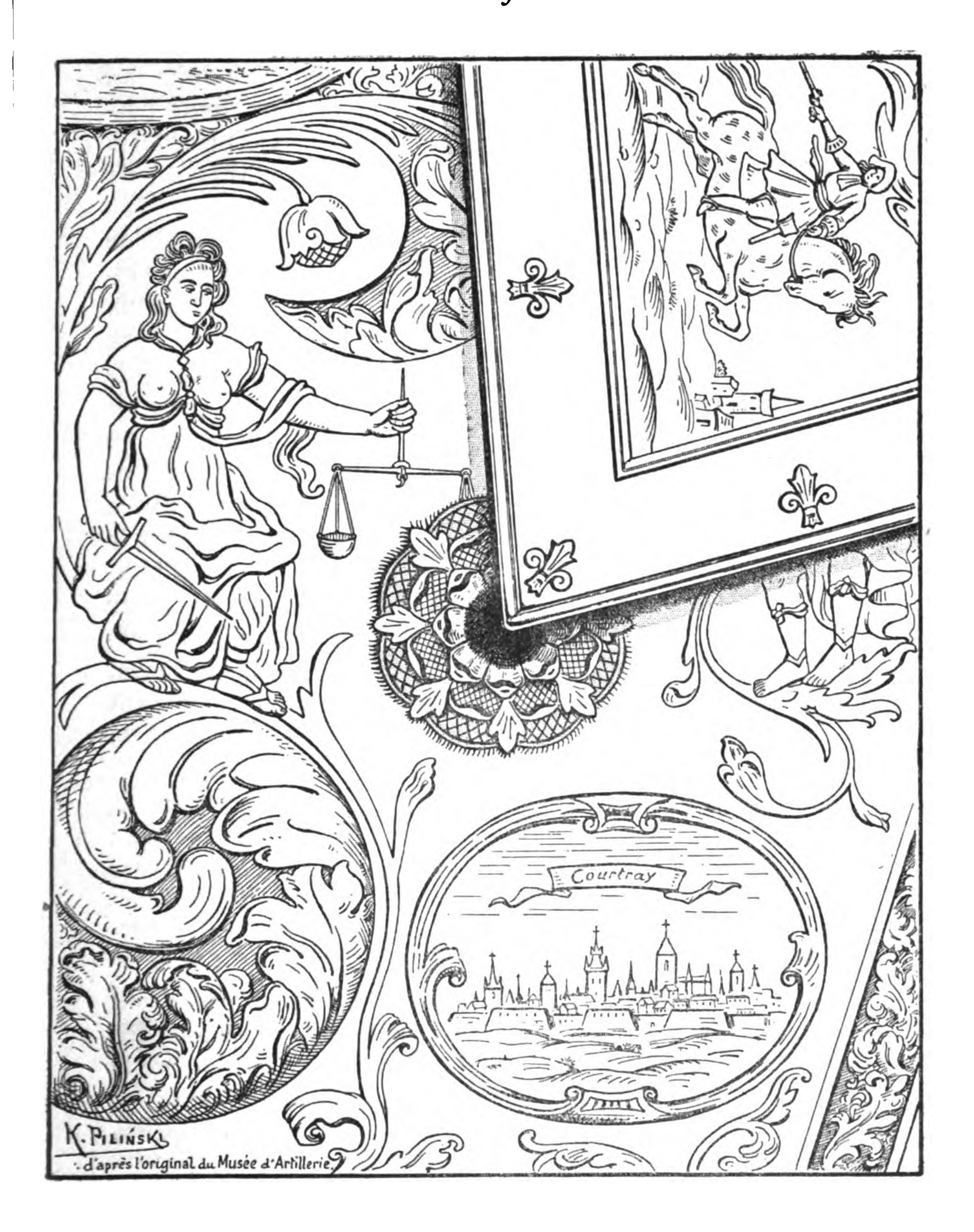


Fig. J.

EMPREINTE DE BALLE D'ÉPREUVE PRISE COMME CENTRE D'UNE ROSACE DE DÉCORATION

(Armure de Louis XIV, Musée d'artillerie.)

Digitized by Google

sur le plastron du harnois de la figure I) ; et l'on peut facilement se rendre compte de l'antériorité de l'épreuve qui a dû, sans doute possible, précéder la décoration de l'armure.



Fig. K. — EMPREINTE DE LA BALLE D'ÉPREUVE FORMANT LE CENTRE D'UNE FLEUR.
ARMURE DE LOUIS XIV. (Musée d'Artillerie.

La trace de la deuxième balle, tirée sur la dossière, trace moins profonde et qui pourrait être celle d'une balle de pistolet, a été utilisée également par le graveur qui en a fait le cœur d'une fleur à pétales multiples, comme on peut le voir dans la figure K.

L'épreuve là est évidente; d'ailleurs, le grand Roi qui a pu pardonner à Boileau le vers fameux

« Se plaint de sa Grandeur qui l'attache au rivage »

n'a pas dû recevoir beaucoup de balles dans ses armes, et s'il eut voulu, en échange de cette armure, en envoyer une des siennes à la Sérénissime République, comme son grand-père le fit en 1603, on eut difficilement pu l'accompagner de l'inscription qui signale, au palais ducal de Venise, celle donnée par le Béarnais [1].

Le colonel Robert, si exact habituellement, a négligé de mentionner l'empreinte de ces balles d'épreuve ainsi curieuse-

1. HENRICI IV, FRANCIÆ ET NAVARÆ REGIS ARMA
IN TOT, TANTISQ. ET PERICULIS ET VICTORIIS HOSTILI
SANGUINE MADEFACTA IMMORTALIS EIUS GLORIÆ TROPHÆUM
AC VERI ET SINCERI AMORIS ERGA REMPUB.
MONUMENTUM.
(Cf. BERCHET : *Le Sale d'Armi del Consiglio dei Dieci* (Venezia, 1899, p. 44-156).

Digitized by Google

ment ornées dans sa description de l'armure de Louis XIV [1]. M. Maurice Maindron n'en dit rien non plus dans son remarquable travail sur les armes du Musée d'artillerie dans lequel il parle longuement de l'armure de Louis XIV [2], ni dans son *Traité sur les Armes*, dans lequel il décrit également cette armure dont il donne une gravure [3]. Ce consciencieux érudit a d'ailleurs, dans son étude sur l'Armeria de Madrid, à propos des armures de Philippe III et de Philippe IV, signalé un fait analogue qu'il considère comme un symptôme de décadence [4].

L'Armeria de Madrid renferme effectivement aussi des armures dont les dépressions laissées par les balles d'épreuve sont, comme dit M. Maindron, motifs à ornement. Une armure de Philippe III notamment (A. 374), a été éprouvée de sept balles, dont trois pour la dossière que l'une d'elles a perforée malgré son épaisseur de plus d'un centimètre. Le pourtour des empreintes laissées sur cette armure par les balles, est décoré de perles d'argent [5].

On peut encore trouver l'indication de balles d'épreuve plutôt que de bataille, lorsque les empreintes sont situées de façon à écarter l'idée de balles reçues au feu. Ainsi, la demi armure d'Henri IV conservée au Musée d'artillerie sous le nº G. 122 porte plusieurs traces de balles, dont quelques-unes peuvent avoir été reçues dans les nombreuses rencontres auxquelles il prit part; mais il en est qui ont marqué sur le plastron une empreinte qui n'a pas de trace correspondante sur le double plastron de renfort dont cette armure est munie. Comme il est à présumer que le Béarnais avait fait faire ce plastron de renfort pour s'en servir, et qu'il devait le revêtir avant de se jeter dans la mêlée et de s'exposer aux coups, il est probable que les balles qui ne marquent que sur le plastron proprement dit de l'armure sont des balles d'épreuve.

Ces dernières d'ailleurs, tirées de très près, avec de fortes charges et normalement à la cuirasse, faisaient généralement des empreintes plus profondes que les balles de guerre qui souvent glissaient obliquement sur l'armure sans y laisser d'autre trace que le plombage.

Laissons la parole à Brantôme :

« M. de Strozze ... eut une grande harquebuzade dans sa

1. Col. Robert : *Op. cit.*, vol. II, p. 75 et 76.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1893, p. 292.
3. Maindron : *Les Armes*, p. 319 et fig. 234.
4. Id. : *Les Musées de Madrid, l'Armeria*, p. 247.
5. Comte de Valencia : *Catalogo*, p. 106.

Digitized by Google

« cuyrasse, que je vis et l'ouys donner ... et le visitant, je n'y « vis rien que *la blancheur de la balle* dans sa cuyrasse, et « qu'il n'avait point de mal. Une autre fois, le jour du grand « assaut, ainsin que nous estions sur le haut de la bresche, luy « fut tiré une grande harquebuzade dans sa cuyrasse, qui le « fit tumber du coup ; ... nous ne trouvasmes nul mal sur luy, « sinon *la blancheur de la balle dans la cuyrasse qui ne put* « *estre faucée* [1] ».

Lorsqu'une armure porte de une à trois traces de balles profondément marquées et tirées normalement, il y a donc de fortes probabilités que ce sont des balles d'épreuve.

Parfois aussi, à défaut de renseignements fournis par l'ornementation ou la situation des traces de balles, l'histoire fournit une indication suffisante. L'armeria de Turin conserve (nº C. 39) la cuirasse du roi Charles-Emmanuel III ; le plastron porte sur le côté droit l'empreinte d'une balle et la dossière a aussi deux traces de balle. L'ancien catalogue donnait l'empreinte du plastron comme provenant d'un coup de feu essuyé par le roi à la bataille de Guastalla [2]. Or, voici sur la bataille de Guastalla (19 septembre 1734) le récit d'un historien consciencieux et très documenté sur cette époque, Cibrario :

« Le Roi, dédaignant la cuirasse dont l'usage était alors « général, et vêtu simplement d'un gilet de soie blanche, se « tint toujours là où le péril était plus grand [3] ».

On peut objecter évidemment que, pour n'avoir pas été reçus à Guastalla, les coups de feu qui ont laissé leur trace sur la cuirasse de Charles-Emmanuel III peuvent provenir d'une autre bataille ; mais les empreintes de balles que porte la dossière ne permettent pas de le supposer, et auraient dû d'ailleurs éclairer le comte Seyssel d'Aix sur la nature des coups tirés sur cette cuirasse. Les princes de Savoie n'ont pas pour habitude de tourner le dos au feu, et les deux empreintes de la dossière ne peuvent être que des balles d'épreuve. Or, si la dossière a été éprouvée, à plus forte raison le plastron a-t-il dû l'être, et par conséquent l'unique dépression qu'il porte ne peut provenir que d'une balle d'épreuve.

Angelucci est d'ailleurs de cet avis et donne dans son catalogue ces trois empreintes comme devant être attribuées à des

1. Brantôme : *Couronnels français*, liv. II, chap. 1 (p. 44, vol. VII, édit. elzev.).

2. Vittorio Seyssel d'Aix : *Ancien Catal.*, p. 117, nº 285.

3. « Battaglia di Guastalla del 19 settembre vinta da Re Carlo, il quale, respinta la co- « razza che allora s'usava, col suo gilè di taffetà bianco accorse sempre ai luoghi, ove il pe- « ricolo era maggiore. » (Cibrario : *Origine e Progressi, etc.*, p. 381.)

Digitized by Google

balles d'épreuve [1], mais il le déduit du texte de Cibrario et n'a pas vu l'argument probant fourni par les empreintes de balles que porte la dossière.

De même que les balles d'épreuve sont attribuées le plus souvent par les visiteurs de musées à des coups reçus en bataille, de même on regarde parfois comme faits par des balles des trous pratiqués dans certaines pièces de l'armure pour l'ajustage de l'arrêt de la lance ou des pièces de renfort.

Ces ouvertures, que leurs bords nettement coupés suffiraient d'ailleurs à différencier des déchirures à bords plus ou moins déchiquetés produites par le passage d'une balle, se rencontrent notamment sur le côté droit du plastron, pour fixer l'arrêt de la lance; sur l'épaulière gauche, et parfois aussi sur la cubitière du même côté, pour assujettir le manteau d'armes; enfin, à droite et à gauche du plastron de renfort dont nous verrons plus loin l'usage pour laisser passer les tenons d'accrochage à l'aide desquels il se fixe sur le plastron proprement dit.

VII. — Résistance des armures à l'épreuve et moyens employés pour la vaincre.

Pour sortir victorieuse soit de l'épreuve de l'arbalète à tour, soit plus tard de l'épreuve du mousquet, une armure devait être d'une forge exempte de tout défaut. Les anciens maîtres réalisaient parfois dans ce genre des chefs-d'œuvre dont la résistance parut si extraordinaire que l'on ne manqua pas de l'attribuer à des moyens surnaturels; il en arrivait alors toujours ainsi à tout ce dont on ne pouvait facilement voir la raison.

En 1449, Jean de Bonifacio, alors au service du duc de Milan, portait une armure si bien éprouvée que l'on pensait, au dire d'Olivier de La Marche : « que le dit de Bonniface avoit trempé
« son harnois d'une eaue qui le tenoit si bon que fer ne povoit
« prendre sus ; et à la vérité il couroit en ung légier harnois de
« guerre, et n'estoit pas possible sans artifice ou ayde que le
« harnois eust peu soustenir les atteintes que fist dessus Messire
« Jaques [2] ».

Plus tard, à la funeste journée de Pavie, François Ier, nous dit Brantôme « se trouva aussy avoir reçeu quelques harque-

1. Angelucci : *Catal.*, p. 130 ; Id. : *L'Arte nelle Armi*, p. 32.
2. Olivier de La Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. xxi (édit. libr. de la Soc. de l'hist. de France, Paris, 1884, vol. II, p. 159).

Digitized by Google

« buzades dans sa cuirasse; mais il avoit pendue au col une « croix d'or en forme d'un très riche joyau; au dedans y avoit « enchassé du bois de la vraie croix qui en retint les coups, « qui furent veus visiblement pour ceux qui estoient présents; « ce qui fust trouvé pour un très grand miracle entre les gens « de bien et de dévotion [1] ».

Nous avons vu précédemment qu'à l'époque de François Ier, l'épreuve par les armes à feu n'existait pas et n'était guère regardée comme possible; il ne faut donc pas s'étonner que le fait relaté par le chroniqueur ait été en 1525 regardé comme un miracle. Remarquons toutefois que la taille et la force exceptionnelles du vaincu de Pavie lui permettaient de supporter une armure plus lourde et plus épaisse que les ordinaires, et que rien n'avait dû être négligé dans la forge de son harnois. Il ne reste de celui qu'il portait ce jour-là que le gantelet droit conservé à l'Armeria de Madrid sous le nº M. 3 [2], en sorte qu'il est difficile de vérifier la véracité du récit de Brantôme.

Ce chroniqueurest d'ailleurs fertile en anecdotes de ce genre; c'est à des armures à l'épreuve que Strozzi et lui-même durent la vie au siège de La Rochelle :

« J'ai bien eu trois grandes harquebuzades dans mes armes; « voilà comme j'en eschappay à bon marché [3] ».

Nous avons déjà vu Strozzi recevoir plusieurs arquebusades qui ne laissaient sur sa cuirasse que la « blancheur de la balle [4] ». Brantôme revient ailleurs sur ce fait qui l'avait frappé et le raconte à nouveau à plusieurs reprises dans le cours du même ouvrage [5]. Mais l'épreuve des armes à feu était alors d'usage courant et on n'attribue plus semblable fait à un miracle.

Dandelot assiégé dans Orléans, est également sauvé par sa rondache : « un jour luy estant tiré une grande harquebuzade, « ainsin qu'il estoit sur le pont, elle luy donna dans sa ron- « delle qui ne perça pas pour estre à l'espreuve [6] ». Ce n'était pourtant pas une balle morte, car la suite du récit nous montre la violence du choc renversant Dandelot; Strozzi avait pareillement été jeté à terre dans les circonstances rapportées ci-devant.

1. Brantôme : *Le Grand Roy François*, édit. elzév., vol. III, p. 299 et 300.
2. Comte de Valencia, *Catalogo*, p. 357 et planche xxiii.
3. Brantôme : *Couronnels françois*, liv. II, chap. I; édit. elzév., vol. VII, p. 44.
4. *Ibid.*, p. 45.
5. *Ibid.*, p. 214 et 218.
6. *Ibid.*, p. 204.

Digitized by Google

On trouve des récits analogues dans tous les historiens des XVIe et XVIIe siècles. C'est un bouclier à l'épreuve qui sauva le capitaine Saint-Martin, qui, pendant un assaut, au siège de La Rochelle, 1573 « fauchoit les piques Rocheloises à coups de « coutelasse, et receut plus de trente coups de balles en la ron- « dache et ailleurs sans en estre offensé [1] ».

C'est aussi à une cuirasse à l'épreuve que Condé dut la vie le 2 juillet 1652 à la Porte Saint-Antoine. Je laisse la parole à la Grande Mademoiselle :

« Aussitôt que j'y fus, M. le Prince vint m'y voir ; il étoit « dans un état pitoyable : il avoit deux doigts de poussière sur « le visage, ses cheveux tout meslés ; son collet et sa chemise « étoient tout pleins de sang *quoiqu'il n'eut pas été blessé* ; *sa « cuirasse étoit toute pleine de coups*, et il tenoit son espée à la « main ayant perdu le fourreau [2] ».

En voilà plus qu'il n'en faut pour montrer que les armures à l'épreuve tenaient souvent leurs promesses. Il faut remarquer d'ailleurs qu'à cette époque, la première décharge des armes à feu était seule réputée dangereuse ; les coups chargés dans le trouble de la bataille étaient rarement d'un grand effet.

1610. « Si l'*espreuve* susdite ne sert contre les coups choisis « et chargez à loisir au logis, elle résistera au commun... ; la « poudre, balles, cartouches, ne se chargent parmy les tumul- « tes et transports, ainsi que les préparez au logis qui empor- « tent la pièce [3] ».

C'est pour ne pas perdre un seul de ces « coups chargez à « loisir au logis » que le duc d'Albe ordonnait à ses arquebusiers, à la bataille d'Ingolstadt (1546) de ne tirer leur première décharge qu'à bout portant :

1573. « C'est la raison pourquoy il ordonna que les premiè- « res salutations, qui coustumièrement sont les meilleures, « se gardassent à quand les Protestants seroient fort appro- « chez [4] ».

Pistofilo, célèbre auteur militaire du commencement du XVIIe siècle, dit lui aussi « Dieu me garde de l'arquebuse chargée « au logis [5] », et, après avoir indiqué toutes les minuties ap-

1. Le Frère de Laval : *La vraye et entière Histoire des Troubles et Guerre civiles*, etc., à Paris, chez Jean Hulpeau, 1576 (le privilège du Roi est daté de 1573), p. 549 v° et 550.
2. Mlle de Montpensier : *Mémoires*, combat de la Porte St-Antoine.
3. Saulx-Tavannes : *op. cit.*, p. 191, col. 2.
4. Le Frère de Laval : *op. cit.*, p. 55.
5 **1621.** « Iddio mi guardi dall' archibuso caricato in casa, percioche caricandosi con « comodità, non vi si pone se non quella poluere, che comporta la palla, e la canna dell' « archibuso ; messa la detta poluere, si calca bene con la bacchetta auanti si metta la palla

Digitized by Google

portées au chargement de ce coup, il expose que les coups suivants, non seulement ne pouvaient être chargés avec le même soin, mais encore ne pouvaient recevoir, à cause de l'encrassement produit dans le canon par la première décharge, que des balles de calibre inférieur, par conséquent, moins précises et moins puissantes [1].

C'est pour cela qu'il n'est pas partisan des armes rayées, l'encrassement produit par la poudre alors en usage les rendant, après le premier coup, inférieures à celles à âme lisse. Il n'admet le canon rayé que pour le pistolet qui ne se tire qu'une fois [2].

L'idée de la supériorité de la première décharge était d'ailleurs fort ancienne, et devait dater de l'origine des armes à feu, vu la complication de la charge. Près de cent ans avant Pistofilo, Langey disait déjà :

1537. « Combien que du premier assaut en meurent aucuns, « si est-ce que tousiours en est mort et en mourra quelque « nombre du premier rencontre [3]. »

Ces « premières salutations » se corsaient d'ailleurs de toute façon pour venir à bout quand même des armures à l'épreuve et chacun des ouvrages militaires de l'époque préconise un système pour la meilleure charge. Après Pistofilo dont nous venons de voir les idées, le P. Hermann Hugo dans l'ouvrage déjà cité (1630), donne les plus minutieuses explications pour le meilleur chargement possible dans le moins de temps possible [4]. Le passage trop long pour être rapporté, est curieux à consulter pour les détails fournis sur le chargement par les mesures des mousquetaires, ou par les cartouches qui remplaçaient déjà la poire à poudre pour les arquebusiers.

Mais, avant ces auteurs, Cellini paraît avoir trouvé les vraies proportions à donner à la charge pour obtenir le maximum

« si procura che essa palla non vada senon per forza, almeno sia sempre giusta ne conten- « tandosi d' vna sola palla, ne pongono due, ed anchora tre. S'ha auuertenza, che la lumiera « non sia da cosa alcuna turata, nettano la pietra, puliscono il rotino, mettono della meglior « poluere, e della più asciutta nel focone, ed vsano tutte quelle diligenze intorno la canna, « ruota, e poluere, che fanno e possono; accioche l'archibuso, non fallisca loro in mano. » (Bonaventura Pistofilo : *Oplomachia*, p. 190, Sienne, 1621.)

1. **1621**. « Doppo il primo tiro, è necessario poi... adoperare palle correnti, non compor- « tando la fretta l'vsare le dette diligenze, ne caricare con palle giuste, etc. » (Pistofilo : *op. cit.*, p. 190.)

2. **1621**. « Le canne rigate per li archibusi lunghi non son buone ne utili per le scara- « muccie, percioche posposto il primo tiro, vagliono meno dell' altre, e poi ricercano gran- « dissima seruitù in bene nettarle; pur pure per le pistole non le biasmarei, le quali basta, « che per vn sol tiro seruano. » (Pistofilo : *op. cit.*, p. 190.)

3. Langey : *Discipline militaire*, liv. Ier, chap. xxii, p. 78, v°.

4. Hermann Hugo : *op. cit.*, liv. II, chap. iv, p. 97.

Digitized by Google

de puissance, de justesse et de pénétration. Il donnait à sa charge de poudre le cinquième du poids de la balle [1], et cette proportion qui semble devoir être la meilleure pour la poudre noire avait été reprise pour la cartouche du fusil Gras, notre dernier fusil utilisant la poudre noire.

C'est avec semblable charge que l'adroit Florentin, qui avait au reste trouvé déjà la poudre sinon sans fumée, du moins sans bruit [2], se vante d'avoir abattu à balle franche les oiseaux les plus sauvages [3], même lorsqu'il n'en voyait que la tête [4] ! On croirait lire Fenimore Cooper et les prouesses d'Œil-de-Faucon.

Mais, si quelques esprits éclairés cherchaient alors une augmentation de portée et de pénétration dans un emploi plus judicieux de la poudre ou une amélioration de sa qualité, le plus grand nombre travaillaient surtout à perfectionner le projectile ; il n'est sorte d'essai qui n'ait été tenté dans ce sens.

Longtemps on crut que le meilleur projectile dont on put charger une arme à feu pour percer des armures était l'antique flèche, de laquelle la balle actuelle tend d'ailleurs à se rapprocher de plus en plus.

Au commencement du XVIIe siècle elle était encore d'usage courant ; le président Fauchet (1600) range *le carreau d'acier* parmi les projectiles usuels [5] et Montgommery nous dit :

1602. « Les gens d'armes portoient... le pistolet à l'arçon « chargé d'un carreau d'acier [6]. »

Bien rares sont les collections qui peuvent aujourd'hui montrer des exemples de semblables projectiles ; cependant l'Armeria de Turin possède (N. 49) un pistolet à rouet à trois canons tournant sur un axe, véritable revolver ayant appartenu à l'empereur Charles-Quint dont il porte les armes et la devise, revolver qui se chargeait avec semblables « carreaux « d'acier » et dont chaque canon est encore muni du dard qu'il était destiné à lancer [7].

1. **1562.** « Questo si era, che colla quinta parte della palla in peso della mia polvere, « detta palla mi portava dugento passi andanti in un punto bianco. » (Benvenuto Cellini : *Vita*, lib. I, cap. v.)

2. « Facevo di mia mano la finissima polvere da trarre, nella quale io trovai i più bei « segreti che mai per insino ad oggi da nessun altro sieno stati trovati. » (*Op. cit.*, lib. I, cap. v.) « Acconciai il mio scoppietto con certa polvere *senza far rumore.* » (*Op. cit.*, lib. III, cap. III.)

3. *Op. cit.*, lib. I, cap. v ; lib. II, cap. VI.

4. *Op. cit.*, lib. II, cap. XII.

5. Claude Fauchet : *Origine des Chevaliers*, 1re édition (1600), p. 58 r°.

6. Montgommery : *Discipline militaire* (1602), part. II, p. 187.

7. Angelucci : *Catalogo*, p. 463.

Digitized by Google

Ce n'était d'ailleurs que la continuation d'une tradition qui remontait à l'origine des armes à feu. Froissart nous montre en maint passage les canons du XIVe siècle lançant « grands « quarriaulx empennés de fer [1] », et bien plus tard, Cellini raconte quel usage meurtrier il fit d'une caisse de viretons avec lesquels il chargeait le canon qu'il servait au siège de Rome [2].

A côté de ces carreaux d'acier, il faut mentionner les balles ou lingots d'acier dont usait un gentilhomme écossais nommé Stuart ou Stuard (d'où le nom de stuardes qu'elles portèrent longtemps) lequel Stuart s'en servit pour tirer sur le connétable de Montmorency le coup de pistolet dont il mourut.

Une armure du connétable conservée au Musée d'artillerie, porte à la mentonnière du casque un trou produit par une balle. L'ancien catalogue du Musée dans lequel cette armure était classée sous le no G. 73, dit au sujet de ce casque :

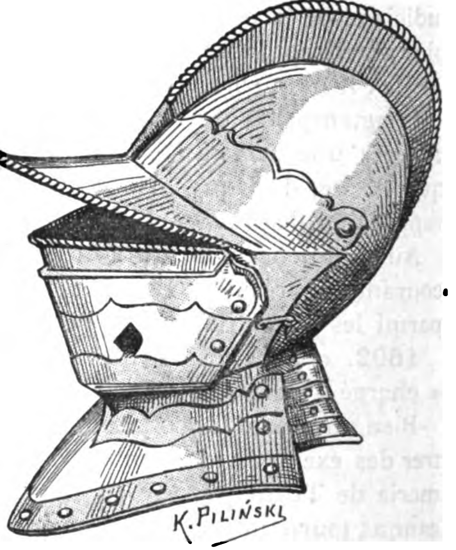


Fig. L. — BOURGUIGNOTE DU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY.
La mentonnière a été percée par une balle. (Musée d'Artillerie.)

« C'était l'habillement « de tête du connétable à « la bataille de St-Denis « où il fut blessé mortel- « lement. On remarque à « la mentonnière le trou « de la balle qui lui fra- « cassa la machoire. On « sait que le connétable « fut tué par un gentil- « homme écossais du « nom de Stuart qui avait fait fabriquer des balles d'acier « qu'on appelait des stuardes [3]. »

Une note à ce sujet au bas de la page, donne le fait comme tiré de Brantôme.

Le nouveau catalogue du colonel Robert, dans lequel cette

1. FROISSART : *Chroniques*, liv. I, part. I, chap. CXI (1340) ; liv. II, chap. CLXIX et CLXXXI (1382), etc.
2. CELLINI : *Vita*, lib. I, cap. VII.
3. PENGUILLY-L'HARIDON : *Catalogue* (1862), p. 196.

Digitized by Google

armure est décrite sous le nº G. 61, réédite exactement la même phrase et la même note [1].

Brantôme cependant ne fait pas mourir Montmorency d'une blessure à la tête, et il paraît d'après lui qu'il n'était pas besoin d'une balle d'acier pour percer son armure.

« ... Voylà venir un autre qui luy donna un coup de pistol-
« let *à travers les raings* qu'il perça aysément à cause de sa
« cuyrasse *qui n'estoit guières à l'espreuve,* pour l'amour de
« la pesanteur dont son vieil aage ne vouloit qu'il en fust
« guières chargé [2]. »

L'armure G. 61 n'est donc pas celle que portait le connétable à la bataille de Saint-Denis. C'est bien cependant une armure d'Anne de Montmorency ; elle fait partie des armures enlevées le 15 février 1806 à la collection Ambrasienne par ordre de Napoléon Ier, et M. Boeheim qui a fait sur les armures de cette provenance une étude savante et approfondie, conclut avec preuves à l'appui à cette attribution [3].

Mais, si ce n'est l'armure de la bataille de Saint-Denis, il peut être intéressant de rechercher à quel moment de sa belliqueuse carrière le connétable la portait. La blessure produite par la balle dont le casque porte les marques peut nous guider, le connétable, nous dit Lanoue, « ayant toujours reçu bles-
« sures en sept batailles où il s'est trouvé (qui fait foy de la
« hardiesse qui estoit en luy) [4] ».

On peut déduire de là que le connétable ne cherchait guère les armures à l'épreuve, même avant que « son grand aage » lui en interdît le port ; peut-être avait-il sur elles la même opinion que son contemporain Saulx-Tavannes, dont nous verrons plus loin les idées à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, le trou produit par la balle dans l'armure qui nous occupe est à la mentonnière. Or, on lit dans un des historiens les plus abondants en détails sur les guerres de religion du XVIe siècle, le Frère de Laval, au récit de la bataille de Dreux :

« Monsieur le Connestable ayant receu vn coup de coutelaz
« sur la teste et vn de pistole sous le menton y demoura pri-
« sonnier [5]. »

1. Col. ROBERT : *Catalogue*, vol. II, p. 59.

2. BRANTÔME : *Grands Capitaines françois*, liv. I, part. II, chap. XXII (le connétable de Montmorency) ; édit. elzév., vol. IV, p. 171.

3. BOEHEIM : *Zeitschrift für historische Waffenkunde*, 1899, 10e fascicule, p. 241 et 242.

4. LANOUE : *Mémoires*, chap. X (coll. de *Mém. relat. à l'Hist. de France*, édition Petitot, tome XXXIV, p. 176).

5. LE FRÈRE DE LAVAL : *op. cit.*, p. 120.

Digitized by Google

L'armure G. 61 doit donc être celle que portait le connétable à la bataille de Dreux.

Le colonel Bernadac, conservateur actuel du Musée d'artillerie, a relevé en ces termes l'erreur des deux catalogues précédents :

« Le trou qui se voit sur le casque de Montmorency provient « d'une blessure reçue par lui à la bataille de Dreux (1562) [1] ».

Il ne donne pas, malheureusement, l'indication des sources auxquelles il a puisé cette rectification, ce qui eut permis de les rapprocher de celles citées ici, mais il ajoute ensuite :

« D'après Brantôme, Montmorency mourut à la bataille de « Saint-Denis d'une blessure à l'aine. »

Nous avons vu que Brantôme place la blessure non à l'aine, mais aux reins ; Carré, qui semble avoir vu et étudié l'armure que portait Montmorency le jour de sa mort, nous dit pareillement :

« Ce généreux vieillard... se sentant mortellement blessé *par « derrière* d'un coup de pistolet se retourne, frappe du pom- « meau de son épée Stuart, écossais, son agresseur, si vigou- « reusement qu'il lui écrase une partie de la machoire. On voit « à Chantilly et non à Sedan sa véritable cuirasse *percée de « deux balles au défaut des reins* [2]. »

Quoique coutumier d'erreur dans ses attributions, Carré est ici d'accord avec Brantôme. S'il l'a copié, ce qui est possible, il semble du moins qu'il a vu à Chantilly l'armure attribuée alors à Montmorency et portant à la dossière la trace des balles mortelles de Stuart.

Le Frère de Laval, dans son histoire des guerres de religion éditée neuf ans seulement après la mort du connétable, dit lui aussi :

« Stuart Escossois... lui enfonça la pistolle dedans *les reins*, « pour n'auoir au moyen de la foiblesse de plus de quatre- « vingts ans, endossé qu'vn simple et léger harnois [3] ».

Or, ni Brantôme ni Carré ne paraissent avoir eu connaissance du récit de cet historien qui fait donner par le connétable à Stuart le fameux coup de pommeau sur la mâchoire avant le coup de pistolet, tandis que Brantôme et Carré le font donner après. Il n'y a donc pas à supposer qu'ils ont copié son récit.

1. Col Bernadac : *Appendice au Catalogue du Musée d'Artillerie*, 1899, p. 35 et 36.
2. J.-B.-L. Carré : *La Panoplie* (1783), p. 312 de l'édition de 1795.
3. Le Frère de Laval : *op. cit.*, p. 165.

Digitized by Google

Il semble par conséquent bien établi que le connétable mourut d'une blessure aux reins. Ce point peut avoir son intérêt pour l'identification possible, dans l'avenir, d'une armure se rapportant à celle du Musée d'artillerie et dont la dossière serait percée de deux balles.

Brantôme au reste, comme le Frère de Laval et Carré, imputait bien à Stuart la mort de Montmorency et l'invention des *Stuardes*, inutiles d'ailleurs dans la circonstance.

« Nous tenions à l'armée, et ainsy estoit il vray, que fut « Stuard, gentilhomme escossois de fort bonne et grande « maison qui luy avoit donné ce coup de pistollet, qui se « mesloit de faire des balles trempées, de telle composition, « qu'il n'y avoit cuyrasse *à preuve* ny à si bonne trempe qu'il « ne la perçast ; et les appeloit on *Stuardes*, et en faisoit pré- « sent à ses amys huguenotz.

« Il n'en falloit de celles-là pour percer celle de M. le « connestable ; car il s'armoit fort à la légère, comme j'ay « dict, à cause de son aage et la foiblesse de son corps « caduc [1]. »

Ce Stuard, fait prisonnier plus tard à la bataille de Jarnac, fut, toujours d'après Brantôme, « désarmé et tué de sang froid » par le marquis de Villars, pour venger la mort de son beau-frère Montmorency [2].

Les balles d'acier gardèrent longtemps son nom et leur pénétration, qui rendait vaines les meilleures épreuves, les faisait si meurtrières que les historiens du temps mirent souvent sur le compte du poison leurs funestes résultats. Le Frère de Laval auquel nous avons emprunté déjà de nombreux renseignements sur cette période troublée en parle en ces termes :

« **1568** novembre. Le lendemain les catholiques se retirè- « rent à Poitiers avec vn grand nombre de blecez, la pluspart « desquels moururent tost apres, de l'occasion du poison qui « sort des balles Protestantes, mesmement *des Stuardes* [3]. »

Et ailleurs :

« La pluspart desquels furent si mal menez de ces balles « empoisonnées.... [4]. »

Au temps des guerres de religion, la passion de chaque parti lui fit souvent faire au parti contraire ce reproche d'armes

1. Brantôme : *Montmorency*, loc. cit., p. 173 et 174.
2. *Ibid.*, p. 175.
3. Le Frère de Laval : *op. cit.*, p. 252.
4. *Ibid.*, p. 468.

Digitized by Google

empoisonnées, déjà formellement interdites par le droit des gens [1]. Il est probable qu'il ne faut imputer la grande proportion des blessés qui succombaient qu'à l'imperfection de la chirurgie alors dans l'enfance, malgré les travaux d'André Vésale et d'Ambroise Paré.

Les balles d'étain partageaient d'ailleurs avec les stuardes le reproche d'être empoisonnées comme l'indique ce curieux passage d'une lettre écrite le 20 juillet 1672 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie au marquis de Saint-Maurice :

« J'ai oublié une particularité qui est digne de l'humeur des « Génois : C'est que l'on mande que la plupart de ceux qui « ont été blessées *(sic)*, de mes troupes, ils ont été blessés avec « des balles d'étain ; vous savez comme la blessure est enve- « nimie *(sic)* et si parmi des chrétiens ça se fait, même les « Turcs ne le font pas, et dans les sièges que l'on est obligé de « tirer de l'étain, l'on donne aux ennemis tant d'étain et les « fournissent autant de plus *(il faut probablement lire plomb)*, « et devant la proteste l'on ne les tirent *(sic)* pas [2]. »

Le cuivre fut également utilisé pour faire des balles, soit pour percer plus facilement une cuirasse ou une cotte de mailles en raison de sa dureté très supérieure à celle du plomb, soit comme plus meurtrier à cause des propriétés toxiques qu'on lui attribuait. Lorsque le sieur de Montravel, que Brantôme appelle « le tueur aux gages du roy [3] », tira sur Coligny le coup de feu dont il fut blessé la veille de sa mort, l'arquebuse était chargée de deux balles de cuivre, dont l'une brisa l'index droit de l'amiral et l'autre lui fracassa le coude gauche [4].

Enfin, à propos des divers métaux dont on fit des projectiles, on peut mentionner, bien qu'étrangère à l'épreuve, l'idée bizarre de la Chataigneraie de proportionner le métal de la balle à la dignité de celui qu'il voulait frapper :

« ... Dès lors qu'il sortit hors d'enfant d'honneur du roy « François, il s'estoit mis à l'infanterie ; et, pour son com- « mancement, se mist à porter l'harquebuz, et avoit faict faire « demye douzaine *de balles d'or pour tuer l'empereur* (ce « disoit-on) n'estant raisonnable que luy, estant grand et « puissant, et plus que le commun, mourust de balles commu-

1. Cf. Président Fauchet (1600) : *Origine des Chevaliers*, liv. II, p. 57 ; Grotius : *Le Droit de la Guerre et de la Paix*, liv. III, chap. iv, § 16.

2. Gaudenzio Claretta : *Storia di Carlo Emanuele II*, tome II, p. 698.

3. Brantôme : *M. l'Admiral de Chastillon*.

4. Mérimée : *Notes de l'édit. elzév. de Brantôme*, vol. V, p. 221.

Digitized by Google

« nes de plomb, mais d'or ; dont le roy François qui l'avoit « nourry, l'en aima toujours fort despuis [1]. »

Heureusement pour lui, Charles-Quint se passa de l'honneur que voulait lui faire le futur adversaire de Jarnac.

Pour en revenir aux stuardes, les balles de fer ou d'acier étaient connues avant Stuart, ou du moins avant l'usage qu'il en fit pour tuer le connétable ; dès 1560, Garzoni décrivant le type du spadassin le munit d'un mousqueton et de balles de fer [2] ; Angelucci de son côté mentionne des documents italiens du commencement du XVIe siècle, relatant des balles de fer [3] et des balles de plomb dans lesquelles était noyé un dé de fer [4], toutes inventions destinées à percer les cuirasses à l'épreuve de la balle de plomb.

Mais le nom des stuardes n'a pas dû passer les Alpes, car les éditions de Garzoni de 1616 et de 1651 ne mentionnent pas ce nom à propos des balles de fer, non plus que l'*Oplomachia* de Pistofilo (1621) qui parle pourtant de balles d'acier carrées, triangulaires ou coniques [5].

Enfin, parmi les moyens employés pour vaincre la résistance des armures à l'épreuve, mentionnons pour mémoire la magie et les moyens cabalistiques que des auteurs militaires sérieux croyaient encore devoir conseiller au commencement du XVIIe siècle, comme Pistofilo qui recommande de glisser entre la poudre et la balle :

« Un signe indiquant le commencement et la fin de la lune, « dominé par une planète quelconque, Mercure excepté, et « par le soleil, dominé surtout pour rendre l'effet plus puis- « sant par Saturne ou Vénus ... l'effet sera tel qu'il n'y aura « cuirasse qui puisse résister [6] ».

On a peine à croire que de pareilles balivernes aient pu trouver place dans une étude approfondie de l'art de la guerre et du maniement des armes.

Si les porteurs d'armes à feu essayaient tous les systèmes pour arriver à percer les cuirasses, les forgerons d'armures de

1. BRANTÔME : *Couronnels françois*, liv. II, chap. 1 ; vol. VII, p. 163, édit. elzev.

2. 1560. « L'arcobugietto nella sacca, e le sue *balle di ferro* ne i bragoni. » (GARZONI : *Piazza universale*, discorso CXI.)

3. ANGELUCCI : *Docum. inéd.*, p 296, 300, 313, 320, etc.

4. *Ibid.*, p. 293, note 117, et p. 300.

5. 1621. « Le palle... d'acciaio quadrate, triangolate, ed a punta. » (PISTOFILIO : *Oplomachia*, p. 192.)

6. « Fra la palla e la poluere si metterà il segno significante il primo, et l'vltimo della « luna, che sia dominato da qualsiuoglia pianeta, eccetto da Mercurio, e dal Sole, ma per « far effetto maggiore sia dominato o da Saturno, o da Venere,... si vedrà effetto tale, che « non sarà arme da difesa, che resister possi. » (PISTOFILO : *Oplomachia*, p. 192.)

Digitized by Google

leur côté mettaient tout en œuvre pour augmenter la résistance des harnois à l'épreuve, qui, on le sait, était cependant déjà remarquable. Nous allons étudier les divers moyens employés pour atteindre ce but.

VIII. — Les pièces de renfort.

Dès le commencement du XVIe siècle, on l'a vu dans les chapitres précédents, c'est des seuls coups des armes à feu que se préoccupe le faiseur d'armures. Entre lui et l'arquebusier commence la lutte que l'on voit se poursuivre de nos jours entre le blindage et le boulet, l'un s'efforçant de forger une cuirasse capable de résister aux armes à feu alors en usage, l'autre cherchant une arme ou un projectile capable de trouer cette cuirasse.

Les recherches de l'armurier portèrent d'abord sur la forme qui pouvait donner au harnois son maximum de résistance sans trop augmenter son épaisseur ni son poids ; les cannelures habilement disposées des armures maximiliennes, cette pointe nommée tabule qui se rencontre au milieu de certains plastrons allemands, enfin l'arête de la pansière en bréchet d'oiseau, en *cosse de pois* comme l'a dit le Dr Llewelyn-Meyrick [1], n'eurent pas d'autre but.

Bientôt d'ailleurs, avec le progrès toujours croissant des armes à feu, il n'y eut forme qui tint ; l'augmentation du poids de l'armure s'imposa, et, si elle était restée dans de justes limites, elle eut été approuvée par ceux même qui en savaient le mieux les inconvénients pour les avoir éprouvés.

1587. « Or comme ils ont eu bonne raison (à cause de la « violence des harquebuses et pistolles) de rendre les harnois « plus massifs et *à meilleure espreuve* qu'auparavant [2]..... » nous dit Lanoue que nous verrons cependant plus loin se plaindre amèrement des inconvénients multiples de cette augmentation de poids, parce que, dit-il, « ils ont toutesfois si « fort passé mesure [3]..... »

Cet épaississement ne parut même pas toujours suffisant; on chercha un surcroît de solidité dans le martelage à froid, et c'était peut-être le secret de ce Vulcain de Brescia dont les armures avaient, au dire de Cicogna, une trempe si extraordi-

1. MEYRICK : *History of ancients Armours*, passim.
2. LANOUE : *XVe Discours militaire*, p. 285 (édition François Forest, Genève, 1587).
3. IBID.

Digitized by Google

naire [1], et qui devait probablement à sa réputation son surnom mythologique ; ou celui d'Antonio Romero qui possédait, d'après Morigi, des recettes merveilleuses et nouvelles grâce auxquelles il n'avait pas d'égal pour la fabrication des armures princières [2] ; ou de tant d'autres batteurs d'armures plus ou moins réputés, car il n'en était aucun qui ne prétendît avoir un secret personnel.

Ce martelage à froid ne satisfit pas encore, et les pansières alourdies et éprouvées elles-mêmes reçurent en plus des pièces de renfort que l'on n'ajustait qu'au moment du combat. Ecoutons Saulx-Tavannes :

« Les cuirasses battues à froid, trempées, se renforcent de « quelque chose, non pour résister à cette force extraordinaire « (des armes à feu). Ceux qui ne veulent rien commettre à for- « tune ont renforcé leurs cuiraces, fabriqué *des plastrons « doublez de lames*... etc. [3]. »

Ces pièces de renfort n'étaient pas chose absolument nouvelle ; en 1514 les comptes de l'écurie de François d'Angoulême, qui devait un an plus tard monter sur le trône de France, nous présentent déjà (art. 103) « une grant lame » et (art. 138) « une « grand tassete avecques le grand casset et la grand lame cou- « vrant toute la curasse [4] » qui sont bien des pièces de renfort et ne sont pas données en 1514 comme des nouveautés. Mais ces pièces ne servaient guère à cette époque qu'aux armures de tournoi, ce qui les a fait classer par M. le baron de Cosson exclusivement dans l'armure de joute [5].

L'emploi de ces pièces de renfort pour armures de tournoi se poursuivit jusqu'à la fin du XVIe siècle ; à la mort de Jacques de Nemours l'inventaire de son cabinet d'armes compte :

1585. « N° 121. Neufs *avant pièces* de corps de cuyrasse à « l'antique et à la moderne, pour rompre (lance) en lyce [6]. »

1. **1583.** « Il famoso maestro Vulcano, che a fatto et fa tuttavia arme di tempre mira- « colosissime. » (CICOGNA : *Il primo Libro del Trattato militare*, cap. LXX, p. 61 v°; in Venetia, appresso Camillo Castelli. MDLXXXIII.)

2. **1619.** « Viue hora vn Milanese nominato Antonio Romero, il qual per fabricare vna « Armatura finita per armar' vn Prencipe è rarissimo in quella professione, e forsi il prin- « cipale frà Milanesi, et hà secreti bellissimi, et è inventore di nuoue bizzarie, nell' armature « tutte gioueuole à chi le porta. » (Paolo MORIGI : *La Nobiltà di Milano*, p. 494; in Milano appresso Gio. Battista Bidelli, 1619.)

3. Gaspard DE SAULX-TAVANNES : *Op. cit.*, p. 191, col. 1.

4. J.-B. GIRAUD : *Une Armure de Joute en 1514* (comptes de l'écurie de François d'Angoulême, p. 27 et 33).

5. « Certain reinforcing plates were usually put on the harness in these courses, to ren- « der it more resisting. Then there was the jouste, in which a harness of immense strength « specially designed for this exercise was worn. » (Baron de COSSON : *Ancient Helmets*, p. 32.)

6. BRUCHET : *Inventaires du Château d'Annecy*, tome XXXVIII de la Société d'hist. et d'archéol., p. 410 ; tirage à part, p. 98.

Digitized by Google

Mais si l'on rencontre parfois ces pièces sur une armure de guerre au commencement du XVIe siècle, c'est qu'elles étaient destinées à faire servir cette armure à deux fins et à la transformer en armure de tournoi. Un des exemples les plus remarquables de cette forme exceptionnelle est l'armure de guerre et de joute forgée en 1521 pour Charles-Quint par le célèbre Colman Helmschmied d'Augsbourg ; elle est munie de toutes les pièces de renfort qu'il est possible d'ajuster sur une armure. Le casque à lui seul en a huit [1] ! C'était là un luxe royal qui n'était pas à la portée de tout le monde.

Mais ces pièces, comme toutes les similaires de la même époque, ne servaient qu'au tournoi et n'étaient pas destinées à résister aux armes à feu comme les pièces de renfort que nous voulons étudier ici. Les armures à deux fins comme celle-ci s'employaient à la guerre dépouillées de toutes leurs pièces de renfort.

Quant aux armures de joute proprement dites, un grand nombre de celles conservées dans les musées sont munies de quelques unes de ces pièces dont la description nous entraînerait hors du cadre de ces notes et demanderait l'étude complète de l'armure de joute. Il suffit de citer, comme donnant une idée exacte des pièces de renfort des armures de tournoi, la série des armures de joute du Musée d'artillerie [2] et en particulier les armures G. 169 et 176.

M. Boeheim a d'ailleurs traité le sujet à fond, avec sa compétence habituelle, dans son ouvrage *La Science des Armes* au chapitre des armes de tournoi [3].

La nécessité de renforcer de plus en plus les harnois de guerre pour résister aux balles de plus en plus puissantes amena les armuriers à emprunter aux armures de joute l'idée des pièces de renfort pour les armures de guerre. Je dis l'idée seulement, car dans les armures de tournoi, le manteau d'armes, la principale de ces pièces, était destiné surtout à résister aux coups de la lance, très localisés par la barrière de tournoi qui obligeait chaque jouteur à présenter toujours le côté gauche à l'adversaire ; les coups ne pouvaient guère atteindre que l'épaule gauche et le casque.

Pour résister aux balles, il fallut au contraire renforcer tout le plastron, et surtout le bas du plastron qui n'était pas comme

1. Comte DE VALENCIA : *Catalogo*, p. 31 et suivantes.
2. Col. ROBERT : *Catalogue*, vol. II, p. 82 et suiv.
3. W. BOEHEIM : *Waffenkunde*, III, Die Turnierwaffen, p. 517 et suiv.

Digitized by Google

le haut protégé partiellement par les épaulières et doublé par le colletin. Aussi la pièce de renfort que l'on trouve le plus fréquemment dans les armures de guerre a-t-elle généralement une forme qui se rapproche de celle de la pansière des armures du xve siècle, alors que les devants de cuirasse étaient en deux pièces.

Tous les grands musées d'armes possèdent des armures de guerre munies de pièces de renfort. L'Armeria de Madrid en a de fort remarquables; les musées de Turin et de Paris en renferment également de bons exemples, et, pour ne citer de ce dernier Musée qu'une armure ayant appartenu à un personnage connu pour avoir souvent payé de sa personne, on peut étudier aux Invalides l'armure de Henri IV [1].



Fig. M. — Armure de Henri IV avec plastron de renfort. (Musée d'Artillerie.)

Nous avons déjà vu que cette armure porte plusieurs traces de balles dont quelques-unes, empreintes sur le plastron sans avoir laissé de marques correspondantes sur la pièce de renfort sont très probablement des balles d'épreuve.

Le plastron de renfort que l'on voit au-dessous de l'armure, est percé à droite et à gauche de deux trous destinés à passer les tenons rivés sur le plastron proprement dit.

Les harnois de guerre avec pièces de renfort furent d'ailleurs plutôt exceptionnels; sans doute ceux qui en étaient munis étaient bien à l'épreuve, mais il s'en fallait que toutes les armures à l'épreuve en eussent. Cependant les armures renforcées ont été souvent confondues avec celles à l'épreuve [2].

1. Col. Robert : *Catal.*, vol II, p. 74, n° G. 122.
2. Cf. notamment *Grande Encyclopédie*, v° harnois, p. 872, col. 1.

Digitized by Google

On peut facilement comprendre quel poids devait peser un harnois ainsi chargé de pièces de renfort ou simplement épaissi de façon à résister aux balles de l'arquebuse ou du mousquet. Nous allons voir à quelle exagération de pesanteur l'épreuve amena le costume de guerre des XVIe et XVIIe siècles.

IX. — Poids des armures à l'épreuve.

Avant l'épreuve des armures par les armes à feu, une armure ordinaire n'avait guère dépassé cinquante livres. L'armure G. 5 du Musée d'Artillerie (fin du XVe siècle) pèse 24 kilogs [1]; l'armure G. 61 du même Musée, ayant appartenu au connétable Anne de Montmorency, pèse 25 kilogs 300 [2], (nous avons vu dans un précédent chapitre que cette armure, bien que de la seconde moitié du XVIe siècle, n'était pas à l'épreuve; elle est d'ailleurs percée d'une balle); l'armure B. 4 de l'Armeria de Turin ayant appartenu au duc Emmanuel-Philibert pèse 26 kilogs 400 [3]; l'armure B. 7 du même Musée, de même époque que la précédente, ayant appartenu à Valerio Corvino Zacchei, de Spolète, pèse 26 kilogs 200 [4].

Ce poids de 50 livres environ parut longtemps un maximum impossible à dépasser, sauf dans des circonstances exceptionnelles et pour des hommes de stature et de force extraordinaires. Et encore n'y était-on arrivé que progressivement, car les armures du XIVe et même du XVe siècle étaient plus légères; nous avons vu au chapitre de l'épreuve par l'arbalèle, l'ordonnance de 1488 fixer à 26 ou 27 livres le poids des brigantines qui devaient subir la double épreuve et à 18 ou 20 livres seulement celles destinées à résister à l'épreuve simple; même en ajoutant à ces chiffres un poids proportionnel pour l'armure de jambes, on reste certainement au-dessous de 50 livres.

Eh bien ce poids de 25 kilogs environ, déjà écrasant, devenait insuffisant pour les épreuves que voulaient faire subir à leurs harnois ceux qui redoutaient le sort :

1523. « de tant de braves et vaillants hommes..... morts « de la main, le plus souvent, des plus poltrons et plus « lasches qui n'oseroient regarder au visage celuy que de loin

1. Col. Robert : *Catalogue*, vol. 2, p. 45.
2. Penguilly l'Haridon : *Catalogue*, p. 196.
3. Angelucci : *Catalogo*, p. 57.
4. Ibid., p. 63.

Digitized by Google

« ils renversent, de leurs malheureuses balles, par terre [1]. »

Et l'on arriva à faire des harnois comme la demi-armure de reître donnée à Philippe II d'Espagne par le comte de la Nieva, qui pèse 32 kilogs [2], ou comme celle du Balafré (G. 80 du Musée d'artillerie) demi-armure également, qui pèse 42 kilogs 200 grammes ! On comprend facilement que les trois balles qui ont éprouvé la solidité du plastron n'aient pu qu'y laisser leur empreinte sans le percer. L'armet de ce dernier harnois pèse à lui seul 10 kilogs [3].

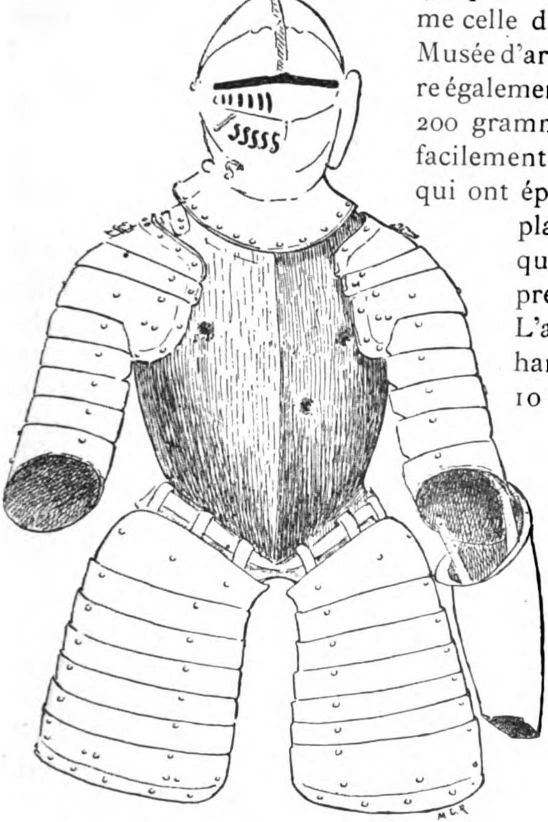


Fig. N. — Demi-armure du duc de Guise pesant 42 kilogs.
(Musée d'Artillerie.)

Si exagéré que paraisse le poids de ce casque, ce n'est cependant pas une exception isolée, et l'armet G. 107 du même Musée, ayant appartenu à César de Vaulserre, baron des Adrets, peut lui donner un pendant [4].

Dans tous les musées d'armes d'ailleurs on peut trouver des armures de tête d'un poids égal ou même supérieur :

Un chapeau d'armes catalogué à l'Armeria de Turin sous le n° E. 115 pèse 9 kilogs 600 [5].

Le casque à forme de casquette d'Auguste II le Fort (1670-1733) conservé au Musée de Dresde pèse 20 livres [6].

1. Blaise de Montluc : *Commentaires*, liv. I (1523), vol. I, p. 342 de l'édit. Petitot, 1821.
2. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 93 et 94.
3. Penguilly-l'Haridon : *Catalogue*, p. 198.
4. Col. Robert : *Catalogue*, vol. II, p. 70.
5. Angelucci : *Catalogo*, p. 192.
6. Demmin : *Guide des Amat. d'Armes*, p. 286.

Digitized by Google

Le chapeau d'armes que portait le Grand-Electeur de Brandebourg à la bataille de Ferhbellin (1675), conservé au Musée de Berlin, pèse 25 livres [1].

Un chapeau d'armes de même forme conservé au Musée du Bargello à Florence (1re salle près la 4e vitrine) est à peu près du même poids.

Un autre semblable, du poids de 20 livres, se trouve au Musée d'armes de Genève. Comme le chapeau E. 115 de l'Armeria de Turin, il porte la trace de trois balles qui ont creusé dans le fer une empreinte profonde sans arriver à percer cette véritable plaque de blindage.

Enfin, un des armets pris aux Savoyards lors de l'Escalade de 1602, aussi conservé à l'Arsenal de Genève, pèse 18 livres. Ce poids d'un armet est plus extraordinaire que le poids des chapeaux d'armes ci-dessus qui ne se portaient guère qu'à la tranchée, et rappelle le poids des deux armets cités page précédente.

Au poids de l'armure il fallait ajouter le poids du bouclier qui, comme on l'a vu, étant lui aussi à l'épreuve, était parfois fort lourd; une rondache pour combattre à pied, du milieu du XVIe siècle, conservée à l'Armeria de Madrid (A. 278), pèse 12 kilogs [2].

Et encore, il ne s'agit ici que des armures de guerre; les armures de joute destinées à être portées moins longtemps étaient plus lourdes encore. L'épreuve des armes à feu n'était pas il est vrai en cause pour celles-ci, qui n'étaient pas destinées à affronter les balles; mais peut-être est-ce le poids donné à des armures de joute qui amena à penser que l'on pourrait épaissir suffisamment le harnois de guerre pour lui permettre de subir l'épreuve des armes à feu.

Quoi qu'il en soit, voici quelques chiffres à titre d'indication :

L'armure de joute de l'empereur Maximilien (Musée d'artillerie n° G. 168) pèse 82 kilogs y compris la barde du cheval [3], et ce poids devait encore être dépassé par les armures de joute de son petit-fils Charles-Quint. Celle que fit en 1538 Desiderius Colman d'Augsbourg pour cet empereur, conservée à l'Armeria de Madrid sous le n° A. 128, pèse 94 kilogs dont 48 pour le harnois du cavalier et 46 pour la barde du cheval [4].

Et le même Charles-Quint avait d'ailleurs été plus loin encore, car en 1518, à peine âgé de 18 ans, il avait pris part au

1. Demmin : *Op. cit.*, p. 286. (Demmin donne par erreur la date de 1677.)
2. Comte de Valencia : *Catalogo*, p. 91.
3. Col. Robert : *Catal.*, vol II, p. 83.
4. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 86.

Digitized by Google

tournoi de Valladolid revêtu d'une armure aujourd'hui conservée dans la même Armeria (A.37) qui pesait 56 kilogs 500 ! La barde que portait son cheval le même jour, pesait 58 kil. 500, soit pour l'armure de l'homme et du cheval, le formidable total de 115 kilogs. Le casque de cette armure pèse à lui seul plus de 19 kilogs [1] !

Ce harnois fait par Colman Helmschmied d'Augsbourg pour le jeune monarque qui n'était encore que roi d'Espagne, fut fort admiré, et le chroniqueur Laurent Vital en parle en ces termes : « Après marchoit le Roy bien gorgiasement monté « et armé d'un fin harnois d'Alemaingne plus reluisant que « d'argent brunti [2]. »

Le futur empereur d'Allemagne était cependant loin d'être un colosse comme son rival François I[er], et l'étude de la magnifique collection de ses armures conservées à l'Armeria de Madrid nous montre qu'il avait soin de les faire orner de bandes verticales pour paraître plus grand [3].

Il faut ajouter d'ailleurs pour être juste que le courage de Charles-Quint ne se mesurait pas à sa taille, et que l'exiguité de sa stature ne l'empêcha pas d'envoyer un jour à son gigantesque rival un cartel d'après les conditions duquel l'armure des combattants ne devait être rien moins qu'à l'épreuve :

« Il desfia le roy de le combattre en chemise, avec l'espée et « le poignard, dans un batteau [4]. »

Ce cartel ne parvint pas à son adresse, l'ambassadeur n'ayant pas osé, paraît-il, le répéter à François I[er]. Brantôme qui perdit peut-être dans cette rencontre manquée le plus original chapitre de son livre sur les duels relate le fait du défi sans parler du costume proposé par l'empereur. Il dit simplement : « avec un'espée et dague, ou la cape [5] ». (La cape, manteau roulé autour du bras gauche pour suppléer à la dague ou à la rondelle de poing, suivant les règles de l'escrime du temps.)

Du Bellay mentionne lui aussi un autre cartel entre les mêmes illustres champions, mais en sens inverse, envoyé par François I[er] à Charles-Quint, le 28 mars 1527 [6]; il ne parle pas non plus des conditions relatées par Montaigne.

1. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 22 et suiv.
2. Gachard : *Collection de Chroniques belges inédites*, Bruxelles 1881, vol. III, p. 213; ap. Comte de Valencia : *loc. cit.*
3. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 57.
4. Montaigne : *Essais*, liv. I, chap. xvi.
5. Brantôme : *Discours sur les Duels*, vol. VIII, p. 250 de l'édit. elzév.
6. Martin du Bellay : *Mémoires*, liv. III (à Paris, chez Gilles Beys, rue Sainct Jaques, au Lis blanc, M.D.LXXXII, p. 135.)

Digitized by Google

C'est bien cependant de la chemise qu'il s'agit dans le récit de ce dernier, et on ne peut supposer une pure fantaisie de l'auteur des *Essais*, car les conditions de combat posées en ces termes étaient alors communes. Fausto da Longiano, qui en parle à plusieurs reprises dans son ouvrage sur le Duel et les Lois de l'honneur [1], nous apprend que, si on avait pu le faire précédemment, il n'était plus permis de son temps de récuser semblable cartel mis à la mode par le duel du comte Guy Rangone contre le comte Hugues de Peppoli [2].

Bien que ni Montaigne ni Fausto da Longiano ne s'expliquent là-dessus, il est d'ailleurs probable qu'ils entendaient par « être en chemise » être sans habit, comme dans ces vers où Régnier nous raconte comment Henri IV

« ... Poussant plus avant ses troupes espanchées,
« Le matin en chemise il surprit les tranchées [3]. »

Ce costume, admis aujourd'hui pour toutes les rencontres à l'épée, paraissait extraordinaire aux contemporains en raison de l'habitude gardée jusqu'alors de se battre armé de toutes pièces, et cette nouvelle mode, qui date comme on le voit de la première moitié du XVIe siècle, marque une première décadence de l'armement défensif. L'escrime proprement dite faisait son apparition, la force brutale qui n'advient pas par la volonté faisait place à l'adresse que chacun peut acquérir, et la cuirasse disparaissait des duels ; mais l'armure de guerre et l'armure de tournoi devaient être portées longtemps encore et écraser de leur poids ceux qui voulaient à tout prix affronter les coups sans péril.

Une troisième sorte d'armure pouvait dépasser encore le poids déjà incroyable des armures de joute : je veux parler de l'armure de tranchée ou de siège que l'on portait pour aller reconnaître les positions de l'ennemi.

Composée d'un nombre restreint de pièces, puisque le bas du corps était généralement protégé par la tranchée, et revêtue dans des circonstances qui n'exigeaient pas la liberté de mouvement du combat ni même du tournoi, l'armure de siège était toujours d'une épaisseur considérable. Elle avait ordinairement

1. Fausto da Longiano : *Duello regolato*, etc., in Vinegia MDLIX, p. 53, 55, 102, etc.
2. « Chi la ricusasse devria essere cancellato de la tauola de gli huomini d'honore..... Non « ha gran tempo, che era lecito ricusare il combattere *con spada in camiscia*..... Il primo « dopo'l tempo de braui..... che facesse elettionne de *la spada in camiscia* fù il conte Guido « Rangone co'l conte Vgo de Peppoli. » (Fausto da Longiano : *Op. cit.*, p. 55.)
3. Régnier : *Discours au Roy*.

Digitized by Google

pour casque un pot-en-tête ou un chapeau de fer, casque que l'on mettait aussi parfois sur l'armet pour monter à l'assaut, quitte à se débarrasser, une fois parvenu au faîte du rempart, de ce fardeau énorme qui eut été dans la mêlée plus encombrant qu'utile. Les chapeaux d'armes des Musées de Turin, Florence et Genève dont nous avons parlé doivent appartenir à cette classe d'armures de tête.

L'armure de tranchée comportait aussi un bouclier, généralement fort lourd pour les mêmes raisons. Une rondache de siège qui fait partie de l'Armeria de Madrid (D. 76) pèse 19 kilogs bien qu'elle n'ait que 61 centimètres de diamètre [1].

Cette arme défensive, de fabrique milanaise, appartenait au cardinal-infant don Fernand et après sa mort fut déposée en 1643 dans cette collection. L'inventaire de 1594-1652 la relate comme étant à l'épreuve du mousquet, ce qu'établit au reste la trace de deux balles d'épreuve. On n'a pas de peine à croire qu'une arme de semblable poids soit à l'épreuve, et son épaisseur extraordinaire aurait pu, ce semble, la dispenser de tout essai.

Mais le record du poids doit sûrement être détenu par une demi-armure de tranchée forgée à Pampelune pour le roi Philippe III. Bien que ne comprenant que quelques pièces elle pèse 69 kilogs, dont 25 pour le seul bouclier [2] !

Le comte de Valencia doute qu'elle ait pu servir même comme armure de tranchée, vu son poids énorme ; cependant ce poids de 69 kilogs n'est pas à tout prendre plus extraordinaire pour une armure de tranchée que les 42 kilogs de la demi-armure de guerre du duc de Guise, ou les 56 kilogs et demi de l'armure de joute que nous avons vu endosser par Charles-Quint à dix-huit ans, surtout si l'on observe que, déduction faite du poids du bouclier, il ne reste que 44 kilogs pour l'armure proprement dite. Or, le bouclier des personnages de marque était le plus souvent porté par un page, et n'était utilisé par le porteur de l'armure de siège qu'au moment où il sortait le haut du corps hors de la tranchée pour observer l'ennemi.

1. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 158.
2. Ibid. : p. 105.

Digitized by Google

X. — Inconvénients du poids des armures.

On peut supposer par le seul énoncé de pareils poids quels devaient être les fâcheux résultats du port de ces armures, qui finissaient par être plus nuisibles qu'utiles. A toute époque au reste, comme on va le voir par les citations ci-après, dont quelques-unes sont contemporaires de l'épreuve par l'arbalète, on s'était plaint de la pesanteur du harnois, et je laisse à penser si les plaintes redoublèrent à partir de l'épreuve par les armes à feu.

Il suffit d'ouvrir les anciens ouvrages, parfois même ceux où l'on peut le moins s'attendre à voir parler d'armures, pour y trouver d'amères et parfois de plaisantes récriminations contre les funestes effets du poids exagéré du harnois. La reine de Navarre elle-même en met dans la bouche de ses héros qui pourtant parlent plus de l'amour que des combats :

« Si vous sçaviez la différence qu'il y a d'un Gentil homme, « qui toute sa vie *a porté le harnois* et suivy la guerre auprès « d'un varlet bien nourry sans bouger d'un lieu [1]. »

Et ailleurs :

« Si se sentent bien nos épaules *d'avoir porté la cuirasse* [2]. »

Dans Rabelais, le joyeux Panurge lui-même s'écrie :

« J'ai les épaules toutes usées *à force de porter harnoys* [3]. »

Brantôme, dans son *Recueil des Dames,* ne manque pas de faire la même allusion :

« Il se trouve de ces vaillans, qui sont *tant rompus de l'har-* « *nois* et des grandes corvées de la guerre qu'ils n'en peuvent « plus quand il faut venir à..., etc. [4]. »

Et plus loin :

« Les reins du Gentilhomme, tant gallant et brave soit-il, « *estans rompus et froissés de l'harnois qu'ils ont tant porté* « *sur eux,* ne peuvent fournir à..., etc. [5]. »

On voit par ces citations, qu'il serait facile de multiplier, que l'allusion à l'impuissance provenant du port de la cuirasse était passée en proverbe dans les ouvrages légers. Si, au lieu des mémoires galants, on consulte les chroniqueurs, on y trouve des soldats mourant écrasés sous le poids de leur ar-

1. *Heptaméron,* 2e journée, XX (le sieur de Ryant).
2. *Ibid.*, 6e journée, XXXIX (la femme de Thogas).
3. Rabelais : *Pantagruel*, liv. III, chap VII.
4. Brantôme : *Recuil des Dames*, 2e partie, vol. XII, p 365 de l'édit elzév.
5. *Ibid.*, p. 366.

Digitized by Google

mure, comme ces deux Français dont le notaire et historien Miolo nous conte la triste fin, le 13 mai 1552, près de Pignerol [1].

Quant aux auteurs militaires, ils n'ont qu'une voix pour condamner l'excès de poids dont se surchargent ceux qui veulent :

« Des armes à l'épreuve du mousquet, se rendant incapables « de servir dans les combats, estans combattus, enchaisnez et « liez de la pesanteur de leurs armes : ils deviennent enclumes « immobiles, chargeans tellement les chevaux qu'aux moindres « accidents ils succombent dessous ; leurs courages, leurs en- « tendemens travaillez ; demy vaincus, n'hazardent, n'agissent « ni ne font rien qui vaille [2]. »

Au reste, l'habitude de compter sur son armure était telle que celui qui ne se sentait pas comme invulnérable sous une cuirasse à l'épreuve n'allait au combat qu'à contre-cœur. Lisons la suite du passage ci-dessus :

« Ceux qui s'arment *sans espreuve* ne veulent venir aux « mains ou en sortir bien tost, posant l'artifice au lieu de va- « leur ; c'est une cognoissance de ceux qui désirent bien com- « battre quand ils s'arment bien et non incommodément. La « mesure entre ces deux extrémitez est d'avoir le devant des « cuiraces, du casque, deux lames de tassettes et brassarts *à « l'espreuve de l'arquebuse*, et quelques plastrons *contre le « mousquet* ; je dis le devant, pour n'apprendre à tourner le « derrière, et suffira que le reste des armes résiste à l'espée [3]. »

Ces sages conseils, que l'auteur répète plus loin avec détails intéressants [4], n'étaient malheureusement guère suivis, et les contemporains de Saulx-Tavannes persistaient à se transformer, comme il le dit, « en enclumes ». Aussi revient-il souvent sur ce sujet, surtout à propos des chefs auxquels il déconseille absolument les armures complètes à l'épreuve, incompatibles avec les devoirs de leur charge :

« Il est impossible que les capitaines dans les pesants « casques et cuirasses frappez réitérement de leurs fers..... « puissent faire leur devoir..... Il est difficile à ces enferrez de « demeurer en même assiete en sens rassis..... Si celuy qui

1. 1552. « Anno eodem, et 13 maii, Galli accedentes Pinarolium metu imperialium, hac « per Cercenascum transeunt, et duo ex eis provinciales, *ab armaturis oppressi* et nimio « calore spasmo constructi moriuntur. » (*Le Notizie di Gianbernardo Miolo, notaio, tratte dalla sua Cronica*, par Giuseppe Vernazza ; *Miscellanea di Storia italiana*, t. I, p. 195.)

2. Gaspard de Saulx-Tavannes : *Mémoires*. (Collection des Mém. relat. à l'histoire de France, Paris, Didier et Cie, 1866, p. 191, col. 1.)

3. Ibid. : *Loc. cit.*

4. Ibid. : *Loc. cit.*, p. 193, col. 2.

Digitized by Google

« commande se veut ayder de casque et de plastron *à l'espreuve* « *du mousquet* il ne les doit prendre que lorsqu'il va à la « charge [1]. »

Le passage tout entier serait à citer, car il abonde en détails intéressants sur la question qui nous occupe. Tous les hommes de bon sens du XVIe siècle partageaient d'ailleurs la manière de voir de Saulx-Tavannes ; Montaigne, qui a touché à tout dans ses *Essais*, parle presque dans les mêmes termes :

1587. « S'il se veoid quelqu'un tué par le défault d'un har- « nois, il n'en est guères moindre nombre que l'empeschement « des armes a faict perdre, engagez soubs leur pesanteur, ou « froissez et rompus, ou par un contrecoup, ou aultrement. « Car il semble, à la vérité, à veoir le poids des nostres et leur « espesseur, que nous ne cherchons qu'à nous deffendre, et « en sommes plus chargez que couverts. Nous avons assez à « faire à en soustenir le faix, entravez et contraincts, comme « si nous n'avions à combattre que du choc de nos armes [2]. »

Lanoue, que nous avons vu précédemment approuver le renforcement modéré des cuirasses, ajoute de son côté :

1587. « Ils ont toutesfois si fort passé mesure que la pluspart « se sont chargez d'enclumes au lieu de se couvrir d'armures. « En après toute la beauté de l'homme de cheual s'est conuer- « tie en difformité..... Nos gensd'armes et cheuaux légers du « temps du Roy Henri second estoyent bien plus beaux à « veoir, portant la salade, brassals, tassettes, la casaque, la « lance et la banderolle, et n'auoyent toutes leurs armes pesan- « teur qui les empeschast de les porter vingt et quatre heures. « Mais celles d'aujourd'hui sont si griesves qu'un gentil- « homme à trente et cinq ans est tout estropié des espaules « d'un tel fardeau [3]. »

Il est facile de deviner les conséquences de cet état de choses au point de vue militaire ; chefs et soldats ne voulant être à trente cinq ans « estropiés des espaules » se déchargeaient de leurs armes le plus souvent possible au grand dommage de la discipline et des rencontres à l'improviste.

« C'est une façon vicieuse de la noblesse de nostre temps, et « pleine de mollesse, de ne prendre les armes que sur le poinct « d'une extrême nécessité, et s'en descharger aussi tost qu'il y « a tant soit peu d'apparence que le dangier soit esloingné :

1. Saulx-Tavannes : *Loc. cit.*, p. 191, col 2.
2. Montaigne : *Essais*, liv. II, chap. IX.
3. Lanoue : *XVe Disc. milit.*, p. 285 (édition Forest, Genève, 1587). Dans l'édition de Bâle, même année, ce passage est en termes légèrement différents, mais le sens est le même.

Digitized by Google

« d'où il survient plusieurs desordres ; car chascun criant et « courant à ses armes sur le poinct de la charge, les uns sont « à lacer encores leur cuirasse, que leurs compaignons sont « desia rompus. Nos pères donnoient leur salade, leur lance « et leurs gantelets à porter, et n'abandonnoient le reste de « leur équipage tant que la courvee duroit. Nos troupes sont à « cette heure toutes troublees et difformees par la confusion « du bagage et des valets qui ne peuvent esloingner leurs « maistres à cause de leurs armes [1]. »

Et ces innombrables goujats mêlés forcément aux soldats étaient peut-être le plus grand inconvénient résultant de l'accroissement du poids *des épreuves*. On comprend en effet quel désordre devait jeter dans une armée en marche cette quantité de non-combattants prêts à prendre la fuite à la première alerte sans prendre même le temps de remettre à leur maître les armes dont ils étaient porteurs. Aussi les auteurs militaires sont-ils unanimes à déplorer cet abus ; Petrinus Bellus, conseiller d'Etat du duc Emmanuel-Philibert, se plaint déjà dans son traité militaire (1563) de cet usage [2] qui devait se généraliser davantage encore par l'augmentation progressive du poids des épreuves et atteindre son paroxysme quelques années plus tard.

Ecoutons en effet Le Frère de Laval :

1573. « Ceux là (les soldats romains) n'estoient pas si doüilets que les nostres, au moindre desquels *vne douzaine de bagagers* et autant de goujats après ne suffisent pas [3]. »

On voit combien peu était suivi ce sage conseil de Saulx-Tavannes :

« Les capitaines et soldats proches des ennemis doivent « s'accoustumer à porter leurs armes sans se fier aux valets, « évitant le désordre qui advient quand ils les vont chercher « au bagage [4]. »

L'exemple venant d'en haut était naturellement imité par les soldats ; aussi ceux des chefs qui avaient l'énergie de résister à ce funeste usage et qui amenaient par là leurs troupes à

1. Montaigne : *Essais*, liv. II, commencement du chap IX.

2. **1563.** « Vidi ego sœpissime, dum exercitus nostri iter facerent, non paucos, neque eos « gregarios, loricam, et galeam in iumentum. hastam verò, quam picham vocant, in famu- « lum, verè armigerum, reicientes, dum ipsi vel meretriculam comitantur, vel saltem « commodius pergunt, ut minus fatigentur. ». (Petrini Belli, Albensis, jureconsulti incliti et serenissimi Emanuelis Philiberti, Sabaudiæ ducis conciliarii : *De Re militari et Bello tractatus*, p. 89, v° (Venetiis excudebat Franciscus de Portonariis, MDLXIII).

3. Le Frère de Laval : *Op. cit.*, p. 494, r°.

4. Gaspard de Saulx-Tavannes : *Mémoires* (à propos de la bataille de Renty) ; Mém. relat. à l'hist. de France, édition précitée, p. 193, col. 1.

Digitized by Google

faire comme eux, avaient naturellement dans les attaques à l'improviste un avantage marqué. C'est à pareille coutume, malheureusement alors trop exceptionnelle, que Vieilleville dut maint succès :

1552. « Car il fault noter que tant qu'il fust en campaigne « il ne marcha jamais sans l'armet en teste et la lance en la « main ; l'on ne peult ignorer que ceux qui le suivoient ne fis- « sent de mesme ; c'est pourquoi en toute rencontre il avoit du « bon et renversoit tout ce qui se présentoit devant cette « promptitude [1]. »

Cette manière de faire, garder toujours « l'armet en tête », était en effet absolument inusitée. Le poids du casque en avait toujours rendu le port fort pénible ; Joinville nous montre déjà saint Louis se déchargeant momentanément du heaume pour respirer sous un casque plus léger et moins clos :

1302. « Endementières nous en venions, je li fis oster son « hyaume, et li baillé mon chapel de fer pour avoir le vent [2]. »

Plus tard, les chroniqueurs nous parlent-ils d'un seigneur en armes, il attend toujours le moment du combat pour mettre son casque :

1524. « Le gentil duc de Nemours partit assez matin de son « logis, armé de toutes pièces, excepté de l'armet [3]. »

Enfin les anciennes peintures représentent souvent les chevaliers armés, ayant en tête une autre coiffure que le casque. Saint Michel et saint Georges eux-mêmes, en qui l'art du moyen âge a personnifié la chevalerie, sont souvent figurés ainsi.

Dans un tableau du Pisanello, le plus célèbre des médailleurs et peintres de la Renaissance italienne au dire d'Yriarte [4], tableau représentant saint Antoine et saint Georges, ce dernier, pourtant armé de toutes pièces, a sur la tête au lieu de casque un chapeau à larges ailes, porté sans doute alors par les hommes d'armes pour se délasser de la fatigue causée par la lourde salade.

Ce tableau présente, pour l'histoire de l'armement en général et pour la question qui nous occupe, un intérêt tout particulier ; en le rapprochant des médailles reproduites dans l'ouvrage de Litta [5], on voit, sans doute possible, que le Pisa-

1. Vieilleville : *Mémoires*. (Coll. des Mém. relat. à l'hist. de France, tome IX, p. 163, col. 1.)
2. Joinville : *Mémoires*, p. 76.
3. Le Loyal Serviteur : *Bayart*, chap. LIV (édit. Soc. de l'hist. de France, p. 315).
4. Yriarte : *Autour des Borgia*, p. 175.
5. Litta : *Famiglie celebre italiane*, fascic. XXVI, part. I.

Digitized by Google

nello a donné à son saint Georges les traits fins et la tête caractéristique de Lionel d'Este dont il était d'ailleurs le peintre et le médailleur attitré [1]. Cette ressemblance évidente fait présumer que l'artiste a figuré dans son tableau non un harnois de fantaisie, mais la propre armure du marquis de Ferrare, dont les énormes épaulières rappellent celles de la statue de Bartolomeo Coleoni à Venise, postérieure de quelques années, et que le chapeau dont il l'a coiffé était celui que portait Lionel d'Este lorsque le casque ne lui semblait pas nécessaire.

Un tableau du Pérugin, aujourd'hui dans la National Gallery à Londres, représente saint Michel aussi armé de toutes pièces et coiffé d'une toque.

Enfin, pour citer un dernier exemple, l'*Armamentarium heroicum*, magnifique catalogue illustré de la collection d'Ambras, commencé en 1582 par ordre de l'archiduc Ferdinand et achevé en 1601, représente la plupart des hommes célèbres dont cette collection conservait les armures avec leur casque posé à leurs pieds, et une coiffure légère, toque ou béret, sur la tête [2], ce qui ne peut être dans le seul but de montrer leurs traits, car il eut suffi pour cela de lever la visière de l'armet.

Cette habitude de porter le moins possible le casque qui était alors long à ajuster fut, au dire de du Bellay, une des causes de la funeste journée des éperons (1513).

« Autres pour la grande chaleur qu'il faisoit, (car c'estoit la « mi-aoust) se voulurent refreschir *ostans leurs habillemens de* « *teste*, et les ennemis passans la riuière du Lis près de Delette « vindrent attendre noz gens au passage de la riuière qui passe « à Huchin, auquel lieu trouuans nostre caualerie en désordre, « deuant qu'ils eussent loisir... de prendre *leurs habillemens* « *de teste* furent mis en tel désordre qu'il se trouua peu des « nostres qui eussent le moyen de combattre [3]. »

Mais, malgré ses inconvénients reconnus, on comprend que la mode de se débarrasser le plus souvent possible du poids écrasant du casque n'ait fait que se généraliser à mesure que ce poids augmentait; aussi, à la fin du XVIe siècle, le port de l'armet au bras ou à l'arçon de la selle était-il devenu réglementaire; on ne s'en coiffait qu'à l'heure de la charge.

Melzo prend soin de nous dire minutieusement comment les cuirassiers doivent porter leur casque :

1. LENORMANT : *Monnaies et Médailles*, p. 246.

2. Jacob SCHRENKH VON NOTZINGEN : *Armamentarium heroicum*, chez Jean Agricola Bauer, à Innsbruck (planches de Giovanni Fontana).

3. Martin DU BELLAY : *Mémoires*, liv. I, p. 7.

Digitized by Google

1611. « ... Sur le côté droit de la selle, à portée de la main « droite, ils ont l'habitude de suspendre l'armet ; mais ceux « qui ont des valets doivent le leur faire porter, pour ne pas « fatiguer le flanc du cheval ; s'il leur faut aller dans quelque



Fig. O. — CUIRASSIER PORTANT SON ARMET A L'ORDONNANCE.
(D'après la planche III de l'ouvrage de Melzo (1611).

« lieu où ils ne puissent être suivis de leurs valets, les soldats « doivent se passer l'armet au bras gauche [1]. »

1. **1611.** « ...Dalla parte di dietro della sella, su la mano dritta, sogliono ordinariamente « attaccar la celata ; ma quelli, c'hanno seruitori, deuono farla portar loro, per non traua- « gliar' il fianco del cauallo ; et in occasione d'andar' in qualche luogo necessario, doue non « possono esser seguiti da seruitori, deuono i soldati porsi la celata nel braccio sinistro. » (MELZO : *Regole militari*, p. 50.)

Digitized by Google

Du jour où les diverses pièces du harnois n'ont pu être endossées qu'au moment du combat à cause de leur poids énorme, l'armure a été condamnée ; peu à peu on se débarrassa de ce fardeau devenu plus gênant qu'il n'était utile ; nous verrons plus loin comment le poids des armures à l'épreuve amena la disparition progressive des diverses pièces qui les composaient.

XI. — L'armure de fantassin.

On a pu remarquer déjà qu'il n'a jamais été question, dans toutes ces armures à l'épreuve, d'armures pour fantassin. Ce n'était certes pas par dédain pour l'infanterie ; si elle n'avait pas encore mérité le titre de reine des batailles, et si quelques auteurs pensaient encore que :

1573. « L'infanterie ne vaut pas cheneuotes en campaigne « contre la caualerie, si elle n'est flanquée et soustenüe de « caualiers [1] », ce n'était plus cependant cet assemblage hétéroclite que les gens d'armes regardaient comme une gène inutile et qui faisait dire par Philippe VI à Crécy (1346) ces mots qu'il devait payer si cher :

« Or tost, tuez toute cette ribaudaille, ils nous empêchent la « voie sans raison [2]. »

En mainte circonstance déjà l'infanterie avait montré ce qu'elle pouvait faire sous le commandement des chefs qui savaient en tirer parti, et Brantôme nous apprend comment le maréchal de Bié à Boulogne et le duc de Nemours à Meaux surent, à la tête de troupes de pied, arrêter l'ennemi devant qui la cavalerie avait tourné bride [3]. Des hommes d'une haute valeur militaire commençaient même à reconnaître son importance, et dès la première moitié du XVIe siècle Langey n'avait pas craint de dire :

1537. « Que n'est pas tant requis d'auoir bonne Cheuallerie « que bons Pietons, pource que les Pietons peuuent faire per- « dre ou gaigner vne bataille, et non les Gens de cheual si non « par grande auanture [4]. »

Ce n'était pas non plus une question de prix ; sans doute les armures à l'épreuve coûtaient fort cher, mais la vanité des

1. Le Frère de Laval : *Op. cit.*, p. 493.
2. Froissart : *Chroniques*, liv. I, part. I, chap. CCLXXXVII.
3. Brantôme : *D'anciennes Retraites de Guerre*, p. 246, vol. IX, édit. elzév.
4. Langey : *Discipline militaire*, liv. III, chap. XXIIII.

Digitized by Google

chefs de corps ne se fût pas arrêtée à ce détail. Ils rivalisaient dans le luxe de leurs troupes; ils en faisaient une question d'amour propre. Ecoutons encore Brantôme :

« Je me souviens qu'à la revue que Monsieur, nostre général,
« fist au voyage de Lorraine à Troye, il se trouva quarante mil
« hommes *à pied* françois, tant de M. de Strozze que de Bris-
« sac, dont il avoit *dix mille morions gravés et dorés*. Et si
« n'estoient alors si communs comme despuis [1]. »

Ces morions que Brantôme nous dit quelques lignes plus haut avoir été payés jusqu'à quatorze écus la pièce font comprendre que les « couronnels » n'auraient pas reculé devant la dépense pour munir leurs hommes d'armures à l'épreuve; mais il y avait un autre empêchement, impérieux celui-là : le poids. On ne pouvait songer à imposer à un fantassin, qui avait encore à porter ses armes et parfois ses bagages, l'énorme charge sous laquelle nous avons vu les chevaliers plier et devenir « perclus à trente ans ». Il y avait bien il est vrai la ressource des goujats qui soulageaient le soldat en marche, mais les chefs qui connaissaient les inconvénients de ce système et faisaient leur possible pour le combattre se seraient bien gardés de le rendre plus indispensable encore par une aggravation du poids de l'armure. Les armes offensives du fantassin étaient d'ailleurs si lourdes, que quelques unes, comme le mousquet, ne furent mises en usage « qu'avec une très grande peyne, car « on ne trouvoit soldat qui s'en voulust charger [2]. »

Aussi les armures de fantassins mentionnées dans les ouvrages militaires ou les comptes d'armuriers ne sont jamais à l'épreuve. Elle sont toujours qualifiées dans les comptes de fournitures de « bonnes et suffisantes », par opposition aux armures à l'épreuve, et cet adjectif « suffisantes » semble une ironie quand on songe qu'il désignait précisément les armures insuffisantes pour protéger contre les armes à feu. Brantôme racontant l'histoire d'un fantassin espagnol qui pansait ses blessures lui-même avec un héroïque mépris de la douleur nous dit au contraire :

« Louis de la Sena, soldat espaignol posé en file dans son
« bataillon, fut blessé d'une balle ; et, *sa cuirasse n'étant pas*
« *suffisante*, la balle entra dans son corps..... [3] »

Et encore ce n'est qu'à grand peine que l'on pouvait faire

1. Brantôme : *Couronnels françois*, p. 231, vol. VII, édit. elzév.
2. Id. : *Id.*, liv. II, chap. 1 (Strozzi); p. 232, vol VII.
3. Id. : *Rodomontades espaignolles*, p. 113, vol. IX.

Digitized by Google

accepter aux fantassins ces armures légères, top lourdes cependant à leur gré; Lanoue le constate déjà en 1587 :

« Et d'autant que les soldats ne veulent plus aujourd'hui « porter de corcelets [1]. »

Brantôme professe une grande admiration pour ces soldats qui ont le courage d'aller au feu sans être à l'abri sous une armure à l'épreuve :

« Je pense qu'il n'y a rien si brave et si superbe à veoyr « qu'un gentil soldat bien en point, bien armé, bien leste, soit « qu'il marche à la teste d'une compaignie, soit qu'il se perde « devant tous à un' escarmouche, ou à un combat, ou à un « assaut, tirer son harquebuzade, tout nud, désarmé, aussy « resolument que les mieux armez [2]. »

Le chroniqueur des couronnels et des honnestes Dames aurait de beaux sujets d'admiration s'il voyait le fantassin du xxe siècle affronter « tout nud et désarmé » des feux de file et des salves de Maxims auprès desquels les « harquebuzades et mousquetades » de on temps ne paraîtraient guère redoutables. Le fantassin qu'il admire n'aurait pas été d'ailleurs, comme il le dit, bien leste, s'il avait eu un harnois à l'épreuve sur le dos. Les hommes d'armes bardés de fer eussent fait sous leurs armures de tristes piétons, et tous les ouvrages du temps nous les montrent incapables de se relever seuls lorsqu'ils tombaient de cheval, ce qui devait les mettre en triste posture quand la chose leur arrivait dans la mêlée. Les Espagnols avaient là-dessus un proverbe : « Le cheval mort, l'homme d'armes est perdu », proverbe souvent rappelé par Brantôme [3] et déjà relaté bien avant lui par le chroniqueur de Bayard [4] auquel on pourrait croire que Brantôme l'a emprunté comme il l'a fait pour tant d'autres passages du même auteur, sans la connaissance de l'espagnol qu'avait le sire de Bourdeilles et dont il se targue si souvent.

Aussi l'armure de ceux des cavaliers qui étaient appelés à mettre pied à terre et à faire une partie de leur service à pied avait une forme spéciale et n'était à l'épreuve que dans quelques parties.

1. Lanoue : *XIIIe Discours militaire*, p. 267, édit. François Forest, Genève, 1587.
2. Brantôme : *Couronnels françois*, vol. VII, p. 179-80.
3. « Muerto el caballo, perdido el hombre de armas. » (Cf. Brantôme : *Discours sur les Duels*, vol, VIII, p. 92, édit. elzév.; *Rodomontades espaignolles*, vol. IX, p. 134; *Grands Capitaines*, liv. I, part. II, chap. xxix, vol. V, p. 94, etc.)
4. Le Loyal Serviteur : *Histoire du gentil Seigneur de Bayart*, chap. liv, édit. Soc. hist. de France, p. 321.

Digitized by Google

Il en était ainsi notamment de l'armure des arquebusiers à cheval, précurseurs des dragons, soit de l'infanterie montée moderne, et dont Melzo attribuait en 1611 l'invention aux Français [1], ce qui l'a fait prendre vivement à partie par le major Angelucci. Soucieux de ne pas laisser distraire une parcelle de la gloire de l'Italie, le savant rédacteur du catalogue de l'Armeria de Turin a, dans une dissertation très documentée [2], attribué à Pierre Strozzi la paternité des arquebusiers à cheval qui auraient été créés par lui en 1543 et amenés par lui d'Italie en France.

Angelucci se base surtout sur un passage des mémoires de Martin du Bellay [3] et sur un passage de Brantôme [4] qui semble d'ailleurs avoir copié du Bellay ; mais une lecture plus attentive des passages cités lui eut fait voir qu'il n'en résultait que l'emploi par Strozzi, et non l'invention, des arquebusiers à cheval que maint autre passage des mêmes auteurs montre comme utilisés partout en France à cette époque [5].

Il faut croire d'ailleurs que la croyance à l'opinion émise par Melzo était générale en Italie au commencement du XVIIe siècle, car Pistofilo reproduit la même assertion dix ans après [6]. Se fondant sur Melzo, le P. Daniel (1721) a attribué la création des arquebusiers à cheval ou dragons au maréchal de Brissac (1554) [7], assertion répétée depuis par de nombreux historiens et donnée tout récemment par le nouveau Larousse illustré, vol. III, v. dragon.

Après avoir lu la note d'Angelucci, on doit convenir que Brissac a copié Strozzi ; mais cela n'enlève pas à la France la priorité dans la création des arquebusiers à cheval, dont Strozzi a peut-être perfectionné la tactique en 1543, mais qu'il n'a sûrement pas créés alors puisqu'il s'en trouvait à Paris aux funérailles de Louise de Savoie en 1531, comme le fait est établi par un document d'ailleurs italien [8] et puisque Langey dans

1. 1611. « L'uso de gli Archibugieri à cauallo fu inuentato da' Francesi nell' ultime guerre « del Piemonte, e da essi furono chiamati *Dragoni*, il qual nome tuttauia ritengono appresso « di loro. » (MELZO : *Regole militàri*, p. 36.)

2. ANGELUCCI : *Docum. ined.*, vol. I, p. 286 et 287.

3. Martin DU BELLAY : *Mémoires*, liv. X (édition Petitot, vol. III, p. 249 ; édition Beys de 1582, p. 544).

4. BRANTÔME : *Grands Capitaines*, liv. I, chap. XXXII, le maréchal de Strozze (édit. elzév., vol. II, p. 279).

5. Cf. notamment DU BELLAY : *Mémoires*, liv. X, p. 547, 582, etc. (édit. Beys).

6. 1621. « Qvelli, che in guerra portano gli archibusi a ruota, sono detti archibusieri a « cauallo, ed *i primi*, che l'vsassero a cauallo, vogliono alcuni dire fossero *i Francesi*, nell' « vltime guerre di Piamonte, chiamati da loro, *Dragoni* ». (PISTOFILO : *Oplomachia*, p. 188.)

7. Le P. DANIEL : *Histoire de la Milice française*, liv. XII, tome II, p. 334.

8. *Funerali di Luisa di Savoia*, dans *Miscellanea di Storia italiana*, tome XXII, p. 365.

Digitized by Google

son ouvrage datant de 1537 nous décrit ainsi l'armement des arquebusiers à cheval :

1537. « Les arquebuziers aussi seront *bien montez*, et leur « harnois sera pareil à celui des estradiots réservé de la salade, « car ceux-ci auront seulement un cabasset afin de viser mieux « et avoir la teste plus délivre, l'espée au côté, la masse à l'ar- « çon d'une part et l'harquebuze de l'autre, dedans un fourreau « de cuir bouilly le quel tienne ferme sans bransler. Lad. har- « quebuze pourra estre de deux pieds et demi de long ou de « 3 au plus, et qu'elle soit legère [1]. »

Leur emploi était d'ailleurs déjà réglementé en France à cette époque, ce qui suppose qu'ils ne dataient pas de la veille; écoutons encore Langey :

« Pour dire ce qu'il me semble des exercices que les « gens de cheual doyuent faire, ie suis d'aduis premierement « que les harquebusiers s'addonnent à la harquebuze, et qu'ils « s'estudient à en tirer seurement et droit de toutes mains et « en arriere, jaçoit que les cheuaux courent : et aussi *à descen-* « *dre soudainement, pour garder vn pas comme les harque-* « *buziers à pied feroient* [2]. »

On voit que Saulx-Tavannes qui a minutieusement décrit la tactique des arquebusiers à cheval et des carabins [3] n'a eu qu'à copier Langey en le développant, et si l'on considère que ce dernier était depuis 1527 lieutenant général du roi de France à Turin, il semble vraisemblable de lui attribuer l'introduction en Italie de l'emploi des arquebusiers à cheval. L'Italie est d'ailleurs assez riche en souvenirs militaires pour n'avoir pas besoin d'emprunter à autrui et il est juste de rendre à chacun ce qui lui appartient.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit dans tout ceci des arquebusiers à cheval qu'en tant qu'ils furent employés comme *infanterie montée*, car il dut en exister dès l'invention de l'arquebuse; les arbalétriers à cheval dont l'existence était fort ancienne [4] ont dû immédiatement en donner idée, et des miniatures du xve siècle représentent déjà des bombardiers à cheval [5].

1. Langey : *Discipline militaire*, p. 51.
2. Ibid. : liv. I, chap. xiii, p. 55 v°.
3. Saulx-Tavannes : *Op. cit.*, p. 192, col. 2.
4. Cf. Cibrario : *Econ. pol.*, p. 585 (solde d'un arbalétrier à cheval en Savoie en 1281 et en 1321); Havard : *Dict. Ameublement*, vol. III, col. 789, v° miroir (bibelot ivoire du xiv° siècle représentant des arbalétriers à cheval).
5. Cf. Paulus Sanctinus : *Ms. latin*, bibl. Richelieu, n° 7239, f° 79 v° ; ap. Gay : *Gloss. arch.*, p. 73.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de l'origine des Dragons ou Carabins, comme on les appelait à la fin du XVIe siècle, il est certain qu'on en vint très vite à leur enlever l'armure réduite que Langey leur assignait en 1537. Melzo dit formellement qu'il ne serait pas à propos de leur donner même la cuirasse réduite au plastron et à la dossière, qui les gênerait pour mettre pied à terre et dans toutes les circonstances où il faut de l'agilité [1].

Aux seuls capitaines des arquebusiers à cheval il donne un plastron et une dossière *à l'épreuve de l'arquebuse* et un morion léger, et il leur interdit le port des cuissards et du garde-reins trop gênants pour mettre pied à terre [2].

Si l'armure des arquebusiers à cheval qui ne se trouvaient à pied qu'accidentellement devait être ainsi réduite, on comprend que celle des fantassins qui en étaient continuellement chargés devait l'être plus encore ; aussi Pistofilo ne leur assigne-t-il d'armures lourdes qu'aux tranchées ou sur les remparts ; en campagne il veut qu'ils aient une armure *légère*, sans cuissards ni grèves [3]. Une armure légère, c'est-à-dire, on l'a déjà vu, destinée à résister aux armes blanches seulement ; cette expression est toujours prise en sens opposé d'armure à l'épreuve.

Seul, le capitaine des gens de pied devait avoir un demi-harnois à l'épreuve, et encore ne le revêtait-il qu'au moment de l'action ; le reste du temps, il était, comme ses hommes, armé à la légère [4].

Il était de plus muni d'une rondache à l'épreuve dont il n'aurait guère pu se passer, obligé qu'il était de marcher au feu à deux longueurs de pique (45 pieds) en avant de ses soldats [5]. Cette rondache est fréquemment mentionnée par les chroniqueurs militaires ; Brantôme en parle en maint passage, et le Frère de Laval omet rarement de dire que les capitaines dont il raconte les exploits « étaient couverts de leurs Rudaches [6].

1. **1611.** « Ciò (petto e schiena) in niun modo sarebbe a proposito, perche, ingombrati « con quest' armi non potrebbono seruir nelle occasioni, che si sono dette, di metter piedi « a terra, e nelle altre doue si richiede l'agilità. » (Melzo : *Regole militari*, liv. II, ch. 1, p. 39.)

2. « I capitani... sogliono armarsi di petto e schiena *a pruoua d'archibugio* e d'un morione « leggiero .. ma per niun modo deuono portar cosciali, ne guardareno perche sono di troppo « impedimento quando occorre metter piedi a terra. » (Melzo : *Loc. cit.*)

3. **1621** « Le graui sono necessarie doue conuien star fermo, come dentro a trincere, o « per difendere città... ma in campagna... deuonsi adoperar *l'armi leggiere*... non deuono, « hauere ne' scarselloni che difendano le coscie, ne schinieri che difendano le gambe. » (Pistofilo : *Oplomachia*, p. 35.)

4. **1621.** « Il capitano comparisce hora armato *alla leggera*, ed hora *a tutta botta*, se-« condo che egli e per voler far mostra, o retrouassi in fattione. » (Pistofilo : *Op. cit.*, p. 40.) Nouvel exemple de l'expression italienne *a botta* ; v. p. 153 ci-devant.

5. Pistofilo : *Op. cit.*, p. 108 combinée avec p. 29.

6. Le Frère de Laval : *Op. cit.*, p. 315 v°, 319 v°, 353 r° et v°, 361 v°, 369 r° et v° 549 v°, 550 r°, etc.

Digitized by Google

Dès la première partie du XVIe siècle, cette arme défensive avait été réservée aux capitaines de gens de pied. Langey nous dit déjà :

1537. « La Rondelle ne peut estre dicte baston, neantmoins « c'est une très bonne pièce... [1] encores ne s'en charge guères « personne si ce ne sont les capitaines [2]. »

Cette rondache à l'épreuve dont il ne se couvrait qu'au moment du combat obligeait le capitaine de gens de pied à se faire toujours accompagner d'un page chargé de porter ce



Fig. P. — Capitaine de gens de pied avec son page porte-rondache.
(D'après une gravure de l'*Oplomachia*, de Pistofilo (1621).

bouclier ; Pistofilo, qui n'oublie aucun détail, nous indique le costume, l'armement et les fonctions de ce page [3].

Cette rondache des capitaines, bien qu'elle soit aussi nommée rondelle dans les anciens ouvrages, n'a rien de commun avec la rondelle de duel avec laquelle elle est souvent confondue. La rondelle de duel dont Marozzo enseignait déjà l'usage

1. Langey : *Discip. milit.*, liv. I, p. 23.
2. Ibid. : p. 20 v°.
3. Pistofilo : *Oplomachia*, p. 58.

Digitized by Google

en 1536 [1] était un bouclier léger, parfois en fer, mais le plus souvent en bois ou en cuir bouilli, réduit parfois à des dimensions exigues, et appelé alors rondelle de poing ou boce. Cette arme défensive, destinée exclusivement à parer les coups d'épée et à fausser la pointe de l'adversaire, n'avait que faire d'être à l'épreuve et n'eut pu en rien remplir l'office de la rondache qui, de son côté, à cause de son poids considérable eut été plus gênante qu'utile dans une rencontre à l'épée.

Sauf cette pièce toute exceptionnelle, puisqu'elle n'appartenait qu'aux capitaines, tout l'armement défensif des fantassins était *à la légère*.

Les comptes d'armuriers permettent d'ailleurs de constater de façon irréfutable cette différence entre les armures de fantassin et de cavalier. Dans une requête présentée le 14 juillet 1624 au duc Charles-Emmanuel par Jacques Feisselle (aliàs Feyssel), fabricant d'armes à Moûtiers-en-Tarentaise, à Epierre et à la Rochette, Feisselle offre de fournir :

« II. Le corcellet pour le picquier le deuant le dernier les « tacettes l'hautcecol et la bourguignotte garnies à quinze flo- « rins monnoye de Sauoye le tout *bon et receuable* fabriqué « dans le pays [2]. »

Il n'est pas ici question d'épreuve ; Feisselle dit « bon et recevable », et, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, il n'y a qu'à lire l'article suivant de la même supplique :

« III. Plus les cuirasses communes pour des cheuaulx le- « giers, scauoir le deuant *a l'espreuue du pistolet*, le dernier « legier, la culotte, les brassars, les cuissars, le casque, l'haut- « cecol, le gantellet, garnis de cuir à raison de 60 florins mon- « noye de Sauoye, chasque pair d'armes [3] complète et fabriquee « dans l'estat. »

Bien qu'il ne s'agisse ici que d'une armure pour chevau-légers dont une seule pièce, le plastron, était à l'épreuve, et encore du pistolet seulement, elle coutait, on le voit, quatre fois plus qu'une armure de piquier de la même époque ; et la simple épreuve du pistolet devait demander bien des soins dans la fabrication du plastron destiné à la supporter, car Feisselle offre de rabattre cinq florins si on veut l'en dispenser :

1. Marozzo : *Opera nova de Achille Marozzo, Bolognese, mastro generale de Larte de larmi*, Mutinæ, in œdibus venerabilis D. Antonii Bergolæ Sacerdotis ac civis Mutin., xxiii idus maii, M.D.XXXVI ; lib. II, chap. cii et suivants, p. 29 et suivantes.

2. Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p. 173.

3. On entendait par paire d'armes une cuirasse complète comptant le plastron et la dossière. Voir pour l'explication de ce terme avec documents à l'appui Angelucci : *Catalogo*, p. 557, note.

Digitized by Google

« IV. Et les autres armes complettes comme ci dessus *sans*
« *estre à l'espreuue* pour 55 florins chesque pair le tout fabric-
« que dans le pais à ses frais et despens. »

Et encore le duc qui avait accepté le prix des autres articles ne concède plus pour celui-ci que 54 florins [1].

Cette impossibilité de charger le fantassin d'un armement défensif à l'épreuve de la balle amena la suppression de son armure. Les armes blanches passaient de plus en plus au second plan et une cuirasse qui n'avait d'effet que contre elles devenait une gêne inutile. Aussi l'armure de l'infanterie disparut-elle la première ; celle des cavaliers ne devait pas tarder à la suivre, comme nous allons le voir.

XII. — Disparition progressive de l'armure.

Le perfectionnement des armes à feu qui nécessitait une augmentation de jour en jour plus considérable de l'épaisseur des armures amena, comme nous l'avons vu déjà, à renforcer les pièces qui couvraient les parties vitales et à rendre le surplus très léger, ou même à le supprimer. Naturellement, la première partie de l'armement défensif qui fut sacrifiée fut l'armure du cheval ; à l'épreuve elle eut été trop lourde ; non à l'épreuve elle ne servait plus à rien.

1610. « Les grands pistolets rendent ces bardes inutiles [2] », nous dit Saulx-Tavannes à propos de la bataille de Renty (1554) ; et plus loin :

« Les chevaux armez y seroient inutiles, *à cause de la pesan-*
« *teur des espreuves* ; ils sont assez chargez de porter l'homme
« et ses armes sans en porter davantage ; neantmoins un chan-
« frein à l'espreuve et quelques platines au poitrail pourroient
« servir [3]. »

Comme on le voit, tout en reconnaissant la nécessité de renoncer à l'armure du cheval, Tavannes avait peine à l'abandonner entièrement ; aussi avait-il pris part à cette bataille de Renty :

« Avecques sa compaignie de gens d'armes... les chevaux
« tous bardez d'acier, *retenant encor de la mode ancienne*
« qu'il avoit veu soubz M. le grand écuyer [4]. »

Ainsi l'armure du cheval était déjà démodée en 1554, et la

1. Dufour et Rabut : *Op. cit.*, p. 174.
2. Saulx-Tavannes : *Op. cit.*, p. 191, vol. I.
3. *Ibid.*
4. Brantôme : *Grands Capitaines*, liv. I, part. II, chap. xxxv (vol. VI, p. 98).

Digitized by Google

journée de Renty est probablement une des dernières rencontres où l'on vit des chevaux bardés. Ce désarmement du cheval n'était cependant pas sans grands inconvénients, car, en raison même du poids des épreuves, souvent l'homme désarçonné était perdu, comme nous l'avons vu déjà.

La suppression de l'armure du cheval ne pouvait suffire. Le poids énorme donné au plastron et à la dossière pour les mettre à l'épreuve des balles fit peu à peu supprimer tout le surplus et amena la transformation de l'armure complète en demi-armure.

De tout temps, au reste, on avait porté en certaines circonstances une sorte de cuirasse qui ne couvrait que le torse, *le corselet*. Cete arme défensive au lieu de comprendre un plastron et une dossière unis à droite et à gauche du corps par des crochets ou des courroies, était souvent composée de pièces articulées à charnières, se fermant par devant au milieu de la poitrine.

Porté parfois comme armure de parement complétant un costume d'apparat, le corselet était alors décoré avec le plus grand luxe [1]. Parmi les Musées qui en possèdent de ce genre, on peut citer l'Arsenal de Genève, l'Armeria de Turin et surtour le Musée de Tsarskoë-Selo à Saint-Pétersbourg. La collection du comte de Belleval, acquise par Napoléon III pour son Musée de Pierrefonds [2], en renfermait un remarquable, décrit sous le nº 17 dans le catalogue placé à la suite de sa *Panoplie*.

Mais le corselet était parfois aussi porté dissimulé sous les vêtements et servait d'armure secrète. Plus simple en ce cas dans sa décoration, car il devait non plus briller mais préserver, il atteignait alors le poids d'une cuirasse ordinaire et se faisait également à l'épreuve. Il restait toujours réduit à l'armure du torse ; des brassards et des cuissards eussent été trop facilement visibles sous les vêtements et eussent trahi par leur raideur la présence de l'armure qu'on voulait dissimuler. La collection du comte de Belleval que nous venons de citer renfermait également un bon spécimen de cette sorte de défense secrète [3].

Ce sont semblables corselets, bien donnés dans les relations de l'époque comme étant à toute épreuve, que portaient sous leur déguisement le chevalier de La Vivalda et ses vingt-neuf compagnons, « fleur de soldats et presque tous de haute nais-

1. Cf. notamment : *Art pour Tous*, 9ᵉ année, nᵒˢ 230 et 238 ; Gay : *Gloss. arch.*, p. 434.
2. Le comte de Belleval : *La Panoplie*, p. 136.
3. Ibid. : *Loc. cit.*, p. 18.

Digitized by Google

sance », qui devaient en avril 1582 entrer à Genève par la porte de Rive et ouvrir la Cité à leurs camarades arrivant de Ripaille, Rumilly, Seyssel et Gex [1]. L'insuccès de ce complot n'empêcha pas Charles-Emmanuel de risquer vingt ans plus tard la funeste tentative de l'Escalade.

Mais cette réduction de l'armure aux pièces couvrant le buste qui n'avait eu lieu jusqu'alors que pour des cas exceptionnels, parement ou déguisement, devait s'imposer bientôt en toute circonstance et faire disparaître petit à petit toutes les parties accessoires du harnois.

Dès la fin du XVIe siècle, les solerets et les grèves de fer font place à des bottes de cuir. S'il est peu de collections qui renferment des costumes de guerre de ce genre bien complets, cela tient aux causes multiples de destruction des bottes de cuir qui ont pu aussi être utilisées après l'abandon de l'armure. L'Armeria de Turin conserve une armure ainsi complétée, celle du marquis de Leganez, dont la stature colossale ne peut manquer d'ailleurs d'attirer les regards [2].

Les brassards à leur tour sont abandonnés et remplacés par ces demi-brassards désignés dans les ouvrages de l'époque sous le nom de moignons, et qui, nous dit Pistofilo, ne couvraient le bras que de l'épaule au coude [3], souvent même du côté extérieur seulement [4].

Les cubitières disparaissent aussi, et les canons de l'avant-bras sont remplacés par un crispin de fer continuant le gantelet jusqu'au coude. Parfois même, pour s'alléger encore, l'armure ne compte *qu'un seul* de ces gantelets, pour le bras gauche, le droit étant suffisamment protégé par la rondelle de la lance ou la garde de l'épée. Lanoue nous donne les détails les plus précis à ce sujet en décrivant le harnois de l'homme d'armes de son temps :

1587. « Au bras gauche il porte un grand gantelet qui le « couure jusqu'au coude : et au droit vn petit mougnon qui « cache seulement l'espaule : et ordinairement ne porte nulles « tassettes... etc. [5]. »

1. « Era stabilito che la sera prima del giorno fissato al tentativo, il Vivalda con 29 com- « pagni, fior di soldati e quasi tutti di chiaro sangue, travestiti in varie guise, ma con *cor- « saletti a tutta botta sotto le vesti*, entrerebbero in Ginevra per la porta di Riva. » (Ercole Ricotti : *Storia della Monarchia piemontese*, vol. III, p. 12 ; d'après l'Arch. gen. r , Ginevra città, categ. I, mazzo XVII.)

2. Angelucci : *Catalogo*, p. 97.

3. 1621. « Li mognoni, che è vna parte, d'armatura, che cuopre la metà del braccio dal « gomito esclusiue, sino alle spalle. » (Pistofilo : *Oplomachia*, p. 35.)

4. « Mognoni che armassero sino al gomito *per di fuori*. » (*Ibid.*, p. 189.)

5. Lanoue : *XVe Discours militaire*, p. 285, édition Forest, Genève, 1587.)

Digitized by Google

Ce passage peut avoir son importance pour l'étude d'armures regardées comme incomplètes parce qu'elles n'auraient qu'un gantelet, le gauche, et pas de tassettes. On peut en voir un exemple remarquable au Musée d'artillerie dans l'armure G. 122 qui a appartenu à Henri IV *(fig. ci-contre).* On croirait que Lanoue a écrit la phrase citée plus haut avec cette armure sous les yeux ; le bras droit du Béarnais n'était défendu que par « un petit mougnon qui cache seulement l'espaule », et le bras gauche portait bien « un grand gantelet qui le couvre jusqu'au coude », ce qui complétait, avec le moignon gauche, un brassard suffisant. L'armure d'ailleurs, toujours comme dans les descriptions de Lanoue, « ne porte nulles tassettes ».



Fig. Q.
DEMI-ARMURE DE HENRI IV COMPLÈTE, BIEN QUE N'AYANT QUE LE GANTELET GAUCHE.
(Musée d'Artillerie.)

Le gantelet droit de cette armure est à tort considéré comme perdu ; M. Maindron qui en donne une bonne description dans son excellent ouvrage sur *Les Armes* dit : « des bras de « fer légers ressemblant aux « gantelets des reitres com- « plètent le brassard [1] ». Il semble bien, d'après le texte de Lanoue, qu'il n'y a jamais eu qu'un seul de ces bras de fer, et que ce gantelet gauche était unique, de même que le brassard gauche, si bien étudié par E. de Beaumont dans ses *Armes méconnues* [2] et qui était, comme le gantelet gauche qui nous occupe, destiné à jouer le rôle de bouclier.

1. MAINDRON : *Les Armes*, p. 316.
2. E. DE BEAUMONT : *Les Armes méconnues* (*Gazette des Beaux-Arts*, mai 1878 ; tirage à part, p. 7 et suivantes).

Digitized by Google

Ce système semble d'ailleurs avoir prévalu à partir de cette époque ; dans sa supplique au duc de Savoie (1624) que nous avons déjà étudiée dans le chapitre précédent, l'armurier Feisselle s'engage à faire *les* brassards et *le* gantelet [1].

Parfois aussi les brassards étaient remplacés, pour alléger l'armure, par des manches de mailles « dont on usoit fort en ce temps là [2] » au dire de Brantôme. Cette expression « manches de mailles » s'emploie bien parfois pour désigner la jaque complète de mailles, remise à la mode pour remplacer, surtout à la ville, l'armure devenue trop lourde ; mais le plus souvent elle ne désigne que des brassards de mailles, unis parfois par un colletin aussi de mailles. En 1538, le seigneur de Veniers avait déjà semblables brassards pour son combat en champ clos avec le sire de Sarzay : « Le Seigneur de Veniers porta les armes, qui estoient « vn corselet à longues tassettes auec des manches de maille « et des gantelets [3]. »

Et dans sa *Discipline Militaire*, écrite en 1537, Langey donne déjà ces manches de mailles aux piquiers, hallebardiers, archers, arquebusiers et arbalétriers [4].

Au point de vue de l'épreuve, c'était là faire des progrès à rebours et revenir en arrière, car ces manches de mailles, reste des anciens hauberts, avaient été utilisées au début des armures de plates, unies à un corcelet d'acier, comme en font foi les anciens inventaires [5], et abandonnées pour les brassards de fer, précisément parce qu'elles n'étaient pas suffisamment à l'épreuve. Et par le fait, il ne semble pas qu'elles aient offert une défense bien efficace malgré les progrès de la métallurgie au xvie siècle et les recettes empiriques qui recommandaient le suc de navets (!) pour leur donner meilleure trempe !!

1557 « on estaint les cottes ou chemises de mailles en jus de naveaux [6]. »

Impuissantes contre les balles, ces mailles ne résistaient pas toujours aux armes blanches ; témoin ce capitaine Charry dont Brantôme conte aussi les exploits, qui abattit un jour d'un revers de son épée le bras d'un officier ennemi quoique

1. Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p. 174.
2. Brantôme : *Grands Capitaines* (Strozzi), liv. I, chap. xxxii (vol. II, p. 278, édit. elzev.); *Couronnels françois*, liv. II, chap. i (vol. VII, p. 151) ; et passim.
3. Guill. du Bellay, seigneur de Langey : *Mémoires*, liv. VIII (inséré dans les *Mém. de Martin du Bellay*, son frère, p. 475 (édition Beys, 1582).
4. Langey (le même que dessus) : *Discipline militaire*, liv. I, p. 24.
5. 1365. « Quasdam manucas maillie ad armandum. » (*Inv. de J. de Saffres* ; ap. Gay : *Gloss. arch.*, p. 763, col. 1.)
6. Alexis : *Recettes de divers auteurs*, p. 35 v° ; ap. Gay : *Gloss. arch.*, p. 451, col. 2.

Digitized by Google

cet officier fut armé d'un corselet et de *manches de mailles* [1].

Ce retour à la maille dont nous venons de constater les inconvénients, n'avait pas été sans rencontrer une vive opposition de la part de ceux qui tenaient pour l'armure de toutes pièces; il fut même un temps où le seul fait de venir au combat avec une armure de mailles au lieu du harnois de plates était considéré comme une faute grave contre la discipline, et Brantôme nous conte comment le sergent La Burthe, « fort digne de sa charge », tua d'un coup de hallebarde, le jour de la bataille de Cérisolles, « un gentilhomme d'honneur et de valeur » placé sous ses ordres, uniquement parce qu'il s'était mis sur les rangs avec « un jacques et manches de mailles » au lieu de son armure qu'il n'avait pas eu le temps de revêtir. Après la bataille, La Burthe passa pour ce fait devant une sorte de conseil de guerre qui l'acquitta [2].

Mais le poids donné plus tard aux pièces les plus essentielles du harnois, devait avoir raison de la résistance des partisans de l'armure complète, et la maille fut adoptée sans difficultés.

S'il fallait en croire le *Traité militaire* de Cicogna (1583) l'Italie aurait été tributaire de l'Allemagne pour la fabrication des armures de mailles qui y auraient été par le fait peu usitées [3]. Ce doit être là une erreur de cet écrivain militaire; nulle part la cotte de mailles n'est plus souvent mentionnée que dans les ouvrages italiens ; pour n'en citer qu'un, contemporain du traité de Cicogna, dans la *Vita di Cellini* où il n'est pas question une seule fois de cuirasse ou d'armure, le jaque de mailles revient à tout instant sous la plume de Benvenuto, et c'est toujours une cotte de mailles qu'il revêt avant de se lancer dans ses expéditions hasardeuses [4]. Et l'inventaire des objets trouvés chez Cellini en 1538 « à l'époque la plus brillante de son séjour à Rome » ne relève non plus aucune armure, mais mentionne deux jaques de mailles [5].

D'ailleurs les exemples de cottes de mailles de toutes dates à provenance italienne sont trop nombreux dans les musées pour que l'on puisse s'arrêter à l'opinion de Cicogna. Un des plus remarquables hauberts de mailles connus et de ceux qui ont la

1. Le Laboureur, d'après la note 1, p. 51, vol. VII, p. 151 de l'édit. elzév. de Brantôme.

2. Brantôme : *Couronnels françois*, vol. VII, p. 151, édit. elzév.

3. 1583. « Ma delle arme di maglia pochi sono in Italia che ne faccino professione e nell' « Alemagna si tiene esser la fonte, etc. » (Cicogna, *Op. cit.*, chap. lxx, p. 61 v°.)

4. Cellini : *Vita*, passim ; cf. notamment liv. I, chap. iii et iv; liv. II, chap. iii ; liv. III, chap. ii, etc.

5. Bertolotti : *Extrait de l'Archivio storico di Roma* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1876); et Plon : *Benvenuto Cellini*, appendices, p. 379, col. 2.

Digitized by Google

provenance la plus certaine vient de Sinigaglia [1] et fait aujourd'hui partie de la collection de sir Noël Patton, en Angleterre.

Quoiqu'il en soit de leur origine, l'adoption de ces manches de mailles pour remplacer les brassards se généralisa partout dès la fin du XVIe siècle surtout pour les corps légers. Le Frère de Laval nous dit des chevau-légers allemands :

1573 « les harnois qu'ilz portent sont noirs, auec manches « de mailles [2]. »

Le même auteur décrit ainsi l'équipement des archers :

« Les archers montez d'vn bon cheual, armez d'vn corselet « ou animez, brassards, ou manche de maille [3]. »

Et celui des Suisses : « pour toutes armes il ont la bourgui« gnotte, la cuirasse fournie de gorgerin et tassettes, de longs « braçats, et gantelets, et plusieurs les manches de mailles [4]. »

Quelques années plus tard, une ordonnance du roi Philippe II d'Espagne, en date du 2 avril 1589, réorganisant le corps des archers de sa garde, les arme de « colletin, plastron et dossière, manches de mailles [5]. »

Ces manches de mailles d'ailleurs disparurent bientôt à leur tour avec toutes les pièces accessoires de l'armure. Les soldats avaient donné l'exemple, et, malgré les ordres les plus sévères, se débarrassaient de cet attirail encombrant :

« Les soldats s'en défont et en jettent une pièce après l'au« tre [6] » nous dit Saulx-Tavannes, et Pistofilo recommande lui aussi de ne pas donner aux piquiers des armes trop lourdes, « parce que beaucoup d'entre eux les jettent [7]. »

Il fallut céder à cette unanimité qui condamnait l'ancien armement, et la guerre de Trente Ans vit plus de buffletins que d'armures. En vain Louis XIII, dont le goût pour les harnois complets nous est attesté par les belles panoplies qui lui ont appartenu et figurent au Musée d'artillerie, essaya-t-il de réagir ; l'armure disparaissait de jour en jour, et celle de Louis XIV dont nous avons déjà parlé, datée de 1668, fut peut-être la dernière panoplie complète fabriquée en Europe.

Aussi, dix ans après, Gaya pouvait dire :

1678. « Il n'y a pas un cavalier dans les troupes de France

1. Starkie Gardner : *Foreign Armour in England*, p. 19.
2. Le Frère de Laval : *Op. cit.*, p. 64 r°.
3. *Ibid.*, p. 159 v°.
4. *Ibid.*, p. 161 r°.
5. **1589**. « Gola, peto y espaldar, mangas de malla. » (Ap. comte de Valencia : *Catalogo*, p. 102.)
6. Saulx-Tavannes : *Op. cit.*, p. 120, col. 2.
7. **1621**. « Deuonsi adoperar l'armi leggiere, altramente... auuienne che molti soldati le « gittano. » (Pistofilo : *Oplomachia*, p. 35).

Digitized by Google

« qui n'ait un habillement en buffle *depuis que l'on s'est défait* « *de ceux de fer* [1]. »

Ce buffletin se porta d'abord avec un grand colletin qui descendait jusqu'au milieu de la poitrine et pouvait encore fournir une bonne défense. Ce colletin, d'abord fort grand et fort lourd, comme devait l'être le dernier vestige de l'armure à l'épreuve, — l'un de ceux conservés au Musée d'artillerie (G. 246) pèse 1 kilog 590 grammes [2] — vit rapidement diminuer ses dimensions au point de n'être bientôt qu'un insigne de commandement, le hausse-col. Ce souvenir de l'armure n'a disparu de l'uniforme que depuis quelques années.

Il y a lieu d'ailleurs d'observer que cette suppression de l'armure ne fut pas absolument générale. Des corps spéciaux gardèrent et gardent encore aujourd'hui la cuirasse réduite au plastron et à la dossière, comme pour nos cuirassiers; parfois même on s'en tint au plastron seul, comme pour les cuirassiers de Charles XII de Suède, dont on peut étudier les plastrons sans dossière au Musée d'artillerie (G. 265) [3].

Ce système avait d'ailleurs été pratiqué en Savoie dès le commencement du XVIIe siècle; le 29 juin 1627, André Cronier, armurier à Chambéry offrait de livrer au duc de Savoie, avec d'autres armures comprenant celles-là le plastron et la dossière : « des plastrons *à preuve du mousquet* avec les courroies comme il appartient [4] », qui étaient bien évidemment destinés à être portés seuls et sans dossière.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et c'était là une mode, c'est le cas de le dire, renouvelée des Grecs. Nous lisons en effet dans Rollin : « Alexandre ne laissa à la cuirasse que celle « de ses deux parties qui couvroit la poitrine afin que la « crainte d'être blessé au dos qui étoit sans défense empêchât « les soldats de fuir [5] ».

Comme on vient de le voir par ces plastrons d'André Cronier, cette réduction de l'armure ne fit pas cesser l'usage de l'épreuve. En 1734, l'inventaire de l'Armeria du château de la Rocca mentionnait encore, parmi les cuirasses : « 3 plastrons « avec leurs dossières, à l'épreuve du mousquet [6]. »

1. De Gaya : *Traité des Armes. .; avec la manière dont on s'en sert présentement dans les armées, tant françoises qu'etrangères*, par le sieur de Gaya, cy-devant capitaine dans le régiment de Champagne (Paris, 1678, chez Sébastien Cramoisy, p. 56).
2. Col. Robert : *Catal*, vol II, p. 97.
3. *Ibid.*, vol II, p. 99.
4. Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p. 192.
5. Rollin : *De la Science militaire*, liv. XXV, § 3 (armes anciennes.)
6. 1734. « Sei pezzi, tre petti e tre schiene fra di loro compagni, *tutti a botta di mos-* « *chetto* ». (Angelucci : *Doc. inéd.*, p. 204.)

Digitized by Google

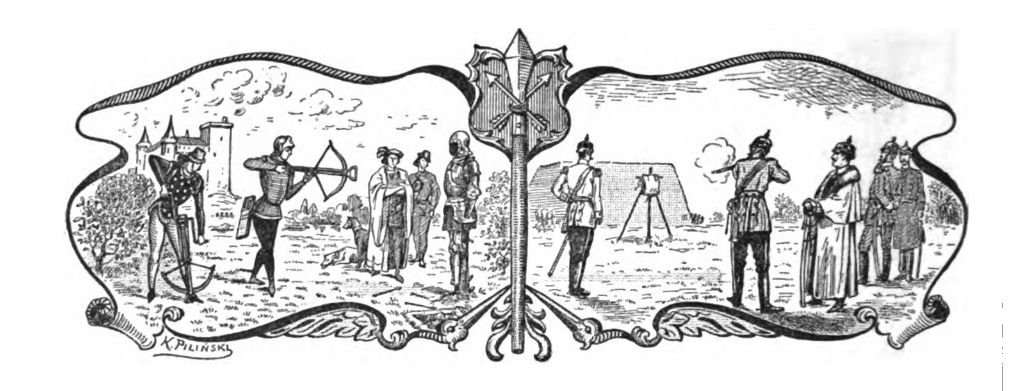
L'Armeria de Turin conserve d'ailleurs les cuirasses du Prince Eugène (1683-1736), de Charles-Emmanuel III (1730-1773) et de Victor-Amédée III (1773-1796), qui, semblables à celles des cuirassiers modernes, ne comprennent que le plastron et la dossière, et qui sont toutes à l'épreuve des armes à feu, comme en témoignent éloquemment les traces de balles qu'elles portent [1].

L'armure ainsi réduite est à proprement parler ce que l'on désigne sous le nom de cuirasse; elle s'est conservée pour le génie et les cuirassiers. On a parlé souvent de l'abandonner de façon absolue, mais, de ce que l'armure complète était devenue impossible à cause de son poids, on a peut-être eu tort de conclure que la cuirasse elle-même devait être délaissée. Comme on a pu en juger par les illustres exemples cités précédemment, les généraux les plus braves ne la regardaient pas comme inutile ; Napoléon Ier lui-même, qui avait d'ailleurs des cuirassiers dans son armée, s'était fait faire un casque et une cuirasse richement ornés que l'on a pu admirer à l'Exposition de 1900 [2], et, ne voulant pas être seul à porter semblable costume, il en avait fait faire un pareil pour le maréchal Berthier. A l'essai, craignant plus le ridicule que les balles, il reprit la légendaire redingote grise et le petit chapeau, et envoya les deux cuirasses au Musée d'Artillerie; mais il paraît cependant qu'il voulut les essayer à nouveau pendant la campagne de 1807, car Régnier, conservateur du Musée d'Artillerie [3], reçut l'ordre d'envoyer les deux casques et les deux cuirasses à Tilsitt au maréchal Berthier, alors prince de Neuchâtel et major général. La lettre d'envoi au futur prince de Wagram est datée du 16 juin 1807 [4].

L'histoire ne dit pas que l'Empereur ou le Maréchal aient dû au port de ces cuirasses la préservation d'une blessure ; Napoléon qui eut sur ses soixante champs de bataille dix-neuf chevaux tués sous lui ne fut, d'ailleurs, blessé que quatre fois et très légèrement, trois fois au siège de Toulon et une fois à Ratisbonne [5]. Mais le seul fait d'avoir commandé cette cuirasse pour lui témoigne de son opinion et prouve qu'il admettait l'utilité de l'armure.

1. Cf. Angelucci : *Catalogo*, p. 129, 130 et 131.
2. Collection du Prince de Wagram.
3. Il en avait été le créateur en 1795 et en était le premier conservateur ; Cf. Col. Robert : *Catalogue*, vol., I, p. 5 et suiv.; Col. Bernadac : *Le Musée d'Artillerie*, Paris, 1895, p. 5.
4. Archives du Prince de Wagram, château de Grosbois, à Boissy-Saint-Léger.
5. Dr Callamand : *Les Blessures de Guerre de Napoléon*. (*La Chronique médicale*, 1er mars 1901, p. 129 et suivantes.)

Digitized by Google



APPENDICE.

L'épreuve aujourd'hui.

Nous avons vu l'épreuve par l'arbalète naître avec l'armure de plates et l'amener peu à peu à se compléter entièrement; nous avons vu ensuite l'épreuve par les armes à feu faire tomber une à une les pièces de cette même armure et la réduire depuis plus de deux siècles à ce qu'elle est aujourd'hui : un casque, et une cuirasse ne comprenant que le plastron et la dossière, et pour quelques corps spéciaux seulement. Et encore, ce reste du harnois qui pouvait, il y a trente ans, se targuer jusqu'à un certain point du titre d'armure à l'épreuve et arrêter les balles, celles du moins qui n'étaient pas tirées de trop près, semble-t-il, depuis l'adoption des projectiles à chemise blindée, devoir être transformé en écumoire à la première bataille.

Faut-il en conclure que l'épreuve est définitivement condamnée et que son histoire est un livre clos auquel ne s'ajoutera désormais aucun nouveau chapitre? Non certes, et nous allons voir que l'épreuve fait encore parler d'elle et que l'avenir lui réserve peut-être une large place.

Et d'abord, il est des cas où un retour à l'ancien armement aurait son utilité; on a pu voir à l'Exposition de 1889 des cottes de mailles, les unes faites d'un rang d'anneaux découpés à l'emporte-pièce alterné avec un rang d'anneaux brisés à ressort, et données comme *à l'épreuve* du poignard; les autres faites entièrement d'anneaux rivés, à l'instar des cottes de mailles anciennes, et garanties *à l'épreuve* du révolver d'ordonnance (qui n'utilisait alors que la balle de plomb de 11 m/m). L'exposant de ces cottes se vantait d'avoir dans sa clientèle deux classes bien différentes de la société, également exposées

Digitized by Google

aux coups des assassins, les chefs d'Etat et les détectives. Les événements ne se sont que trop chargés de démontrer l'utilité de semblable défense, grâce à laquelle les crimes politiques qui ont mis en deuil l'Europe et l'Amérique pendant ces dernières années seraient restés à l'état de tentative. D'autres systèmes que la cotte de mailles sont aussi préconisés, et, cette année même, une importante fabrique d'armes de Saint-Etienne se vante d'avoir mis sur le marché une défense à la fois souple et légère qui n'a rien à craindre même de la balle du révolver d'ordonnance actuel.

Ensuite, même en se plaçant au point de vue militaire, est-ce à dire que la cuirasse soit destinée à disparaître définitivement et à ne plus figurer que dans les accessoires de théâtre et dans les musées? Rien n'est moins sûr; la science n'a jamais dit son dernier mot, et peut-être trouvera-t-on, — peut-être même a-t-on trouvé déjà — un procédé pour faire de nouveau, scientifiquement, ce que les armuriers d'antan seraient impuissants à produire aujourd'hui malgré la supériorité de leur main d'œuvre, une cuirasse légère et vraiment *à l'épreuve*, et cette fois à l'épreuve de la balle blindée.

La cuirasse nouvelle sera-t-elle en un de ces alliages qui surgissent chaque jour et qui surpasserait en résistance le bronze d'aluminium, l'acier-nickel, l'acier chromé, et l'aluminium chromé? Ne sera-t-elle pas plutôt en une sorte de feutre élastique renforcé par un tissu métallique? L'avenir nous le dira.

Aujourd'hui même, on cherche de toutes parts; la cuirasse Dowe a été soumise il y a quelques années en Allemagne à des essais réitérés, et l'Empereur, qu'aucune question militaire ne laisse indifférent, a daigné s'y intéresser; la cuirasse Loris a eu les honneurs de *l'épreuve* jusque sur les scènes parisiennes; une cuirasse en tourbe a été essayée cette année en Hanovre et aurait donné, paraît-il, des résultats satisfaisants; on étudie depuis quelques jours à Paris la cuirasse inventée par M. Alphonse Payot, de La Rochette (Savoie); enfin on mène grand bruit en ce moment autour d'une cuirasse *à l'épreuve des balles* inventée par un jeune Italien, Ernest Benedetti, cuirasse qui a été expérimentée, il y a quelques mois, devant une commission militaire à Rome, et qui satisfait, dit-on, tous les desiderata. On voit que la question de *l'épreuve*, loin d'être enterrée, est à l'ordre du jour.

Des spécialistes qui font de l'art de la guerre une étude constante et approfondie regardent la résurrection au moins par-

Digitized by Google

tielle de l'armure à *l'épreuve* comme une nécessité, et pensent que les effets foudroyants des nouvelles armes forceront à revenir aux moyens de protection abandonnés depuis longtemps. Les lignes suivantes extraites d'un roman militaire bien connu précisent cette nécessité :

« Nous en reviendrons au bouclier grec perfectionné et sur-
« tout renforcé ; quand on s'apercevra que d'un bataillon de
« mille hommes lancé sur un simple retranchement improvisé
« il n'en parvient pas un, on en arrivera à l'adoption d'un
« couvert portatif quelconque [1]. »

Mais la question ainsi posée sort du domaine de l'archéologue, et nous laissons à une plume plus autorisée le soin de l'élucider. Elle a d'ailleurs été traitée, et de façon magistrale, par l'auteur même que nous venons de citer, et nous ne pouvons que renvoyer à son travail [1] ceux que ce point de vue tout moderne des armures *à l'épreuve* peut intéresser. Ils verront en le lisant qu'on regarde encore de nos jours comme très utile l'emploi d'un bouclier *à l'épreuve*.

Ch. BUTTIN.

APERÇU
DE LA
FLORE DE FAVERGES
ET DE QUELQUES LOCALITÉS VOISINES

(Suite.)

Classe III. — COROLLIFLORES.

FAMILLE 84. — ASCLÉPIACÉES.

219. Vincetoxicum officinale Mch. — Giez, Motte, Rochettes, Montmin.

FAMILLE 85. — NÉRIACÉES.

220. Vinca minor L. — Haies et bois, Cons, Giez ; variétés à fleurs blanches et à fleurs brun-clair.

1. Cap. DANRIT : *La Guerre de demain*, p. 600.
2. ID. : *Des Effets du Feu, et du Bouclier d'infanterie. (Monde moderne*, mars 1895.)

Digitized by Google

FAMILLE 87. — OLÉACÉES.

221. Ligustrum vulgaris L. — Haies et bois.

222. Fraxinus excelsior L. — Bois.

FAMILLE 88. — GENTIANACÉES.

223. Chlora perfoliata L. — Prabornon, Frontenex, Noyerey, 1874.

224. Erythrœa centaurium C. — Tamié, Rochettes, Motte à Lachat, prairies.

225. Gentiana lutea L. — La grande gentiane est commune à la Sambuy, l'Arclosan, la Tournette, la Motte, etc., enfin dans toutes les prairies des montagnes.

G. purpurea L. — Tournette, Arclosan.

G. punctata L. — Sambuy, 1873.

G. germanica W. — Prairies du pied des montagnes ; Motte au-dessus de Glaise, dent de Cons au-dessus du village, etc.

G. campestris L. — Tournette, Charvin, dent de Cons, Sambuy.

G. cruciata L. — Arclosan, Tamié, etc.

G. asclepiadea L. — Bois de la Motte au-dessus de Glaise, rive gauche de l'Eau-Morte, dent de Cons au-dessus d'Ombre.

G. pneumonanthe L. — Marais de Verthier, au bout du lac d'Annecy.

G. ciliata L. — Chambellon, Motte au-dessus de Glaise, etc., Seythenex.

G. acaulis L. — Sambuy.

G. verna L. — Seythenex, route de Tamié, les prairies en sont quelquefois tout émaillées, Mont-Oclair, Tournette, marais du bout du lac.

FAMILLE 89. — MÉNYANTHACÉES.

226. Menyanthes trifoliata L. — Marais des Villars et du bout du lac.

FAMILLE 90. — POLYGALACÉES.

227. Polygala chamœbuscus L. — Motte au-dessus de Lachat et de Favergettes, refleurit souvent en automne.

P. uliginosa R. — Marais de Mercier près de Faverges, d'Epagny près d'Annecy.

P. comosa G. — Prairies.

P. vulgaris L. — Collines, prairies, Motte.

FAMILLE 92.

228. Convolvulus sepium L. — Haies.

Digitized by Google

C. arvensis L. — Champs et moissons, bords des routes, commune.

FAMILLE 93. — CUSCUTACÉES.

229. Cuscuta minor D. — Englannaz dans un champ de luzerne.

C. major D. — Sur les orties, Villaret, Serraval, Seythenex.

FAMILLE 94. — BORRAGINACÉES.

Tribu II. — ANCHUSÉES.

230. Borrago officinalis L. — Jardins et lieux incultes.

231. Symphitum officinale L. — Prés humides, route d'Albertville.

232. Lithospermum officinale L. — Lieux incultes, bords des routes, délaissés de l'Eau-Morte, Mercier, Villars.

L. arvense L. — Champs cultivés, Villaret, etc.

L. purpureo-cœruleum L. — Giez, à la Fontaine, Thouvet.

233. Echium vulgare L. — Lieux incultes, broussailles de l'Eau-Morte, etc.

234. Myosotis palustris G. — Marais d'Epagny près d'Annecy, marais de Doussard, etc.

M. alpestris G. — Arclosan, Tournette, Sambuy.

M. arvensis Rth. — Prés et champs.

Tribu III. — CYNOGLASSÉES.

235. Echinospermum lappula G. — Bords des routes, Viuz.

236. Cynoglossum officinale L. — Le long des routes, Viuz.

237. Heliotropium europæum L. — Vignes, Viuz, Muret.

FAMILLE 95. — SOLANACÉES.

238. Physalis alkekengi L. — Montmin, Serraval, Nambelet, Marlens.

239. Solanum dulcamara L. — Montmin, etc., bois, route de Serraval.

S. nigrum L. — Lieux incultes, champs, à la Fontaine.

240. Atropa belladona L. — Montmin, sur le bord de la route.

FAMILLE 96. — DATURACÉES.

241. Datura stramonium L. — Plante fugace que l'on rencontre par-ci par-là dans la plaine.

FAMILLE 97. — VERBASCACÉES.

242. Verbascum floscosum R. — Près du pont de l'Eau-Morte.

Digitized by Google

V. lychnitis L. — Verthier, pont d'Englannaz.

V. album Mch. — Cette variété du *lychnitis* L. a été rencontrée à Talloires.

V. thapsus L. — Bords des routes, partout.

V. nigrum L. — Sambuy, 1873, Prabornon au pied des vignes.

Famille 99. — VÉRONICACÉES.

243. Veronica anagallis L. — A la fontaine dans le ruisseau.

V. beccabunga L. — Ruisseau, à la Fontaine, Verchère, Villaret, etc.

V. chamœdrys L. — Verchère, Fontaine qui mène au Villaret, etc.

V. urticœfolia L. — Bois de la Motte, Villaret, Giez, dent de Cons.

V. aphylla L. — Tournette, 1871.

V. agrestis L. — Champs, partout.

V. hederœfolia L. — Champs, terres.

V. officinalis L. — Tamié, Motte, Serraval.

V. spicata L. — Prairies sèches des collines, Chambellon, Rochettes.

V. *serpyllifolia* L. — Tamié, Seythenex.

V. saxatilis D. — Tournette, Sambuy, dent de Cons, rochers du Villaret, etc.

V. alpina L. — Tournette, 1871.

Famille 100. — SCROFULARIACÉES.

244. Linaria cymbalaria D. — Murs et rochers.

L. spuria D. — Champs, terres cultivées, Chambellon, Villaret.

L. minor Df. — Terres cultivées, délaissés de l'Eau-Morte, Seythenex.

L. vulgaris Mch. — Champs cultivés, bords des routes, broussailles de l'Eau-Morte.

L. alpina D. — Tournette au-dessous du fauteuil, Sambuy. On la rencontre souvent dans les délaissés de l'Eau-Morte, à la Fontaine; où l'eau y apporte les graines.

245. Scrofularia nodosa L. — Mercier, Tamié, bords des routes et lieux incultes.

S. canina L. — Bords des routes.

246. Erinus alpinus L. — Arclosan, cascade de S[t]-Ferréol, rochers des Balmettes, digue de l'Eau-Morte à la Fontaine.

Digitized by Google

247. Digitalis lutea L. — Rochettes, Chambellon.

D. grandiflora Al. — Tamié, Rochettes, Chambellon.

248. Melampyrum cristatum L. — Marais de Cons, roc de Chère.

M. nemorosum L. — Bois de la Motte.

249. Pedicularis palustris L. — Marais des Villars.

P. tuberosa L. — Sambuy, 1873.

P. barrilieri G. — Arclosan, Tournette, 1871.

P. gyroflexa G. — Arclosan, 1871.

P. foliosa L. — Sambuy, 1872.

P. verticillata L. — Tournette, Arclosan, Charvin, Sambuy.

250. Rhinanthus hirsuta Lm. — Marais de Cons.

R. glabra Lm. — Marais du bout du lac.

251. Bartsia alpina L. — Tournette, Arclosan, Charvin, dent de Cons, Sambuy.

252. Odontites lutea R. — Roc de Chère.

O. serotina R. — Frontenex, Grange-Neuve.

253. Euphrasia officinalis L. — Faverges, prairies.

E. alpina D. — Sambuy, Arclosan, et probablement sur les autres montagnes.

E. minima D. — Près des montagnes, Sambuy, Charvin, Tournette, Arclosan.

E. montana Jord. — Sambuy, 1874.

E. salisburgensis Funk. — Broussailles de l'Eau-Morte.

Famille 101. — OROBANCHACÉES.

254. Phelipœa ramosa G. — Verchère, Villaret, dans les chanvres.

255. Orobanche galii Db. — Plaine de Cons, de Viuz, du Noyarey.

O. minor D. — Prairies artificielles, parasite sur le trèfle.

256. Lathrœa squamaria L. — Sous les noyers, au Villaret, à Cons.

Famille 103. — PINGUICULACÉES.

257. Utricularia vulgaris L. — Marais du bout du lac.

Famille 104. — LABIÉES

Tribu I. — MENTHÉES.

258. Mentha sativa L. — Lieux humides, à la Fontaine, etc.

M. parietariœfolia Beck. — Faverges, à la Fontaine et au pont d'Englannaz.

M. arvensis L. — Champs, Seythenex, Verchère, Glaise.

Digitized by Google

M. aquatica L. — Bout du lac, bords des ruisseaux, pont de Frontenex, marais.

M. sylvestris L. — Verchère, etc., bords des ruisseaux.

259. Lycopus europæus L. — Marais, Grange-Neuve, bout du lac, commun.

Tribu III. — THYMÉES.

260. Thymus serpyllum L. — Collines, prairies sèches : Motte, Chambellon, Rochettes ; variété à fleurs blanches à l'Arclosan.

261. Origanum vulgare L. — Commune à la Fontaine, Frontenex, partout.

Tribu IV. — MÉLISSÉES.

262. Calamintha clinopodium G. — Frontenex, à la Fontaine, partout,

C. acinos G. — Rochettes, Motte, Chambellon, etc.

C. alpina G. — Charvin, Tournette, Sambuy.

C. nepeta Lk. — Haies, à la Fontaine, etc.

C. grandiflora Mch. — Montmin, dent de Cons, au-dessus des combes de Seythenex, Arclosan, Sambuy, Charvin.

Tribu V. — SALVIÉES.

263. Salvia glutinosa L. — Thouvet, à la Fontaine, etc.

S. pratensis L. — Prairies ; Villaret, Cons, Giez, etc., etc.

Tribu VI. — NÉPÉTÉES.

264. Glechoma hederacea L. — Haies ; Villaret, commun partout.

Tribu VII. — STACHYDÉES.

265. Sideritis hyssopifclia L. — Arclosan, Tournette.

266. Ballota fœtida D. — Frontenex et la Fontaine.

267. Stachys aunua L. — Terres cultivées, commune en septembre.

S. recta L. — Glaise, Frontenex, etc.

S. alpina L. — Thouvet, Cons, à la Fontaine, route de Serraval, Sambuy.

S. palustris L. — Marais de Cons, Verchère, etc., Seythenex.

S. arvensis L. — Terres cultivées, Verchère derrière Chambellon.

S. sylvatica L. — Bords des routes, Frontenex, Verchère.

268. Betonica officinalis L. — Rochettes, Verchère, Grange-Neuve, bois et prairies.

B. hirsuta L. — Arclosan, Tournette, Sambuy.

269. Galeopsis tetrahit L. — Verchère, plaine Viuz, décombres.

Digitized by Google

G. augustifotia Ehr. — Vignes.

G. intermedia V. — Vignes, terres cultivées.

270. Lamium album L. — Bois, haies.

L. maculatum L. — Haies, lieux incultes, bords des routes.

L. amplexicaule L. — Champs et terre cultivées.

L. purpureum L. — Champs et terres cultivées.

L. galeobdolon G. — Thouvet, Villaret, Verchére, Giez, Montmin ; bois.

271. Melittis melissophyllum L. — Bois, Giez, La Motte, Villaret, Cons, Nambelet, Saint-Ferréol.

272. Scutellaria galericulata L. — Bout du lac, 1871.

273. Brunella vulgaris L. — Lachat, prairies sèches, des collines.

B. alba G. — Talloires.

B. grandiflora L. — Montagnes.

Tribu VIII. — TEUCRIÉES.

274. Ajuga reptans L. — Giez, Villaret, Grange-Neuve, terres cultivées, bords des routes.

A. gevenensis L. — Rochettes, bords des routes.

A. chamæpytis Scb. — Terres cultivées, commune, route d'Annecy.

275. Teucrium scorodonia L. — Thouvet, Tamié.

T. Montanum L. — Bois de Viuz, de Chambellon, Motte au-dessus de Glaise, Arclosan.

T. chamædrys L. — Lieux incultes, rochers des collines; commun.

T. botrys L. — Prairies sèches et collines, Chambellon, etc.

FAMILLE 105.

276. Verbena officinalis L. — Bords des chemins, lieux incultes.

FAMILLE 106. — PRIMULACÉES.

277. Primula officinalis L. — Prairies au printemps.

P. acaulis Jq. — Prairies, printemps.

P. auricula L. — Dent de Cons, sommet de la Sambuy, Arclosan.

278. Cyclamen europœum L. — Montmin, Marlens, Villaret, Giez.

C. neapolitanum G. — Au-dessus d'un rocher près du village de La Caille.

279. Soldanella alpina L. — Tournette, Arclosan, Charvin, dent de Cons, Sambuy, Mont-Velan.

Digitized by Google

280. Lysimachia nummularia L. — Route de Tamié, bout du lac, bords des ruisseaux.

L. nemorum L. — dent de Cons, Arclosan.

L. vulgaris L. — Marais de Cons et du bout du lac.

281. Anagallis arvensis L. — Variétés *phœnicea* et *cœrulea* Ln. — Terres cultivées.

FAMILLE 108. — STATICÉES.

282. Armeria alpina W. — Tournette.

FAMILLE 109. — GLOBULARIACÉES

283. Globularia vulgaris L. — Chambellon, Rochettes, collines arides.

G. nudicaulis L. — Montmin, route de Serraval, Sambuy.

G. cordifolia L. — Rochettes, Montmin, Arclosan, Sambuy, Charvin, roc de Viuz près de la grotte.

FAMILLE 110. — PLANTAGINACÉES.

284. Plantago major L. — Bords des chemins.

P. alpina L. — Prairies des montagnes, Mont-Velan, Sambuy, etc., col des Aravis.

P. lanceolata L. — Prairies.

Classe IV. — MONOCHLARNIDÉES.

FAMILLE 112. — AMARANTHACÉES.

285. Amaranthus viridis L. — Bords des chemins, au pied des murs.

A. blitum L. — Terres cultivées, bords des routes.

A. retroflexus L. — Route de Talloires, Saint-Ferréol.

FAMILLE 113. — CHENOPODIACÉES.

286. Chenopodium bonushenricus L. — Route de Tamié.

C. opulifolium Scd. — Terres cultivées, lieux incultes.

C. album L. — Le long des murs, lieux incultes, terres cultivées.

C. viride L. — Bords des routes, à la Fontaine.

C. murale L. — Faverges, lieux incultes.

C. polyspermum L. — Lieux incultes, à la Fontaine.

C. acutifolium Sm. — Lieux incultes, à la Fontaine.

C. urbicum L. — Lieux incultes, à la Fontaine.

FAMILLE 115. — POLYGONACÉES.

287. Rumex acetosella L. — Lachat dans les châtaigneraies.

Digitized by Google

R. scutatus L. — Lieux pierreux, Montmin, Motte au-dessus de Glaise, Rochettes.

R. conglomeratus G. — Faverges, à la Fontaine.

R. alpinus L. — A la Sambuy.

288. Polygonum viviparum L. — Tournette, Arclosan, Charvin, dent de Cons, Sambuy.

P. natans Mch. — Marais de Grange-Neuve, dans les fossés creusés pour prendre la terre à faire les tuiles.

P. terrestre Mch. — Grange-Neuve, Annecy, Veyrier.

P. persicaria L. — Terres cultivées, le long des routes.

P: hydropiper L. — Ruisseau, Faverges, Verchère, etc.

P. convolvulus L. — Verchère, etc., terres cultivées.

P. dumetorum L. — Montmin, Noyerey, route de Serraval.

P. aviculare L. — Partout sur toutes les routes, terres cultivées, très commun.

FAMILLE 116. — DAPHNÉACÉES.

289. Daphne mezereum L. — Bois de Giez, de la Motte, d'Englannaz.

D. laureola L. — Bois de Giez, d'Englannaz, etc., commun.

FAMILLE 118. — THESIACÉES.

290. Thesium alpinum L. — Sambuy, dent de Cons.

T. prateuse G. — Arclosan, dent de Cons, Sambuy.

FAMILLE 119. — ELÉGNACÉES.

291. Hippophae rhamnoides L. — Broussailles de l'Eau-Morte, sommet de Nanbelet.

FAMILLE 121. — ARISTOLOCHIACÉES.

292. Azarum europæum L. — Seythenex, bois de la cascade, Montmin, Tamié.

FAMILLE 122. — EUPHORBIACÉES.

293. Euphorbia helioscopia L. — Jardins et champs.

E. dulcis L. — Bois de Chambellon, sentier du Villaret.

E. palustris L. — Bords des chemins, lieux humides.

E. amygdaloides L. — Lieux incultes, à la Fontaine, commun.

E. exigua L. — Champs, terres cultivées.

E. cyparissias L. — Lieux incultes.

E. peplus L. — Jardins, champs cultivés, vignes.

FLMILLE 123. — BUXACÉES.

294. Mercurialis perennis L. — Bois et haies, Villaret, Motte.

Digitized by Google

M. annua L. — Lieux incultes, champs, jardins.

FAMILLE 128. — URTICACÉES.

295. Parietaria officinalis L. — Balmettes, route de Thouvet près du château.

296. Urtica dioica L. — Partout.

FAMILLE 130. — HUMULACÉES.

297. Humulus lupulus L. — Haies, lieux incultes, Viuz, Mercier.

FAMILLE 131. ALCHEMILLACÉES.

298. Alchemilla vulgaris L. — Prairies, commune.

A. alpina L. — Tamié, au bord de la route après la Recorbaz, à la Fontaine, Tournette, Arclosan, etc.

FAMILLE 132. — SANGUISORBACÉES.

299. Poterium sanguisorba L. — Prairies, commune.

FAMILLE 134. — CASTANÉACÉES.

On cultive le noyer *Juglans regia* L. — Et l'on trouve dans les bois, le chêne *Quercus pedunculata* Ehrh., le châtaignier *Castanea vulgaris* Lm., le hêtre *Fagus sylvatica* L., le noisetier *Corylus avellana* L., le charme *Carpinus betulus* L.

FAMILLE 135. — SALIACÉES.

300. Salix reticulata L. — Sambuy, Arclosan, Tournette.

S. retusa L. — Sambuy, Arclosan, Tournette, dent de Cons.

S. triandra L. — Délaissés de l'Eau-Morte.

S. purpurea L. — Délaissés de l'Eau-Morte.

S. cœsia V. — Dent de Cons.

S. arbuscula L. — Dent de Cons.

S. glauca L. — Dent de Cons.

FAMILLE 137. — BÉTULACÉES.

301. Alnus viridis D. — Dent de Cons, etc., bois.

FAMILLE 139. — CONIFÈRES.

302. Pinus uncinata Bm. — Dent de Cons.

303. Abies larix Lm. — Forêts.

A. excelsa D. — Forêts.

A. pectinata D. — Forêts.

FAMILLE 140. — JUNIPÉRACÉES.

304. Taxus baccata L. — Montmin, etc., bois.

305. Juniperus communis L. — Brousailles de l'Eau-Morte, bois de la Motte, etc.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

MONOCOTYLÉDONÉES

Famille 142. — ALISMACÉES.

306. Alisma plantago L. — Marais des Villars, de Giez, de Cons, etc., ruisseaux.

Famille 144. — COLCHICACÉES.

Tribu I. — COLCHICÉES.

307. Colchicum autumnale L. — Vergers et prairies.

Tribu II. — VERATRÉES.

308. Veratrum album L. — Motte, Sambuy, dent de Cons.

309. Tofieldia calyculata G. — Charvin, Arclosan, Sambuy, dent de Cons, Seythenex.

Famille 145. — LILIACÉES.

Tribu I. — TULIPÉES.

310. Lilium martagon L. — Arclosan, dent de Cons, Motte au pré Rondeau.

Tribu II. — HYACINTHÉES.

311. Scilla bifolia L. — Chemin de Cons, haies, (dent de Cons au-dessus du village ?), Motte au-dessus du Villaret ; j'en ai trouvé trois variétés : une plus forte que le type à trois feuilles, une autre à fleurs roses, et la troisième à fleurs blanches.

312. Allium angulosum L. — Rochettes ; automne, commun.

A. schœnoprasum L. — Tournette.

A. ursinum L. — Prés humides, le long des chemins, haies, Thouvet, chemin de Cons.

A. victoriale L. — Tournette.

A. carinatum L. — Verchère, chemin de Cons.

A. oleraceum L. — Aussi commune, mêmes localités.

313. Ornithogalum pyrenaicum L. — A la Fontaine, sentier du Villaret, (cascade de Saint-Ferréol ?).

O. umbellatum L. — Terres cultivées de la plaine entre Cons et Saint-Ferréol, etc.

314. Gagea lutea G. — Prairies, à la Curiale ; printemps.

315. Muscari comosum D. — Fontaine, sentier du Villaret, Giez.

M. racemosum D. — Rochettes, vignes, commun.

Digitized by Google

Tribu III. — ANTHÉRICÉES.

316. Phalangium liliago Schb. — Cascade de St-Ferréol.

P. ramosum Lm. — A la Fontaine, Rochettes, Balmettes, route de Serraval, Nanbelet, Chambellon.

FAMILLE 146. — PARISIACÉES.

317. Paris quadrifolia L. — Chemin de Cons, bois de Seythenex, du Villaret.

FAMILLE 147. — CONVALARIACÉES.

318. Polygonatum verticillatum Al. — Bois au-dessus de la carrière de la Fontaine, Motte, au-dessus d'Englannaz.

P. multiflorum Al. — Sentier de la Fontaine au Villaret, Giez, Cons.

P. vulgare Df. — Rochettes, Montmin, Balmettes.

319. Convallaria majalis L. — Motte, Lachat, bois entre la Fontaine et le Villaret, sur la rive gauche du torrent.

320. Mayanthemum bifolium D. — Bois de la Motte, commun au printemps au-dessus de Glaise, Tamié.

FAMILLE 148. — SMILACÉES.

321. Ruscus aculeatus L. — Bois de la Motte, au-dessus de Glaise.

FAMILLE 149. — DIOSCARÉES.

322. Tamus communis L. — Giez, Montmin, Motte, Cons.

FAMILLE 150. — IRIACÉES.

323. Crocus vernus Al. — Montmin, chalet de la Servaz, Faverges au Genevois.

FAMILLE 151. — AMARYLLACÉES.

Tribu I. — AMARYLLÉES.

324. Leucoium vernum L. — Giez, dans un verger au sortir du village en prenant le chemin qui conduit à la route d'Annecy.

FAMILLE 152. — ORCHIAÇÉES.

Tribu II. — NÉOTTIÉES.

325. Epipactis latifolia All. — Bois en allant à la Sambuy par Seythenex.

326. Listera ovata R. Br. — Giez, marais de Grange-Neuve, à la Fontaine au-dessus de la carrière.

327. Cephalanthera ensifolia Rich. — Giez, Montmin.

Tribu V. — OPHRYDÉES.

328. Orchis chlorantha R. — Giez, Doussard, Grange-Neuve.

Digitized by Google

O. globosa L. — Sambuy, dent de Cons.
O. mascula L. — Montmin, Motte, cascade de St-Ferréol.
O. palustris Jq. — Marais du bout du lac.
O. purpurea Lnds. — Saint-Ferréol, à Léchaux.
O. militaris L. — Marais et prés humides, Giez, Doussard.
O. morio L. — Prés de Chambellon.
O. ustulata L. — Saint-Ferréol, Leschaux (cascade de).
O. conopsea L. — De Giez à Doussard en passant le long de la colline.
O. viridis D. — Charvin, Sambuy.
O. albida D. — Charvin, Arclosan.
O. latifolia L. — Marais du bout du lac, de Giez à Doussard par la montagne, Montmin.
O. maculata L. — sentier de la Fontaine à Favergettes.

329. Nigritella nigra R. — Arclosan, Tournette, Charvin, dent de Cons, Sambuy.

330. Aceras pyramidalis R. — Cascade de Saint-Ferréol, de Giez à Doussard par le sentier du bas de la colline.

331. Loroglossum anthropophorum R. — De Giez à Doussard, Montmin.

332. Ophrys aranifera Huds. — De Giez à Doussard.
O. muscifera Huds. — De Giez à Doussard.
O. arachnites D. — De Giez à Doussard et à Nambelet.

FAMILLE 154. — TRIGLOCHINACÉES.

333. Triglochin palustre L. — Marais de Cons, des Villars, du bout du lac, de Seythenex.

FAMILLE 155. — POTAMOGÉTACÉES.

334. Potamogeton oppositifolius D. — Marais des Villars, Eau-Morte.
P. densus L. — Marais des Villars, ruisseaux.
P. lucens L. — Lac d'Annecy.

FAMILLE 156. — NAYACÉES.

335. Zanichellia palustris L. — Ruisseau que l'on traverse en allant de Frontenex (Savoie) à la route nationale.

336. Nayas major Rt. — Talloires, Doussard, bords du lac.

FAMILLE 158. — LEMNACÉES.

337. Lemna minor L. — Duingt.

FAMILLE 159. — ARACÉES.

338. Arum maculatum L. — Haies, lieux humides et ombragés, Villaret..

Digitized by Google

FAMILLE 161. — TYPHACÉES.

339. Sparganium erectum L. — Eau-Morte, Marais des Villars.

S. simplex Hude. — Marais de Cons, le long du ruisseau qui fait marcher la fabrique de tuiles.

FAMILLE 162. — JUNÇACÉES.

340. Juncus glaucus Ehrh. — Ruisseaux, Grange-Neuve, Villars, Talloires.

J. conglomeratus L. — Talloires, roc de Chère.

J. bufonius L. — Saint-Ferréol, sur le bord du ruisseau près de la scierie.

S. lampocarpus Ehrh. — Marais des Villars, route de Serraval.

J. obtusiflorus Ehrh. — Marais des Villars.

341. Luzula vernalis D. — Près du bas des montagnes, Lachat.

L. campestris D. — Verchère, châtaigneries.

L. nivea D. — Châtaigneraies, bois, Villaret, Favergette, Englannaz.

L. maxima D. — Bois de Saint-Ferréol (Leschaux).

FAMILLE 163. — CYPÉRACÉES.

Tribu I. — CYPÉRÉES.

342. Cyperus fuscus L. — Marais de Seythenex, de Marlens, route de Serraval près de Leschaux, roc de Chère, Gorges du Fier (mer de rochers).

C. longus L. — Veyrier, petit ruisseau près de la propriété de M. Boch.

C. flavescens L. — Marais des Villars, et du bout du lac, marais de Seythenex, etc.

343. Schœnus nigricans L. — Marais de Verthier.

Tribu II. — SCIRPÉES.

345. Heleocharis palustris R. Br. — Marais de Verthier.

346. Scirpus sylvaticus L. — Marais de Cons, etc.

S. lacustris L. — Bout du lac.

S. setaceus L. — Roc de Chère.

347. Eriophorum polystachium L. — Marais de Verthier, de Marlens.

E. angustifolium Roth. — Roc de Chère.

E. latifolium Hopp. — Marais de Verthier, de Marlens.


Digitized by Google

Tribu III. — CARICÉES.

348. Carex divulsa Good. — Route de Flumet, Aiguebelle, etc.

C. glauca Sc. — Tamié, lieux humides.

C. maxima Sc. — La Motte, au-dessus de Giez.

C. flava L. — Marais des Villars.

C. œderi Ehrh. — Roc de Chère.

C. nigra Al. — Charvin.

C. digitata L. — Faverges.

C. montana L. — Route de Tamié, bois de la Motte.

C. prœcox Jq. — Motte, commun.

FAMILLE 164. — GRAMINÉES.

Tribu II. — PHALARIDÉES.

349. Leersia orysoides D. — Annecy, bords du Thiou en prenant la rive droite et en descendant depuis la route nationale.

350. Anthoxanthum odoratum L. — Lachat, Motte.

351. Phleum nodosum L. — Grange-Neuve, Faverges.

P. alpinum L. — Charvin, Tournette.

P. michelii All. — Tournette.

352. Alopecurus agrestis L. — Lachat, prairies.

353. Cynodon dactylon P. — Route de Flumet.

Tribu III. — PANICÉES.

354. Setaria viridis P. B. — Commun dans les champs cultivés et le bord des routes.

S. glauca P. B. — Champs et vignes.

355. Panicum crus-gollis L. — Saint-Ferréol, Verthier, bords du lac.

356. Digitaria sanguinalis Sc. — Terres cultivées, commune.

357. Andropogon ischœmum L. — Lieux secs, Nambelet, Chambellon, Favergettes, Englannaz.

Tribu IV. — ARUNDINACÉES.

358. Phragmites communis G. — Faverges, ruisseau, lac d'Annecy, etc., partout très commune.

Tribu V. — AGRASTIDÉES.

359. Agrostis patula Gd. — Broussailles de l'Eau-Morte près de Mercier.

A. minima Gd. — Sambuy, 1873.

360. Melica uniflora L. — Haies et bois, Seyhtenex.

Digitized by Google

Tribu VI. — AVÉNACÉES.

361. Avena sempervirens V. — Dent de Cons au-dessus d'Ombre, 1874.

A. flavescens L. — Délaissés de l'Eau-Morte, prairies.

(A suivre.) M. CHATELAIN.

NOËL EN PATOIS SAVOYARD

Parmi les papiers laissés par A. Constantin figure une copie de quatre vieux *Noëls* en patois. Ils ont été extraits d'un recueil de notes historiques, noëls, chansons bachiques et satiriques. Le manuscrit, qui appartint à Eloi Serand, nous a été obligeamment communiqué par M. J. Serand [1].

Le premier NOËL, *Chantin nos atro*, a huit couplets de dix vers. Avec le texte, nous publions une courte notice due à A. Constantin, ainsi que le commencement du commentaire, laissé inachevé. Nous avons rectifié quelques erreurs de lecture, ajouté des remarques et une traduction littérale (les deux premiers couplets seulement avaient été traduits). Enfin, grâce aux indications de M. Terrier, l'habile prote de l'imprimerie Abry, nous avons transposé le texte ancien en patois actuel d'Annecy. J. DÉSORMAUX.

NOTICE.

« Les quatre NOËLS qui suivent [2] sont évidemment du même auteur [3] : c'est la même langue, la même tournure d'esprit et la même manière d'écrire le patois. Les différences de graphie s'expliquent en grande partie par le manque de soin des copistes qui les ont transcrits.

« On peut assigner pour date à ces NOËLS le milieu du XVIIe siècle; le mss. que j'ai sous les yeux accuse la fin du XVIIe siècle pour les trois derniers NOËLS, le milieu du XVIIIe pour le premier et le commencement du second NOËL. Il est facile de voir que les premières pages du mss. ont été recopiées vers le milieu du XVIIIe siècle par un amateur, probablement parce qu'elles étaient dans un mauvais état.

« Quoique ces NOËLS présentent une certaine étendue, il

1. La première page donne le prix des clous en 1735. Les *Noëls* patois forment un total de 228 vers.
2. Les trois autres *Noëls* ont été publiés par M. l'abbé Ducis, *Rev. sav.*, 1870, p. 56, 74.
3. Affirmation qui pourrait paraître un peu hasardée.

n'est guère possible d'indiquer à quelle localité appartient le patois dans lequel ils sont écrits. Cependant nous remarquons que *cho* y est employé pour *ce, ces, celui*. On peut en conclure que ce patois appartient au département de la Savoie. L'emploi de *ch, j,* dans *chantin, chapla, champa, jor, corajo,* indique clairement qu'il n'appartient ni à l'arrondissement d'Albertville, ni à celui de Moûtiers. Il reste donc à chercher dans les arrondissements de Chambéry et de Saint-Jean de Maurienne la localité dont le parler actuel se rapproche le plus de celui de ces Noëls. En tout cas il convient de la chercher ailleurs que dans ces deux villes. C'est tout ce que je puis dire. A. C. »

Noël savoyard.

1.

Chantin nos atro a notron tor,
Deypoy la nay tan que sey jor
    Per honora la fête,
Car e naissu un bel enfan
Qu a ja mais de raison que d'ans.
    Sen ren jura la pesta.
Efas e ne fo ren brouïlli.
Creyé zou bin, se vo voullié,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
    N'épargnin pas la tête.

2.

E ne fudre pas tro cria,
Afin qu on ne no trobla pas ;
    E ne fo pas tro rire,
L'envige ne mure jamais.
Que ri le jor plaure la nay,
    On ne sça pa qu'arrive.
E no fau tojor avay pau ;
Le Diable n é qu'un enviau,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
    Fuyen tojor lou rires.

Traduction en patois actuel d'Annecy

1.

Çhantin, no-z atrŏ à ntron tò,
Dêpwé la né tan q'é sè jhò,
    Pë onorâ la fétă,
Car ĭ ë né on drôlŏ ênfan,
Q'a jhà ımé dĕ rêson qĕ d'an.
    Cên (?) rên jura la péstă. (?)
Ênfan, é no fou rên broulyi.
Crêyi-z-u bên, sĕ vô voli,
Et zan zan, etc.
    N'éparniin pâ la tétă.

2.

É nĕ fadrê pâ trò crêïâ,
Afin q'on n' no troblêsĕ pâ ;
    É nĕ fou pâ trò rirĕ :
L'ênvijhŏ (*ou* ênvïà) nĕ meu jhamé
Cwi ri lĕ jhò, plorĕ la né ;
    On nĕ sâ pâ ç' q' arivĕ.
É no fou tojhò avê peu ;
Lĕ dïâblŏ n'é q' on-n ênvïeu,
Et zan zan, etc.
    Fuïin tojhò lé rirĕ.

TRADUCTION LITTÉRALE

1.

Chantons, nous autres, à notre tour,
Depuis la nuit jusqu'à ce qu'il soit jour,
    Pour honorer la fête,
Car il est né un bel enfant
Qui a déjà plus de raison que d'années.
    (*Les vers 6 et 7 sont inintelligibles.*)
Croyez-le bien si vous voulez,
Et zan, zan, etc.
    N'épargnons pas la tête.

2.

Il ne faudrait pas trop crier,
Afin qu'on ne nous troublât pas;
    Il ne faut pas trop rire,
L'envie ne meurt jamais.
Qui rit le jour, pleure la nuit.
    On ne sait pas ce qui arrive.
Il nous faut toujours avoir peur;
Le diable n'est qu'un envieux,
Et zan, zan, etc.
    Fuyons toujours les rires.

Digitized by Google

3.

Sen que se dit sara bin vray,
E ne pa pe tou de que fai,
Efaz, prenié bin garde,
Veyca venir le grou serpin,
No sin prau fors, ne cragnin ren.
E cho que trompa Eva :
Deypoy que no no le tegnin,
E le faut tua se no pouvin,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
Batin lo quan la gerba.

4.

Or ay le tem au jamais non
Que le fau jerba du baton,
Joyen le de sa resta,
No n in pas fauta que Satan
Que trompa notron pere Adam
Venie trouble la fète.
Corajo donc totore e fai :
L'efan que naissu seta nay,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
Le cassera [la] tete.

5.

É le petia de choz damnaz
Que no za to empoisonnaz
De na se finna rougne.
No zin sin to se bin cratis
Que no zen sins quasi pourris,
A notra grand vergogne.
Dés que nous a se bin traita,
A notron tor le faut grata,
Et zan, zan, zan, pattati pattatan,
Fassins lo to la trogne.

3.

Cên që së di sarà bên vré ;
É n'u pâ pé tou dë që fé,
Ênfan, prënïi bên gardă :
Vêtïà vnyi la groussă sarpên.
sin preu fô, në crënïin rên.
É çli që tronpà Évă :
Dêpwé që no no lë tënïin,
É lë fou twâ, së no povin,
Et zan zan, etc.
Batin-lë cm' onnă jhérbă.

4.

Ïòre ï é l' tên u jhamé nan
Që l' fou [jherbâ] tarbalâ du bâton..
Doïin-lë d' sa réstă (?).
No n'in pâ fôtă që Satan
Që tronpà n'tron pare Adan,
Vnïêsë troblâ la fétă.
Corajhŏ dan, totòre ï é fé :
L'ênfan q'é né sta né,
Et zan zan, etc.
Lïüi cassëra la tétă.

5.

Ï ë l' pétïà dë çlo danâ
Që no-z a tô-t ênpwêznâ
D'onnă së finnă ronïë.
No-z ên sin tô së bên covê
Që no-z ên sin qâsi pori,
A ntră grandă vargonïë.
Dé që no-z a së bên trêtâ,
A ntron tò é lë fou gratâ,
Et zan, zan, etc.
Fassin-lïüi tô la tronïë.

3.

Ce qui se dit sera bien vrai.
Il n'eut pas plus tôt dit que fait.
Enfants, prenez bien garde :
Voici venir le gros serpent.
Nous sommes assez forts, ne craignons [rien.
C'est celui qui trompa Eve :
Puisque nous, nous le tenons,
Il faut le tuer si nous pouvons,
Et zan, zan, etc.
Battons-le comme gerbe.

4.

Maintenant c'est le temps ou jamais
Où il faut le battre du bâton :
[Jouons-le de son reste] ? (Achevons-le ?)
Nous n'avons pas besoin que Satan
Qui trompa notre père Adam
Vienne troubler la fête.
Courage donc! maintenant c'est fait :
L'enfant qui naquit cette nuit,
Et zan, zan, etc.
Lui cassera la tête.

5.

C'est le péché de ce damné
Qui nous a tous empoisonnés
D'une si fine rogne :
Nous en sommes tous si bien cou- [verts
Que nous en sommes quasi pourris
A notre grande honte.
Puisqu'il nous a si bien traités,
A notre tour il faut le gratter,
Et zan, zan, etc.
Faisons-lui tous la trogne.

Digitized by Google

6.

Despoi may de quatre mill ans
A cherche a bère notron sang,
To lou jors en atrape:
Celi vilin, cely facquin
S en e tant rampli le boudin
Que la pance l'eteillape.
E petia de le pardonna:
E nou voudre bin to damna;
E zan, zan, zan, pattati, pattatan,
No rognerins ses grafes (*ou* grapes).

7.

Ça, ça, courajo, mous amis,
E no le faut chapla to vi
On pou pe prin que d'herbes;
Poy no zacrocherins sa pio
A caque crois equi bin haut
On pou pres de les niéles.
Veyqua la pio du vieux Satan
Cola (tota ?) la marmaille d'infans,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
L'ablageront de pieres.

8.

Courajo que le Diable est mort :
Lou bergers l on tua comme un vio
Avoy chaquun lau furches;
Poy que n etiont que sat ou huët,
Y l on champa dedien un cruët
Que pe cho qu'una furge.
Rien, chantins, veyqua qu e fait
L' efan que naissu ceta nay,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
Lui a coupa la gourje.

6.

Dêpwé mé dĕ qatrĕ mil an,
É çhêrçhe à bêrĕ ntron san,
Tô lô jhò é 'n atrapĕ.
Çli lourdŏ, çli (faqin),
S'ên-n é tan rênpli lĕ bodin
Qĕ la panfĕ līūi pêtĕ.
Ĭ ĕ pétīà dĕ līūi pardnâ,
É no vodrê bên tô danâ,
Et zan zan, etc.
No rônīĕrin sé grifĕ.

7.

Alin, corajhŏ, mô-z ami,
É no l' fou çhaplâ tò vivên,
On pu pĕ prin q' dé-z érbĕ;
Pwé no-z acroçhĕrin sa pīô
A caqĕ crwê, itīĕ, bên īô,
On pu pré dé nīòlĕ.
Vêtīà la pīô du vīĕu Satan :
Tòtă la marmalīĕ d'ênfan,
Et zan zan, etc.
L'ablasĕron dĕ pirĕ.

8.

Çorajhŏ qĕ lĕ dīāblŏ é mô,
Lô barjhi l'on twâ cm' on vīô
Avwé çhacon leu feurçhĕ ;
Pwé, com' é n'tīon q' sa u wi,
É l'on çhanpâ d'dīên on crò
Q'é pĕ çhô q'onnă feurjhĕ.
Risin, çhantin, vêtīà q'é fé,
L'ênfan q'é né sta né,
Et zan zan, etc.
Līūi a copâ la gourjhĕ.

6.

Depuis plus de quatre mille ans,
Il cherche à boire notre sang,
Tous les jours il en attrape.
Ce vilain, ce faquin,
S'en est tant rempli le boudin (les boyaux)
Que la panse lui éclate.
C'est péché de lui pardonner :
Il nous voudrait bien tous damner,
Et zan, zan, etc.
Nous rognerons ses griffes.

7.

Ça, ça, courage mes amis,
Il nous faut l'écharper tout vif
Un peu plus fin que des herbes.
Puis nous accrocherons sa peau
A quelque croix ici bien haut,
Un peu près des nuages.
Voilà la peau du vieux Satan;
Toute la marmaille d'enfants,
Et zan, zan, etc.
L'abîmera (à coups) de pierres.

8.

[Maintenant] courage, que le diable est mort:
Les bergers l'ont tué comme un veau,
Avec chacun leur (sa) fourche.
Puis, comme ils n'étaient que sept ou huit,
Ils l'ont jeté dans un creux
Qui est plus chaud qu'une forge.
Rions, chantons, voilà qui est fait :
L'enfant qui naquit cette nuit,
Et zan, zan, etc.
Lui a coupé la gorge.

(A suivre.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Noms de lieux dans la charte de Peillonnex (1012)

M. l'abbé Gavard a publié dans le tome XXIV des *Mémoires de l'Académie Salésienne* une intéressante monographie du prieuré de Peillonnex, fruit de longues et laborieuses recherches. Elle prend un rang, et non des moindres, parmi les ouvrages du même genre, assez nombreux déjà, édités dans les Mémoires de cette société. On ne peut que souhaiter, pour le plus grand profit de l'histoire, la continuation de ces utiles publications. Voici les remarques sur les noms de lieux que m'a suggérées la lecture de la charte du comte Robert, dont l'auteur a donné une copie plus complète que celle de Guichenon.

Peloniaco pour Pellionaco. Il n'est pas prouvé que Pellius, le gentilice ancêtre de Pellio, qui se retrouve dans un autre Peillonnex de la c. de Clarafond, soit celtique, car le dérivé a comme nom commun en latin le sens de peaussier.

Broliaco pour *brolium* + *acus* peut avoir été le Brolliet, mas de Peillonex, si celui-ci était précédemment Breuil. L'auteur hésite entre ce Broillet et Borly avec d'autant plus de raison que le prieuré avait des biens à Loëx et à Bonne (p. 195).

et inter pratos et campos et nonas mansos II... Ce passage est obscur. Outre que la propriété est toujours citée après le nom de la localité, on se demande comment on pouvait reconnaître trois mas situés entre des prés, des champs et des noves. Je crois voir plutôt en cette énumération des noms de propriétés les Praz, les Champs, etc., débaptisées aujourd'hui.

ad Exertum, Il y a un Essert dans la commune de Faucigny (cad. 1730-n° 821) et les Esserts dans celle de St-Jean de Tholome.

a Coloneio, latinisation de Cologny au XIe s.; mais pourquoi parler de Collonge (p. 192 ?).

a Avaliaco. Pourquoi pas *Avuliaco*, Avully, qui n'est pas loin de Machilly ? La forme est sûrement fautive.

Bresenatis, plus loin *Bernatis*, doit se lire *Brennatis*, donnant Brenaz comme *Rumblatis* Romblaz. Brens ne peut convenir en aucune façon.

Acisia explique bien l'origine d'Ayse où les chanoines possédaient un petit fief (p. 15 n. et 193). C'est dans le triangle compris entre Brenaz, Ayse et Etaux, que sont vaguement disséminés les sept manses donnés, probablement situés dans les paroisses de la rive gauche de l'Arve et dont l'énumération eût été fastidieuse.

Marimaco doit sûrement se lire *Mariniaco*, Marignier.

Digitized by Google

Seunfeio n'est pas inconnu ; c'est une latinisation en *eio* du nom vulgaire de Scionzier au XIIe s. On y trouve le plus ancien exemple de *f*, tenant la place d'un $c + i$, car, outre les formes *Siunzie*, *Siunziey* du XIIIe s., on note encore en 1213 la forme *Syoncie* (*Rev. sav.*, 1899, p. 118) dans laquelle le *z* paraît s'être relevé transitoirement en *c*, comme *s* en *ss* dans *ussura*, quelques lignes plus bas, pour *usura*.

Le comte Robert donne encore au prieuré en amont de Cluses l'église de Passy, ainsi que la moitié d'une vigne, la moitié des Contamines et celle d'un bois *devens (in defensum)* et en plus vingt mas situés dans la même vallée et sur le territoire de la même église. Les détails de cette donation sont développés dans une addition qui paraît dater de la fin du XIIe s. à cause de quelques mots en vieux français et les localités énumérées paraissent être celles où sont situés les vingt mas d'abord simplement mentionnés. Il n'y en a en réalité que dix-neuf; mais à une dernière donation du comte faite pour le repos de son âme, le scribe ajoute le mas omis, *in quadrico* mas I.

Le cadastre de 1730 dont nous avons consulté les tabelles aux Archives départementales donne les identifications suivantes :

Il y a une contamine à Scionzier et à Passy, celle-ci aujourd'hui mas des Ruttets ; le bois réservé *de Sanctum* pourrait être le mas du Devant, également à Passy. Les vingt mas se répartissent ainsi : *Paciaco,* Passy ; *Marlo,* Marlioz ; *Bonio,* cp. le clos de la Bugne n° 13941 avec confusion de genre ; *Bonaco,* aujourd'hui Bonney, avec le clos de Bonney ; *Bonaco* répétition singulière, peut-être pour *Boviaco,* Bovy ; *Castelo,* alors plus tard *Castellare,* le Châtelard ; *Chesiaco,* non Cheddes, mais Chessy (Domancy). *Quadrico* peut donner Carrioz, nom de mas à Bredannaz (Doussard) et qui a pu se confondre avec le similaire *Carroz*. mas de Domancy, aux n°s 841 à 859. Restent *Bunimaco,* mauvaise lecture pour Businiaco ou quelque chose d'approchant, *Maufingio,* latinisation d'un Mossinge disparu et *Ceravat,* nom de lieu énigmatique écrit tel qu'on le prononçait vulgairement à cette époque et dans lequel on peut voir un Serraval ou encore Servoz que je crois n'être autre chose que *silva* masculinisé.

Dans l'énumération des biens-fonds du prieuré, M. l'abbé Gavard n'a pas relaté, comme il l'a fait pour Fillinges, Contamine, etc., la nature et la superficie des parcelles du fief de la Tour (p. 194). On voit au cadastre que les chanoines possédaient dans cette dernière localité une grange, des champs et des pâturages aux n°s 51, 56, 59, 60, 63, 65, 69, 70, 74 à 82, 91, 92 et 366.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

6799. — Annecy. Imprimerie Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 octobre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président rappelle en quelques mots l'évènement capital de l'année : la réunion du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Annecy. Il se félicite de ce que la Florimontane a resserré les liens d'amitié qui l'unissaient déjà à ses voisines, comme aussi des relations nouvelles qu'elle a pu se créer parmi les savants étrangers qui ont bien voulu répondre à son invitation. Il adresse en même temps des félicitations aux deux secrétaires du Congrès MM. Gonthier et Désormaux, ainsi qu'à MM. Serand et Nanche, organisateurs de la salle des réunions et du banquet.

Le même annonce que la Société vient encore d'être distinguée dans les personnes de trois de ses membres : M. DUMONT, nommé officier de l'Instruction publique, M. BOIRET, nommé officier d'Académie et M. RICHARD qui a reçu la croix du Mérite agricole.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Proviseur du Lycée Berthollet demandant le concours de la Société dans le but de dresser une liste des anciens élèves illustres du Collège Chappuisien qui sera inscriste sur des plaques de marbre dans le parloir de l'établissement. M. SERAND veut bien se charger de ce travail qu'il soumettra à l'approbation de la Société dans l'une des prochaines réunions.

M. Bruchet dépose sur le bureau les deux beaux volumes in-4° publiés en 1900 par M. le comte Marc de Seyssel-Cressieu sur la *Maison de Seyssel, ses origines, sa généalogie, son histoire d'après les documents originaux,* qu'il avait demandés à l'auteur pour la bibliothèque de la Société, cet ouvrage n'ayant pas été mis dans le commerce. La Florimontane, en adressant ses félicitations à M. de Seyssel pour ses recherches si précieuses pour l'histoire de Savoie, décide de lui témoigner sa reconnaissance par l'envoi de quelques-unes de ses publications antérieures à 1901.

Digitized by Google

Le même annonce qu'il a pu, avec la bienveillante intervention de M. Max de Diesbach, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg, obtenir pour notre bibliothèque les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, 1845-1900, 17 fascicules in-8°, et le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, 1839-1877, 8 vol. in-8°. La Société, en exprimant sa gratitude à M. de Diesbach, est heureuse de lui adresser nos volumes disponibles de la *Revue savoisienne*.

Le même fait connaître la liste des ouvrages récemment entrés dans la bibliothèque :

Seyssel-Cressieu (Marc de) : *Inventaire des biens meubles et des titres de Barbe d'Amboise, comtesse douairière de Seyssel-La Chambre (1574-1575)*, Paris, 1896. (Don de l'auteur.)

Perrin (A.) : *Table des quinze volumes de Mémoires publiés de 1878 à 1900 par les Sociétés savantes de la Savoie*, Chambéry [1900], in-8°. (Don de l'auteur.)

Bollea (Dr L.-C.) : *Le prime Relazioni fra la Casa di Savoia e Ginevra (926-1211)*, Torino, 1901. (Don.)

Martignier et A. de Crousaz : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, 1867, in-8°. (Achat.)

[A. Duplan] : *Vie militaire du lieutenant-colonel Victor-Marie Duplan. Mémoires et Campagnes*, Moûtiers, Ducloz, 1901, in-8°. (Don de l'auteur.)

Gourmand (P.) : *Le dernier des Allobroges*, Paris, 1901, in-8°. (Don de l'auteur.)

Jean-Jacques et le Pays romand. Extraits des œuvres de J.-J. Rousseau publiés par la Section de littérature de l'Institut genevois (avec une *Vie de J.-J. Rousseau*, par E. Ritter), Genève, 1878, in-8°. (Achat.)

Borel (F.) : *Les Foires de Genève au XVe siècle*, Genève, 1892, in-4°. (Achat.)

Burlet (J.) : *La Savoie avant le Christianisme*, Chambéry, 1901, in-8°. (Achat.)

Descostes (F.). Comité de défense des droits acquis de la Savoie : *L'Annexion de 1860 et la Cour d'appel de Chambéry*, Chambéry, 1901, in-8°. (Don de l'auteur.)

MM Bruchet et **Marteaux** présentent, de la part de M. Norbert Dunoyer, de Juvigny qui les offre à la Société : une bague annulaire en argent, faite de trois fils tressés en torsade, ornementée d'une plaque soudée en forme de cœur, et anépigraphe ; une tête de clou en bronze ouvragé, longue de 0m04 ; deux appliques en bronze longues de 0m08, mais incomplètes, légèrement recourbées et paraissant avoir décoré la partie inférieure d'une gaine en bois à laquelle les fixaient trois tenons en fer. Leur ornementation consiste dans un évidement du métal figurant et assez grossièrement un homme comme motif principal. Les parties pleines sont en outre ciselées de traits décoratifs

Digitized by Google

dessinant des fleurs. Cette gaine était aussi ornée de deux autres appliques dont une subsiste, également évidée et ciselée de traits floriformes ; un objet en bronze, semblable à un couvercle à bouton d'une petite custode ; enfin un débris de stuc rouge embellissant la paroi d'une habitation romaine et un fragment de carrelage à glaçure verte. Ces objets ont été trouvés vers 1875 dans un champ appartenant à M. Pierre Lagnier, à 0m20 de profondeur, au mas du pré Humbert situé au centre du village de Paconinge, de la commune de Juvigny. Il y avait donc là une villa romaine habitée également au ve siècle. M. Dunoyer, à qui la Société adresse ses plus vifs remerciements, donne aussi un bouton de pédon, soit d'un courrier de syndic, en argent, et qui a été trouvé par M. Em. Baud, adjoint. Il offre un aigle de Sardaigne avec la croix de Savoie en cœur et l'inscription REGIE POSTE.

M. Marteaux, sur les indications de M. Serand, a retrouvé à l'ancien corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville, une plaque de cheminée provenant de l'ancienne maison Grivaz, rue Royale, et qui mériterait d'être scellée sous les portiques du Musée. Cette taque est carrée avec 0m76 de côté. Dans la partie supérieure la date 1664 est séparée par une couronne de laurier, de forme ovale, enfermant avec deux étoiles à cinq rayons les lettres C. G.

Le même raconte ensuite aux membres présents les impressions d'une excursion faite pendant les vacances dans le val d'Aoste, la Tarentaise et la Maurienne, en compagnie de M. Bruchet. Il fait circuler des photographies fort intéressantes. Cette relation paraîtra dans le prochain numéro.

MM. Marteaux et **Le Roux** rendent également compte d'une course archéologique qu'ils ont faite aux châteaux de Sallenôves, Pelly et Clermont. Ils ont rapporté le fragment d'inscription romaine SENIORIS JUNIORIS récemment décrite et qui figure maintenant au musée lapidaire.

M. Désormaux annonce que le onzième fascicule du *Dictionnaire Savoyard* vient de paraître.

M. Marteaux déclare qu'il a commencé la table des matières de la *Revue savoisienne* depuis l'origine jusqu'en 1900. Il espère terminer ce travail pour la fin de l'année 1902. La Société adresse ses félicitations et ses remerciements à son vice-président pour ce labeur ingrat et difficile que la commission nommée dans ce but en 1894 n'avait pu entreprendre.

MM. Bruchet et **Marteaux** présentent la candidature de M. DUCLOZ, imprimeur à Moûtiers et **M. Bruchet** celle du

Digitized by Google

comte DE SEYSSEL et de M. RICHARD, géomètre en chef du cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 6 novembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau une série d'intéressantes réimpressions faites par notre nouveau confrère M. Ducloz et offertes par lui à la Société qui lui exprime ses félicitations et ses remerciements :

Règlement de Police pour la Ville de Moûtiers en 1779, Moûtiers, 1800, in-16.

Un Centenaire bibliographique (1791-1892), avec préface, par V. BARBIER. Moûtiers, 1891, in-16. (Réimpression du *Premier Cri de la Savoie vers la Liberté*, par CC[ns] A., Chambéry, Gorrin, 1791, in-16.)

Introduction à la Vie dévote par François de Sales. Reproduction textuelle de la 3[e] édition (1610), Moûtiers, s. d., 2 vol. in-12.

FONTAINES (M[me] DE) : *Histoire de la Comtesse de Savoie*, nouvelle édition, Moûtiers, 1889, in-8°.

CABIAS (J.-B. DE) : *Les Merveilles des Bains d'Aix en Savoie*. Réimpression textuelle de la 1[re] édition (1623) avec une préface, par le D[r] Léon BRACHET... et une notice bibliographique, par V. BARBIER, Moûtiers, 1891, in-8°.

BLONAY (M. DE) : *Alphabet d'Erudition contenant les Mémoires et Réflexions de M. de Blonay à son cher fils François-Joseph et à la postérité de la Maison de Blonay*, Moûtiers, 1890, in-8°.

MAGNE (Emile) : *Les Erreurs de Documentation de Cyrano de Bergerac*. Lettre autographe de M. Edmond Rostand. Quatre portraits de Cyrano de Bergerac, Paris, 1898, in-8°.

SÉVILLE (B. DE) : *Une Station thermale modèle... en Chine*, Moûtiers, 1892, in-16.

Le même communique les récentes acquisitions :

GONTHIER : *Thônes*. (Don.)

DE REYLE : *Les Embruns*, poésie. (Don.)

REVIL : *Structure de la Vallée d'Entremont et du Plateau de Montagnole*. (Don.)

DULLIN : *District révolutionnaire de Carouge*. Conflit entre les membres de la Garde nationale et le Comité révolutionnaire. (Don.)

CARUTTI (D.) : *Storia della corte di Savoia durante la Rèvoluzione a l'Empero francese*, Torino, 1892, 2 vol. in-8°. (Achat.)

ROUX (Xavier) : *L'Invasion de la Savoie et du Dauphiné par les Autrichiens en 1713 et 1814*. d'après des documents inédits, Grenoble. 1892, 2 vol. in-8°. (Achat.)

Digitized by Google

M. Bruchet donne lecture d'une demande faite par M. Carta, bibliothécaire de l'Université de Turin pour obtenir les publications de la Florimontane. La Société décide l'envoi d'une partie de ses travaux, dans le but d'en permettre leur vulgarisation, heureuse de donner ce témoignage de sympathie aux érudits de la capitale du Piémont, qui ont produit des travaux si remarquables sur nos anciens princes.

Le même communique, de la part de M. Tranchant, instuteur à La Muraz, l'estampage d'une inscription placée sur le portail latéral de cette localitée ainsi conçue : P. Bogent. Soli Deo. G[lori]a. Le dernier mot n'est représenté que par un g et un a superposés. La dernière ligne de cette inscription représente un compas, un marteau et une équerre.

Le même donne l'analyse d'un parchemin trouvé au Palais de l'Isle et communiqué par M. Marteaux. Il contient la teneur d'une vente à réméré passée le 13 mars 1520, à Albens, par devant Michel Cohendet, notaire. Jeanne, fille de feu noble *Savorosii*, femme d'honnête Petremand Darand, fils de feu Jacques Darand, notaire à Saint-Félix, vend à Hugues Cohendet, chapelain *de Bocteria*, 7 journaux de terre situés à Saint-Félix, lieu dit *En les Doddes*, près le nant des Jossons, la route de Chambéry à Alby et le bien de Perrod Chamosset, moyennant la somme de 240 florins. Jean Rossillion, vicaire d'Albens, Humbert Pichod, chapelain, Jean Cohendet, clerc et un individu exerçant les fonctions de barbier de St-Félix, assistent à l'acte.

Il est procédé ensuite aux votes sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement des scrutins, MM. Ducloz, Richard et de Seyssel sont proclamés membres de la Société.

M. Le Roux présente la candidature de Mme Taine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 décembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, Mme Taine est proclamée membre de la Société.

Digitized by Google

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau de la part des auteurs :

F. MUGNIER : *La Desconfiture de Charles le Téméraire*, Paris, 1901, in-8°. (Extrait des *Mém. Soc. hist. Chambéry*.)

J. MANECY : *Chant funèbre sur le trespas de tres hault et puissant seigneur messire Jan de Voyer... vicomte de Paulmy...*, Chambéry, 1901, in-8°.

J. CORCELLE : *Xavier de Maistre. Le caractère de l'homme. L'écrivain*. Chambéry, 1901, in-8°.

ID. : *Le Mont-Cenis. La route ancienne. La route nouvelle. Leurs défenses militaires*. Conférence faite à l'Ecole d'enseignement supérieur de Chambéry, Bourg, 1901, in-8°.

ID. : *Mlle Henriette d'Angeville. Une ascension célèbre au Mont-Blanc (1838)*, Bourg, 1900, in-8°.

Le même communique les récentes acquisitions :

TRUEBNER : *Minerva. Jahrbuch der gelehrten Welt. (1901-1902)*, Strasbourg, 1902, in-12.

RUCHAT : *Histoire de la Réformation de la Suisse*, édition L. Vulliemin, Lausanne, 1835-1838, 7 vol. in-8°.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme CARREY qui propose une addition à l'intitulé du *Dictionnaire Savoyard* commencé par Aimé Constantin et que la Société Florimontane a prié M. Désormaux d'achever. Mme Carrey croit qu'il serait utile d'ajouter le mot « patois » au mot « Savoyard » pour mieux déterminer le but du livre et attirer l'attention du public.

« M. Désormaux qui, ajoute le Président, a bien voulu accepter une tâche ingrate avec le dévouement désintéressé qu'il apporte aux œuvres patronnées par la Florimontane, appréciera dans quelle mesure il doit tenir compte de l'observation de Mme Carrey dans l'intérêt du travail qu'il a entrepris sous les auspices de la Société Florimontane. »

Lecture est ensuite donnée d'une lettre par laquelle la Société pour le choix d'une langue internationale, prie la Société de bien vouloir nommer un délégué pour la représenter au comité créé dans ce but. La Florimontane charge l'un de ses vice-présidents, M. Marteaux, de cette mission.

Le Secrétaire présente, de la part de notre collègue, M. Albert CROLARD, qui en fait don au Musée, une série technique de la fabrication du papier avec spécimens de photogravures, chromo-lithographies, qui peuvent être exécutées sur les produits de la fabrique Aussedat. Il offre en outre un fusil à pierre, un obus à balles dont l'enveloppe montre une curieuse ligne de rupture, une série d'éponges d'eau douce qui recouvrent les objets immergés dans le Thiou, tout près de la fabrique.

Digitized by Google

M. Le Roux donne quelques explications sur la biologie de cette éponge.

Le Conservateur du Musée mentionne l'acquisition faite par l'obligeante intervention de M. Crolard, d'un poignard du XIII[e] siècle à lame tranchante d'un seul côté. Les quillons de la garde incrustée de creux sont recourbés vers l'extrémité de la pointe. Le pommeau en cuivre rappelle la face d'une fleur de lis. Particularité curieuse, ce poignard a été trouvé encore dans sa gaine en cuivre décorée au pointillé, à l'extrémité E du Palais de l'Isle pendant les fouilles récemment pratiquées pour la restauration de ce monument.

M. Marteaux fait ensuite la communication suivante :

Dans son *Histoire de Mélan*, M. l'abbé H. Feige publie, d'après un vidimé postérieur (doc. 5, p. 430 du tome XX des *Mém. de l'Académie salésienne*), une charte de 1283 où on lit : « concedimus eisdem quod possint uti de bostis nostris ad predicta molendina batitoria et folas reficienda vel reparenda et *bezerias* eorumdem... » J. Vuy, à propos d'un article sur l'origine du mot ripaille, cite en note (*Rev. sav.*, 1866, p. 113) : « item otto jornalia tam terre prati quam rippallie site in territorio subtus *la begyry*... » Ce mot latin *bezeria,* plus tard *bizeria,* en patois de Frangy, *begyrÿ* au XIV[e] siècle, prononcé actuellement *bédjèïre* dans la vallée de Thônes, en glissant rapidement sur l'*é*, en fr. *besière* ou *bisière,* désigne un canal artificiel fait de planches ou creusé à même dans le sol et conduisant l'eau d'un cours d'eau sur une rivière ou sur un moulin qu'elle met en mouvement en passant par le *biè* (pron. *billet*), conduit en bois qui l'amène sur la roue. *Bezière,* qui a donné son nom à plusieurs ruisseaux ou nants de la Haute-Savoie (Mûres, Ripaille, par ex.), paraît venir du préfixe *bis,* idée de double et par suite d'oblique, et du suffixe *aria,* par l'intermédiaire d'un verbe *bisare,* biser. On peut lui comparer les subst. *biseau* et *bisaille.*

Le même demande si, étant donné la facilité et la modicité de prix avec lesquelles on reproduit en photographie, phototypie ou autre procédé, les monuments, les types humains et les événements de chaque province, on ne pourrait affecter un crédit minime à l'achat de ces reproductions. On conserverait ainsi dans les archives des documents utiles et dans quelques années introuvables. De quel intérêt serait maintenant une collection de gravures représentant les faits saillants dont Annecy a été le témoin depuis un siècle ? Si les membres de la

Digitized by Google

Société qui s'occupent de photographie voulaient seulement donner quelques-unes de leurs plus intéressantes épreuves, surtout celles ayant un caractère documentaire, cette collection serait vite formée.

Le même entretient la Société d'un modeste legs fait par son intermédiaire au Musée, de la part de M. Edouard Guyot, récemment décédé à Annecy, après une longue et douloureuse maladie. Il consiste en une lithographie coloriée représentant un épisode de la bataille de Witebsk et la part qu'y ont prise les Enfants de Paris parmi lesquels se trouve un parent du donateur. Elle est de l'époque et, à cause de cela, n'est pas sans valeur.

La Société vote des remerciements à Mme veuve Guyot qui a bien voulu réaliser la généreuse intention de son mari.

M. Serand présente la liste suivante qu'il a dressée des personnages marquants qui ont été élèves du collège chappuisien.

Saint FRANÇOIS DE SALES, de Thorens (1566 ou 1567-1622),
Docteur de l'Eglise, évêque et prince de Genève, écrivain distingué, fondateur de l'Académie Florimontane d'Annecy.

Pierre FENOUILLET, d'Annecy (1572-1652),
Evêque de Montpellier, orateur du clergé de France aux Etats généraux de 1614.

Claude FAVRE de VAUGELAS, de Meximieux (Ain) (1585-1650),
Grammairien, membre de l'Académie française.

Hyacinthe-Sigismond GERDIL, de Samoëns (1718-1802),
Cardinal, philosophe et écrivain distingué.

Claude-Louis BERTHOLLET, de Talloires (1748-1822),
Chimiste, membre de l'Institut.

Jean-François TOCHON, de Metz, près d'Annecy (1772-1820),
Numismate, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Pierre DECOUX, d'Annecy (1775-1815),
Général de division de la Grande-Armée.

Joseph-Bernard FALQUET, d'Annecy (1776-1836),
Ministre de l'intérieur du royaume de Sardaigne, en 1828.

François BULOZ, de Vulbens (1803-1877),
Fondateur de la *Revue des Deux-Mondes*.

Jacques REPLAT, de Chambéry (1807-1866),
Avocat, poète, historien et romancier.

Germain SOMMEILLER, de Saint-Jeoire (1815-1871),
Ingénieur, auteur de la première percée des Alpes.

Jules PHILIPPE, d'Annecy (1827-1888),
Ancien préfet de la Haute-Savoie, député, écrivain patriote.

Louis TERRIER, d'Annecy (1854-1895),
Ministre du commerce en 1893.

Digitized by Google

Cette liste, approuvée par la Société, sera transmise à M. le Proviseur du Lycée.

M. Désormaux demande s'il ne serait pas possible d'affecter une partie de la somme destinée au concours Andrevetan des Beaux-Arts, à récompenser les meilleures photographies relatives aux sites de la Savoie. Les épreuves envoyées seraient conservées aux archives de la Société. Cette proposition sera étudiée lors du prochain concours.

M. Serand propose de désigner une Commission destinée à perpétuer par l'apposition de plaques, le souvenir des faits historiques ou biographiques qui ont eu lieu à Annecy. Ce serait poursuivre un but analogue à celui de la Société du vieux Paris. La Société Florimontane adopte ce projet et désigne comme membres de cette Commission MM. Serand, Crolard, Dunand et Bruchet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance extraordinaire du 23 décembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle Mme Taine, récemment admise dans notre Société, adresse ses remerciements, rappelant l'affection qui la rattachera toujours à Annecy. La Florimontane, très touchée de cette sympathie qui associe un grand nom à ses travaux, charge son secrétaire d'exprimer à Mme Taine ses sentiments de vive gratitude.

M. Marteaux présente en son nom et en celui de **M. Bruchet** comme membre honoraire M. Jules Camus, professeur à Turin. Il rappelle l'étude si consciencieuse que cet érudit nous a envoyée, il y a trois ans, pour déterminer l'origine des épées de Bordeaux, célèbres au moyen âge et il annonce que le Comité de rédaction vient encore d'avoir la bonne fortune de recevoir un nouveau travail fortement documenté sur le séjour et la vie privée de la cour de Savoie à Rumilly au commencement du xve siècle. Cette proposition est accueillie favorablement avec l'espoir que notre nouveau collègue continuera à faire profiter les lecteurs de la *Revue savoisienne* de ses heureuses recherches dans les archives de Turin.

Digitized by Google

M. Désormaux lit son rapport sur le Concours de poésie dont les conclusions suivantes sont adoptées :

1er prix (100 fr). : M. Georges Bègue, à Annecy.

2e prix (60 fr.) : M. Ely Névil, à Laigle (Orne).

3e prix (40 fr.) : Mlle Maria Thomazeau, à Bouin (Vendée).

1re mention : Mlle Suzanne de Cocquard, à Montflanquin (Lot-et-Garonne).

2e mention : Mme Louise L'Hermitte, à Alger.

La Commission d'histoire, après avoir exprimé le regret de ne pas avoir à sa disposition un crédit plus élevé en présence de l'intérêt des œuvres présentées, propose les distinctions suivantes qui sont adoptées :

1er prix (150 fr.) : M. Gavard, professeur à Evian, auteur de *Peillonnex, le prieuré, la paroisse, la commune.*

2e prix *ex œquo* (100 fr.) : M. Dunoyer, à Juvigny, auteur d'une *Monographie* manuscrite de cette commune.

2e prix *ex æquo* (100 fr.) : M. Perrin, à Chambéry, auteur de l'*Histoire de Savoie des origines à 1860.*

3e prix (50 fr.) : M. Guigues, à Montmélian, auteur d'un travail manuscrit intitulé : *Monographies des 329 Communes de la Savoie.*

M. Bruchet communique de la part de M. Liard, instituteur à Lovagny, une curieuse inscription à ligatures, gravée sur un linteau de porte d'une maison située près de la cure de cette commune. L'estampage restera déposé aux Archives départementales ; en voici la transcription : 1651 MARIA IHESVS IOSEPH 5 APRILIS HANC DOMUM VETUSTATE CORRVPTAM REFECIT REVERENDVS IOHANNES MIEVRE PRESBYTER.

Le même donne lecture d'un passage de la *Chronique de la Pucelle* de Cousinot de Montreuil relatif à une expédition du Sr de Sallenôves en Auvergne, en 1422, communication due à l'obligeance de M. Vuarnet qui figurera dans la *Revue.*

M. Guinier fait circuler des photographies représentant un épicéa en forme de pyramide remarqué dans la commune de St-Eustache. La rareté de cette forme dont un seul exemplaire a été signalé jusqu'à présent dans le Jura, donnera l'occasion à notre collègue de rédiger à ce sujet une intéressante notice.

M. Désormaux donne lecture de l'article du *Dictionnaire savoyard* consacré aux jeux ; il provoque d'intéressantes observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Digitized by Google

Acquisitions du Musée d'Annecy.

BEAUX-ARTS.

Gravure représentant la famille de Calas. (Don de M. Dethiollaz.)

Lithographie coloriée représentant la bataille de Vitepsk. (Don de Mme Ve Guyot.)

Toile d'Henri Silvestre, peintre genevois : **Vue du Canal et du Château Branlant à Annecy**. (Achat.)

ARCHÉOLOGIE.

Os gravé des cavernes du Périgord offrant la représentation d'un **renne en marche** devant une figure humaine ;

Fragment d'os avec **tête de renne gravée**, de Laugerie Basse ;

Pointes et racloirs moustériens, poignard, spatule, pointe et lissoir en os des grottes du Périgord. (Dons de M. Champagne, de Périgueux.)

Hache ou coin néolithique en calcaire, provenant de Reignier. (Don de M. Marteaux.)

Brassard en bronze de l'ère gauloise, provenant de Prévières, près Saint-Jeoire (Achat.)

Hache en fer à douille (type de la Tène), provenant de la même localité et photographie de l'endroit où ont été découverts ces objets. (Don de M. Bosson.)

Peson de balance romaine (tête surmontée d'un col de cygne).

Autre **peson** représentant une tête de faune, trouvés à Saint-Jean de la Porte. (Moulages donnés par le comte Oliv. Costa de Beauregard.)

Bague en argent à torsade, fragments de bronze, couvercle de custode, morceaux de stuc et débris de carrelage à glaçure verte. (Don de M. Norbert Dunoyer.)

Pierre votive, à Castor, par C. Sparus, provenant de l'ancienne église de Duingt. (Don de M. le maire de Duingt.)

Inscription romaine : SENIORIS JVNIORIS, de la Mure près Sallenôve. (Achat.)

Support en molasse (**tête de moine**) pour l'amortissement d'une nervure de la voûte, provenant de l'ancienne église du Saint-Sépulcre. (Achat.)

Pierre avec écusson portant étoile à 8 branches (chanoines de N.-D.) avec la date 1569. (Don de M. A. Crolard.)

Sommet de linteau de porte à armoiries avec l'inscription I. H. S. et la date 1578, provenant du château du baron d'Hermance de Saint-Jeoire. (Don de M. Bosson.)

Pièce en bronze de Saint-Marin. (Don de M. Bruchet.)

15 deniers gaulois en argent. (Achat.)

ARMES ET ARMURES.

Poignard du XIIIe siècle avec sa gaine en cuivre, trouvé dans le Thiou au cours des fouilles effectuées pour la restauration du Palais de l'Isle. (Achat.)

Etrier en bronze du xve siècle. (Achat.)

Peson savoyard en fer avec son poids timbré aux armes de Savoie et la date 1613. (Achat.)

Casque de dragon du 1er empire. (Achat.)

Epaulettes à écailles d'étain, de la cavalerie sarde. (Achat.)

Digitized by Google

Fusil à pierre. Obus à balle montrant un curieux déchirement de l'enveloppe. (Don de M. A. Crolard.)

Casque réformé des pompiers d'Annecy. (Don de M. J. Serand.)

Shako de l'infanterie sous Louis-Philippe. (Don de M. le capitaine Dufresne.)

Casque de soldat de marine. (Don id.)

Casque d'artilleur bavarois. (Don id.)

Chapeau de mandarin à bouton de cristal. (Don id.)

Grand poignard circassien incrusté d'or et couteau norvégien. (Dons de M. Dalloz.)

INDUSTRIE.

Tableau représentant en matières premières **« ce que l'on met en 1900 dans une feuille de papier à écrire »**. (Don de M. A. Crolard.)

Série technique de la fabrication du papier. Echantillons. (Don de M. A. Crolard.)

Tableau de la fabrication des aiguilles. (Achat.)

Ruche, appareil centrifuge pour l'extraction du miel, et divers accessoires construits en demi grandeur et donnés par M. Picon.

Série technique de la fabrication moderne à Meunes (Indre) des **silex taillés (pierres à fusil)** et outils. Collection pour l'étude comparée de la taille préhistorique des silex. (Don de M. Le Roux.)

Grande sonnette ou **clarine** de Chamonix (Don de M. Devouassoud, fabricant.)

Croix en cuivre, bijou savoyard. (Don de M. Revil, fils.)

Battoir de la Polynésie pour la fabrication des étoffes en Tapa. (Don de M. Jean Gallet.)

HISTOIRE NATURELLE.

Chondrostome nase, poisson pêché dans le Fier. (Don de M. Sabatier.)

Martre provenant du val Sainte-Catherine. (Achat.)

Une perruche. (Don de M[me] Eck.)

Chauve-souris (Vesperugo noctula). (Don de M. Moussard.)

Eponges d'eau douce vivant dans le Thiou près de la fabrique de papier à Cran. (Don de M. A. Crolard.)

Dent molaire de mammouth provenant d'un claim exploité près Dawson-City au Klondyke. (Don de M. Emile Gay, des Clefs.)

Bois de cerf et de daim. (Don de M. le capitaine Dufresne.)

60 fossiles (spongiaires) du terrain turonien de l'Indre. (Don de M. Le Roux.)

30 échantillons de jaspes, azurite, malachite et minéraux divers, provenant des tranchées ouvertes pour le chemin de fer électrique du Fayet à Chamonix. (Don id.)

10 échantillons de roches et de fer aluminaté des environ de Sixt. (Don id.)

15 échantillons de roches, de la Brèche et des Préalpes du Chablais (vallée de la Dranse d'Abondance). (Don id.)

Echantillons pour la série stratigraphique des terrains de la cluse du val de Fier, de la vallée de l'Arly, de la mine d'Entreverne, de la route d'Annecy au pont de Saint-Clair. (Don id.)

Spilite, échantillons de galets roulés du Drac. (Don de M. Guinier.)

Spécimens d'inscrutations calcaires produits par une source près de Vieugy. (Don de M. J. Niérat et F.-E. Beauquis.)

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1901

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me confier pour la sixième fois la tâche de rédiger le rapport annuel sur le Concours de Poésie. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de ce nouveau témoignage de votre bienveillante estime. Permettez-moi également d'abréger les réflexions diverses que peut inspirer la lecture des nombreuses pièces soumises à l'examen du Jury. A critiquer des poésies dont l'inspiration n'est généralement pas très variée, on risque fort de se répéter et d'ennuyer lecteurs et auditeurs. Quel plaisir trouveriez-vous à écouter l'analyse détaillée de certaines compositions dont la banalité est souvent le moindre défaut ? Vous vous attendez sans doute à ce que je vous signale le retour des hirondelles : elles sont « toujours fidèles », comme le constate l'inévitable rime. Ainsi que les années précédentes, on nous décrit l'humble violette, le lever et le coucher du soleil, ou encore l'église du village : « C'était une humble église... » Puis c'est la Chanson d'amour, entrecoupée de lamentations sur la brièveté de la vie. On commente le *vanitas vanitatum* ; on répète : « qu'est-ce que cent ans, qu'est-ce que mille ans, puisqu'un seul moment les efface ? » Le style en général fort négligé ne dissimule guère ce que l'invention a de pauvre et de banal. Beaucoup de rimeurs, peu de poètes.

Aussi bien ces « choses tristes » qu'ils versifient sont-elles trop souvent de tristes choses. Plusieurs pièces sont déparées par des traits d'un goût douteux. Le Jury s'étonne de rencontrer tant de fois des allusions mythologiques depuis longtemps démodées. On craint vraiment, semble-t-il, d'ôter « à Thémis sa balance, aux Parques leurs ciseaux ». On cite l'horloge du temps et autres nouveautés. Ou bien l'on essaie de remplacer la poésie absente par des bizarreries futiles. Un tel parle cingalais ou hindoustani en français. C'est là, nous l'avouons, une exception. En général la maxime chère à la moitié des concurrents semble bien être celle-ci : « Sur d'antiques pensers rimons des vers bien vieux. »

*
* *

Dix-huit envois ont été soumis à l'examen du Jury. Huit ont été écartés à l'unanimité. En voici les titres :

Digitized by Google

N° 2 : *Choses tristes.*
N° 3 : *Les Légendes de la Nature. Eternelle Renaissance.*
N° 4 : *Conte hindou.*
N° 5 : *Le Fil de la Vierge.*
N° 9 : *Je n'aurai plus faim.*
N° 10 : *Hosanna d'Amour. Rimes d'Octobre, etc.*
N° 15 : *De tes Parents souviens-toi. Ma Chaumière, etc.*
N° 17 : *Choix de Chansons. Les Violettes, etc.*

Un autre poète a négligé d'inscrire en tête de son manuscrit la mention traditionnelle : inédit. (N° 11 : *Finis Galliæ ?*) En ce cas, l'exclusion, vous le savez, est de règle.

* * *

Dans un second groupe sont classés quatre concurrents. Leurs œuvres ne sont pas sans mérite, bien qu'elles n'aient pas été jugées dignes d'une mention. L'auteur du *Village* (n° 6) cherche et trouve parfois la note humoristique ; mais que de vers prosaïques et d'images bizarres ! Passe encore pour ce vieux manoir dominant le village « De ses altiers restes de tours | Ornés de modestes atours », et qui « A l'air d'un preux dont l'uniforme | Se complète d'un haut de forme ». Mais on nous parle d'une cité « où règne la mysticité » ; le cyprès est le « doigt de la terre » qui désigne un chemin aux abords ardus. Car le vrai village est le cimetière, où les croix « ont de grands bras étendus, qui « de distance en distance semblent mesurer l'existence ». Au penseur qui voit dans la mort un simple passage à une vie nouvelle, pour qui « mourir n'est pas mourir, mais commencer à vivre », la plus humble des nécropoles ne suggère-t-elle pas autant de réflexions que l'harmonieuse beauté d'un temple grec ou les magnificences d'une cathédrale gothique ? Certes la pensée du poète n'est point neuve : trente siècles avant notre ère, les Egyptiens donnaient, dit-on, le nom de gîtes à leurs maisons de boue comme à leurs palais gigantesques. Les tombeaux, telles étaient pour eux les demeures véritables. Nous savons gré à l'auteur du *Village*, malheureusement trop souvent vulgaire et prosaïque, d'avoir rajeuni ce lieu commun.

Pour rester dans l'antiquité, voici une adaptation du livre biblique de Ruth (n° 7). C'est un long poème en six parties. Assurément mieux vaudrait un sonnet sans défaut. Après avoir relu *Ruth et Booz* dans la *Légende des Siècles,* on aperçoit davantage la faiblesse de cette adaptation, mais on trouve

Digitized by Google

un lustre nouveau peut-être au joyau de Victor Hugo. Cette comparaison risquerait, il est vrai, de nous rendre injustes. Si le Jury a pu critiquer dans cette histoire versifiée de Ruth bien des longueurs, des hémistiches de remplissage, des impropriétés, voire des incorrections, des vers où l'auteur abuse réellement de la permission qu'il peut avoir de disloquer l'alexandrin, nous avons aussi relevé quelques passages bien tournés, qui tranchent heureusement sur la médiocrité générale de l'œuvre.

On nous offre bien souvent des *Fleurs d'Amour* (n° 8). Cette année le bouquet a paru quelque peu fané. L'auteur cependant ne manque pas de sensibilité et il est capable d'intéresser, à en juger du moins par le court poème intitulé *Les Disparus*. S'il était à lui-même un sévère critique, suivant le précepte toujours nouveau quoique bien vieux, il proscrirait impitoyablement tout ce qui est maniéré, artificiel. Qu'il cueille moins de fleurs, ou qu'il les choisisse d'un parfum plus pénétrant : alors le Jury sera tout heureux d'encourager ses essais.

Les poésies qui figurent sous le n° 12 *(Le Bonheur*, *Fond de Croix)* sont d'un style souvent pénible et dur, parfois prétentieux et ampoulé. « L'orbe, affranchi d'effrois, reflète l'empyrée » est un vers caractéristique. On ne saisit pas très bien ce que peut être « un gouffre profond qui pousse jusqu'aux cimes ». Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse rencontrer des vers heureux, même en assez grand nombre. Il y en a dans la courte pièce intitulée *Fond de Croix*, et surtout dans l'*Hymne à la Paix*, d'une inspiration très élevée. Le sujet a été cent fois traité, il est vrai ; mais il ne saurait l'être trop souvent.

*
* *

Au-dessus des pièces que nous venons de mentionner rapidement, le Jury a classé les envois des cinq concurrents dont il me reste à vous entretenir. L'un (n° 13) rime pour un jeune enfant, à ce qu'il nous dit, des vers aisés, d'un rythme gracieux, quoique un peu monotone. Il semble nous inviter lui-même à ne point chercher dans son œuvre les grandes images, la puissance d'évocation ou l'intensité d'émotion qui caractérisent le véritable poète. Sa manière nous rappelle quelque peu celle de L. Ratisbonne. Elle semble bien appropriée à l'âge de la jeune fille dont l'auteur a voulu illustrer l'album.

La *Nuit d'Alger* (n° 14) n'est pas non plus l'œuvre d'un poète de haut vol. Vivement frappé de la splendeur des cré-

Digitized by Google

puscules algériens, il s'est efforcé de traduire ses impressions en vers lyriques, en mêlant quelques réflexions philosophiques aux strophes purement descriptives. L'invention est peu de chose et la composition du poème est bien lâche. Les images sont fort nombreuses. L'auteur s'est efforcé d'en trouver qui fussent nouvelles, sans exclure toutefois celles qui par suite d'un long usage ont perdu quelque peu de leur valeur primitive. La lune est une reine mélancolique, la barque est un cygne qui passe, les étoiles sont des clous de diamant. En général ces vers sont coulants, harmonieux. Les premières strophes sont les plus heureuses. Elles ont permis au Jury de proposer l'auteur de la *Nuit d'Alger,* comme le précédent, pour une mention honorable.

* * *

Continuons notre marche ascendante. *Vibrations d'Ame,* tel est le titre d'un ample recueil de « poésies variées ». C'est du moins l'épithète que donne le poète à ses œuvres fort nombreuses. Pourtant la variété est peut-être l'une des qualités qui leur manque le plus. Qu'il peigne des fleurs ou tinte l'angélus, qu'il dise la chanson d'amour ou décrive une rustique chapelle, c'est toujours la même note, la même effusion lyrique et mystique. Sans doute ce poète rime aisément : peut-être serait-il étonné qu'on pût faire difficilement des vers faciles. Aussi bien, il se soucie médiocrement d'éviter les négligences et les banalités ; il est prolixe ; il est peu exigeant pour le choix des rimes. Mais il a une très vive sensibilité, de la grâce, de la délicatesse. S'il parle de ses poètes aimés, c'est avec une sorte d'enthousiasme qui n'est point pour nous déplaire. Voici le début de cette pièce : avec celle qui est intitulée *La Rosée,* elle est la meilleure du recueil.

A mes Poètes aimés

Vous m'avez demandé pourquoi mon âme chante :
Le sais-je ?.. Ah ! demandez au ruisseau qui serpente
Pourquoi son onde suit toujours le même cours;
Demandez au buisson pourquoi verdit sa branche,
Au grand saule pleureur pourquoi son front se penche,
    Au bord des mêmes eaux toujours.

Eh bien, je chante ainsi, sans but, sans espérance,
Pour exhaler ma joie, ou bercer ma souffrance ;
Je chante pour verser le trop plein de mon cœur.
Qu'importe, après cela, qu'on me raille ou me loue,
Que de mes humbles vers l'indifférent se joue,
    Indulgent, distrait, ou moqueur ?..

Digitized by Google

Eh! qu'importe à l'oiseau si, dans le bois sonore,
En l'écoutant, charmé, l'écho redit encore
(Lorsque sa voix se tait), quelques sons triomphants?
Qu'à ses accords succède un éternel silence,
Qu'importe?.. — Il a chanté pour calmer sa souffrance,
Ou pour endormir ses enfants.

Ainsi, chaque chanson d'une chanson suivie,
Je m'en vais cheminant, paisible dans la vie,
J'allège mes ennuis, m'égayant d'un refrain;
Chantant la fleur, l'été, l'hiver, la neige blanche,
La feuille qui verdit ou jaunit sur la branche,
Pour trouver moins long le chemin.

Je chante comme on rit, mais surtout comme on pleure,
Lorsque de la souffrance a pour moi sonné l'heure,
Dans mon cœur alarmé je ne sais quelle voix
S'éveille pour calmer souvent ma peine amère,
Qu'elle soit douleur vraie, ou folâtre chimère,
Imitant la douleur, parfois.

. . . .

Le Jury, plus sensible aux qualités qu'aux négligences de cette poésie, vous propose de lui décerner un 3e prix.

Le second prix a été attribué à l'auteur des *Poèmes humains* et des *Poèmes d'Orient* (nº 18). Chaque année, vous le savez, nous recevons des *Orientales* algériennes. Notre vocabulaire, où l'on cherchait tout-à-l'heure à introduire des termes originaires de Ceylan, s'enrichit de vocables arabes ou berbères. On nous conviait à nous égarer dans les grands bois où rêvait Lakmé, « où poussent le pun, le saj et l'anjan », à protéger notre front « sous le tek, le chir, le sum, le bahan ». Maintenant, on nous ouvre les portes du « Marabout de Sidi-Messaoud ». Délivrée du haïck jaloux, à nos yeux de roumi ébahi défile la Mauresque aux joues rougissantes « ainsi que le felfel ». Ou bien, près d'un petit oued qui glisse lentement, mettant un frisson blanc sur les pierres brunes, se profile la silhouette d'un enfant mozabite. Coiffé de la chechia, le petit moutchatchou passe curieusement sa tête par le trou de la tente. Puis c'est le Taffaraoui, les chotts, l'alfa, la kouba, le gourbi, etc. Ces *Instantanés d'Oran à Tlemcen* n'ont certes pas été pris dans un voyage autour d'une chambre. Ce sont bien des paysages exotiques qu'on nous décrit. Le poète est doublé d'un peintre, et d'un peintre qui, à ses moments perdus, se piquerait d'être musicien. Toutefois une oreille exercée pourrait percevoir plus d'une dissonance. L'auteur semble croire parfois que le plus grand mérite de la poésie consiste à vaincre la diffi-

Digitized by Google

culté. On connaît les rimes en *if* sur le château d'If : pour peindre une halte au village nègre, voici toute une série de rimes en *oie*. Ce jeu nous paraît quelque peu futile. Le versificateur (car il n'est ici nullement poète) cherche à étonner le lecteur, à faire parade de sa dextérité. On le voit bien aussi dans les sonnets. Celui qui est intitulé *La Montagne des Lions* a une chute, et cette chute est bien faite pour surprendre. Quand l'express nous emporte à travers l'Oranie, rasant les monts, les chotts, les cratères éteints, à l'heure où le soleil agonise à l'horizon de la plaine immense, on ne s'attend guère à l'évocation du procès des Assomptionnistes.

Mais l'auteur ne se borne pas à attirer notre attention par l'imprévu de ses tercets, par le choix de ses sujets et les sonorités de ses rimes. Il a d'agréables trouvailles, il sème à plaisir les vers gracieux et pittoresques. Quelques pièces où les négligences sont rares, où le poète n'abuse pas des épithètes oiseuses, ont été plus spécialement remarquées. Nous citerons celles qui sont intitulées *A un Roumi* (chanson mauresque), *La Prairie d'Or, Sous la Neige, Les Moissonneurs*.

La Chanson du Hibou, extraite des *Poèmes humains*, peut être comprise sans glossaire, ce qui n'est pas toujours vrai des Idylles africaines. Nous l'imprimons ici, après la *Chanson mauresque* et *Les Moissonneurs*, extraits des *Poèmes d'Orient*.

On remarquera l'hémistiche « dur et froid calvaire », qui n'a d'autre raison d'être que la rime, et l'hiatus *Mai-aux*. « C'est le mois de Mai. Aux fourçhes des branches. » On peut aisément tolérer cet hiatus, à cause de la pause ; il n'a d'ailleurs rien de rude.

A un Roumi

(Chanson mauresque)

Tes yeux ont la pâleur douce et resplendissante
De l'azur défaillant sous l'ardeur des midis ;
Ton front est aussi blanc que la neige... tandis
Qu'ainsi que le felfel [1] ta joue est rougissante ;

Où tes cheveux plus fins que la soie et bouclés
Ont-ils pris ces tons d'or caressé par la flamme ?
S'ils frisent... n'est-ce pas que sur un doigt de femme
Ils sont, patiemment, chaque soir enroulés ?

Le timbre de ta voix est comme un son de flûte
Susurrant dans la nuit à travers le ravin,
Et tu connais des mots si doux que c'est en vain
Qu'avec mon cœur je livre une farouche lutte.

1. Petit piment rouge de Biskra.

Digitized by Google

Devant moi ton image est sans cesse debout :
Je crois la voir dans l'onde, au puits du sycomore ;
Dans le brouillard discret et tiède du bain maure
Et jusque sur le seuil de notre marabout.

Tes lèvres s'entrouvrant, pourpres et veloutées,
Sont comme un piment mûr qui viendrait d'éclater.
En les fixant je sens ma gorge haleter
Sous le désir obscur dont mes nuits sont hantées.

Mais tu n'es qu'un Roumi ! Kelb ben kelb ! [1] et maudits
Soient ta religion, et ton père, et ta mère !
Puisse, pour toi, la vie être trois fois amère,
Et puisse le Sakar [2] t'engloutir dans ses puits !

Les Moissonneurs

Sur terre, au ciel, le calme immense...
Le jour finit, la nuit commence.
Au champ strié de glanes d'or
Les Marocains veillent encor.

Autour d'un figuier solitaire,
Ils sont, en rond, assis à terre,
Battant leurs faucilles d'acier
D'un rythme égal de balancier.

Le fil qu'émoussèrent les chaumes
Comme un éclair brille en leurs paumes
Et le bruit du fer martelé
Monte vers le ciel étoilé.

O splendeurs des nuits estivales !
Les astres, pépites d'ors pâles,
Là-haut, criblent le champ d'azur,
Tels les chaumes, le sol obscur.

D'autres jonchent la blanche voie
Qui, dans l'infini, se déploie,
Comme un sillon dont les épis
En javelles ont été mis.

Dans l'éther luisante faucille,
Le croissant de la lune brille
Et s'arque blanc, mince, effilé,
Sur le figuier d'ombre voilé.

A travers l'épaisse ramure
Parfois une lueur fulgure.
C'est l'éclair que vont échangeant
Croissant d'acier, croissant d'argent.

1. Chien fils de chien.
2. L'enfer.

Digitized by Google

Celui-ci garde son mystère,
Car, jamais, du ciel à la terre,
Le bruit rythmé descendit-il
Du marteau repassant le fil?

Et, tandis qu'à travers l'espace
La mystique faucille passe,
Vainement le regard songeur
Cherche l'ombre du moissonneur!

La Chanson du Hibou

Hou! hou! hou! hou! hou!
Dans les arbres noirs du parc solitaire
Que fait frissonner l'aile du mystère,
Tu chantes, hibou,
Mais sans soupçonner l'effroi que tu portes
A travers les murs, à travers les portes
Closes au verrou.

Hou! hou! hou! hou! hou!
Se signant trois fois, dans sa métairie,
Le paysan dit : « C'est la mort qui crie! »
Au fond de ton trou
Il t'attrape et puis, pour te faire taire,
Il fixe à son huis, dur et froid calvaire,
Ton corps par un clou.

Hou! hou! hou! hou! hou!
C'est le mois de Mai. Aux fourches des branches
Les nids sont tapis et des plumes blanches
Neigent... sait-on d'où?
On voit tournoyer l'essaim diaphane
Sous le vert cyprès, sous le blanc platane
Et sous le bambou.

Hou! hou! hou! hou! hou!
Pour avoir aimé dans la cime altière
Des ifs ombrageant le vieux cimetière,
Dans les ronces, ou
Sur les bras des croix jalonnant les tombes,
N'aurais-tu pas droit, comme les colombes,
Au nid tiède et flou?

Hou! hou! hou! hou! hou!
Ce hululement, c'est l'amour qui veille
Dans l'ombre des nuits tandis que sommeille
Le fils du hibou.
Cette note unique, étrange, attendrie...
Ce n'est pas la mort... c'est l'amour qui crie :
Hou! hou! hou! hou! hou!

*
* *

Pour le premier prix, le Jury a hésité entre les *Poèmes d'Orient*, que nous venons d'examiner rapidement, et les poésies inscrites sous le nº 6, portant comme devise : « Entre le monde et moi, je mets l'écran d'un rêve. » C'est un recueil de petites pièces dont la plupart sont d'une forme délicate et révèlent un véritable talent. Le sujet de *Romance fade*, il est vrai, n'est pas sans mériter le reproche de banalité et le sonnet *Minuit sur le Lac* est déparé par un ressouvenir mythologique dans le goût de la poésie allégorique des contemporains de Boucher et de Watteau : « Le lac dort, sous un dais de nuage qui font | Un voile où Phébé met la langueur infinie | De sa vague clarté. »

Parfois aussi le rythme a quelque chose de heurté, car le poète abuse des rejets, comme les pseudo-romantiques. Mais, malgré quelques taches [1], les sonnets intitulés *Pluie*, *Paresse*, *Orgueil*, n'ont pas laissé de plaire. La pièce qui, outre ces sonnets, a permis au Jury d'attribuer un premier prix à l'auteur, est une aimable fantaisie intitulée l'*Atre*. Nous la publions intégralement. Les lecteurs de la *Revue* ne manqueront pas de la lire avec plaisir.

L'Atre

Viens t'asseoir près de l'âtre, amie, il y fait doux !
le beau feu de bois clair brille... Sur tes genoux
comme un enfant câlin, je poserai ma tête,
nous fêterons, bien seuls, pour nous deux, une fête
de calme, d'abandon, d'amour et de repos,
les rideaux bien tirés, loin des yeux, volets clos !
Je serai tout à toi, tu seras mienne, toute ;
de l'amour plein la chambre et plein les cœurs !.. Ecoute :
dehors, des gens s'en vont sans amie et sans feu,
nous n'y penserons point ; c'est bon d'être égoïste
à deux... La flamme est gaie et défend qu'on soit triste.
Vois : elle chante, rit, se cache, reparaît,
ronronne comme un chat, danse, danse, on dirait
que des lutins moqueurs courent en farandole
sur la bûche, un peu fous ! Tiens, leur âme s'envole,

1. Voici un lapsus aisément réparable : « Aux nacres des conques rosées | Elle (la vague) met des éclats perlés, | *Et* des goutelett*es* aux galets, | Ainsi que des larmes posées. (*La Vague*.) Il suffirait de supprimer *et*.

On peut aussi remarquer que l'auteur fait de *pieusement* un trissyllabe : « Nous sortirons tous deux, *pieusement*, les reliques. » Cf. au contraire : « Ceux qui *pieusement* sont morts pour la patrie. »

De même *violet* compte pour deux syllabes : « Que marbre un *violet* dur, vers ses rives désertes. » Cf. Alfred de Vigny : « Assis nonchalamment sur un noir palefroi | Qui marchait revêtu de housses *violettes*. » (A. de Vigny : *Le Cor*.)

Théodore de Banville n'eût certes pas approuvé ces licences, pas plus qu'il n'eût admis une forme telle que *scandra*, ou « les reliques *dormantes* sur le lit de satin ».

Nous sommes de l'avis de l'auteur qui, dans son Traité, écrivit ce court chapitre : *Des licences poétiques* : « Il n'y en a pas. »

Digitized by Google

leur petite âme bleue... Ils reviennent, bonsoir
messieurs les beaux lutins... vous partez ?.. au revoir.
Regarde : en nous quittant, ils ont laissé leur mise
de velours noir profond aux vifs reflets cerise,
et des gemmes aussi, splendides, des bijoux
faits de soleil couchant, de rubis et d'or roux !
des rubis ! du soleil ! la belle symphonie
en rouge qui te nimbe ! ah ! la voilà ternie...
mon cœur comme dans l'âtre est au chaud près du tien !
tes mains ! ris, ris... grand fou, dis-tu ?... je t'aime bien !
et si c'est fou d'aimer, je bénis la folie
qui me fait le bouffon de reine si jolie !
Les bouffons ont raison et les sages ont tort !
Donne tes lèvres !.. Ah ! le beau feu rouge est mort !
C'est vrai ! le feu, les cœurs tout s'éteint, tout s'achève !
Toujours ? s'aimer toujours, beau rêve, mais un rêve...
Rêve et ris pour chasser les pensers attristants,
« toujours » n'est pas humain, mais « longtemps », très « longtemps » !
Plus tard, quand nous serons deux vieux courbés par l'âge,
quand le temps aura fait en nous un tel ravage,
que les seuls souvenirs d'antan seront permis,
quand les Amants seront devenus des amis,
autour de l'âtre assis, en des fauteuils antiques,
nous sortirons tous deux, pieusement, les reliques
dormantes sur le lit de satin des coffrets,
de qui s'envoleront doucement des secrets ;
pendant que notre chat, de son sommeil rythmique,
scandra de nos émois la paix mélancolique...
Et nous tisonnerons les autrefois lointains,
comme un amas de cendre en nos cœurs mal éteints...

Pluie.

Il pleut ! sous le ciel bas, lourd, sans forme, indécis,
Le lac pousse l'effort hâtif de ses eaux vertes
Que marbre un violet dur, vers ses rives désertes
Où le vent fait courber des arbres imprécis !

Il fait triste ! on dirait que des cieux obscurcis
L'eau coule sans répit d'écluses grand'ouvertes.
D'un terne rideau gris les montagnes couvertes
Montrent confusément leurs lointains raccourcis !

Il pleut ! Impitoyable et lente, goutte à goutte,
Avec un court bruit mat qui scande la déroute
De mon cœur endeuillé, de l'eau tombe d'un mur !

Il fait triste à pleurer ! et de l'âme salie
On sent que des pensers mauvais le flot obscur
Remonte et vient souiller les lèvres de sa lie !

Digitized by Google

Paresse.

O vice solennel des rois majestueux,
Source de l'art antique et du Rêve, Paresse !
Reine des gestes lents eurythmiques, maîtresse
Des peuples décadents, lassés et luxueux !

Entre le monde et moi mets l'écran somptueux
D'un songe ; sur mon front fais planer ta caresse
Pour que mon lourd ennui nonchalant disparaisse
Dans un brouillard doré, vague et voluptueux !

... Et puis, c'est trop encor de ces pâles lumières,
Efface, efface tout sous mes lourdes paupières,
Je veux l'ombre et l'oubli des efforts superflus !

Laisse mon corps dolent et mon âme lassée
Dans le silence obscur, sans rêve et sans pensée,
Dormir le grand Sommeil que rien ne trouble plus.

Orgueil.

Les sons, les gestes purs, les splendeurs de l'été,
Les couchants somptueux, l'amour, la symphonie
Des lieux et des couleurs, et l'angoisse infinie
Des astres, à moi seul, doivent leur majesté !

Mon Esprit lumineux prodigue sa clarté
A l'univers confus dont l'obscure harmonie
S'illumine au flambeau puissant de mon Génie,
Et c'est de ma beauté qu'est faite sa beauté !

Et toi, qui crois planer sur la foule imbécile,
Frêle amante ! tu n'es qu'un mannequin docile
Où j'ai drapé mon Rêve en plis voluptueux !

Je suis Celui qui voit ! mon âme inasservie
Déchaînant sa chimère en vols impétueux,
Seule, en la Forme inerte a fait frémir la Vie !

*
* *

La somme réservée cette année au Concours de Poésie était de 200 francs. Le Jury vous propose, Messieurs, de décerner trois prix et deux mentions honorables.

Un premier prix, de 100 fr., est attribué à l'auteur des poésies inscrites sous le n° 6 : *L'Atre, Orgueil*, etc. (Devise : « Entre le monde et moi je mets l'écran d'un rêve. »)

Un 2e prix, de 60 fr., au n° 18 : *Poèmes d'Orient, Poèmes humains*. (Devise : « Ma muse fidèle se souvient de ceux qui sont morts. »)

Digitized by Google

Un 3e prix, de 40 fr., au nº 1 : *Vibrations d'Ame*. (Devise : « J'aime quand j'aime. »)

Mention honorable. — Nº 13 : *Pour un Album, Quinze Ans*, etc. (Devise : « Point ne défaille ! »)

Nº 14 : *Nuit d'Alger*. (Devise : « A beau parler qui vient de loin. »)

J. Désormaux.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE POÉSIE DE 1902

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène pour 1902 le retour du Concours de Poésie.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à *cent*. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1902.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société Florimontane ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Comité de la Société Florimontane.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE SAVOYARD

publié sous les auspices de la Société Florimontane

PAR

A. CONSTANTIN
Ancien Vice-Président et Secrétaire honoraire
de la Société Florimontane

J. DÉSORMAUX
Agrégé de l'Université,
Professeur au Lycée Berthollet

avec une Carte dressée par M. Le Roux
Conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Annecy

Un fort volume grand in-8°, d'environ 600 pages.

Le **Dictionnaire Savoyard**, publié sous les auspices de la Société Florimontane, doit paraître prochainement. L'ouvrage annoncé l'année passée par les Journaux locaux et les Revues spéciales est actuellement en cours d'impression. La 11e feuille a été communiquée aux membres de la Société Florimontane, lors de la séance d'octobre ; la 16e est en ce moment (décembre 1901) sous presse. Quelques articles ont paru, à titre d'indication, dans le second numéro de la *Revue savoisienne* de cette année.

Le **Dictionnaire Savoyard** est conçu d'après une méthode nouvelle. L'exécution typographique, confiée à l'imprimerie Abry, est particulièrement soignée (format de la *Revue savoisienne*, caractères spéciaux, papier de la fabrique Aussedat, de Cran).

Les matériaux ont été recueillis par le savant philologue, A. Constantin, ancien précepteur du grand-duc Constantin et de la reine de Grèce. Il a consacré aux études de linguistique une bonne partie de sa vie, et nous lui devons un grand nombre d'ouvrages relatifs à la langue et aux usages de la Savoie. Dès 1891, il avait fait à la Société Florimontane le dépôt de son Projet de *Dictionnaire*.

A. Constantin comptait au nombre de ses correspondants, auxquels il avait communiqué ses essais (lettre A), une foule d'érudits savoyards (membres des sociétés savantes, instituteurs, prêtres, etc.).

Tous ces matériaux risquaient d'être perdus. La Société Florimontane a cru de son devoir d'en empêcher la disparition. Elle a confié à M. J. Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, le soin de recueillir les notes éparses laissées par son ancien vice-président et secrétaire honoraire. Elle l'a chargé de reviser ces notes, de les classer, de les compléter ou de les rectifier au besoin et de donner à l'ouvrage sa forme définitive en le mettant au courant des récents travaux philolo-

Digitized by Google

giques. Comme A. Constantin, M. J. Désormaux a trouvé parmi ses collègues de la Société Florimontane des collaborateurs aussi obligeants que compétents. M. Ch. Buttin en particulier a bien voulu revoir toutes les premières épreuves du *Dictionnaire*.

Les auteurs ont été fort sobres d'étymologies : ils ont cru devoir proscrire nombre d'explications aventurées qui surchargent trop souvent des glossaires même récents et dont l'étrangeté ne peut s'expliquer que par une parfaite ignorance du latin et des lois de la phonétique. Ils se sont attachés à rendre les sons le plus exactement possible. Le système graphique que A. Constantin n'avait cessé de perfectionner lui a valu l'approbation des philologues les plus distingués.

Les formes actuelles des parlers savoyards ont pu fournir d'utiles comparaisons avec les formes de l'ancien ou du moyen français et avec les mots encore usités dans quelques-unes des provinces voisines de la Savoie.

Une large place a été faite au vocabulaire genevois et au français local, ainsi qu'aux vieilles coutumes, aux jeux, aux traditions sur le point de disparaître.

Les localités mentionnées sont en très grand nombre. Les auteurs n'ont pourtant pas eu la prétention de donner en quelques centaines de pages un recueil complet de toutes les formes usitées en Savoie, avec toutes les variantes locales. Un tel ouvrage exigerait plusieurs vies et d'énormes volumes y suffiraient à peine. Les Sociétés savantes de la Savoie, auxquelles le **Dictionnaire** est dédié, en reconnaissance de l'excellent accueil fait à l'œuvre lors du récent congrès tenu à Annecy, voudront bien, nous l'espérons, prendre ce travail comme point de départ de nouvelles recherches dont l'intérêt ira croissant.

La *Flore savoyarde*, détachée du **Dictionnaire**, fera l'objet d'une publication spéciale, dont la préparation a été confiée au R. P. Gave par la Société Florimontane.

Le prix du **Dictionnaire Savoyard** sera de **6** francs pour tous les souscripteurs qui auront envoyé leur bulletin d'adhésion à l'imprimerie Abry (Annecy), avant le 1er mars. L'ouvrage sera payable à la réception du volume.

Les souscripteurs recevront un exemplaire numéroté et paraphé. En outre, ils bénéficieront d'un **rabais de 25** °/₀ sur le prix des ouvrages qui paraîtront ultérieurement en appendice : 1° *Anthologie de textes anciens et modernes*; 2° *Essai de Grammaire*.

Après le 1er mars, le prix du **Dictionnaire** seul sera fixé à **10 francs**.

Digitized by Google

EXCURSION DE DEUX FLORIMONTANS

en Tarentaise, Val d'Aoste et Maurienne

Samedi, 24 août, 5 h. 55 matin. — Le train d'Albertville s'ébranle. Une brume fine et légère atténue les coteaux environnants et derrière la croupe monstrueuse de la montagne de la Balme de Sillingy, le Grand Colombier souligne à peine d'un trait sombre l'horizon. A droite le petit vallon de Sainte-Catherine incline vers la plaine humide où s'allonge le grand nant, ses discrètes verdures. Au sortir du tunnel, le lac apparaît rayonnant de vapeurs argentées, tandis que par la passe de Bluffy le soleil envoie vers les Bauges une puissante traînée lumineuse. Cela nous promet une belle journée.

Voilà, cachés derrière un rideau de chênes et de peupliers le hameau de Sales et l'ancien chef-lieu de Saint-Jorioz : ils végètent là tristement au milieu des marécages loin de la route poudreuse et de la voie bruyante. Au premier plan, sous les frondaisons, s'écrase une humble demeure : c'est là que, peu après l'annexion, Crispi abritait silencieusement son exil. *Quantum mutatus ab illo!* Après les ténèbres du tunnel de Duingt, le lac réapparaît, mais il a changé d'aspect ; c'est un autre lac, tranquille et sombre et comme endormi à l'ombre des monts. Au-dessus de Bredannaz, les parois rougeâtres de la montagne d'Entrevernes s'échauffent au rayon du soleil levant, mais en face, c'est le silence sauvage et morne. Oh ! se construire dans cette ombre fraîche et solitaire, au ressaut d'un roc, surplombant l'abîme bleu, une tour haute et massive et là s'abstraire quelques heures loin du bruit, des hommes et de leurs misères. Les explications d'un marchand de bois nous rappellent à la réalité : c'est un jeune homme actif et sérieux qui nous apprend avec satisfaction qu'il achète les noyers dont on fait des sabotines, des socques et des galoches.

Le train continue sa route paisible comme si, par une aimable attention, la puissante compagnie voulait ne rien nous laisser perdre de la beauté du paysage. En vérité la voie est neuve ; il faut que ce ballast se tasse, que cette maçonnerie adhère, que les gens s'habituent et que s'usent les vieux wagons. Encore une année ou deux et ce seront les trains luxueux, les marches rapides et les retards inéluctables. En attendant, que

Digitized by Google

de difficultés vaincues et comme la voie ferrée serpente avec aisance et sûreté à travers cette vallée si longtemps ravagée par les torrents de la Bournette, de l'Ire, de l'Eau morte, de la Chaise, de la Glière et de l'Arly, qui ont donné tant de tablature aux ingénieurs du siècle précédent. Après Faverges, après Marlens où descendent et montent, affairés, effarés, les voyageurs, surgit un éboulement triste comme un cimetière. Des ouvriers sont là qui dépècent les blocs et chargent les rocailles. Ils ne pensent pas qu'un jour sous leur pioche apparaîtront des débris de crânes qui diront les angoisses horribles d'un village écrasé et le cri sans écho d'une détresse humaine. A Albertville, nous prenons le train pour Moûtiers.

La voie, après une courbe gracieuse comme une révérence d'antan, s'engage dans la vallée de Tarentaise où la chaleur, que déverse sans compter le soleil bienfaisant, nous fait regarder avec envie les nids de verdure Tours, Saint-Thomas des Esserts, Essert-Blay, Cevins et les autres entrevus aux portières rapides. On nous montre les crêtes de la Roche-Pourrie et sur une éminence inférieure la pyramide élevée aux trois victimes de l'affreuse et récente catastrophe. On meurt donc sur ces pentes vertes, sur ces sommets ensoleillés ! Au-dessus d'Arbine, une série d'escaliers ferrés, étayés comme par miracle, s'étagent de pente en pente : c'est le petit chemin de fer des carrières d'ardoises de Cevins rivalisant, nous dit-on, avec celles d'Angers. Puis la vallée se resserre ; ponts et tunnels se succèdent ; à droite et à gauche s'ouvrent des vallées secondaires dont les clochers pointent dans le ciel étincelant; et tout le long défile la lamentable procession des restes des anciens âges : vieilles tours ébréchées, donjons découronnés, châteaux en ruines, renfrognés, hirsutes, farouches, fièrement drapés dans leur vétusté. La vallée s'élargit : c'est Aigueblanche ; puis, la nuit ; enfin une plaine couverte de maisons : c'est Moûtiers, point terminus de la ligne.

Ce n'est pas le lieu de peindre l'étonnement d'un Ceutron revenant à Darantasia qu'il n'aurait pas vue depuis dix-neuf cent vingt et un ans. Comme il trouverait changée sa bicoque gauloise ! Mais c'est à nous à refaire en sens inverse la route suivie par les générations et hantés du passé, nous allons sonner à la porte de M. l'architecte Borrel, l'auteur d'un bel ouvrage, les *Monuments anciens en Tarentaise,* fruit de ses belles recherches archéologiques.

Il se met aimablement à notre disposition. Mais, au moment

Digitized by Google

du départ, on recherche le vice-président de la Florimontane. Il répond à notre appel. Agenouillé devant une vitrine, il manie des haches de l'âge de pierre, palpe des fibules et des bracelets burgondes, captivé surtout par les dessins géométriques d'un discret étui en plomb de l'époque mérovingienne, trouvailles faites par notre cicérone dans diverses localités de la Tarentaise. Le bibliothécaire, impatient de visiter les monuments moyenâgeux, parvient à l'arracher à ses admirations préhistoriques et nous voilà partis longeant les bâtiments épiscopaux, traversant des cours proprettes, intéressés par les détails que nous donne M. Borrel sur l'histoire de la dime de l'aumône de Mai dont il nous montre les vastes greniers.

Et, tout en devisant, nous nous enfonçons dans un lieu sombre où notre attention n'est d'abord attirée que par une agréable odeur de fruits. Nous sommes dans le cellier des bonnes sœurs qui ont su, en ménagères pratiques, utiliser des constructions dont la fraîcheur nous glace. Nos yeux finissent par percevoir, dans l'obscurité, des fenêtres très étroites, profondément ébrasées, puis des colonnes aux énormes chapiteaux cubiques surmontés de tailloirs à simple chanfrein, puis des voûtes d'arête soigneusement appareillées. Nos cris d'admiration tirent notre guide de son recueillement : il nous fait partager son émotion en nous racontant les travaux qui l'amenèrent à découvrir, en 1866, cette belle crypte du XIe siècle et son *martyrium* dont il entreprit ensuite la restauration. Des ornementations curieuses placées au-dessus des portes frappent encore notre regard, et leur forme caractéristique de rosaces à six lobes lancéolés se retrouvera sur les chapiteaux des fenêtres et sur des peintures décoratives de la même époque que l'heureux M. Borrel a fait apparaître dans le chœur de l'église supérieure en enlevant un badigeon irrespectueux. Nous quittons à regret cette intéressante construction de l'architecture romane, passant devant un banc d'officiant dont les gables flamboyants abritent des statues de la Vierge, de saint Jean et de saint François d'Assise traitées avec finesse par un artiste du XVe siècle. Le portail est une intéressante pièce de comparaison grâce à sa date : il a été édifié, en 1461, avec les deniers du cardinal d'Ars par François Cirgat qui a recommandé, dans une inscription placée sur la façade, son âme et celle de Jacquemette, sa bien chère femme, aux prières des membres du Chapitre.

En attendant que la porte de la sacristie nous soit ouverte, nous déambulons sous les portiques du cloître de la cathédrale.

Digitized by Google

En ce moment des terrassiers exhument d'un trou noirâtre des ossements humains : restes de quelques pieux bienfaiteurs qui pensaient dormir en paix à l'ombre des saintes murailles. Tandis que l'archéologue essaie de déterminer si ces lamentables débris sont ceux de dolichocéphales ou de brachycéphales, le paléographe reste suspendu au-dessus de ces tombes, hypnotisé par la lecture d'une inscription gothique couronnant un bénitier du xve siècle logé dans l'un des murs de l'église. Mais voici le chanoine gardien du trésor : il nous fait entrer et nous ouvre un coffre-fort archaïque avec de curieuses peintures. Une remarquable pixide émaillée, une reliure aux armes de Pie V, des gants pontificaux, une figurine en ivoire captivent notre attention. Mais à chaque mouvement que le digne prêtre faisait pour replacer les objets, nos yeux glissaient vers un certain coffret qu'il n'avait point hâte de nous montrer. Notre curiosité nous donnait des distractions. « Votre impatience n'est point pour me déplaire, nous dit-il, car vous avez deviné l'objet le plus précieux de notre collection. Ces Messieurs de Paris nous l'ont demandé pour leur exposition de l'art ancien en 1900. Remarquez son couvercle à glissière : je tiens d'un savant religieux, qui a beaucoup voyagé en Orient, que cette fermeture, peu employée dans les émaux limousins qui sont ordinairement à charnières, est au contraire très fréquente en Syrie. Il m'est vraiment agréable de penser que ce petit monument, sur lequel l'on n'a malheureusement pas de détails, a pu être offert à notre cathédrale par quelque pieux chevalier de Tarentaise au retour d'une croisade. » Et nous admirons ce beau reliquaire dont les émaux sont montés sans cloisonnages par le procédé connu des spécialistes sous le nom de taille d'épargne. Des rinceaux et des feuilles à palmettes décorent les parties métalliques recouvertes d'un or bruni d'une patine admirable.

L'un des côtés, dans une alternance d'émaux encastrés dans des losanges ou des triangles était décoré des symboles de la lutte de l'homme contre les vices représentés par des lions, des dragons ou des serpents se déroulant à travers d'élégants rinceaux, mais sobres de ton ; l'autre côté au contraire était plus riche : le Christ triomphant et accosté de deux apôtres dont la tête, ainsi que celle de Jésus, se détachent en ronde bosse. L'agneau pascal, des anges, un apôtre, des motifs d'architecture byzantine décorent les autres parties de ce curieux reliquaire qui paraît être une belle œuvre de l'école limousine du

Digitized by Google

XIIᵉ siècle [1]. Nous allions partir en exprimant le regret de n'avoir pu voir le bâton abbatial de saint Pierre de Tarentaise quand notre guide nous fitadmirer une belle série de chasubles dont quelques-unes, brodées sans doute par des artistes lombards, présentaient une grande valeur artistique etdont d'autres, telles que celle qui fut offerte par Sa Majesté l'impératrice peu après l'annexion, offraient un intérêt historique.

Et nous pensions remercier l'aimable chanoine, nos estomacs criant famine, quand nous fûmes de nouveau captivés par la vue d'un superbe devant d'autel, dont les bouquets fleuris se développaient avec la riche ampleur des œuvres du XVIIᵉ siècle : au milieu, une composition d'une autre main, d'une finesse incomparable, représentant la Vierge entourée d'anges avec des délicatesses de tons et des formes spirituelles rappelant des œuvres profanes. Nous quittons ravis M. le chanoine Brunet, et reconduits par M. Borrel dont nous prenons congé avec grand regret en lui témoignant notre reconnaissance pour son accueil bien sympathique, nous allons prendre de nouvelles forces à l'hôtel Vizioz.

Cet heureux début, la satisfaction d'un bon dîner et la perspective de belles journées à travers des pays inconnus nous remplissaient d'allégresse quand nous apercevons le large sourire de M. Ducloz. Après avoir devisé en prenant le café, nous allons voir les ateliers de notre nouveau collègue florimontan, dont nous connaissions déjà les merveilles typographiques. Avec une simplicité cordiale, le maître imprimeur nous fait voir des machines si perfectionnées qu'elles arrivent pour ainsi dire à supprimer la main-d'œuvre, ayant des margeuses et plieuses automatiques, des systèmes d'un fonctionnement délicat pour les encrages des impressions en couleurs, des couteaux mécaniques pour le découpage des cartes postales illustrées et nous comprenons, en voyant utiliser les dernières découvertes, comment notre hôte, suivant sa devise *prenant cœur toujours plus fort*, a pu dans ce coin des Alpes développer une maison connue non seulement par le luxe de ses réimpressions, mais aussi par l'économie du tirage des journaux qui lui sont confiés dans divers départements. Nous partons ensuite sous sa direction à la conquête du vieux Moûtiers, traversant l'étroite ruelle qui fut jadis le séjour privilégié des gentilshommes, pour attein-

1. Voir la curieuse interprétation du symbolisme de ce reliquaire faite par Mgr Barbier de Montault dans ses *Notes archéologiques sur Moûtiers et la Tarentaise*, p. 169 du t. III, des *Mém. de l'Ac. de la Val d'Isère*.

Digitized by Google

dre à travers des méandres moyen âgeux la maison forte de l'ancienne famille Duplan, habitée aujourd'hui par des artisans qui ne paraissent guère s'intéresser aux merveilleux caissons du beau plafond du xve siècle donnant à l'une de ces pièces délabrées, éclairée par une fenêtre de pierre à meneaux, une noble allure. Et ces poutraisons, œuvre d'une belle école de menuiserie qui paraît s'être localisée dans la Savoie et dans le pays de Vaud, finiront par tomber en poussière. Ne devrait-on pas au lieu de cette indifférence blâmable, sauver ce rare débris pour l'un de nos musées d'Annecy ou de Chambéry, afin de reconstituer un type d'intérieur savoyard, à l'exemple des si curieuses chambres des musées de Bâle, de Berne et de Zurich ; une vieille cheminée avec ses *comacloz* et ses landiers, un lit avec son charriot, quelque vaisselle d'étain, le rouet de l'aïeule, des débris de vitraux, l'inévitable *crésu* jetant sa clarté douteuse sur ces vieilles choses, et l'on ferait ainsi une restitution curieuse de la vie privée dans notre région.

Nous longeons l'église Sainte-Marie, sans pouvoir y pénétrer; puis M. Ducloz nous fait de nouveau entrer dans sa ruche laborieuse pour nous offrir comme souvenir une série de ses réimpressions : le vice-président, soupesant sa sacoche, laisse devant cette générosité débordante entrevoir quelque inquiétude, mais l'allégresse du bibliothécaire accumulant dans ses poches tous ces papiers, quoique neufs, fait disparaître ses hésitations.

Mais deux heures ont sonné ; il est temps de partir. Aussi, après un cordial au revoir à M. Ducloz, nous enfourchons allègrement nos cycles et roulons par le quartier du Pain de Mai. Cela ne dure pas longtemps. Une côte apparaît longue et rude ; avec cela, dans le dos, un soleil qui brûle et un sac qui pèse : c'en est trop; il faut mettre pied à terre et nous voilà cheminant péniblement dans la poussière sous le regard celtique et majestueux du mont Gargan. Nous saluons vaguement à gauche le roc Puppim où doivent se morfondre les ruines du château de Saint-Jacques et à droite le clocher de Saint-Marcel, car le courage nous manque pour aller baiser là, la trace des pas du vieil apôtre, et pour plonger ici nos yeux dans le curieux bénitier dont notre obligeant cicérone nous a parlé.

Le sourd vagissement de l'Isère, que nous entendions sans la voir, devient plus distinct ; le torrent et la montagne se rapprochent et soudain se dresse le Saix, dont la sauvage horreur nous ranime. L'Isère qui a fait là une profonde coupure, coule

Digitized by Google

entre deux parois hautes respectivement de cent vingt et de quatre-vingts mètres, celle-là, large parfois de vingt au plus. Trois routes d'hommes y passent. Celle du XVIII[e] siècle gravissait longuement et péniblement, mais hardie, la crête embroussaillée ; la route moderne, de ses puissants coups de mine, a éventré et percé le roc ; et enfin, par une embrasure géante du tunnel, en nous penchant sur le gouffre à pic, nous apercevons tout en bas un sentier en corniche, enseveli à demi sous les éboulis, collé au roc par peur du torrent noir qui écume : c'est la route romaine [1]. Et brusquement nous nous sentîmes transportés dans un autre âge. Vieillis dans les camps nous revenions tous deux, ramenant nos manteaux usés sur nos poitrines labourées par les épées des Daces, légers de sesterces, mais fiers de l'*honesta missio* à nous délivrée par notre vaillant et grand empereur ; et, au sortir de l'affreux coupe-gorge, pieusement inclinés devant la statuette de *Mars viator* propice aux voyageurs, nous promettions au Dieu un porc gras à notre arrivée à Lugdunum, terme de nos pérégrinations.

Gare ! Un gros breack, plein de messieurs décorés, passe bruyant dans la route tourbillonnante ; un autre suit, plein de militaires et de touristes ventripotents. Allons, nous aussi en selle ! La vallée s'élargit et le torrent s'éloigne. Il revient sous Villette contournant pittoresquement une suite de mamelons arrondis et du sommet d'un desquels, à ce que dit l'histoire, une pucelle sauta. Enfin voici Aime où nous devons visiter la vieille église. Nous goûtons un repos bien gagné dans l'hôtel dépositaire de la clef qui nous ouvrira l'antique sanctuaire où quatre-vingts générations ont tour à tour adoré la déesse Axima, le grand Jupiter et le bon saint Martin. Nous en rêvons devant une assiette de fraîches framboises entre deux verres de limonade. Bientôt paraît une clef tenue par une femme qui nous invite à la suivre ; elle descend derrière l'hôtel par un sentier entre prés et vergers et s'arrête devant le vaisseau de pierre trois fois sacré, solitaire et muet au milieu de monceaux de débris hérissés d'herbes et d'orties. L'émotion nous saisit quand elle introduit la clef dans la serrure de la vieille porte abandonnée ; mais, comme la langue du sage, elle tourne sept fois sans ouvrir. Enfin le charme est rompu et nous pénétrons, congédiant notre guide enjuponné, car les archéologues aiment à prier seuls. Quel spectacle nous attend ! Le sol de la nef

1. Voir E.-L. BORREL : *Vestiges de la voie romaine et des monuments élevés sur ses bords à travers le pays des Ceutrons*, Moûtiers, 1887, br. 34 p.

Digitized by Google

n'existe plus ; à sa place un trou énorme, béant, rectangulaire, s'enfonce jusqu'au sol vierge au milieu des débris rejetés sur les côtés ; mais ce trou n'est pas fait pour nous déplaire, car nous pouvons constater l'existence de trois temples superposés : le temple romain, le sanctuaire du ve siècle et l'église du xie, dont le rapprochement permet de faire de si instructives comparaisons. De belles inscriptions lapidaires émergeant des décombres nous font songer à tous ceux qui nous ont précédés dans cette ruine silencieuse, guidés par le culte du passé. Nos anciens présidents florimontans apparaissaient ; l'un, l'abbé Ducis, tenace dans sa recherche d'une voie antique, venait chercher tout poudreux un peu d'ombre et de repos dans ce coin familier qui fut, il y a déjà cinquante ans, son école d'épigraphie ; l'autre, Jacques Replat, laissait déborder son enthousiasme romantique en saluant « la *città dolente*, la reine tombée, la pauvre bourgade qui porte encore quelques lambeaux de sa tunique romaine ». Par une transition naturelle, connaissant les emprunts faits par Guichenon aux notes de Charles-Auguste de Sales sur les inscriptions de la Savoie, notamment sur celles d'Aime, nous rattachions nos cinquante ans d'efforts à l'œuvre de nos glorieux aînés, et nous évoquions le souvenir de ce laborieux auteur du *Pourpris historique*, neveu de l'illustre fondateur de l'*Académie florimontane* et son successeur sur le siège épiscopal d'Annecy. Et sous le geste bénissant des quatre personnages nimbés qui décoraient les voûtes de l'abside, roidis dans leurs vêtements plissés, et qui semblaient encourager cet hommage rendu à nos devanciers, nous voyions surgir un jeune homme, nourri des fortes études suivies sur les bancs du Collège de France à l'école des meilleurs humanistes de la Renaissance et peu pressé de retourner à sa gentilhommière des environs de Chambéry, bien que ses poches fussent pleines d'une riche moisson épigraphique recueillie dans l'un de ses voyages d'Italie. Philibert de Pingon, qui dès l'an de grâce 1550, traversait le val d'Aoste et la Tarentaise, en accumulant sur les monuments qui allaient solliciter notre curiosité et sur d'autres malheureusement disparus, des notes qui devaient être si précieuses, il y a quelques années aux auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum*, devenait ainsi notre vrai précurseur et méritait par sa passion de l'archéologie le titre de *cultor antiquitatis* dont il aimait à se parer.

Mais plusieurs siècles de curiosité n'avaient pas encore

Digitized by Google

arraché à ces ruines tous leurs secrets. Les alluvions de sable et de gravier qui formaient le sous-sol de l'église donnèrent à M. Borrel l'idée de s'assurer si ces matériaux, charriés par un débordement de l'Ormante, ne cachaient point quelque construction ancienne : il parvint à rencontrer, à plus de trois mètres de profondeur une aire formée par des petits galets recouverts de beton. Des débris de tuiles à rebord et des motifs d'ornementation lui donnèrent la certitude de la découverte d'un monument romain : patiemment, avec des ressources restreintes, au cours de fouilles exécutées de 1868 à 1877, M. Borrel réussit à dégager les substructions d'un temple romain détruit par une inondation et celles d'une église édifiée au ve siècle en partie sur d'anciens murs.

Le sanctuaire de cette basilique primitive, bien que placé en contrebas de l'église postérieure, a été précieusement conservé, témoignage de la renommée qui s'attachait à l'autel de saint Martin. La nef actuelle dont les piliers n'ont jamais supporté qu'une toiture en charpente, est du xie siècle tandis que l'abside avec les croisées d'ogive du chœur et la crypte, ont été exécutées au siècle suivant.

Quoique privée de ses bas côtés, de son porche et des tours qui flanquaient son chevet, l'église d'Aime, reste le plus précieux des monuments romans de la Savoie, déployant le charme naïf de ses fresques qui paraissent remonter au xiie siècle, pour retenir le visiteur par une dernière séduction : quelques-unes sont encore bien conservées, malgré les injures du temps, surtout celle de l'arc triomphal qui déroule à travers des rinceaux bien traités, les fautes de nos premiers parents.

La chapelle de droite est fermée d'une porte en sapin tachée d'une affiche. Au pied des montants gisent deux pierres à inscriptions romaines dont l'une contient la gracieuse poésie à Sylvain du procurateur T. Pomponius Victor, pris du mal de son pays au milieu des sauvageries alpestres. Nous sommes devant le petit musée local et la dite affiche énumère les droits et les devoirs du gardien-né. Ce gardien-né est mort sans doute depuis longtemps, car l'endroit est obscur et poussiéreux et dans les casiers s'étalent, entre des morceaux de tuiles à rebord et de poteries vêtus de toiles d'araignée, des déjections de souris presque réduites à l'état de coprolithes. Un soupir s'échappe du fond de nos poitrines et nous regardons instinctivement la porte d'entrée de l'église croyant y voir apparaître la sympathique figure de M. Osiris venu exprès pour nous

Digitized by Google

apprendre qu'il a pris en location le vieux monument pour l'assainir, l'entourer d'une grille protectrice et en faire un lieu de pèlerinage pour ceux qui aiment la Savoie et son passé 1.

Nous quittons Aime, mais les violentes émotions que nous avons éprouvées nous ont brisé les jambes. La route monte du reste et l'apparition d'une jolie brebis rentrant au bercail en bicyclette ne suffit pas à nous ranimer. Elle est cependant superbe, descendant triomphalement, les cheveux au vent, en walkyrie ; mais nous sommes de mauvais bergers, et un crétin qui, à nos interrogations, nous montre béatement Bellentre, nous intéresse davantage. Le paysage, de son côté, ne manque pas de grandeur. Les dernières teintes du soleil couchant s'effacent sur la crête des monts et sur la rive gauche de l'Isère, derrière les pentes sombres des forêts, surgissent dans les échancrures lointaines des vallées de puissants sommets couverts d'une neige spectrale. Bientôt ces formes alpestres se fondent dans l'obscurité et du noir de la vallée monte la voix géante et continue du torrent à laquelle se mêle bientôt le murmure des nants qui vont s'y précipiter. L'effroi de la nuit solitaire nous prend au vide des entrailles et les yeux fixés sur le bourg invisible que révèle seule une minuscule lueur, nous roulons, bêlant silencieusement après le gîte.

Un dernier effort et nous franchissons, presque sans le voir, un long viaduc en fer, puis un pont sous lequel gronde l'Arbonne et enfin nous descendons brusquement dans Bourg-St-Maurice l'ancien Bergintrum, animé comme un soir de fête. Il est temps.

Bien que l'heure soit tardive, la salle à manger de l'hôtel Mayet est pleine de monde : touristes, négociants en blouse, officiers de chasseurs avec des dames, achèvent de dîner. Nous nous mettons à table ; l'estomac léger, le cœur de même ; puis, après le café, l'instant de débattre avec un montagnard le prix nécessaire au transport à dos de mulet de nos deux machines, soit dix francs, et nous gagnons nos chambres respectives. Mais l'effort diurne a surexcité notre nervosité et lents à dor-

1. Au moment de mettre sous presse. nous apprenons que la Commission des monuments historiques vient de décider, dans sa dernière séance, de réparer à ses frais l'intéressante basilique précédemment achetée déjà de ses deniers. Cette nouvelle générosité due à M. Suisse, termine heureusement quarante ans de laborieuses négociations dirigées par l'abbé Ducis, M. Borrel, les Académies de Savoie et de la Val d'Isère.

Nous espérons que la municipalité d'Aime, bien qu'elle ait refusé à cette restauration un concours pécuniaire qui l'aurait honorée, s'efforcera tout au moins d'empêcher de nouvelles dilapidations, instruite par la disparition de la précieuse statuette équestre de saint Martin qui, de brocanteur en brocanteur, a fini par tomber dans les collections d'un musée anglais.

Digitized by Google

mir, nous entendons longtemps encore sous nos fenêtres, le gazouillement d'un nant vers le ciel étoilé.

Dimanche, 5 h. 24 matin. — La porte de l'hôtel de Bergintrum est close. Dans la rue descendante presque déserte, sous l'air vif du matin qui picote les figures, deux hommes sont là, une corde à la main, devant un mulet qui les regarde. Ces deux hommes, c'est nous. Il s'agit d'assujettir solidement nos machines aux flancs de l'animal et ce problème nous prend une bonne demi-heure. Un voyageur matinal qui s'intéresse à nos contorsions, nous donne d'utiles conseils. En route pour le col du petit Saint-Bernard! Nous passons bientôt sur le Versoyen coulant écumeux entre un mamelon à châtelard et un gros rocher moussu et taillé à pic. Derrière nous, le panorama s'élève le long de la vallée jusque vers l'horizon embrumé, tandis qu'à gauche, à 3,360^{m}, blanchissent au soleil levant les glaciers de l'Aiguille du Midi déjà entrevus la veille au soir mourant. La route d'Aime où nous avons tant peiné semble maintenant, par un plaisant effet d'optique, descendre vers Bourg-St-Maurice. Lui tournant le dos, nous dévisageons le joli village de Séez blotti sous la croupe du mont Valezan. Nous pensions y voir la statue en pierre (recommandée) d'un seigneur du XIIIe siècle quand notre guide nous dit : « Prenez ce sentier à gauche, le long du Reclus ; vous gagnez un bon kilomètre ; on se retrouvera à l'auberge de Saint-Germain. » Ce sentier était un simple rebord taillé dans une pente schisteuse qui devait à chaque hiver le recouvrir de ses éboulis ; et nous comprîmes que dans un tel passage, après les heurts de la paroi rocheuse et les égratignures des buissons, il ne serait rien resté de nos fins chevaux d'acier. Il est amusant de cheminer sur un lacet large d'un demi-mètre, quand à votre droite grouille en bas un nant solitaire et morose et qu'à gauche la roche oblique grimpe vers un sommet sans fin. Il l'est beaucoup moins de perdre chaque quart d'heure dix minutes à mesurer un angle aigu destiné à couper à sa source un ravin inopportun. Mais ce qui est absolument horripilant, c'est de se croire égaré, d'avoir sa carte dans sa poche, et de sentir cette poche de manteau sur le dos d'un mulet qui a disparu. Un doute en effet s'était emparé de nous. Ce sentier semblait se perdre dans je ne sais quelle solitude de montagnes et rien n'apparaissait de ce qui pouvait ressembler de près ou de loin à un village. Nous n'étions même plus sûrs des paroles de notre guide et à chaque instant nous nous arrêtions, les yeux

Digitized by Google

fixés sur Séez, comme si son clocher tenait la clef de cette cruelle énigme. Enfin, à un dernier angle rocheux sortant, nous débouchâmes sur un sentier pavé, plus large, évadé en spirale d'une espèce d'entonnoir envahi par l'ombre et la frondaison et d'où le Reclus semblait issir. A gauche, il grimpait vers des chalets huchés dans un fouillis d'arbres et d'où aucune vie ne sortait. Etait-ce Saint-Germain? Et accoudant notre anxiété sur une poutrelle en garde-fou, nous sondions du regard la combe obscure. Nous ne pensions pas alors que ce grand rocher grisâtre en face de nous, au-delà du torrent, était la Roche-Blanche et qu'il s'était trouvé autrefois un homme qui avait passé par des transes autrement redoutables quand on était venu lui dire: « Annibal, les montagnards sont là ! » Soudain nous vîmes, forçant l'ombre, briller à un rayon de soleil un éclair d'acier. Et nous reconnûmes le métal joyeux de nos cycles, dodelinant au balancement rythmé du mulet. Bientôt émergea le bon animal, suivi de son muletier. Celui-ci s'était accru en route d'une femme de Séez qui portait des prunes dans un panier et d'un garçonnet trapu qui prouvait par son air à la fois éveillé et grave et ses réponses historiques pleines de sagesse, que son instituteur ne perdait pas son temps avec lui. Mais nous ne sûmes cela que plus tard. Arrivés au hameau, nous crûmes bon de nous arrêter à l'auberge et de rafraîchir l'assistance d'une limonade bien gagnée.

Nous jetons un coup d'œil sur les plafonds d'une maison voisine présentant les dispositions caractéristiques des vieilles habitations de la Savoie, le *fulard* servant depuis plusieurs générations à faire mitonner la soupe du maître de céans, que la pluie faisait rentrer inopinément, tandis que ses vêtements sèchent dans la chaudanne, pratiquée dans le mur de la cheminée qui sépare la cuisine du pèle où était réunie toute sa petite famille. Comment ce logis du XVIe siècle a-t-il pu résister au passage perpétuel des gens de guerre, cherchant fortune dans les guerres de France. Comment les « pauvres manants et habitants du village de Saint-Germain au pied de la montagne de Colonne-Joux proche du Petit-Saint-Bernard » pillés par des reîtres et des arquebusiers en quête d'un dernier verre à vider avant de faire la dure montée, n'ont-ils point cherché un coin moins deshérité. Les princes de Savoie avaient essayé d'adoucir leur sort en les exemptant de divers impôts, pour les remercier des services qu'ils rendaient en indiquant le chemin du col avec des perches et en guidant les caravanes, leur

Digitized by Google

recommandant expressément, dans les franchises délivrées en février 1259 de porter secours aux voyageurs et de ramener les corps des transis pour les enterrer [1].

L'évocation de ce cortège funèbre nous rappelle la terreur que l'on avait au moyen âge pour la montagne ; les appréhensions de ce sybarite d'Eustache Deschamps, traitant d'outrecuidance la traversée des Alpes « où l'on perd, par cheoir, souventes fois la vie » nous reviennent à la mémoire :

Fault entre roches chevaucher
Quatre ou six jours, très dur pays,
Et en pauvres logis loger
Avoir peu à boire et à manger
Et payer tout à l'ordonnance
Des paysans.

Nous voyons d'ici Deschamps nous faussant compagnie, encapuchonné dans son chaperon, filant sur la Lombardie par le Mont-Cenis en *sleeping car*. Heureux poëte !

Au sortir de Saint-Germain nous voilà une véritable caravane, car nous nous sommes encore accrus de deux jeunes femmes et de deux hommes des Chapelles. Nous n'allons pas plus vite pour cela. Le chemin serpente ardûment et éperdûment dans la rocaille. Le mulet, qui zigzague devant nous, en profite pour se délier du secret professionnel et nous entendons, à jet continu, comme un sifflement de brise dans les sapins d'à côté. Cela nous oblige à détourner la tête avec insistance vers les Chavannes, dernière localité habitée et vers l'emplacement de la redoute élevée par les soldats de la République. Enfin la montée oblique plus douce vers l'est. De ce point elle nous mènera parallèlement au Reclus jusqu'à l'hospice. Le passage devient impressionnant. A gauche la pente s'élève, par des creux et des bosses vêtus d'herbe menue, durs aux traîneaux à foin, jusqu'aux pieds des hautes et grises parois rocheuses ; à droite l'abrupt s'argente au soleil d'un gazon poli et bien peigné qui envoie au torrent l'imprudent qui s'abandonne à une glissade imprévue, devenue irrésistible. Au-delà la pente se relève en un plan incliné jusqu'à la forêt d'où sort la route nationale que nous allons rejoindre un peu avant l'hospice. Et le chemin suit toujours, resserré entre deux digues de rocailles tachées de mousse jaune, ponctué de perches indicatrices, parfois dangereusement placées près du précipice.

1. Borrel : *Franchises du village de St-Germain.* (*Revue des Soc. savantes*, 7e série, t. VI.)

Digitized by Google

Au lieu dit la Colonne, nous faisons rouler avec satisfaction les cailloux du chemin en nous disant que dessous sont d'autres cailloux, que les pieds des légions romaines ont foulés. Singulière passion que celle du passé et que comprennent ceux là seuls qui, sans se désintéresser de l'avenir, savent faire de leur existence trois parts raisonnables et que le souvenir de ce qui n'est plus emplit d'une insurmontable mélancolie.

Halte ! voici le refuge du Creux des morts. Ses vaillants gardiens ont sauvé plus d'un malheureux ; car au-delà le ravin est béant et véritablement sinistre. Il doit être horrible quand, en hiver, sur l'un et l'autre bord, une avalanche emporte voyageurs ou soldats, les roule, les broie presque gelés contre le roc et les jette râlants au fond de l'abîme. En été, on y mange du fromage en buvant du vin blanc.

Un autre refuge, la cantine Sainte-Barbe, un pont sur le Reclus susurrant débonnairement presque à plat parmi les roches, un raidillon et nous sommes sur la route nationale, à cent mètres de l'hospice devant lequel une dizaine de Transalpins se chauffent au soleil. Depuis quelques minutes nous ne sommes plus que trois, y compris le muletier et sa bête ; l'un de nous a disparu. Comme nous avons absolument besoin de lui pour faire un brin de causette avec les *carabinieri*, nous en profitons pour voir de près le monument au sommet duquel sera dressée la statue de saint Bernard de Menthon. C'est un gros pylône artificiel en tuf et ciment, évidé à sa base, que l'on a voulu grandiose et qui laisse presque indifférent. Il fallait à ce civilisateur des cimes tant redoutées des voyageurs, un socle fait de ces rochers bruts et âpres que dompta sa charité. L'absent revient enfin. L'eau l'avait tenté et il avait fait ses grandes ablutions dans une cuvette naturelle, sous une douche glacée et bienfaisante. Il est donc dans les meilleures dispositions pour parlementer avec ces hauts représentants de l'autorité étrangère. Nos figures ne leur disent rien, mais il n'en est pas de même de l'appareil photographique ; ils l'emportent, disent-ils, pour *sigiller la macchina*, par suite de graves nécessités stratégiques, jusqu'à Ivrée.

En règle avec la loi, nous remisons nos cycles. Sur le perron nous revoyons, non sans quelque surprise, le voyageur matinal de Bourg-Saint-Maurice. Au coin de table où nous avons pris place tous trois dans la petite salle pleine de gens affamés, M. H..., de Genève, nous raconte qu'il a fait, sans fatigue, sans transpiration, ses vingt-sept kilomètres, par la grande route,

Digitized by Google

et cela sans mettre, pour ainsi dire, pied à terre, le temps seul de changer la chaîne de roues, suivant une des quatre multiplications adoptée ; de plus sa roue libre lui permettra de ne pas user ses forces à la descente.

Depuis plusieurs années il voyage ainsi pour sa propre maison, de la manière la plus économique et la plus hygiénique, parcourant une partie de la Suisse, de la Savoie et du Val-d'Aoste, portant attachés à sa machine, les produits de sa fabrication. Mais un brouhaha l'arrête dans son récit ; tout le monde se lève et se jette dans le corridor où l'on vient d'annoncer l'arrivée de S. A. R. le duc des Abruzzes, venu d'Aoste avec trois personnes, en automobile. Cependant l'heure s'avance ; nous allons nous acquitter envers le vénérable abbé Chanoux de sa copieuse et excellente hospitalité. Nous aurions bien voulu nous entretenir un peu avec lui et lui présenter les hommages d'amis communs ; mais son temps, à cette heure, ne lui appartient guère ; de plus le ciel se charge de nuages menaçants. Il veut bien braquer sa longue vue sur l'ouest et il murmure ces mots fatidiques : « Des cirrus..., des cumulus... ce ne sera rien. » A demi rassurés, nous envoyons quelques cartes postales à nos parents de France et disons adieu à l'aimable vieillard, à Saint-Bernard, à M. H..., aux carabiniers et au drapeau français qui flotte en face, là-haut au-dessus des batteries du col de la Traversette.

A peine hors, le vent se met à souffler. Nous passons devant la *Canusia,* jardin botanique du savant recteur ; puis devant la colonne Jou, monolithe légèrement renflé dû évidemment au ciseau romain et surmonté d'une statue de saint ; nous foulons de nos cycles Peugeot les fondations du temple antique ; à gauche s'allongeait la voie romaine. Nous sommes alors au point culminant du col, à 2,186^{m} d'altitude et la *mansio* appelée *in Alpe graia* se trouvait à quelques mètres de nous [1]. Nous descendons, laissant derrière la cantine italienne, vide et triste, et le lac Verney. A un coude une raffale nous prend par le travers et fait voltiger le couvre-chef du vice-président. Il s'arrête et, sous la pluie qui cingle, étudie la direction du vent pour orienter l'endroit où doit gésir l'infortuné, franchit des fondrières, de menus marécages et à vingt mètres de la route, retrouve enfin sa casquette plate, épanouie dans une petite mare comme une fleur d'une espèce nouvelle, particulière à ces hautes régions. Maintenant c'est la descente aux

1. V. Ducis : *Voies romaines* ; E.-L Borrel : *Ouv. cités.*

Digitized by Google

courbes brusques ; il faut être prudent, serrer le frein de la main et la pédale du jarrêt. Un muret protecteur s'ouvre juste en face de la pente rapide. C'est excellent pour laisser passer les eaux de pluie et du même coup le cycliste qu'un plongeon ingurgitera dans l'abîme.

Le passage, au nord, est d'une sauvagerie grandiose. Par delà le vallon de Chavannes et le val Veni, l'horizon est barré par des monts géants et noirs, zébrès de glaciers violets et dont les cimes disparaissent dans un nuage immense, sombre et orageux. Nous franchissons la Combe-Rouge ; les courbes en Z se succèdent. A la dernière, nous nous sommes distancés. Des maisons : c'est Pont-Serrand. Ce nom se retrouve à Salins. Est-il dû à un nom d'homme constructeur ou plutôt à une épithète exprimant l'étroitesse du passage? Mais un singulier spectacle s'offre sur la route. Une femme du pays fait d'une fenêtre des signes passionnés à un touriste à genoux devant elle. Est-ce une idylle alpine? Non, cette indigène nous offre des edelweis ; et un des deux florimontans ramasse une pelle, la seule du voyage.

Quel pouvait être le tracé de la voie romaine? Il est certain que les ingénieurs ont dû laisser au pied de ces montagnes leur amour de la ligne droite. A un détour apparaît, dans un élargissement brusque d'horizon, un village coquet sous la lumière plus crue et comme heureux de vivre à la lisière des prés verts, à l'ombre des bouquets de sapins ; c'est Ariolica. Nous sommes à 1,441^{m}. Des soldats romains, en uniforme de douaniers italiens, nous font signe d'arrêter. Dans la petite salle de la *dogana* de La Thuille s'accomplit alors une lente et importante formalité qui aboutit à la remise d'une belle feuille de papier nous accordant plusieurs faveurs, entre autres celle de payer, comme membres du T. C. F., un franc quarante-cinq centimes. Soudain reparaît M. H... qui nous apprend qu'il va à Pré-St-Didier où il espère nous retrouver et qui vient lui aussi se mettre en règle. Il dévale bientôt devant nous, ses jambes comme ankylosées sur les pédales, pareil au cycliste en plomb que traîne l'enfant par une ficelle.

Les montagnes sont inanimées sans les eaux ; aussi fîmes-nous un doux souris au torrent glacé de la Balme qui se jette dans la Doire aux flots d'acier et qui est grossi lui-même des torrents issus des glaciers du Ruitor, invisible sous la brume qu'une brise sud-est maintenait au sommet des monts. Nous n'avions plus qu'à le suivre, heureux d'éviter pour l'instant

Digitized by Google

l'orage. La route est plus droite et ne se fait rapide et tournante qu'à la Balme où nous croisons la diligence pleine de monde. Nous passons et repassons sur le nant profond dont nous nous écartons pour nous envaser dans des tunnels humides. A un moment tintinnabule derrière nous la sonnette d'un cycliste, un Français peut-être qui, comme nous, descend du col. Tiens ! c'est M. H... qui a fait ses affaires à la Balme et nous félicite de notre bon train. On se retrouvera à Pré-Saint-Didier-les-Bains, autrefois et simplement Arebrigium. Nous ne tardons pas à en apercevoir les maisons, comme écrasées sous l'abrupt talus et nous y arrivons après une descente en huit zigzags crénelés de bornes et où il nous semblait à chaque tournant que nous allions pédaler sur le toit des breacks qui montaient lentement, l'étage au-dessous. Nous sommes à 1010 mètres, sur la petite place carrée où toute la vie du petit bourg se trouve concentrée ; on y voit une église du xi[e] siècle, une maison commune, un hôtel de l'Univers, des cafés-concerts ou restaurants. Dans l'un d'eux nous attend M. H... Cette fois, c'est le coup de la fin ; nous noyons les regrets d'une séparation devenue définitive dans un verre de limonade, et nous nous serrons les mains avec l'espoir de nous revoir à Annecy, à Genève, ou ailleurs. Lui monte à Courmayeur, le Chamonix du val d'Aoste, étranglé entre ses montagnes, mais qui prend sa revanche sur les Anglais qui viennent y contempler, de leurs yeux bleuis et de leurs grandes dents, celle du Géant, les Jorasses, l'Aiguille noire du Petelet et le derrière du Mont-Blanc. Nous, nous tournons à droite ; après le pont, une montée, et ensuite ce sera la descente folle jusqu'à Aoste. Mais voici venir à notre rencontre un compagnon de voyage inattendu ; le vent du sud-est qui remonte furieusement la vallée, repoussant vers les hauts les tempêtes et les cyclistes d'outre-monts. Il est cinq heures et demie et il n'y a pas une faute à commettre ; c'est l'heure de la cyclade dévalant sans trêve sur la route défoncée et sablonneuse, dans la raffale de pluie et de poussière qui vous aveugle, vous étouffe et vous trouble, jusqu'au gîte que voudront bien nous offrir les Salasses. Nous croisons un détachement de chasseurs alpins poussiéreux et suants, avec l'officier qui, comme insigne de sa fonction temporaire, a la poitrine balafrée d'une belle écharpe bleu clair. Ils travaillent donc même le dimanche ici ? Morgex ; le village est plein de soldats se reposant ceux-là, debout, en groupes, devant les portes. Malgré cette vision belliqueuse, il semble retarder d'un demi siècle

Digitized by Google

avec cette inscription d'angle : MANDEMENT DE MORGEX, et a même un air romain avec sa rue longue et étroite, pavée de cailloux ronds. A droite la Doire nous accompagne d'un sourd mugissement ; elle se rapproche et s'éloigne tour à tour, et c'est merveille de penser à cette lutte des hommes, qui veulent passer quand même, contre des torrents corrodant des abîmes et des monts inertes et menaçants. Quel effort ont accompli là les Romains et comme ils ont préparé l'épanouissement des grandes propriétés féodales dont les castels, les tours, les donjons carrés et crénelés se dressent, jeunes encore et radieux, sur le vert des pentes et la grisaille des rocs, au-dessus des bourgs, dans les évasements des vallées resserrées et profondes, aux cascades argentées, ou debout sur des tranches de rochers, des mottes, des cailloux gigantesques : Avise, Villeneuve, la Tour, Saint-Pierre où hameau, église et château à quadruple étage paraissent ne faire qu'un monstrueux être de pierre, unis sur leur escarpement pour l'éternelle défense à travers les siècles, Aimaville aux quatre tours, la Sarre royalement restauré, tous encore maîtres de cette vallée où les cris bruyants de l'industrie n'ont point encore pénétré.

La nature vaut les hommes. A Derby, la muraille rocheuse s'est fendue et, entre, le nant bondit en une furieuse et éblouissante cascade. A Ruinaz, pendant qu'à gauche, du fond de sa prison hurle la Doire, à droite, surplombant la route, s'étendent sur près de cinq cents mètres les restes d'un immense éboulement. Des rocs énormes, façonnés en boules effroyables, en cubes gros comme des maisons, en éclats prodigieux, se sont arrêtés là, en équilibre instable, en des poses bizarres, suspendus, épouvantable troupeau, aux lèvres de l'abîme. Les hommes ont cimenté ces débris des cimes par des murs, des voûtes, des arcs à la file qui ont pris la même teinte des temps écoulés et moisis ; mais, quand on passe, on sent peser sur ses misérables épaules l'épouvantable crainte que ces spectres pétrifiés ne s'agitent encore une fois sur leurs bases, et, dans un nouveau bruit de tonnerre, ne s'écroulent avec la route blanche, les petits parapets et les petites créatures qui les ont construits, jusqu'au fond du torrent qui les attend.

Cependant le jour s'éteint peu à peu ; le vent se calme et les nuages noirs assemblés sur les crêtes en une vague sans fin nous menacent de nouveau. La foudre gronde et des gouttes tombent. Il faut se hâter. Châtel-Argent sonne si bien à nos oreilles que nous nous arrêtons sur la place obscure, grande

Digitized by Google

comme un mouchoir de poche, le temps de tremper nos mains dans la vasque fraîche et de boire sur un banc une savoureuse citronade grossie de l'eau grise venue des glaciers. Et la descente continue. Nous sommes à bout de forces. Du courage ; les maisons qui se rapprochent, les chars qui se succèdent, les gens qui vont ou reviennent, nous apprennent qu'Aoste n'est pas loin. La nuit est tombée tout à fait quand nous débouchons dans la grande rue pavée et étroite, encombrée de soldats, de gens endimanchés, d'enfants grouillants et sillonnée encore en son milieu par un large canal ouvert, qui emporte avec les eaux ruisselantes les immondices de la ville, ce qui fait d'Aoste une cité sombre, mais proprette. Nous franchissons tour à tour les petits ponts de bois à l'usage des dames, cherchant un hôtel. « *Avanti pure* » nous disent les soldats. Nous y voilà ! Et une demi-heure après nous sommes assis à une table étincelante, entourés d'officiers qui se restaurent au son d'une fanfare alpine dont les instruments éclatent bruyamment en pas redoublés se succédant presque sans arrêt. Au dehors un nuage, qui s'est décidé à crever, inonde doucement la place Charles-Albert et la rue Croix-de-Ville où se dresse, sur une fontaine, la croix qui rappelle l'échec de Calvin à Aoste. Nous y promenons nos pas tardifs, au murmure du torrent qui gargouille sur les pavés. Eau partout. A demain notre pèlerinage aux reliques des vieux âges.

Lundi 26, 8 h. 1/2. Aoste est peut-être la ville d'Italie qui renferme sur un petit espace les restes les plus variés et les plus nombreux des monuments de l'art romain et chrétien. Pour s'en faire une idée en quelques heures, il nous fallait un guide aussi expert qu'infatigable. Nous le trouvâmes en la personne de M. l'abbé F.-G. Frutaz [1], chanoine de la cathédrale, qui avait bien voulu franchir les monts pour assister au congrès d'Annecy et dont le départ avait été précédé d'un cordial « au revoir ».

Les ruines romaines sont intéressantes et bien faites pour donner l'impression de ce que pouvait être Augusta Prætoria au premier siècle, vaste camp de pierre vraiment propre à frapper l'imagination des vaincus et qui commandait deux routes importantes donnant accès à la Narbonnaise et à l'Helvétie par

1. M. G. Frutaz est l'auteur de plusieurs travaux concernant l'histoire du val d'Aoste ; il est avec Mgr Duc l'âme de la Société académique du duché d'Aoste. Nous avons consulté de lui : *Mém. sur une inscription romaine*, 1894 ; sa conférence sur l'*Art chrétien dans la vallée d'Aoste*, 1898 ; sa brochure sur *le château de Verrès* et l'*inventaire de son mobilier*, 1900, etc.

Digitized by Google

deux cols abrupts et difficiles à garder. Nous avons pu contempler un beau morceau de son rempart de brique avec les pierres de revêtement ; et nous avons causé, sous le ciel rasséréné, aux rayons du soleil immortel, de son enceinte jalonnée de dix-huit tours, chacune distante de deux portées d'arbalètes et de ses quatre portes dont l'une, la *porta principalis dextra* a été dès 1893 l'objet de recherches sérieuses. A trois mètres de profondeur, on a trouvé les fondements des deux bastions qui la flanquaient, à elle reliés par deux solides pans de murs de 2m60 d'épaisseur et conservant, encore intactes, à leurs extrémités, les rainures où glissait la herse. Les pierres d'angle calcinées, des traces de charbon et de cendres indiquaient une œuvre de destruction commencée par les barbares. Parmi les différents objets exhumés, il faut citer une inscription civile érigée en l'honneur d'Auguste, leur patron, par les Salasses habitant la ville et qui, dans les premiers temps s'étaient constitués en colonie [1]. Sur ces ruines les vicomtes d'Aoste, plus tard seigneurs de Challant, édifièrent au XIIe siècle leur belle tour forte de Bramafan intelligemment restaurée. Mais l'art romain nous réserve d'autres surprises. Ici, c'est l'arc de triomphe élevé par les Salasses à César Auguste et décoré de quatre demi-colonnes corinthiennes. Les pierres de fondation mises à nu prouvent que le sol balayé par les torrents a été recouvert au centre de la ville d'une couche épaisse de boue et de cailloux. Là, c'est la porte prétorienne, faite de blocs massifs, et rappelant la *porta nigra* de Trèves, excellente carrière d'occasion pour les petits seigneurs d'Aoste, et où s'abritent encore maintenant les échoppes des menus citoyens. Ailleurs, un beau pan de mur de ce qu'on croit être un théâtre, des restes d'amphithéâtre, des portiques de basilique réduits à l'état de caves à demi comblées, un pont et une foule d'inscriptions disséminées dans les églises et dans les maisons particulières. Maricca, et vous, Namicus, quels yeux feriez-vous si du trou où s'émiette quelque part un de vos tibias vous vous réveilliez sur une dalle de la cathédrale ou, comme nous, sur une chaise du *Café des portiques !* Car, pour être archéologue, on n'en est pas moins homme et, s'il est intéressant de sentir le passé vous creuser doucement l'estomac, il est agréable aussi, après avoir batifolé avec des

1. Qu'il y ait *in coloniam* ou *in colonos*, ce qui revient au même, cela indique que le prince avait donné aux Salasses une constitution analogue à celle de la colonie de Vienne; mais il ne paraît pas que *coloni* doive s'interpréter dans le sens que lui donne Salvien et qui désignait, au Ve siècle, de petits propriétaires réduits par la misère à cultiver les terres des grands propriétaires fonciers.

Digitized by Google

macaronis, de savourer un café ou des *gelati*, en bonne et diserte compagnie. Nous n'oublierons pas ces instants trop courts goûtés avec M. Frutaz et M. Lucas, l'éditeur de Du Tillier, cet heureux Grillet valdotain qui a pu au commencement du XVIII[e] siècle compulser les archives alors intactes des principales familles de la vallée.

Le moyen âge à lui seul exigerait plusieurs journées. Nous arrivons à la cathédrale, remarquant dans le voisinage une maison dont les couloirs sont sertis de belles inscriptions romaines, sauvées de la destruction par un amateur intelligent. Dans une ruelle étroite, une boutique sombre et basse frappe notre attention : c'est l'atelier d'un *maitre ymagier* moderne bien connu par la fidélité de ses reproductions, vivant dans le culte des nobles dames engoncées sous leur hennin et des fiers chevaliers resplendissant sous leur harnois.

Bâtie sur l'emplacement d'un temple dédié à Diane, la cathédrale, d'un fâcheux aspect extérieur avec son portail disparate et ses clochetons malheureux, vaut surtout par la richesse de son mobilier. Séduits dès l'entrée par la grâce des personnages animant un retable attribué à Gaudenzio Ferrari, nous allons admirer les stalles luxeuses du chœur, traitées avec un grand sentiment qui se manifeste surtout dans les détails, les têtes grimaçantes des miséricordes, les personnages des accoudoirs et les merveilleux frontons triangulaires supérieurs. Les prophètes et les apôtres, surmontés des blasons des chanoines, logés sous de discrètes arcatures flamboyantes accusent avec une pointe de sécheresse une autre main. Notre cicérone confirme ces conjectures en montrant, dans un coin du couloir de la sacristie, les portraits des deux auteurs du chef-d'œuvre de sa chère vallée terminé entre 1464 et 1468 par *Jean Vionin de Samuen* et *Jean de Chetro*. Nous revendiquons aussitôt pour la Savoie ces artistes, car Samoëns et Seytroux sont de notre département et, suivant les traditions de Jules Philippe, nous adressons à M. Frutaz de respectueuses sommations pour le prier de rendre ces gloires en adressant une notice sur ce sujet aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Nous retournons voir ces stalles avec un nouvel intérêt, mais, en allant de l'une à l'autre pour essayer de dégager le symbolisme de certaines figures, nous foulions inconsciemment une autre merveille, une grande mosaïque représentant, sous la forme d'un personnage nimbé, l'année et ses douze mois. L'artiste, à la manière des miniaturistes des missels, nous re-

Digitized by Google

présente les saisons par des petites compositions animées. Novembre ployant sous un fardeau de bois, décembre tuant un porc, février frileusement assis devant le feu, symbolisent le vieil hiver remplacé bientôt par un jeune homme aux mains fleuries de lys, annonçant en avril le renouveau. Ce beau morceau a exercé depuis longtemps la sagacité des archéologues qui l'ont daté les uns du VIe siècle, les autres du XIIe, d'autres encore du XIIIe : un document impitoyable vient de mettre un terme à ces affligeantes contradictions sur une œuvre exécutée en 1429 par Etienne Mossettaz.

Avant de quitter le chœur, nous remarquons encore une autre mosaïque dans laquelle jouent les licornes et les chimères fabuleuses, de beaux vitraux du XVe siècle et le tombeau de Thomas de Flandre, père d'Amédée V. L'aigle éployé de Savoie protège le sommeil de ce prince qui résiste, dans sa cotte de mailles, aux injures du temps, les pieds appuyés contre un lion dont le collier porte le mot FERT. Hypnotisé par cette lecture, le bibliothécaire, se remémorant les vieilles monnaies de nos princes, demeure tout surpris de rencontrer l'énigmatique devise dans un monument remontant à la seconde moitié du XIIIe siècle. C'était une trouvaille ; mais, ô désillusion, le lion lui parut rapporté et sculpté au siècle suivant. Désenchanté, il alla rejoindre son compagnon florimontan qui, fatigué par son bain moyenâgeux, se ranimait à la vue d'un personnage que l'abbé Fruttaz faisait apparaître avec une délicatesse infinie. C'était l'empereur Honorius diadémé et nimbé, soutenant de la dextre le *labarum* tandis qu'une gracieuse Victoire s'élance pour lui offrir les palmes et la couronne de la victoire. Ce beau monument d'ivoire, dont la seconde face représente, avec autant de finesse, le même personnage armé de la lance et du bouclier, est le plus ancien dyptique qui soit connu, étant daté du consulat d'Anicius Probus, c'est-à-dire de 406. C'est sans doute la pièce la plus rare du trésor de la cathédrale, mais l'art médiéval est richement représenté aussi par le chef de saint Jean, beau travail d'orfévrerie allemande du commencement du XVe siècle ainsi que par des rétables et des châsses ; l'une, celle de saint Grat, exécutée en 1421 par Jean de Malines retient notre attention par la délicatesse des petits personnages qui ornent discrètement les parois de ce reliquaire, sorte d'église aux élégants contreforts. Saint Pierre à la barbe touffue, sainte Marthe triomphant de la tarasque, une reine avec un gracieux geste déploient vainement leurs séductions pour faire une nouvelle

Digitized by Google

conquête sur le paganisme. Le vice-président de la Florimontane, fidèle à ses affections, va rendre un dernier hommage à l'empereur, encouragé dans sa démarche par le sourire d'une impératrice dont les traits finement modelés sont conservés dans un superbe camée antique transformé en agraffe de chape.

Nous quittons la cathédrale, saluant la sépulture de Boniface de Challant, maréchal de Savoie et passons sous les arcades du cloître, œuvre édifiée par un enfant de Chambéry, Pierre Berger, en 1460. On ne saurait, sous ces portiques, respirer ce parfum du passé qui se dégage à profusion de ceux de la vieille collégiale. Une inscription fixe à 1134 la date des curieuses sculptures qui donnent au cloître de Saint-Ours un air de famille avec celui de Saint-Trophime d'Arles. L'interprétation de certains chapiteaux nous empêchait de goûter complètement la paix de ce coin silencieux et évocateur. Notre guide, devinant nos préoccupations, vint aimablement nous raconter comment un archidiacre d'Aoste, nommé Ours, à l'époque de l'arianisme, se sépara de l'évêque Plocéan, entaché de ces erreurs et vint fonder au VIe siècle en ce lieu une nouvelle église pour conserver le culte primitif. Nous comprîmes alors les intentieux du pieux imagier vouant à une exécration perpétuelle le malheureux hérésiarque, proie des démons et des corbeaux attirés par les émanations putrides de son corps tandis que le bon archidiacre mourait en odeur de sainteté.

Combien de générations ont dû se succéder dans la crypte basse et sombre, aux piliers frustes, qui renfermait le corps du bienheureux, pour laisser dans l'intervalle qui séparait son tombeau du mur de l'abside l'empreinte de leurs genoux! Combien de milliers de pèlerins ont dû venir, le jour de sa fête, un cierge à la main, se traîner lamentables, dans l'espoir d'une prompte guérison pour arriver à creuser et polir le douloureux sillon que nous considérons avec saisissement. Quel témoignage éloquent de la foi robuste des habitants de la vallée!

Pour rendre hommage à saint Ours, le prieur Georges de Challant confia, vers l'an 1500, à un artiste genevois, Pierre Mochet, que nous retrouverons dans quelques jours à Saint-Jean-de-Maurienne, l'exécution de superbes stalles, dans un style un peu fleuri dont le luxe peut soutenir la comparaison avec celles de la cathédrale. Ce Mécène magnifique fit aussi construire un beau prieuré dont nous apercevons les fenêtres à meneaux encadrées par des rinceaux à choux frisés, en briques.

du plus heureux effet. Nous jetons un regard d'adieu au Campanile de la collégiale, dont les élégantes arcatures à plein cintre enchassées dans une puissante maçonnerie nous paraissent être le type caractéristique du clocher roman de la vallée, déjà rencontré à Pré-St-Didier dans une église du commencement du XIIe siècle et nous nous préparons à nous rendre à une aimable invitation à dîner de M. Frutaz. Nous avons eu le plaisir de rencontrer, à sa table hospitalière, M. l'avocat Chabloz, le jeune et intelligent syndic d'Aoste, encore tout ému du magnifique voyage qu'il avait accompli dans les anciens états de Savoie, et qu'il nous raconte avec une verve pleine de saillies imprévues. Nous le voyons franchissant en sa légère voiture, où ont pris place deux amis auxquels il a voulu faire goûter les splendeurs alpestres, le col du Petit-Saint-Bernard, luttant de vitesse avec les automobiles, remontant par Albertville à Annecy, pénétrant en Suisse, ressortant dans la zone, rentrant en Valais, perdant la tête au milieu des formalités douanières, et n'ayant plus d'autre ressource que de grimper au Grand-Saint-Bernard, dire un bonjour aux religieux ébahis et redescendre par l'effroyable sentier, ramenant à Aoste son véhicule disloqué, sa bête fourbue et ses amis enthousiasmés.

Mardi 27, 5 h. 1/2 matin. — Le train matinal descend le long de la vallée et par les vitres ternies d'une fraîche buée. nous voyons se succéder les vignes, les châteaux et les replis du torrent sur lequel la voie ferrée serpente, à travers les rocs, avec des échappées d'un imprévu fantastique. Auprès de nous a pris place M. l'abbé Frutaz qui, infatigable, a tenu à nous accompagner jusqu'à Verrès et à remplir jusqu'au bout son obligeant office de cicérone. Tour à tour défilent sous nos regards extasiés Quart, repaire inaccessible de la famille de ce nom, l'une des plus vieilles de la vallée, le château de Pilate, à Nus, rappelant le séjour légendaire dans cette localité de l'ancien gouverneur de la Judée se rendant en Gaule où il fut exilé, le brillant Fénis avec son cortège majestueux de tours et de créneaux à queue d'aronde, construction célèbre des Challant qui a été reproduite en partie dans la reconstitution du château médiéval de Turin.

Puis, près de Chambave, le château de Cly, autre nid d'aigle élevé au XIVe siècle par la même famille et sur la rive droite de la Doire le donjon imposant d'Ussel, résidence des Challant-Ussel se hérissent, toujours menaçants, sur les derniers contreforts du massif du Grand-Paradis. En face, la vallée de

Digitized by Google

Valtournenche, bien connue des touristes qui vont au Mont-Cervin et, à son confluent, Châtillon dont notre cicérone a fait une si intéressante monographie : c'est là, dans la résidence du comte d'Entrêves que se trouvent les portraits et les archives des Challant. M. Frutaz a déjà tiré de ce chartrier les beaux inventaires de Verrès et de Châtillon en 1565. Une douzaine d'autres châteaux du Piémont ont été aussi décrits à cette époque, quand mourut René de Challant, leur propriétaire, notamment celui d'Issogne dont l'inventaire sera impatiemment attendu comme le guide suggestif de cette luxueuse construction parvenue jusqu'à nous presque sans changement. Mais voilà notre causerie interrompue par les ruines grandioses de Montjovet, apparaissant et disparaissant selon les caprices de la route, sentinelle vigilante de ces Challant dont le nom remplit toute cette vallée. Ce nom qui éveillait hier, à la vue de ces reliquaires, de ces stalles, de ces palais dus à leur munificence l'idée d'une paix propice au culte des arts, symbolisait maintenant la force brutale des grands barons féodaux. Aussi descendons-nous avec une impatiente curiosité à la station de Verrès. Là haut, sur son monticule, se dresse le château dont l'apparence un peu lourde et débonnaire, cachait la plus puissante des forteresses.

Après avoir franchi l'Evançon, première et puissante défense naturelle, laissant à droite la vallée de Challant, nous remontons lentement, non sans quelques malencontreuses glissades, un chemin rapide aux dalles polies par le passage des hommes d'armes et des couleuvrines. Les maisons du bourg se rappetissent, humblement agenouillées au pied de la motte féodale dont la masse grandissante devient alors formidable. Un pont levis, jeté sur un abîme vertigineux donne accès aux fortifications extérieures ajoutées pour défendre par le canon les abords du castel, en 1536, sur l'ordre de très illustre messire René de Challant, chevalier, maréchal de Savoie, comte de Beaufremont, de Virieu-le-Grand, d'Aymaville et de Cologny, baron de Châtillon, de Saint-Marcel, d'Yssogne, de Valangin, de Montalto, de Graines, de Verrès et d'Ussel, chevalier de l'ordre de l'Annonciade. Nous osons pénétrer dans l'avant-cour de ce redoutable seigneur, peu rassurés par les meurtrières protégeant la porte. Nous cherchons un refuge dans le château, mais, dans le vestibule, de nouvelles ouvertures nous guettent tandis que nous risquons d'être écrasés sous les pierres lancées par une espèce de mâchicoulis surmontant cette pièce d'accès peu

Digitized by Google

hospitalier. Heureusement la herse qui la sépare de la cour intérieure est levée : nous gravissons les marches de l'escalier d'honneur croyant être enfin en sécurité, mais nous sommes toujours dévisagés par d'inquiétantes archères permettant à l'assiégé de défendre pas à pas, par d'ingénieuses combinaisons, l'accès des diverses pièces du château.

La vue de ces ruines écrasantes, bravant encore aujourd'hui les attaques du temps comme elles avaient bravé jadis celles des hommes, nous jette dans une rêverie profonde. Nous laissons ces vieux murs nous dire le triomphe de la féodalité, l'indépendance des barons belliqueux résistant à la fortune adverse dans ces donjons inaccessibles, les troubles qui suivirent la mort mystérieuse du comte Rouge quand la Savoie se trouva divisée en deux factions, les partisans et les adversaires de Bonne de Bourbon, alors que les convoitises du duc de Bourgogne et des oncles du roi de France guettaient l'héritage d'un prince en bas-âge. Un personnage nous apparut alors, facilement reconnaissable aux couleurs de son blason — *d'argent au chef de gueules à la bande de sable brochant sur le tout* — qui chatoyaient sur sa cotte de velours cramoisi, dissimulant le haubert de toute botte que Simon Brulafer, le maître armurier, venait de lui envoyer. C'était un Challant, le compagnon du Comte Vert dans son expédition d'Orient, le pieux pèlerin de Jérusalem et de Saint-Jacques de Compostelle, le tout puissant capitaine général du Piémont, Yblet, celui-là même qui venait, un an avant la mort d'Amédée VII, d'édifier le donjon formidable qui nous réunissait dans une admiration commune. Et cette vision féodale venait nous rappeler que, dans ces temps troublés, la fidélité d'un vassal, soucieux de la foi jurée, pouvait sauver la fortune du prince.

Sortant enfin de notre rêverie, nous pénétrons dans une pièce voûtée, située dans l'axe du vestibule et de la cour, cuisine des hommes d'armes qui séparait les deux grandes salles de garde, longues de 27 mètres et occupant deux des faces parallèles du château.

Les hallebardes et les pertuisanes, les arquebuses avec leurs chevalets, les estocs et les épées à deux mains, les morions, les brassards et les corcellets, une grande quantité de harnois de guerre pendus aux rateliers de la *Cropte de l'artillerie* permettent de juger de l'importance militaire qu'avait conservée, encore au milieu du XVIe siècle la forteresse de Verrès : de nombreux moules servaient à fondre les boulets destinés à ces beaux

Digitized by Google

canons, longs de 9 pieds, blasonnés aux armes de Challant et de Bragance, que René de Challant fit exécuter sur les confins de la Franche-Comté dans sa seigneurie de Valangin et transporter à grands frais par des routes invraisemblables.

Les appartements seigneuriaux, la chambre de parement, la salle à manger, la cuisine baronale, au premier étage, gardent encore des restes majestueux de leur ancienne splendeur : des cheminées monumentales, des fenêtres d'un dessin très pur, tantôt faites à croisées richement moulurées, tantôt en manière de baies lancéolées à tympan élégamment ajouré, témoignent du goût qui présida à la décoration de ce merveilleux monument. L'escalier d'honneur surtout est bien propre à donner une impression saisissante de l'art consommé de l'architecte : ses vastes marches, pouvant laisser passer quatre personnes de front, chef-d'œuvre d'appareillage, sont suspendus sur l'abîme de la cour sans piliers, maintenues simplement par la résistance d'arcs hardiment jetés.

Nous voici maintenant arrivés dans la chambre de maître Pierre, personnage de confiance, à ce que nous explique notre aimable guide, car il avait la garde du riche chartrier dans lequel, comme dans un arsenal, les Challant accumulaient les titres concernant les seigneuries du voisinage. Nous nous représentons aussitôt l'honnête homme dans une pièce, encombrée de terriers, de rouleaux et de parchemins, occupé à grossoyer quelque reconnaissance de fief, tandis que des sacs à procès, suspendus aux crochets de la voûte semblait éternellement le menacer.

Avant de quitter ces belles ruines, nous jetons les yeux sur l'admirable paysage qui se déroule sous nos pieds : l'omnipotence d'une famille qui pouvait, du haut de ses créneaux de Verrès, apercevoir rien que dans les vallées mouvementées du pays d'Aoste une vingtaine de ses tours menaçantes, nous frappe de saisissement. Par un contraste éloquent, notre guide nous fit alors pénétrer, au retour, dans une pauvre église de campagne blottie au bas de la forteresse géante, et nous montra l'emplacement d'une crypte cachée à tous les regards : c'est là que repose sous la protection de saint Gilles le redouté Yblet de Challant, seigneur de Verrès.

Nous évoquons une dernière fois cette vision chevaleresque; puis nous suivons notre cicerone dans une *trattoria* ensoleillée. « Verrès, nous dit M. Frutaz, me rappelle les relations amicales qui se sont établies depuis longtemps entre les érudits de la

Digitized by Google

vallée d'Aoste et ceux de la Savoie : le frère de l'ancien député de ce mandement a publié de nombreux travaux originaux que vous connaissez bien : c'était Léon Menabrea, l'érudit secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, l'un de nos glorieux enfants, car sa famille descend de Valtornenche ». Nous exprimons alors à notre hôte notre désir de continuer cette aimable tradition, lui témoignant notre reconnaissance pour la cordialité de son accueil et lui disant la force que nous donnera le souvenir de ces heures inoubliables pour continuer l'étude de notre pays d'adoption. Mais une nouvelle surprise nous attendait.

Issogne, paresseusement couché à l'ombre de ses vieux arbres sur la rive droite de la Doire, nous apparaît après les escarpements de Verrès dans une atmosphère plus pacifique. Une sorte de clocher, à l'angle d'un bâtiment éclairé par de larges fenêtres à meneaux, sans défenses rébarbatives, donne à cette résidence une apparence monastique qui semble la protéger contre la curiosité. Mais la paix de ce coin discret est souvent troublée par le pèlerinage des artistes et des connaisseurs.

Commencé à la fin du xve siècle par Georges de Challant, cet amateur instruit par de nombreux voyages en France et en Italie et dont nous avions admiré à Saint-Ours la munificence, continué par le splendide René de Challant dans la première moitié du xvie siècle, le château d'Issogne renferme en effet des constructions et des détails décoratifs du plus haut intérêt qui sont parvenus jusqu'à nous dans leur ensemble sans mutilations.

Le visiteur, dès son entrée dans la cour, est frappé par l'élégance d'un arbre dont les branches habilement ciselées laissent échapper dans un bassin octogonal une sève rafraîchissante.

La puissance des maîtres de la maison se manifeste ici paisiblement par l'abondance des armoiries couvrant les murs de riches couleurs, « miroir pour les enfants de Challant », et servant à leur rappeler la gloire des familles alliées. Nous remarquons entre autres, parmi celles qui intéressent notre région, celles de « Bietrix de Genève, viscontesse d'Auste, dame de Challant » morte d'inanition d'après la légende dans la tour de Bramafan.

Ce souvenir pénible s'efface vite devant les étalages succulents d'un maître saucissonier qu'un artiste plein d'humour a brossés ainsi que d'autres compositions précieuses pour l'his-

Digitized by Google

toire du costume et la vie privée, d'une main légère. Ici un drapier nous sollicite avec ses velours et ses étoffes soyeuses qu'il promet d'aulner bien honnestement; là, un apothicaire nous garantit la santé avec ses cérats et ses électuaires scrupuleusement combinés; plus loin, c'est une scène de taverne où des buveurs, échauffés par le vin, se querellent au point de terminer dans le sang leur festin, pendant qu'un escholier plus pratique lutine une ribaude; puis une série de personnages amusants, bien campés, nous font revivre dans l'ambiance du XVIe siècle en nous promenant sous les portiques de la cour d'honneur.

D'autres peintures, traitées tout différemment, ornent l'une des grandes salles du rez-de-chaussée en déroulant des scènes de chasse ou des paysages conventionnels. Le procédé de l'artiste nous frappe par son originalité : la vaste composition qui couvre l'un des murs est coupée par des colonnes dont la feinte transparence laisse apercevoir, comme estompée par la brume, la partie interrompue. Nous examinions avec curiosité cette œuvre remarquable qu'un peintre s'efforçait avec succès de reproduire au moment même, quand nous vîmes ce dernier nous exprimer la joie de rencontrer des compatriotes partageant son admiration pour toutes ces merveilles. M. C***, nous dit alors qu'il venait depuis deux ou trois ans vivre quelques semaines heureuses dans ce coin hospitalier, étudiant les mille détails curieux de ce château et trouvant dans son charme reposant une trêve au séjour fatigant de Paris.

La visite des diverses salles nous fit partager son enthousiasme : nous retrouvâmes encore un souvenir du sol natal dans ces panneaux fleurdelysés décorant la chambre qui avait été occupée par Louis XII. Des inscriptions anciennes tracées hâtivement sur les vieux murs, trahissent les préoccupations des hôtes du château. « Le 28 d'octobre 1535, la messe a resté de dire à Genève » nous dit l'un d'eux. Et nous voyons d'ici quelque pieux gentilhomme, tout ému de l'arrivée de Calvin dans la vallée, courir à Aoste pour empêcher le réformateur de répandre ses doctrines subversives et jurer de maintenir dans l'Assemblée des Trois-Etats la religion de ses pères.

Mais voici le maître de céans, ce René de Challant qui énumérait avec complaisance, dans l'inscription du château de Verrès, ses innombrables seigneuries; il apparaît vivant dans un beau portrait ayant à ses côtés sa quatrième femme Marie de Bragance et ses filles Philiberte et Isabelle, avec une nuance

Digitized by Google

de tristesse dans la physionomie comme s'il pressentait qu'après lui la noble lignée devait tomber en quenouille.

Les nombreux meubles qui garnissent Issogne, — rassemblés avec discernement par M. Avondo, propriétaire de ce château, — donnent à cette belle résidence un nouvel intérêt, celui d'un musée rétrospectif du mobilier des anciennes familles de la vallée.

Nous quittons lentement toutes ces vieilles choses un peu bavardes, non sans tristesse, car nous allons quitter aussi notre aimable cicérone. M. Frutaz nous montre encore, sur le petit chemin qui va rejoindre la grande route où nous allons nous séparer, une modeste chapelle dans laquelle le duc Charles III, après l'occupation de la Savoie par François Ier, vint déposer le Saint-Suaire qu'il n'avait pas voulu laisser à Chambéry entre les mains des envahisseurs.

Nous sommes seuls sur la route blanche ; le soleil, encore brûlant, s'incline vers l'horizon et dans les taches d'ombre que font les arbres passe une brise fraîche qui annonce le soir. Roulons au pied des monts rougeâtres sur lesquels sont perchés d'invisibles redoutes. Voici bientôt un site dont l'image s'est popularisée chez nous : c'est le fort de Bar sur son rocher. Restauré, il a fort bon air et barre à la fois la route et le torrent qui l'enlace de son bras écumant. Il n'a pu arrêter Napoléon qui l'a tourné par la vallée de Cogne, mais recommencer une pareille opération n'est plus possible aujourd'hui. Montons à gauche, par le petit bourg, l'un poussant l'autre, et admirons ces maisons dont les fenêtres géminées et les sculptures de portes accusent le xve siècle. Au delà, ce chemin pavé de cailloux ronds et moussus, c'est l'ancienne route et celle-ci a succédé à la voie romaine. Halte ! voilà l'usine de carbure dont la haute cheminée fume et d'où sortent des jets de vapeur ; en face, cette large et haute paroi de rocher, cette colonne qui y est comme soudée, cette arche muette et sombre, fendue à la voûte, ce sont les restes antiques de Donnaz. Il y a près de deux mille ans des centaines d'esclaves se sont réunis là et, le pic à la main, ont martelé sans trêve, sous le fouet, le dur rocher qui sur deux ou trois mètres de large faisait obstacle à la voie impériale. On peut compter le nombre des coups sur la paroi finale, suivre les lignes horizontales et les signes en cercle et en X qui marquaient les niveaux des tâches accomplies, mais on ne saura jamais ce qu'il en fallut pour piquer, creuser, tarauder l'immense pâté de pierre, y dessiner en relief l'énorme

Digitized by Google

milliaire et évider l'arche sous lequel devaient passer les maîtres du monde et qui s'ouvre maintenant sur un hameau misérable. Roulons... Ce bourg en accent circonflexe qui s'anime de la sortie des ouvriers, c'est Pont-Saint-Martin. La fatigue commence, la vue se trouble ; elle nous fait prendre pour une inscription romaine à caractères cursifs les humbles bornes indicatrices des villages et inclinées au bord des chemins.

La vallée s'élargit ; les deux grandes vagues montagneuses qui nous emprisonnent depuis Annecy se desserrent peu à peu et là-bas l'horizon bleuâtre s'agrandit : c'est là Ivrée, avec la fin des vallées et l'aurore des plaines, l'atmosphère vraiment italienne. Le pays devient plus riche, plus riant ; le long de la route, les vignes succèdent aux vignes et s'arc-boutent maintenant en cerceaux sur des supports de pierre taillés en vague air de balustres. A Quincinetto, le français disparaît ; à Borgofranco surgit le campanile debout devant l'église, un peu à gauche du portail dont il masque les fresques ; puis ce sont les oratoires peinturlurés de fresques bleues, rouges et jaunes qui s'enflamment au soleil couchant. Le soir est venu quand nous gravissons la côte de Montalto. La voie ferrée disparaît dans un tunnel ; des soldats se promènent ; nous entrons à Ivrée, l'ancien Eporedia, fondée par le celte Eporedios, dompteur de chevaux ; et de fait nous nous trouvons dans le quartier de cavalerie, entourés de chevaux à l'abreuvoir, indécis sur la route à prendre. Nous en profitons pour cyclader dans la pittoresque cité, du château aux quatre tours à la gare, et de la gare à l'hôtel des *Tre sacchini d'oro* que nous a recommandé un habitant, avec force gestes et baisers. Nous regrettons de ne pouvoir étudier à loisir cette gracieuse petite ville qui fut, l'année dernière, à l'occasion du second millénaire de sa colonisation, le siège d'un brillant Congrès historique organisé par la Société d'histoire subalpine, sous l'impulsion de son actif président M. F. Gabotto. Nous aurions voulu visiter aussi le curieux *castello di Pavone* admirablement restauré par M. le commandeur d'Andrade, dont l'œuvre pour la conservation des monuments historiques de la vallée d'Aoste a été si féconde ; mais le manque de temps nous a obligé à le sacrifier.

Mercredi 28, 6 h. 1/2 matin. — On se lève tard à *l'albergo* ; il n'y a pas une âme dans l'immeuble si animé la veille. Nous descendons vers la gare, remis par l'air frais du matin. Nous sommes bientôt dans le train de Turin et nous nous absorbons dans la contemplation des rives verdoyantes qui courent

Digitized by Google

aux portières. Strambino! Ce nom opère en nos cervelles un déclanchement qui y fait tinter, au rythme valseur des wagons, la phrase suivante : Rappelez-vous... que le prieuré de Strambino appartenait autrefois au Saint-Sépulcre d'Annecy, lequel était lui-même réuni à celui de Mikow en Cracovie ; et aussi que ce nom de Strambino est à comparer avec celui d'Etrembière, d'un germanique probable Strambaria, parfaitement inconnu du reste. A Mercenasco entre une espèce d'anachronisme sous la figure d'un long et maigre vieillard dont l'habit date de 1780, car il porte la culotte et les bas de soie noirs de nos arrière-grands-pères. Nous regardons les champs qui montrent sous le soc leurs grasses entrailles ou que recouvre une mer de maïs gigantesques... Torino! et nous voilà hors de la gare bruyante et monumentale.

Nous arrivons par la rue de l'Académie des sciences à la Pinacothèque, désireux d'aller exprimer à son directeur M. Baudi de Vesmes, secrétaire de la Société d'archéologie de Turin, les remerciements de la Florimontane pour le récent envoi des publications de cette savante compagnie. En le quittant, nous allons dans la galerie des portraits de Savoie rendre hommage à nos anciens princes. Marguerite de France, chantée par les Buttet, les Pingon et ces nombreux lettrés qu'elle protégeait en digne fille de François Ier, nous retient par le charme de ses yeux éclairant, sous un béguin finement dentelé, des traits énergiques pâlis par la souffrance. Son illustre époux Emmanuel-Philibert, malgré son casque de tournoi, est tout moderne d'allure dans le beau tableau de Jacopo d'Argenta, avec sa barbe pointue, tandis que son père, le malheureux Charles III, imberbe, apparaît avec son profil débonnaire et son chaperon sombre comme un dernier représentant des temps féodaux. Charles-Emmanuel Ier, jeune, mais déjà énigmatique, ayant à ses pieds un bouffon disgrâcié, Madame Christine, toujours vivante, malgré le proverbe, le galant Thomas de Carignan, conservant grâce à Van Dyck toutes ses séductions, le prince Eugène dominateur par les traits et par le geste, Charles-Albert dont les yeux bienveillants trahissent de la souffrance et de l'indécision et beaucoup d'autres toiles intéressantes nous font revivre le passé. Une visite rapide dans les salles de la Pinacothèque nous révèle les richesses de cette galerie connue sans doute pour ses Van Dyck incomparables, mais méritant à bien d'autres égards un plus long séjour des artistes qui brûlent Turin, hypnotisés par le nom de Florence ou de Rome. Une

Digitized by Google

intéressante série de primitifs, des Botticelli, des Mantegna, des Pollajuolo, de nombreux tableaux des diverses écoles italiennes, des Van Eck, de curieux Teniers, des Gérard Dow et beaucoup d'autres maîtres sont bien représentés.

La *Reale armeria* nous retient ensuite. Les beaux harnois des Martinengo, les riches épées d'Emmanuel-Philibert, les arquebuses finement *ossaillées*, les bourgognottes et les casques splendidement ciselés partagent notre admiration. Une tête de bélier en bronze formant la poignée d'une lame triangulaire déposée dans une vitrine consacrée à l'art romain nous rappelle une poignée semblable du Musée d'Annecy.

Nous quittons le Palais Royal après avoir salué M. le chevalier Pezzi, si sympathique à tous ceux qui vont travailler dans la Bibliothèque privée du Roi. L'heure tardive nous empêche d'aller voir les précieux documents du Musée des archives de Cour, cette mine inépuisable pour l'histoire de Savoie. Nous passons aussi devant la porte de la *Regia deputazione* songeant à la reconnaissance que leur doivent tous ceux qu'intéresse notre passé. Nous avons cependant encore le temps de visiter avant la nuit le château médiéval, cette curieuse reconstitution du moyen âge faite en 1884 avec un souci scrupuleux d'exactitude d'après les types les plus intéressants des châteaux de Piémont, surtout ceux du Val d'Aoste datant des XIVe et XVe siècles. Nous reconnaissons l'enceinte de Fénis, la porte et quelques fenêtres de Verrès, la cuisine d'Issogne. Tous ces détails s'amalgament dans une œuvre bien proportionnée, une, vivante, instructive, connue déjà de nos lecteurs par la description pleine d'humour faite ici même par l'un de nos membres honoraires [1].

Pénétrant ensuite dans la via Pô nous allons voir cette Université de Turin, l'*Alma Mater* des générations qui nous ont précédés. Nous la voyons encore toute imprégnée du souvenir des Mercier, des Sommeiller, des Dessaix et de tant d'autres personnages éminents de la Savoie. Nous achevons notre pèlerinage archéologique dans l'un de ces appartements grandioses tombés depuis le transfert de la capitale à Rome entre des mains roturières : nous sommes *via de la Zecca* chez Clausen, au *piano nobile*, dans une atmosphère poussiéreuse, entourés de livres parcheminés, furetant dans cet asile de toutes les vieilles bibliothèques savoyardes, et découvrant non sans émotion deux des plus précieux volumes de la collection

1. Du Bois Melly : *Le Bourg féodal du Valentin*, dans la *Revue savoisienne*, année 1886.

Digitized by Google

des *Monumenta historiae patriae*, ceux qui contiennent les chartes de la Maison de Savoie, ouvrages qui manquaient précisément à la Bibliothèque municipale d'Annecy et que nous acquérons pour un prix avantageux. Avec le sentiment de ne pas avoir perdu notre journée, nous nous rendons à l'invitation de M. Jules Camus, le collaborateur très apprécié de la *Revue savoisienne*. Nous avons eu le plaisir de goûter pendant les dernières heures de notre séjour à Turin, autour d'une table copieusement servie au Restaurant de la Bourse, le charme de son érudition variée et sûre, l'affectueuse amitié de son accueil [1]...

Il est 23 heures 30 du matin, c'est-à-dire en France onze heures et demie. Le train qui nous emporte vers la frontière est plein de soldats qui chantent et crient. Il s'enfonce haletant et geignant dans les ténèbres. Notre compartiment est presque au complet; les uns essaient de dormir en se couchant sur l'épaule du voisin ; les autres veillent ou rêvent. A Bussoleno descendent des soldats. Bientôt s'élève un vent froid et violent qui balaye les stations misérables. A Oulx descendent encore des soldats ; puis les cris et les chansons se taisent peu à peu, et l'on n'entend plus, au sortir des tunnels, qu'un souffle puissant et la plainte des eaux qui tombent.

Le jour paraît quand le train s'arrête à Bardonnèche, dans un cirque de montagnes. Sous la brise frissonnante, deux jeunes et grands carabiniers se promènent, le long du train. L'un d'eux jette un coup d'œil dans les wagons et parcourt les papiers; puis le train s'ébranle et derrière, les sommets blanchissent au petit jour. Quand, après le long tunnel de Fréjus, la lumière réapparaît, nos compagnons piémontais qui causaient bruyamment dans leur langage, se taisent soudain ; ce sont maintenant d'humbles voyageurs qui, à Modane, parleront français avec un léger accent. Il est sept heures quand le train s'arrête à la gare internationale. Nous conduisons nos cycles à la douane étrangère; elle nous reprend le laisser-passer qui devait nous servir pour six mois et nous permettre de parcourir l'Italie en tous sens et nous donne un autre papier qui constate le fait. Au dehors, le froid véritablement nous transit. Un peloton d'artilleurs monte vers Modane, tandis qu'un détachement de chasseurs alpins descend vers Four-

1. A la suite de notre causerie sur la Cour de Savoie à Rumilly, M. Camus nous a envoyé un nouvel article sur le règne d'Amédée VIII, dont les lecteurs de ce numéro ont pu apprécier la valeur originale. La Florimontane, sur notre proposition, en témoignage de reconnaissance, vient de le recevoir parmi ses membres honoraires.

Digitized by Google

neaux. Il y a trente-neuf ans, le 18 août 1863, sept gros breacks y débarquaient, au son d'une fanfare ouvrière, les membres du Congrès scientifique de Chambéry venus pour entendre la parole chaude et enthousiaste de Germain Sommeiller exposant ses luttes contre la montagne, et son espoir de la vaincre [1]. Que ce temps semble loin !

Après avoir pris un café chaud et curé nos machines, nous repartons, les mains engourdies sur le guidon, implorant bassement du regard un rayon de soleil. La descente recommence. A gauche, c'est la voie ferrée émergeant des tunnels comme un gros serpent noir d'une boîte ; à droite l'Arc qui bouillonne et que les ponts franchissent sans relâche. La route est humide, boueuse même, glissante ici, là défoncée par le charroi des usines ; car, si la vallée de la haute Maurienne est plutôt triste d'aspect, elle est très industrieuse et très animée. Scieries, usines, mines se succédent. L'ancienne route suivait la rive opposée et sur la pente pauvrement ensoleillée se disséminent les villages et les hameaux qui semblent s'être éperdûment voués à tous les saints du calendrier. Nous traversons Saint-Michel, chef-lieu de canton, bien pourvu d'hôtels et qui paraît heureux de vivre dans son carrefour, avec ses maisons blanches, sous le soleil qui décidément se met à briller. A Saint-Martin-de-la-Porte, la montagne se rapproche : route, voie ferrée, torrent s'entremêlent ; c'est la région des grands travaux de communication et de reboisement.

Notre attention est attirée sur la droite par l'apparence chauve et lamentable des montagnes, puis par une série d'importants barrages servant à briser la violence d'un torrent impétueux : beaux travaux entrepris par le service du reboisement depuis une dizaine d'années pour dompter la nature.

On avait remarqué, depuis une malheureuse coupe de bois, que le terrain, dénudé et lépreux qui flanque le torrent de Saint-Julien du côté de Montdenis s'effritait. La route s'affaissait, le village lui-même était menacé d'une prompte fin, les maisons se lézardaient ; l'inclinaison du clocher, lente mais constante, indiquait les progrès effrayants du travail de désagrégation de ce cours d'eau dévastateur, sorte de cascade boueuse tombant de la pointe de Vallon et faisant, sur un parcours de 10 kilomètres, un saut furieux de plus de 2000 mètres. M. Mougin, inspecteur des forêts, pour maîtriser cette force redoutable, eut recours à un mouvement tournant en creusant

1. *Rev. sav.*, 1863, p. 64.

Digitized by Google

dans les parties résistantes du sous-sol un canal. Ce travail, le premier de ce genre exécuté en France et qui a eu un légitime retentissement à l'étranger, a été couronné du plus grand succès. Montdenis est sauvé et le cône de déjection appréhendé n'ira pas rompre la route si importante du Mont-Cenis.

Saint-Julien de Maurienne éveille un souvenir annécien bien propre à frapper l'imagination au sujet de l'intensité du mouvement qui animait les routes des Alpes au moyen âge. Malgré les difficultés et les longueurs d'un chemin dont les ponts de bois étaient souvent entraînés par les eaux, Amédée VIII fit choisir et apporter de Saint-Julien les lourdes *loses* ou blocs schisteux qui servirent au xv[e] siècle à couvrir le château d'Annecy. Nous avions déjà vu, dans la vallée d'Aoste, que les fortes altitudes du Grand-Saint-Bernard ou du Petit-Saint-Bernard n'avaient pas empêché René de Challant de faire venir, de sa seigneurie de Valangin située sur les confins de la Suisse et de la Franche-Comté, les canons destinés à défendre Verrès. La rapidité des voyages de Chambéry à Turin, même en hiver, au moment des neiges, avec le concours des *marrons* qui descendaient hardiment la pente de la Ramasse pour amener leurs clients à une allure vertigineuse sur Lans-le-Bourg, frappe d'étonnement et fait admirer l'endurance de nos ancêtres.

Voici que s'ouvre une grande plaine où l'Arc, l'Arvan et leurs bruyants affluents se sont donné rendez-vous pour y prendre leurs ébats. Saint-Jean de Maurienne s'est prudemment replié sur la hauteur ; nous l'allons y chercher avec force coups de pédale et nous sommes bientôt en contemplation devant la cathédrale. Soudain la joie se peint sur nos figures ; nous venons de reconnaître les traits sympathiques de M. le chanoine Truchet ; il passe réfléchi et grave, pensant peut-être au congrès d'Annecy où nous avons eu le grand plaisir de faire sa connaissance [1]. Il nous aperçoit et tout heureux nous accueille, nous ouvrant joyeusement ses bras, et sa cathédrale et sa maison. Sous sa conduite et avec ses bienveillantes explications, nous visitons le beau monument.

Notre cicérone s'excuse de ne pouvoir nous montrer qu'un monument relativement jeune, nous rappelant l'œuvre destructive d'un torrent appelé par euphémisme le Bonrieux qui dévasta en 1439 la cathédrale et le beau pont de bois à 22 ar-

1. M. le chanoine Truchet est le président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne ; il a publié de nombreux travaux concernant les traditions et l'histoire de sa chère province. Son étude sur Saint-Jean de Maurienne au xvi[e] siècle est une précieuse reconstitution.

Digitized by Google

ches franchissant l'Arvan. Mais c'était là un artifice oratoire malicieusement employé pour mieux jouir de notre surprise alors que nous allions découvrir dans le chœur les plus intéressantes sculptures des dernières années de l'art gothique que l'on possède en Savoie. Un ciborium de marbre tout fleuri de statues gracieusement fouillées et d'élégants clochetons, exécuté à la fin du xv[e] siècle, grâce à la munificence de l'évêque Etienne de Morel, nous frappe par la richesse de son ornementation et la finesse de ses détails. L'habile Pierre Mochet, le célèbre artiste genevois auteur des stalles de la collégiale S. Ours à Aoste, s'est surpassé dans l'exécution de celles du chœur de Saint-Jean qui abritent sous des arcatures flamboyantes une longue théorie de saints. Ceux de la Maurienne figurent honorablement dans ce bel ensemble; en nous faisant toucher du doigt saint Gontran, roi de Bourgogne, fondateur de la cathédrale, sainte Thècle, de Valloires, qui apporta les reliques de saint Jean-Baptiste, saint Felmase, premier évêque de Maurienne, saint Benezet, d'Hermillon, saint Bernard de Menthon, M. l'abbé Truchet semblait encore revivre les émotions que lui donnèrent ses belles recherches sur l'hagiographie de sa chère province. Mais il lui reste encore une découverte à faire pour couronner ses travaux, celle de la crypte qui dut être envahie par les alluvions du Bonrieux et dont l'emplacement sous le chœur aurait été signalé déjà en 1826 ; cette restitution fournirait d'intéressants éléments de comparaison avec les monuments similaires d'Aime et de Moûtiers.

Le cloître avec l'élégance sobre de ses portes, le souvenir qui s'attache aux inscriptions qui le tapissent, sorte de nobiliaire des familles du pays, martelé sous la Révolution, nous retient quelques instants trop courts.

Notre visite terminée et notre âme enrichie d'une belle vision de plus, nous suivons le bon chanoine dans sa demeure où, dans la petite chambre, simple et hospitalière comme son cœur, nous goûtons à l'excellent déjeuner qu'il a bien voulu nous faire préparer. Nous passons là une heure bien agréable qui a contribué à resserrer entre nous les liens de confraternité historique, existant virtuellement sans doute déjà depuis longtemps et que l'occasion ne pouvait que raffermir [1]. Nous nous séparons donc sans nous dire adieu et, après l'avoir prié de

1. M. le chanoine Truchet, par une délicate attention dont nous ne saurions trop le remercier, a bien voulu présenter à son érudite et active société notre candidature à titre de membres honoraires.

Digitized by Google

présenter nos compliments à notre collègue florimontan M. Le Marant de Kerdaniel, qu'un voyage éloigne momentanément du tribunal de Saint-Jean, nous quittons la pittoresque cité, regrettant aussi que le manque de temps nous ait empêchés d'aller serrer les mains de M. Vuillermet, le doyen des imprimeurs de Savoie et de France, et examiner les remarquables curiosités de son riche musée local.

En descendant à la gare de Saint-Pierre d'Albigny, notre intention était de visiter encore le château de Miolans dont nous voyions les tours jaunâtres se détacher, là-bas, sur le roc enflammé. Mais, arrivés au bourg, nous ne nous sentîmes vraiment plus le courage de continuer et, craignant d'écourter une excursion si intéressante à plus d'un titre pour l'histoire de la Savoie, nous revînmes à petits pas vers la gare.

C'est la fin! Le train roule maintenant vers Albertville, pendant que les ombres montent peu à peu vers les sommets sans nombre qui se recueillent dans le lointain. Nous dépassons Faverges au crépuscule et dans une échancrure apparaît le grand Mont-Blanc, livide comme un suaire. Puis c'est le lac noir et muet et, par delà sa solitude, les lumières éparses qui de l'autre rive scintillent, petits phares tremblotants qu'allume dans les ténèbres la vie falote des hommes. Annecy à son tour se met à briller ; et nous sommes enfin dans cette bonne ville, que nous avons quittée un matin, et que nous revoyons ce soir avec plaisir parce que nous y avons notre foyer et notre gagne-pain. Nous sommes brusquement repris par les gens et les choses et, quand nous regagnons notre logis, déjà ces six jours d'absence sont entrés dans le domaine du souvenir.

C. M. et M. B.

GLANES

Dans sa séance du jeudi 21 novembre, consacrée à la distribution des prix de vertu, Thérèse Mallinjoud, de Sonnex (Haute-Savoie), a obtenu un des prix Camille Favre, d'une valeur de 500 fr., et Françoise Maige, de Grésy-sur-Isère (Savoie), un des prix Savourat-Thénard, de pareille valeur.

* * *

Voici un extrait du tableau concernant la population de la France en 1900 : Haute-Savoie : 265,872 habitants; mariages : 1,629; divorces : 17; naissances : 6,040; décès : 5,870. Savoie : 259,790 habitants: mariages : 1.663 ; divorces : 14 ; naissances : 5,694 ; décès : 5,754. Cp. le note de G. de Mortillet sur la mortalité à Chambéry et à Annecy. (*Bull. de l'Assoc. florim.*, 1856, p. 223.)

Digitized by Google

LA COUR DU DUC AMÉDÉE VIII

à Rumilly en Albanais.

La résidence de la cour ducale de Savoie à Rumilly est un fait dont on a complètement perdu le souvenir de nos jours. Ni les historiens de la Maison de Savoie, ni ceux qui ont écrit tout spécialement sur le Genevois ou sur Rumilly, n'en font mention. Il est vrai que la cour ne demeura dans cette ville que du commencement de septembre 1418 au milieu de mai 1419, mais ces quelques mois paraissent constituer l'une des époques les plus remarquables du règne d'Amédée VIII, si l'on considère l'importance politique de certains événements survenus alors, tels que la translation de la cour du pape Martin V de Genève en Italie; l'appel en France du duc de Savoie, comme auxiliaire contre les Anglais et comme médiateur entre les Armagnacs et les Bourguignons; et surtout l'incorporation du Piémont au duché de Savoie, par suite de la mort du prince Louis, dernier rejeton de la branche de Savoie-Achaïe.

Après avoir été possédé pendant plus de trente ans par Mathilde de Boulogne, veuve d'Amédée III, comte de Genève, le domaine de Rumilly passa, à la fin du XIVe siècle, à la troisième fille de cette princesse, Blanche de Genève, mariée à Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay [1]. Restée veuve et sans enfants, la comtesse Blanche avait, en 1409, institué héritière universelle de ses biens, sa nièce, Mathilde, fille du prince Amédée d'Achaïe et de Catherine de Genève [2]. Cette jeune orpheline, encore mineure lors du décès de sa tante, survenu le 21 mars 1416 [3], fut la dernière dame de Rumilly; mais elle ne le fut pas

1. L'*Art de vérifier les dates* nous apprend que ce mariage eut lieu le 21 juin 1363. De même que ses sœurs, Blanche est toujours appelée *comitissa Gebennarum* ou *de Gebennis* dans les anciens documents, et c'est probablement ce qui a porté M. F. Mugnier à penser que cette princesse était veuve d'un comte de Genève (*Compte rendu du Congrès de Rumilly*, *1889*, p. 85).

2. Turin, Archivio di Corte, *Duché de Genevois*, paquet XIII, n° 4. Ce testament fut rédigé, le 9 octobre 1409, « *in capella castri Rumilliaci in Albanesio* ».

3. Je ne vois pas où M. Croisollet (*Histoire de Rumilly*, p. 57) a pu prendre que la comtesse Blanche était morte à Rumilly, en 1421. Voici ce que je lis aux Archives camérales de Turin, dans un compte de 1416 (*Computus venerabilis viri Henrici Fabri, licentiati in legibus, judicis Rumilliaci in Albanesio, castellanique Bastie et Balme*) :

Libravit manu Anthonii de Vurpillionis ejus locumtenentis quos solvit ad expensas quatuor clientum factas in castro Balme, spacio sex dierum inceptorum die XXI mensis marcii inclusive anno Dni mill° quatercen. decimo sexto, qua die

Digitized by Google

longtemps. Depuis plusieurs années déjà, le duc de Savoie convoitait les domaines, qu'avaient possédés les comtesses de Genève, Blanche et Catherine, et pour se les approprier, il eut recours au moyen qui lui avait réussi avec les héritiers de Marguerite de Joinville [1], veuve de Pierre de Genève : il offrit en échange une forte somme d'argent. A cet effet, il s'adressa au prince d'Achaïe, oncle et tuteur de Mathilde, en lui proposant d'acheter toutes les propriétés et tous les droits de sa nièce dans le Genevois pour 70,000 florins d'or. Le Prince eut d'autant moins de peine pour décider Mathilde à accepter, que celle-ci craignait de se voir un jour ou l'autre dépouillée de son héritage par le duc Amédée (et cependant l'empereur Sigismond, peu de temps après la mort de Blanche, avait déclaré qu'il prenait sous sa tutelle la jeune princesse, en sauvegardant tous ses biens) [2]. Voici d'ailleurs les instructions que le prince d'Achaïe donna à son conseiller Amédée Malingre pour aller porter sa réponse au duc : « *Sur le fait de ma damoyselle Mahault de Savoye, Mons. le Prince est contant que Mons. le duc payeit a ma dicte damoyselle pour tous les drois que elle porroit avoir et demander en la conté de Geneve, c'est a savoir LXX mille florins* [3], *pour laquelle somme,*

preloquta illustris Domina bone memorie Blanchia Gebennarum comitissa suos dies clausit extremos, *dictum castellanum custodientium et gueytum facientium, die noctuque, de mandato ipsius Domine comitisse quondam per ejus litteram de dicta custodia fienda, datam die XX mensis marcii predicti, anno predicto, quam reddit manibus Aymonis Ducis signatam, cujus vigore littere sibi castellano alloquantur, III flor.* »

Il y eut évidemment menace d'un coup de main sur la personne du châtelain. Mais par qui et dans quel but ? Blanche craignait-elle la saisie du château ?

1. Par suite d'une confusion entre les deux Rumilly du Genevois, Grillet, Casalis et M. Croisollet lui-même (*op. cit p. 53)* ont fait erreur en disant que Marguerite de Joinville avait été dame de Rumilly en Albanais. Cette princesse eut comme douaire Rumilly-sous-Cornillon, La Roche et Ballaison, douaire qui. selon une promesse faite au pape Clément VII, ne pouvait être aliéné qu'en faveur d'un comte de Genève. Amédée VII acheta le domaine de Marguerite de Joinville d'Anthoine, fils de Ferry de Lorraine, son second mari, le 10 septembre 1411. (Voy. M. Bruchet, *Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry. n°s 266 et 273.)*

2. « *Quia Machildes tanquam orphana suisque parentibus, proch dolor! in juvenili adhuc etate constituta viduata extitit et orbata ad nostram Serenitatem cum persona, terris, bonis et hereditatibus ad ipsam hereditarie devolutis tamquam ad speciale et securum refugium subterfugit, ideo animo deliberato... ipsam illustrem Machildem consanguineam nostram carissimam cum persona, terris, dominis, civitatibus, castris... in nostram et imperii sacri protectionem et specialem tutelam recepimus* » (Turin, Archivio di Corte, *Genevois*, paquet XIII, n° 7.) — Ce diplôme, daté du 22 juin 1416, « *prope Londinium in Anglia* » est inconnu aux *Regesta Imperii* de Bœhmer.

3. D'abord le duc Amédée avait proposé pour les domaines de Mathilde (ou de Mahault, comme l'on disait jadis) 60,000 florins d'or, plus une somme à fixer à l'amiable pour les biens mobiliers de la princesse *(secundum extimacionem valoris dictorum bonorum, que extimacio fiet per dominos amicos communiter elligendos.)* Arch. di Corte *Matrimoni, n° 1.*

Digitized by Google

mon dit Seig[r] *le Prince fara son povoir que ma dicte damoyselle quitera, afin de ce que le mari, que Dieu li aura destiné, n'ait autre chouse a demander fors que la quantité que dessus pour cesser toute matere d'escandre.*

Item se travaillera mon dit seig[r] *le Prince que quant ma dicte damoyselle se mariera que elle soit contente de remetre toutes les forteresses que elle tient en Genevoys es mains de mon dit seig*[r] *le Duc; en tel condicion que mon dit seig*[r] *le Duc paye a la premiere paye du mariage, XXV mille flor. de Savoie royalement, et le surplus, jusques à la quantité des diz LXX mille flor., payera chascon an X mille flor. jusques a plein payement; et que mon dit seig*[r] *le Duc asseurera et fiancera les dis payemens si bien et si fort que le mari de ma dicte damoyselle en soit contant.*

Item pour ce que aucon ont dit que Mons. le Duc tendoit a prendre les forteresses que ma dicte damoyselle tient, quant elle s'en yroit en Piemont, pour oster li toute errour du cuer, que mon dit seig[r] *le Duc la face certayne de non ly oster possession de riens que elle tiegnie, ne li doner nulle turbacion en ses chouses, et estre ce fait que ma dicte damoyselle s'en viegnie en Piemont devers Mons. le Prince en la compagnie de ma dame la Princesse* [1].

Profitant du bon accueil fait à ses propositions, le Duc voulut conclure promptement l'affaire, vu qu'il avait à craindre la perte prochaine du prince Louis, déjà fortement atteint par le mal qui devait l'emporter deux ans plus tard [2].

Le 26 décembre 1416, par acte rédigé à Chambéry, Amédée annonçait que ses représentants e[redacted]ux du Prince s'étaient accordés sur les engagements à prendre de part et d'autre, et donnait procuration à Humbert, bâtard de Savoie [3], pour établir les bases du futur contrat. Humbert partit le même jour pour le Piémont avec Guillaume de Martel et le juge Jean Sous-tion (A, 329) [4]. Une semaine après, le duc quitta Chambéry

1. Arch. di Corte, *Genevois*, paq. XIII, n° 8.
2. Voy. Sarraceno, *Regesto dei Principi d'Acaia*, p. 202. (*Miscellanea di Storia italiana*, t. XX (1882).
3. Arch. di Corte, *Genevois*, paq. XIII, n° 9. — Humbert de Savoie était fils naturel du Comte Rouge, Amédée VII.
4. Les principales sources où j'ai puisé pour écrire cet article se trouvent à l'*Archivio camerale* de Turin. Pour abréger, je les indiquerai par les majuscules suivantes :
(A) Comptes des trésor. génér., vol. LXIV. *Computus Guigoneti Marescalci.*
(B) Comptes des trésor. génér., vol. LXV. *Computus Bartholomei de Raczeto.*
(C) Comptes de la châtellenie de Rumilly, 1417-1419 ; — (CC.) *id.*, 1419-1420.
(H) Comptes de l'hôtel ; Princesses (1417-1421) *Computus J. Lyombardi.*

Digitized by Google

pour aller les rejoindre. Le prince d'Achaïe envoya à sa rencontre dans la vallée d'Aoste, son fils naturel Louis de la Morée, seigneur de Racconigi, Manfred, marquis de Saluces, Yblet de Frossasco, Jacques de Romagnano et quelques autres personnages pour le conduire à Pignerol. Ces mêmes seigneurs allèrent ensuite à Pontestura chercher Mathilde [1], qui revenait de la cour de Montferrat, où elle était aller visiter sa sœur Marguerite d'Achaïe, épouse du marquis Théodore II.

Enfin, le 11 janvier 1417, au château de Vigone, eut lieu la signature du contrat de cession de tous les biens et de tous les droits que la nièce du prince d'Achaïe possédait dans le comté de Genevois. Cet acte [2] portait que les 70,000 florins, prix de la vente, seraient payés de la manière suivante : 25,000 florins, le jour du mariage de Mathilde, puis à partir de ce moment, chaque année 10,000 flor. pendant quatre ans, et 5,000 flor. la cinquième année. Une caution et de sérieuses garanties devaient être données pour ces cinq derniers versements. Humbert de Savoie s'engagea par serment, au nom du duc, à remplir ces diverses conditions et à présenter la confirmation du contrat dans l'espace de deux mois. De son côté la princesse promit, la main sur l'Evangile, de remettre ses domaines au duc Amédée, dès qu'elle aurait reçu le premier versement de 25,000. Il était en outre stipulé que les parties contractantes ne pourraient rompre leurs engagements sans une procédure spéciale, et qu'en particulier Mathilde ne pourrrait à cet effet se valoir de son bénéfice d'âge *(beneﬀicio minoris etatis)*. Ce contrat fut signé par les notaires J. Garet, P. Probi et J. Richard en présence de Henri de Colombier, Guillaume de Martel et Jacques Soustion, conseillers du Duc, et de Franchino de Valdetario, Bonagracia de Doyono et Amédée Malingre, conseillers du prince d'Achaïe. Le duc en donna ratification le 3 février 1417 [3].

Il ne restait plus qu'à marier la riche héritière. Lors des premiers pourparlers relatifs à la cession de ses domaines, un brillant parti s'était présenté pour elle, en Allemagne : un prince de la maison de Wittelsbach, Louis III, comte-électeur palatin du Rhin, duc de Bavière et conseiller de l'empereur au concile de Constance. Le prince d'Achaïe avait aussitôt chargé Jacques de la Balme, chanoine d'Annecy et Jacques *de Rotulo*

1. Comptes de J. Probi, trésorier du prince d'Achaïe, n° LXXII, pp. 77-78.
2. Voir plus loin PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° I.
3. Arch. di Corte, *Genevois*, paq. XII. n° 9.

Digitized by Google

de Genève de se rendre à Constance pour traiter le mariage. Les bases du contrat furent vite arrêtées, car le 2 janvier 1417, déjà, le duc de Bavière envoya dans le Piémont ses conseillers, les barons Eberhard Pincern de Gepath et Henri de Flerastein, avec des instructions, qui furent lues à Constance, avant le départ des ambassadeurs, en présence des cardinaux-diacres, Amédée de Saluces et Louis de Flish. Le prince allemand demandait, entre autres, qu'une dot de 60,000 florins et un douaire de 6,000 flor. par an fussent assignés à sa future épouse [1]. Les négociations ultérieures, auxquelles prirent part Aymon de Romagnano, évêque de Turin, et Amédée Malingre, seigneur de Bagnolo, procédèrent assez lentement. Le duc de Savoie se montrait cependant favorable à cette union ; à un certain moment, il s'était déterminé à augmenter de 5,000 florins le premier à compte de sa dette « *desiderans complementum matrimonii inter ill. dominum Comitem palatinum et ill. domicellam Machildem* [2] ». Toutefois pour des raisons que nous ignorons, cette disposition fut ensuite annulée ; l'on s'en tint aux termes du contrat de Vigone. Le 4 octobre, Amédée fit avertir les châtelains de Cessens, Rumilly, La Balme, Mornex, Charosse et Thônes de ne plus livrer leurs recettes aux gens de Mathilde [3]. Il pensait déjà alors à s'établir prochainement à Rumilly, puisque le 17 du même mois, il chargeait deux entrepreneurs de faire des réparations au château de cette ville [4].

Le mariage par procuration eut lieu, le 30 novembre, au château de Pignerol. Le duc de Bavière était représenté par le comte Bernard de Eberstein, qu'il avait envoyé dans le Piémont avec les conseillers, Jean de Francfort, Egenolf de Rotsamhusen, Jean Vomheim, protonotaire, et le chanoine Henri Riederer de Miltemberg. Les témoins furent Aymon de Romagnano, évêque de Turin, Louis, bâtard d'Achaïe, Manfred, marquis de Saluces, Louis Costa, seigneur de Bene et de Polonghera, Burnono de Cacherano, et quelques autres. L'on

1. Arch. di Corte, *matrimoni*, mazzo IX, n° 1.
2. *Ibid.*, *Genevois*, paq. XIII, n° 10. Procuration de Mathilde à Louis Costa, lieutenant du Prince, pour exiger du duc la somme de 30,000 florins comme premier à compte. Acte, Pignerol, 23 septembre 1417.
3. (A, 374) : « *Libravit Joh. Poncerii, commissario Dni... eundo a Chamberiaco ad omnes castellanos terre Ill. domicelle Malchidis de Sabaudia, videlicet ad castellanos Sesseni, Rumilliaci, Balme, Mornay et Charosse, necnon apud Thonum eisdem castellanis portando quasdam litteras clausas ex parte Dni, ne expedirent preysias dictorum locorum gentibus dicte domicelle.* »
4. (A, 359) — 1417, oct. 17. « *Nota instrumenti de confessione et recepta facta de Rodano, nominibus suo et Michaelis Maleti, de 20 flor. pp. per ipsum habitis in exoneracionem reparacionis et confectionis tachie cujusdam muri castri Rumilliaci a parte ripperie existentis inter turrim et coquinam.* »

Digitized by Google

donna à cette occasion des fêtes, qui durèrent plusieurs jours [1].

A leur retour, les ambassadeurs allemands s'arrêtèrent à Chambéry, où le duc les reçut avec de grands honneurs et leur offrit des présents [2]. C'est apparemment à la suite de leurs observations sur la teneur du contrat de Vigone, qu'Amédée déclara, le 18 décembre, que l'achat des biens de Mathilde était limité à ceux du Genevois et de la Savoie, *et non ad quecumque alia seu aliqua dominia, castra, territoria, bona, mobilia vel immobilia ac alia quecumque ipsius dicte Machildis* [3]. Il s'agissait sans doute de sauvegarder le château de Frontaney, que la princesse possédait en Bourgogne [4]. Puis, le même jour, reconnaissant la légitimité du mariage ou plutôt des fiançailles célébrées à Pignerol *(legitime contracta sunt sponsalia per verba de presenti, Deo auspice, in vim matrimonii de proxime confermandi)*, le duc de Savoie stipulait dans un nouvel acte, que le premier versement de 25,000 flor. serait fait à Fribourg, lorsque la duchesse de Bavière, après avoir quitté Lausanne, serait remise aux envoyés de son mari, le premier dimanche de carême *(dominica quadragesima qua cantatur in ecclesia Dei « Invocavit »)*. De plus, il fournissait toutes les garanties exigées pour les autres paiements, en donnant les noms d'une cinquantaine de seigneurs, nobles, barons, bannerets, chevaliers, docteurs, écuyers, qui s'engageaient à servir d'otages [5]. Le lendemain, 19 décembre, il ordonna à son trésorier, G. Maréchal, de remettre les 25,000 flor. à Louis Costa, procureur de Mathilde, et en échange, ce dernier lui présenta un titre établissant, que dès lors, du consentement des ambassadeurs allemands, il était seul possesseur de tous les domaines et de tous les droits de la duchesse de Bavière, dans le Genevois et la Savoie [6]. Sans plus attendre, Amédée nomma immédiatement deux commissaires, son écuyer Claude

1. Arch. camer. *Trés. génér. d'Acaja* (1417), fol. 125 : (1er déc.) *Libravit Duci Aymoni pictori Dni pro emendis aliquibus necessariis in festo Dne Duchisse* — 2 den. ob. gr.

2. (A, 354) — 14 déc. 1417. « *Libravit dicto Gossuyn dorerio Dni pro deaurando certa jocalia pro dando dominis ambassiatoribus dni ducis Bavarie, 14 duc. auri.*

3. Arch. di Corte, *Protocolli*, vol. LXIX, fol. 467.

4. Nous lisons en effet dans le Mémorial de Jean de Balme relatif au traité de mariage de Mathilde : « *Habet in Burgundia unum castrum de Frontaney cum pertinenciis in Salino quod potest redimi per dominum Cabillionensem per iiiiM flor., quod castrum cum pertinenciis valet in reditu annuo, iiijC flor.* (Arch. di Corte, *Matrimoni*, n° 1).

5. *Ibid. Genevois*, paq. XIII, n° 12.

6. *Ibid. Protocolli*, vol. LXIX, fol. 476.

Digitized by Google

de Challes et le notaire Girard Rubin, en les chargeant d'aller dans le Genevois prendre possession des villes, châteaux, territoires, etc., qu'il venait d'acquérir (A, 152, 354). De son côté, Louis Costa, procureur de Mathilde, enjoignit aux divers châtelains de ces domaines de livrer aux représentants d'Amédée les villes et châteaux qu'ils administraient, « *sine condiccione et opposicione seu defectu quibuscumque* [1] ».

Le 22 décembre 1417, les deux commissaires du duc se trouvèrent à Rumilly avec Louis Costa. Claude de Challes ayant fait connaître ses qualités au châtelain, François de Myonas, celui-ci lui remit les clefs du château par l'entremise du procureur de la duchesse de Bavière, et Girard Rubin prit aussitôt acte du fait, au château même, en présence du chevalier Jacques de Villette et du notaire François Richard. Claude de Challes rendit ensuite les dites clefs au châtelain et lui conféra l'administration de la châtellenie de Rumilly, en lui faisant jurer, la main sur l'Evangile, qu'il exercerait loyalement ses fonctions et que désormais il ne transmettrait ses recettes qu'au duc ou à ses représentants. Sur quoi nouvel acte notarié, écrit cette fois devant la maison de maître Humbert, barbier, en présence des témoins ci-dessus nommés, auxquels se joignirent les bourgeois Pierre Garache, Pierre Jacquemard et plusieurs autres. Puis à la requête de Louis Costa, les syndics de la ville et de la commune de Rumilly, Jacques, fils de Philippe du Rhône et Raymond, fils de Henri de Moz, livrèrent les clefs de la ville à Claude de Challes. Elles leur furent bientôt rendues, et ils prêtèrent serment d'obéissance et de fidélité, comme l'avait fait le châtelain. Alors le notaire Girard Rubin se mit en devoir de constater la prise de possession au nom du duc, par un nouvel instrument public en prenant à témoins les personnes déjà citées et deux autres bourgeois, les escoffiers Berthet et Jean Perrin dit Mojon. Enfin le crieur public, Pierre de Foy, dit Gavillon, fut chargé de faire connaître dans toute la ville une proclamation, rédigée devant le pilori, par laquelle on faisait savoir aux habitants, que Rumilly ayant été cédé au duc de Savoie par la duchesse Mathilde, les nobles, les bourgeois et autres habitants du dit lieu devraient à l'avenir obéir au nouveau maître, comme ils avaient obéi jusque-là à leur dame, sous peine de s'attirer le courroux du duc Amédée, etc. [2].

La prise de possession de la Balme, de La Bâtie et de Gruffy,

1. Archivio camerale, *Inventaire de Savoie,* 107, paq. 33, n° 3.
2. Voir plus loin les pièces justificatives, n°s 2 et 3.

Digitized by Google

fut effectuée le même jour, également à Rumilly, où les châtelains Nicolet de Syonay et Jean Richard étaient venus livrer les clefs des trois places. Mais pour les autres villes et châteaux vendus par Mathilde, les commissaires se rendirent sur les lieux mêmes. Ils furent le 23 décembre à Mornex, le 28 à Thônes et dans la vallée des Clets (aujourd'hui *Clefs*), le 31 à Charosse près Passy en Faucigny *(ad locum Passiaci seu Charossie)*, puis le 8 janvier 1418, à Cessens [1].

Cette acquisition fut extrêmement onéreuse pour le Duc et surtout pour ses sujets. C'était en effet une grosse affaire de trouver alors dans les Etats de Savoie, 70,000 florins d'or, plus d'un million de nos francs modernes. Pour les fonds nécessaires au premier versement et à la caution du reste de la dette, Amédée tira d'abord 3,660 ducats gênois de sa cassette particulière *(archa)*; il fit ensuite divers emprunts dans le Piémont, à l'évêque d'Ivrée, au seigneur de Solere, à certains riches bourgeois de Chieri, de Cuneo, etc., et il envoya des agents dans toutes ses provinces pour recueillir des dons et exiger des subsides (A, 143, 328, 350). Les recettes du trésorier-général, Guigonet Maréchal, provenant de ces contributions s'élevèrent, pour les derniers mois de 1417 et les premiers de 1418, à plus de 30,000 florins. Le bailliage de Maurienne paya en chiffres ronds 4,400 flor., le Genevois, 1,770, le Bugey, 3,450. la Bresse, 5,100, Vaud, 1,860, le Chablais, 3,990, le Faucigny, 2,800, les domaines particuliers du duc dans le Piémont, 5,000; les religieux : évêques, prieurs, abbés, etc., 2,860 flor. [2]. Quant aux territoires nouvellement acquis dans le Genevois, ils ne furent imposés pour ce subside que deux ans plus tard [3]; en revanche, ils durent offrir un don à leur nouveau seigneur. Ces sortes d'impositions souvent renouvelées ne laissaient pas d'exaspérer parfois les gens du peuple. Ainsi, à Rumilly, lorsque les syndics taxèrent les habitants pour la bienvenue du duc, un muletier, certain Pierre Joly, déclara hardiment qu'il ne débourserait rien, en ajoutant : « *Que Dieux mettet en mal an qui m'a taxa et qui ha fait la taxa !* » (C, 17). Le cas était grave, mais notre homme eut la chance

1. Arch. di Corte, *Genevois*, paq. XIII, n° 13.
2. Pour les détails des versements, voir A. 86-102, le long article intitulé : *Pro acquirimento per Dum facto a Dna Melchide de Sabaudia, duchissa Bavarie de juribus que habebat in comitatu gebennense et dignitate ejusdem* ».
3. En 1420, la châtellenie de Rumilly paya, du 2 février au 12 juillet, 500 florins pour l'acquisition des biens de Mathilde. (Arch. cam. *Trés. gén.*, vol. LXVI, fol. 108.)

Digitized by Google

de se tirer d'affaire en payant seulement 27 sols d'amende, outre la taxe requise bien entendu.

Devenu possesseur effectif de Rumilly, le duc s'occupa sérieusement de cette ville. Le 20 janvier 1418, il nomma son écuyer Pierre de Montbuyron, châtelain de Rumilly et de Cessens, avec les appointements annuels de 25 florins, en remplacement de François Myonas (C. dern. fol.). Le 10 mars, il confirma les anciennes franchises en y ajoutant quelques dispositions nouvelles [1]. Sous la surveillance de Guigue Portier, le vice-châtelain, les travaux de réparations que nécessitait le château, furent continués avec activité jusqu'au printemps. Les entrepreneurs Philippe du Rhône et Michel Malet, qui, comme nous l'avons vu, avaient reçu, en octobre, la tâche de reconstruire un mur entre la cuisine et la tour, firent disparaître derrière le château une partie de la roche, le long de la Nephaz *(retrum castrum a parte aque Aycie)*. A l'intérieur du château, les maçons, les charpentiers, les menuisiers, etc. travaillèrent pendant plusieurs mois à la chambre du duc, à celle de la duchesse, aux pièces destinées à leurs enfants, à la salle d'honneur *(camera paramenti)*, aux galeries extérieures *(logie)* des appartements, au garde-manger, au cellier *(suturnus)*, aux écuries, etc. Il s'agissait de remettre à neuf les plafonds, les escaliers, les *tornavents*, les cheminées *(epicotoria)*, etc. Il fallait garnir les croisées de toiles huilées *(ramas tele)* ou de vitraux *(verreriis)*, faire des placards et des armoires pour les vêtements, des étagères pour les drogues, d'autres pour les épices. Pierre d'Anthone fit venir de sa tuilerie plus d'un millier de tuiles pour recouvrir les chambres, qui se trouvaient au-dessus de la cuisine et des « *stuphe* ». Divers charpentiers employèrent deux mille bardeaux *(cindulos)* pour le toit de la tour ; et l'on munit les fenêtres de cette tour de grilles en fer *(ferroliere)*. Le serrurier Aymon Gervais forgea des clefs pour la paneterie, la bouteillerie, le fournil, le cellier ; une grande serrure pour le bûcher ; une barre de fer pour l'autel de la chapelle, etc. [2].

Au mois d'avril, tandis qu'on achevait ces travaux, Mathilde, l'ex-dame de Rumilly, faisait ses adieux à la Savoie, en se rendant à Fribourg, où l'attendaient les ambassadeurs du duc Louis, son mari, pour la conduire à Heidelberg. Partie le 6, de Pignerol, après avoir reçu un premier à compte sur la dot de

1. F. Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 54.
2. Voir *Pièces justificatives*, n° 4.

Digitized by Google

60,000 florins, qui lui avait été assignée par son oncle, le prince d'Achaïe, la duchesse de Bavière s'était arrêtée quelques jours à Chambéry. Des fêtes splendides avaient été organisées, en son honneur, et le duc Amédée y avait convié tous les nobles « damoyseaux et damoyselles » de ses Etats (A, 362). Un luxe extraordinaire y fut déployé pour les habillements des dames et les armures des gentilshommes. Le harnois du duc fut « appareillié » par le vieux Brulafer, l'ancien valet armeur du Comte vert, l'armurier ordinaire du Comte rouge [1]. Plusieurs seigneurs, entre autres, Philibert de Nailhac, le grand-maître de Rhodes, avaient envoyé de superbes chevaux pour le tournoi, auquel prirent part, messire Anthoine de Clarmont, Pierre de Genost, le bâtard de Bucy, etc. Ce fut Philippe de la Marche, qui remporta le prix de la joûte; il portait, brodée sur sa manche, la « *berbis* » de la devise de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie (H, 46). Parmi les hérauts et les menestriers, qui figurèrent à ces fêtes, se trouvaient ceux du duc de Bavière, venus jusqu'à Chambéry à la rencontre de leur maîtresse. Très probablement la duchesse Mathilde passa par Rumilly, en se dirigeant vers la Suisse. Toutefois, je n'ai rencontré aucun document sur lequel je puisse m'appuyer pour l'affirmer.

Tout en organisant ces fêtes, le duc Amédée ne négligeait pas les affaires politiques, qui, à ce moment, avaient pris pour lui une certaine gravité, et l'empêchèrent d'aller s'établir avec sa cour à Rumilly, au printemps, comme il paraît en avoir eu l'intention. Aux premiers jours d'avril, le roi Charles VI et le Dauphin lui avaient envoyé deux ambassadeurs, le seigneur de Belchastel et messire Guichard de Marzé, pour le prier « par lignaige, alliances et fidélité, qu'il veuillie estre à Paris, le premier jour de may prouchienement venant, à toute sa puissance de gens d'armes et de trait pour servir le Roy contre les Englois [2]. » Au lieu de s'engager aveuglément dans cette entreprise, Amédée dépêcha à Paris, Guy de Grolée et Pierre de Martel (A, 364) avec de sages et prudentes instructions, pour répondre à la cour de France en son nom. Ils devaient faire observer que le duc de Savoie ne croyait pas que son aide pût profiter beaucoup au royaume, vu la grande puissance des Anglais, et que, d'autre part, il était dangereux pour lui de

1. Touchant l'armurier Brulafer, voir Ch. Buttin, *Notes sur les Armures à l'épreuve*, pp. 12-16.
2. S. Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoie* (Turin, 1778). *Preuves*, t. IV, p. 255.

Digitized by Google

sortir de ses propres Etats, alors que la guerre était tout à l'entour, dans le Piémont, en Allemagne, en France et sur les frontières de la Provence ; enfin, que « legiere chouse seroit de deschasser les Englois hors du Royaulme », si les seigneurs étaient d'accord entre eux. Puis les instructions portaient : « Quant sembleroit aux dits Guy et Martellet que mon dit Seigneur deust aler en France et que s'alée fust proufitable au Roy et a son Royaulme, qu'ils doivent regarder comme mon Seigneur la ira et estera [1] ». Ainsi le duc ne refusait pas formellement de se rendre en France. D'ailleurs sa parenté avec Jean-sans-Peur, le frère de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie, et avec le connétable Bernard d'Armagnac, qui avait épousé Bonne de Berry, sa mère, semblait le désigner comme médiateur entre les chefs des deux partis, qui déchiraient alors la France ; et, selon toute probabilité, il serait venu à Paris dans le courant du mois de mai, s'il n'avait pas été détourné de ce projet par l'annonce d'un fait de toute importance pour lui, la prochaine venue du pape sur son territoire.

Othon Colonna, cardinal-diacre romain, après avoir été proclamé pape sous le nom de Martin V, le 11 novembre 1417, au concile de Constance, était resté six mois dans cette dernière ville. Puis, malgré les efforts de l'empereur Sigismond pour l'amener à fixer sa résidence en Allemagne, et ceux de la cour de France pour l'attirer à Avignon, il avait résolu de s'avancer peu à peu vers Rome, « où seulement, disait-il, le pape est à son poste, comme le timonnier à son gouvernail [2] ». Il partit de Constance, le 16 mai 1418, accompagné de quinze cardinaux, et, après avoir passé par Schaffouse, Baden, Lenzbourg, Olten et Soleure, il arriva le 23 à Berne, où il demeura jusqu'au 3 juin, « *in monasterio Fratrum Prœdicatorum* », nous dit son biographe F. Cantelorius. Le duc Amédée venu de Chambéry à Genève, pour recevoir le pontife à son entrée dans le Genevois, avait, dès le 21 mai, envoyé son écuyer, Bertrand Mellin, à Berne, pour savoir quand Martin V quitterait cette ville « *comme pour certaines aultres chouses* » (A, 275). Mellin revint le 30, à Genève, faire son rapport au duc, et celui-ci se rendit aussitôt à Lausanne, car c'est de là que, le 2 juin, sur son ordre, le même écuyer alla à Fribourg attendre la cour papale (A, 370). Elle y arriva le 5. Le 10, le pape était à Lausanne. Le lendemain soir, accompagné du duc de Savoie, il fit son entrée

1. Guichenon, *Hist. de la Maison de Savoie,* t. IV, p. 255.
2. L. Pastor, *Histoires des Papes* (trad. par Furcy-Raynaud), t. II, p. 222.

Digitized by Google

solennelle à Genève, et se retira chez les Cordeliers de la Rive. S'il fallait en croire le chroniqueur bernois, Conrad Justinger, les personnes de sa suite auraient beaucoup regretté d'avoir si tôt quitté Berne pour Genève, qu'elles considéraient comme un véritable enfer : « *Non sumus Gebennis sed Gehennis* », disait-on. Néanmoins, Martin V demeura dans cette ville près de trois mois. La duchesse de Savoie avait fait de grands préparatifs pour aller le trouver aussitôt après son arrivée, mais le 13 juin, elle dut envoyer son secrétaire, J. Lyobard, à Genève pour faire ajourner cette visite, « *car les garnisons de ses aquinées n'estoient point faites* » (H, 48). Lorsqu'elle se rendit dans cette ville, elle logea à « *l'hostel des freres en pallez* » ; à cette occasion, l'on avait acheté un « *un cent de crochet pour tandre la chambre blanche a Geneve pour le pape* » (H, 370).

Pendant les mois de juillet et d'août, le duc et la duchesse, laissant leurs enfants à Chambéry, vinrent s'établir à Thonon pour se rapprocher de la cour papale. Amédée voulait profiter du séjour de Martin V sur son territoire, pour traiter avec lui d'une vieille et grave question, qu'il avait à cœur de voir résolue : celle de la suprématie juridique à Genève [1]. Par une de ces bizarreries assez communes alors dans les attributions de pouvoirs, le duc de Savoie, bien que devenu comte de Genevois, dès l'année 1401, n'était toujours que vidomne de Genève, et ne pouvait, dans cette ville, exercer la juridiction temporelle, qui appartenait à l'évêque. Aidé par son procureur à la cour papale, Aymon de Sale, ainsi que par son conseiller Jean de la Fontaine, le duc chercha à se faire céder les droits de l'évêque pour une somme considérable, mais le départ du pape survint avant que cette affaire eût pu se conclure. En effet, vers la fin d'août, le terrible fléau du moyen âge, la peste, ayant fait son apparition sur les bords du Léman et dans quelques endroits de la Savoie, Martin V décréta que, le 7 septembre, il transférerait sa cour de Genève à Mantoue.

Le duc était certainement prévenu de cette décision, lorsque, le 1er septembre, étant à Rumilly, il mandait près de lui son trésorier, Guyonet Maréchal (A, 291). Se disposait-il à aller prendre le Saint-Père à Genève pour l'accompagner dans son voyage à travers la Savoie ? Comptait-il que la cour papale se rendrait dans la Maurienne en prenant la route de Sallenove, Rumilly, Chambéry ? Nous l'ignorons. Mais, quoi qu'il en soit,

1. Voy. M. Bruchet, *Invent. du trésor des chartes de Chambéry*, nos 50 et 51 ; et le chanoine Ducis, *Compte rendu du Congrès de Rumilly (1889)*, p. 579.

Digitized by Google

Amédée dut éprouver une grande déception, quand, trois ou quatre jours plus tard, il apprit que Martin V, épouvanté par les progrès de l'épidémie, s'était pour ainsi dire enfui de Genève, le 3 septembre, avec toute sa suite.

On conserve encore, aux archives du Vatican, les nombreuses suppliques, qui furent présentées au pape, depuis son départ de Constance, jusqu'à son arrivée à Rome (28 septembre 1420), et M. F. Miltenberger a eu l'heureuse idée de se servir des dates de leur réception pour déterminer l'itinéraire parcouru [1]. Or, je crois qu'il n'est pas sans intérêt d'en reproduire ici la partie relative à la Savoie.

Parti de Genève, le 3 septembre 1418, Martin V était le lendemain à Cruseilles *(Crusillie)* ; du 5 au 9, à Annecy *(Annasiaci)*; le 9, à Talloires *(in prioratu b. Marie o. s. B. alias Clun. apud villam Tellueriarum vel brevius Tellueriis)* ; le 10, à Faverges *(Fabricis)* et, très probablement, le même jour à l'abbaye de Tamié ; le 11, à Tournon *(Turnoni [2])* ; le 12, à Aiguebelle *(Aquabelle)* et à La Chambre *(Camere)* ; le 13, à Saint-Michel *(Sct-Michaele)* ; le 14, au Bourget de Maurienne *(Burgetti [3])* ; le 16, à Lanslebourg et « *in cacumine montis Lancuburgii* ». Là aussi deux ermites s'avancèrent vers le pape avec une supplique : l'un, frère Jean, demeurait sur le versant italien du Mont-Cenis *(in pede scale montis Ceneysii a parte Secusie)* ; l'autre, frère Augustin, habitait du côté de la Savoie *(domus appelate Lacadarb [4] a parte Lancuburgii)*. Ils

1. F. Miltenberger, *Das Itinerarium Martins V von Constanz bis Rom* (Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschungen, XV, 661.)

2. Pour le 10 sept., M. Miltenberger donne, outre Faverges, un nom de lieu *Vesiaci*, qu'il propose d'identifier avec *Ugine*, et pour le jour suivant, *Tours* (Savoie) au lieu de *Tournon*. Ce sont là des erreurs évidentes, car dans un voyage aussi précipité, Martin V n'aurait pas été faire inutilement ce détour, quand l'on avait, alors comme aujourd'hui, la route de Faverges à Aiguebelle par le col de Tamié. Mais ce qui est vraiment extraordinaire, c'est qu'un critique de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (LV, 720) ait cru reconnaître dans ce *Vesiaci* une bourgade *Veziat* du département de l'Ain (!). Pour moi, *Vesiaci* n'est autre chose qu'une faute du copiste ou une erreur de lecture pour *Geiaci*, soit *Gem. iaci* abréviation de *Gemilliaci*, c'est-à-dire *Gemilly*, situé non loin de l'abbaye de Tamié. L'on sait que dans certains textes du xve siècle, les majuscules V et G sont faciles à confondre, et que le *titre* est souvent déformé en une sorte de crochet, ressemblant peut-être quelquefois à l'*s* longue de l'écriture cursive d'alors.

3. M. Miltenberger s'est trompé de nouveau en interprétant *Burgetti* par *Château-Bourreau*. Il s'agit ici du *Bourget* situé sur la rive droite de l'Arc, tout près de Villarodin, dans le canton de Modane. C'était, au moyen âge, l'endroit où l'on s'arrêtait d'ordinaire avant de monter à Lanslebourg pour passer le Mont-Cenis.

5. Très probablement *Lacadast* pour *La ca d'Ast*, très ancienne chapelle, reconstruite, en 1419, par Amédée VIII, qui tenta vainement de changer le vieux nom en celui de *Casa Savoia* (Voy. Martelli et Vaccarone, *Guida delle Alpi occidentali*, vol, I, pp. 350-51).

Digitized by Google

priaient le Saint-Père de leur accorder une bulle pour la construction des refuges nécessaires vers le col de la montagne *(cum... propter ibidem confluentes valde sit necessarium in dictis duobus locis habere receptaculum, cum ipsi montes tempore hyemali valde sint variis* (sic) *et tenebrosis ob ventorum et grandinum, turbinum, etc., habundanciam nimiam... evidenterque V. S. visis locis dictorum montium in hoc jocundissimo adventu et transitu vestro poterit se informare).* Le pape s'arrêta à Suse, du 17 au 19, et arriva, le 20, à Turin, où il fut accueilli avec les plus vives démonstrations d'allégresse. Il ne quitta la cour du prince d'Achaïe que le 27, en se dirigeant vers Milan.

Pendant ce temps, la cour ducale s'installait à Rumilly ; il semble que l'on s'y réfugiait par crainte de l'épidémie. La dame de Neyriac y vint à son retour du Valentinois (A, 79), et la duchesse de Savoie y fit venir de Thonon [1] une autre de ses dames d'honneur, Catherine de Compeys, en lui envoyant trois de ses haquenées (A, 279). Le duc y faisait apporter les effets et divers meubles, qu'il avait à Chambéry : « *Deux coffres ou estoyent ses martres et son drat d'or; la chambriere de berbix, quatre tapis noves; six banchiers, quatre taynt de pavillon ; les sarges, les tapis du somiers, la chiere de Monseigneur, six garnisons de chivaulx ; les estoffes d'une cloche de vellu ault et bas cramesint, brochié d'or, etc.* » Le trésorier paie 18 deniers « *pour le salaire d'un chappuis, qui a fait le tablier de la garderobe de Rumillie* (A, 303). Le duc et la duchesse avaient d'abord pensé à faire séjourner leurs enfants pendant quelque temps à Apremont, et, à cet effet, maître Denis de Lyra, médecin de la cour, était parti de Rumilly le 4 septembre, pour aller visiter le pays (A, 291), mais il paraît que les conditions sanitaires de cette région n'étaient pas satisfaisantes, car une semaine après, les jeunes princes, Amédée et Louis, ainsi que les princesses, Marie et Bonne, furent envoyés avec leurs serviteurs au château de La Balme de Sillingy, où ils demeurèrent jusqu'à la fin du mois [2].

1. A Thonon, toute personne, quel que fût son rang, risquait d'être expulsée de la ville, si on la supposait atteinte par la contagion, comme on le voit par le compte suivant : (H, 48) « *Livré à Jehan Coste, varlet de porte de l'ostel de ma Dame, le XXI jour de sept. (1418), tramis par ma Dame a tout ses lettres closes de Rumilly à Thonon devers son chastellein, qu'il ne boute point hors de la ville de Thonon le prothonotaire de nostre tres saint Pere, malade au dit lieu, car il n'est point feru de l'empidemie...* »

2. Arch. camer. *Comptes de la châtellenie de La Bâtie et La Balme (1418)*, fol. 3 et 16.

Digitized by Google

Deux conférences assez importantes eurent lieu à Rumilly dans la première quinzaine de septembre : l'une avec le sénéchal de Provence touchant les débats entre le duc de Savoie et Louis III d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, à laquelle prirent part le conseiller Lambert Oddinet et l'archiviste Pierre Rostaing, mandés expressément le 8, de Chambéry ; l'autre avec les ambassadeurs de Fribourg et de Berne (A, 32, B, 200).

Amédée aurait encore pu se rencontrer avec le pape à Aiguebelle ou à La Chambre, s'il l'eût voulu, mais il n'en fit rien. Il se borna à lui adresser, le 12 septembre, une lettre par son messager Brisibarre, qui, très probablement, rejoignit Martin V au Bourget de Maurienne (A, 79). Quatre jours plus tard, soit qu'il eût regretté d'avoir agi ainsi, soit plutôt qu'il eût reçu des nouvelles alarmantes de Turin [1], le duc prit tout à coup la résolution de se rendre dans le Piémont, et ordonna à son écuyer, Bertrand Mellin, de se tenir prêt à l'accompagner (A, 274). Pourtant le 20, il est toujours à Rumilly, et envoie, je ne sais dans quel but, le seigneur Hugues de Chandée et Jacques Soustion en ambassade vers Philippe-Marie Visconti, en leur faisant remettre, outre 135 florins pour leurs frais, dix florins à distribuer aux trompettes et aux menestrels du duc de Milan (A, 381). Mais le 25, Lambert Oddinet est appelé à Rumilly « *pro certis et magnis factis que Domino noviter subvenerant* » (A, 302), et, apparemment sur son conseil et celui des seigneurs de la cour, Amédée décide de se rendre bientôt en France à la tête d'un corps de troupes. Comme il a l'intention de passer par Belley, Virieu et Rossillon, il ordonne à son médecin, Denis de Lyra, d'aller visiter ces endroits (A, 291).

Pour en venir à cette grave détermination, il fallait que le Dauphin lui eût adressé de vives instances, car il ne s'agissait plus seulement de combattre les Anglais, comme la cour de France le lui demandait au mois d'avril ; il allait maintenant se trouver en lutte avec le duc de Bourgogne, son beau-frère, En effet, après le meurtre du connétable Bernard, survenu à Paris, le 12 juin, le Dauphin s'était mis à la tête des Armagnacs et, dès lors, tous les efforts du futur roi Charles VII tendaient à abattre la puissance de Jean-sans-Peur, qui paraissait

1. En septembre 1418, le Piémont eut à souffrir de quelques incursions des bandes d'aventuriers conduites par Jean Turco. D'autre part la maladie du prince Louis d'Achaïe s'était tellement aggravée à un certain moment, qu'on l'avait cru perdu *(pejus sperabatur de morte ipsius quam de vita)*. Cependant, il se remit lors de la venue du pape à Turin. (Cfr. F. Gabotto, *Documenti inediti sulla storia del Piemonte*, nos 420, 421.)



vouloir s'accorder avec le roi d'Angleterre, Henri V [1]. Mais qui sait si le duc de Savoie n'avait pas une arrière-pensée politique en agissant ainsi : l'espérance, par exemple, que ses services lui vaudraient plus tard la cession de quelque territoire pris sur la Bourgogne ou sur le Dauphiné?

Amédée s'occupe aussitôt des préparatifs de son expédition, sans toutefois abandonner les affaires d'Etat, qui étaient en cours. Pendant plusieurs semaines, l'on déploie une activité extraordinaire à Rumilly. Les clercs notamment ont fort à faire pour les nombreuses lettres qu'ils sont chargés d'écrire [2]. Des ambassadeurs et des courriers partent dans toutes les directions. Le 4 octobre, Pierre de Cruet *(de Croso)* va à Avignon porter des lettres du duc au grand maître de Rhodes (A, 293), tandis que Guy de Grolée et Pierre de Martel sont chargés d'une mission pour Henri de Sassenage, gouverneur du Dauphiné (A, 280). Gourard, le messager, part le 6, avec des lettres closes pour Nice et Gênes (A, 292) ; et, le même jour, on commence à expédier dans tous les bailliages de la Savoie, du Bugey, de la Bresse, d'Aoste, etc. des lettres « *per quas Dominus mandabat nobilibus dictorum bailliviatorum quod ipsum veniret associatum pro eundo ad dominum Dalphinum* » (A, 292). Le 13, Jean Lyobard, maître de l'hôtel de la duchesse, se rend à Mâcon [3] pour régler les comptes avec les receveurs de cette ville (A, 327); le 15, Barth. Chabod, commis-

1. Le duc devait avoir eu connaissance de ces faits le 11 septembre, au retour de son écuyer B. Mellin, qu'il avait dépêché, le 24 juillet, à Paris, vers le duc de Bourgogne (A, 274). La nouvelle de la mort du connétable d'Armagnac était parvenue, le 22 juin, à la cour de Savoie, qui avait aussitôt pris le deuil. Peu de jours après, Amédée étant à Genève, envoyait Pierre de Menthon et un père confesseur vers sa mère, « *ad dominam comitissam Armagniaci pro certis secretis* » (A, 368, 369).

2. A, 307 — (9 octobre 1418) « *Ce sunt les lectres fectes par les clers de Rumilly sus le mandemant general de Monseigneur pour l'alea de France, a 2 florins par cent du commandement de Pierre Andrenet, mestre d'otel du dit Mons.*

Et premerement a receu Berthet Eschoctier de 50 lettres, 12 deniers gros. — Item... Pierre Ronzier de 25 lectres, 6 den. gr. — Item Johan de Marlie, notaire, de 25 l., 6 d. gr. — Johan Milliet de 50l., 12 d. gr. — Aymonet Duc de 25 l., 6 d. gr. — Johan Guilliet de 25 l., 6 d. gr. — Jaquemet du Rone de 75 l., 18 d. gr. — Reymond de Moz de 25 l., 6 d. gr. — Pierre Jaquemard de 60 l., 15 d. gr. — Jordan Masuer de 100 l., 24 d. gr. — Franceis Guigonart de cent lectres, 24 d. gr., lesquelles quantités dessus escriptes ont istees livrees par la meyn de Nantermet de l'Espine, du commandement dessus dit, lesquelx quantités sunt en somme de 11 flor. et 3 den. gros ».

A, 292 — « *Libravit Lyoneto appothecario Rumilliaci pro una reyma papiri per ipsum expedita Johanni de Dyvona et aliis secretariis Domini pro scribendo litteras mandaturas Dni, XVI den. gr.* »

3. Amédée VIII, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même par divers reçus, prenait « *trois mil livres chascon an de rente annuelle sur la reve de Mascon.* » (B, 327.)

Digitized by Google

saire du duc, va trouver les châtelains d'Annecy, de La Roche et de Rumilly-sous-Cornillon, afin d'exiger le versement de leurs recettes de l'année (A, 386); le 18, le seigneur Jean Martin et Pierre de France, accompagnés de trois valets armés, partent pour Fribourg et Berne, en passant par le Valais (B, 187); le 22, Jean Richard d'Alby va à Avignon « *pro causa comitus Gebennarum* » (A, 293). Enfin, le 5 novembre, le messager Rosset reçoit l'ordre d'aller en France, à Chinon, sur la Loire, remettre une lettre du Duc au Dauphin (B, 302); et, le 19, J. André porte des instructions à Philibert Andrinet, représentant du duc de Savoie à Paris (B, 304). Ces dernières missives avaient certainement pour but d'annoncer la prochaine arrivée du duc en France, car, le 13 novembre, le médecin Jean Brenier était allé à Chambéry et au Bourget « *pro visitando loca pro adventu Domini ibidem faciendo* » (B, 303).

A voir les dépenses extraordinaires que le duc de Savoie fit alors en soieries, perles, diamants et ornements d'orfèvrerie, on serait tenté de croire qu'il voulait éblouir la cour du pauvre dauphin Charles. Il achète, sans doute pour faire des présents aux seigneurs français, des pièces de velours, de soie verte, de damas broché d'argent pour l'énorme somme de 600 écus d'or, et quinze diamants qu'il paie 111 écus. On lui confectionne à Genève une robe magnifique, brodée de perles avec des appliques et des franges d'or et d'argent, qui lui revient à plus de 160 écus d'or et 142 florins, etc. [1].

Cependant, au moment de partir de Rumilly, Amédée se vit

1. B, 144 — (oct. 1418). « *Au dit Johan (de Tingeron, drappier de Geneve) pour 6 aunes et dimy de brunete de Malines pour fere une robe a mon dit Seig', la quelle on a broudé de perlies et d'orfevrerie, enclus les freppes de la dite raube a 44 gros l'aune, 23 florins 10 gros.* — Item *a ma Dame de Savoye pour ung marc de perlies pour emploier en la robe de m. d. Seig', 64 escus.* — Item *a Johan de la Fonteyne pour 12 onces de perlies pour employer en la raube de m. d. Seig'. a 8 escus l'once, 96 escuz.* — (B, 150) « Item *a Johan Legorsa, brodeur, pour la brodeure de une roube noyre out il a employé 2 mars et demy de perlies, et cosu 12 mars d'orfavrereie d'argent d'ouvre, et est broudée la dicte raube de Mons' de perlies ou il ha 82 noux de perlies a 16 gros le nou, 119 flor. 4 gros,* »

B, 145. — « Item *a Gossuyn de Bornel pour 15 dyamans tant gros, moyens comme petis. 111 escuz.*

B, 126 — « *Ce sont les pièces des draps de domas et de soye que Mons' a pris et achité de Climent le Provin, le XV' jour du moys de novembre l'an MCCCC et XVIII : Et primerement 17 aunes et 3 quartiers de velluet sur vellin violet en cremoisi brochié d'or de Chippres, de soye verde tout d'acort, 350 escus d'or.* — Item *pour 22 aunes de drapt de domas noir des larges, au pris de 27 escuz d'or la piesse, valent 132 escuz d'or.* — Item *7 aunes de drapt de domas non estroit, brochié d'argent et de soye verde, au pris de 32 écus d'or la piesse, 50 escuz d'or.* —Item *dues petites piesses de drapt de domas noir, 36 escus d'or. Et pour dimy grant piesse de drapt de domas noir, 32 escuz d'or. Somme de ces parcelles, 600 escus d'or.* »

Digitized by Google

obligé, sinon de renoncer à son projet, du moins de l'ajourner. On venait de l'avertir que le prince Louis d'Achaïe était aux dernières extrémités, et il y avait urgence pour lui de se rendre au plus vite dans le Piémont. C'est là certainement ce que Guy de Grolée eut pour mission d'expliquer, lorsque, le 28 novembre, il fut envoyé en ambassade vers le Dauphin (B, 190).

Le 5 décembre, le duc est sur son départ pour Rivoli, où l'on travaille pour mettre le château en état de le recevoir (B, 347. 352). Son maître d'hôtel, Hugonin Durand reçoit 1,085 florins « *pro expensis Domini fiendis a Rumiliaco ad partes Ytalie* » (B, 114), et l'on verse à son trésorier de guerres, Jacques Garet de Luyseto, 500 florins « *pro ipsis librandis et expediendis de mandato Domini nonnullis dominis et nobilibus mandatis per eundem Dominum apud Aquabellam, die septima mensis decembris, pro ipso Domino nostro associando ad partes ultra montanas ad quas idem Dominus noster protunc ibat* » (B. 224). Ces seigneurs et ces nobles furent exacts au rendez-vous, car, le 8, Amédée était déjà à Saint-Jean-de-Maurienne (B, 267). Mais ensuite, il dut s'arrêter quelque part, vu que c'est seulement le 11, qu'il partit du Bourget pour se rendre à Lanslebourg, et de là, le lendemain, à Suse en passant le Mont-Cenis [1].

Lorsque le duc arriva à Turin, le prince Louis avait cessé de vivre. Le dernier descendant légitime de la branche de Savoie-Achaïe venait de s'éteindre dans la nuit du 11 au 12 décembre [2], laissant Amédée VIII seul héritier de ses domaines. Cette date est mémorable, car elle marque le commencement du tournant qui conduisit les princes de Savoie à diriger leurs vues politiques du côté de l'Italie, et à établir leur résidence dans le Piémont, en délaissant peu à peu la Savoie.

Amédée fit immédiatement prendre le deuil à toute sa suite, ainsi qu'aux personnes de la maison du Prince. En conséquence, de grands achats de drap noir *(brunete de Saint-Loup, de Cortrois, de Lyere, etc.)* furent faits, le 14 et les jours sui-

1. Le trésorier Barth. du Razet nous fait savoir que l'on dépensa 15 gros « *a Lein le Bourg pour plusieurs chaucзons de gros blanc, qui sont heu donnez a pluseurs gens pour passer la montagnie* » (B, 158).

2. L. Cibrario place la mort de Louis d'Achaïe au 6 décembre (*Specchio cronologico*) et M. le baron D. Carutti, au 14 *(Ricordi... in Pinerolo)*. Mais nous voyons que dans les *Comptes de la châtellenie de Turin (1418, rouleau 72, fol. 43)* un article se termine par « *usque ad diem duodecimam decembris qua illustris Dominus decessit* »; et qu'au même endroit, figure un achat de planches et de clous pour la bière du Prince *(pro cassia Domini die XII decembris)*. D'autre part, l'épitaphe de L. d'Achaïe, reproduite par Guichenon, porte « *die 11 dec. obiit* ».

Digitized by Google

vants, non seulement chez les marchands de Turin, mais aussi chez ceux d'Avigliana, de Pignerol, de Rivoli, de Moncalieri et même d'Asti. Ces étoffes dont le prix s'éleva à 1,171 écus et 733 florins, servirent à faire des robes et des chaperons, qui furent distribués à une foule de gens : seigneurs, secrétaires, médecins, menestrels, trompettes, valets, etc. (B, 154). L'on fit pour le duc un manteau, une ceinture, un chaperon et deux robes de deuil; son épée fut garnie de boucassin noir (B, 147).

La mort de Louis d'Achaïe et la succession du duc Amédée furent annoncées officiellement, le 17 décembre, au duc de Milan, aux marquis de Saluces, au doge de Gênes, au marquis de Montferrat, au Dauphin, etc. (B, 313). Deux jours après, le corps du prince fut transporté en grande pompe de Turin à Pignerol et inhumé dans l'église de Saint-François. Les prestations d'hommage et de fidélité des villes et des communes du Piémont eurent lieu au château de Turin. Moncalieri y envoya, le 18, ses syndics Georges Varodo et Jean Nicolis [1]. Pignerol fut représenté par les clavaires Gagliotto Bersatore et Jean Ferrero, par les savants Fava et Costanzi, ainsi que par les plus notables citoyens de la ville [2].

L'avènement du duc semble avoir été fêté avec solennité au commencement de janvier 1419. En effet, l'on avait alors apporté de la Savoie à Moncalieri, « *ung millier de petites banderetes pour mettre en lance* ». Ces petites bannières avaient un nœud d'or « *parti des deux côtés* » ; 120 d'entre elles étaient garnies de feuilles d'étain doré (*de foillie d'esteint doré montet l'une parmy l'autre)* ; il y avait en outre quatre bannières de trompettes, deux petites et deux grandes, « *fectes des armes de Monsegneur, la croye baptue d'argent à oille* », agrémentées de franges, de cordons blancs et de cordons rouges ; de plus, quatre faucons brodés, deux en fils d'or et deux en fils d'argent, appliqués probablement sur les manteaux des trompettes (B, 127). Le duc s'était fait faire « *ung colier d'or pesant un marc six onces* », qui fut payé 116 écus ; une robe de « *joilliage doré des deux costez* » ; une cotte de fer. dont les boucles étaient en argent, et une « *espee de paremant* » en argent, avec la gaine recouverte de velours noir. Cette arme de parade se portait devant lui [3]. On lui livra pour 36 florins

1. F. Gabotto, *Inventario dell'Archivio di Moncalieri,* p. 505 (Miscellanea di Storia patria, 2ª s. V).
2. D. Carutti, *Ricordi di Casa Savoia in Pinerolo,* p. 218.
3. B, 160 — « *Au fourbissieur de Thurin pour furbir l'espee couverte de vellu noir que l'on porte devant mon dit Seignieur, 6 gros* »

Digitized by Google

une coupe en argent avec couvercle « *pesant 2 mars 5 onces, 15 den. et ob. d'argent blanc a 12 flo. le marc* », ainsi qu'un anneau à deux diamants et une eméraude, valant sept écus (B, 136).

Amédée fit alors trois chevaliers de son Ordre du Collier (devenu plus tard l'Ordre de l'Annonciade), dont deux devaient remplacer le prince Louis d'Achaïe et Urbain, seigneur de La Chambre, mort peu de temps auparavant. A cet effet, il avait commandé trois colliers à sa devise, qui lui coûtèrent près de 60 florins [1].

Pour les étrennes du jour de l'an, il avait fait acheter, à Milan, pour la somme de 20 écus, *trois douzaines de verges d'or macises et une douzaine de legieres*; puis une autre douzaine chez un marchand de Pignerol. Il fit en outre l'acquisition d'un gros diamant, payé 25 écus d'or, et de quatre autres plus petits à raison de 7 écus la pièce (B, 158). Il est fâcheux que les trésoriers ne nous disent pas en quoi consistaient les étrennes que la duchesse de Savoie lui envoya, le 28 décembre, de Rumilly à Chieri [2]. Nous savons seulement qu'Etienne, le valet qui les apporta, reçut 5 écus (B, 158). D'ordinaire le duc était plus généreux, et il est même à remarquer que, durant ce séjour dans le Piémont, ses largesses allaient parfois jusqu'à la prodigalité. Par exemple, le jour de l'Epiphanie, son médecin Denis de Lyra, ayant tiré la fève du gâteau des Rois, il lui donne 50 florins pour sa « royauté » et ses frais de voyage de Turin à Pavie, afin d'aller voir ses parents [3]. Le 15 janvier, il distribue 56 florins aux trompettes du marquis de Saluces. Le

1. B, 157 — « *A Johan de la Fonteyne, mercier de Geneve, pour 5 onces de tissu noir fin pour fere les trois colliers de l'ordre de Mons qu'il devait donner* » B, 136. (1 janv. 1419) « *Livré (par Gossuyn de Bornel) 3 coliers de la devise de Mons. pesans ensamble sans les tissus 3008 d. d'argent doré a 12 flor. le mar, valent 36 flor. 6 gr.* — Item *pour or et faczon 5 francz et demy pour marc, valent 22 fl. 3 gr. et demy* ».

2. H, 55. « *Livré a Estievent, varlet de chambre de ma d. Dame, le 28 jour de dec. (1418), tramis par ma Dame de Rumilli a Quier pourter les extraynes de Mons' dou primer jour de l'an, pour les despens du dit Estienne et de son chival, tant en alant comme en retornant, out il ha vacqué neuf jours, compté par jour cinq gros, enclus 12 gros pour guides de matin et de soir et pour marrons a passer Mont Cenix, 4 flor. 9 gros.* » — Ce compte est intéressant, car il prouve que l'on pouvait se rendre de Rumilly à Chieri en quatre jours.

3. B, 309 — « *Libravit magistro Dyonisio de Leira, phisico Dni, dono per Dominum graciose eidem facto apud Thaurinum... tam pro suo regno fabe Epifanie Domini quam suis expensis fiendis eundo a Thaurino apud Papiam visitatum suos parentes, 50 flor. pp.* » — Ce médecin était sans doute originaire de Lirio *(Lirium)* près de Pavie, et on devait l'appeler en français, Denis *de Lire*, ce que les clercs auront traduit par *de Lira* ou *Leira* dans leur latin. Messire Pierre de Lira, docteur en médecine, mort à Rumilly, en 1492, était apparemment un de ses descendants. (Cfr. Le comte DE FORAS, *Rumilly à la fin du XVe siècle*, p. 203.)

Digitized by Google

lendemain, il gratifie de 50 flor. un écuyer lui apportant la nouvelle que sa sœur, Jeanne de Savoie, marquise de Montferrat, venait de mettre au monde un fils (B, 307). Au moment de quitter Turin pour retourner en Savoie, le 22 février, il fait un don de 100 florins à Anthoine Visconti de Pavie (B, 311), etc.

Dès le commencement de l'année 1419, Amédée se mit en devoir d'opérer rapidement la fusion du Piémont avec ses autres provinces, surtout en ce qui concernait le commerce et l'administration des finances. Ainsi, pour parer aux inconvénients, qui résultaient de la diversité des monnaies, il ordonna, le 2 janvier, aux clavaires, vicaires et autres officiers des villes et châteaux de feu le prince d'Achaïe, de faire proclamer dans leurs circonscriptions qu'il était défendu de se servir d'autres monnaies que les siennes *(eis mandabatur proclamari facere in eorum officiis ne quis mercaret, venderet vel emeret ad aliam monetam quam ad monetam Domini)* (B, 314). Cette excellente mesure, en apparence vexatoire, avait été sans doute appliquée également dans les autres provinces, car Amédée, déjà avant de partir de Rumilly, avait fait commencer la frappe des nombreuses pièces ducales, qui, du commencement de décembre 1418 à la fin d'août 1419, sortirent successivement des ateliers de Nyon, de Chambéry, d'Ivrée et de Turin [1]. Le 19 janvier, Guyonet Maréchal fut appelé dans le Piémont pour réorganiser la trésorerie générale. Il y demeura jusqu'au 21 mai, tantôt à Turin, tantôt à Pignerol, examinant et revisant les comptes des receveurs du prince d'Achaïe (B, 196).

Pendant son séjour au-delà des Alpes, le duc était très affairé et se déplaçait souvent, comme on le voit par ses lettres d'alors, datées de Turin, Pignerol, Moncalieri, Carignano, Chieri, Ivrée, Rivoli, Villafranca, Avigliana, etc. Il était continuellement en correspondance avec la duchesse, ainsi qu'avec son Conseil, transféré de Chambéry à Rumilly en janvier; et les pages Berthoud, Lanchimand et Daval, l'écuyer Claude de Challes, le notaire Pierre de Bardonnèche, etc. faisaient tour à tour la navette entre le Piémont et la Savoie pour porter ses messages (B, 73, 313).

1. A Nyon, le maître monnayeur, Jacques Pichot, fit frapper 200 écus, et 10,345 florins; à Chambéry, M[e] Janin *de Carmino*, 11,463 florins; à Ivrée, M[e] Jean de Florence, 400 ducats et 7,378 flor. (B, 94), puis, en juillet, à Turin, M[e] Antoine Merlo, 4,935 flor. (B, 102). Pour la seule frappe de Nyon, l'on fournit 2,400 marcs d'argent *(argenti fini)* aux monnayeurs Jacques *de Rotullo* de Genève et *Pancasellus de Rippa*, du 1[er] déc. 1418 au 8 juillet 1419. — D. Promis *(Monete dei Reali di Savoia, I, 117-8)* semble n'avoir pas eu connaissance de ces données.

Digitized by Google

Cependant, au milieu de toutes les occupations que lui causait l'annexion de la nouvelle province, Amédée n'oubliait pas sa requête à Martin V, relativement à la suprématie juridique de Genève. Le 3 janvier, il dépêcha son chevaucheur Brisibarre à Mantoue avec des lettres, non seulement pour le pape, mais aussi pour divers cardinaux et pour son procureur Aymon de Sale (B, 314). Un mois plus tard, le 6 février, il revint à la charge en envoyant à la cour papale le cardinal de Foys, accompagné de Giraud de Romagnano (B, 309).

Nous voyons que le 8 février Georges de Frossasco *(Ferrucçasco)*, Jacques Sostion et dix autres personnes furent envoyés à Livorno-Vercellese *(Lyvors)* pour conférer avec les gens du duc de Milan (B, 310); et que, vers le même temps, François *de Castellione*, capitaine de Santhia, partit d'Ivrée, en ambassade vers Ph. Marie Visconti (B, 309), mais nous ne saurions dire dans quel but. Toutefois nous pensons qu'il s'agissait de questions qui furent vite résolues, car bientôt après Amédée repassait les Alpes.

Il fut de retour à Rumilly le 27 février. La duchesse ne l'attendait pas si tôt, car la veille, le croyant toujours à Turin, elle avait envoyé vers lui l'écuyer Claude de Challes (B, 312). Le duc ramenait avec lui sa sœur, Bonne de Savoie, la veuve du prince Louis d'Achaïe. Cette princesse resta à la cour et toutes les dépenses de son hôtel furent payées, sur l'ordre de son frère, par le trésorier général, depuis son arrivée jusqu'à la fin de septembre *(a die carnisprevii usque ad diem festi beati Michaelis* B, 113). Bonne ne s'est point remariée, mais je suis enclin à penser qu'au mois de mars, à Rumilly, la cour avait eu pour elle un parti en vue [1].

A peine rentré à Rumilly, Amédée reprit son projet de passer en France, et envoya son messager Rosset à Bourges, vers le Dauphin (B, 312). En attendant la réponse du fils de Charles VI, il put jouir d'un peu de tranquillité. Vers la fin de mars, nous le trouvons à Thonon, d'où il fait prévenir les seigneurs de Saint-Georges et Humbert de Villars-Seyssel, qu'un service funèbre pour le prince d'Achaïe aurait bientôt lieu à Pierre-Châtel (*racione ordinis collaris Dni.* B, 315), ainsi que c'était l'usage après la mort de tout chevalier de l'Ordre du Collier. Le 28, un écuyer allemand vint à Rumilly

1. H, 61 — (16 mars 1419). *Livré a Philippe de la Marche, escuier de ma Dame pour les despeins de luy et de ses gens et chivaulx allant de Rumilli, a aucun lieu pour le traitié d'un mariage lequel megne le seigneur d'Aix, 8 flor. pp.*

Digitized by Google

lui apporter la nouvelle que Mathilde, duchesse de Bavière avait donné le jour à une fille (B, 319).

Tout le mois d'avril fut employé aux préparatifs de l'*allée* en France. Dès le 6, Tribollet et plusieurs autres messagers furent envoyés dans les diverses provinces pour avertir les nobles qui devaient escorter le duc, de se tenir prêts à partir prochainement (B, 317). Néanmoins, le 30, on en était encore à demander aux châtelains d'expédier leurs recettes à la trésorerie générale « *pro stipendiis armigerorum, qui cum Domino ire debent ad partes Francie de proximo, pro pace tractanda regni Francie* (B, 324). A ce moment, il était déjà bien décidé que la cour allait quitter Rumilly, car, le 29, on avait dirigé sur Thonon les étoffes qui venaient d'être achetées à la foire de Genève. En effet, la duchesse partit le 10 mai de Rumilly [1]. Ses enfants l'avaient précédée à Thonon, sous la conduite de quelques personnes, dont l'une fut punie pour avoir déserté la compagnie [2]. Quant au duc, ses lettres nous montrent qu'il était à Rumilly, le 3 (C, 9) et à Thonon le 7 (B, 138) ; mais il est probable qu'il n'attendit pas la duchesse dans cette dernière ville, vu qu'il devait se rendre à Pierre-Châtel pour la cérémonie mentionnée plus haut. Le 18 mai, il se trouvait à Belley (B, 139). Les gens d'armes qui devaient l'accompagner reçurent alors 400 florins (B, 362). Ses pages avaient déjà eu « *trois peres de soliers pour porter en France, outre une paire d'estivaulx* (B, 184). Cette fois, Amédée s'était fait armer de pied en cap pour aller vers le Dauphin. Il emportait deux harnois complets : cuirasses blanches, jambières, gantelets, bracelets, gardebras et heaumes avec panache [3]. Cependant, alors que tout semblait prêt pour avancer, le duc fut contraint de rester à Belley par suite du manque d'argent, et dut envoyer, le 22, son maître d'hôtel, Claude de Saxe, dans la

1. (H, 63) — « *Livré a ma Dame le X° jour de may l'an mil CCCCXIX, en ses propres mains a Rumillie. lesqueulx elle a fait baillier en garde a Jehan son barbier, et mettre en ses coffres... 100 livres 6 s. genev.* » — (H, 6). Lettre de la duchesse, datée de Genève, 10 mai 1419, donnant quittance de ces 100 livres.

2. (C, 19) — « *Recepit a Joh. Chapitron de Rumilliaco quia ivit associatum illustres dominos nostros liberos Dni nostri Ducis apud Thononem et ipsam societatem absentavit illicenter... 12 sol.*

3. B, 139 — « *Ce sont les chouses que a fait a fere Champiaux a Chambry par Monseigneur : Premerement a fait a fere forbir Andree. le frubisieur, 5 arnés de testa, s'est assavoir 2 ermet, un ermus, une sellade et un bacinet. Item mes pour le percié les ditz 5 arnez de testa pour mectre le plumas, 6 gros. Item pour dimy douzene de lances, 1 flor.* »

B, 163. (Avril 1419, achats à la foire de Genève) « *A Bertin de Vosca, marchiand de Millan pour 7 cottes d'acier, ung gorgerin, ungs bracellés, ungs gantellés et une cellade, 16 escus.*

Digitized by Google

Bresse pour contracter des emprunts avec les communes « *racione expensarum per Dominum fiendarum eundo Franciam* » (B, 329).

Mais je m'aperçois que je m'éloigne de mon sujet en continuant à parler de cette expédition. Je laisse donc le duc de Savoie à Belley, et je reviens dans l'Albanais pour tâcher de découvrir quelque trace de la vie à Rumilly, durant le séjour de la cour ducale.

En 1418, la configuration de la ville de Rumilly ne devait guère différer de celle que nous présente le plan tracé par M. le comte de Foras, d'après des documents de la fin du XV[e] siècle [1]. Pourtant la légende de ce plan n'indique pas qu'il y avait près du château une place assez grande, laquelle paraît avoir eu une certaine importance à l'époque d'Amédée VIII. Le duc y possédait deux maisons, dont l'une avec jardin [2], et c'est sur cette même place qu'était établie la « *curia* », où l'on rendait la justice, comme on le voit par cette phrase, répétée de temps à autre dans les comptes de la châtellenie : « *fuit assignatus in platea castri Rumiliaci coram magistro hospicii Domini* ». Le château n'étant pas très vaste, ni la ville non plus, la cour s'y trouvait certainement à l'étroit, lorsqu'elle était au complet. En effet, le duc et la duchesse entretenaient un personnel fort nombreux, et l'on est en droit de se demander où pouvaient bien loger leurs chapelains, écuyers, conseillers, secrétaires, clercs, médecins, archers, pages, trompettes, menestrels, palefreniers, chevaucheurs, messagers, chambriers, portiers, cuisiniers, braconniers, fauconniers, etc. ; toutes gens qui avaient encore leurs aides et leurs valets. Quelques-uns de ces derniers faisaient un service tout spécial : par exemple, à la cuisine, l'on a un certain Rolet « *lardonerius Domini* » ; parmi les valets de chambre, Johan Joffrey « *valletus sale Dni* » et Pierre Bailli « *concubicularius domicelle Marie, filie Dni nostri Ducis* ». Le compte des pensions payées à Noël, en 1418, par J. Lyobart (H, 54) nous montre que la duchesse avait quatre dames d'honneur recevant 40 florins par an : « *la dame de Saint Pol, dame Catheline de Compeis, dame Françoise de*

1. Comte A. de Foras, *Rumilly à la fin du XV[e] siècle*, p. 183.

2. CC, 27. — « *Allocantur sibi pro quatuor solidis gebenn. annualiter Dno debitis per liberos Dni Joh. de Bruello, militis quondam, pro quibusdam domo et curtili sitis in platea castri Rumilliaci que Dominus ad manus suas tenet.* » — « *Allocantur sibi pro sex denar. geb. annualiter debitis de redditu per annum per Guigonem Porterii domicellum pro quadam domo sita in platea dicti castri, quam Dominus et Domina tenent ad manus suas.* » — Le duc avait aussi une maison « *sita subtus castrum Rumilliaci* ».

Digitized by Google

Voyserie, Janne de Gruere dame de Neyriac, et neuf demoiselles d'honneur prenant chacune 15 florins : *la Marguerite de Grolée, la Bonicaude, la Peronete de Chinin, la Jannete de Marmont, l'Anthoyne de Montbuyron, la Peronete Falqueta, l'Anthoyne Cairignione, la Jaquemete de Bordeaux et l'Allemande, fillie de Francoyse de Voyserie*. Puis, pour les enfants du duc, nous trouvons : *l'Anthoine, norrice d'Amé Mons., la Peronete, norrice de ma damoiselle Bonne* [1], qui touchaient 10 florins de pension, tandis que les femmes de chambre, comme *la Brisete, l'Anthoyne* et autres ne recevaient que 6 florins. Aymon Maréchal, Nicod Morel, Johan Gruere, Guillaume Duc, Johan Bavoux et Pierre Bailli étaient des domestiques exclusivement réservés pour le service du jeune prince Amé et de la princesse Marie. La duchesse avait son chapelain Anthoine Gappet, son médecin Johan Brenier, ses écuyers Philippe de la Marche, Claude de la Balme, Guigue, Gerbais et Raoul de Blonay, son maître d'hôtel P. Andrenet, ses secrétaires, J. Lyobart et Mermet Bovet, et de nombreux « *varlets d'office, de chambre, de cuisine, d'estable*, etc. Il suffit de dire que lors de sa visite au pape à Genève, Jean Poisat et plusieurs autres tailleurs livrèrent « *63 robes dobles a la devise de ma Dame sur les manches pour les gens de l'ostel* (H, 46, 57).

Mais ce n'était pas le tout que de loger les gens, il fallait trouver de la place pour les chevaux, les mulets, les chiens, les faucons, etc. Les chevaux surtout étaient en grand nombre à la cour de Savoie, car dans nos comptes, ils apparaissent à chaque instant, tantôt achetés ou vendus, tantôt donnés ou reçus comme présents. Il y en a de tout poil, ainsi que l'on disait jadis : *roge, gris, morel, ruant, favel, bay, brun, bayard roge, bayard escur, bayard boucena*, etc., et de tous genres : *destriers, corsiers, aquynées, sommiers, gros chivaulx de jouste, estalons, cavalles, polleins*. Naturellement leurs prix variaient beaucoup ; par exemple l'on payait 80 écus « *a Roulet de Pesme pour un chival de poil de lou achetté à Rumilly par Mons,* » (B, 146), et seulement huit écus « *pour un chival bayard que Mons. a donné a Pierre de Rumilly, son cuisinier* », (B, 161). Toutefois, ce sont là des extrêmes ; générale-

1. Il était d'usage dans les familles princières de garder les nourrices en les pensionnant après le sevrage des enfants, et ceux-ci leur témoignaient généralement une vive affection. Marie de Bourgogne en devenant duchesse de Savoie ne voulut pas se séparer de sa nourrice, Marie, sa « *mère de lait* », comme l'appelle Lyobart dans ses comptes ; elle l'avait encore près d'elle, à Thonon, en 1415 (H, 20).

Digitized by Google

ment la valeur allait de 15 à 30 écus. On en achetait souvent aux foires de Genève *(foeres de Pasques, de la S. Pierre, de la S. Symond,* et *de l'Apparicion)*, et quelques fois à des particuliers, lorsqu'une bonne occasion se présentait. Ainsi, le 14 janvier 1419, le palefrenier Caymbet allait « *de Rumilli a Paierne devers le priour clostrier du prioré du dit lieu pour havoir la aquyneye du priour (que l'on dit qui est alés à Dieu) laquelle ma Dame veut acheter* (H, 57). Deux mois auparavant, le maréchal François s'était rendu à *Bagié* (Bagé-le-Chatel) « *pour acheter aucuns polliens pour ma Dame* » (H, 53). D'ailleurs on se fournissait aussi de chevaux dans la Bresse, à Ambronay, où existait une sorte de haras avec des juments pour la reproduction [1]. Suivant le goût et la mode de son temps, la duchesse avait des chevaux d'amble. La veille de son départ de Rumilly, elle fit remettre six florins « *a Pierre Chastelar de Noveselle, meistre ambleur, en descharge de sa poine qu'il a et haura en apanre a ambler deux chivaux de ma Dame* ». Celui-ci mit quatre mois environ pour leur apprendre « *a pourter les ambles* », et reçut ensuite une nouvelle gratification de 9 florins (H, 63). Le dressage des poulains n'était pas moins bien rétribué : *l'on paya 12 florins pour le exegage d'un pollein masle de poil roge de la cavalle de ma Dame* (H, 72). Marie de Bourgogne ne dédaignait pas les mules. En décembre 1418, un chevalier d'Aragon lui en avait envoyé une de poil noir, sans doute de grand prix, car le valet, qui l'amena à Rumilly, reçut deux écus d'or et fut chargé de porter à son maître, de la part de la duchesse, *ung auberjon d'acier avec ung gobelet d'argent doré* (H, 55).

La duchesse de Savoie aimait à chevaucher, escortée par les demoiselles de la cour, sur des haquenées richement enharnachées, avec des housses aux brillantes couleurs et des garnitures dorées [2], mais son plus grand plaisir devait être de suivre à cheval le vol de ses faucons lancés sur le héron ou les meutes de ses limiers courant le cerf et le chevreuil. En effet, elle était excessivement passionnée pour la chasse. On ne saurait en douter après avoir vu les dépenses qu'elle faisait pour la fauconnerie et la vénerie. Tantôt elle achète des *chapellés* (chape-

1. H, 64 — *A Janin des somiers pour les despeins de luy et de deux chivaulx pour estalon qu'il meyne Ambronay pour emplir les cavalles de ma Dame.*

2. H, 55. « *A Estienne le dorier pour dorer les garnisons des selles de parament des aquinées de ma Dame.* — H, 57. « *Pour neuf garnisons de seles des aquineys de ma Dame faites de draps roges, pers, blanc et non entretalliez.* »

Digitized by Google

rons)pour ses autours, ses tiercelets, ses laniers, ses émerillons, etc., ou des « *gans de chamox* » (chamois) pour tenir l'oiseau sur le poing; tantôt des colliers pour ses levriers et ses alans ou de la toile et de la futaine « *pour fere les jaques des chiens* (H, 24). Elle fait payer deux gros « *a Jaquin, varlet des chiens, pour ung sabot qui a fait fere pour l'alan noir* (A, 336) ; dix gros « *a deux chapuis qui hont vacqué chascun deux jours a fere la mue des oyseaulx de ma Dame* (H, 50). Peu de jours après s'être établie à Rumilly, le 17 septembre 1418, elle envoyait à Paris son « *varlet de pié* », Etienne Garnier, avec des lettres pour son frère, le duc de Bourgogne, et chargeait ce messager de lui rapporter des chaperons pour ses faucons (H, 48). Elle se disposait donc à chasser dans l'Albanais, probablement en compagnie du duc, comme elle l'avait fait auparavant ailleurs [1]. Mais, d'après ce qui a été vu plus haut, il est à croire qu'Amédée eut, à Rumilly, peu de loisirs à consacrer à la chasse. Nous ne savons pour ainsi dire rien de la manière dont on chassait à la cour de Savoie. Un compte nous apprend seulement que la duchesse emmenait jusqu'à trois fauconniers à cheval pour une chasse aux oyseaux [2]. On ne se contentait sans doute pas de courir le gros gibier, mais on devait tirer dessus avec des flèches. C'est apparemment dans cette intention que le duc s'exerçait au tir de l'arc [3], et que la duchesse faisait l'acquisition de certaines arbalètes de luxe, en corne de bouquetin par exemple [4]. Il est à remarquer qu'aucun achat de chiens ou de faucons ne figure dans nos comptes. Selon toute probabilité, la fauconnerie et la vénerie étaient entretenues par l'élevage de ces animaux et un peu aussi par les présents que l'on en faisait à la cour. Ainsi le seigneur de Bochage donne un *emirillion* (H, 37), le seigneur de Menthon un *lanier* (H, 47), le seigneur de la Chambre *certos canes* (A, 349), le marquis de Montferrat, deux chiens, *c'est assavoir un alant et un autre* (H, 64). La duchesse commande un jour à l'Estallien, l'un de

1. A, 343 — *Libravit cuidam vocato fratre Johan, famulo domini abbatis Bonimontis, qui venavit cum Domino et Domina certis diebus, 12 den. gr.*

2. H, 28 — *A Henri Lanchemant, fauconnier de ma dicte Dame, pour les despeins de Jehan Daval, de Trogniet, fauconniers, et du dit Henry, a trois chivaux et autant de persones en alant a la chace des oyseaux de ma Dame...* »

3. A, 351 — *Libravit Guill. Fabri de Hermencia de mandato Dni pro ducentis quinquaginta ferris flechiarum pro Dno pro ludendo cum arcu 5 flor.*

4. B, 274 — « *A Jaqueme de Rolle... pour XII arbalestes de bochestein, 36 flor. d'Alemanie.* — B, 163. « *Pour une albareste de corne garnie, 4 escuz.* — H, 75. « *A. P. Perret de Lausanne pour VI abalestes a tort, achetées par ma dicte Dame, 20 flor. pp.*

Digitized by Google

ses fauconniers, d'aller « *en la Dauphiné devers le seigneur de Clarmont pour havoir un sacro* (faucon sacré) *qu'elle havoit perdu* (H, 28) ; une autre fois, c'est son braconnier Symonet qui est *tramis de Rumilli a Viriou devers le seigneur de Clarmont pour apporter un tercellet à ma Dame* (H, 50) ; elle gratifie de 10 florins un valet de Philibert de Nailhac, grand maître de Rhodes « *lequel présenta à ma Dame de par le dit ault meistre ung livrier et quatre laymiers* (limiers) (H, 68), etc. Cette générosité montre combien elle appréciait les dons de ce genre. Aussi pouvons-nous imaginer la joie qu'elle ressentit lorsqu'au mois de novembre un certain Jacques de Casale vint lui présenter à Rumilly, de la part du prince d'Achaïe, un léopard ou, comme l'on dit de nos jours, un guépard de chasse [1].

L'usage oriental d'employer le guépard à la chasse, introduit en Italie par l'empereur Frédéric II, puis abandonné après lui, avait été remis en honneur, à la fin du xive siècle, chez les Visconti. Bientôt, la mode s'en mêlant, la plupart des princes voulurent avoir leurs léopards de chasse. Cependant, en 1418, c'était encore une rareté dans les équipages de venerie, car, autant que je sache, il n'y avait alors que le duc de Milan, les ducs d'Autriche et le roi de France, Charles VI, qui en possédassent en Europe. Celui de Marie de Bourgogne avait été amené à Pignerol au mois de juin de cette même année, et présenté au prince Louis d'Achaïe par l'ambassadeur Mathieu Manuel, de la part du doge de Gênes, Thomas Fregosi. On lui avait fait faire aussitôt un collier d'argent avec une laisse de soie. La garde en fut confiée à Jacques de Casale, qui se chargea de le nourrir de viande de boucherie à raison de 14 gros par semaine. Ce léopardier *(magister leopardi)*, qui avait une paire de gants de chamois comme les fauconniers, le portait à cheval, en croupe, assis sur un coussin placé derrière la selle. Nous ne savons rien des prouesses de ce guépard dans le Piémont, si ce n'est qu'un jour il égorgea la chèvre d'une pauvre femme de Vigone, à laquelle on donna un florin d'indemnité. Au commencement de novembre, le prince Louis résolut d'en faire cadeau à la duchesse de Savoie, et, tant pour le présenter dignement que pour le garantir du froid, il lui fit faire une jaque fourrée et un manteau en drap vert de Cannes,

1. Le mot *Guépard* provient du terme anglais *hunting leopard,* abrégé et mal prononcé par les marchands français du xviiie siècle, qui faisaient le trafic des fourrures aux Indes orientales.

Digitized by Google

dont les bords étaient ornés de broderie. De son côté, le léopardier eut une robe en drap gris de feugière doublée de blanc, avec deux paires de chaussures, et l'on refit à neuf la selle de son cheval ainsi que le coussin de son léopard. Au moment du départ (6 novembre 1418), le prince lui remit six florins pour ses frais de voyage de Turin à Rumilly, plus une gratification de douze florins. Jacques de Casale conserva sa charge à la cour de Savoie durant toute l'année 1419, mais au commencement de l'année suivante, il fut remplacé par Nicolet Velliard, d'Evian. Notre guépard ne semble pas avoir agréé volontiers ce changement, car nous voyons qu'il mordit cruellement son nouveau gardien à la main. Il peut même se faire qu'il ait été dès lors intraitable et que la duchesse s'en soit débarrassée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne l'avait plus au mois de septembre 1420 [1].

Lorsque les intempéries ou les grands froids ne permettaient ni la chasse ni la promenade, il ne restait plus qu'à se créer d'autres occupations, d'autres passetemps au château. On jouait, on lisait, on faisait de la musique. Le bouffon, Jaquet le fol, amusait sans doute tout le monde par ses facéties. Les menestrels Laurence, Jaquinot, Hermand et leur chef, Freminet (*trompeta menestreriorum*) montraient leur habileté pour certains tours d'adresse, représentaient des moralités et des farces, ou bien encore chantaient quelque ballade en s'accompagnant de la viole. Peut-être même quelqu'un d'entre eux savait-il jouer du psaltérion, comme le faisait à Chambéry leur confrère Janin de Melloz [2].

La duchesse, qui aimait beaucoup la musique, protégeait divers musiciens, harpeurs, organistes et maîtres de chant. Peu de temps avant de venir à Rumilly, elle avait envoyé François, son *alpeur, en Allemagne, avec la duchesse de Baviere pour appranre de l'arpe, c'est assavoir pour acheter une harpe* (H, 41). Renaud, *le petit alpeur,* dont il est souvent fait mention dans le compte de Lyobard, semble avoir été très en faveur à la cour de Rumilly. La duchesse lui avait fait étudier la musique chez un maître de chant de Pont-de-Beauvoisin, puis l'avait nommé son harpeur, avec un salaire de 10 florins

1. Voir Pièces justificatives, n° 5. — F. Saraceno (*Regesto,* p. 280) a publié quelques extraits des comptes de P. Probi concernant ce léopard, mais en les tronquant singulièrement, sans parler ni de Rumilly ni de la Duchesse de Savoie, et sans savoir qu'il s'agissait d'un guépard de chasse.

2. A, 354 — *Libravit Janino de Melloz menestrerio* dou salterion, *dono, 1 flor.*

Digitized by Google

par an, sans compter les dons de vêtements et d'étrennes [1]. La musique d'église était également fort goûtée, paraît-il. En 1418, nous trouvons à Chambéry *Jaques maistre des orgues,* chargé de *repareillier les orgues de ma Dame* (H, 24). Au mois de mars de l'année suivante, à Rumilly, la duchesse faisait remettre 12 deniers gros à Ayné, *maistre des orguenes, pour ce qu'il apreigne les dictes organes à Pierre Brun,* clerc de la chapelle (H, 61).

Marie de Bourgogne se divertissait aussi en jouant aux échecs. Maître Girard lui avait fabriqué un échiquier, qui devait être très beau, vu qu'il fut payé près de huit florins [2]; et je remarque qu'il se trouvait un traité du jeu des échecs parmi les livres que le duc fit venir de Chambéry à Rumilly, à la fin d'octobre [3].

De toutes les distractions que l'on se procurait au château, la lecture n'était certes pas la moindre, car les demandes de livres de Chambéry se renouvelèrent plusieurs fois [4]. Outre le Livre des échecs, l'on envoya un *Lancelot,* une bible et divers autres *romans,* c'est-à-dire des ouvrages écrits en français, *in romancio,* comme l'on disait alors en latin [5]. Mais le livre auquel le duc devait le plus s'intéresser, c'était la *Chronique des comtes de Savoie,* que Cabaret d'Orronville était en train de composer pour lui à Rumilly. Ce chroniqueur, originaire de la Picar-

1. H, 33. — *Livré a maistre de chant du Pont de Beauvoisin en descharge du salaire de Renaug, le petit alpeur de ma dicte Dame, délivrés a Pierre Bony, clerc de la chapelle de ma Dame, 10 flor. — Livré a Renaud, alpeur de ma dicte Dame, pour le complement de son salaire d'un an feni le jour de la nativité N. S. ou quel temps il a demoré en l'escole et avecques le maistre du chan du Pont de Beauvoisin, ou quel l'on ha donné pour le dit an ung florin, paiés par ma dicte Dame, 10 flor. — Livré au dit Renaud, les queulx ma dicte Dame luy a donné pour ses despens et pour fere les despens du bachelier de la dicte escole, qui estoit venu avecques le dit Renaud, 18 gros.* — Voir aussi H, 55, 57, etc.

2. H, 25. — *A maistre Girart par ung instrument appellé eschaquier fait par le dit maistre Girart pour ma Dame, 7 flor. 11 gr.*

3. B, 201. — *Pro expensis Suaveti clerici et ejus equi factis eundo una vice a Chamberiaco Rumilliacum ad Dominum, tam pro libro scacorum quam pro libro Lancellocti, quos Dominus habere volebat ultra alios libros sibi pridem portatos per unum ex someriis suis, ad que vacavit quinque diebus de mensibus octobris et novembris (1418)...*

4. B, 151. — *A Pierre de Belloys pour ses despens ensemble deux somiers pour aller de Rumilly a Chambry pour aller querre de reliquiers et de romans, 8 gr.* — B, 166. — *Item a Berthot le chambrier pour ses despens qu'il a fait d'aler de Rumilly a Chambry pour aller querre la bible et pluseurs autres romans, 6 gr.*

5. Ainsi le duc Amédée, en oct. 1417, envoyait un messager à Chatillon et vers l'évêque de Mâcon « *pro certis libris in romancio Dno apportandis* » (A, 351). — Dans l'*Inventaire du Trésor des chartes de Chambéry,* publié par M. Bruchet, il est question d'une lettre du roi Charles VI « *in romancio scripta* » (n° 3).

Digitized by Google

die [1], avait commencé son travail au mois de juin 1417, en mettant à profit les documents conservés dans les châteaux et les abbayes de la Savoie et du Piémont [2]. Il vint avec la cour dans l'Albanais. Le 3 janvier 1419, il fut envoyé par la duchesse à Haute-Combe, afin d'y examiner encore quelques parchemins, puis il retourna à Rumilly pour achever sa Chronique, qu'il remit toute scellée, le 11 mai 1419, à l'archiviste Rostaing [3].

Quant à la duchesse, elle avait le goût des livres de dévotion et faisait écrire un graduel et des antiphones pour le prieuré de Ripaille [4]. A Chambéry, Pierre Foreur de l'ordre de Saint Anthoine lui reliait *trois paires de matines* et dorait *les margines d'ycelles* (H, 29).

Pourtant on commençait à apprécier et à rechercher les productions d'un art plus élevé. Un premier souffle de la Renaissance se faisait sentir à la cour de Savoie pour la sculpture et la peinture. Durant son séjour à Rumilly, le duc acheta à Guerand de Berne quatre statues de pierre blanche, en marbre peut-être (B, 304) ; il commanda à Paris deux *images* en cire (A, 352) ; et fit dorer et peindre une statue de saint Victor [5]. Il avait son peintre attitré, Grégoire Boni, de Venise, qui travailla à divers endroits en Savoie [6], peignant généralement des sujets religieux, et quelques fois aussi des emblêmes et des bannières profanes [7]. Cet artiste avait également suivi la cour à Rumilly, mais il n'y resta pas longtemps. Au mois de novembre, il était

1. Cabaret était né à Orreville (ou Orville), village situé près de Pas-en-Artois, dans l'arrondissement d'Arras. On lui doit aussi la *Cronique du bon duc Loys de Bourbon*, imprimée pour la première fois au XVIe siècle, et publiée de nouveau de nos jours par M. CHAZAUD (*Soc. de l'hist. de France, 1876)*.

2. Voy. F. Emm. BOLLATI, *Gestez et croniques de la mayson de Savoie*, t. I. p. XXVII.

3. M. BRUCHET, *Invent. du Trés. des chartes*, p. 13.

4. H, 63. — (9 mai 1419). *A mess. Jehan de Cluses, chanoyne de Rippaillie, tramis a luy le dit jour, en descharge du livre appelé Gras, qu'il escrit pour ma Dame pour la eglise de la Abbaye du lieu, 10 flor.* — Voir pour les *Antiphones*, H, 71 et 75.

5. A, 350. — *Libravit dicto Gossuyn doriero Dni, die XXII sept. (1418) de mandato Dni pro dorando caput sancti Victoris, 24 flor. gen. — Libravit magistro Gregorio Boni pro certis coloribus per eum emplis pro pingendo faciem capitis sancti Victoris, 2 flor. et dem.*

6. Voy. A. DUFOUR et F. RABUT, *Les peintres et les peintures en Savoie*, pp. 54-55 (Mém. et doc. publiés par la *Soc. savoisienne*, t. XII.

7. Arch. camer. *Châtellenie de Gruffy* (1419), fol. 11. « *Libravit magistro Gregorio pictori Dni pro pictura dicte bandiere picte armorum Dni nostri Sabaudie Ducis... 6 den. gr. — De même nous voyons, qu'au commencement de juin 1418*, lors de la venue de Martin V à Genève, *Janin le pointre* avait fait *XIIII escussons des armes dou pape* (A. 370); et que, vers le même temps. le peintre Dusarino peignait sur des feuilles de papier cent écussons avec les armes du duc de Savoie, lesquels furent attachés aux torches des funérailles du marquis de Montferrat à Moncalvo (A. 297).

Digitized by Google

à Montmélian ; puis il se rendit à Haute-Combe pour exécuter des peintures dans la Chapelle de l'abbaye (B, 305).

D'autre part, le duc Amédée possédait des tapisseries représentant des allégories et des sujets historiques, qui devaient avoir une certaine valeur artistique, et dont quelques-unes figurèrent sans doute dans les salles du château de Rumilly. En effet, au mois de mars, quand la cour se préparait à changer de résidence, le tapissier Colinet de Chambéry remettait à neuf *six tapis de Turquie, deux tapis de chambre de fonteynes dou dieu d'Amours et le tapis de la bataillie de Charlemeyne, despicié en pluseurs lieux* (A, 166).

Amédée VIII était doué d'un esprit large et ouvert, qui le portait à attirer près de lui ceux qui s'étaient acquis une renommée par leur habileté et leur savoir, quelle que fût leur nationalité. Nous avons vu qu'un peintre vénitien, un sculpteur bernois, un chroniqueur picard travaillaient pour lui, et que l'un de ses médecins était pavesan. Or, pendant qu'il était à Rumilly, au moment de partir pour le Piémont, il attacha à sa personne un autre médecin étranger, maître Cocolenqui, de Barcelone. Cet Espagnol, qui jouissait, semble-t-il, d'une grande réputation, fut nommé *fisicien* du duc, le 1er décembre 1418, avec un traitement de 60 florins et la promesse d'une nouvelle robe chaque année [1]. Il est à remarquer que son collègue, maître Denis de Lira ne touchait que 40 florins par an (A, 269).

C'est encore à des étrangers, *Hudricus de Don* et *Matheus de Ungaria*, que le duc s'adressa afin de savoir ce qu'il en était des mines d'argent découvertes près de Beaufort, et il les envoya, le 7 mars 1419, vers le châtelain de cet endroit, « *per relacionem habendam de minis argenti ibidem inventis* » (B, 313).

Pour ce qui est des juifs, ils étaient tenus à l'écart. Du moins, à l'époque dont nous nous occupons, je ne vois pas que le duc ait appelé près de lui aucun juif, soit médecin, soit prêteur de fonds, comme le faisaient assez souvent le comte Rouge et sa mère Bonne de Bourbon. En 1417, on les obligea de nouveau à porter sur la poitrine la fameuse loque blanche et rouge qui servait à les reconnaître ; et cette mesure fut appliquée même pour les enfants. Ainsi, certain Mouxier ou Mouxy fut condamné à payer une amende pour avoir laissé passer par Rumilly une petite fille juive, non munie de ce signe distinctif [2]. Quelques-

1. Voy. Pièces justificatives, n° 6.
2. C, 15. *Recepit a Mouxerio, judeo, fidejussorio nomine cujusdam parve*

Digitized by Google

uns néanmoins obtinrent les bonnes grâces de la cour en se faisant chrétiens [1]. D'autres furent sévèrement punis pour avoir promis de se convertir sans tenir leurs engagements. Par exemple, le 2 juillet 1418, Raphaël Cohent, accusé d'avoir trompé le duc et son gouvernement en ne se faisant pas baptiser, lui et sa femme, comme il s'y était engagé, dut payer la somme de 2,600 florins au duc (A, 123), qui, sans doute, fut enchanté de recevoir cette aubaine pour couvrir les frais de réception occasionnés par la venue du pape à Genève. Les juifs étaient peu nombreux à Rumilly, car, parmi ceux qui payaient le cens *(censive Judeorum)* en 1418, je ne trouve que Mouxi, Doucet et Gentil, versant 9 florins pour eux et leurs femmes (B, 59).

Pieux et charitables, le duc et la duchesse de Savoie marquèrent leur séjour dans l'Albanais par de nombreux actes de bienfaisance. Les dispositions testamentaires des comtes de Genève en faveur de l'église et des hôpitaux de Rumilly sont respectés. On continue à payer la rente annuelle de 60 sols genevois à l'hôpital, dont le recteur était alors Humbert Perdissact *(capellanus rector capelle et domus hospitalis)*; celle de 15 sols à la maladrerie, régie par Jean Pasquier, et 5 sols au chœur de l'église de Sainte-Agathe (C, 26), Amédée donne 25 florins au chapelain Thibaud *de Vico* pour ses oblations (B, 137). Les héritiers de Thibaud *de Sago* sont dispensés de leur redevance annuelle de 10 sols pour une scierie et un moulin à foulon emportés par les eaux de la Nephaz *(pro quibusdam raissia et follono sitis in riveria aque Heuce, qui et que in ruinam propter habundanciam aquarum ceciderunt)*; et il en est de même du coutelier Pierre Choisselet, qui avait subi une perte analogue dans ce désastre *(pro quadam mola dudum situata in ripperia ipius acque, que racione proxime supra scripta totaliter periit* (CC, 27). Mais c'est surtout la bonté de cœur de Marie de Bourgogne qui nous est attestée par les comptes de l'hôtel et de la châtellenie. Apprenant qu'un menestrel est tombé malade, elle lui fait remettre un florin par une de ses demoiselles d'honneur. En 1418, un de ses anciens serviteurs étant mort à Gay, elle le fait enterrer à ses frais (B, 197).

judee, que per villam Rumilliaci transivit sine portando signum judaicum, 11 sol. 3 den.

1. H. 24. *A ma Dame pour la robe de la juifve qui fut baptisée, 6 flor. pp.* — H, 76. *Livré a une povre femme chrétienne de Morge baptizée et convertie a la loy de Jhesu Crist de la loy de juif, que ma Dame ly a donné, 2 flor. pp.*

Digitized by Google

Son barbier Jean est chargé d'aller acheter des médicaments à Genève pour soigner le page, Berthoud Allemand, attaqué de la phtisie pulmonaire [1]. Elle fait prendre quatre aunes de drap « *pour une povre femme vestir qui est hors de son sens* (H, 56). Son chapelain reçoit 4 florins pour des offrandes à l'église de Saint-Georges [2]. Pendant la semaine sainte, elle fait distribuer des pots de terre aux pauvres de Rumilly [3]. Pierre Brun, clerc de sa chapelle, est gratifié de deux florins pour aller prendre les ordres à l'évêché de Lausanne (H, 54), etc. C'est grâce à l'intervention de la duchesse, sans doute, que Peronette, veuve de Jean Blechens, dut de ne pas être entièrement frustrée des biens laissés par son mari. Ce Jean de Blechens avait été accusé de prêter à usure « *propter quod Hugonetus Fabri procurator Gaii dicebat et proponebat omnia bona mobilia dicti quondam Johannis Domino pertinere ex consuetudine in ducatu Sabaudie diutius observata* ». Le 6 février 1419, la question fut soumise au grand Conseil, siégeant alors à Rumilly, et l'on décida que la veuve Peronette verserait seulement 300 florins « *pro composicione per eandem facta cum consilio residente cum Domina nostra Sabaudie duchissa* » (B, 73).

Si nous avions encore les actes du Conseil pour la session de Rumilly, nous y trouverions certainement d'autres données intéressantes sur la manière de rendre la justice dans l'Albanais au commencement du xv[e] siècle. Mais ces documents sont perdus et il ne nous reste que les comptes de la Châtellenie pour nous éclairer un peu à ce sujet. En parcourant l'énumération des délits, que ces comptes nous indiquent en même temps que les peines encourues par ceux qui les avaient commis, on acquiert la persuasion que les mœurs des Rumilliens devaient être assez douces. En effet, les grands crimes ne s'y rencontrent pas, et ce n'est que très rarement qu'il y est fait mention de blessures causées par des coups de couteau *(de quodam gani-*

1. B, 140. — *A Jehan le barbier, varlet de chambre de ma Dame pour les oignemens qu'il avoit pris a Geneve pour guérir Berthoud Alemand page de Mons' dou mal dou pye a Thonon, 1 flor.*

2. H, 53. — *Livré a mess. Anthoine Gappet, chappelain de ma Dame, le 28 jour du dit moys (nov. 1418) pour les offarendes de ma dicte Dame devoir a offrir en l'esglise de Saint Jorge en la chastellanie de Rumilli, en laquelle esglise le dit mess. Anthoine doit rendre le voeage de ma dicte Dame par l'espace de neuf jours et offrir chascun jour neuf quars de gros, enclus les despens du dit mess Anthoine, de son clerc et de ses deux chivaux, qu'il doit fere a digner chascun jour du dit temps au lieu de la dicte esglise, 4 florins.*

3. H, 44. — *Livré a Cecile, varlet, pour les tupins achetés le veinre saint passé pour les povres de Jhesu Crist, du commandement de ma Dame, 5 gr.*

Digitized by Google

veto... ; de quadam cutelessa). Mais les contraventions de tous genres y sont fréquentes : les uns vendent leurs marchandises avec des mesures non contrôlées *(cum mensuris non signatis)*; ou bien se servent de monnaies hors de cours [1]; d'autres exposent pour la vente des viandes gâtées *(carnes leprosas)*, etc. Quelques-uns commettent leurs méfaits dans les environs de la ville, en causant des dommages aux champs de leurs voisins, en détournant les eaux des torrents pour l'irrigation [2], etc. Pourtant c'est par leurs jurons, leurs invectives ou même simplement par leur langage trop altier en parlant avec les gens de la *curia*, que les Rumilliens s'attiraient le plus souvent des amendes. Ainsi l'on payait 24 sols pour avoir juré « *per sanguinem Dei penam statuti committendo* (C, 30). Certaine Mariona est condamnée à une amende de 12 sols parce qu'elle a dit à Jacques Morel : « *Dieu te dont mal vespre!* Ce même J. Morel nie une dette réclamée par Jean de *Nanchio, familiari curie*, en ajoutant : « *Je ne ly doy riens fors quatre deniers par un chevetre par son col ;* cela lui coûte 13 sols 6 deniers. Aymon Caret dit à un autre officier de la châtellenie, Jean de Preys : « *Je suis plus prodons et plus loyaux que tu n'eres* ! 3 sols, 6 deniers. Jacques Truchet ne débourse rien moins que 60 sols pour avoir dit à Jean Richard : « *Regarde moy ensi comme une bestia !*, etc. Quelquefois les punitions frappaient ceux qui étaient de passage à Rumilly ; par exemple, Amédée Morel, notaire de Machilly, paie 27 sols pour avoir accusé Renaud de Lausanne de faux en écritures : *Chat malotru ! tu as fouczа una chartra !* L'amende n'est que de 18 sols pour Jean Mugnier de Massingy qui adressait ces paroles à Pierre *de campo* Friolent : « *Tu es causa de la mort de Johan Grivaz et sas bien comme il ha esté mors, et se la justice fusset faicte de toy, les forches fussant plantés devant chiés toy !* Et l'on pourrait faire de ces phrases incriminées un recueil assez étendu, qui ne manquerait pas d'intérêt au point de vue philologique, si les scribes les avaient reproduites en pur rumillien, au lieu de les franciser à moitié comme ils l'ont fait.

Pourtant ceux qui étaient condamnés recouraient souvent en appel et finissaient par obtenir une diminution de l'amende,

1. C, 20. — *Recepit a Petro Douces, habitatore de Intervineil quia implicavit duos blaczardos seu grossos regis pro duobus grossis licet forent decridati, 9 sol.*

2. C, 20. — *Rec. a Petro Voutererii de Maclens inculpato viam vocatam De la Tornaz terralliasse et aquam Rumili dou Verney ad quoddam pratum heredum Roleti de Escherena quod tenet per quoddam terrale conduxisse, ultra cridas in contrarium factas, 9 sol.*

Digitized by Google

par composition [1], comme l'on disait alors. Seulement avant d'en arriver là, il fallait beaucoup verbaliser, à la grande satisfaction du notaire Jacques du Rhône, *clericus curie Rumilliaci*, à qui le duc, par sa lettre du 23 janvier 1418, avait accordé le monopole de tous les actes notariés de ce genre, pour une période de trois années, moyennant le versement de 12 florins par an à la caisse du châtelain « *pro firma clericature et papirorum dicte curie* (C, 16). Quelques-uns ne répondaient pas à la citation qui leur était faite, à comparaître devant le magistrat : « *assignatus fuit in platea castri et non comparuit* », répète de temps à autre notre châtelain. Plusieurs de ces récalcitrants avaient même l'air de se moquer des peines qui leur étaient infligées ; d'où, naturellement, un surcroît d'amende « *pro penis publice cridatis... spretis* ». Voici d'ailleurs un fait qui prouve combien peu la justice était respectée par certaines personnes. Un individu, nommé Oddinet de Saint-Vy avait été arrêté pour vol et on le conduisait à la place du château, quand un tailleur facétieux, Aymonet Carey, se mit à bafouer les gens qui l'emmenaient et trouva plaisant de le leur enlever pour le faire entrer dans sa maison. Là, voyant que le malfaiteur avait un écu d'or, Carey eut la fourberie de le lui changer contre une somme de moindre valeur. Le tailleur fut condamné à payer 9 florins d'amende et le voleur fut pendu. L'exécution de ce dernier est mentionnée avec quelques détails dans le compte de Montbuyron. D'abord Oddinet fut mis à la torture. Le 15 mars 1419, l'on envoya chercher à Gaillard le bourreau Nicolet Lanista, qui devait le pendre. Selon l'usage, ce bourreau reçut une paire de gants blancs pour exécuter son œuvre. Quant au voleur, comme il s'était apparemment approprié de la vaisselle d'argent, on lui attacha au cou deux écuelles de bois recouvertes d'étain. Ce fut, je crois, le premier individu pendu au gibet, que le duc avait fait construire un mois auparavant [2]. Du reste je n'ai trouvé trace d'aucune

1. En voici un exemple : (C. 24) *Banna de arragio* (1418). *De sexaginta solidis gebenn. in quibus Robertus Quatrupié fuit per judicem condemnatus, eo quia existente Johanne de Orliens de Rumiliaco in domo Bartholomei Quadrupedis patris dicti Roberti, ubi vinum tunc in minuto vendebatur. cum quibusdam suis vicinis ibidem bibentibus, dictus Robertus inculpatur maliciose dixisse dict Johanni de Orlions : Per sanguinem Dei nisi fuisses in domo nostra, tu comperasses dou corps! » et penam decem librarum gebennensium sibi impositam quod se compereret in bancha curie, commisisse et dicto Johanni re Orliens unam alapam dedisse ; non computat quia dictus Robertus ab eadem condempnacione appelavit et ejus appellacionem prosequitur, ut dicit et suo asserit juramento dictus locumtenens, et ut eciam dicitur in bannis de arraglo computi precedentis.*

2. Voir Pièces justificatives, n° 9.

Digitized by Google

autre exécution à Rumilly au temps de la résidence ducale.

Notons pour finir que l'on ne voit figurer dans nos Comptes ni les injures, ni les altercations entre les gens du château et les Rumilliens. On peut en induire qu'ils vivaient dans les meilleurs rapports. La population de Rumilly était heureuse d'avoir chez elle la cour, dont les dépenses profitaient certainement à de nombreuses familles d'ouvriers, d'artisans et de marchands. D'autre part, nous avons lieu de croire que la cour passa agréablement ses huit mois de séjour dans la charmante petite capitale de l'Albanais. Si elle n'y resta pas plus longtemps, c'est que Marie de Bourgogne, comme autrefois Bonne de Bourbon et Bonne de Berry, se sentait attirée par le merveilleux lac de Genève, dès que revenait la belle saison. Aux premiers jours de mai, la duchesse brûla d'aller revoir son pittoresque Thonon et son joli castel *dou Miriour* sur les bords enchanteurs du Léman.

J. CAMUS.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Vente faite par Mathilde de Savoie, en faveur du duc Amédée VIII, de tous les domaines et de tous les droits qui lui appartenaient sur le comté de Genevois.

Turin. Archivio di Corte, *Duché de Genevois*, paquet XIII, n° 9.

In nomine Domini salvatoris nostri Jhesu xpi amen. Anno a nativitate ejusdem sumpto millesimo quatercentesimo decimo septismo, indicione decima et die undecima mensis januarii, per hoc presens publicum instrumentum cunctis tam presentibus quam futuris fiat manifestum quod in presencia nostrum Jacobi Gareti, secretarii illustris et excelsi principis Domini nostri ducis Sabaudie, Petri Probi, secretarii illustris Domini principis Achaye, et Johannis Richardi de Albiaco, notariorum publicorum et testium infrascriptorum, personaliter constituta illustris domicella Malchidis de Sabaudia, filia quondam bone memorie illustrium domini Amedei de Sabaudia, principis Achaye et domine Caterine de Gebennis quondam conjugum, dicta siquidem illustris domicella Malchidis sciens, prudens et spontanea de suis juribus, actionibus, titulis et causis in hac parte, ut asserit, plene informata deliberatoque proposito et ex ejus certa sciencia, ac de et cum consilio, deliberacione, assensu et consensu illustris principis domini Ludovici de Sabaudia, principis Achaye, ejus patrui prelibati, ibidem presentis volentisque et ad omnia universa et singula peragenda infrascripta consentientis, considerans et attendens comitatum Gebennensem cum ejus juribus et pertinenciis moneri et existere de feudo directoque dominio et sub homagio illustris principis Domini nostri Sabaudie ducis

suprascripti, ipsumque dominum nostrum Ducem dictum comitatum, castra, villas, loca et territoria ejusdem pro majori parte tenere et possidere, certisque aliis, justis causis ipsam ad infrascripta peragenda, ut asserit, juste moventibus titulo et ex causa pure et perfecte vendicionis pro se et suis heredibus et successoribus quibuscunque, cessit, tradidit, remisit, transtulit et quictavit, ceditque, tradit, remitit, transfert et quictat hujus publici instrumenti tenore illustri principi et domino nostro Amedeo, duci Sabaudie, Chablaysii et Auguste, principi marchioni in Ytalia, comiti Pedemoncium et Gebennarum prefato et suis heredibus et successoribus universis, spectabilique domino Humberto, bastardo de Sabaudia, procuratori et procuratorio nomine dicti domini nostri Ducis Sabaudie, quo ad istum actum et infrascripta peragenda cum omnimoda et libera potestate specialiter deputato prout de ejus procura et mandato plene constat litteris patentibus a dicto domino nostro Duce emanatis, quarum tenor inferius est insertus ibidem presenti et solempniter stipulanti et recipienti vice nomine et ad opus prelibati domini nostri Ducis Sabaudie suorumque heredum et successorum quoruncunque nobisque notariis publicis suprascriptis more publicarum personarum vice nomine et ad opus ejusdem domini nostri Ducis, dictorumque ejusdem heredum et successorum quoruncunque eciam sollempniter stipulantibus et recipientibus videlicet omnia et singula ejus jura, actiones, raciones, querelas, dreyturas, proprietates, successiones, institutiones, substitutiones, partes, portiones, petitiones, demandas, dignitatem, hereditatesque, et alia omnia universa et singula jura eidem domicelle Malchidi quomodolibet et ex quacunque causa seu titulo pertinencia et competencia et maxime ex causa successionis dicte illustris domine Caterine de Gebennis ejus matris et illustris domine Blanche de Gebennis ejus avuncule, cujus est heres universalis dicta Domicella, prout in testamento dicte domine Blanche facto et recepto per dictum Johannem Richardi de Albiaco, notarium, sub anno Domini millesimo, quatercentesimo nono, indicione secunda et die nona mensis octobris continetur et aliorum quoruncunque dicte domicelle Malchidis parentum et consanguineorum agnatorum et cognatorum comitum et comitissarum Gebennarum, tam ex testamento quam ab intestato et alia quavis causa scelicet in toto comitatu Gebennensi [1] ejusque dignitate, titulis, castris, villis, territoriis ejusque juribus pertinenciis et appendiciis universis meroque mixto imperio et juridicione omnimoda, omniaque jura, acciones reales, personales, directas, utiles, mixtas et ypothecarias in predictis et singulis premissorum et in aliis omnibus rebus, juribus et actionibus eidem domicelle Malchidi quomodolibet competentibus infra limites ducatus, baronie et districtus Sabaudie, et contra quascunque personas et maxime contra heredes spectabilis Humberti de Villarz ejusque res et bona ad causam premissorum et dicti comitatus Gebennensis et maxime vigore cujusdam transsactionis et composicionis facte inter dictas dominas Blancham et Caterinam et dictum Humbertum de Villarz, prout in instrumento inde confecto dicituro contineri.

Predicta omnia et singula jura et acciones dicte domicelle Malchidi, ut prefertur competencia eadem domicella Malchidis totaliter transferens in prefatum illustrem dominum nostrum ducem Sabaudie et suos predictos,

1. L'orignal porte *Gebennsi*. D'autre part je trouve pour la même époque dans les Comptes de la châtellenie de Rumilly (G, 24) : *pena decem librarum Gebennesiu*, et (GG, 27) *comitatus Gebenesii*, en toutes lettres (Cfr. M. Bruchet : *Trésor des chartres de Chambéry*, p. 136).

Digitized by Google

ipsum dominum nostrum Ducem Sabaudie dictumque dominum Humbertum procuratorio nomine ejusdem domini nostri Ducis, eadem domicella ponendo in locum suum de eisdem ipso domino Humberto nobisque notariis infrascriptis vice nomine et ad opus dicti domini nostri Ducis suorumque heredum et successorum predictorum ut supra stipulantibus et recipientibus ita et taliter quod dictus dominus noster Dux et sui predicti dictis juribus et actionibus, ut supra, eidem cessis et in eum translatis possit et valeat uti, gaudere, agere, experiri seque deffendere contra omnes et ab omnibus prout et quemadmodum dicta illustris domicella Malchidis cedens et transferens facere poterat ante presentem cessionem et translacionem ad habendum, tenendum, possedendum per dictum dominum nostrum Ducem et suos, dicta sibi cessa et translata et quidquid sibi et suis placuerit faciendum casibus supra et infrascriptis semper salvis, constituens se dicta illustris domicella Malchidis se tenere et possidere vel quasi omnia et singula jura et acciones, ut supra, cessa et cessas et in dictum dominum nostrum Ducem translatas et translata precario nomine ejusdem domini nostri Ducis. Et predictas cessionem juriumque translationem et remissionem fecit dicta illustris domicella Malchidis pro precio septuaginta millium florenorum auri parvi ponderis ad racionem pro singulo floreno duodecim denariorum grossorum monete curentis dicti domini nostri Ducis solvendorum terminis infrascriptis et prout infra, videlicet viginti quinque millia florenorum quum dicta illustris domicella Machidis maritabatur et maritum recipiet, quo termino et dicta facta solucione dicte florenorum quantitatis dictorum viginti quinque millium florenorum eadem illustris domicella Malchidis teneatur et debeat incontinenti libere, tradere, remittere et expedire dicto illustri principi domino nostro Duci Sabaudie, seu ejus procuratori et commissario ad hoc deputando, omnia et singula fortalicia, castra, villas, loca et territoria per ipsam domicellam seu alium ejusdem nomine detempta, occupata et possessa in toto comitatu Gebennensi, ejusque dominio et districtu cum suis pertinenciis et appendenciis quibuscunque omni dilacione et contradicione cessantibus et remotis. Reliquam vero florenorum quantitatem dictorum septuaginta quinque millium florenornm ad summam et quantitatem quadraginta quinque millium florenorum ascendentem, idem dominus noster Dux solvere debeat et teneatur terminis infrascriptis, videlicet anno quolibet incipiendo a die dicte prime solucionis dictorum viginti quinque millium florenorum, decem millia florenorum, et in ultima solucione quinque millia flor. usque ad plenam et integram solucionem et satisfacionem dictorum septuaginta millium florenorum,

Pro quibus solucionibus securius fiendis prefatus ill. dominus noster Dux Sabaudie debeat et teneatur dare et prestare dicte illustri domicelle Malchidi sufficientes et ydoneos fidejussores et hoc antequam ipsa domicella Malchidis dimittat et expediat dicto domino nostro Duci dicta fortalicia, castra, loca et territoria que tenet et possidet in dicto comitatu Gebennensi, taliter quod dicta domicella Malchidis merito possit et debeat contentari. Qua solucione dictorum viginti quinque millium florenorum per dictum dominum nostrum Ducem, seu alium ejus nomine ut supra facta et prestita per eumdem dominum nostrum Ducem dicta caucione et securitate de reliquis solicionibus suprascriptis fiendis sive antequam dicta domicella Malchidis maritum recipiat sive post licitum sit eidem domino nostro Duci per se vel per alium 'possessionem dictorum castrorum, fortaliciorum, locorum et

Digitized by Google

territoriorum que ipsa domicella Malchidis in dicto comitatu Gebennensi tenet et possidet, ut prefertur, cum suis pertinenciis et appendenciis quibuscunque sua propria auctoritate accipere posse, et ipsa ex tunc imperpetuum tenere et possidere velut sua propria. Et ipsa domicella Malchidis dicta castra, loca, et fortalicia eidem domino nostro Duci seu ejus deputando teneatur et debeat libere, tradere et expedire seu tradi et expedire facere dicta solucione dictorum viginti quinque millium florenorum et dicta caucione et securitate reliquorum quadraginta quinque millium florenorum per dictum dominum nostrum Ducem dicte domicelle Malchidi prius ut supra factis et prestitis, ut prefertur et non ante.

Ymo fuit actum inter dictas partes dictis nominibus quod ipsa illustris domicella Malchidis ipsa loca et fortalicia tenere et possidere possit et debeat ipsorumque fructibus et godiis ac emolumentis uti et gaudere qui et que per ipsum illustrem dominum nostrum Ducem minime possint nec debeant ipsi domicelle Malchidi in sortem computari, sed ipsa domicella ipsos fructus, godias et emolumenta suos et sua faciat, donec et quousque facta fuerit dicta solucio dictorum viginti quinque millium florenorum et prestita fuerit caucio et securitas aliorum quadraginta quinque millium florenorum per ipsum illustrem dominum nostrum Ducem ut supra. Quamquidem solucionem et satisfactionem omniaque alia per supra scriptum dominum nostrum Ducem ejusque parte ut supra fienda et complenda dictus dominus Humbertus procuratorio nomine quo supra dicti domini nostri Ducis promisit per ejus juramentum ad sancta Dei evangelia corporaliter prestitum et sub obligacione omnium et singulorum bonorum dicti domini nostri Ducis tenere, complere, attendere et inviolabiliter observare, eaque omnia et singula ex habundanti ratifficari, approbari et confirmari facere per dictum dominum nostrum Ducem infra duos menses proximos. Et prenominata illustris domicella Malchidis pro se et suis predictis promisit per ejus juramentum ad sancta Dei evangelia corporaliter prestatum et sub obligacione omnium et singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium presencium et futurorum quoruncunque predicta omnia et singula, cessa, translata, quictata et remissa et superius descripta habere rata, grata et firma, et inviolabiliter observare, et nunquam per se vel per alium palam, clam vel occulte, directe vel indirecte quomodolibet contrafacere vel venire seu facere vel venire volenti in aliquo consentire aut prebere auxilium, consilium vel favorem, tacite vel expresse aliqua occasione ve causa seu aliquo quovis colore quesito de jure vel de facto, et quod de predictis juribus, accionibus, racionibus, dignitate et dreyturis ut supra cessis et translatis aliene persone nullam cessionem, translacionem vel alium contractum fecit in preteritum propter quam et quem presens cessio et jurium translacio possit vel valeat quomodolibet impediri.

Submittentes se dicte partes et ipsarum quelibet prout et quamlibet tangit quibus supra nominibus pro pleniori observacione et complemento premissorum omnibus et singulis curiis ecclesiasticis et secularibus per dictas partes et ipsarum quamlibet eligendis per quasquidem curias et ipsarum quelibet possint et valeant cogi et compelli ad observacionem omnium et singulorum supra scriptorum, et quod in una curia inceptum fuerit in alia possit prosequi, mediari et finiri.

Renunciantes dicte partes et ipsarum quelibet insolidum quibus supra nominibus prout ad quamlibet tangit omni excepcioni juris et facti per

Digitized by Google

quam contra premissa seu aliqua ex ipsis quomodolibet possent facere vel venire aut in aliquo se tueri ; et specialiter dicta illustris domicella Malchidis benefficio minoris etatis et restitucionis in integrum jurique dicenti se submittentem aliene juridicioni se penitere et forum revocare posse omnique legis et juris auxilio et beneficio per quod contra premissa vel aliqua ex ipsis quomodolibet possent facere vel venire et in aliquo se tueri jurique dicenti generalem renunciacionem non valere nisi processerit specialis.

Tenor vero procure et potestatis dicti domini Humberti sequitur per hec verba :

« Nos Amedeus dux Sabaudie, Chablaysii et Auguste, princeps in Italia marchio, comes Pedemoncium et Gebennarum, notum facimus universis quod cum inter gentes nostras ex una parte et gentes illustrium avunculi domini Ludovici de Sabaudia, principis Achaye, etc. et Malchidis de Sabaudia filie quondam principis Achaye et domine Caterine de Gebennis carissimorum consanguineorum nostrorum ex altera locutum et tractatum fuerit, quod pro omnibus et singulis juribus, dreyturis, proprietatibus, dignitate, successionibus, institucionibus, substitucionibus, partibus, portionibus, peticionibus, demandis et demum universali hereditate eidem Malchidi quomodolibet competentibus et competituris tam ad causam dictorum ejus patris, matris quam bone memorie domine Blanche de Gebennis, ejus avuncule, cujus dicitur fore instituta heres universalis, quam omnium et singulorum predecessorum suorum comitum Gebennarum, tam ab agnacione quam cognacione a toto tempore preterito citra huc usque procreatorum quam alia, ex quacumque causa per eandemque Malchidem nobis dandis, cedendis, concedendis, transferendis, remittendis et quictandis eidem Malchidi pro suo matrimonio, Deo insinuante fiendo, dare convenerimus septuaginta millia florenorum parvi ponderis ad racionem duodecim denariorum grossorum monete nostre pro quolibet floreno eidem Malchidi per nos solvendorum, videlicet pro prima solucione dicti matrimonii sui viginti quinque millia florenorum parvi ponderis, et facta dicta prima solucione ipsa Malchidis confestim nobis remittere concedereque ac realiter, corporaliter et vacue expedire teneatur omnia et singula castra, fortalicia atque villas, quas et que per se vel per alium seu quasi nunc tenet et possidet, et que sibi competunt seu competere quomodolibet possunt in toto dicto comitatu Gebennensi, eciam in toto nostro ducatu Sabaudie; at residuum vero dictorum septuaginta millium florenorum eidem Malchidi solvere teneamur, videlicet singulis annis de proximo futuris dicta prima solucione incipiendis, videlicet decem millia florenorum ejusdem ponderis usque ad plenam solucionem inclusam dictorum septuaginta millium florenorum. Et has soluciones teneamur eidem Malchidi ydonee cavere et fidejubere prout hac omnia latius describuntur in certis memorialibus inter dictas partes, hinc inde sumptis. Hinc est quod de fidelitate dilecti fidelis consiliarii nostri domini Humberti, bastardi de Sabaudia, militis nos confidentes ipsum harum serie facimus, constituimus et ordinamus nostrum procuratorem, factorem, gestorem, administratorem et verum nuncium specialem et generalem ad faciendum, exequendum, consumandum, firmandum et complendum omnia et singula premissa pro nobis ac vice et nomine nostris, eidem domino Humberto omnimodam potestatem conferentes nos et bona nostra propterea obligandi fidejussoresque pro nobis requirendi et constituendi ipsosque relevandi ab omni onere satisdacionis et indempnes

Digitized by Google

illesosque a dicta fidejussione servandi nosque pro ipsis fidejussoribus constituendi, dictasque dacionem, cessionem, concessionem, translacionem, quictacionem et remissionem ab ipsa Machilde de Sabaudia pro nobis viceque nomine et ad opus nostri, nostrorumque heredum et successorum quorumcunque stipulandi et recipiendi pactaque convenciones et promissiones circa premissa necessarias et opportunas faciendi et inhiendi, et generaliter omnia alia et singula circa debitum complementum premissorum faciendi, procurandi, gerendi et administrandi que nosmet facere possemus si in propria adessemus. Ratum, gratum, firmum et stabile nos habituros premittentes bona fide per presentes et sub nostrorum obligacione bonorum quidquid per dictum dominum Humbertum, bastardum, de et supra premissis omnibus et singulis actum, gestum, administratum fuerit seu eciam quomodolibet procuratum et contra ipsa seu ipsorum aliqua nunquam facere, dicere vel venire. In cujus rei testimonium presentes sigilli nostri, quo pridem utebamur velut comes, fecimus appensione muniri. Datum Chamberiaci die vicesima sexta decembris anno Domini millesimo quatercentesimo decimo septimo a nativitate sumpto. Per Dominum presentibus dominis Johanne de Belloforti, cancellario, B. de Challand, marescallo, Francisco de Menthone, Lamberto Oddineti, Jacobo Sostionis, Petro Andreneti et Petro Bonivardi. — Johannes Bonbat.

Acta fuerunt hec in castro Vigoni in superiori camera majori cubiculari dicti illustris domini Principis, ubi testes ad premissa vocati fuerunt specialiter rogati, egregii viri Henricus de Columberio, capitaneus Pedemoncium, Guillelmus de Martello, magister hospicii, dominus Jacobus Sostionis, consiliarii dicti illustris et excelsi domini nostri Ducis, dominus Franchinus de Valdetario, legum doctor et miles, dominus Bonagracia de Doyono, legum doctor, et Amedeus Malingri, consiliarii dicti illustris domini Principis. De quibus omnibus et singulis premissis precepta fuerunt fieri per nos notarios predictos tot publica instrumenta ejusdem tenoris ad opus partium quot fuerint a nobis requisita, que levata et in judicio producta vel non dictari possint corrigi, reffici et emendari semel et pluries si necesse fuerit consilio sapientium facti tamen substancia in aliquo non mutata.

Ego vero predictus Jacobus Gareti, auctoritate imperiali notarius publicus et dicti illustris principis domini nostri Ducis Sabaudie secretarius, omnibus et singulis premissis dum sic tractarentur et fierent cum prenominatis testibus presens fui; et hoc publicum instrumentum cum et una mecum notariis supra et infra scriptis, rogatus inde recepi ipsum quod mea propria manu scripsi et subscripsi sub mei tabellionis solito signo in testimonium veritatis omnium premissorum.

Et ego Petrus Probi dictorum illustrium dominorum nostrorum Ducis et Principis secretarius, imperiali et dicti illustris excelsi domini nostri Ducis auctoritatibus publicus notarius, unacum supra nominatis testibus et notariis ad premissa personaliter affui, et supra hiis rogatus presens instrumentum unacum eisdem notariis recepi, ipsumque manu dicti Jacobi scriptum et signatum, manu mea subscripsi et signavi signo meo solito in testimonium premissorum fideliter et tradi, consenxi dicto illustri domino nostro Duci pro interesse sui.

Et ego Johannes Richardi de Albiaco, Gebennarum dyocesi, imperiali auctoritate publicus notarius premissis omnibus et singulis dum, sicut premissum est, agerentur et fierent unacum dictis Jacobo Gareti et Petro

Digitized by Google

Probi notariis publicis et testibus suprascriptis presens fui, eaque sic fieri vidi et audivi et in notam cum eisdem notariis a partibus suprascriptis rogatus recepi et ideo huic publico instrumento inde per dictum Jacobum Gareti notarium publicum in prescriptam formam publicam reddacto et scripto ipsorumque notariorum signis et subscripcione munito me subscripsi manu mea propria et signum meum apposui consuetum in testimonium veritatis premissorum omnium.

II.

Prise de possession de la châtellenie et de la ville de Rumilly.

(Turin, Archivio camerale, *Invent. Savoie*, *107*, paquet xxxiij, n° 3.)

In nomine Domini amen. Per hoc presens instrumentum publicum cunctis clare elucescat quod anno ejusdem Domini millesimo quatercentesimo decimo septimo, indicione decima, die vicesima secunda mensis decembris, quod cum illustris principessa Domina Malchidis de Sabaudia pro nunc uxor illustris Domini Ludovici comitis palatini Reni ac sacri imperii electoris et archidappifferi, Bavarieque ducis, dudum vendiderit, cesseritque titulo vendicionis perpetue serenissimo principi et Domino nostro, Domino Amedeo duci Sabaudie, comitique Gebennarum universa et singula jura, actiones, raciones, querelas, dreyturas, proprietates, successiones, instituciones, substituciones, partes, porciones, demendas, dignitatatem, hereditates et alia universa et singula jura dicte Domine Malchidis tunc quolibet et ex quacumque causa seu titulo pertinentes et competentes seu competituras, merumque mixtum et omnimodo imperium juridicionem eorumdem in toto comitatu Gebennensi, eciam toto ducatu Sabaudie infraque ipsorum ac baroniarum et districtuum eorumdem limites et confines, prout de dictis vendicionibus et cessione constat instrumentis publicis inde confectis et descriptis cumque prefata illustris domina Malchidis in presencia magniffici principis domini Ludovici de Sabaudia, principis Achaye, etc. ejus avunculi, et de ipsius domini Principis consilio et consensu, ex ipsius domine Malchidis, mera et spontanea voluntate constituerit et ordinaverit procuratores et nuncios speciales nobilem Ludovicum Çoste, locumtenentem ipsius domini Principis, nonnullosque alios in procuratorii instrumento inde confecto nominatos, et maxime inter alia que in dicto instrumento denotantur ad expediendos prefato Domino nostro Duci, seu deputandos ab eodem, nomine ipsius Domine Malchidis quecumque fortallicia et loca atque jura que ipsa domina Malchidis tenet et habet, tenebatque et habebat in comitatu gebennense predicto infra limites dicti ducatus, et eciam quascumque scripturas tangentes ad predictam seu quecumque ex ipsis que sunt in ipsius domine Malchidis potestate, prout de dictis procuratorio et potestate apparet per instrumentum publicum, scriptum, signatum et receptum per Petrum Berti de Porta, de villa Lompnarum diocesi Gebennarum, notarium publicum, sub anno et indicione presentibus, die vicesima tercia mensis septembris. Ipseque serenissimus princeps et dominus noster dominus Amedeus, dux Sabaudie supra nominatus, commiserit et mandaverit nobili Glaudio de Challes, ejus scutiffero necnon et michi secretario ejusdem domini nostri subscripto litteris suis patentibus accedens personaliter ad universa et singula castra et fortallicia, villas et loca predictorum

Digitized by Google

venditorum, ipsorumque possessionem realem, corporalem et vacuam vice et nomine prefati domini nostri a prenominato Ludovico Coste, procuratori nomine predicto, seu ab eo deputando capere et recipere et captam retinere et alia facere et exercere que in dicta commissionis littera inferius inserta et copiata plenius continentur et describuntur.

Hinc est quod dicte commissionis vigore prefatus nobilis Glaudius accessit ad locum, castellum et villam Rumilliaci in Albanesio, alterum dictorum venditorum et prefatum Ludovicum nomine prelibati domini nostri Ducis requisivit quatenus possessionem loci castri et ville predictorum prout decet, expediret eidem. Quiquidem Ludovicus volens et cupiens in dicto ejus procuratorio contenta et maxime ad factum faciencia adimplere, venit et accessit ad castrum predictum una secum Francisco de Myonas domicello, castellano loci predicti, et testibus infra nominatis, et receptis clavibus ipsius castri per prefatum Ludovicum a predicto Francisco, ipse Ludovicus nomine quo supra, prefatum Glaudium de Challes, nomine predicti domini nostri, per tradicionem et expedicionem ipsorum clavium ipsius castri cum castellania universorumque jurium et pertinentium earumdem in possessionem realem posuit pariter et induxit dictarum literarum commissionis et procuratorii vigore. De quibus prefatus Glaudius nomine quo supra a me notario et secretario subscripto petiit ad opus ejusdem Domini nostri publicum fieri instrumentum, actum infra dictum castrum Rumilliaci presentibus nobili domino Jacobo de Villeta, milite, Johanne et Francisco Richardi notario et pluribus aliis.

Item die predicta prefatus Glaudius commissarius, ut supra, nomine dicti domini nostri claves preditas castri supradicti tradidit, remisit et expedivit dicto Francisco de Myonas, ibidem presenti et onus custodie dicti castri et regiminis castellanie predicte in se assumenti beneplacito dicti domini nostri durante. Quidquid Franciscus ad requisicionem dicti Glaudii nomine predicto promisit et juravit ad sancta Dei evangilia in manibus dicti Glaudii, et sub obligacione omnium bonorum suorum quecumque et sub pena indignacionis prefati Domini nostri eidem Francisco per dictum Glaudium nomine quo supra imponita, casu quo contrarium faceret, videlicet dictum castellanie officium bene, probe et legaliter nomine dicti domini nostri regere et exercere, dictumque castrum cum villa fideliter servare et nemini ipsum castrum expedire, redditusque victualia, obvenciones vel alia ad dictum castellanie officium incombencia et pertinencia tradere nisi prefato domino nostro seu alteri de ipsius licencia vel mandato speciali. De quibus idem Glaudius ad opus prefati domini nostri instrumentum publicum a me notario et secretario subscripto fieri postulavit. Actum in dicto loco Rumilliaci, videlicet ante domum magistri Humberti, barberii, presentibus testibus superius nominatis una cum Petro Garache, Petro Jaquemardi, burgensibus dicti loci Rumilliaci et pluribus aliis.

Item ibidem ad requestam dicti Ludovici Coste procuratoris, nomine quo supra, constituti personaliter Jacobus filius Philippi de Rodano, lathomi, et Raymondus filius Henrici de Moz, sindici et procuratores, ut asseruerunt, dicte ville et comunitatis Rumilliaci, nomine comunitatis predicte requisiti per Ludovicum Coste predictum quatenus claves ipsius ville eidem, nomine quo supra traderent et expedirent. Quibus clavibus per eumdem Ludovicum a dictis sindicis receptis possessionem ejusdem ville eidem Glaudio nomine prenominati domini nostri tradidit et ipsum Glaudium nomine eodem in

Digitized by Google

possessionem realem ipsius ville per tradicionem dictarum clavium posuit realiter, et induxit prefatum dominam Malchidem tam de dictis castro quam villa juribusque et pertinentibus eorumdem devestiendo, nomine procuratorii quo supra, et prenominatum Glaudium nomine dicti domini nostri recipientem investiendo. Quiquidem Glaudius predictis clavibus ut supra, nomine predicto receptis, easdem claves incontinenti prenominatis sindicis tradidit et expedivit nomine dicti domini nostri, et promiserunt dicte comunitatis nomine sindici predicti in manibus dicti Glaudii per juramenta sua ad sancta Dei evangilia et sub obligacione omnium bonorum suorum, necnon et sub pena indignacionis prefati domini nostri, boni, probi et fideles esse erga prefatum dominum nostrum Ducem, eidemque et ejus jubsibus ac officiariis suis parere et obedire, comodosque ipsius domini nostri posthenus procurare et incomodos evictare ceteraque facere que probi et legales homines et subdicti domino suo faciunt et facere consueverunt. De quibus idem Glaudius ad opus prefati domini nostri a me notario et segretario subscripto instrumentum publicum fieri requisivit, presentibus ubi sibi testibus superius proxime nominatis, nec non et Johanne Perrini alias Mojon, Bertheto, escofferii burgenses dicte ville Rumilliaci [1].

. . . .

. . . .

Ego vero Girardus Rubini de Salanchia gebennensi diocesi, auctoritate imperiali et illustris domini nostri predicti notarius publicus ac ipsius domini nostri Ducis secretarius in premissis omnibus dum sic ut supra agerentur, una cum testibus superius nominatis presens fui et supra scripta instrumenta recepi, manuque mea scripsi, et in hanc formam publicam redegi, signoque michi in talibus consueto signavi fideliter et tradidi ad opus domini nostri Ducis requisitus.

III.

Crida supra possessione ville et mandamenti Rumilliaci adhepta pro parte serenissimi principis Dni nri Domini Amedei Ducis Sabaudie.

Anno Domini mill$^{\bullet}$ iiij^{M} xvij, indicione decima, die xxij mensis decembris vigore remissionis, possessionis facte pro parte illustris domine Machildis de Sabaudia, duchisse Bavayrie, domineque Rumilliaci in Albanesio, etc, illustri principi domino nostro, domino Amedeo, duci Sabaudie de villa et mandamento dicti loci Rumilliaci, etc, notifficatur vobis ex parte prefati illustris dni nri ducis Sabaudie, quod omnes et singuli nobiles, burgenses, incole et habitatores dicte ville Rumilliaci et mandamenti ejusdem et alli cujuscumque condicionis existantes, a modo in antea pareant et obediant pariter et intendant prefato dno nro duci ejusque castellano et ceteris officiariis in dicto loco et mandamento ejusdem constitutis et constituendis per ipsum illustrem dum nrum Sabaudie ducem, prout et quod admodum predicte illustri domine Machildi, domine dicti loci, actenus et ante presentem diem parere soliti fuerunt, pariter et obedire ac parere et obedire debebant et erant ascritti, et hoc sub pena indignacionis prefati illustris dni nri

1. Pour abréger, j'omets ce qui a trait à la prise de possession de La Balme, de La Bâtie et de Gruffy, ainsi que la lettre du Duc, relative à la mission de Claude de Challes et de Girard Rubin.

Digitized by Google

Sabaudie ducis pro quolibet contrafacienti, commitenti, etc. De quibus premissis nobilis Glaudius de Challes, nomine illustris dni nri Sabaudie ducis petiit sibi fieri a me notario subscripto; sibi fieri publicum instrumentum fuit publice more solito per Petrum de Foy alias Gavillion, familiarem et preconem publicum dicte ville Rumilliaci, publice preconizatum per modum qui sequitur.

Actum Rumilliaci ante pilorium dicti loci, presentibus nobilibus Ludovico Coste, domino Jacobo de Villeta milite, vicedopno dicti loci Rumilliaci, Francisco de Myonasio, Nycodo de Speronax, Petro de sancto Marcello, Guigone Porterii, Petro Mosseres, Johanne Mononi, Johanne et Francisco Richardi, Bartholomeo Quatrupie, Bartholomeo Jaquemardi, Raymondo de Mo, Jacobo de Rodano et Johanne Millieti, testibus ad premissa vocatis, et me notario publico et clerico curie dicti loci. — Foy.

IV.

Extraits des comptes de la châtellenie de Rumilly relatifs aux travaux du château (1417-1419).

Et primo libravit Stephano Reynaudi carpentatori in salario ipsius, qui (xxx diebus) vocavit faciendo ramas fenestrarum turris et camere Domicellarum et excochetos buffeti ejusdem camere,... ramas stuphe,... revellinum camere et lectum Domini nostri,... ramas logiarum,... ramas tele dictarum logiarum,... gradus dictarum logiarum,... tablarios et salerios bacconum,... in reparando trabaturam camere Domine,... trablarios appoticariorum Dni,... faciendo formas lectorum Dominarum, et cindendo excarando meyram gradus, inclusis iv solidis debitis pro scura legendarii Dni, xxxiiij s. geb.

Item in salario Francisci Chapusii qui (xxxj diebus) vacavit religando dolia in quibus fuit positum unum vetus,... faciendo lectum Dni,... litellando logiam,... planando postes positos in camere Dni, faciendo ratellos et miiorias palafrenarie,... excarrando grossam fustam gradus logie,... faciendo ramas tele,... dictos gradus,... salerium bacconum,... religando de doliis,... reparando trabaciam camere Dne,... faciendo trablaria appoticariorum et lectos in camera Dominarum,... cindendo et charreando fustam dictorum gradus, inclusis iv sol. debetis pro scura legendarii Dni xxxv s. gebenn.

Item libravit in salario Johannis de Preys, carpentatoris, qui (xxiv diebus) vacavit faciendo unam trablam pro tenendo vestes Dni,... miiorias aquinearum Dne,... in reparando ratellos corseriorum Dni,... faciendo ramas et *le tornavent*,... ramas turis,... clausuram fontis,... faciendo litellos et litellando cameram Dne,... faciendo armateria et excochetos camere Dne,... in religacione doliorum, inclusis vij sol. precii duarum duodenarum circullorum et duodecim denariis precii duarum duodenarum tabium albarum, implicatarum in verreriis, xxxij s. geb.

Item libravit in salario Johannis Pitit, qui (xxxij diebus) vacavit faciendo gradus descendentes a logiis,... (*laborando*) in camera Dni, in camera Dne, in panateria, in stupha, in larderio,... faciendo armaria in camera Dne, et tam cindendo quam excarrando fustam dictorum gradus, xxxij s. geb.

It. l'... Michaeli Malleti, lathomo qui una die vacavit in reparacione brasserarium camere paramenti, una die deruendo ruppem retro castrum a parte aque Aycie, et... in reparacione epicotorii camere Domicellarum, iij s. geb. — It. in salario Philippi de Roddano, lathomi,... in derupcione dicte

Digitized by Google

ruppis, et in cindendo brasserias positas in camera Dni et Dne, v s. geb. — It. in sal. Nycodi Aduba et Johannes ejus filii, qui una die vacaverunt in dicta derupcione dicte ruppis, precio cascunii, ij s. geb. — It. in sal. Stephani de ocutos,... Petri Mermeti et filii Nycodi, Johanneti de Tignier, manuoperariorum qui ad idem vacaverunt, v s. geb.

Item libravit Aymoni Gervasii serralliatori in precio unius sere iij s. geb.; unius clavis facte in domo Gallesii, vj den. geb.; j sere cum ij clavibus posite in panateria, iij s. geb.; j sere posita in boticulario,... ij clavium factarum per coquina,... j sere posite in domo Francisci, fornerii,... unius pecie ferri posite in suturno,... ij magnarum exp rarum, ij parvorum freytis et ij goysonorum pro hostio gradus novorum, et unius virge ferri pro altari capelle, j sere et ij freitis pro hostio *de les galees*, j sere et j luqueti positorum in gardaroba Dne,... j magne sere posite in loco ubi tenentur ligna, et j clavis posite in camera in qua tenentur species. Ascendunt ad iij flor. xi sol. geb. — Item lib' Mermeto de Fonte, fabro in precio crochiarum ferri implicatarum in latrina Dni,... ij fretis... et pissonis ferri pro salsa.

Libravit Francisco de Via, carpentatori, qui per duos dies vacavit in reparacione trebacie stuphe dicti castri, combuste e contra cameram supra stupham existentem, scilicet parte boree, videlicet e contra brasserias epicotorii dicte camere que ex superfluitate ignis in dicto epicotorio facti, quum Dominus noster Dux ibidem [fuit eundo ?] a Chamberiaco Thononum, per gentes domini Humberti, bastardi de Sabaudia, iij s. vj den geb.

L' Philippo de Roddano et Michaeli Mallet qui in taschium int murum noviter factum in culcina castri a parte Encie, iiij flor. vj s. geb. — L' Petro de Canal in empcione xxj postium implicatorum in castro, de mandato Glaudii de Saxo, magistri hospicii, viij s. geb. — L' Nycodo Adube, lathomo. qui pro tanto murum furni burgi Rumilliaci existentem a parte domus Franscisci de Nanto in taschium facere recepit a Nycoleto Roberti, lathomo, magistro operum Dni nri Ducis, viii fl. — L' Girardo Nuctane in empcione unius duodene postium ab eodem emptorum et qui postes implicati fuerunt in pluribus locis in castro Rumilliaci, ix sol. — Idem Johannes Milliet libravit Jaquemeto Lachet, de mandato nobilis Roberti Vagniardi magistri hospicii, die xij januarii in empcione octo postium implcatorum in camera Dne nostre Duchisse, v s. ix den. geb. — L' Joh. Bogesii pro sex chivronis... implicatis faciendo *le tornavent* dicte camere, iiij s. geb. — L' Aymoni de Sorechiera qui per sex dies vocavit in faciendo *les chasliet* in castro, vi s.

Idem Johannes Millieti (notarius) libravit, de mandato magistrorum hospicii et coquine, Johanni Rosset de Rumilliaco in empcione iij duodenarum scutellarum venditarum duodena xviij den., ij duodenarum platellorum, duodena vj s. geb., ... sex gerlarum, qualibet gerla, ij s. geb., ... sex setularum, setulla vj den. geb., ... unius cornuate, vendite ij sol., in adventum Dni et Dne Rumilliaci.

L' pro precio ij duodenarum cum dimidio postium sapini, longitudinis octo pedum, unius duodene postium septem pedum duorum terciorum, unius duodene postium et duarum duodenarum litellorum missorum per castellanum Albiaci... apud Rumilliacum, implicatorum in castro, xxxiiij s. iiij den. geb. — L' Philippe de Roddano et Michaeli Mallet, lathomis... pro ponendo quasdam brasserias molaciarum in camera duorum liberorum et in camera de supra Domicellarum xxx s. geb. L' Joh. Dioz et Perrino Joh. de Villariis ... qui vacaverunt per iv dies claudendo curtillia castri

Digitized by Google

Rumilliaci, v s. iv d. g. L' Petro de Anthone, teollerio in empcione unius milliarum et quinquaginta tegularum implicatarum, recoperiendo cameras existentes supra stuphas et coquine, incluso salario iiij bulbucorum qui dictos tegulas charreaverunt a teoleria ad castrum Rumilliaci, iiij fl. vj s. ij den. — L' dicto Petro de Anthone qui dictas tegulas implicavit in dicta reparacione et vacavit in implicando dictas tegulas per octo dies, viij s.

Libravit, qui sibi allocantur, de mandato Dni, in operibus castri domini Rumilliaci, solutos per dictum locumtenentem Guigonem Porterii in anno per Dominum et Dominam atque illustres natos ipsorum cum ipsorum famillia, per modum infra proxime declaratum : Et primo l' Stephano Renaudi, Francesco Chapuysii dicto Reverdi et Johanni de Preys, cărpentatoribus, pro precio viginti duorum milliarum cindullorum implicatorum in copertura tecti turris castri Dni Rumilliaci, quolibet milliari precio iij solidorum et iij den, geb., v flor. — Item in precio xvj milliarium clavini ad idem inplicatorum, quolibet milliari iiij sol. geb., v fl. iiij den. gr. — Item in empcione octo librarum ferri de quibus fuerunt facte quedam ferroliere posite in fenestris sale dicte turris et certa quantitas taschiarum vocatarum *maltaliès,* implicatarum in latis ipsius tecti turris, incluso operagio seu factura dicti ferri, v den. ob. j terc. j den. gr. pp.

L', die xiiij mensis februarii Petro Tiolerii in empcione unius milliarii tegularum implicatarum in reparacione tecti dicti coquine, iiij flor. — Item in salario Stephani Reynaudi et Francisci Reverditi, qui reparando epicautorium dicte coquine incendio combustum per duas dies vacaverunt, percipiente per diem quilibet xij den., iij s. — Item... Mermeto de Fonte in empcione sex centum clavinorum et novem *ma* [*l*] *tailliès* ferri implicatorum per dictos carpentatores in dicto epicautorio, iiij s. — Item Nicodo Ramusii in empcione duorum milliariorum cinduli implicati ibidem et in peleto novo, vij s.

Item die prima mensis novembris, ... in empcione centum trabum, emptorum a Petro de coquina et implicatarum in potando cameram dne nre Duchisse, ij s iij den. — L' Petro Marga alias Moura, in empcione unius quarterii crochiarum implicatarum in curtinis camerarum, ij s. — It. Joh. Borgesii in empc. unius chivroni implicati, in garda roba, xvj den. — It. Aymoneto Gernex de Rumilliaco, serraliatori, die xvij januarii in empcione undecim vornallorum pro claudendo fenestras logiarum, v s. vj den. — It. dicto Aymoneto in empc. unius martelletli pro tendendo tapicerias, ii s. vj den. — It. Aymoneto predicto in empc. CL crochiarum implicatarum in curtinis per Joh. Mugnerii, xij s.

V.

Léopard de chasse donné par le prince d'Achaïe à la duchesse de Savoie.

(*Extraits du compte de Pierre Probi, trésorier de Louis d'Achaïe,* vol. IV.)

Fol. 181 et suiv. Libravit Rigaudo hospitii (Pinerolii) pro expensis in ejus domo factis per Matheum Manuelem, nuncium ducis Janue (Thomœ Fregosi), qui presentavit Domino (Lud. Achaye) unum leopardum et per famulum qui gubernat dictum leopardum et per ipsum leopardum,... v flor. viij den. gr. (23 junii 1418).

L' Jacobo de Casali magistro leopardi cui Dominus dari precepit qualibet

Digitized by Google

eddomada xiiij grossos pro carnibus emendis pro dicto leopardo, pro una eddomada incepta, xiiij d. gr. — L' eidem Jacobo magistro leopardi pro duabus unciis et duabus oytenis argenti fini pro collari dicti leopardi faciendo et pro factura ipsius collaris, ij flor. vj den. — Item pro uno pari gantorum camosii pro ipso Jacobo, iiij d. gr. — It. pro preparando sellam et ferrando equum dicti Jacobi, v den. — Pro quinque ulnis alterius tele captis per Jacobum Bocha pro palliacia fienda pro leopardo, vij den. — L' Oberto Carcagno pro precio sex unciarum cum dimidio sete pro faciendo unum cordonum pro dicto leopardo, iiij flor. *x* den. — L' Huriete, relicte Andrée dorerii, pro factura dicti cordini, v den. — L' Caterine, uxori Ruffini barberii de Vigono, pro emenda sue capre per leopardum Domini occise, j flor. pp.

Expedicio leopardi. Die dominico sexta mensis novembris (1418) sequuntur soluta per me Petrum Probi, thesaurarium Domini pro expedicione leopardi, missi per Dominum, dicta die, illustri Domine nostre duchisse Sabaudie, de Thaurino apud Rumilliacum : Primo libravit Anthonio Cornallie pro raxis viij grisi de Feugiere x den. gr. pro raxo, pro una veste donata per Dominum Jacobo Cassali, magistro dicti leopardi, vj flor. pp. — L' Anthonio Picodo pro raxis ix albi, ad gr. iiij pro raxo, pro foderatura vestis dicti magistri leopardi, iij flor. et pro raxo uno et dimidio alterius albi pro foderatura mangiarum dicte vestis, xiij gr. cum dim., iij flor. L' eidem pro raxis ij c. d. viridis de Cannes pro mantello leopardi, quolibet raxo octo gros. xx d. gr. — L' eidem pro ij raxis pagni pro veste leopardi, xvj gr. — L' Joh. Copeto sartori pro factura vestis et duorum parium calligarum pro Jacobo de Cassali, magistro dicti leopardi et pro factura unius vestis et unius mantelli pro dicto leopardo, xx gr. — L' magistro Jacobino brodeatori pro brodatura vestis dictorum Jacobi et leopardi, omnibus inclusis, ij flor. c. dim. — L' Anthonio Bogi pro septem pellibus de quibus fuit foderata vestis leopardi, v gr., et Ruffineto pelliciario, pro foderatura, iij gr., viij gr. — L' Johanni sellerio pro repparacione selle et cussigneti leopardi, x gr. — L' dicto Jacobo de Cassali pro suis expensis, eundo de Thaurino apud Rumilliacum, ut supra, vj flor. pp. — L' eidem Jacobo quos Dominus sibi dedit in ejus recessu de speciali gracia ultra suas expensas, xij flor. pp. — Item pro carnibus pro dicto leopardo, dicta die, ij gross. — Summa, xxxvj flor. xj den. ob. gr. pp.

(Archivio camerale, *Dépenses de l'Hôtel, Compte de J. Lyobart*, n° 4).

Folio 60. Livré a Jaco de Casal, gouvernant le leopart de ma Dame le xxviij jour du dit mois de janvier (1419), lesqueulx ma dame ly a donné pour ses menues nécessités, 5 flor. pp. — *Folio 64.* Livré a Jaco de Cassal, garde du lyepart le viij jour de juing a Saint Veytour emprès Geneve, lesqueulx ma Dame ly a donné pour acheter un gippon et unes chauces, 3 fl. 2 gr. — *Folio 72.* Livré a Petremant Alament demorant à Geneve, le xvij jour du dit mois (déc. 1419) pour une selle achetée de luy et donnee par ma Dame a Jacques de Casal garde du lyepart, 16 gr. — *Folio 76.* Livré a Collet Vieillart garde du lyopart (13 mars 1420) lesqueulx ma Dame ly a donné pour faire visiter et garir sa main que le liopart ly a navré, 3 flor. pp. — *Folio 84.* Livré a Nycolet Veillart garde du lyopart, le xvj jour de mai (1420), que ma Dame luy a fait delivrer pour son salaire, 5 fl. pp. — *Folio 88.* Livré à Collet Velliart d'Ayviens, garde du lyopart, le xxij jour de sept.

Digitized by Google

mil. cccc et xx, lesqueulx ma dame luy a donné pour son guiardon du temps qu'il a gardé le dit liopart et pour sa robe, 8 flor. pp.

VI.

Nomination d'un médecin espagnol à la cour de Rumilly.

Archivio camerale (*Comptes des Trésoriers généraux*, vol. LXV, fol. 250).

Amedeus, dux Sabaudie, Chablaysii et Auguste, princeps marchio in Ytalia, comes Pedemontis et Gebennarum, dilecto fideli nostro magistro Cocolenqui de Barcilonia, in artibus et medicina licenciato salutem.

Illos libenter ad nostre familiaritatis noticiam attrahimus, quos splendor sciencie et morum honestas illustrat. Ecce quod nos attentis sciencia, vita laudabili, morum honestate et sincero amore quibus apud nos perfulgetis, idcirco vos in phisicum nostrum, domesticum retinemus per presentes consorcio aliorum phisicorum nostrorum agregantes, sub librata nostri hospicii duorum equorum et totidem personarum vobis incluso sub quod annua pensione sexaginta flor. parvi ponderis et una veste annualiter per nos vobis danda : et hoc dum bene feceritis et nostre fuerit voluntatis. Vos enim nobis promisistis, tactis Dei evangeliis, nobis bene et fideliter servire et que fuerint necessaria secreta tenere et cetera facere que officio phisice pertinent et incombunt remoto quolibet inhonesto; mandantes magistro hospicii nostri presenti et futuris quod deinceps vobis liberat duos equos et totidem personas vobis incluso, dantes eciam ulterius in mandatis thesaurario nostro presenti et futuris, quod dictos sexaginta florenos pensionis predicte dum in nostro fueritis servicio annis singulis solvat vice nostra. Recipiendo a vobis in prima solutione copiam presencium cum confessione de recepta et in aliis solucionibus duntaxat littera de confessione et recepta. Et sic mandamus presidenti camere, magistrisque et receptoribus computorum nostrorum quod eidem thesaurario in suis primo et sequentibus computis dictos sexaginta florenos pensionis intrent et allocent absque difficultate quacumque.

Datum Rumilliaci, die prima mensis decembris, anno Domini millesimo quatercentesimo decimo octavo. Per Dominum, presentibus dominis B. de Challand, maresciallo, Bastardo Sabaudie, Johanne Servagii, Johanne de Fonte et Petro Andreneti. — Jacobus Gareti.

VII.

Furche et exequciones malefactorum.

(Comptes de la châtellenie de Rumilly (1418-19).

Pro precio unius grosse pecie quercus de qua fuit factum pilorium Rumilliaci incluso charreagio ipsius, xij d. gr. — Item in empcione et pro precio unius postis nucis et unius pecie quercus implicatarum in dicto pilorio, iij d. ob. gr. — Libravit pro expensis et salariis Stephani Reynaudi, Francisc de Preys, Francisci de Via, Aymonis de Sorchiera, Aymonis Gabardi. Vuillielmi Motelie et Johannis Petronial, charpentatorum, qui quinque diebus vacaverunt dictum pilorium faciendo, ipsum scarrando et plures pecias quercus cinderunt pro faciendo furchas Rumilliaci, vj flor. iij den.

L' in et pro construccione furcharum Rumilliaci, necessario de novo construendarum pro exequcione et justicia de malefactoribus et mala perpetrantibus facienda, prout infra : Primo, die decima mensis februarii

Digitized by Google

Stephano Reynaudi, Joh. de Preys... Petro Quemeti, Aymoni Picolat, Mermeto Chapuysii de Peseto et Petro Delphini de Martinay, carpentatoribus percipientibus per diem quelibet, tam pro salario quam expensis duos solidos, qui dicta die et undecima sequenti dicti mensis vacaverunt faciendo furcas Rumilliaci, xxxvj sol. — Item, die xvij marcii, in salario et expensis parvi Joh. Borgesii et Joh. Chapitron, manuoperariorum, qui dicta die cum eorum ligonibus vacaverunt preparando plateam in qua mutari debebant dicte furche, ij sol.

L' Johanni de Sancto Amore, bastiero, in empcione ij cordarum emptarum pro trahendo et questionando Oddinetum latronem, ij s. — Item xv marcii Petro Fornerii qui dicta die ivit equestre quesitum Lanistam apud Galliardum, xxxij s., inclusis eciam expensis Laniste et equi sui. — L' in empc. unius grossi capistri, empti pro suspendendo dictum latronem, ij s. — It. Nycoleto Laniste qui protanto suspendit dictum latronem, inclusis sex solidis expensis per ipsum et equum suum in domo Anthonii Borgesii, dicta die, inclusis duobus solidis precii unius pari gantorum alborum emptorum pro dicto Lanista, viij flor. viij s. — Item in empc. duarum scutellarum fuste, inclusa estagniatura, positarum in collo dicti latronis, vj den. — It. illis qui erexerunt scalam in furchis, v den.

Recepit ab Aymoneto Carey, codurerio, quia dixit familiariter curie Rumilliaci deridendo quando ducebant ad castrum Rumilliaci quendam latronem vocatum Oddinetum de Seint Vy : « *O que de collons, que de collons !* » et quia retraxit in domo sua dictum Oddinetum pro ludendo et eidem cambsit unum scutum auri de quo non dedit nisi xxxiij palpas, implicando ipsas ultra valorem,... ix flor.

APERÇU DE LA FLORE DE FAVERGES ET DE QUELQUES LOCALITÉS VOISINES

(Suite et fin.)

Tribu VII. — SESLERIÉES.

362. Sesleria cœrulea D. — Rochettes.

Tribu VIII. — KŒLÉRIÉES.

363. Cynosurus cristatus L. — Sambuy, etc.

Tribu IX. — FESTUCACÉES.

364. Glyceria fluitans P. B. — Faverges, à la Fontaine, Grange-Neuve.

365. Poa bulbosa vivipara L. — Faverges, murailles, bords des routes, Verchère, à la Fontaine.

P. alpina L. — Tournette où j'ai trouvé aussi une variété *vivipara* de cette espèce.

P. nemoralis L. — Bois, commun.

Digitized by Google

366. Eragrostis pilosa P. B. — Bords de l'Arly, sur la route de Flumet.

367. Dactylis glomerata L. — Prairies.

368. Molinia cœrulea Mch. — Thouvet, Balmettes, rochers de la Fontaine, etc.

369. Festuca halleri Al. — Tournette.

F. violacea Gd. — Charvin.

F. duriuscula L. — Sambuy.

F. arundinacea D. — Faverges, prairies humides.

370. Bromus erectus Huds. — Lachat, prairies.

B. sterilis L. — Terres cultivées.

B. pratensis L. — Noyerey, près du ruisseau.

Tribu X. — TRITICÉES.

371. Brachypodium sylvaticum G. — Broussailles de l'Eau-Morte.

372. Agropyrum repens P. B. — Saint-Ferréol, au bord d'un champ sur la route de Serraval.

Tribu XI. — NARDOIDÉES.

373. Nardus stricta L. — Sambuy, Arclosan.

NOTE DE L'AUTEUR.

Le lecteur ne trouvera dans cet opuscule qu'un résumé d'herborisations toutes personnelles faites de 1868 à 1881.

Il a été rédigé en 1881 en suivant la classification de l'ouvrage de MM. Gillet et Magne intitulé : *Nouvelle Flore française*, et n'a pas été complété dès lors. La plupart des espèces énumérées se trouvent dans l'herbier que M. Le Roux a bien voulu admettre au Musée d'Annecy.

Il ne faut pas y chercher l'énumération *complète* des plantes croissant spontanément dans le canton de Faverges, ni surtout l'énumération de toutes les localités où on peut les trouver. Son titre l'indique ; ce n'est qu'un aperçu *sommaire*. La *Revue savoisienne* a bien voulu accepter ce travail bien imparfait. Heureux si sa publication pouvait faire germer dans de jeunes intelligences le goût des plantes et des fleurs.

M. Chatelain.

Digitized by Google

ERRATA DE LA PREMIÈRE PARTIF.

Nos	*Au lieu de :*	*Lire :*
3	Très communes	Très commune
5	Anémone alpine	Anemone alpina
»	Mont-Velon	Mont-Velan
29	D. Primata Lm.	D. pinnata Lm.
35	Iberis prinnata D	Iberis pinnata D.
44	Viola adorata	Viola odorata
»	V. tricolar	V. tricolor
45	Réséda	Reseda
47	Parnassia polustris	Parnassia palustris
52	Agrastemma	Agrostemma
57	Sagina procumberes	Sagina procumbens
59	Alsine tennifolia	Alsine tenuifolia
62	Stellaria média	Stellaria media
65	L. tennifolium	L. tenuifolium
»	Nogarey	Noyerey
68	Géranium	Geranium
70	H. tatrapterum	H. tetrapterum
»	H. microphyllum Jard.	H. microphyllum Jord.
82	Lotus carniculatus	Lotus corniculatus
85	T. satinum	T. sativum
113	Bryonia divica	Bryonia dioica
121	Portulaca auleracea	Portulaca oleracea
122	Seleranthus	Scleranthus
145	A. minar	A. minor
153	V. lantona	V. lantana
158	Asperula cynauchica	Asperula cynanchica
163	Tribu III. Carducées	Tribu III. Carduées
165	C. spinassimum	C. spinosissimum
175	Léontopodium	Leontopodium
210	H. kochkiancim Jard.	H. kochianum Jord.
213	Maisons	Moissons

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Je reprends ici le dépouillement des annales, bulletins, congrès, mémoires, revues, etc., des sociétés qui font l'échange avec la nôtre, en notant ce qui peut intéresser l'histoire de la Savoie. C. M.

Académie chablaisienne, t. XI. — *Séances* : Charte d'installation des conseillers du Cte de Genevois, Philippe de Savoie, 9 janv. 1440; ordonn. inéd. de St Fr. de Sales concernant la nomination des curés de Feigères; acte d'échange de 1676 entre la ville d'Evian et Ant. Novat, prieur de la prévôté de

Digitized by Google

Montjoux; présentation faite par Isabelle de Châllon, dame de Vaud, à l'év. de Lausanne, de Huguenin *Mistralis de Cletis*, près de Thônes, en 1369. — *Mémoires :* Ferd. Dubouloz-Dupas et A. Folliet : *Biographie du général Dupas ;* L.-E. Piccard : *Les anciennes Corporations d'arts et métiers de Thonon ;* bulles pontificales.

T. XII. — *Séances :* Communic. sur : les poids et mesures; Thomas de Thonon, le plus ancien poëte savoyen (1386); deux chapelles des anc. églises de Vétraz et de Monthoux; un coup de main tenté en 1589 par les habitants de Thonon sur des barques de Genève; le commerce d'Evian ; la mutinerie de Massongy en 1782; une imposition extraordinaire en 1734; la trouvaille monétaire de Morillon (sequins de Venise et pistoles du Mexique, 1623); un procès entre la ville d'Evian et Jean-Ant. Guilliot, chanoine de la cathédrale de St-Pierre en 1739; les Visitandines de Thonon en l'an II; le serment de fidélité prêté à Victor Amé II; le contrat de fondation de la chapelle de la Sainte-Trinité dans l'église paroissiale d'Evian en 1406, église dite de la Touvière. — *Mémoires :* E. Vuarnet : *Messery, Nernier et leurs environs* (renseignements archéologiques utiles; mais les objets préhistoriques ne peuvent être appelés celtiques, synonyme de gaulois ; Nernier n'est pas une colonie romaine, mais une grande propriété fondée par et appelée probablement de Nigrinius, d'où *Nigriniaco fundo*, qui a donné son nom à la commune actuelle; Yvoire, Excenevex, Messery, Chens sont aussi d'anciennes propriétés; v. *Rev. sav.*, 1896, p. 328; sur le nom de *Marteirets*, v. *id.*, 1898, p. 36; la plupart des étymologies sont fautives; recherches méritoires sur les familles au moyen âge et le folklore; doc. sur Quiblier, médecin de Murat. — A. Duplan : *La Garde nationale à Evian, 1793.* Docum. concernant les marqueurs de poids et mesures : sont cités au XVIe s. : Pierre Rassat, « fourgeur et serrurier », Nicolas et Pierre Poentet, etc., d'Annecy, v. *Rev. sav.*, 1863, p. 91.



Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1901

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

XVI[e] CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A ANNECY.

GRAVURES.

HISTOIRE.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE.

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

POÉSIE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7017. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

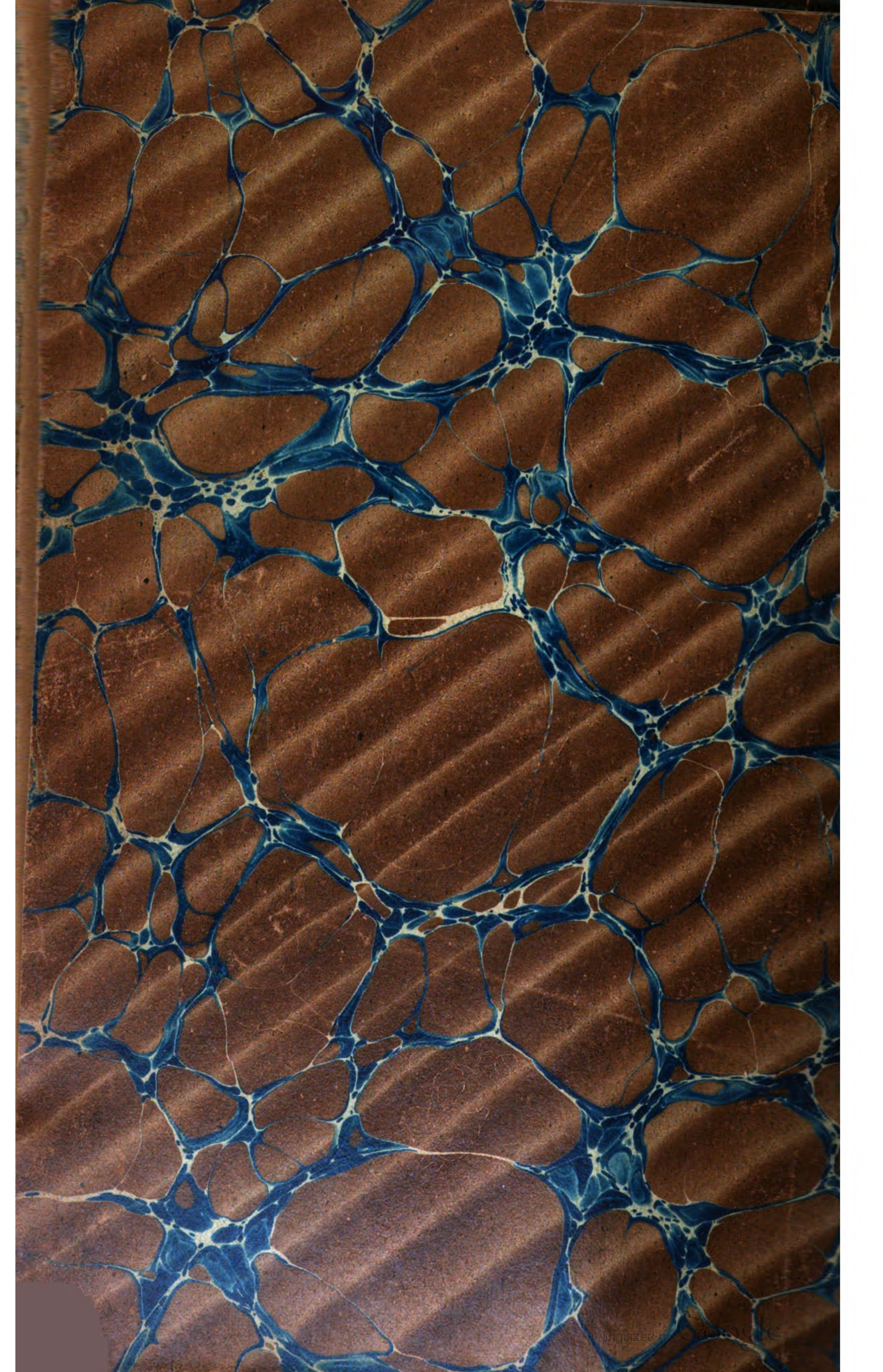
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

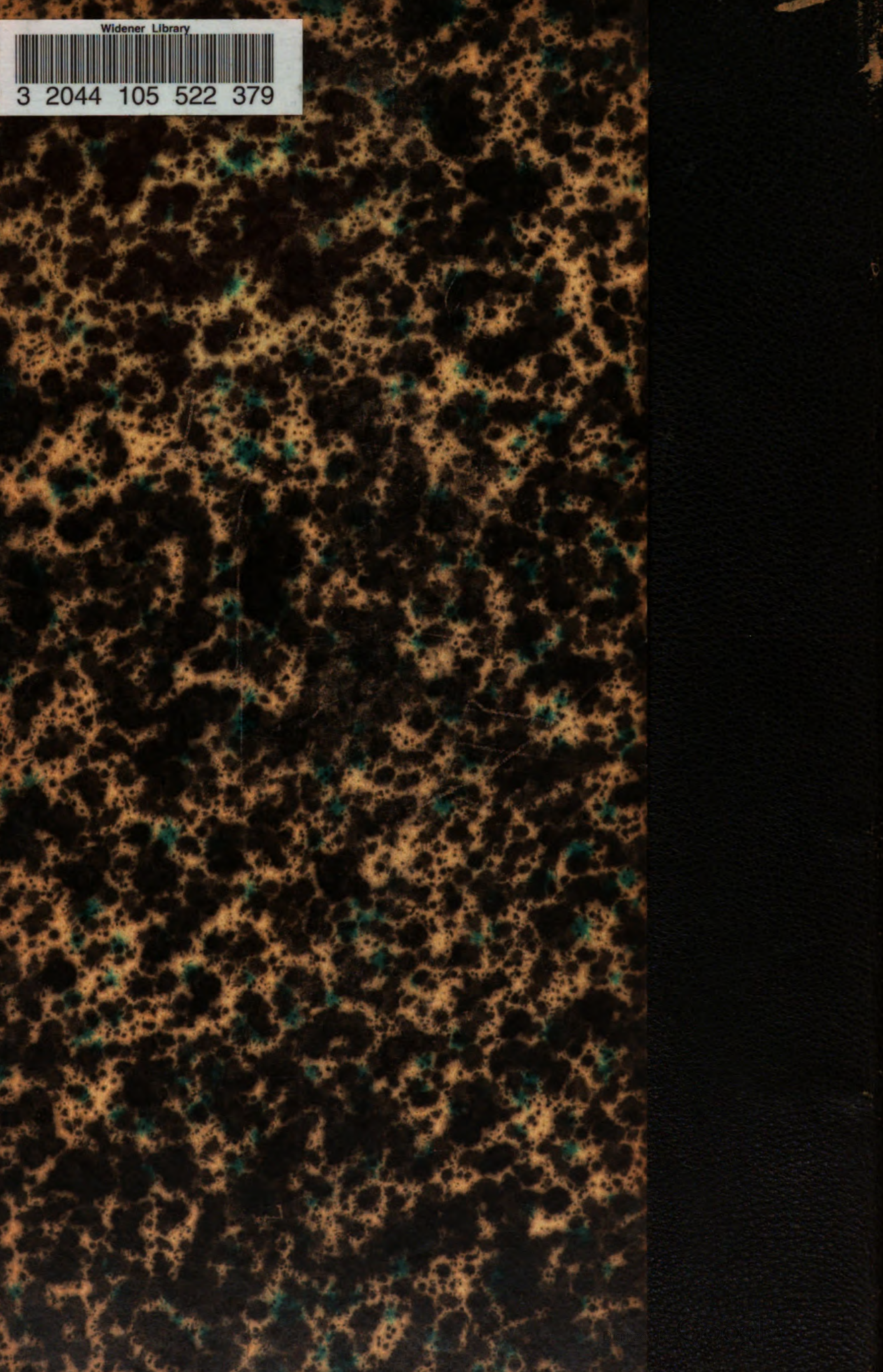
Digitized by Google

Digitized by Google





Digitized by Google



Widener Library
3 2044 105 522 379